

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS.

« Les gens de Normandie habitent encore parmi nous,
» et y demeureront à jamais. Des Normands descendent
» les hauts personnages de ce pays, et les hommes de basse
» condition sont fils des Saxons. »

Chronique de Robert de Glocester.

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ.

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS,

DE SES CAUSES ET DE SES SUITES JUSQU'A NOS JOURS,
EN ANGLETERRE, EN ÉCOSSE, EN IRLANDE ET SUR LE CONTINENT;

PAR AUGUSTIN THIERRY,
DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

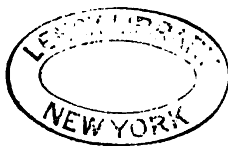
.... The folk of Normandie
Among us woneth yet, and shalleth evermore.
Of Normans beth these high men thath beth in this land
And the low men of Saxons.........
Robert of Glocester's chronicle.

QUATRIÈME ÉDITION,
ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE.

TOME TROISIÈME.

BRUXELLES,
LOUIS HAUMAN ET COMPe.

1835.


NEW YORK

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS.



LIVRE VIII.

DEPUIS LA BATAILLE DE L'ÉTENDARD JUSQU'A L'INSURRECTION DES POITEVINS ET DES BRETONS CONTRE LE ROI HENRY II.

1137—1189.

—

[1066 à 1137] L'amitié qui, au moment de la conquête de Guillaume, s'était formée tout à coup entre le peuple anglo-saxon et celui d'Écosse, attiédie depuis par plusieurs circonstances, n'avait cependant jamais été entièrement rompue. Le jour où Malcolm Kenmore, le beau-frère du roi Edgar, fut contraint de s'avouer vassal du conquérant, une sorte de barrière morale s'éleva, il

est vrai, entre les rois écossais et les Anglais de race; mais Malcolm lui-même et ses successeurs supportèrent impatiemment cette condition de vasselage que la force leur avait imposée. Plus d'une fois, voulant s'y soustraire, ils devinrent agresseurs des Anglo-Normands, et descendirent au sud de la Tweed; plus d'une fois aussi les Normands passèrent ce fleuve par représailles; et le serment de sujétion féodale fut rompu et renouvelé tour-à-tour, au gré des chances de la guerre. D'ailleurs, jamais les rois d'Écosse ne mirent au nombre des devoirs qu'ils avaient contractés en acceptant le titre d'*hommes-liges*, l'obligation de fermer leur pays aux émigrés anglo-saxons.

La multitude d'hommes de tout rang et de tout état qui, après une lutte inutile contre les envahisseurs, s'expatrièrent sur le territoire écossais, vint y augmenter considérablement l'ancienne masse de population germanique établie entre la Tweed et le Forth[1]. Les rois qui succédèrent à Malcolm ne se montrèrent pas moins généreux que lui envers ces réfugiés. Ils leur donnèrent des terres et des emplois, et les admirent dans leur conseil d'État, où peu à peu la vaie langue écossaise, la langue gallique ou erse, fut supplantée par le dialecte anglo-danois parlé sur les basses terres d'Écosse. Par suite de la même révolution, les rois écossais se défirent des surnoms patroni-

[1] Voyez liv. IV, t. II, p. 60.

miques qui rappelaient leur origine celtique, et ne gardèrent que de simples noms propres, soit saxons, soit étrangers; comme Edgar, Alexandre, David, etc.

Cette hospitalité que les chefs de l'Écosse accordaient aux hommes de race saxonne fuyant devant les Normands, ils l'offrirent aussi, comme on l'a déjà vu, aux hommes de race normande mécontens du lot qui leur était échu dans le partage de la conquête, ou bannis de l'Angleterre par sentence de leurs propres chefs. Ces fils des conquérans vinrent en grand nombre chercher fortune là où les vaincus avaient trouvé recours. La plupart étaient des soldats à l'épreuve. Les rois écossais les prirent à leur service, joyeux d'avoir des chevaliers normands à opposer aux Normands de par-delà la Tweed. Ils les admirent dans leur intimité, leur confièrent de grands commandemens, et même, pour rendre leur cour plus agréable à ces nouveaux hôtes, ils s'étudièrent à introduire dans le langage teutonique qu'on y parlait un grand nombre de mots et d'idiotismes français [1]. La mode et l'usage naturalisèrent peu à peu ces locutions exotiques sur tout le pays situé

[1] Les Chartes des rois d'Écosse, à la fin du dixième siècle, portaient pour suscription : N. omnibus per regnum suum Scotis et Anglis salutem. Dans le douzième siècle, elles portèrent : Omnibus fidelibus Francis et Anglis et Scotis. (Monast. anglic., t. II, p. 325.)

au sud du Forth, et la langue nationale y devint, en assez peu de temps, un composé bizarre de tudesque et de français presque également mélangés.

Cette langue, qui est encore aujourd'hui le dialecte populaire des habitans du midi de l'Écosse, ne conserva qu'une faible quantité de mots celtiques, soit erses, soit bretons, la plupart destinés à représenter des objets propres au pays, comme les différens accidens et, pour ainsi dire, les nuances diverses d'un sol extrêmement varié. Mais, malgré le peu de figure que faisaient dans le nouveau langage les débris de l'ancien idiome des plaines écosssaises, on pouvait facilement reconnaître, à l'esprit et aux mœurs de la population de ces contrées, que c'était une race celtique, où d'autres races d'hommes étaient venues se fondre et s'encadrer, pour ainsi dire, sans la renouveler entièrement. La vivacité d'imagination, le goût pour la musique et la poésie, l'habitude de redoubler, en quelque sorte, le lien social par des liens de parenté qui se notent et se réclament jusqu'au degré le plus éloigné, sont des traits originels qui distinguaient et distinguent même encore les habitans de la rive gauche de la Tweed de leurs voisins méridionaux.

A mesure qu'on avançait vers l'ouest, dans les plaines d'Écosse, ces traits de physionomie celtique se prononçaient plus fortement, parce que le peuple y était plus éloigné de l'influence des

villes royales de Scone et d'Edinburgh, où affluait la multitude des émigrans étrangers. Dans la province de Galloway, par exemple, l'autorité administrative n'était encore regardée, au douzième siècle, que comme une fiction de l'autorité paternelle; et nul homme, envoyé par le roi pour gouverner cette contrée, ne pouvait y exercer en paix le commandement, s'il n'était agréé comme *tête de famille* ou chef de clan par le peuple qu'il devait régir [1]. Si les habitans ne jugeaient pas à propos de décerner ce titre à l'officier du roi, ou si l'ancien chef héréditaire de la tribu ne lui cédait pas volontairement son privilége, la tribu ne le reconnaissait point, malgré sa commission royale, et lui-même était bientôt forcé de résigner ou de vendre cette commission au chef préféré par le peuple [2].

Dans les lieux où les émigrés d'Angleterre, soit saxons, soit normands, obtenaient des domaines territoriaux, sous condition de foi et de service, ils avaient coutume de bâtir une tour, une église, un moulin, une brasserie et quelques maisons pour leur suite, que les Saxons appelaient *the hirede*, et les Normands leur *ménie*. La réunion de tous ces édifices, entourés d'une palissade ou

1 Caput progeniei. (Ken-Kinneol, Charta Alexandri II, apud Grant's descent of the Gaels, p. 378.)

2 Charta Thomæ Flemyng. (Ken-Kinneol, Charta Alexandri II, apud Grant's descent of the Gaels, p. 377.)

d'un mur, se nommait l'*enclos*, *the tun* dans la langue des basses terres d'Écosse. Les habitans de cet enclos, maîtres et valets, propriétaires et fermiers, composaient une sorte de petite cité, unie comme un clan celtique; mais par d'autres liens que la parenté, par le service et le salaire, l'obéissance et le commandement. Le chef, dans sa tour carrée, bâtie au milieu des demeures plus humbles de ses vassaux ou de ses laboureurs, ressemblait en apparence au Normand d'Angleterre, dont le château-fort dominait les huttes de ses serfs. Mais entre la condition réelle de l'un et de l'autre la différence était grande. En Écosse, la subordination du pauvre au riche n'était point servitude : on donnait, il est vrai, à ce dernier le nom de *lord* en langue teutonique [1], et de *seigneur* en langue française; mais, comme il n'était ni conquérant, ni fils de conquérant, on ne le haïssait point, et l'on ne tremblait point devant lui. Une sorte de familiarité rapprochait l'habitant de la tour de celui de la cabane; ils savaient que leurs ancêtres ne leur avaient point légué d'outrages mortels à venger l'un sur l'autre.

Quand la guerre les rassemblait en armes, ils ne formaient pas deux peuples séparés, l'un de cavaliers, l'autre de fantassins; l'un couvert d'armures complètes, l'autre à qui les éperons étaient

1 Laird, suivant l'orthographe et la prononciation écossaise.

interdits sous peine de châtimens ignominieux. Chacun, armé, selon sa richesse, d'une cotte de mailles ou d'un pourpoint doublé, montait son propre cheval bien ou mal enharnaché. En temps de paix, la condition de fermier d'autrui n'était point humiliante comme en Angleterre, où le mot normand de *vilain* est devenu, dans le langage vulgaire, la plus odieuse des épithètes. Un fermier écossais était appelé communément le *bonhomme*, *the gude-man*. Son lord n'avait à prétendre de lui que des rentes et des services établis de gré à gré; il n'était point taillé haut et bas comme en pays de conquête[1]; aussi ne vit-on jamais en Écosse aucune insurrection de paysan; le pauvre et le riche sympathisaient ensemble, parce que la pauvreté et la richesse n'avaient point pour cause première la victoire et l'expropriation. Les races d'hommes, comme les différens idiomes, s'étaient mélangées dans tous les rangs, et la même langue se parlait au château, à la ville et dans la chaumière.

Cette langue, que sa ressemblance avec celle des Anglo-Saxons faisait nommer *englisc* ou anglaise, avait un sort bien différent en Écosse et en Angleterre. Dans ce dernier pays, elle était l'idiome des serfs, des gens de métier, des gardeurs de troupeaux; et les poètes, qui chantaient

[1] Walter Scott's Minstrelsy of the scottish border, t. I, p. 81, 169.

pour les hautes classes, ne composaient qu'en pur normand : mais, au nord de la Tweed, l'anglais était la langue favorite des ménestrels attachés à la cour ; il était poli, travaillé, gracieux, recherché, tandis que, de l'autre côté du même fleuve, il devenait rude et sans grâces, comme les malheureux qui le parlaient. Le petit nombre de poètes populaires qui, au lieu de rimer en français pour les fils des Normands, s'obstinèrent à rimer en anglais pour les Saxons, sentaient cette différence, et se plaignaient de ne pouvoir employer, sous peine de n'être point compris, le beau langage, les tours hardis et la versification compliquée des Écossais méridionaux. « J'ai mis, » dit l'un d'eux, dans mon anglais simple, pour » l'amour des gens simples, ce que d'autres ont » écrit et dit plus élégamment ; car ce n'est point » pour orgueil et noblesse que j'écris, mais pour » ceux qui ne sauraient entendre un anglais plus » recherché[1]. » Dans cet anglais poli des basses terres d'Écosse furent habillées les vieilles traditions bretonnes, qui restèrent dans la mémoire des habitans des bords de la Clyde long-temps après que la langue bretonne eut péri dans ces

1 Als thai haf wryten and sayd
Haf I alle in myn inglis layd,
In symple speche, as I couthe.
..... Not for pride and noblye,
But for the luf of symplemen
That strange inglis cannot ken.

contrées. Sur les basses terres du sud-ouest, Arthur et les autres héros de la nation cambrienne étaient plus populaires que les héros des anciens Scots, que Gaul-Mac-Morn et Fin-Mac-Gaul, ou Fingal père d'Oshinn [1], chantés en langage gallique dans les montagnes et dans les îles [2].

La population qui parlait ce langage presque entièrement semblable à celui des indigènes de l'Irlande, était encore, au douzième siècle, la plus nombreuse en Écosse, mais la moins puissante politiquement, depuis que ses propres rois avaient déserté son alliance pour celle des habitans du sud-est. Elle le savait, et se souvenait que les plaines occupées par ces nouveaux venus avaient été jadis la propriété de ses aïeux; elle les haïssait comme usurpateurs, et ne leur donnait point le nom de Scots, sous lequel les étrangers les confondaient avec elle, mais celui de *Sassenachs*, c'est-à-dire Saxons, parce que, de quelque origine qu'ils fussent, tous parlaient la langue anglaise. Long-temps les enfans des Galls regardèrent comme de simples représailles les incursions de guerre et de pillage faites sur les basses terres d'Écosse : « Nous sommes les héritiers des plaines, disaient-ils, il est juste que nous reprenions nos biens [3]. »

[1] Al. Ossian. La prononciation est la même.

[2] Walter Scott's Minstrelsy of the scottish border, t. III, p. 245. — Sir Tristram.

[3] Walter Scott's Lady of the Lake, notes, p. 321. — Forduni chron., p. 592.

Cette hostilité nationale, dont les habitans de la plaine redoutaient vivement les effets, les rendait toujours disposés à provoquer, de la part des rois d'Écosse, toutes sortes de mesures arbitraires et tyranniques pour ruiner l'indépendance des montagnards. Mais il semble qu'il y ait dans les mœurs, comme dans la langue des populations celtiques, un principe d'éternité qui se joue du temps et des efforts des hommes. Les clans des Galls se perpétuèrent sous leurs chefs patriarcaux, auxquels les membres du clan, portant tous le même nom, obéissaient comme des fils à leur père. Toute tribu n'ayant point de patriarche, et ne vivant point en famille, était considérée comme vile : peu d'entre elles encouraient ce déshonneur; et, pour l'éviter, les poètes et les historiens, grands auteurs de généalogie, avaient toujours soin de faire descendre chaque nouveau chef du chef primitif, de l'aïeul commun de toute la tribu [1]. Pour signe de cette filiation, qui jamais ne devait s'interrompre, le chef actuel joignait à son nom propre un surnom patronimique que tous ses prédécesseurs avaient porté avant lui, et que ses successeurs devaient prendre de même. Suivant l'étiquette celtique, ce surnom leur tenait lieu de titre. Jamais le style féodal des actes publics d'Écosse n'eut cours dans les montagnes ni dans les îles, et le même homme qui, à la cour

1 Walter's Scott's Lady of the Lake, notes, p. 272.

des rois, s'intitulait duc ou comte d'Argyle, de retour dans le pays d'Argyle, au sein de sa tribu, redevenait Mac-Callan-more, c'est-à-dire le fils de Callan-le-Grand [1].

Toutes les peuplades répandues sur la côte occidentale de l'Écosse, depuis la pointe de Cantire jusqu'au cap du Nord, et dans les îles Hébrides, qu'on appelait aussi îles des Galls [2], vivaient en sociétés séparées, sous cette autorité patriarcale; mais au-dessus de tous leurs chefs particuliers il existait, dans le douzième siècle, un chef suprême, que, dans la langue des basses terres, on appelait le lord, le seigneur, ou le roi des îles. Ce roi de toute la population gallique d'Écosse avait sa résidence à Dunstaffnage, sur un rocher de la mer occidentale, ancien séjour des rois scots, avant leur émigration vers l'est; quelquefois aussi il habitait le fort d'Artornish, sur le détroit de Mull, ou bien l'île d'Ilay, la plus fertile, sinon la plus grande, des Hébrides. Là se tenait une haute cour de justice, dont les membres s'asseyaient en cercle sur des siéges taillés dans le roc. On y voyait aussi une pierre de sept pieds carrés, sur laquelle montait le roi des îles, au jour de son couronnement. Debout sur ce piédestal, il jurait de conserver à chacun ses droits, et de faire, en tout temps, bonne justice; ensuite

[1] Walter Scott's Lady of the Lake, notes, p. 237.

[2] Innisgail.

on lui remettait entre les mains l'épée de son prédécesseur ; l'évêque d'Argyle et sept prêtres le sacraient, en présence de tous les chefs de tribus des îles et du continent [1].

Le pouvoir du roi des îles Hébrides s'étendit quelquefois sur celle de Man, située plus au sud, entre l'Angleterre et l'Irlande, et quelquefois cette île eut un roi à part, issu de race irlandaise, ou fils d'anciens chefs scandinaves, qui s'y étaient reposés après leurs courses de mer. Les rois des îles de l'ouest reconnurent pour supérieurs tantôt les rois d'Écosse et tantôt ceux de Norwége, selon qu'ils y furent contraints par l'intérêt ou par la force [2]. L'aversion naturelle des Galls contre les Écossais des basses terres tendait à maintenir l'indépendance de cette royauté purement gallique, qui existait encore, dans toute sa plénitude, vers le temps où cette histoire est parvenue ; alors le roi des îles traitait de puissance à puissance avec celui d'Écosse, son rival en temps ordinaire, mais son allié naturel contre un ennemi commun, par exemple, contre les rois d'Angleterre ; car l'instinct de haine nationale, qui avait tant de fois poussé les anciens Scots vers la Bretagne méri-

[1] Walter Scott's Lord of the Isles, notes, p. 170, 176.

[2] Rex Manniæ et insularum tenet de rege Norwegiæ (Script. rer. franc. tom. XVI, p. 256.) — Monast. angl. t. II, p. 427.

dionale, n'avait point encore péri chez les montagnards écossais [1].

Sur les basses terres d'Écosse, une guerre contre les Anglo-Normands ne pouvait manquer d'être extrêmement populaire; car les Saxons d'origine, qui habitaient ce pays, brûlaient de venger leurs propres malheurs et les malheurs de leurs aïeux, et, par un concours bizarre de circonstances, les Normands réfugiés en Écosse désiraient eux-mêmes se mesurer avec ceux de leurs compatriotes qui les avaient bannis d'Angleterre [2]. Le désir de reprendre les domaines qu'ils avaient usurpés autrefois, non moins vif chez eux que n'était dans le cœur des Anglo-Saxons celui de recouvrer leur patrie et leurs biens héréditaires, faisait que dans le conseil des rois d'Écosse, où les nouveaux citoyens siégeaient en grand nombre, l'opinion presque universelle était pour la guerre avec les conquérans de l'Angleterre. Galls, Saxons, Normands, hommes des montagnes et de la plaine, quoique par des motifs différens, s'accordaient tous sur ce point; et c'est probablement cet ac-

[1] Gens montana populo Anglorum et linguæ infesta jugiter et crudelis. (Forduni Scoti chron., p. 592.)

[2] Habebat rex (Scotorum) secum, qui eum crebro admonitionis calcare stimulabant, hinc filium Roberti de Barthentonâ, ejusque collaterales, qui ex Angliâ exsulati, sub spe recuperandæ patriæ ad eum confugerant, aliosque quàm plures qui vel questûs gratiâ. (Gesta Stephani regis, ap. scr. rer. norm,. p. 939.)

cord unanime, bien connu des Anglais de race, qui encouragea ces derniers à compter sur l'appui de l'Écosse, dans le grand complot tramé et découvert en l'année 1137.

Depuis long-temps il arrivait en foule auprès des rois écossais, neveux du dernier roi anglo-saxon, des émissaires du peuple anglais, les conjurant, par la mémoire d'Edgar leur oncle, de venir au secours de la nation opprimée, dont ils étaient parens. Mais les fils de Malcolm Kenmore étaient rois, et, comme tels, peu disposés à se commettre, sans de puissans motifs d'intérêt personnel, dans une révolte nationale. Ils restèrent sourds aux plaintes des Anglais et aux suggestions de leurs propres courtisans, tant que vécut le roi Henry Ier, avec lequel ils avaient aussi quelque lien de parenté par sa femme Mathilde, fille de Malcolm. Lorsque Henry fit jurer aux chefs normands de donner, après sa mort, le royaume à la fille qu'il avait eue de Mathilde, David, alors roi d'Écosse, fut présent à cette assemblée, et il y prêta serment commevassal de Henry Ier [1185 à 1117]; mais, après que les seigneurs d'Angleterre, manquant à leur parole, au lieu de Mathilde, eurent choisi Étienne de Blois, le roi d'Écosse commença à trouver que la cause des Saxons était la meilleure [1] : il promit de les assister dans leur pro-

[1] Zeloque justiciæ succensus, tùm pro communis sanguinis cognatione, tùm pro fide mulieri repromissâ et de-

jet d'exterminer tous les Normands, et peut-être, en récompense de cette promesse vague, stipula-t-il, comme ce fut le bruit du temps, qu'on le ferait roi d'Angleterre, si l'entreprise réussissait.

L'affranchissement des Anglais n'eut point lieu, comme on l'a vu plus haut, grâce à la vigilance d'un évêque; cependant le roi d'Écosse, qui ne s'était lié à ce peuple que parce qu'il avait, de son côté, des projets de guerre contre les Anglo-Normands, rassembla une armée et marcha vers le sud. Ce ne fut pas au nom de la race saxonne opprimée qu'il fit son entrée en Angleterre, mais au nom de Mathilde, sa cousine, dépossédée, disait-il, par Étienne de Blois, usurpateur du royaume [1].

[1138] Le peuple anglais n'avait guère plus d'amour pour la femme de Geoffroy d'Anjou que pour le Blaisois Étienne, et cependant les populations les plus voisines des frontières de l'Écosse, les hommes du Cumberland, du Westmorland, et de toutes les vallées où coulent les rivières qui vont grossir les eaux de la Tweed, poussés par le simple instinct qui nous porte à saisir avidement tous les moyens de salut, reçurent les Écossais comme des amis, et se joignirent à eux [2]. Ces

bitâ, regnum Angliæ turbare disposuit. (Gesta Stephani regis, p. 939.)

1 Nomine Matildis dictæ imperatricis. (Guil. Neubrig. pag. 120.)

2 Coadunatus erat iste exercitus de Normannis, Ger-

vallées, d'un accès difficile, et à peine soumises par les Normands, étaient, en grande partie, peuplées de Saxons dont les pères avaient été bannis au temps de la conquête [1]. Ils vinrent au camp des Écossais en grand nombre et sans ordre, sur de petits chevaux de montagnes, qui étaient leur seule propriété.

En général, à l'exception des cavaliers d'origine normande ou française que menait avec lui le roi d'Écosse, et qui portaient des armures de mailles complètes et uniformes, le gros de ses troupes offrait une variété désordonnée d'armes et d'habillemens. Les habitans de l'est des basses terres, hommes de descendance danoise ou saxonne, formaient la grosse infanterie, armée de cuirasses et de fortes piques; les habitans de l'ouest, et surtout ceux du Galloway, qui conservaient encore une vive empreinte de leur descendance bretonne, étaient, comme les anciens Bretons, sans armes défensives, et portaient de longs javelots dont le fer était aigu et le bois mince et fragile; enfin, les vrais Écossais de race, montagnards et insulaires, étaient coiffés de bonnets ornés de plumes d'oiseaux sauvages, et avaient

mannis, Anglis, de Northymbranis, de Cumbris, de Teviotadalâ, et Lodoneâ, de Pictis qui vulgò Galweienses dicuntur, et Scotis (Ricardus Hagulstadensis, script. Selden, pag. 31.)

1 Walter Scott's Minstrelsy of the scottish border, préface.

de larges manteaux de laine rayée serrés autour du corps par un baudrier de cuir auquel ils suspendaient une large épée ; ils portaient au bras gauche un bouclier rond de bois léger, recouvert d'un cuir épais ; et quelques tribus des îles se servaient de haches à deux mains, à la manière des Scandinaves : l'armure des chefs était la même que celle des hommes du clan ; on ne les distinguait qu'à leurs longs plumets, plus légers, et flottant avec plus de grâce.

Les troupes du roi d'Écosse, nombreuses et peu régulières, occupèrent sans résistance tout le pays situé entre la Tweed et la limite septentrionale de la province d'York. Les rois normands n'avaient point encore bâti dans cette contrée les forteresses imposantes qu'ils y élevèrent dans un temps postérieur, et ainsi aucun obstacle n'arrêta le passage des *fourmis écossaises*, comme les appelle un vieil auteur [1]. Il paraît que cette armée commit beaucoup de cruautés dans les lieux qu'elle traversa ; les historiens parlent de femmes et de prêtres massacrés, d'enfans jetés en l'air, et reçus à la pointe des lances ; mais comme il s'expliquent avec peu de précision, on ne sait si ces excès tombèrent seulement sur les hommes de descendance normande et furent les représailles des Anglais de race, ou si l'aversion native de la population gallique contre les habitans de l'Angleterre s'exerça

1 Formicæ scoticæ. (Math. Paris., pag. 90.)

indifféremment sur le serf et le maître, le Saxon et le Normand [1]. Les seigneurs du nord, et surtout l'archevêque d'York, nommé Toustain, profitèrent du bruit de ces atrocités, répandu vaguement et d'une manière peut-être exagérée, pour prévenir, dans l'esprit des habitans saxons des rives de l'Humber, l'intérêt naturel que devait leur inspirer la cause des ennemis du roi normand [2].

Afin de déterminer leurs sujets à marcher avec eux contre le roi d'Écosse, les barons normands flattèrent avec adresse d'anciennes superstitions locales; ils invoquèrent les noms des saints de race anglaise, qu'eux-mêmes avaient traités autrefois avec tant de mépris; ils les prirent, en quelque façon, pour généralissimes de leur armée, et l'archevêque Toustain leva les bannières de saint Cuthbert de Durham, de saint Jean de Beverley, et de Saint Wilfrid de Rippon.

Ces étendards populaires, qui, depuis la conquête, devaient avoir peu vu le jour, furent tirés de la poussière des églises pour être transportés à Elfer-tun, aujourd'hui Allerton, à trente-deux milles au nord d'York, lieu où les chefs normands résolurent d'attendre l'ennemi. C'étaient Guil-

1 Chronica Normann. apud script. rer normann, p. 977. — Johannes Hagulstadensis, apud script. rer. francic. tom. XIII, p. 81.

2 Ethelredus Rievallensis, p. 340.

laume Piperel et Gaultier Espec, du comté de Nottingham, avec Guilbert de Lacy et son frère Gaultier, du comté d'York, qui devaient commander la bataille. L'archevêque ne pût s'y rendre pour cause de maladie, et il envoya à sa place Raoul, évêque de Durham, probablement expulsé de son église par l'invasion des Écossais [1]. Autour des bannières saxonnes élevées dans le camp d'Allerton par les seigneurs de race étrangère, un instinct demi-religieux, demi-patriotique fit accourir en grand nombre les habitans anglais des villes voisines et du plat pays. Ils ne portaient plus la grande hache de combat, l'arme favorite de leurs aïeux, mais étaient armés de grands arcs et de flèches longues de deux coudées. La conquête avait opéré ce changement de deux manières différentes : d'abord ceux des indigènes qui s'étaient pliés à servir en guerre les rois normands, pour le pain et la solde, avaient dû s'exercer à la tactique normande ; et quant à ceux qui, plus indépendans, s'étaient voués à la vie de partisans sur les routes, et de francs-chasseurs dans les forêts, ils avaient dû pareillement quitter les armes propres au combat de près, pour d'autres plus capables d'atteindre à la course les chevaliers de Normandie et les daims du roi. Les fils des uns et des autres ayant été, dès leur enfance, exercés au tir de l'arc, l'Angleterre était, en

1 Math. Paris, pag. 52.

moins d'un siècle, devenue le pays des bons archers, comme l'Écosse était le pays des bonnes lances.

Pendant que l'armée écossaise passait la rivière de Tees, les barons normands se préparaient avec activité à recevoir son attaque. Ils dressèrent sur quatre roues un mât de navire, au sommet duquel fut placée une petite boite d'argent qui contenait une hostie consacrée, et, autour de la boite, furent suspendues les bannières qui devaient exciter les Anglais à bien combattre [1]. Cet étendard, d'une espèce assez commune au moyen âge, occupait le centre de l'armée en bataille. La fleur de la chevalerie normande, dit un ancien historien, prit son poste à l'entour, après s'être confédérée par la foi et par le serment, et avoir juré de rester unie dans la défense du territoire, à la vie et à la mort [2]. Les archers saxons flanquaient les deux ailes du corps de bataille et formaient les premiers rangs. Au bruit de l'approche des Écossais, qui s'avançaient en mauvais ordre, mais avec rapidité, le Normand Raoul, évêque de

1 Fixo apud Alvertonam standardo. (Math. Paris., p. 52.) — Florent Wigorn., p. 670. — Ethelred. Rieval. pag. 340 et seq.

2 Decus Normannorum... (Math. Paris., p. 52. — Communi consensu et consilio juramentum facere ut resisterent. (Florent. Wigorn., p. 670.)

Durham, monta sur une éminence, et parla ainsi en langue francaise [1] :

« Nobles seigneurs de naissance normande,
» vous qui faites trembler la France et avez con-
» quis l'Angleterre, voici que les Écossais, après
» vous avoir fait hommage, entreprennent de vous
» chasser de vos terres [2]. Mais si nos pères, en
» petit nombre, ont soumis une grande partie de
» la Gaule, ne vaincrons-nous pas ces gens à demi
» nus, qui n'opposent à nos lances et à nos épées
» que la peau de leurs propres corps, ou un bou-
» clier de cuir de veau [3]. Leurs piques sont lon-
» gues, il est vrai, mais le bois en est fragile, et
» le fer de mauvaise trempe [4]. On les a entendus,
» dans leur jactance, ces habitans du Galloway,
» dire que le breuvage le plus doux était le sang
» d'un Normand. Faites en sorte que pas un d'eux
» ne retourne vers les siens se vanter d'avoir tué
» des Normands [5]. »

L'armée écossaise, ayant pour étendard une

1 Stans in acie mediâ in loco eminenti. (Math. Paris, pag. 52.

2 Proceres Angliæ clarissimi, Normannigenæ...... ferox Anglia à vobis capta succumbit : nunc Scotia..... (Math. Paris., pag. 52.)

3 Nudum objiciunt corium, pelle vitulinâ pro scuto utentes. (Ethel. Rieval., p. 343.)

4 Lignum fragile est, ferrum obtusum. (Ibid.)

5 Se felicissimos, quòd Gallorum sanguinem bibere possent.... Ecce quot Gallos hodiè occidi. (Ibid.)

simple lance à banderolle, marchait divisée en plusieurs corps. Le jeune Henry, fils du roi d'Écosse, commandait les hommes des basses terres et les volontaires anglais du Cumberland et du Northumberland; le roi lui-même était à la tête de tous les clans des montagnes et des îles; et les chevaliers d'origine normande, armés de toutes pièces, formaient sa garde[1]. L'un d'entre eux, appelé Robert de Brus, homme d'un grand âge, qui tenait pour le roi d'Écosse, en *raison* de son fief d'Annadale[2], et n'avait d'ailleurs aucun motif personnel d'inimitié contre ses compatriotes d'Angleterre, s'approcha du roi au moment où il allait donner le signal de l'attaque, et lui parlant d'un air triste : « O Roi, dit-il, songes-tu bien » contre qui tu vas combattre ? C'est contre les » Normands et les Anglais, qui toujours t'ont si » bien servi de conseils et d'armes, et sont par- » venus à te faire obéir de tes peuples de race » gallique[3]. Tu te crois donc bien sûr maintenant » de la soumission de ces tribus; tu espères donc » les maintenir dans le devoir avec le seul appui

1 Rex in suâ acie Scotos et Murranenses retinuit (Ethelred. Rieval., p. 343.) — Circa regem steterunt equestres ordines militaribus armis instructi (Johan. Hagulstad., p. 85.)

2 Ratione terrarum suarum (Monast. angl, t II, p. 148.)

3 Adversùm quos hodiè levas arma? adversùm Anglos et Normannos.... quorum semper consilium utile et auxilium promptum ... (Ethelred. Rieval., p 344.)

» de tes hommes d'armes écossais [1]; mais souviens-toi que c'est nous qui d'abord les avons mis sous ta main, et que de là vient la haine dont ils sont animés contre nos compatriotes[2]. » Ce discours parut faire une grande impression sur le roi [3]. Mais Guillaume, son neveu, s'écria avec impatience : « Voilà des paroles de traître[4]. » Le vieux Normand ne répondit à cet affront qu'en abjurant, suivant la formule du siècle, son serment de foi et d'hommage, et piqua des deux vers le camp des ennemis[5].

Alors les montagnards qui entouraient le roi d'Écosse élevèrent la voix et crièrent l'ancien nom de leur pays, *Alben! Alben*, Albanie, Albanie[6]! Ce fut le signal du combat. Les gens du Cumberland et des vallées de Liddel et de Teviot chargèrent d'une manière ferme et rapide le centre de l'armée normande, et selon l'expression d'un ancien narrateur, le rompirent comme une toile d'araignée [7]. Mais, étant mal soutenus par les

1 Nova est ista tibi in Wallensibus securitas.... quasi soli tibi sufficiant Scoti etiam contra Scotos. (Ibid.)

2 Quiquid odii, quidquid inimicitiarum adversùm nos habent Scoti, tuî tuorumque est causa, pro quibus contra eos totiès dimicavimus (Ethelred. Rieval., p. 344.)

3 Rex in lacrymas solvebatur. (Ibid.)

4 Robertum ipsum arguit proditionis. (Ibid.)

5 Vinculum fidei patrio more dissolvens. (Ibid.)

6 Exclamant Albani, Albani! (Jo. Brompton., p. 1027.)

7 Ipsâ globi australis parte instar cassis araneæ dissipatâ. (Jo. Broptom., p. 1027.)

autres corps écossais, ils n'arrivèrent point jusqu'à l'étendard des Anglo-Normands; ceux-ci rétablirent leurs rangs, et repoussèrent les assaillans avec perte, et, à une seconde charge, les longs javelots des Écossais du sud-ouest se brisèrent contre les hauberts de mailles et les écus des Normands [1]. Alors les montagnards tirèrent leurs grandes épées pour combattre de près; mais les archers saxons, se déployant sur les côtés, les assaillirent d'une grêle de flèches, pendant que les cavaliers normands les chargeaient de front, en rangs serrés et la lance basse [2]. « Il faisait beau » voir, dit un contemporain, les mouches piquantes sortir en bourdonnant des carquois des » hommes du sud, et obscurcir l'air comme une » épaisse poussière [3]. »

Les Galls, hardis et braves, mais peu faits pour les évolutions régulières, se dispersèrent du moment qu'ils se sentirent incapables d'entamer les rangs de l'ennemi [4]. Toute l'armée d'Écosse, obligée de faire retraite, rétrograda jusqu'à la Tyne. Les vainqueurs ne la poursuivirent point au delà de ce fleuve, et le pays qui s'était insurgé à l'approche des Écossais demeura, malgré

1 Ferri soliditate, lancearum scoticarum est delusa fragilitas. (Ethelred. Rieval., p. 346.)

2 Eductis gladiis cominùs decertare tentabant. (Ibid.)

3 Australes muscæ de cavernis pharetrarum ebullientes, et instar densissimi pulveris. (Ibid.)

4 Omnes à campo dilapsi sunt. (Johan. Hagulstad, p. 86.)

leur défaite, affranchi de la domination normande. Durant un assez long espace de temps après cette journée, le Westmorland, le Cumberland et le Northumberland firent partie du royaume d'Ecosse ; le nouvel état de ces trois provinces empêcha l'esprit et le caractère anglo-saxon de s'y dégrader autant que dans la partie méridionale de l'Angleterre. Les traditions nationales et les chants populaires survécurent et se perpétuèrent au nord de la Tyne [1] : c'est de là que la poésie anglaise, anéantie dans les lieux qu'habitaient les Normands, redescendit plus tard sur les provinces méridionales.

[1137 à 1138] Pendant que ces choses se passaient au nord de l'Angleterre, la nation des Gallois, qui avait promis secours aux Saxons dans leur grand complot de délivrance, exécutant sa promesse, malgré le mauvais succès de l'entreprise, commença sur toute la ligne de ses frontières l'attaque des châteaux-forts bâtis par les Normands. Les Cambriens, race d'hommes impétueuse et passionnée, se portèrent avec une sorte de fanatisme national à cette agression soudaine ; il n'y eut quartier pour aucun homme parlant la langue française : barons, chevaliers et soldats impatronisés sur les terres galloises, prêtres et moines intrus dans les églises, et dotés sur les terres des Gallois, tous furent tués

[1] Jamieson's pouplar songs, tom. II, pag. 97.

ou chassés des domaines qu'ils occupaient [1]. Les Cambriens se montrèrent cruels dans ces représailles; mais eux-mêmes avaient subi des cruautés inouïes de la part des Anglo-Normands. Hugues-le-Loup et Robert de Maupas avaient presque dépeuplé la contrée de Flint, voisine du comté de Chester; Robert de Ruddlan les avait enlevés de leurs maisons pour en faire des serfs, et les historiens du temps disent de Robert de Belesme, comte de Shrewsbury, qu'il les avait déchirés avec des ongles de fer [2].

Les conquérans de l'Angleterre, non contens de posséder les terres fertiles de ce pays, avaient de bonne heure envahi avec une égale avidité les marais et les rochers de la Cambrie [3]. Ceux des chefs de bandes qui s'établirent dans les provinces de l'ouest sollicitèrent presque tous du roi Guillaume ou de ses fils, comme une sorte de supplément de solde, la *licence* de conquérir sur les Gallois; c'est l'expression même des anciens actes [4];

1 Gesta Stephani regis, p. 930. — Monastic. anglic. t. II, pag. 63.

2 Cominùs ut pecudes occidit, aut indebitæ servituti atrociter mancipavit. (Orderic. Vital., p. 670.) — Ferreis ejus ungulis excoriati. (Ibid, pag. 768.)

3 Postquàm Normanni bello commisso Anglos sibi subjugârunt, Wallonicam terram adjacentem.... (Gesta Stephani regis, p. 940.)

4 Cui rex dedit licentiam conquirendi super Wallenses. (Monast. anglic., t. I, p 724 et passim.)

beaucoup d'hommes obtinrent cette permission; d'autres la prirent d'eux-mêmes, et, sans lettres de marque, coururent sus aux Gallois, qui résistèrent bravement et défendirent pied à pied leur territoire. Les Normands, s'étant rendus maîtres des extrémités orientales du pays de Galles, y bâtirent, suivant leur coutume, une ligne de châteaux-forts [1].

Cette chaîne de forteresses s'était graduellement resserrée; et lorsqu'en l'année 1138, les Gallois entreprirent de la rompre, presque tout le sud du pays, les vallées de Glamorgan et de Breknock, et le grand promontoire de Pembroke, étaient déjà détachés de l'ancienne Cambrie. Divers accidens avaient contribué à faciliter ces conquêtes. [1088] D'abord, sous le règne de Guillaume-le-Roux, une guerre civile entre les Gallois méridionaux (événement trop commun chez ce peuple) introduisit dans le pays de Glamorgan, comme auxiliaires soldés de l'une des parties belligérantes, une compagnie d'aventuriers normands conduits par Robert fils d'Aymon. Ce Robert (le même dont la fille ne voulait point accepter un gendre qui n'eût pas deux noms [2]), après avoir combattu pour un chef gallois, et reçu sa solde, retournant sur ses domaines de Glocester, se mit à songer à l'effet ter-

1 Innumeris castellis cinxère.... (Gesta Steph. regis, pag. 930.)

2 Voyez livre VII, tom. II.

rible qu'avaient produit sur les Cambriens ses hommes et ses chevaux vêtus de fer [1]. Cette réflexion lui suggéra le projet de visiter en conquérant le même chef dont il avait été le soldat. Il rassembla une bande plus nombreuse, entra dans la vallée de Glamorgan, et s'empara des lieux les plus voisins de la frontière normande [2]. [1088 à 1110] Les envahisseurs se partagèrent le pays, suivant leurs grades. Robert, fils d'Aymon, eut pour son lot trois villes, et devint comte de toute la terre conquise. Parmi ses principaux compagnons, l'histoire cite Robert de Saint-Quentin, Pierre-le-Sourd, Jean-le-Flamand, et Richard de Granville ou *Grainville*, comme prononçaient les Normands [3]. Ils eurent chacun des villages entiers ou de vastes domaines, et, de pauvres *soudoyers* qu'ils étaient, devinrent, pour la postérité, la tige d'une nouvelle race de nobles et puissans barons.

Vers le même temps, Dreux ou Dru de Balaon bâtit un château à Abergavenny; et un certain Guillaume, qui en éleva un à Monmouth, prit le nom de Guillaume de Monemue, suivant l'euphonie normande [4] : ce Guillaume, pour le salut de son âme, fit don d'une église galloise aux moines

1 Cambrien biography, p. 107—197.
2 Ibid., p. 97.
3 Ibid., p. 198.
4 Monast. anglic., t. I, p. 556. — Ibid., p. 602, 719.

de Saint-Florent de Saumur; dans le même voisinage, Robert de Candos ou Chandos établit et dota des moines venus de Normandie [1]. Durant les guerres qu'une nombreuse faction de Normands fit à Guillaume-le-Roux et à Henry Ier, en faveur de leur frère aîné Robert, les deux rois appelèrent à leur secours tout ce qu'il y avait de soldats de fortune. Ceux qui, de l'autre côté du détroit, se rendirent à cet appel exigèrent, pour la plupart, comme les soldats du conquérant, la promesse d'un domaine territorial, dont ils firent d'avance hommage aux rois. D'abord on assigna, pour le paiement de ces dettes, les terres à confisquer sur les Normands du parti contraire, et quand elles n'y suffirent plus, on donna aux aventuriers des lettres de marque sur les Gallois [2].

Plusieurs capitaines de compagnies franches qui reçurent leurs gages en cette monnaie se distribuèrent, avant même de les avoir conquis, les cantons les plus voisins du territoire de Glamorgan, et en joignirent, selon la mode du siècle, le nom à leur nom propre; puis, quand le temps de leur service en Angleterre fut expiré, ils firent route vers l'ouest, afin de se mettre, comme ils

1 Et super dictum conquestum fundavit prioratum de Goldeston, in proprio solo per eum conquæsto. (Ibid., t. II, pag. 901.)

2 Invadendæ Cambriæ facultatem petiverunt, quâ concessâ... (Girald. Cambrens. Itinerar. Walliæ, ed. Camden.)

disaient, en possession de leurs héritages [1]. Sous le règne de Guillaume-le-Roux, Bernard de Neuf-Marché s'empara ainsi du territoire de Breknock, et après sa mort il le laissa, disent les actes, à sa fille Sybille, en légitime propriété [2]. Au temps du roi Henry, un certain Richard, normand de naissance, et comte d'Eu en Normandie, conquit la province galloise de Divet ou de Pembrocke, avec une petite armée de Brabançons, de Normands, et même d'Anglais, que les maux de la conquête dans leur patrie réduisaient au métier d'aventuriers et de conquérans du pays d'autrui. Richard d'Eu reçut, dans cette campagne, de ses Flamands et de ses Anglais, le surnom teutonique de *Strong-boghe*, c'est-à-dire fort tireur d'arc, et, par un hasard singulier, ce sobriquet, inintelligible pour les Normands, demeura héréditaire dans la famille du comte normand [3].

[1110 à 1138] Le Fort-tireur et ses compagnons d'armes se rendirent par mer à la pointe la plus occidentale du pays de Divet, et refoulèrent vers l'est la population cambrienne des côtes, massacrant tout ce qui leur résistait. Les Brabançons étaient alors la meilleure infanterie

1 Assignant sibi provincias quas invadere constituunt, pro quibus se regi fidelitatis sacramento adstringunt. (Girald. Cambrens. Itinerar. Walliæ, ed. Camden.)

2 Monast. anglic., tom. I, p. 320. — Ibid., p. 556.

3 Ibid., pag. 724.

de toute l'Europe, et le pays, peu montagneux, leur permettait de se prévaloir avec avantage de leur forte et pesante armure [1]. Ils le conquirent rapidement, s'en partagèrent les villes, les maisons et les domaines, et bâtirent des châteaux pour se garantir des incursions des vaincus. Les Flamands et les Normands, qui tenaient le premier rang dans l'armée conquérante, furent mieux favorisés dans le partage, et leur postérité forma la race des nouveaux riches et des nouveaux nobles du pays. Plusieurs siècles après, ces nobles et ces riches se faisaient encore remarquer par leurs noms à tournure française, précédés de la particule *de* ou du mot *fils* ou *fitz*, selon la vieille orthographe [2]. Les descendans des Anglais, enrôlés dans cette expédition, composèrent la classe moyenne des petits propriétaires et des fermiers libres; leur langue devint la langue vulgaire du territoire conquis, et en bannit l'idiome gallois, circonstance qui fit donner au pays de Pembrocke le nom de *petite Angleterre* [3]. Un monument curieux de cette conquête subsista long-temps dans le pays; c'était une grande route tracée le long de la crête des montagnes; cette route, construite par les envahisseurs, pour

1 Girald. Cambr. apud Angl., sacr., t. II, p. 452.

2 Cambrian register for 1796, p. 68–70.

3 Anglia transvalliana. Little England byond Weles (Ibid.)

faciliter leur marche et assurer leurs communications, garda durant plusieurs siècles le nom de *chemin des Flamands* [1].

Encouragés par l'exemple de Richard *Strongboghe,* comte de Pembrocke, d'autres aventuriers abordèrent par mer dans la baie de Cardigan, et un certain Martin de *Tours* ou *Des tours,* envahit le territoire de Keymes avec Guy de Brionne et Guérin du Mont-Cénis, qu'on appelait en normand *Mont Chensey* [2]. Martin de Tours prit le titre de seigneur de Keymes, comme administrateur souverain de la contrée où ses hommes d'armes s'établirent [3]. Il y ouvrit un asile pour tous les hommes français, flamands et même anglais de naissance, qui voudraient venir augmenter sa colonie, lui jurer foi et hommage contre les Gallois, et recevoir des terres sous condition de service, avec le titre d'hôtes libres de Keymes [4]. La ville que ces aventuriers fondèrent fut appelée le *Bourg-Neuf ;* et le lieu où le chef de guerre, devenu seigneur du pays, bâtit sa principale demeure, s'appela long-temps *Château-Martin*, suivant le génie de la vieille

1 Sicut via Flandrensium ducit per summitatem montis. (Vetus charta, ibid., p. 103.)

2 Cambrian register, p. 126.

3 Martinus turonensis, al. de turribus, dominus de Keymes. (Ibid.)

4 Omnes liberos hospites suos de Keymes. (Ibidem, p. 159.)

langue française [1]. Pour sanctifier son invasion, Martin bâtit une église et un prieuré qu'il peupla de clercs, appelés à grands frais de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Il les préféra, soit parce que la ville de Tours était son lieu natal, soit parce que le nom de ce lieu faisait allusion à son propre nom [2]. A sa mort, on l'ensevelit dans un tombeau de marbre, au milieu du chœur de la nouvelle église, et les clercs tourangeaux de la seigneurie de Keymes recommandèrent aux bénédictions de tout chrétien la mémoire de leur patron, qui, disaient-ils, avait ravivé dans ce pays, par son pieux zèle, la foi chancelante des Gallois [3].

Cette accusation, dont les prélats normands n'avaient pas manqué de se prévaloir pour autoriser leur intrusion et la dépossession de tout le clergé de race anglaise, fut renouvelée contre les Cambriens par tous ceux à qui les conquérans du pays de Galles donnèrent des églises ou des abbayes. Afin de colorer par une sorte de prétexte l'expulsion violente des anciens évêques et prêtres de ce pays, ils les déclaraient en masse hérétiques et faux chrétiens [4]. Cependant, il y avait

1 Novumburgum..... Castrum Martini; en anglais moderne *Castle-Martin*. (Cambrian register., p. 126.)

2 Monast. anglic., tom. I, pag. 445.

3 Consectam ejus gentis rabiem, audaciam, christianæ fidei magnâ ex parte ignorantiam. (Ibid. tom. II, pag 63.)

4 Tantam in moribus eorum perversitatem. (Notæ ad Eadmeri Histor., p. 209.)

déjà long-temps que les évêques de la Cambrie s'étaient réconciliés avec l'église romaine, qu'ils étaient rentrés, comme on disait alors, dans l'unité catholique, et que l'un d'eux, celui de Saint-David, avait reçu le pallium [1]. Ils se plaignirent vivement au pape de l'usurpation de leurs églises par des hommes de race étrangère et nullement religieux [2]. Mais le pape ne les écouta point, regardant ceux qui avaient rétabli l'impôt du denier de saint Pierre comme d'assez bons juges de ce qui convenait au bien des âmes. Après cet appel inutile, les Gallois, poussés à bout, se firent eux-mêmes justice, et chassèrent en plusieurs lieux, à main armée, les clercs étrangers qui avaient expulsé leurs prêtres et disposé des biens des églises comme d'un patrimoine privé [3].

Ces actes de vengeance nationale furent plus fréquens dans les contrées maritimes, lieux plus éloignés de l'Angleterre et du centre de la puissance normande. Sur la côte voisine de l'île d'Anglesey, envahie par la mer, en même temps que cette île, par les gens d'armes du comte de Chester, se trouvait une ville épiscopale nommée

1 Eadmeri Histor. novor., pag. 116.

2 Hæc ecclesia ferè annihilata est invasione supervenientes gentis Normanniæ... maximâ parte cleri deletâ.... (Anglia sacra, p. 693.)

3 Iste Gaufridus episcopatum deseruit, Wallesium infestatione compulsus... (Rog. de Hoved., p. 544.)

Bangor, où le roi Henry I[er] avait établi un prélat normand appelé Hervé. Pour remplir au gré du roi ses fonctions pastorales, au milieu d'une contrée à peine soumise, Hervé, dit un ancien auteur, tira le glaive à deux tranchans [1], et lança des anathèmes journaliers contre les Cambriens, en même temps qu'il leur faisait la guerre à la tête d'une troupe de soldats [2]. Les Gallois ne se laissèrent pas excommunier et massacrer sans résistance; ils défirent l'armée de l'évêque, tuèrent un de ses frères et plusieurs de ses gens, et le contraignirent à prendre la fuite [3]. Hervé retourna en Angleterre auprès du roi Henry, qui le félicita d'avoir souffert pour la foi, et lui promit récompense [4]; le pape régnant, nommé Pascal, écrivit de sa propre main au roi, pour lui recommander cette victime de ce qu'il appelait la persécution et la férocité des barbares [5].

Pourtant la nation galloise était peut-être alors, de toute l'Europe, celle qui méritait le moins le nom de barbare. Malgré le mal que les Anglo-

[1] Gladium bis acutum ad eos domandos exeruit. (Ex Hist. Eliensi manuscript. — In notis ad Eadmeri Histor., pag. 209.)

[2] Nunc anathemate, nunc propinquorum et aliorum hominum eos coercens multitudine. (Ibid.)

[3] Nec minor fuit eorum contra eum rebellio. (Ibid.)

[4] Religiosi episcopi. (Ibid.)

[5] Nimiâ barbarorum ferociâ et persecutione. (Ibid, pag. 210.)

Normands lui faisaient chaque jour, ceux qui venaient la visiter sans armes, comme simples voyageurs, étaient accueillis et fêtés partout avec empressement ; on les admettait, dès le premier abord, dans l'intimité des familles ; on leur faisait partager le plus grand plaisir du pays, qui était la musique et le chant. « Ceux qui arrivent aux » heures du matin, dit un auteur du douzième » siècle, sont amusés jusqu'au soir par la con- » versation des jeunes femmes et par le son de la » harpe [1]. » Il y avait une harpe dans chaque maison, si pauvre qu'elle fût ; et la compagnie, assise en rond autour du musicien, chantait alternativement des stances quelquefois improvisées : on se donnait des défis pour l'improvisation et le chant, d'homme à homme, et quelquefois de village à village [2].

La vivacité d'esprit naturelle aux races celtiques se manifestait en outre chez les Cambriens par leur goût excessif pour la conversation, et par la promptitude de leurs répliques. « Tous les Gallois, » sans exception, même dans les rangs les plus » bas, dit l'ancien auteur cité plus haut, ont reçu » de la nature une grande volubilité de langue et » une extrême assurance à répondre devant les

1 Qui matutinis horis adveniunt, puellarum affatibus cytharæque modulis usquè ad vesperam delectantur. (Giraldi Cambriæ de se, etc. Ed. Camden, p. 889.)

2 Pennant's tour in Wales.

» princes et les grands ; les Italiens et les Français » paraissent avoir la même faculté ; mais on ne la » trouve ni chez les Anglais de race, ni chez les » Saxons de la Germanie, ni chez les Allemands [1]. » On alléguera sans doute, pour cause du manque » de hardiesse des Anglais, leur servitude » actuelle ; mais telle n'est point la vraie raison » de ces différences, car les Saxons du continent » sont libres, et l'on remarque en eux le même » défaut [2]. »

Les Gallois qui n'entreprirent jamais d'invasions hors de leur pays à la manière des peuples germaniques, et qui, suivant un de leurs proverbes nationaux, souhaitaient que chaque rayon du soleil fût un poignard pour percer l'ami de la guerre [3], ne faisaient jamais de paix avec l'étranger, tant qu'il occupait leur territoire, y fût-il cantonné depuis longues années, y eût-il des châteaux, des bourgs et des villes. Le jour où l'un de ces châteaux était détruit de fond en comble était un jour de joie universelle, où, selon les paroles d'un écrivain gallois, le père privé d'un fils unique oubliait son malheur [4]. [1138]

1 Loquendi audaciam et respondendi fiduciam coràm principibus et magnatibus.... (Giraldi Cambr., p. 889.)

2 Si servitutem causaris in Anglis et hunc ei defectum assignes, in Saxonibus et Germanis qui libertate gaudent et eodem tamen vitio vexantur, ratio non provenit. (Ibid.)

3 Cambro-britton, t. II, p. 13.

4 Ibid. t. I, p. 137.

Dans la grande prise d'armes qui eut lieu l'année 1138, les Normands attaqués sur toute la ligne de leurs marches, depuis le golfe de la Dee jusqu'à la Saverne, perdirent plusieurs postes, et, pour quelque temps, furent obligés de prendre à leur tour une attitude défensive [1]. Mais l'avantage obtenu par les Cambriens ne pouvait être d'une grande importance, parce qu'ils ne poursuivaient point la guerre au delà des limites de leurs montagnes et de leurs vallées. Leur attaque, quelque vive qu'elle fût, donna ainsi moins d'alarmes aux conquérans de l'Angleterre, que l'invasion du roi d'Écosse, et fut encore moins utile au peuple saxon, qui avait mis en elle son espérance [2].

Le roi Étienne n'eut pas besoin de quitter sa résidence du sud pour marcher à la rencontre, soit des Écossais, soit des Gallois. Mais, peu de temps après, les partisans normands de Mathilde, fille de Henry Ier, lui donnèrent plus d'inquiétude. [1139] Appelée en Angleterre par ses amis, Mathilde débarqua le 22 septembre de l'année 1139, se jeta dans le château d'Arondel sur la côte de Sussex, et de là gagna celui de Bristol, où commandait son frère Robert, comte de Glocester [3]. Au bruit de l'arrivée de la prétendante,

1 Gesta Stephani regis, pag. 931. — Florent. Wigorn., p 666.

2 Order. Vital., pag. 912.

3 Gervasii Cantuariensis Chronica, p. 1349.

beaucoup de mécontentemens et d'intrigues secrètes se dévoilèrent. La plupart des chefs du nord et de l'ouest firent leur renonciation solennelle à l'hommage et à l'obéissance d'Étienne de Blois, et renouvelèrent le serment qu'ils avaient prêté à la fille du roi Henry [1]. Toute la race normande d'Angleterre parut divisée en deux factions qui s'observaient avec défiance, avant d'en venir aux mains. « Le voisin, disent les historiens du » temps, soupçonnait son voisin, l'ami son ami, » le frère son frère [2]. »

[1139 à 1140] De nouvelles bandes de soldats brabançons, engagés soit par l'un, soit par l'autre des deux partis rivaux, vinrent avec armes et bagages, par différens ports et diverses routes, aux rendez-vous assignés par le roi et par Mathilde [3] : de part et d'autre, on leur avait promis, pour solde, les terres de la faction ennemie. Afin de soutenir les frais de cette guerre civile, les fils des Normands se mirent à vendre et à revendre leurs domaines, leurs villages et leurs bourgs d'Angleterre, avec les habitans, corps et biens [4].

1 Ab obsequio regis recesserunt, et pristinis fidei sacramentis innovatis.... (Gervasii Cantuariensis Chronica, p. 1349.)

2 Nec vicinus in proximo, nec amicus in amico, nec frater in fratre potuit fidem habere. (Ibid., pag. 1350.)

3 Flandrenses igitur, relicto natali solo, catervatim in Angliam confluunt (Ibid.)

4 Quibus in stipendium dantur ac veniuntur vicorum ac

Plusieurs firent des incursions sur les domaines de leurs adversaires, et y enlevèrent les chevaux, les bœufs, les moutons et les hommes de race anglaise, qu'on saisissait jusque dans les villes et qu'on emmenait garrotés [1]. La terreur était telle parmi eux, que, si les habitans de quelque cité ou de quelque bourg voyaient approcher de loin seulement trois ou quatre cavaliers, ils prenaient aussitôt la fuite [2].

Cet effroi exagéré provenait des bruits sinistres qui couraient sur le sort des hommes que les Normands avaient saisis et enfermés dans leurs châteaux [3]. « Car ils enlevaient, dit une chronique » saxonne, tous ceux qui leur paraissaient avoir » quelque bien, hommes et femmes, de jour » comme de nuit ; et quand ils les tenaient em» prisonnés, pour en tirer de l'or et de l'argent, » ils leur infligeaient des tortures comme jamais » martyr n'en éprouva [4]. Les uns étaient suspen» dus par les pieds, la tête au-dessus de la fumée; » d'autres étaient pendus par les pouces, avec

villarum cultores atque habitatores, cum omnibus rebus suis universis ac substantiis. (Florent. Wigorn. Cant., pag. 672.)

1 Per vicos et plateas capiuntur, et velut in copulâ canum constringuntur. (Ibid., p. 673.)

2 Si duo vel tres equites appropinquarent alicui oppido, omnes oppidani fugerunt. (Chron. saxon Gibson, p. 239.)

3 Deoules and yvele men. (Ibid.)

4 Adeò ut nulli unquàm martyres talia senserint. (Ibid)

» du feu sous les pieds ; à quelques-uns ils ser-
» raient la tête avec une courroie, jusqu'au point
» d'enfoncer le crâne ; d'autres étaient jetés dans
» des fosses remplies de serpens, de crapauds et
» de toutes sortes de reptiles ; d'autres étaient
» placés dans la *chambre à crucir* : c'est ainsi que
» (en langue normande) on appelait une espèce
» de coffre court, étroit, peu profond, garni de
» cailloux pointus, et où le patient était tenu
» serré jusqu'à la dislocation des membres [1].

» Dans la plupart des châteaux il y avait un
» trousseau de chaînes d'un poids si lourd que
» deux ou trois hommes pouvaient à peine le
» soulever [2] ; le malheureux qu'on en chargeait
» était tenu debout par un collier de fer scellé
» dans un poteau, et ne pouvait ni s'asseoir, ni se
» coucher, ni dormir. Ils tuèrent par la faim
» plusieurs milliers de personnes [3]. Ils imposèrent
» tributs sur tributs aux bourgs et aux villes ; et
» (dans leur langue) ils appelaient cela *tenserie* [4].

1 Alios injecerunt in crucetum (crucet-hus), id est, cistam quæ erat brevis et angusta et depressa.... (Chr. sax. Gibs., p. 240.) *Crucir*, en vieux français, signifie *torturer*.

2 In compluribus castellorum erat horridum quiddam ac detestandum scilicet *sachen-teges*.... (Ibid., p. 140.) *Sac*, al. *sache*, signifie *procès* ou *question judiciaire*, lis, quæstio judiciaria; *tege teag* signifie *lien*. (Voyez le Glossaire saxon.)

3 Multa millia fame occiderunt. (Ibid.)

4 Imposuerunt tributa oppidis valdè frequenter, et il-

» Lorsque les bourgeois n'avaient plus rien à
» leur donner, ils pillaient et incendiaient la
» ville [1]. On eût pu voyager tout un jour sans
» trouver une âme dans les bourgs, ni à la cam-
» pagne un champ cultivé. Les pauvres mou-
» raient de faim, et ceux qui autrefois avaient
» eu quelque chose mendiaient de porte en por-
» te [2]. Quiconque put s'expatrier abandonna le
» pays. Jamais plus de douleurs et de maux ne
» fondirent sur cette terre, et les païens dans
» leurs invasions, en avaient fait moins qu'eux [3].
» Ils n'épargnaient ni les cimetières ni les églises,
» prenaient tout ce qu'il y avait à prendre, et
» puis mettaient le feu à l'église: c'était en vain
» qu'on labourait la terre; autant eût valu la-
» bourer le sable, et l'on disait tout haut que le
» Christ et ses saints étaient endormis [4]. »

C'était aux environs de Bristol, où l'*emperesse* Mathilde et ses Angevins avaient établi leur quartier-général, que régnait la plus grande terreur. Tout le jour on voyait amener à la ville des hommes liés et bâillonnés, soit avec un bâton, soit

lud vocârunt *Tenserie*.... (Chron. sax. Gibson., p 140.) *Tenser* ou *tanser*, en vieux français, veut dire *châtier*.

1 Vastaverunt et incenderunt omnia oppida. (Ibid)

2 Ostiatìm victum petebant. (Ibid.)

3 Neque unquàm pagani plus mali quàm hi fecerunt. (Ibid.)

4 Dixerunt enim apertè quod Christus dormivit et ejus sancti (Ibid.)

avec un mors de fer dentelé [1]. Il en sortait incessamment des troupes de soldats déguisés, qui, sous l'habit anglais, cachant leurs armes et leur langage, se répandaient dans les lieux populeux, se mêlaient à la foule, dans les marchés et dans les rues, puis tout à coup s'emparaient de ceux dont l'aspect semblait annoncer quelque aisance, et les conduisaient à leur quartier, pour les y mettre à rançon [2]. Ce fut contre Bristol que le roi Étienne dirigea d'abord son armée; cette ville forte et bien défendue résista, et les soldats royaux s'en vengèrent en dévastant et brûlant les environs [3]. Le roi attaqua ensuite un à un avec plus de succès, les châteaux normands situés sur la frontière du pays de Galles, dont presque tous les seigneurs s'étaient déclarés contre lui.

[1140] Pendant qu'il était occupé de cette guerre longue et pénible, l'insurrection éclata du côté de l'est; les terres marécageuses d'Ély, qui avaient servi de refuge aux derniers des Saxons libres, devinrent un camp pour les Normands de la faction angevine. Baudoin de Reviers et Lenoir, évê-

[1] Ore obturato vel cum massâ aliquâ illìc urgenter impressâ, vel cum machinulà ad formam asperi freni capistratà et dentatâ... (Gesta Stephani regis, p. 941.)

[2] In die pertritam et populosam viam, nunc hùc, nunc illùc, itinerare... nomen suum, personas et officium mentiri, non arma, non notabilem habitum (Ibid., p 941.)

[3] Quæcumque in circuitu hoc erant vastatis et consumptis (Ibid.)

que d'Ély, élevèrent, contre le roi Étienne, des retranchemens de pierre et de ciment aux lieux mêmes où Hereward avait bâti un fort de bois [1]. Ces lieux, toujours considérés comme redoutables par l'autorité normande, à cause des facilités qu'ils offraient pour s'y réunir et s'y défendre, avaient été mis par Henry I[er] sous le pouvoir d'un évêque dont la surveillance devait se joindre à celle du comte et du vicomte de la province [2]. Le premier évêque du nouveau diocèse d'Ély fut ce même Hervé, que les Gallois avaient expulsé de Bangor; le second fut Lenoir, qui découvrit la grande conspiration des Anglais, en l'année 1137. Ce ne fut point par zèle personnel pour le roi Étienne, mais par patriotisme, comme Normand, qu'il servit alors ce roi contre les Saxons, et dès que les Normands se furent déclarés contre Étienne, Lenoir se joignit à eux, et entreprit de faire des îles de son diocèse un rendez-vous pour les amis de Mathilde [3].

Étienne attaqua ses adversaires dans ce camp, de la même manière que Guillaume-le-Conquérant y avait autrefois attaqué les réfugiés saxons.

1 Ex lapide et cæmento. (Hist. Eliensis, apud Angliam sacram, tom. I, p. 620.)

2 Cernens insulam Eliensem locum periculosissimum si qua seditio in regno oriretur.... studuit.... locum sub sede episcopali immutari. (Ingulf. Croyl. Cont., p. 117.)

3 Consideratâ mirâ et insuperabili loci munitione. (Gesta Stephani, pag. 949.)

Il construisit des ponts de bateaux, sur lesquels passa la cavalerie, et mit en pleine déroute les troupes de Baudoin de Reviers et de l'évêque Lenoir [1]. L'évêque s'enfuit vers Glocester, où se trouvait alors la fille de Henry Ier avec les principaux de ses partisans. Tous ceux qu'elle avait dans l'ouest, encouragés par l'absence du roi, réparaient les brèches de leur châteaux, ou, transformant en forteresses les clochers des grandes églises, les garnissaient de machines de guerre; ils creusaient des fossés à l'entour, dans le terrain même des cimetières, de façon que les cadavres étaiènt mis à découvert, et les os des morts dispersés [2]. Les prélats normands ne se faisaient aucun scrupule de prendre part à ces opérations militaires, et n'étaient pas les moins actifs ni les moins occupés à torturer les Anglais pour leur faire donner rançon. On les voyait, comme dans les premiers temps de la conquête, montés sur des chevaux de bataille, couverts d'armes, la lance ou le bâton au poing, diriger les travaux et les attaques, ou tirer le butin au sort [3].

L'évêque de Chester et celui de Lincoln se fai-

1 Gesta Stephani, pag. 950. — Anglia sacra, pag 620.

2 Cœmeterium in castelli sustollebatur vallum, et corpora mortuorum retracta... (Gest. Steph. reg., pag. 950.)

3 Ipsi episcopi ferro accincti.... prædas participare... pecuniosos cruciatibus exponere.... invehi equis... (Ibid., p. 962.)

saient remarquer parmi les plus belliqueux. [1141] Ce dernier rallia les troupes battues au camp d'Ély, et recomposa, sur la côte de l'est, une armée que le roi Étienne vint attaquer, mais avec moins de succès que la première; ses troupes victorieuses à Ély, se débandèrent près de Lincoln : abandonné de ceux qui l'entouraient, le roi se défendit seul quelque temps; mais, à la fin, obligé de se rendre, il fut conduit à Glocester, aux quartiers de la comtesse d'Anjou, qui, de l'avis de son conseil de guerre, l'enferma au donjon de Bristol[1]. Cette défaite ruina la cause royale. Les Normands du parti d'Étienne, le voyant vaincu et captif, passèrent en foule du côte de Mathilde[2]. Son propre frère, Henry, évêque de Winchester, se déclara pour la faction victorieuse; et les paysans saxons, qui haïssaient également les deux partis, profitèrent du désastre des vaincus pour les dépouiller et les maltraiter dans leur déroute[3].

La petite-fille de Guillaume-le-Conquérant fit son entrée triomphale dans la cité de Winchester : l'évêque Henry la reçut aux portes, à la tête du clergé de toutes les églises. Elle se mit en possession des ornemens royaux, ainsi que du trésor

1 In turri Bricstowensi. (Gesta Steph regis, p. 952.)

2 Spontè ad comitissæ imperium conversis. (Ibid. p. 953.)

3 A simplici rusticorum plebe in malum illius conjurante.... (Ibid.)

d'Étienne [1], et convoqua un grand conseil de prélats, de comtes, de barons et de chevaliers normands. L'assemblée décida que Mathilde prendrait le titre de reine, et l'évêque qui la présidait prononça la formule suivante : « Ayant invoqué » premièrement, et comme il convient, l'aide de » Dieu tout-puissant, nous élisons pour dame » de l'Angleterre et de la Normandie la fille du » glorieux, riche, bon et pacifique roi Henry, » et lui promettons foi et soutien [2]. » Mais l'heureuse fortune de la reine Mathilde la rendit bientôt dédaigneuse et arrogante; elle cessa de prendre conseil de ses anciens amis, et traita peu gracieusement ceux d'entre ses adversaires qui voulaient se rapprocher d'elle [3]. Les auteurs de son élévation, s'ils lui faisaient quelque demande, essuyaient souvent des refus, et quand ils s'inclinaient devant elle, dit un vieil historien, elle ne se levait point pour eux [4]. Cette conduite refroidit le zèle de ses plus dévoués partisans, et la plupart s'éloignant d'elle, sans pourtant se déclarer pour

[1] Regisque castello et regni coronâ, thesaurisque. (Gest. Steph. regis, pag. 954.)

[2] Invocatâ primò, ut par est, in auxilium Divinitate, filiam.... in Angliæ Normanniæque dominam eligimus, eique fidem et manutenementum promittimus. (Acta concilii Wint. ap. script. fr., t. XIII, p. 28)

[3] Gesta Steph regis, p 954.

[4] Non ipsis antè se inclinantibus reverenter ut decuit assurgere. (Ibid.)

le roi détrôné, attendirent en repos l'événement [1].

De Winchester, la nouvelle reine se rendit à Londres. Elle était fille d'une saxonne; les bourgeois saxons, par une sorte de sympathie nationale, la virent plus volontiers dans leur ville que le roi de pure race étrangère [2]; mais l'empressement de ces serfs de la conquête toucha peu le cœur altier de l'épouse du comte d'Anjou, et la première parole qu'elle fit adresser aux gens de Londres fut la demande d'un énorme taillage [3]. Les bourgeois, que les dévastations de la guerre et les exactions d'Etienne avaient réduits à un tel point de détresse qu'ils craignaient une famine prochaine, supplièrent la reine d'avoir pitié d'eux et d'attendre, pour imposer de nouveaux tributs, qu'ils fussent relevés de leur misère présente [4]. « Le roi ne nous a rien laissé, » lui dirent d'un ton soumis les députés des citoyens. « — J'entends, » reprit avec dédain la fille de Henry Ier; vous » avez tout donné à mon adversaire, vous avez » conspiré avec lui contre moi, et vous voulez » que je vous épargne [5]... » Obligés de payer le

1 Ad quem finem cœpta devenirent taciti observabant. (Gesta Steph. regis, pag 954.)

2 Se illi supplices obtulerunt. (Ibid.)

3 Infinitæ copiæ pecuniam ore imperioso exegit. (Ibid.)

4 Quatenùs calamitatis et oppressionis suæ miserta..... vel pauco tempore parceret. (Ibid.)

5 Torva oculos, crispata in rugam frontem, inquiens,

taillage, les bourgeois de Londres saisirent cette occasion pour présenter à la reine une humble requête : « Noble dame, lui disaient-ils, qu'il » nous soit permis de suivre les bonnes lois du » roi Edward ton grand-oncle, au lieu de celles » de ton père le roi Henry, qui sont mauvaises et » trop dures pour nous [1]. » Mais, comme si elle eût rougi de ses aïeux maternels et renié sa descendance anglo-saxonne, Mathilde s'irrita de cette requête, traita d'insolens ceux qui osaient la lui adresser, et proféra contre eux de grandes menaces. Blessés au fond du cœur, mais dissimulant leur peine, les bourgeois retournèrent à leur salle de conseil [2], où les Normands, devenus moins ombrageux, leur permettaient alors de s'assembler pour faire entre eux, de gré à gré, la répartition des tailles ; car le gouvernement avait pris la coutume d'imposer les villes en masse, sans s'occuper de la manière dont l'impôt serait rempli par contributions individuelles.

Londonienses.... ad regem restaurandum, divitias suas largissimè prorogasse, cum adversariis suis conspirasse. (Gesta Steph. regis, p. 954.)

1 Ut leges eis regis Edwardi observare liceret, quia optimæ erant ; non patris sui Henrici, quia graves erant. (Florent. Wigorn. Chron. apud script. rer. fr. t. XIII, pag. 77.)

2 Tristes et inexauditi ad sua discessêre. (Gesta Steph. regis, p. 954.)

La reine Mathilde attendait en pleine sécurité, soit dans la tour du conquérant, soit dans le nouveau palais de Guillaume-le-Roux, à Westminster, que les députés des habitans vinssent lui offrir à genoux les sacs d'or qu'elle avait demandés, quand tout à coup les cloches de la ville sonnèrent l'alarme, une grande foule se répandit dans les rues et sur les places [1]. De chaque maison sortait un homme armé du premier instrument de combat qu'il avait trouvé sous sa main. Un ancien auteur compare la multitude qui s'amassait en tumulte, aux abeilles sortant de la ruche [2]. La reine et ses barons normands et angevins, se voyant surpris, et n'osant risquer, dans des rues étroites et tortueuses, un combat où la supériorité de l'armure et de la science militaire ne pouvaient être d'aucun usage, montèrent promptement à cheval et s'enfuirent [3]. Ils avaient à peine passé les dernières maisons du faubourg, qu'une troupe d'Anglais accourus vers leurs logemens en brisa les portes, et, ne les y trouvant point, pilla tout ce qu'ils avaient laissé [4]. La reine galopait sur la route d'Oxford avec ses barons et ses chevaliers : de distance en distance quelqu'un d'entre eux se

1 Cùm ergò comitissa.... præstolaretur, omnis civitas sonantibus ubique campanis... (Gesta Steph. regis, p. 955.)

2 Quasi frequentissima ex apium alvariis examina. (Ib)

3 Cursatiles accensi equos.... (Ibid.)

4 Vix antemurales civitatis domos fugiendo liquissent. (Ibid.)

détachait du cortége pour s'enfuir plus sûrement tout seul par des chemins de traverse et des sentiers détournés [1]; elle entra dans Oxford avec son frère, le comte de Glocester, et le petit nombre de ceux qui avaient choisi cette route comme la plus sûre, ou qui avaient oublié leur propre danger pour le sien [2].

En réalité, ce danger était peu de chose; car les habitans de Londres, satisfaits d'avoir chassé de leurs murs la nouvelle reine d'Angleterre, ne se mirent point à la poursuivre. Leur soulèvement, né d'un accès d'indignation, sans projet conçu d'avance, sans liaison avec d'autres mouvemens, n'était point le premier acte d'une insurrection nationale. [1141 à 1142] L'expulsion de Mathilde et de ses adhérens ne tourna point au profit du peuple anglais, mais des partisans du roi Étienne. Ceux-ci rentrèrent bientôt à Londres, occupèrent la cité et la garnirent de leurs troupes, sous couleur d'alliance avec les citoyens [3]. L'épouse du roi prisonnier se rendit à Londres, et y établit ses quartiers; tout ce qu'obtinrent alors les bourgeois, ce fut d'être enrégimentés au nombre de mille hommes, portant le casque et le haubert, parmi

1 Variarum viarum diverticula subeuntes (Gesta Steph. regis, p. 955.)

2 Aliisque baronibus perpaucis quibus fugiendi opportunitas illò aptius dirigebatur. (Ibid.)

3 Ibid.

les troupes qui se rassemblèrent au nom d'Étienne, et de servir, comme auxiliaires des Normands, sous Guillaume et Roger de la Chesnaye[1].

L'évêque de Winchester, voyant le parti de son frère reprendre ainsi quelque force, déserta le parti contraire, et se déclara de nouveau pour le prisonnier de Bristol; il arbora la bannière du roi sur le château de Winchester et sur sa maison épiscopale, qu'il avait fortifiée et crénelée comme un château[2]. Robert de Glocester et les partisans de Mathilde vinrent en faire le siége. La garnison du château, bâti au milieu de la ville, mit le feu aux maisons pour gêner les assiégeans; et, pendant ce temps, l'armée de Londres, attaquant ces derniers à l'improviste, les obligea de se retrancher dans les églises, qu'on incendia pour les en faire sortir[3]. Robert de Glocester fut fait prisonnier, et ceux qui le suivaient se dispersèrent. Barons et chevaliers jetèrent leurs armes, et, marchant à pied pour n'être point reconnus, traversèrent, sous de faux noms, les villes et les villages[4]. Mais, outre les partisans du roi qui les serraient de près, ils trouvèrent sur leur chemin d'autres ennemis,

1 Mille cum galeis et loricis ornatissimè instructi. (Gesta Stephani regis, p. 956.)

2 Domum quam instar castelli fortiter et inexpugnabiliter firmârat. (Ibid., p. 955.)

3 Ibid., p. 956.

4 Omnibus militandi abjectis insigniis, pedites et inhonori nomen suum et fugam mentiebantur. (Ibid., p. 957.)

les paysans saxons, acharnés contre eux dans leur déroute, comme naguère ils l'avaient été contre la faction opposée [1]; ils arrêtaient ces fiers Normands, que, malgré leurs efforts pour se déguiser, on reconnaissait au langage, et les faisaient courir devant eux à grands coups de fouet [2]. L'archevêque de Canterbury, d'autres évêques et nombre de seigneurs, furent maltraités de la sorte et dépouillés de tous leurs habits [3]. Ainsi cette guerre fut à la fois pour les Anglais de race un sujet de misère et de joie, de cette joie frénétique qu'on éprouve au milieu de la souffrance, en rendant le mal pour le mal. Le petit-fils d'un homme mort à Hastings éprouvait un moment de plaisir en se voyant maître de la vie d'un Normand, et les Anglaises qui tournaient le fuseau au service des hautes dames normandes riaient d'entendre raconter les souffrances de la reine Mathilde à son départ d'Oxford; comment elle s'était enfuie avec trois chevaliers, la nuit, à pied, par la neige, et comment elle avait passé, en grande alarme, tout près des postes ennemis, tremblant au moindre bruit d'hommes et de chevaux ou à la voix des sentinelles [4].

1 In manus rusticorum incidentes. (Gest. St. reg., p. 957.

2 Dirissimis flagris atterebantur. (Ibid.)

3 Equis et vestibus ab istis captis, ab illis horrendè abstractis. (Ibid.)

4 Tribus tantùm se comitantibus militibus, è castello

Peu de temps après que le frère de Mathilde, Robert, comte de Glocester, eut été fait prisonnier, les deux partis conclurent un accord, par lequel le roi et le comte furent rendus l'un pour l'autre, de manière que la dispute revint à ses premiers termes [1]. Étienne sortit de la tour de Bristol, et reprit l'exercice de la royauté; son gouvernement s'étendit alors sur la portion du pays où dominaient ses partisans, c'est-à-dire sur les provinces du centre et de l'est de l'Angleterre. Quant à la Normandie, aucun de ses ordres n'y parvint; car, durant sa captivité, tout le pays s'était rendu au comte Geoffroy, mari de Mathilde, lequel, peu de temps après, du consentement des Normands, céda à son fils aîné Henry le titre de duc de Normandie [2]. [1148] Le parti d'Étienne perdit ainsi l'espérance de se recruter outre-mer; mais, comme il était maître des côtes, il eut le moyen d'empêcher que de semblables renforts ne parvinssent à ses adversaires, resserrés dans la contrée de l'ouest. Leur seule ressource fut de solder des corps de Gallois qui, bien que mal armés, arrêtèrent quelque temps, par leur bravoure

noctu egreditur, perque nivem et gelu pedestris.... hinc cornicinum stridore, hinc ululantium in altum clamore.... (Gesta Steph. regis, p. 959.)

1 Ad primum dissentionis punctum. (Ibid., p. 957.)

2 Guil. Neubrig. apud script. rer. fr. t. VIII, p. 99.

et leur tactique bizarre, la marche des partisans du roi [1].

Pendant que la lutte se prolongeait assez mollement de part et d'autre, Henry, fils de Mathilde, parti de Normandie avec une petite armée, réussit à débarquer en Angleterre. [1153] Au premier bruit de son arrivée, beaucoup de gens commencèrent à abandonner la cause d'Étienne ; mais, dès qu'ils apprirent que Henry n'avait que peu de monde et peu d'argent, beaucoup revinrent au roi, et la désertion s'arrêta [2]. La guerre se poursuivit sous le même aspect qu'auparavant; il y eut des châteaux pris et repris, des villes pillées et brûlées. Les Anglais, fuyant de leurs maisons par force ou par crainte, allaient bâtir de petites cabanes sous les murs des églises ; mais ils ne tardaient pas à en être expulsés par l'un ou l'autre parti, qui transformait l'église en forteresse, crénelait le haut des tours et y braquait ses machines de guerre [3].

Le fils unique du roi Étienne, nommé Eustache, qui s'était plus d'une fois signalé par son courage,

1 Crudelis et indomitæ pedestris multitudinis, Wallensium scilicet.... (Gesta Steph. regis, p. 964 - 970.)

2 Gesta Steph. regis, p. 973. — Gervas. Cantuariensis, pag. 1366.

3 Alii circà templa, spe videlicet se tutandi, humilia contexentes tuguria... (Gesta Steph. regis, p. 960.) — De turri undè dulces tintinnabulorum monitus, nunc balistas erigi. (Ibid., p. 951.)

mourut, après avoir pillé un domaine consacré à sainte Edmund, roi et martyr; et sa mort fut, selon les Anglais de naissance, la suite de l'outrage que Eustache avait osé faire à ce saint de race anglaise [1]. Étienne, n'ayant plus de fils auquel il pût désirer de transmettre la royauté, fit alors proposer à Henry d'Anjou, son rival, de terminer la guerre par un accord; il demandait que les Normands d'Angleterre et du continent le laissassent régner en paix durant sa vie, à condition qu'après lui le fils de Mathilde serait roi. Les Normands y consentirent, et la paix fut rétablie. La teneur du traité, juré par les évêques, les comtes, les barons et les chevaliers des deux partis, s'offre sous deux faces très-différentes, dans les historiens du temps, selon la faction qu'ils favorisent. Les uns disent que le roi Étienne adopta Henry pour son fils, et qu'en vertu de cet acte préalable, les seigneurs jurèrent de donner en héritage au fils adoptif le royaume de son père [2]; d'autres, au contraire, prétendent que le roi reconnut positivement le droit héréditaire du fils de Mathilde sur le royaume, et qu'en retour ce dernier lui octroya bénévolement de régner le reste

1 Gesta Stephani regis, p. 951.

2 Et rex quidem ducem adoptans in filium, eum solemniter successorem proprium declaravit. (Guil. Neubrig. ap. script. rer. fr., tom. XIII, p. 100.)

de sa vie [1]. Ainsi des contemporains, également dignes de foi, font provenir de deux principes entièrement opposés la légitimité qu'ils accordent au petit-fils de Henry Ier; lesquels doit-on croire en cela? Ni les uns, ni les autres. Et la vérité est que les mêmes barons qui avaient élu Étienne malgré le serment prêté à Mathilde, qui ensuite élurent Mathilde malgré le serment prêté à Étienne, par un nouvel acte de volonté, désignèrent, pour succéder à Étienne, le fils de Mathilde, et non sa mère : de cette volonté toute-puissante dérivait la légitimité royale [2].

[1152] Peu de temps avant son expédition en Angleterre, Henry avait pris pour femme l'épouse divorcée du roi de France, Éléonore ou Aliénor, ou plus familièrement Aanor, fille de Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, c'est-à-dire souverain de toute la côte occidentale de la Gaule, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au pied des Pyrénées [3]. Suivant les usages de ce pays, Éléonore y jouissait de tout le pouvoir qu'avait exercé

1 Rex recognovit hæreditarum jus quod dux Henricus habebat in regno, et dux benignè concessit ut rex totâ vitâ suâ, si vellet, regnum teneret. (Chronic. Normann., p. 989.)

2 Sciatis quòd ego rex Stephans Henricum ducem Normanniæ post me successorem regni Angliæ, et hæredem meum jure hæreditario constitui, et ei ac hæredibus suis regnum Angliæ donavi et confirmavi. (Instrumentum pacis, apud Jo. Brompton. chron., p. 1037.)

3 Script. rer. franc., t. XIII, p. 102, et t. XIV, p. 11.

son père ; et, de plus, son mari, quoique étranger, pouvait entrer avec elle en partage de la souveraineté. Le roi Louis VII eut ce privilége, tant qu'il resta uni à la fille du comte Guillaume, et il entretint ses officiers et des garnisons dans les villes de l'Aquitaine ; mais aussitôt qu'il l'eut répudiée, il lui fallut rappeler ses sénéchaux et ses hommes d'armes [1]. Ce fut en Palestine, où Éléonore avait suivi son mari partant pour la croisade, que leur mésintelligence éclata. Persuadé, soit à tort, soit à raison, que la reine le trompait pour un jeune sarrasin, Louis sollicita et obtint le divorce refusé par l'église aux gens du peuple, mais souvent accordé aux princes [2].

Il se tint, à Beaugency-sur-Loire, un concile devant lequel la reine de France fut obligée de comparaître. L'évêque, qui portait la parole comme accusateur, annonça que le roi demandait le divorce, « parce qu'il ne se fiait point en sa » femme, et jamais ne serait assuré de la lignée » qui viendrait d'elle [3]. » Le concile passa outre sur cette scandaleuse requête, et déclara le mariage nul, sous prétexte de parenté, s'apercevant un peu tard qu'Éléonore était cousine de son mari

1 Munitiones removet, gentes suas exindè reducit. (Script. rer. franc., t. XII, p. 474.)

2 Hanc ampliùs noluit habere.... uxorem suam repudiat.... (Ibid., t. XII, p. 127-474.)

3 De Potter, Histoire des conciles, t. VIII, p. 23.

à l'un des degrés prohibés [1]. L'épouse répudiée se mit en route pour retourner dans son pays, et s'arrêta quelque temps à Blois. Durant son séjour dans cette ville, Thibaut, comte de Blois, tâcha de lui plaire et d'obtenir sa main. Indigné du refus qu'il essuya, le comte résolut de retenir en prison dans son château la duchesse d'Aquitaine [2], et même de l'y épouser de force, comme s'exprime un vieil historien [3]. Elle soupçonna ce mauvais dessein ; et, partant de nuit, descendit la Loire jusqu'à Tours, ville qui faisait alors partie du comté d'Anjou. Au bruit de son arrivée, le second fils du comte d'Anjou et de l'emperesse Mathilde, nommé Geoffroy, épris du même désir que Thibaut de Blois, vint se placer en embuscade à un port de la Loire, qu'on appelait le *Port des Piles*, pour arrêter le cortége de la duchesse, l'enlever elle-même et l'épouser [4]; mais Eléonore, dit l'historien, en fut avertie par son bon ange, et prit subitement un autre chemin pour aller à Poitiers [5].

C'est là que Henry, fils aîné de Mathilde et du comte d'Anjou, plus courtois et plus heureux que

1 Quòd inter ipsum et reginam Alienoridem linea consanguinitatis erat. (Script. rer. fr., t. XII, p. 127.)

2 Ibid., t. XII, p. 474.

3 Eam per vim nubere sibi voluit. (Ibid.)

4 Cùm ipsam uxorem ducere et apud portum de *Piles* rapere voluisset. (Ibid.)

5 Ipsa commonita ab angelis suis, per aliam viam reversa est.... (Ibid.)

son frère, se rendit pour solliciter l'amour de la fille des ducs d'Aquitaine. Il fut agréé, conduisit sa nouvelle épouse en Normandie, et envoya dans les cités de la Gaule méridionale des baillis, des justiciers et des hommes d'armes normands.

Au titre de duc de Normandie il joignit dès-lors ceux de duc d'Aquitaine et de comte de Poitou [1]; et, son père ayant déjà l'Anjou et la Tourraine, leur souveraineté s'étendait sur toute la partie occidentale de la Gaule, entre la Somme et les Pyrénées, à l'exception de la pointe de Bretagne. Les terres du roi de France, bornées par la Loire, la Saône et la Meuse, étaient loin d'avoir une pareille étendue. Ce roi s'alarma de voir croître à ce point la puissance normande, rivale de la sienne depuis sa naissance, et encore plus depuis la conquête de l'Angleterre. Il avait fait de grands efforts pour prévenir l'union du jeune Henry avec Éléonore d'Aquitaine, et l'avait sommé, comme son vassal pour le duché de Normandie, de ne point contracter mariage sans l'aveu de son seigneur suzerain [2]. Mais les obligations de l'homme-lige envers le suzerain, même quand les deux parties les avaient expressément avouées et consenties, n'avaient guère de valeur entre gens d'égale puissance. Henry ne tint nul compte de la défense de se marier, et Louis VII fut obligé de

1 Script. rer. fr., t. XII, p. 474, et t. XIII, p. 102.
2 Ibid., tom. XII, pag. 474.

se contenter des nouveaux sermens d'hommage que lui prêta le futur roi d'Angleterre pour le comté de Poitou et le duché d'Aquitaine [1].

Des sermens de ce genre, vagues dans leur teneur, prêtés de mauvaise grâce et en quelque sorte pour la forme, étaient depuis long-temps le seul lien qui existât entre les successeurs des anciens rois franks et les chefs souverains du pays compris entre la Loire et les deux mers; car la domination franke n'avait pu prendre racine dans ces contrées aussi fortement que dans celle qui était voisine de la Germanie. Au septième siècle, les peuples de l'Europe qui entretenaient quelques relations avec la Gaule avaient déjà coutume de la désigner tout entière par le nom de *France;* mais au sein même du territoire gaulois, ce nom était loin d'avoir une pareille universalité. Le cours de la Loire formait la limite méridionale de la Gaule franke, ou du pays français; et au delà se trouvait le pays romain, différent de l'autre par la langue et les mœurs, surtout par la civilisation [2].

[600 à 750] Dans la contrée du sud, les habitans, grands ou petits, riches ou pauvres, étaient presque entièrement de pure race gauloise, ou du moins la descendance germanique n'y était point accompagnée de la même supériorité de

1 Script. rer. francic., tom. XIII, p. 565.
2 Ibid., t. III—XVIII, passim.

condition sociale qui s'y attachait dans le nord. Les hommes de race franke qui étaient venus dans la Gaule méridionale, soit en conquérans, soit comme agens et commissaires des conquérans, établis au nord de la Loire, ne réussirent point à se propager comme nation distincte au sein d'une population nombreuse et réunie dans de grandes villes; aussi les habitans de la France et de la Bourgogne n'employaient-ils que le nom de Romains pour désigner ceux du midi[1].

Plusieurs des successeurs de Chlodowig ajoutèrent à leur titre de roi des Franks celui de princes du peuple romain[2]; au déclin de cette première dynastie, la population de l'Aquitaine et de la Provence prit dans son propre sein des ducs et des comtes indigènes, ou, ce qui est plus remarquable, contraignit les descendans de ses gouverneurs de race tudesque à se révolter avec elle. Mais cet affranchissement de la Gaule méridionale était à peine accompli, que l'avènement d'une seconde race de rois vint rendre à la nation franke son ancienne énergie et la pousser de nouveau à la conquête du midi.

[750 à 814] Redevenus maîtres de ces belles contrées, les Gallo-Franks y placèrent des gou-

[1] Fredegarii scolastici Chronicon, p. 712 et passim.

[2] Dagbertus, rex Francorum et romani populi princeps. (Vita sancti Martini; Dubos, t. II, p. 388.)

verneurs et des juges [1] qui enlevaient, sous forme de tribut, tout l'argent du pays; mais, à la première occasion favorable, les Méridionaux refusaient de payer, se soulevaient, et chassaient les étrangers. Alors les Franks descendaient du nord pour revendiquer leur droit de conquête; ils venaient sur les bords de la Loire, soit à Orléans, soit à Tours, soit à Nevers, tenir leur champ de mai en armes [2]. La guerre commençait entre eux et les habitans du Limousin ou de l'Auvergne, qui étaient l'avant-garde de la population gallo-romaine. Si les Romains (pour parler le langage de l'époque) se sentaient trop faibles, ils proposaient au chef des gens de France de lui payer l'impôt chaque année, en conservant d'ailleurs l'indépendance politique [3]. Le prince frank soumettait cette proposition à ses *leudes* [4], comme on disait en langue tudesque, dans leur assemblée, tenue en plein air; si cette assemblée votait contre la paix, l'armée continuait sa

[1] Suos judices constituit. (Fredeg. chronic. Cont. part. III.)

[2] Cum exercitu, cum Francis et proceribus suis placitum suum campo maio tenens; post Ligere transacto.... (*Ibid.*, p. 11.)

[3] Tributa vel munera quæ reges Francorum de Aquitaniâ provinciâ exigere consueverunt. (Chron. Fredeg. provinc.)

[4] *Leod*, *lied*, *liet*, *leute*, peuple, gens. Lingua theotisca.....

marche, arrachant les vignes et les arbres à fruit, enlevant les hommes, le bétail et les chevaux [1]. Quand la cause du Midi avait été complétement vaincue, les juges, *grafs*, et *skepen* franks [2] se réinstallaient dans les villes, et, pour un temps plus ou moins long, en tête des actes publics figuraient les formules suivantes : « Sous le règne » du glorieux roi *Pepin* ; sous le règne de l'il- » lustre empereur *Karle*. »

Karle, ou Charlemagne, établit roi en Aquitaine, du consentement de tous les seigneurs franks, son fils Chlodowig, que les Gaulois nommaient Louis [3]. [814 à 839] Ce Louis devint, à son tour, empereur ou *keisar* des Franks, et, sous ce titre, régna à la fois en Germanie, en Italie et en Gaule. De son vivant, il voulut faire jouir ses fils de cette autorité immense ; et le partage inégal qu'il établit excita entre eux la discorde. Les Gaulois méridionaux s'empressèrent de prendre parti dans ces querelles, pour les envenimer et contribuer à l'affaiblissement de leurs maîtres. En attendant le moment de s'insurger sous des chefs de leur race et de leur

1 Sed hoc rex per consilium Francorum facere contempsit.... totam regionem vastavit.... cum prædâ, equitibus, captivis, thesauris, Christo duce, reversus est in Franciam. (Chron. Fredeg. provinc.)

2 Voyez livre II, t. I.

3 Unà cum consensu Francorum. (Script. rer. franc., tom. V.)

langue, ils donnèrent la royauté de leur pays à des membres de la famille impériale, mais à ceux que ni l'empereur ni l'assemblée souveraine des Franks ne voulaient y voir régner [1] : il en résulta de longues guerres et de nouvelles dévastations pour les villes de l'Aquitaine. [839 à 888] La grande lutte pour la royauté, qui s'éleva sur la fin du neuvième siècle, et se prolongea durant cent ans, donna quelque relâche aux Aquitains. Indifférens aux deux partis rivaux, n'ayant nul intérêt commun ni avec la famille de Charlemagne, ni avec les rois de nouvelle race, ils se tinrent à l'écart et profitèrent de la dispute comme d'un prétexte pour résister également au pouvoir des uns et des autres. [888] Lorsque les Gallo-Franks, renonçant à l'obéissance de l'Austrasien Karle, dit le Gros, eurent fait roi le Neustrien Eudes, comte de Paris, on vit s'élever en Aquitaine un roi national, appelé Ranulfe, qui peu de temps après, sous les titres plus modestes de duc des Aquitains et de comte des Poitevins, régna, en toute souveraineté, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Le roi Eudes partit de France pour aller soumettre l'Aquitaine ; mais il n'y réussit pas. A leur résistance matérielle les habitans du Midi joignaient une sorte d'opposition morale ; ils se faisaient en appparence les défen-

1 Nithardi lib. I, cap. 8. — Annales Bertiniani, apud script. rer. fr., t. V, p. 304.

seurs des droits de la vieille famille dépossédée, par la seule raison que les Français ne voulaient plus reconnaître ces droits.

Presque tous les chefs indépendans de l'Aquitaine, du Poitou et de la Provence, imaginèrent dès-lors de se prétendre issus de Charlemagne par les femmes, et firent grand bruit de cette descendance hypothétique pour s'autoriser à donner aux rois de la troisième dynastie la qualification d'usurpateurs [1]. [923] Après que Charles-le-Simple [2], héritier légitime de Charlemagne, eut été emprisonné à Péronne, son nom fut mis en tête des actes publics en Aquitaine, [936] comme s'il eût toujours régné; puis, quand son fils eut recouvré le pouvoir, les Aquitains ne souffrirent pas qu'il exerçât sur eux, soit directement, soit indirectement la moindre autorité.

[987] La victoire des Français sur la seconde et dernière dynastie germanique fut décidée à perpétuité par l'élection de Hugues, surnommé *Capet*, ou *Chapet*, dans la langue romane d'outre-Loire [3]. Les Méridionaux ne prirent aucune part à cette élection, et ne reconnurent point le roi Hugues : celui-ci, à la tête de son peuple d'entre Meuse et Loire, fit la guerre à l'Aquitaine; mais,

[1] Hist. générale du Languedoc, par les pères Bénédictins, livre XI.

[2] Carolus Simplex, Stultus, Sottus. (Script. rer. fr.)

[3] Hue Chapet. (Chronique de Saint-Denis.)

après beaucoup d'efforts, il ne parvint qu'à établir sa suzeraineté sur les provinces les plus voisines de la Loire, sur le Berry, la Touraine et l'Anjou [1]. [988] Pour prix de son adhésion, le comte de ce dernier pays obtint le titre héréditaire de sénéchal du royaume de France, et, dans les festins solennels, eut la charge de servir à cheval les mets de la table du roi. Mais l'attrait de pareils honneurs ne séduisit point les comtes ni les ducs des territoires plus méridionaux; ils soutinrent le combat, et la grande masse de population qui parlait le langage d'*oc* ne reconnut, ni en fait ni en apparence, l'autorité des rois de la contrée où l'on disait *oui*. [988 à 1152] Le midi de la Gaule, partagé en diverses principautés, suivant les divisions naturelles du territoire ou l'ancienne circonscription des provinces romaines, parut ainsi, vers le onzième siècle, affranchi de tout reste de la sujétion que les Franks lui avaient imposée; et le peuple d'Aquitaine n'eut dès-lors pour souverains que des hommes de sa race et de son langage.

Il est vrai qu'au nord de la Loire, depuis la fin du dixième siècle, une même langue était aussi commune aux rois, aux seigneurs et au peuple: mais, dans ce pays, où la conquête n'avait jamais été démentie, les seigneurs n'aimaient point le peuple; ils sentaient au dedans

1 Histoire générale du Languedoc, livre XII.

d'eux-mêmes, sans peut-être s'en rendre compte, que leur rang et leur puissance provenaient d'une source étrangère. Quoique détachés pour jamais de leur vieille souche tudesque, ils n'avaient point renoncé aux mœurs de la conquête; eux seuls jouissaient, dans le royaume, de la propriété territoriale et de la franchise personnelle. Au contraire, dans les petites souverainetés méridionales, quoiqu'il y eût des rangs parmi les hommes, quoïqu'il y eût des classes élevées et des classes inférieures, des châteaux et des masures, de l'insolence dans la richesse et de la tyrannie dans le pouvoir, le sol appartenait au corps du peuple, et nul ne lui en contestait la pleine propriété, le *frank-aleu*, comme disaient les lois du moyen âge. C'était la masse populaire qui avait, à plusieurs reprises, reconquis ce sol sur les envahisseurs d'outre-Loire. Les duchés, les comtés, les vicomtés, toutes les seigneuries étaient plus ou moins nationales : la plupart s'étaient élevées dans des temps de révolte contre la puissance étrangère, et avaient été légitimées par l'approbation populaire; aussi le peuple exerçait-il le droit de contrôle sur la conduite des grands et des puissans. La satire contre les chefs, soit de l'État, soit de l'Église, les vers ou les dictons mordans n'étaient point, au sud de la Loire, des crimes de lèse-majesté [1]. On y trouvait

[1] Voyez tome I, livre II.

de la vie politique, on y sentait la présence d'une nation ; tandis qu'au nord du même fleuve, le peuple, épars sur les champs où il vivait et mourait serf, ou parqué dans de misérables villes, travaillait et s'épuisait en silence pour le service de maîtres ombrageux.

Mais malgré cette absence de vie sociale et de liberté, le royaume de France était puissant par son étendue et formidable au dehors ; aucun des États qui se partageaient avec lui l'ancien territoire gaulois ne l'égalait en force, et ses chefs faisaient souvent trembler les ducs et les comtes du midi au milieu de leurs grandes cités, enrichies par les arts et le commerce ; souvent, pour s'assurer une plus longue paix avec la France, ils offraient leurs filles en mariage, et par une fausse politique donnaient aux princes français entrée chez eux à titre de parens et d'alliés. C'est ainsi que l'union de la fille du duc Guillaume avec le roi Louis VII ouvrit, comme on l'a vu, les villes de l'Aquitaine et du Poitou à des garnisons étrangères. [1152] Lorsque après le divorce d'Éléonore, les Français se furent retirés, son second mariage amena des Angevins et des Normands, qui disaient comme les Français *oui* et *nenny*, au lieu d'*oc* et *no* [1]. Peut-être y avait-il entre les Angevins et les Méridionaux un peu plus de sympathie

[1] Voyez les poésies des Troubadours, publiées par M. Raynouard, t. IV.

qu'entre ces derniers et les Français, parce que la civilisation croissait en Gaule à mesure qu'on avançait vers le sud. Mais la différence de langage et surtout d'accentuation devait rappeler sans cesse aux Aquitains que Henry, fils de Mathilde, leur nouveau seigneur, était encore un étranger.

Peu de temps après le mariage qui le fit duc d'Aquitaine, Henry devint comte d'Anjou, par la mort de son père, mais sous la condition expresse de remettre l'Anjou à son jeune frère, le jour où lui-même deviendrait roi. Il en prêta le serment avec un appareil lugubre sur le cadavre du mort; mais ce serment fut violé, et Henry garda le comté d'Anjou, lorsque les barons normands, plus fidèles que lui à leur parole, l'eurent appelé en Angleterre pour succéder au roi Étienne[1]. [1155] Dès qu'il eut pris possession de la royauté, il qualifia Étienne d'usurpateur, et s'occupa d'abolir tout ce qui s'était fait de son vivant[2]. Il chassa d'Angleterre les Brabançons qui s'y étaient établis après avoir servi la cause royale contre Mathilde. Il confisqua les terres que ces hommes avaient reçues en solde, démolit leurs châteaux-forts et ceux des partisans du dernier roi, voulant, disait-il, en réduire le nombre à ce qu'il

1 A principibus Angliæ vocatur. (Gervas. Cantuar., pag. 1376.)

2 Tempore Stephani ablatoris mei. (Charta Henrici II.) — Invasoris... (Jo. Brompton., p. 1048.)

était sous Henry, son aïeul [1]. Les compagnies d'auxiliaires étrangers, venues en Angleterre durant la guerre civile, avaient commis beaucoup de pillages sur les Normands du parti contraire à celui qu'elles servaient; leurs chefs avaient enlevé des domaines et des maisons, et les avaient ensuite fortifiés contre les seigneurs normands dépossédés, imitant les pères de ces derniers qui avaient de même fortifié leurs habitations conquises sur les Anglais [2]. L'expulsion des Flamands fut pour toute la race anglo normande un sujet de joie égal à ce que sa propre expulsion eût été pour les Saxons : « Nous les vîmes tous, dit un » auteur du siècle, passer la mer pour retourner » du camp à la charrue, et redevenir serfs, après » avoir été maîtres [3]. »

Quiconque, vers l'année 1140, à l'invitation du roi Étienne, avait dételé ses bœufs pour passer le détroit, et venir à la bataille de Lincoln, était ainsi traité d'usurpateur par ceux dont les ancêtres avaient dételé, en 1066, pour suivre Guillaume-le-Bâtard. Les conquérans de l'Angleterre

1 Castra, munitiones solo tenùs complanavit. (Jo. Brompton, pag. 30.)

2 Castella passim per Angliam ædificata. (Gerv. Cant., pag. 1277.)

3 A castris ad aratra, à tentoriis ad ergasteria revocantur, et quas nostratibus operas indixerant, dominis suis ex necessitate persolvunt. (Radulphi de Diceto, pag. 523.)

se regardaient déjà comme possesseurs légitimes, ils avaient effacé de leur esprit tout souvenir de leur usurpation violente et de leur ancienne fortune, s'imaginant que leurs nobles familles n'avaient jamais exercé d'autre emploi que celui de gouverner les hommes. Mais les Saxons avaient plus de mémoire; et, dans les plaintes que leur arrachait la dureté de leurs seigneurs, ils disaient de plus d'un comte et de plus d'un prélat de race normande : « Il nous harcèle et nous pique com-
» me son aïeul piquait les bœufs de l'autre côté
» de la mer [1]. »

Malgré cette conscience de sa propre situation et de l'origine de son gouvernement, la race saxonne, fatiguée par la souffrance, se laissait aller à une résignation apathique. Le peu de sang anglais que l'impératrice Mathilde avait transmis à Henry II était, disait-on, un gage assuré de sa bienveillance pour le peuple [2], et l'on oubliait comment cette même Mathilde, plus saxonne pourtant que son fils, avait traité les bourgeois de Londres. Des écrivains, soit simples et de bonne foi, soit payés pour préconiser d'avance le nouveau règne, publièrent que l'Angleterre possédait enfin un roi de nation anglaise; qu'elle

1 .... Pungebat aculeo memor piæ recordationis avi sui qui aratrum ducere et boves castigare consueverat. (Rog. de Hoved., p. 703.)

2 Math. Paris, p. 66.

avait des évêques, des abbés, des barons et des chevaliers issus de l'une et de l'autre race, et qu'ainsi la haine nationale était désormais sans motif [1]. [1155 à 1156] Nul doute, en effet, que les femmes saxonnes, enlevées et mariées de force, soit après la bataille de Hastings, soit après les déroutes d'York et d'Ély, n'eussent, au milieu du désespoir, donné des fils à leurs maîtres; mais ces fils de pères étrangers se croyaient-ils les frères des bourgeois et des serfs du pays? et le désir d'effacer auprès des Normands de race pure la tache de leur naissance ne devait-il pas, au contraire, les rendre plus orgueilleux envers leurs compatriotes maternels? il était vrai aussi que dans les premiers temps de l'invasion, Guillaume-le-Conquérant avait offert des femmes de sa nation et même de sa famille à des chefs saxons encore libres; mais ces sortes d'unions furent peu nombreuses, et, dès que la conquête fut achevée, nul Anglais ne se trouva plus assez noble pour qu'une Normande l'honorât de son lit. D'ailleurs quand il eut été constant que beaucoup d'Anglais de naissance, en reniant la cause de leur pays, en désapprenant leur langue, en jouant le rôle de flatteurs, se fussent élevés aux privi-

1 Habet nunc certè de genere Anglorum Anglia regem; habet episcopos et abbates, habet principes et comites ex utriusque seminis conjunctione procreatos. (Aluredus Rievallensis, p. 402.)

léges des hommes de race étrangère, cette fortune individuelle n'atténuait point, pour la masse des vaincus, les tristes effets de la conquête.

Peut-être même que le mélange des races était alors en Angleterre plus favorable aux oppresseurs qu'aux opprimés. Car, à mesure que les premiers perdaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, leur caractère d'étrangeté, le penchant à la résistance s'affaiblissait dans le cœur des autres. Une réaction violente, seul recours efficace contre les injustices de la conquête, devenait moins possible. Aux chaînes de la domination usurpée se joignaient des liens moraux, le respect des hommes pour leur propre sang, et ces affections bienveillantes qui nous rendent si patiens à supporter le despotisme domestique. Aussi Henry II vit-il sans déplaisir des moines saxons, dans la dédicace de leurs livres, lui étaler sa généalogie anglaise, et, sans faire mention ni de son aïeul Henry Ier, ni de son bisaïeul le Conquérant, le louer d'être issu du roi Alfred. « Tu es fils, lui disaient-ils, » de la très-glorieuse impératrice Mathilde, dont » la mère fut Mathilde, fille de Marguerite, » reine d'Écosse, dont le père fut Edward, fils » du roi Edmund-Côte-de-Fer, l'arrière-petit-fils » du noble roi Alfred[1]. »

Soit par hasard, soit à dessein, il circulait aussi

[1] Filius es gloriosissimæ imperatricis Matildis.... (Ailredi Rievallensis, p. 350.

dans le même temps de fausses prédictions qui annonçaient le règne de Henry d'Anjou comme une époque de soulagement et, en quelque sorte, de résurrection pour le peuple anglais. L'une de ces prophéties était attribuée au roi Edward, à son lit de mort; et l'on disait qu'il l'avait prononcée afin de rassurer ceux qui craignaient alors pour l'Angleterre les projets ambitieux du duc de Normandie [1]. « Quand l'arbre vert, leur avait-il » dit, après avoir été coupé au pied et éloigné » de sa racine à la distance de trois arpens, s'en » rapprochera de lui-même, fleurira et portera » des fruits, alors un meilleur temps revien» dra [2]. » Cette allégorie, faite après coup, s'interprétait sans grande peine. L'arbre coupé, c'était la famille d'Edward, qui avait perdu la royauté à l'élection de Harold; après Harold étaient venus Guillaume-le-Conquérant et son fils Guillaume-le-Roux, ce qui complétait le nombre de trois rois étrangers à l'ancienne famille; car il faut remarquer qu'on supprimait le roi Edgar, parce qu'il avait encore des parens en Angleterre ou en Écosse, et qu'en fait de descendance du noble roi Alfred, l'Angevin Henry leur eût paru fort infé-

1 Voyez livre III, t. I.

2 Cùm arbor viridis à suo trunco recisa ad trium jugerum spatium à radice propriâ separetur, et ad radicem nullo cogente accedet, florescetque et fructum fecerit, aliquod solatium sperandum est. (Ailred. Rieval., p. 402.)

rieur. L'arbre s'était rapproché de sa racine quand Mathilde avait épousé Henry Ier; il avait fleuri, par la naissance de l'impératrice Mathilde, et enfin porté des fruits, par celle de Henry II... Ces misérables contes ne sont dignes de figurer dans l'histoire qu'à cause de l'effet moral qu'ils ont pu produire sur les hommes d'autrefois. Ils avaient pour but de détourner de la personne du roi la haine que les Saxons nourrissaient contre tous les Normands; mais rien ne pouvait faire que Henry II ne fût pas le représentant de la conquête; et l'on avait beau le surnommer mystiquement la pierre angulaire où s'unissaient les deux murailles, c'est-à-dire les deux races[1], il n'y avait point d'union possible, au milieu d'une telle inégalité de droits, de biens et de puissance.

Quelque difficile qu'il fût déjà pour un Anglo-Saxon du douzième siècle de reconnaître comme successeur naturel des rois de race anglaise un homme qui ne savait pas même comment on disait roi en anglais[2], les conciliateurs obstinés des Saxons avec les Normands mirent en avant des assertions beaucoup plus extraordinaires; ils entreprirent d'ériger le conquérant lui-même en héritier légitime du roi Alfred. Une très-vieille chro-

1 In quem, velut in lapidem angularem, anglici generis et normannici gaudemus duos parietes convenisse. (Ailred. Rieval., p. 370.)

2 Voyez plus bas au livre XI.

nique, citée par un auteur déjà ancien, raconte que Guillaume-le-Bâtard était le propre petit-fils du roi Edmund-Côte-de-Fer [1]. « Edmund, dit » cette chronique, eut deux fils, Edwin et Ed- » ward, et, de plus, une fille unique dont l'his- » toire tait le nom, à cause de sa mauvaise vie; car » elle entretint un commerce illicite avec le pel- » letier du roi. » Le roi courroucé bannit d'Angleterre son pelletier avec sa fille, qui alors était enceinte [2]. Tous deux passèrent en Normandie, où, vivant de la charité publique, ils eurent successivement trois filles. Un jour qu'ils étaient venus mendier à Falaise, à la porte du duc Robert, le duc, frappé de la beauté de la femme et de ses trois enfans, lui demanda qui elle était. Je suis, dit-elle, Anglaise et de sang royal [3]. A cette réponse, le duc la traita honorablement, prit le pelletier à son service, et fit élever dans son hôtel une de leurs filles, qui devint sa maîtresse et la mère de Guillaume dit le Bâtard, lequel, pour plus de vraisemblance, demeurait toujours le petit-fils d'un pelletier de Falaise, bien que, par sa mère, il fût Saxon et issu de rois saxons [4].

1 Ut reperi in quâdam vetustissimâ chronicâ. (Thomas Rudborne, in Angliâ Sacrâ, t. I, p. 246.)

2 Filiam prægnantem cum viro pellipario exlegavit. (Ibid.)

3 Se Anglicam et de regio genere. (Anglia sacra, tom. I, pag. 247.)

4 Filiam nutrivit in palatio. (Ibid.)

[1156] La violation du serment que Henry II avait, comme on l'a vu plus haut, prêté à son frère Geoffroy, lui attira, peu de temps après son arrivée en Angleterre, une guerre sur le continent. A l'aide des partisans de ses droits sur le comté d'Anjou, Geoffroy s'était mis en possession de plusieurs places fortes. Henry envoya contre lui une armée d'hommes de race anglaise, levés de force ou pour une solde. Les Anglais, par suite de l'antipathie qu'ils nourrissaient depuis la conquête contre les populations de la Gaule, poursuivirent vivement la guerre, et firent triompher en peu de temps le frère ambitieux et injuste [1]. Geoffroy vaincu fut contraint d'accepter, en échange de ses terres et de son titre de comte, une pension de mille livres anglaises et de deux mille livres d'Anjou [2] : il était redevenu simple baron angevin, lorsque, par un hasard heureux pour lui, les habitans de Nantes le prirent pour comte de leur ville et de leur territoire [3]. [1157] Par cette élection, ils se détachèrent du gouvernement de la Bretagne armoricaine, auquel ils avaient été jadis incorporés par conquête, mais qu'ils avaient préféré à la domination des rois franks, sans

1 Ubi Anglos et Normannos, quos jàm multiplex confœderatio univit, strenuos fuisse nemo ignorat. (Script. rer. franc. t. XIV, p. 125.)

2 Ibidem.

3 Eum sibi in verum certumque dominum elegerunt. (Guil. Neubrig. apud script. rerum franc., t. XIII, p. 101.)

pourtant l'aimer de grande affection, à cause de la différence des langues.

[850 à 1157] Agrandie par des guerres heureuses, dans l'intervalle du neuvième au onzième siècle, la Bretagne fut, dès le siècle suivant, travaillée de divisions intestines provenant de cette prospérité même. Ses frontières, qui s'étendaient jusqu'au delà du cours de la Loire, renfermaient deux populations de race différente, dont l'une parlait l'idiome celtique, l'autre la langue romane de France et de Normandie; et, selon que les comtes ou ducs de tout le pays jouissaient de la faveur de l'une de ces deux races d'hommes, ils étaient mal vus de l'autre. Les Nantais, qui choisirent pour comte Geoffroy d'Anjou, appartenaient naturellement au premier de ces deux partis, et ils n'appelèrent le prince angevin à les gouverner que pour se soustraire au pouvoir d'un seigneur de pure race celtique [1]. [1158] Geoffroy d'Anjou ne vécut pas long-temps dans sa nouvelle dignité; et, à sa mort, la ville passa, sinon librement, du moins sans répugnance, sous la suzeraineté de Conan, comte héréditaire de Bretagne, et possessenr en Angleterre du château de Richemont, bâti, au temps de la conquête, par le Breton Alain Fergant [2]. Alors le roi Henry II [3], par une

[1] Hoëlli cogente inertiâ. (Script. rer. fr., t. XII, p. 560.

[2] Voyez liv. IV, t. II.

[3] In comitem receptum. (Script. rer. franc. t. XII.)

prétention toute nouvelle, réclama la ville de Nantes comme portion de l'héritage de son frère; il traita d'usurpateur le comte de Bretagne [1], confisqua la terre de Richemont, puis, traversant le détroit, vint avec une grosse armée contraindre les bourgeois de Nantes à le reconnaître pour seigneur et à désavouer le comte Conan. Incapables de résister aux forces du roi d'Angleterre, les bourgeois obéirent malgré eux; le roi mit garnison dans leurs murs, et occupa tout le pays renfermé entre la Loire et la Villaine [2].

[1159] Ayant ainsi pris pied sur le territoire breton, Henry II porta plus loin ses vues, et fit avec ce même Conan, à qui il venait d'enlever la ville de Nantes, un pacte menaçant pour l'indépendance de toute la Bretagne. Il fiança le plus jeune de ses fils, Geoffroy, âgé de huit ans, à la fille de Conan, appelée Constance, et alors âgée de cinq ans [3]. [1159 à 1166] D'après ce traité, le comte breton s'engageait à faire héritier de son pouvoir le futur mari de sa fille, et le roi, en retour, garantissait à Conan la possession du comté durant sa vie, lui promettant aide, secours et

1 Civitatem Namnetensem jure fraternæ successionis reposcens. (Guil. Neubrig. apud script. rer. francic. t. XIII, pag. 104.)

2 Magni apparatûs terroribus. (Ibid.)

3 Filiam Conani parvulam filio suo infantulo. (Script. rer. fr. t. XII.)

appui envers et contre tous [1]. Ce traité, qui devait avoir pour résultat infaillible d'étendre un jour la domination des Anglo-Normands sur toute la Gaule occidentale, mit en grande alarme le roi de France; il négocia auprès du pape Alexandre III, afin de l'engager à interdire l'union de Geoffroy et de Constance pour cause de parenté, attendu que Conan était le petit-fils d'une fille bâtarde de l'aïeul de Henry II; mais le pape ne reconnut point cette parenté, et les noces prématurées des deux époux se firent en l'année 1166 [2].

[1166 à 1167] Peu de temps après, une insurrection nationale éclata en Bretagne contre le chef qui trafiquait, avec un roi étranger, de l'indépendance du pays. Conan appela Henry II à son secours, et, aux termes de leur traité d'alliance, les troupes du roi entrèrent par la frontière de Normandie, sous prétexte de défendre, contre les révoltés, le comte légitime des Bretons [3]. Henry s'empara de la ville de Dol et de plusieurs bourgs où il mit garnison. Moitié de gré, moitié par force, bientôt après le comte Conan abdiqua le pouvoir entre les mains de son protecteur, lui laissant

[1] Script. rer. franc. t. XII.

[2] Regem Franciæ in eum (Alexandrum III) graviter commotum, quòd matrimonium inter filium Angliæ regis et filiam comitis Britanniæ, licèt in tertio gradu consanguineos, auctoritate suâ confirmaverit. (Ibid. tom. XVI, p. 282.)

[3] Ibidem.

excercer l'autorité administrative et lever des tributs par toute la Bretagne. Les timides et les faibles allèrent trouver le roi angevin dans son camp, et, suivant le cérémonial du siècle, lui firent hommage de leurs terres ; le clergé s'empressa de complimenter en langue latine l'homme qui *venait au nom de Dieu* visiter et consoler la Bretagne [1]. Mais le droit divin de l'usurpation étrangère ne fut pas reconnu universellement, et les amis de la vieille patrie bretonne, se rassemblant de tous les cantons, formèrent contre le roi Henry une confédération par serment, à la vie et à la mort [2].

Le lien de la nationalité était déjà trop affaibli en Bretagne pour que ce pays pût tirer de lui-même assez de ressources dans sa rébellion. [1167] Les insurgés pratiquèrent donc des intelligences à l'extérieur ; ils s'entendirent avec les habitans du Maine, leurs voisins, qui, depuis Guillaume-le-Bâtard, obéissaient contre leur gré aux princes normands [3]. Beaucoup de Manceaux entrèrent dans la ligue jurée en Bretagne contre le roi d'Angleterre, et tous les membres de cette ligue prirent pour patron le roi de France, rival politique de

1 Quam tandem misericors Dominus temporibus Henrici piissimi regis Anglorum per ejus auxilium et consilium, pariterque dominium visitavit. (Script. rer. franc. t. XIII, pag. 560.)

2 Sacramento se obligaverunt... confœderati... (Ibid., p. 310-311.)

3 Ibid., t. VIII, p. 210.

Henry II, et le plus puissant de ses rivaux. [1167 à 1168] Le roi Louis VII promit des secours aux Bretons insurgés, non par amour pour leur indépendance, que ses prédécesseurs avaient attaquée, durant tant de siècles, avec tant d'acharnement, mais par haine du roi d'Angleterre, et par envie d'acquérir lui-même en Bretagne la suprématie qu'y perdrait son ennemi [1]. Pour atteindre ce but à peu de frais, il ne fit aux confédérés que de simples promesses, leur laissant tout le fardeau de l'entreprise dont il devait partager les profits. [1168] Attaqués bientôt par toutes les forces du roi Henry, les insurgés bretons furent vaincus, perdirent les villes de Vannes, de Léon, d'Auray et de Fougères, leurs châteaux, leurs domaines, leurs soldats, leurs femmes et leurs filles que le roi prit pour otages, et qu'il se fit un jeu de déshonorer par séduction ou par violence [2] : l'une d'entre elles, fille d'Eudes, vicomte de Porrhoët, était sa parente au second degré [3].

Vers le même temps, l'ennui de la domination

1 Regi Francorum obsides dederant et fide interpositâ pactionem acceperant, quòd rex Francorum sine ipsis regi Anglorum non concordaretur. (Script. rerum francic. t. XVI, p. 327.)

2 Vastavit, combussit.... funditùs delevit. (Ibid., t. XIV, pag. 310-312.) — Filiam ejus virginem, quam illi pacis obsidem dederat, impregnavit ut proditor. (Ibid., t. XVI, pag. 591.)

3 Ibid. t. XVI, p. 591.

du roi d'Angleterre se fit sentir aux habitans de l'Aquitaine, surtout à ceux du Poitou et de la Marche de France, qui, sur un pays montagneux, avaient plus d'âpreté dans l'humeur, et plus de moyens pour soutenir une guerre patriotique [1]. Quoique mari de la fille du comte de Poitou, Henry II était un étranger pour les Poitevins, et ceux-ci souffraient de voir des officiers de race étrangère violer ou détruire les coutumes de leur pays par des ordonnances rédigées en langue angevine ou normande. Plusieurs de ces nouveaux magistrats furent chassés, et l'un d'entre eux, originaire du Perche, et comte de Salisbury, en Angleterre, fut tué à Poitiers par le peuple [2]. Il se forma une grande conspiration sous la conduite des principaux seigneurs et des hommes riches du nord de l'Aquitaine : le comte de la Marche, le duc d'Angoulême, le vicomte de Thouars, l'abbé de Charroux, Aymery de Lezinan ou Luzignan, Hugues et Robert de Silly [3]. Les conjurés poitevins se placèrent, comme avaient fait les Bretons, sous le patronage du roi de France, qui leur demanda des otages, et s'engagea, en retour, à ne point faire de paix avec le roi Henry sans les

1 Script. rer. franc. tom XVI, p. 373.

2 Dolo Pictaviensium occisus est comes patricius Salisburiensis... (Ibid., t. XIII, p. 311.)

3 Pictavi et Aquitani ex majori parte contra regem... (Ibid.)

y comprendre [1]; mais ils furent écrasés comme les Bretons, pendant que le Français restait simple spectateur de leur guerre avec le roi angevin.

Les plus considérables d'entre eux capitulèrent avec le vainqueur ; les autres s'enfuirent sur les terres du roi de France, qui, pour leur malheur, commençait à se lasser d'être en guerre avec le roi Henry, et désirait conclure une trêve. [1169] Ces deux princes, après avoir long-temps travaillé à se nuire, se réconcilièrent en effet dans la petite ville de Montmirail en Perche [2]. Il y fut décidé que le roi de France garantirait à l'autre roi la possession de la Bretagne, et lui rendrait les réfugiés de ce pays et ceux du Poitou ; qu'en revanche le roi d'Angleterre s'avouerait expressément vassal et homme-lige du roi de France, et que la Bretagne serait comprise dans le nouveau serment d'hommage [3]. Les deux rivaux se donnèrent la main et s'embrassèrent cordialement ; puis, en vertu de la souveraineté nouvelle que le roi de France lui reconnaissait sur les Bretons, Henry II institua duc de Bretagne, d'Anjou et du Maine, son fils aîné, qui, en cette qualité, prêta serment de vasselage entre les mains du roi de

1 Pictavi ad regem Francorum venerunt, et obsides suos.... (Script. rer. franc. t. XIII, p. 311.)

2 Ibid., t. XVI, p. 596.

3 Restituitque rex Francorum Anglico Britones et Pictavos : ille promisit auxilium quod regi Francorum dux Normannorum præstare debet. (Ibid.)

France[1]. Dans cette entrevue, le roi angevin étala des sentimens de tendresse exagérés jusqu'au ridicule envers l'homme qui, la veille, était son plus mortel ennemi : « Je mets, lui disait-il, à » votre disposition, moi, mes enfans, mes terres, » mes forces, mes trésors pour en user, en abu- » ser, les garder ou les donner à plaisir et à vo- » lonté[2]. Il semblait que sa raison fût un peu troublée par la joie d'avoir en sa puissance les émigrés poitevins et bretons. Le roi Louis les lui livra sous la condition dérisoire qu'il les reprendrait en grâce et leur rendrait leurs biens[3]. Henry le promit et leur donna même publiquement le baiser de paix, pour garantie de cette promesse ; mais la plupart finirent leur vie en prison ou au milieu des supplices.

Lorsque les deux rois se furent séparés, dans cette apparence d'harmonie parfaite, qui pourtant ne fut pas de longue durée, Henry, fils aîné du roi d'Angleterre, remit à son jeune frère, Geoffroy, la dignité de duc de Bretagne, ne gardant que le comté d'Anjou : Geoffroy fit hommage

1 Sibi dextras et oscula dederunt. (Script. rer. franc. t. XVI, p. 596.)

2 Se, liberos, terras, vires, thesauros.... omnibus uteretur, abuteretur, pro volontate retineret, auferret, daret quibus et quantùm vellet pro libito. (Johan. Sarisberiensis epistola, apud script. rerum. franc. tom. XVI, pag. 340.)

3 Ibid., pag. 596.

à son frère comme celui-ci l'avait fait au roi de France ; puis il se rendit à Rennes pour y tenir sa cour et recevoir les soumissions des seigneurs et des chevaliers du pays[1]. C'est ainsi que les deux ennemis héréditaires de la liberté des Bretons leur enlevèrent, de commun accord, la souveraineté de leur terre natale ; le prince angevin se fit seigneur direct, le Français seigneur suzerain, et cette grande révolution eut lieu sans violence apparente. Conan, le dernier comte de pure race bretonne, ne fut point déposé, mais son nom ne reparut plus dans les actes publics : dès-lors, à proprement parler, il n'y eut plus de nation en Bretagne ; il y eut un parti français et un parti angevin ou normand, qui travaillèrent en sens divers pour l'une ou pour l'autre puissance.

La vieille langue nationale, abandonnée par tous ceux qui voulaient plaire à l'un ou à l'autre des deux rois, s'altéra peu à peu dans la bouche des pauvres et des paysans ; eux seuls y tinrent fidèlement, et la conservèrent, à travers les siècles, avec la ténacité de mémoire et de volonté qui est propre aux hommes de race celtique. Malgré la désertion de leurs chefs nationaux vers l'étranger soit normand, soit français, et la servitude publique et privée qui en fut la suite, les gens du peuple en Basse-Bretagne n'ont jamais

1 Johan. Sarisberiensis epistola, apud script. rerum francic. t. XVI, p. 596, et seq.

cessé de reconnaître dans les nobles de leur pays des enfans de la terre natale. Ils ne les ont point haïs de cette haine violente qu'on portait ailleurs à des seigneurs issus de race étrangère ; et sous les titres féodaux de baron et de chevalier, le paysan breton retrouvait encore les *tierns* et les *mac-tierns* des temps de son indépendance : il leur obéissait avec zèle dans le bien comme dans le mal, s'engageait dans leurs intrigues et leurs querelles politiques, souvent sans les comprendre, mais par habitude et par le même instinct de dévouement qu'avaient pour leurs chefs de tribus les Gallois et les montagnards d'Ecosse [1170].

[1165 à 1170] Les populations voisines des terres de France, comme les Bretons et les Poitevins, ne furent pas les seules qui, dans leurs querelles avec le roi d'Angleterre, voulurent faire alliance et cause commune avec son rival politique. Après la rupture de la paix de Montmirail, le roi de France reçut d'un pays avec lequel il n'avait eu jusque-là aucune espèce de relation, et dont il soupçonnait à peine l'existence, des dépêches conçues en ces termes :

« Au très-excellent roi des Français, Owen,
» prince de Galles, son homme-lige et son fidèle
» ami, salut obéissance et dévouement [1].

1 Owinus, Galliæ princeps, suus homo et amicus fidelis devotissimum cum salute servitium. (Script. rerum franc. t. XVI, p. 107.)

» La guerre que le roi d'Angleterre avait longtemps méditée contre moi vient d'éclater l'été passé sans aucune provocation de ma part ; mais, grâce à Dieu et à vous, qui occupiez ailleurs ses forces, il a perdu plus d'hommes que moi sur les champs de bataille[1]. Dans son dépit, il a méchamment démembré les otages qu'il tenait de moi ; et se retirant sans conclure ni paix ni trève, il a donné ordre à ses gens d'être prêts pour Pâques prochain à marcher de nouveau contre nous[2]. Je supplie donc votre clémence de m'annoncer par le porteur des présentes si vous êtes dans l'intention de guerroyer alors contre lui, afin que, de mon côté, je vous serve en lui faisant tort selon vos souhaits[3]. Faites-moi savoir ce que vous me conseillez, et quel secours aussi vous voudrez bien me fournir ; car, sans aide et conseil de votre part, je doute que je sois assez fort contre notre ennemi commun[4]. »

Cette lettre fut apportée par un clerc gallois qui la présenta au roi de France dans sa cour plénière. Mais le roi ayant fort peu en sa vie

1 Deo gratias et vobis... (Script. rer. fr. t. XVI, p. 107.)

2 Meos obsides nequiter et injuriosè demembravit. (Ibid.)

3 Ut in illâ werrâ et vobis serviam, nocendo illi secundùm consilium vestrum. (Ibid.)

4 Quid consules, quod adjutorium mihi largiri vis.... mihi nuncietis. (Ibid.)

entendu parler du pays de Galles, soupçonna le messager d'imposture, et ne voulut point le reconnaître, ni lui ni les dépêches d'Owen. Owen fut donc obligé d'écrire une seconde missive pour certifier le contenu de la première. « Vous n'avez » pas cru, disait-il, que ma lettre fût vraiment » de moi ; pourtant c'était la vérité, je l'affirme » et j'en atteste Dieu [1]. » Le chef cambrien continuait à se qualifier du nom de fidèle et de vassal du roi de France. Ce trait mérite d'être cité, parce qu'il enseigne à ne point prendre à la lettre, sans un sérieux examen, les formules et les locutions du moyen âge. Souvent les mots *vassal* et *seigneur* exprimaient un rapport réel de subordination et de dépendance ; mais souvent aussi n'étaient, dans le langage, qu'une simple forme de politesse, surtout quand le faible réclamait l'alliance d'un homme puissant.

Le duché d'Aquitaine ou de Guienne, selon la langue vulgaire, ne s'étendait que jusqu'aux limites orientales de la seconde des anciennes provinces aquitaniques ; et ainsi les villes de Limoges, de Cahors et de Toulouse n'y étaient point comprises. Cette dernière ville, ancienne résidence des rois visigoths et des chefs gallo-romains, qui après eux avaient gouverné les deux Aquitaines

[1] Litteris meis non credidisti.... quòd essent meæ, sed hæ sunt, Deum testem induco. (Script. rerum franc. tom. XVI, p. 116.)

unies pour résister aux Franks, était devenue la capitale d'un petit État séparé, qu'on appelait le comté de Toulouse. Il y avait eu de grandes rivalités d'ambition entre les comtes de Toulouse et les ducs de Guienne, et, de part et d'autre, diverses tentatives pour soumettre à une autorité unique tout le pays situé entre le Rhône, l'Océan et les Pyrénées. De là étaient nés beaucoup de différends, de traités et d'alliances, tour à tour conclus et défaits, au gré de la mobilité naturelle aux hommes du midi [1159]. Devenu duc d'Aquitaine, le roi Henry II se mit à fouiller dans les registres de ces conventions antérieures, et y trouvant par hasard un prétexte pour attaquer l'indépendance du comté de Toulouse, il fit avancer des troupes, et mit le siége devant la ville. Le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, leva contre lui sa bannière, et la commune de Toulouse, corporation de citoyens libres, leva aussi la sienne [1].

Le conseil commun de la cité et des faubourgs (c'était le titre que prenait le gouvernement municipal des Toulousains) entama, de son chef, des négociations avec le roi de France [2], pour obtenir de lui quelques secours. Ce roi marcha vers Toulouse par le Berri, qui lui appartenait en grande

1 Script. rer. franc. t. XIII, p. 739.
2 Commune concilium urbis Tholosæ et suburbii..... Ibid., t. XVI, p. 69.)

partie, et le Limousin qui lui livra passage; il contraignit le roi d'Angleterre à lever le siége de la ville, et y fut accueilli avec grande joie, disent les auteurs du temps, par le comte et par les citoyens [1]. Ces derniers, réunis en assemblée solennelle, lui décernèrent une lettre de remercie- ment, où ils lui rendaient grâce de les avoir secourus comme un patron et comme un père, expression de reconnaissance affectueuse qui n'impliquait de leur part aucun aveu de sujétion civile ou féodale [2].

Mais cette habitude d'implorer le patronage d'un roi contre un autre devint une cause de dépendance, et l'époque où le roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine et comte de Poitou, obtint de l'influence sur les affaires du midi de la Gaule, commença pour ses habitans une nouvelle époque de décadence et de malheur. Placés dès lors entre deux puissances rivales et également ambitieuses, ils s'attachèrent tantôt à l'une, tantôt à l'autre, au gré des circonstances, et furent tour à tour soutenus, délaissés, trahis, vendus par toutes les deux. Depuis le douzième siècle, les méridionaux ne se sentirent bien que quand les rois de France et d'Angleterre étaient en que-

1 A comite et à civibus cum gaudio magno susceptus est. (Script. rerum franc. t. XIII, p. 739.)

2 Quòd eorum periculis more paterno provideat. (Ibid., tom. XVI, p. 69.)

relle. « Quand donc finira la trève des sterlings » avec les tournois ? » disaient-ils dans leurs chants nationaux [1]; et ils avaient sans cesse les yeux fixés vers le nord, se demandant : Que font les deux rois [2] ?

Ils haïssaient les étrangers ; et une turbulence inquiète, un amour désordonné de la nouveauté et du mouvement les poussaient vers leur alliance, tandis qu'intérieurement ils étaient travaillés de querelles domestiques et de petites rivalités d'homme à homme, de ville à ville, de province à province. Ils aimaient passionnément la guerre, non par l'ignoble soif du gain, ni même par l'impulsion élevée du dévouement patriotique, mais pour ce que les combats ont de pittoresque et de poétique, pour le bruit, l'appareil et les émotions du champ de bataille, pour voir les armes reluire au soleil et entendre les chevaux hennir au vent [3]. Un seul mot d'une femme les faisait courir à la croisade sous la bannière du pape, qu'ils estimaient peu, et risquer leur vie contre les Arabes, le peuple du monde avec lequel ils avaient le plus

1 E m' plaï quan la trega es fracha
Dels Esterlins e dels Tornès.

(Poésies des Troubadours, t. IV, p. 264.)

2 Il dui rei.....

3 Guerra m'plai.....

(Ibid., tom. IV, p. 26.)

de sympathie et de ressemblance morale [1]. A cette légèreté de carctère ils joignaient les grâces de l'imagination, le goût des arts et des jouissances délicates ; ils avaient l'industrie et la richesse ; la nature leur avait tout donné, tout hors la prudence politique et l'union comme issus d'une même race et enfans d'une même patrie : leurs ennemis s'entendaient pour leur nuire; et eux ne s'entendaient point pour s'aimer, se défendre, et faire cause commune. Ils en ont durement porté la peine, en perdant leur indépendance, leurs richesses, et jusqu'à leurs lumières. Leur langue, la seconde langue romaine, presque aussi polie que la première, a fait place, dans leur propre bouche, à un langage étranger, dont l'accentuation leur répugne, tandis que leur idiome national, celui de leur liberté et de leur gloire, celui de la belle poésie dans le moyen âge, est devenu le patois des journaliers et des servantes.

Mais aujourd'hui les regrets causés par ces changemens seraient inutiles; il y a des ruines que le temps a faites et qu'il ne relèvera jamais.

1 Poésies des Troubadours, *passim*.





LIVRE IX.

DEPUIS L'ORIGINE DE LA QUERELLE ENTRE LE ROI HENRY II ET L'ARCHEVÊQUE THOMAS, JUSQU'AU MEURTRE DE L'ARCHEVÊQUE.

 1160—1171.

—

Parmi la foule d'Anglais qui, cédant au besoin de subsister, s'attachèrent aux riches Normands, comme écuyers et gens de service, se trouvait, au temps du roi Henry Ier, un homme de Londres, que les historiens appellent Gilbert Becket [1]. Il paraît que son vrai nom était Beck, et que les Normands, parmi lesquels il vivait, y joignirent un diminutif qui leur était familier, et en firent Becket [2], comme les Saxons en faisaient Beckie

[1] Anglicus et Londoniarum incola civitatis.... (Jo. Brompton Chron, pag. 1054.) — Vita B. Thomæ quadripartita.

[2] Young Beckie was a brave a knight.....
In London was Young Beichan born.
(Jamieson's Popolar songs, t. II, p. 127.)

dans les premières années du douzième siècle. Gilbert Beckie ou Becket suivit à la croisade son seigneur de race étrangère, et alla courir fortune au royaume de Jérusalem; mais il fut moins heureux en Palestine que les sergens de Normandie ne l'avaient été en Angleterre, et au lieu de devenir, comme eux, riche et puissant par conquête, il fut pris et réduit en esclavage.

Tout malheureux et méprisé qu'il était, l'esclave anglais sut inspirer de l'amour à la fille d'un chef sarrasin. Il s'évada par le secours de cette femme, et revint dans son pays; mais sa libératrice, ne pouvant vivre sans lui, abandonna bientôt la maison paternelle pour courir à sa recherche. Elle ne savait que deux seuls mots intelligibles pour les habitans de l'Occident; c'étaient *Londres* et *Gilbert* [1]. A l'aide du premier, elle passa en Angleterre sur un vaisseau de marchands et de pèlerins; et, par le moyen du second, courant de rue en rue et répétant Gilbert! Gilbert! à la foule qui s'amassait autour d'elle, elle retrouva l'homme qu'elle aimait [2]. Gilbert Becket, après avoir pris, sur cet incident miraculeux, les conseils de plusieurs évêques, fit baptiser sa maîtresse, dont il changea le nom sarrasin en celui

1 Chron. Joh. Brompton, p. 1054.

2 Cum quibusdam peregrinis et mercatoribus.... Gilberte, Gilberte! quasi bestia erratica, derisa ab omnibus. (Ibid.)

de Mathilde, et l'épousa. Ce mariage fit grand bruit par sa singularité, et devint le sujet de plusieurs romances populaires, dont deux, qui se sont conservées jusqu'à nos jours, renferment des détails fort touchans [1]. [1119] Enfin, en l'année 1119, Gilbert et Mathilde eurent un fils, qui fut appelé Thomas Becket, suivant la mode des doubles noms, introduite en Angleterre par les Normands.

Telle fut, selon le récit d'un grand nombre d'anciens auteurs, la naissance romanesque d'un homme destiné à troubler d'une manière aussi violente qu'imprévue l'arrière-petit-fils de Guillaume-le-Conquérant dans la jouissance heureuse et paisible de son pouvoir [2]. Cet homme, né pour le tourment de la race anglo-normande, reçut l'éducation la plus propre à lui donner accès auprès des nobles et des grands et à lui attirer leur faveur. [1119 à 1152] Jeune, on l'envoya en France pour étudier les lois, les sciences, et les langues du continent, et perdre l'accent anglais, qui était alors en Angleterre un signe de réprobation [3]. Thomas Becket, au retour de ses voyages, se trouva capable de converser et de vivre avec

1 Jamieson's Popolar songs, t. II, p. 127.

2 Parentum mediocrium proles illustris. (Gervas. Cant., pag. 1667.)

3 Parisius verò per aliquod tempus studens. (Vita B. Thomæ quadripartita, lib. I, cap. 4.)

les gens les plus raffinés de la nation dominatrice, sans choquer leurs oreilles ou leur bon goût par aucun mot, ni aucun geste qui rappelât son origine saxonne. Il mit de bonne heure ce talent en usage, et, tout jeune, s'insinua dans la familiarité d'un des riches barons qui habitaient près de Londres : il devint son convive de tous les jours et le compagnon de ses plaisirs [1]. Il faisait des courses sur les chevaux de son patron, et chassait avec ses chiens et ses oiseaux, passant la journée dans ces divertissemens interdits à tout Anglais qui n'était ni le serviteur ni le commensal d'un homme d'origine étrangère [2].

Thomas, plein de gaieté et de souplesse, caressant, poli, obséquieux, acquit bientôt une grande réputation dans la haute société normande[3]. L'archevêque de Canterbury, Thibaut, qui, grâce à la primatie instituée par le conquérant, était la première personne après le roi, entendit parler du jeune Anglais, voulut le voir, et, le trouvant à son gré, se l'attacha. Il lui fit prendre les ordres, le nomma archidiacre de son église métropolitaine, et l'employa dans plusieurs négociations délicates avec la cour de Rome. Sous le

1 Ad virum quemdam genere insignem et divitem adhæsit... rure cum divite morabatur. (Joh. Brompton, pag. 1055.)

2 Venabatur cum eo... accipitres.... equos. (Ibid.)

3 Suffragantibus obsequiis.... (Ibid., p. 1058.) — Ad jussa promptum, in obsequio sedulum. (Ibid.)

règne d'Étienne, l'archidiacre Thomas conduisit, auprès du pape Eugène [1152], une intrigue des évêques d'Angleterre, partisans de Mathilde, pour obtenir de ce pape une défense formelle de sacrer le fils du roi[1]. Lorsque, peu d'années après, le fils de Mathilde eut obtenu la couronne, on lui présenta Thomas Becket comme un zélé serviteur de sa cause pendant le temps de l'usurpation ; car c'est ainsi que le règne d'Étienne était appelé alors par la plupart de ceux qui l'avaient élu, sacré, défendu même contre les prétentions de Mathilde[2]. [1157] L'archidiacre de Canterbury plut si fort au nouveau roi, qu'en peu d'années la faveur royale l'éleva au grand office de chancelier d'Angleterre, c'est-à-dire gardien du sceau à trois lions, qui était le signe légal du pouvoir fondé par la conquête. Henry II confia en outre à l'archidiacre l'éducation de son fils aîné, et attacha à ces deux emplois de gros revenus, qui, par un hasard assez étrange, furent assis sur des lieux de funeste mémoire pour un Anglais : c'étaient la prébende de Hastings, la garde du château de Berkhamsted, et le gouvernement de la Tour de Londres[3].

1 Subtilissimâ prudentiâ et perquisitione cujusdam Thomæ clerici natione Londoniensis. (Gervas. Dorobernensis, apud script. rer. franc. t. XVI, p. 273.).

2 Voyez liv. VIII.

3 Filii sui Henrici tutorem fecit et patrem. (Script. rer. franc. t. XIV, p. 452.)

Thomas était le compagnon le plus assidu et le plus intime du roi Henry ; il partageait sa table, ses jeux, et jusqu'à ses débauches [1]. [1161] Élevé en dignité au-dessus de tous les Normands d'Angleterre, il affectait de les surpasser en luxe et en pompe seigneuriale ; il entretenait à sa solde sept cents cavaliers complétement armés. Sa table, ouverte à tous les grands, était magnifique : ses pourvoyeurs faisaient venir de loin, à grands frais, les choses les plus rares et les plus délicates [2]. Les comtes et les barons tenaient à honneur de lui rendre visite, et aucun étranger venant à son hôtel ne s'en retournait sans un présent, soit de chiens ou d'oiseaux de chasse, soit de chevaux ou de riches vêtemens [3]. Les seigneurs lui envoyaient leurs jeunes fils pour servir dans sa maison et être élevés près de lui ; il les gardait quelque temps, puis les armait chevaliers, et à ses propres dépens leur fournissait tout le harnois des gens de guerre 4.

Dans sa conduite politique, Thomas se com-

1 Joh. Brompton Chron., p. 1058.

2 Ut omnes sicut magnificentiâ itâ et gratiâ præcelleret... (Vita B. Thomæ quadripartita. — Script. rer. franc. tom. XVI, p. 452.)

3 Nullâ ferè die comedebat absque comitibus et baronibus.... equos, aves, vestimenta.... (Vita B. Thomæ quadripart. lib. 1, cap. 8.)

4..... Liberos suos servituros mittebant... quos cingulo donatos militiæ..... (Ibid.)

portait en vrai et loyal chancelier d'Angleterre, selon le sens déjà attaché à ces mots ; c'est-à-dire qu'il travaillait de tous ses efforts à maintenir, à augmenter même le pouvoir personnel du roi envers et contre tous les hommes, sans distinction de race ni d'état, Normands ou Saxons, clercs ou laïcs. Quoique membre de l'ordre ecclésiastique, il entra plus d'une fois en lutte avec cet ordre, dans l'intérêt du fisc ou de l'échiquier royal. Au temps où le roi Henry II entreprit la guerre contre le comte de Toulouse, on leva en Angleterre, pour les frais de la campagne, la taxe que les Normands appelaient *escuage*, c'est-à-dire taxe des écus, parce qu'elle était due par tout possesseur d'une terre suffisante à l'entretien d'un homme d'armes, qui, dans le délai prescrit par les appels, ne se présentait point à la revue, tout armé et l'écu au bras [1]. Les riches prélats et les riches abbés de race normande, dont l'esprit belliqueux s'était calmé depuis qu'il ne s'agissait plus de piller les Saxons, et qu'il n'y avait plus de guerre civile entre les Normands, s'excusèrent de se rendre à l'appel des gens de guerre, parce que, disaient-ils, la sainte Eglise leur défendait de verser le sang ; ils refusèrent, en outre, par le même motif, de payer la taxe d'absence ; mais le chancelier voulut les y contraindre. Le haut clergé se répandit alors en invectives contre l'au-

[1] Scutagium.

dace de Thomas : Gilbert Foliot, évêque de Londres, l'accusa publiquement de plonger l'épée dans le sien de l'Eglise sa mère ; et l'archevêque Thibaut, quoique son ancien patron, menaça de l'excommunier[1]. Thomas ne s'émut point des censures ecclésiastiques, et peu après s'y exposa de nouveau, en combattant de sa propre main dans la guerre de Toulouse et en montant des premiers, tout diacre qu'il était, à l'assaut des forteresses[2]. Un jour, dans une assemblée du clergé, quelques évêques affectèrent d'étaler des maximes d'indépendance exagérées à l'égard du pouvoir royal ; le chancelier, qui était présent, les contredit ouvertement, et leur rappela d'un ton sévère qu'ils étaient tenus envers le roi par le même serment que les gens d'épée, par le serment de lui conserver sa vie, ses membres, sa dignité et son honneur[3].

La bonne harmonie qui avait régné, dans les premiers temps de la conquête, entre les barons et les prélats normands, ou, pour parler le langage du siècle, entre l'empire et le sacerdoce, n'avait pas été de longue durée. A peine installés dans les églises que Guillaume et ses chevaliers

1 Littleton's Life of Henry II, vol. III, p. 24.

2 Ipsemet etiam clericus cùm esset..... Munitiones manu forti acquisierit... (Script. rerum franc. tom. XIV, p. 452.) — Vita B. Thomæ quadripart. lib. I, cap. 9 et 10.

3 Wilkin's Concilia, t. I, p. 431.

leur ouvrirent à coups de lance, les évêques et les abbés par droit de conquête devinrent ingrats envers ceux qui leur avaient procuré leurs titres et leurs possessions[1]. En même temps qu'il s'éleva des disputes entre les rois et les barons, il y eut mésintelligence entre les barons et le clergé, entre cet ordre et la royauté : ces trois puissances se divisèrent, quand la puissance ennemie de toutes les trois, c'est-à-dire la race anglo-saxonne, eut cessé de se faire craindre. C'était mal à propos que le premier Guillaume avait compté sur une plus longue union, quand il donna au corps ecclésiastique établi par la conquête un pouvoir inconnu en Angleterre. Il croyait obtenir par ce moyen un accroissement de puissance personnelle ; et peut-être eut-il raison pour lui-même, mais il eut tort pour ses successeurs[2].

Le lecteur connaît le décret royal par lequel, détruisant l'ancienne responsabilité des prêtres devant les juges civils, et attribuant aux membres du haut clergé le privilége d'être juges, Guillaume avait institué des cours épiscopales, arbitres de certains procès des laïcs et de tous les procès intentés à des clercs. Les clercs normands, clercs de fortune, si l'on peut se servir de ce mot, ne tardèrent pas à étaler en Angleterre les mœurs les plus désordonnées : ils commirent des meurtres,

1 Voyez livre V.
2 Voyez livre. VI.

des rapts, des brigandages; et, comme ils n'étaient justiciables que de leur ordre, rarement ces crimes furent punis: circonstance qui les multiplia d'une manière effrayante. Dans les premières années du règne de Henry II, on comptait près de cent homicides commis par des prêtres encore vivans. Le seul moyen d'arrêter et de punir ces désordres était d'abolir le privilége ecclésiastique établi par le conquérant, et dont la nécessité temporaire avait cessé, puisque les rébellions des Anglais n'inspiraient plus beaucoup de crainte. C'était une réforme raisonnable; et en outre, par un motif moins pur, pour l'agrandissement de leurs propres juridictions territoriales, les gens d'épée la désiraient, et blâmaient la loi votée par leurs aïeux dans le grand conseil du roi Guillaume Ier.

Dans l'intérêt de la puissance temporelle dont il était le souverain dépositaire, et aussi, on doit le croire, par des motifs de raison et de justice, Henry II songeait à exécuter cette réforme [1]; mais pour qu'elle s'opérât facilement et sans troubles, il fallait que la primatie de Canterbury, cette espèce de royauté ecclésiastique, tombât entre les mains d'un homme dévoué à la personne du roi, aux intérêts de la puissance royale et à la cause

[1] Videns talium clericorum imò coronatorum dæmonum flagitia non reprimi..... (Vita Thomæ quadripart. lib. I, cap. 22.)

des barons contre les gens d'église. Il fallait en outre que cet homme fût peu sensible au plus ou au moins de souffrance des Anglais indigènes ; car l'absurde loi de l'indépendance cléricale, autrefois dirigée spécialement contre la population vaincue, après lui avoir beaucoup nui lorsqu'elle résistait encore, lui était devenue favorable. Tout serf saxon qui parvenait à se faire ordonner prêtre était dès-lors à jamais exempt de servitude, parce qu'aucune action intentée contre lui comme esclave fugitif, soit par les baillis royaux, soit par les officiers des seigneurs, ne pouvait le forcer de comparaître devant la justice séculière ; quant à l'autre justice, elle ne consentait point à laisser retourner à la charrue ceux qui étaient devenus les oints du Christ. Les maux de l'asservissement national avaient multiplié en Angleterre le nombre de ces clercs par nécessité qui n'avaient point d'église, qui souvent subsistaient d'aumônes, mais qui, au moins, à la différence de leurs pères et de leurs compatriotes, n'étaient ni attachés à la glèbe, ni parqués dans l'enceinte des villes royales [1]. Le faible espoir de ce recours contre l'oppression étrangère était alors, après les misérables succès de la servitude et de l'adulation, la plus brillante perspective pour un homme de race anglaise. Aussi le bas peuple se passionnait-il pour les priviléges cléricaux avec un zèle égal à

1 Clerici acephali.

celui que ses aïeux, dans d'autres temps, eussent déployé contre la résistance du clergé à la loi commune du pays.

Le chancelier, qui avait passé sa jeunesse au milieu des gens de haut parage, semblait dégagé de toute espèce d'intérêt de nation pour les opprimés de l'Angleterre. D'un autre côté, toutes ses liaisons d'amitié étaient avec des laïcs, il semblait ne connaître au monde d'autres droits que ceux de la puissance royale; il était le favori du roi et l'homme le plus habile en affaires : aussi les partisans de la réforme ecclésiastique le jugèrent-ils très-propre à en devenir le principal instrument, et, bien long-temps avant la mort de l'archevêque Thibaut, c'était déjà le bruit commun à la cour, que Thomas Becket obtiendrait la Primatie [1]. [1161] En l'année 1161, Thibaut mourut; et aussitôt le roi recommanda son chancelier aux évêques, qui rarement hésitaient à élire, au nom du Saint-Esprit, le candidat ainsi patronisé. Cette fois, ils opposèrent une résistance que le pouvoir royal n'était pas habitué à rencontrer de leur part. Ils déclarèrent qu'en leur conscience ils ne croyaient pas pouvoir élever au siége du bienheureux Lanfranc un chasseur et un guerrier de profession, un homme du monde et du bruit [2].

1 Rumor in curiâ frequens..... (Vita B. Thomæ à Willelmo filio Stephani, seu Stephanide, p. 17.)

2 Quòd nimìs foret absonum et omni divino juri adver-

[1161 à 1162] De leur côté, les seigneurs normands qui vivaient hors de l'intimité de la cour, et surtout ceux d'outre-mer, montrèrent une opposition violente à la nomination de Thomas; la mère du roi fit de grands efforts pour le dissuader du projet de faire le chancelier archevêque [1]. Peut-être ceux qui n'avaient point vu Becket assez souvent ni d'assez près pour avoir en lui pleine confiance, éprouvaient-ils une sorte de pressentiment du danger de confier un aussi grand pouvoir à un homme d'origine anglaise; mais la sécurité du roi était sans bornes. Il s'obstina contre toutes les remontrances, et jura par Dieu que son ami serait primat d'Angleterre. Henry II tenait alors sa cour en Normandie, et Thomas s'y trouvait avec lui. Dans une des conférences qu'ils avaient habituellement ensemble sur les affaires d'État, le roi lui dit qu'il devait se préparer à repasser la mer pour une commission importante. « J'obéirai, » répondit le chancelier, aussitôt que j'aurai reçu » mes instructions. — Quoi ! reprit le roi d'un ton » expressif, tu ne devines pas ce dont il s'agit, » et que je veux fermement que ce soit toi qui » deviennes archevêque [2]? » Thomas se mit à

sum hominem militari potiùs cingulo quàm clericali officio mancipatum, canum sectatorem.... (Vita quadripartita, lib. I, cap. 11.)

[1] B. Thomæ Epistolæ, lib. I, ex. 126.

[2] Meæ voluntatis est te Cantuariensem præsulem fore... (Script. rer. franc., t. XIV. p. 452.)

sourire, et levant un pan de son riche habit : « Voyez un peu, dit-il, l'homme édifiant, le saint » homme que vous voudriez charger de si saintes » fonctions [1]. D'ailleurs, vous avez sur les affaires » de l'Église des vues auxquelles je ne pourrais » me prêter ; et je crois que, si je devenais ar- » chevêque, nous ne serions bientôt plus amis [2]. » Le roi reçut cette réponse comme un simple badinage ; et sur-le-champ l'un de ses justiciers porta de sa part aux évêques d'Angleterre, qui depuis treize mois retardaient l'élection, l'ordre formel de nommer sans délai le candidat de la cour [3]. Les évêques, fléchissant sous ce qu'on appelait alors la main royale, obéirent avec une bonne grâce apparente [4].

Thomas Becket, cinquième primat depuis la conquête, et le premier qui ait été Anglais de race, fut ordonné prêtre le samedi de la Pentecôte de l'année 1162, et le lendemain consacré archevêque par le prélat de Winchester, en pré-

1 Subridendo offerens et quasi oculis ingerens : Quàm religiosum, inquit, virum, quàm sanctum in tàm sanctâ sede.... collocari desideras. (Script. rer. franc., tom. XIV, pag. 452.)

2.... Citissimè à me auferas animum ; et gratia, quæ nunc inter nos tanta est, in atrocissimum odium convertetur. (Ibid., p. 453.)

3 Injunxit....(Vita quadripart. lib. I, cap. 11.)

4 Minùs sincerè et convictè, per operam et manum regiam. (Guil. Neubrig. lib. XI, cap. 16.)

sence des quatorze suffragans du siége de Canterbury. Peu de jours après sa consacration, ceux qui le virent ne le reconnaissaient plus. Il avait dépouillé ses riches vêtemens, démeublé sa maison somptueuse, rompu avec ses nobles hôtes, et fait amitié avec les pauvres, les mendians et les Saxons [1]. Comme eux il portait un habit grossier, vivait de légumes et d'eau, avait l'air humble et triste, et c'était pour eux seulement que sa salle de festin était ouverte et son argent prodigué [2]. Jamais changement de vie ne fut plus soudain et n'excita d'un côté autant de colère et de l'autre autant d'enthousiasme [3]. Le roi, les comtes, les barons, tous ceux que Becket, avait servis autrefois, et qui avaient contribué à son élévation, se crurent indignement trahis. Les évêques et le clergé normand, ses anciens antagonistes, restèrent en suspens, et l'observèrent : mais il devint l'idole des gens de basse condition; les simples moines, le clergé inférieur et les indigènes de tout état virent en lui un frère et un protecteur.

L'étonnement et le dépit du roi passèrent toute mesure quand il reçut en Normandie un mesage du primat qui lui remettait le sceau royal, et

1 Vita B. Thomæ quadripart. lib. I, cap. 14, 15, 16, 17.

2 Ibid.

3 Ut omnes mirarentur... Veterem hominem renovavit. (Ibid.)

déclarait que, se croyant insuffisant pour son nouvel office, il ne pouvait en conserver deux [1]. Henry soupçonna d'hostilité cette abdication, par laquelle l'archevêque semblait vouloir s'affranchir de tout lien de dépendance à son égard, et il en eut d'autant plus de ressentiment, qu'il s'y était moins attendu : son amitié se tourna en aversion violente, et, à son retour en Angleterre, il accueillit dédaigneusement son ancien favori, et affecta de mépriser, quand il le vit paraître en froc de moine, celui qu'il avait tant fêté sous l'habit de courtisan normand, avec le poignard au côté, la toque à plumes sur la tête, et les chaussures à longues pointes recourbées en cornes de bélier [2].

Le roi commença dès-lors contre l'archevêque un système régulier d'attaques et de vexations personnelles. Il lui enleva l'archidiaconat de Canterbury, qu'il cumulait encore avec le siége épiscopal ; puis il suscita un certain Clérambault, moine de Normandie [3], homme audacieux et de mœurs déréglées, qui avait quitté le froc dans son pays, et que le roi fit abbé du monastère de Saint-Augustin à Canterbury. Clérambault, sou-

[1] Sigillum resignans ; quod in cor regis altiùs ascendit..,. (Math. Paris., pag. 98.) — Vita quadripart. lib. I, cap. 22.

[2] Orderic. Vital.

[3] Monachus fugitivus et apostata in Normanniâ. (Chron. Will. Thore, p. 1819.)

tenu par la cour, refusa de prêter le serment d'obéissance canonique entre les mains du primat, malgré l'ordre établi autrefois par Lanfranc pour ruiner l'indépendance des moines de Saint-Augustin, lorsque les religieux saxons résistaient encore aux Normands [1]. Le nouvel abbé motiva ce refus sur ce qu'anciennement, c'est-à-dire avant la conquête, son monastère avait joui d'une pleine et entière liberté. Becket revendiqua la prérogative que les premiers rois normands avaient attribuée à son siége. La dispute s'échauffa de part et d'autre; et Clérambault, conseillé par le roi et les courtisans, remit sa cause au jugement du pape.

Il y avait dans ce temps deux papes, parce que les cardinaux et les nobles romains n'avaient pu s'accorder pour un choix. Victor était reconnu comme légitime par l'empereur d'Allemagne Frédérick, mais désavoué par les rois de France et d'Angleterre, qui reconnaissaient son compétiteur Alexandre, troisième du nom, chassé de Rome par ses adversaires, et réfugié alors en France [2]. C'est à ce dernier que le nouvel abbé de Saint-Augustin adressa une protestation contre le primat d'Angleterre, au nom des antiques libertés de son couvent; chose bizarre, ces mêmes libertés,

[1] Voyez livre VII.

[2] Alexander Romanorum schisma devitans tunc in Franciâ. (Gerv. Cantuar., p. 1670.)

autrefois anéanties par l'autorité du pape Grégoire VII, dans l'intérêt de la conquête normande, furent déclarées inviolables par le pape Alexandre III, à la requête d'un abbé normand contre un archevêque de race anglaise.

Thomas, irrité de sa défaite, rendit aux courtisans attaque pour attaque ; et comme ils venaient de se prévaloir contre lui de droits antérieurs à la conquête, lui-même se mit à réclamer tout ce que son église avait perdu depuis l'invasion des Normands. Il somma Gilbert de Clare de restituer au siége de Canterbury la terre de Tunbridge, que son aïeul avait reçue en fief [1], et éleva des prétentions du même genre contre plusieurs autres barons et contre les officiers du domaine royal [2], [1163] Ces réclamations tendaient, quoique indirectement, à ébranler, dans son principe, le droit de propriété de toutes les familles anglo-normandes, et pour cette raison elles causèrent une alarme générale. On invoqua la prescription ; et Becket répondit nettement qu'il ne connaissait point de prescription pour l'injustice, et que ce qui avait été pris sans bon titre devait être rendu[3]: les fils des compagnons de Guillaume-le-Bâtard crurent voir l'ame du roi Harold descendue dans le corps de celui qu'eux-mêmes avait fait primat.

1 Gervas. Cantuar. Chron., p. 1384.
2 Ibid.
3 Ibid.

L'archevêque ne leur donna pas le temps de se remettre du premier trouble; et, violant encore un des usages les plus respectés depuis la conquête, il plaça un prêtre de son choix dans l'église vacante d'Aynesford, sur la terre du Normand Guillaume, chevalier et tenant en chef du roi [1]. Ce Guillaume, comme tous les Normands, prétendait disposer et disposait en effet, sur son fief, des églises aussi-bien que des métairies. Il nommait à son gré les prêtres comme les fermiers, administrant, par des hommes de son choix, les secours et l'enseignement religieux à ses Saxons *libres ou serfs*, privilége qu'on appelait alors droit de patronage [2]. En vertu de ce droit, Guillaume d'Aynesford chassa le prêtre envoyé chez lui par l'archevêque; mais Becket excommunia Guillaume pour avoir fait violence à un clerc. Le roi intervint contre le primat; il se plaignit de ce qu'on avait excommunié, sans l'en prévenir, l'un de ses tenanciers en chef, un homme capable d'être appelé à son conseil et à sa cour, et ayant qualité pour se présenter devant lui en tout temps et en tout lieu; ce qui avait exposé sa royale personne au péril de communiquer par mégarde avec un excommunié [3]. « Puisque je n'ai point

[1] Radulph. de Diceto in notis ad Eadm. Hist., p. 69.

[2] Willelmus Villæ Dominus sibi vindicans jus patronatûs in eâdem ecclesiâ. (Notæ ad Eadmer. Hist., p. 69.)

[3] Minimè certiorato rege..... capitaneum suum.... ne

» été averti, disait Henry II, et puisque ma » dignité a été lésée en ce point essentiel, l'ex- » communication de mon vassal est nulle ; j'exige » donc que l'archevêque la rétracte [1]. » L'archevêque céda de mauvaise grâce, et la haine du roi s'en aigrit. « Dès ce jour, dit-il publiquement, » tout est fini entre cet homme et moi. [2] »

[1164] Dans l'année 1164, les justiciers royaux, révoquant de fait l'ancienne loi du conquérant, citèrent devant leurs assises un prêtre accusé de viol et de meurtre ; mais l'archevêque de Canterbury, comme supérieur ecclésiastique de toute l'Angleterre, déclara la citation nulle, en vertu des priviléges du clergé, aussi anciens dans le pays que ceux de la royauté normande. Il fit saisir par ses propres agens le coupable, qui fut amené devant un tribunal ecclésiastique, privé de sa prébende, battu publiquement de verges, et suspendu de tout office pour plusieurs années [3]. Cette affaire, où la justice fut jusqu'à un certain point respectée, mais où les juges royaux eurent complétement le dessous, fit grand scandale. Les hommes de descendance normande se divisèrent

ignorantiâ lapsus communicet excommunicato. (Notæ ad Eadmer. Hist., pag. 169.)

1 Asserit namque rex juxtà dignitatem regni..... (Ibid.)

2 Stephanides, p. 28.

3 Publicè virgarum disciplinæ adjudicatum, et per annos aliquot ab omni officio suspensum. (Vita quadripartita, lib. I, cap. 22.)

en deux partis, dont l'un approuvait et l'autre blâmait fortement le primat. Les évêques étaient pour lui, et contre lui les gens d'épée, la cour et le roi. Le roi, opiniâtre par caractère, changea tout à coup le différend particulier en question législative; et, convoquant une grande assemblée de tous les seigneurs et de tous les prélats, il leur exposa solennellement les délits nombreux commis chaque jour par des prêtres, et il ajouta qu'il avait découvert des moyens de réprimer ces délits dans les anciennes coutumes de ses prédécesseurs, et surtout dans celles de Henry Ier, son aïeul; il demanda, suivant l'usage, à tous les membres de l'assemblée, s'ils ne trouvaient pas bon qu'il fît revivre les coutumes de son aïeul [1]. Les laïcs dirent qu'ils le souhaitaient; mais tous les clercs, et Thomas à leur tête, répondirent: « Sauf l'honneur de Dieu et de la sainte-Église [2]. — Il y a du venin dans ces paroles, » répliqua le roi en colère; il quitta aussitôt les évêques sans les saluer, et l'affaire demeura indécise [3].

Peu de jours après, Henry II fit appeler séparément auprès de lui l'archevêque d'York Roger, Robert de Melun, évêque de Hereford, et plu-

[1] Adstantes sciscitabatur, an consuetudines suas regias forent observaturi. (Vita quadripart. lib. I, cap. 24.)

[2] Salvo in omnibus ordine suo et honore Dei et sanctæ Ecclesiæ. (Rog. de Hoved., p. 492.)

[3] Stephanides, p. 29-31.

sieurs autres prélats d'Angleterre, dont les noms, purement français, indiquent assez l'origine. Par des promesses, de longues explications, et peut-être des insinuations sur les desseins présumés de l'Anglais Becket contre tous les grands d'Angleterre, enfin, par plusieurs raisons que les historiens ne détaillent pas, les évêques anglo-normands furent presque tous gagnés au parti du roi [1] : ils promirent de favoriser le rétablissement des prétendues coutumes de Henry Ier, qui, pour dire la vérité, n'en avait jamais pratiqué d'autres que celles de Guillaume-le-Conquérant, fondateur du privilége ecclésiastique. En ontre, et pour la seconde fois depuis ses différends avec le primat, le roi s'adressa au pape Alexandre ; et le pape, complaisant à l'excès, lui donna pleinement raison, sans examiner le fond de l'affaire ; il députa même un messager spécial avec des lettres apostoliques pour enjoindre à tous les prélats, et nommément à celui de Canterbury, d'accepter et d'observer toutes les lois du roi d'Angleterre, quelles qu'elles fussent [2]. Demeuré seul dans son opposition, et privé de tout espoir d'appui, Becket fut contraint de céder. Il alla trouver le roi à sa résidence de

1 Separavit à consortio et consilio archiepiscopi. (Rog. de Hoved., p. 493. — Vita quadripart. lib. I, cap. 25.)

2 Ut ipse pacem cum domino suo rege Angliæ faceret et leges suas sine aliquâ exceptione custodiendas promitteret. (Rog. de Hoved., p. 493.)

Woodstock, et promit, comme les autres évêques, d'observer de bonne foi et sans aucune restriction toutes les lois qui seraient faites [1]. Pour que cette promesse fût renouvelée authentiquement au sein d'une assemblée solennelle, le roi Henry convoqua, dans le bourg de Clarendon, à peu de distance de Winchester, le grand conseil des Anglo-Normands, archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons et chevaliers [2].

L'assemblée de Clarendon se tint au mois de mars de l'année 1164, sous la présidence de Jean, évêque d'Oxford. Les gens du roi y exposèrent les réformes et les dispositions toutes nouvelles, qu'il lui plaisait d'intituler anciennes coutumes et libertés de Henry Ier, son aïeul [3]. Les évêques donnèrent solennellement leur approbation à tout ce qu'ils venaient d'entendre ; mais Becket refusa la sienne, et s'accusa, au contraire, de folie et de faiblesse pour avoir promis d'observer sans réserve les lois du roi, quelles qu'elles fussent [4]. Tout le conseil normand fut en rumeur. Les évêques sup-

1 Se bonâ fide leges suas servaturum. (Rog. de Hov., pag. 493.)

2 Math. Paris, pag. 70.

3 Facta est recognitio sive recordatio consuetudinum et libertatum antecessorum suorum, regis videlicet Henrici avi sui.... (Ibid.)

4 Pœnituit archiepiscopum quòd concessionem illam fecerat. (Rog. de Hoved., p. 493.)

plièrent Thomas, et les barons le menacèrent [1]. Deux chevaliers du Temple lui demandèrent avec larmes de ne point faire déshonneur au roi; et pendant que cette scène avait lieu dans la grande salle, on aperçut à travers les portes, dans l'appartement voisin, des hommes qui bouclaient leurs cottes de mailles et ceignaient leurs épées [2]. L'archevêque eut peur, et donna sa parole d'observer sans restriction les coutumes de l'aïeul du roi, ne demandant que la faculté d'examiner plus à loisir et de vérifier ces coutumes [3]. L'assemblée nomma des commissaires chargés de les rédiger par articles, et renvoya au jour suivant la décision de cette affaire [4].

Vers le soir, l'archevêque se mit en route pour Winchester, où était son logement. Il allait à cheval avec une nombreuse suite de clercs qui, chemin faisant, causaient ensemble des événemens de cette journée : la conversation, d'abord paisible, s'échauffa par degrés, et devint une dispute où chacun prit parti selon son opinion. Les uns louaient la conduite du primat, ou l'excusaient d'avoir cédé à la force des circonstances. D'autres exprimaient leur blâme avec vivacité, disant que la liberté ecclésiastique allait périr en Angleterre

1 Roger de Hoved., p. 493.

2 Gervasii Cantuar. Chron. p. 1386.

3 Ibid.

4 Rog. de Hoved., p. 493.

par la faute d'un seul homme. Le plus animé de tous était un Saxon appelé Edward Grim, qui portait la croix de l'archevêque ; emporté par la chaleur du débat, il parlait très-haut et gesticulait beaucoup. « Je le vois bien, disait-il, aujourd'hui » l'on n'estime plus que ceux qui ont pour les » princes une complaisance sans bornes ; mais » que deviendra la justice, qui combattra pour » elle, lorsque le chef s'est laissé vaincre? et » quelles vertus trouverons-nous désormais chez » celui qui a perdu le courage? » Ces derniers mots furent entendus de Thomas, que l'agitation et les éclats de voix avaient attiré : « A qui en » voulez-vous, mon fils? » dit-il au porte-croix. «—A vous-même, répondit celui-ci dans une sorte » d'enthousiasme, à vous, qui avez renoncé à » votre conscience, en levant la main pour promettre l'observation de ces détestables coutumes. » A ce violent reproche, où le sentiment national avait peut-être autant de part que la conviction religieuse, l'archevêque ne s'irrita point, et parut un moment pensif ; puis s'adressant du ton le plus doux à son compatriote : « Mon fils, » lui dit-il vous avez raison ; j'ai commis une » grande faute, et je m'en repens [1]. »

Le lendemain, les prétendues coutumes ou *Constitutions* de Henry I[er] furent produites par écrit, divisées en seize articles, qui conte-

[1] Fleury, Histoire ecclésiastique, t. XV, p. 150.

naient un système entier de dispositions contraires aux ordonnances de Guillaume-le-Conquérant. Il s'y trouvait, en outre, plusieurs règlemens spéciaux, dont l'un portait défense d'ordonner prêtres, sans le consentement de leur seigneur, ceux qu'en langue normande on appelait *natifs* ou *naïfs*, c'est-à-dire les serfs, qui étaient tous de race indigène [1]. Les évêques furent requis d'apposer leurs sceaux en cire au bas du rôle de parchemin qui contenait les seize articles : ils le firent tous, à l'exception de Thomas, qui, sans rétracter ouvertement sa première adhésion, demanda encore des delais [2]. Mais l'assemblée passa outre, et ce refus de l'archevêque n'empêcha point les nouvelles lois d'être aussitôt promulguées. Il partit de la chancellerie royale des lettres adressées à tous les juges ou justiciers normands d'Angleterre et du continent. Ces lettres leur ordonnaient, au nom de Henry, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine et comte d'Anjou, de faire exécuter et observer par les archevêques, évêques, abbés, prêtres, comtes, barons, citoyens bourgeois et paysans, les ordonnances décrétées au grand conseil de Clarendon [3].

1 *Neif* ou *nief*, en anglais moderne, signifie un paysan.

2 Roger. de Hoved., p. 493.

3 Hæc faciant archiepiscopi, episcopi, abbates et clerici, comites, barones, vavasores, milites, cives, burgenses, rustici. (Gerv. Cantuar., p. 1399.)

Une lettre de l'évêque de Poitiers, qui reçut alors de semblables dépêches, apportées dans son diocèse par Simon de Tournebu et Richard de Lucy, justiciers, fait connaître en détail les instructions qu'elles contenaient. Ces instructions sont curieuses à rapprocher des lois publiées, quatre-vingts ans auparavant, au nom de Guillaume Ier et de ses barons; car des deux côtés on trouve les mêmes menaces et les mêmes pénalités sanctionnant des ordres contraires[1].

« Ils m'ont défendu, dit l'évêque de Poitiers, » d'appeler en cause qui que ce soit de mes dio- » césains, à la requête d'aucune veuve, d'aucun » orphelin, ni d'aucun prêtre, à moins que les » officiers du roi ou les seigneurs du fief, des- » quels ressort la cause en litige, n'aient fait déni » de justice[2]; ils ont déclaré que, si quelqu'un » se rendait à ma sommation, tous ses biens se- » raient aussitôt confisqués et lui-même empri- » sonné[3]; enfin ils m'ont signifié que, si j'excom- » muniais ceux qui refuseraient de comparaître » devant ma justice épiscopale, les excommuniés » pourraient, sans aucunement déplaire au roi, » s'attaquer à ma personne ou à celle de mes

1 Voyez livre VI.

2 Script. rerum francic., t. XVI, p. 216.

3 Omnia illius bona confiscarentur, ipso publico carceri deputando. (Ibid.)

» clercs, et à mes propres biens ou à ceux de mon » église [1]. »

Du moment que ces lois, faites par des Normands, dans un bourg d'Angleterre, furent décrétées comme obligatoires pour les habitans de presque tout l'ouest de la Gaule, Angevins, Manceaux, Bretons, Poitevins et Aquitains, et que ces diverses populations furent en rumeur pour la querelle de Henry II et de l'archevêque Thomas Becket, la cour de Rome se mit à regarder avec plus d'attention une affaire qui, en si peu de temps, avait pris une telle importance. Cette cour, profondément politique, songea dès-lors à tirer le plus grand avantage possible soit de la guerre, soit de la paix. L'archevêque de Rouen, Retrou, homme moins intéressé que les Normands d'Angleterre dans le conflit de la royauté et de la primatie anglaise, vint, avec une mission du pape, pour observer les choses de plus près, et proposer à tout hasard, un accommodement, sous la médiation pontificale [2]; mais le roi Henry, fier de son triomphe, répondit qu'il n'accepterait cette médiation que dans le cas où le pape confirmerait préalablement par une bulle apostolique les arti-

[1] Scirent excommunicati se regi non displicituros si vel in personam meam manum extenderint, vel in bona grassarentur, vel in personas, vel in bona clericorum meorum. (Ibid)

[2] Ad pacem faciendam inter regem et archiepiscopum. (Rog. de Hoved., p. 493.)

cles de Clarendon [1]; et le pape, qui pouvait plutôt gagner que perdre au retard, refusa de donner sa sanction jusqu'à ce qu'il fût mieux informé [2].

Alors Henry II, sollicitant, pour la troisième fois, l'appui de la cour pontificale contre son antagoniste Becket, envoya vers Alexandre III une ambassade solennelle, lui demandant pour Roger, archevêque d'York, le titre de légat apostolique en Angleterre, avec le pouvoir de faire et de défaire, de nommer et de destituer [3]. Alexandre n'accorda point cette requête; mais il conféra au roi lui-même, par une commission en forme, le titre et les droits de légat, avec la toute-puissance d'agir, excepté en un seul point, qui était la destitution du primat [4]. Le roi, voyant que l'intention du pape était de ne rien terminer, reçut avec des marques de dépit cette commission d'un nouveau genre, et la renvoya aussitôt [5]. « Nous emploie» rons nos propres forces, dit-il, et nous croyons » qu'elles seront suffisantes pour faire rentrer

1 Nisi dominus papa leges illas bullâ suâ confirmasset. (Ibid.)

2 Ibid.

3 Et ut sic per eum posset archiepiscopum Cantuariæ confundere. (Rog. de Hoved., p. 493.)

4 Tamen concessit ut rex ipse legatus esset totiûs Angliæ..... (Ibid.)

5 Rex per indignationem remisit domino papæ litteras illas legationis. (Ibid.)

» dans le devoir ceux qui en veulent à notre » honneur. » Le primat, abandonné par les barons et les évêques anglo-normands, et n'ayant plus dans son parti que de pauvres moines, des bourgeois et des serfs, sentit qu'il serait trop faible contre son antagoniste s'il demeurait en Angleterre, et résolut de chercher ailleurs des secours et un asile. Il se rendit au port de Romney, et monta deux fois sur un vaisseau prêt à partir; mais deux fois l'équipage, craignant la colère des grands et du roi, refusa de mettre à la voile[1].

Quelques mois après l'assemblée de Clarendon, Henry II en convoqua une nouvelle à Northampton[2]; et Thomas reçut, comme les autres évêques, sa lettre de convocation : il arriva au jour fixé, et prit un logement dans la ville; mais à peine l'eut-il retenu, que le roi le fit occuper par ses gens et par ses chevaux[3]. Outré de cette vexation, l'archevêque envoya dire qu'il ne se rendrait point au parlement, à moins que sa maison ne fût évacuée par les chevaux et les gens du roi[4]. On la lui rendit, en effet; mais l'incertitude où il était de l'issue que devait avoir cette lutte inégale lui fit craindre d'y entrer plus avant, et quelque

1 Vita Thomæ quadriparit.

2 Magnum concilium. (Ibid.)

3 Fecit rex hospitari equos suos in hospitiis illius. (Roger. de Hoved., p. 493.)

4 Donec hospitia sua vacarentur ab equis et hominibus. (Ibid.)

humiliant qu'il fût pour lui de supplier un homme qui venait de lui faire insulte, il se rendit à l'hôtel du roi, et demanda audience : il attendit inutilement tout le jour, tandis que Henry II se divertissait avec ses faucons et ses chiens[1]. Le lendemain, il revint se placer dans la chapelle du roi pendant la messe; et au sortir, l'abordant d'un air respectueux, il lui demanda la permission de passer en France[2]. « Bien, répondit le roi; » mais, avant tout, il faudra que vous me ren» diez raison de plusieurs choses, et spécialement » du tort que vous avez fait dans votre cour à » Jean mon maréchal[3]. »

Il y avait en effet quelque temps que le Normand Jean, surnommé le Maréchal à cause de son office militaire, était venu devant la cour de justice épiscopale de Canterbury réclamer une terre de l'évêché, qu'il prétendait avoir droit de tenir en fief héréditaire[4]. Les juges du primat avaient rejeté sa réclamation comme mal fondée; et alors le plaignant avait *faussé* la cour, c'est-à-dire protesté avec serment qu'elle lui déniait justice[5]. « J'avoue, répondit Thomas au roi, que » Jean le Maréchal s'est présenté devant ma cour;

1 Gervasii Cantuar. Chron. — Stephanides, p. 36—38.

2 Licentiam transfretandi..... (Roger. de Hoved. p. 194.)

3 Tu mihi priùs respondebis de injuriâ quam fecisti Johanni marescallo meo in curiâ tuâ. (Ibid.)

4 Terram quamdam de illo tenendam jure hereditario.

5 Curiam archiepiscopi falsificaverat. (Ibid., p. 484.)

» mais loin d'y recevoir injure de moi, c'est lui » qui m'en a fait une ; car il est venu apportant » avec lui un volume de chansons, et c'est sur ce » livre qu'il a juré que ma cour était fausse et » déniait justice; tandis que, selon la loi du » royaume, quiconque veut fausser la cour d'au» trui doit jurer sur les saints Évangiles [1]. » Le roi affecta de ne tenir aucun compte de cette excuse. L'accusation de déni de justice portée contre l'archevêque fut poursuivie devant le grand conseil normand, qui le condamna, et, par sa sentence, l'adjugea à la merci du roi, c'est-à-dire adjugea au roi tout ce qu'il lui plairait de prendre sur les biens du condamné [2]. Becket fut d'abord tenté de protester contre cet arrêt, et de fausser jugement, comme on disait alors; mais la conscience de sa faiblesse le détermina à entrer en composition avec ses juges, et il capitula pour une amende de 500 livres d'argent [3].

Becket retourna à sa maison, le cœur attristé des dégoûts qu'il venait d'éprouver; le chagrin l'y fit tomber malade [4]. Aussitôt que le roi apprit cette nouvelle, il se hâta de lui envoyer la som-

1 Ipse attulit in curiâ meâ quemdam *Toper*.... et juravit super illum, et ipse injuriam mihi fecit, cùm statutum sit in regno..... (Rog. de Hoved., p. 484.)

2 Judicaverunt eum in misericordiâ regis. (Ibid.)

3 Posuit se in misericordiâ regis pro D. lib. et invenit inde fidejussores. (Ibid., p. 494.)

4 Propter tædium et dolorem. (Ibid.)

mation de comparaître de nouveau dans le délai d'un jour devant l'assemblée de Northampton, pour y rendre compte des sommes d'argent et de tous les revenus publics dont il avait eu la gestion pendant qu'il était chancelier [1]. « Je suis faible » et souffrant, répondit Thomas aux officiers » royaux, et d'ailleurs le roi sait, comme moi- » même, qu'au jour où je fus consacré archevê- » que, les barons de son échiquier et Richard de » Lucy, grand justicier d'Angleterre, m'ont dé- » claré quitte de tout compte et de toute récla- » mation [2]. » La citation légale n'en demeura pas moins faite; mais Thomas négligea de s'y rendre, prétextant sa maladie. Des gens de justice vinrent, à plusieurs reprises, constater jusqu'à quel point il était incapable de marcher, et lui signifièrent la note des réclamations du roi, montant à quarante-quatre mille marcs [3]. L'archevêque offrit de payer deux mille marcs pour se racheter de ce procès désagréable et intenté de mauvaise foi; mais Henry II refusa toute espèce d'accommodement, car ce n'était pas l'argent qui le tentait dans cette affaire. « Ou je ne serai plus roi,

1 Statim misit ad eum et summonuit eum per bonos summonitores quòd in crastino veniret. (Rog. de Hoved., pag. 493.)

2 Rex scit quòd in electione meâ.... omnes barones scaccarii et Ricardus de Lucy, justiciarius Angliæ, clamaverunt me quietum.... (Ibid., p. 495.)

3 Epist. B. Thomæ, lib. II, ex. 6 et 33.

» disait-il, ou cet homme ne sera plus archevêque [1]. »

Les délais accordés par la loi étaient expirés; il fallait que Becket se présentât; et d'un autre côté, on l'avait averti que, s'il paraissait à la cour, ce ne serait pas sans danger pour sa vie [2]. Dans cette extrémité, recueillant toute sa force d'âme, il résolut de marcher et d'être ferme. Le matin du jour décisif, il célébra la messe de saint Étienne, premier martyr, dont l'office commence par ces paroles: « Les princes se sont assis en » conseil pour délibérer contre moi [3]. Après la messe, il se revêtit de son habit pontifical; et ayant pris sa croix d'argent des mains de celui qui la portait d'ordinaire, il se mit en chemin, la portant lui-même dans la main droite, et tenant de la gauche les rênes de son cheval [4]. Seul et toujours tenant sa croix, il arriva dans la grande salle d'assemblée, traversa la foule, et s'assit [5]. Henry II se tenait alors dans un appartement plus secret avec ses amis particuliers, et s'occupait à

1 Stephanides, p. 38.

2 Dictum erat ei et nunciatum quòd, si ipse ad curiam regis venisset, in carcerem mitteretur, vel interficeretur. (Rog. de Hoved., p. 494.)

3 Sederunt principes et adversùm me loquebantur. (Ibid.)

4 Crucem suam portabat in manu suâ dextrâ, sinistrâ verò tenebat lorum equi. (Ibid.)

5 Solus portans crucem suam. (Rog. de Hoved., p. 494.)

discuter dans ce conseil les moyens de se défaire de l'archevêque avec le moins d'éclat possible [1]. La nouvelle de l'appareil inattendu avec lequel il venait de faire son entrée troubla le roi et ses conseillers. L'un d'entre eux, Gilbert Foliot, évêque de Londres, sortit en hâte du petit appartement, et, marchant vers la place où Thomas était assis : « Pourquoi viens-tu ainsi, lui dit-il, armé de ta » croix ? » Et il saisit la croix pour s'en emparer; mais le primat la retint fortement [2]. L'archevêque d'York vint alors se joindre à l'évêque de Londres, et dit en s'adresant à Becket : « C'est porter défi » au roi, notre seigneur, que de venir en armes » à sa cour; mais le roi a une épée dont la pointe » est mieux affilée que celle d'un bâton pasto- » ral 3. » Les autres évêques, témoignant moins de violence, se contentèrent de conseiller à Thomas, au nom de son propre intérêt, de remettre sa dignité d'archevêque à la merci du roi; mais il ne les écouta point 4.

Pendant que cette scène avait lieu dans la

1 Rex autem erat in secretiori thalamo cum suis familiaribus. (Ibid., p. 495)

2 Qui multùm increpuit eum quòd sic cruce armatus venisset in curiam, et voluit crucem à manibus ejus eripere. (Ibid.)

3 Dicens quòd rex gladium habebat acutiorem.... (Ibid.)

4 Ut ipse, satisfaciens voluntati regis, redderet ei archiepiscopatum suum in misericordiâ illius. (Rog. de Hoved., p. 495.)

grande salle, Henry II éprouvait un vif dépit de voir son adversaire sous la sauve-garde de ses vêtemens pontificaux; les évêques, qui, dans le premier moment, avaient peut-être consenti aux projets de violence formés contre leur collègue, se turent alors, et se gardèrent d'encourager les courtisans à porter la main sur l'étole et sur la croix. Les conseillers du roi ne savaient plus que résoudre, quand l'un d'eux prenant la parole, dit: « Que ne le suspendons-nous de tous ses droits » et priviléges par un appel au Saint Père; voilà » le moyen de le désarmer [1]. » Cet avis, reçu comme un trait de lumière, plut singulièrement au roi, et, par son ordre, l'évêque de Chichester s'avançant vers Thomas Becket, à la tête de tous les autres, lui parla de la manière suivante [2] :

« Naguère, tu étais notre archevêque, mais aujourd'hui nous te désavouons, parce qu'après » avoir promis fidélité au roi, notre commun » seigneur, et juré de maintenir ses ordonnances, » tu t'es efforcé de les détruire [3]. Nous te déclarons donc traître et parjure, et disons hautement que nous n'avons plus à obéir à celui qui

[1] Nos appellabimus coràm D. Papa; sine remedio deponetur. (Gerv. Cant., p. 1302.)

[2] Quæ cùm plurimùm placerent regi, ex communi consilio..... (Ibid.)

[3] Quandòque noster fuisti archiepiscopus, sed quia domino regi.... (Ibid., p. 1392.)

» s'est parjuré, plaçant notre cause sous l'appro-
» bation de notre seigneur le pape, devant qui
» nous te citons [1]. »

A cette déclaration, faite avec tout l'appareil des formes légales et toute l'emphase de la confiance, Becket ne répondit que ces seuls mots : « J'entends ce que vous voulez dire [2]. » La grande assemblée des seigneurs s'ouvrit ensuite, et Gilbert Foliot accusa devant elle le *ci-devant archevêque* d'avoir célébré une messe en mépris du roi, sous l'invocation de l'esprit malin [3]; puis vint la demande en reddition de comptes sur les revenus de l'office de chancelier, et la réclamation de quarante-quatre mille marcs. Becket refusa de plaider, attestant la déclaration solennelle qui l'avait déchargé autrefois de toute responsabilité ultérieure [4]. Alors le roi, se levant, dit aux barons et aux prélats : « Par la foi que vous me devez,
» faites-moi prompte justice de celui-ci, qui est
» mon homme-lige, et qui, dûment sommé, re-
» fuse de répondre en ma cour [5]. » Les barons

1 Idcircò te reum perjurii dicimus, et perjuro episcopo de cætero obedire non habemus, nos et nostra sub domini papæ protectione ponentes, te ad ipsius præsentiam appellantes super his responsurum. (Ibid.)

2 Willelm Stephanides.

3 Quòd hanc missam celebraverat pro contemptu regis et per artem magicam. (Rog. de Hoved., p. 494.)

4 Ideò ampliùs nolo inde placitare. (Ibid., p. 495.)

5 Citò facite mihi justitiam de illo qui homo meus legius est, et.... (Ibid.)

normands allèrent aux voix, et rendirent contre Thomas Becket une sentence d'emprisonnement [1]. Lorsque Robert, comte de Leicester, chargé de lire l'arrêt, prononça, en langue française, les premiers mots de la formule consacrée, *Oyez-ci le jugement rendu contre vous...*, l'archevêque l'interrompit : « Comte, lui dit-il, je vous défends, » au nom de Dieu tout-puissant, de donner ici » jugement contre moi, qui suis votre père spiri» tuel, j'en appelle au souverain pontife, et vous » cite par-devant lui [2]. »

Après cette sorte de contre appel au pouvoir que ses adversaires avaient invoqué les premiers, Becket se leva et traversa lentement la foule [3]. Un murmure s'éleva de toutes parts ; les Normands criaient : « Le faux traître, le parjure, où va-t-il ? » pourquoi le laisse-t-on aller en paix ? Reste ici, » traître, et écoute ton jugement [4]. » Au moment de sortir l'archevêque se retourna, et regardant froidement autour de lui : « Si mon ordre sacré, » dit-il, ne me l'interdisait, je saurais répondre » par les armes à ceux qui m'appellent traître et

1 Judicaverunt eum capi dignum et in carcerem mitti. (Rog. de Hoved., p. 495.)

2 Prohibeo vobis ex parte Dei omnipotentis ne faciatis de me hodiè judicium. (Ibid.)

3 Vita quadripart. cap. 89.

4 Quò progredieris, proditor ? expecta et audi judicium tuum. (Rog. de Hoved., p. 495.)

» parjure [1]. » Il monta à cheval, se rendit à la maison où il logeait, fit dresser des tables pour un grand repas, et donna ordre de rassembler tous les pauvres qu'on trouverait dans la ville [2]. Il en vint un grand nombre qu'il fit manger et boire. Il soupa avec eux, et, dans la nuit même, pendant que le roi et les chefs normands prolongeaient leur repas du soir, il quitta Northampton, accompagné de deux frères de l'ordre de Citeaux, l'un Anglais de race, appelé Skaiman, et l'autre d'origine française, appelé Robert de Caune [3]. Il atteignit, après trois jours de marche, les marais du comté de Lincoln, et s'y cacha dans la cabane d'un ermite. De là, sous un déguisement complet, et sous le faux nom de Dearman, dont la tournure saxonne était une garantie d'obscurité, il gagna Canterbury puis la côte voisine de Sandwich [4]. On était à la fin de novembre, dans le temps où la traversée devient périlleuse. L'archevêque monta sur un petit bateau pour écarter tout soupçon, et, à travers beaucoup de risques, navigua jusqu'au port de Gravelines. Il se rendit ensuite à pied et en mau-

1 Willelm. Stephanides.

2 Omnes pauperes quicumque inventi fuerint. (Ibid.)

3 Ipse verò cum illis et gente suâ cœnavit... Dùm rex et alii cœnarent.... (Rog. de Hoved., p. 495.)

4 Habitum suum mutavit et fecit se appellari *Dearman*, et sic à paucis cognitus... (Ibid.)

vais équipage au monastère de Saint-Bertin, dans la ville de Saint-Omer [1].

A la nouvelle de sa fuite, un édit royal fut publié dans toutes les provinces du roi d'Angleterre sur les deux rives de l'Océan. Aux termes de cet édit, tous les parens de Thomas Becket en ligne ascendante et descendante, jusqu'aux vieillards, aux femmes enceintes et aux enfans en bas âge étaient condamnés au bannissement [2]. [1164 à 1165] Tous les biens de l'archevêque et de ses adhérens, ou prétendus tels, furent séquestrés entre les mains du roi, qui en fit des présens à ceux dont il avait éprouvé le zèle dans cette affaire [3]. Jean, évêque de Poitiers, suspect d'amitié pour le primat et de partialité pour sa cause, reçut du poison d'une main inconnue, et n'échappa à la mort que par hasard [4]. Des lettres royales, où Henry II appelait Thomas son adversaire, et défendait de prêter aucun secours ni conseil à lui ou aux siens, furent envoyées dans tous les diocèses d'Angleterre [5].

1 Nocte scapha intravit in mare. (Script. rer. franc. tom. XIV, p. 453.)

2 Omnes homines et fœminas, pueros etiam in cunis vagientes et ad ubera pendentes. (Roger. de Hoved., pag. 500.) — Mulieres puerperio decubantes. (Gervas. Cantuariens., p. 1671.)

3 Script. rer. franc. t. XVI.

4 Ibid., p. 522.

5 Nec habeant aliquod auxilium vel consilium à te (Ibid., p. 233.)

D'autres lettres, adressées au comte de Flandre et à tous les barons de ce pays, les invitaient à se saisir de *Thomas, ci-devant archevêque*, traître au roi d'Angleterre et *fugitif à mauvais dessein* [1]. Enfin l'évêque de Londres, Gilbert Foliot, et Guillaume, comte d'Arundel, se rendirent auprès du roi de France, Louis VII, à son palais de Compiègne, et lui remirent des dépêches scellées du grand sceau d'Angleterre et conçues dans les termes suivans :

« A son seigneur et ami Louis, roi des Français ; » Henry, roi d'Angleterre, duc de Normandie, » duc d'Aquitaine, et comte d'Anjou.

» Sachez que Thomas, ci-devant archevêque » de Canterbury, après un jugement public, rendu en ma cour par l'assemblée plénière des » barons de mon royaume, a été convaincu de » fraude, de parjure et de trahison envers moi [2] ; » qu'ensuite il a fui de mon royaume comme un » traître et à mauvaise intention [3]. Je vous prie » donc instamment de ne point permettre que cet » homme chargé de crimes, ou qui que ce soit de » ses adhérens, séjourne sur vos terres, ni qu'aucun des vôtres prête à mon plus grand ennemi

1 Thomam quondam Cantuariensem archiepiscopum... (Script. rer. franc. t. XIV, p. 454.

2 Ut iniquus et proditor meus et perjurus publicè judicatus est. (Ibid., t. XVI, p. 107.)

3 Iniquè discessit. (Ibid.)

» secours, appui ou conseil [1]; car je proteste que
» vos ennemis ou ceux de votre royaume n'en
» recevraient aucun de ma part ni de celle de
» mes gens [2]. J'attends de vous que vous m'as-
» sistiez dans la vengeance de mon honneur, et
» dans la punition de mon ennemi, comme vous
» aimeriez que je fisse moi-même pour vous, s'il
» en était besoin [3]. »

De son asile à Saint-Bertin, Thomas attendit l'effet des lettres de Henry II au roi de France et au comte de Flandre, pour savoir de quel côté il pourrait se tourner sans péril. [1165]. « Les pé-
» rils sont nombreux, le roi a les mains longues »
(lui écrivait celui de ses amis qu'il avait chargé d'essayer le terrain auprès du roi Louis et de la cour papale alors établie à Sens [4]). « Je ne suis
» point encore descendu à l'église romaine, disait
» le même correspondant, ne voyant pas ce que
» j'y pourrais obtenir; ils feront beaucoup con-
» tre vous et peu de chose pour vous [5]. Il leur

1 Ut hominem tantorum scelerum et proditionum infamem, in regno vestro.... nec à vobis, nec à vestris aliquod auxilium vel consilium tantus inimicus meus percipiat. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 107.)

2 Quia inimicis vestris nec, à me, nec à terrâ meâ.... (Ibid.)

3 Sicut velletis quod vobis facerem, si opus esset. (Ibid.)

4 Longa manus regia.... (Ibid., p. 507.)

5 Contrà vos facient multa, pauca pro vobis. (Ibid., et Johannis Sarisberiensis epistola.)

» viendra des hommes puissans, riches, semant
» à pleines mains l'argent dont Rome à toujours
» fait grand cas ; et nous, pauvres et sans appui,
» quel compte les Romains tiendront-ils de nous[1]?
» Vous me mandez de leur offrir deux cents
» marcs ; mais la partie adverse leur en propo-
» sera quatre cents ; et je réponds que par amour
» pour le roi, et par respect pour ses ambassa-
» deurs, ils aimeront mieux prendre le plus
» qu'attendre le moins[2]. » Le roi de France fit, dès le premier abord, un accueil favorable au messager de Thomas Becket, et après avoir tenu conseil avec ses barons, il octroya à l'archevêque et à ses compagnons d'exil paix et sécurité dans son royaume, ajoutant gracieusement que c'était un des anciens fleurons de la couronne de France que la protection accordée aux exilés contre leurs persécuteurs[3].

Quant au pape, qui n'avait point alors d'intérêt à contrarier le roi d'Angleterre, il hésita deux jours entiers à recevoir ceux qui se rendirent à

[1] Venient magni viri divites in effusione pecuniæ quam nunquàm Roma contempsit... Nos inopes, humiles, immuniti.... (Script. rer. franc., tom. XVI, p. 507, et Joan. Sarisb. epist.

[2] Scribitis ut promittamus 200 marcas... Ego respondeo pro Romanis, quòd pro amóre domini regis.... malent plus recipere quàm sperare minus. (Ibid.)

[3] Hoc de priscâ dignitate diadematis regnum Francorum esse ut exules à persecutorum injuriâ defendantur. (Ibid, t. XIV, p. 456.)

Sens de la part de l'archevêque : et quand ils lui demandèrent pour Thomas une lettre d'invitation à sa cour, il la refusa positivement [1]. Mais, à l'aide du libre asile que lui accordait le roi de France, Becket vint à la cour papale sans être invité. Il fut reçu avec froideur par les cardinaux [2], dont la plupart alors le traitaient de brouillon et disaient qu'il fallait réprimer son caractère entreprenant. Il exposa devant eux l'origine et toute l'histoire de son différend avec Henry II. « Je ne » me pique pas de grande sagesse, leur disait-il ; » mais je ne serais pas si fou que de tenir tête à » un roi pour des riens. Car sachez que si j'eusse » voulu faire sa volonté en toutes choses, il n'y » aurait pas maintenant dans son royaume de » pouvoir égal au mien [3]. » Sans prendre dans la querelle aucun parti décidé, le pape donna au fugitif la permission de recevoir du roi de France des secours en argent et en vivres [4]. Il lui permit en outre d'excommunier tous ceux qui avaient saisi et qui retenaient des biens de son église, à l'exception du roi qui leur en avait fait présent [5]. Enfin il lui demanda de réciter en détail les arti-

1 Epist. B. Thomæ, lib. I, ep. 23.

2 Tepidè quidem exceptus à cardinalibus. (Script. rer. franc., t. XIV, p. 456.)

3 Si vellemus suæ per omnia placere voluntati, in suo regno non esset quis.... (Script. rer. franc., t. XIV, p. 456.)

4 Ibid., t. XVI, p. 240.

5 Excepto rege (Ibid., p. 244.)

cles de Clarendon, que le pape Alexandre lui-même, à la sollicitation du roi Henry, avait approuvés, à ce qu'il paraît, sans les bien connaître. Alexandre jugea cette fois les seize articles grandement contraires à l'honneur de Dieu et de la sainte Église [1]. Il les traita d'usurpations tyranniques, et reprocha durement à Becket l'adhésion passagère qu'il y avait autrefois donnée d'après l'injonction formelle d'un légat pontifical. Le pape n'excepta de cette réprobation que six articles, parmi lesquels se trouvait celui qui enlevait aux serfs le droit d'être affranchis en devenant prêtres, et il prononça solennellement anathème contre les partisans des dix autres [2].

L'archevêque disserta ensuite sur les antiques libertés de l'église de Canterbury, à la cause desquelles il assura qu'il voulait se dévouer ; et s'accusant d'avoir été intrus dans son siége par la puissance royale, au mépris de ces mêmes libertés, il se démit entre les mains du pape de sa dignité épiscopale [3]. Le pape l'en revêtit de nouveau en prononçant ces paroles : « Maintenant allez apprendre dans la pauvreté à être le consolateur

1 ....Arguens illum et dure increpans. (Ibid., tom. XIV, p. 456. — Roger. de Hoved., p. 496.)

2 Damnavit eos in perpetuum et anathematisavit omnes qui eas tenerent. (Rog. de Hoved., p. 496.)

3 Script. rer. franc., t. XVI, p. 304.

» des pauvres [1]. » Thomas Becket fut recommandé au supérieur de l'abbaye de Pontigny, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, pour vivre dans ce couvent comme simple moine. Il se soumit à tout, prit l'habit des religieux de Cîteaux, et commença à suivre, dans toute sa rigueur, la discipline de la vie monastique [2].

[1165 à 1166] Dans sa retraite de Pontigny, Thomas écrivit beaucoup et reçut beaucoup de lettres. Il en reçut des évêques d'Angleterre et de tout le corps du clergé anglo-normand, qui étaient pleines d'amertume et d'ironie. « La renommée nous a porté la nouvelle que, renonçant » désormais à machiner des complots contre votre seigneur et roi, vous supportiez humblement la pauvreté à laquelle vous vous êtes » réduit, et que vous rachetiez votre vie passée » par l'étude et les abstinences [3]. Nous vous en » félicitons, et vous conseillons de persévérer » dans cette bonne voie. » La même lettre lui reprochait, en termes humilians, la bassesse de sa naissance et son ingratitude envers le roi, qui, du rang de Saxon et d'homme de rien, l'avait élevé jusqu'à lui-même [4]. Tels étaient le compte de

1 Ut discas esse pauperum consolator docente paupertate. (Script. rer. franc., t. XIV, p. 456.)

2 Cum multâ humilitate.... ut decet exulem.... (Gervas. Doroberm. apud script. rerum. franc., t. XIII, p. 128.)

3 Épist. B. Thomæ, lib. I, ep. 126.

4 Ibid., ep. 127.

Becket les propos des évêques et des seigneurs d'Angleterre. Ils s'emportaient contre ce qu'ils appelaient l'insolence du parvenu [1] ; mais dans les rangs inférieurs, soit des clercs, soit des laïcs, on l'aimait, on le plaignait, et l'on faisait, quoique en silence, dit un contemporain, des vœux ardens pour qu'il réussît à tout ce qu'il entreprendrait [2]. En général il avait pour adhérens tous ceux qui étaient en hostilité avec le gouvernement anglo-normand, soit comme sujets par conquête, soit comme ennemis politiques. Un des hommes qui s'exposèrent le plus courageusement à la persécution, pour le suivre, était un Gallois, nommé Cuelin [3]. Un Saxon de naissance fut mis en prison et y resta long-temps à cause de lui [4]; et le poison donné à l'évêque de Poitiers semble prouver qu'on redoutait ses partisans dans les provinces méridionales, qui obéissaient avec peine à un roi de race étrangère. Il

1 Episcopi vestri contrà vos dura loquuntur. (Script. rer. franc. tom. XVI, p. 25.) — Opus vestrum à superbiâ procedere.... à vobis facto agmine discesserunt. (Acheri Spicilegium, t. III, p. 514.)

2 Qui in inferioribus sunt gradibus constituti, personam vestram summæ caritatis brachiis amplexantur, altis, sed in silentio, implorantes suspiriis, ut vota vestra secundantur. (Acheri Spicilegium, tom. III, p. 514.) — Epi tola Arnulphi Lexoviensis episcopi.

3 Script. rerum. franc. t. XVI, p 295.

4 Ibid., p. 266.

avait aussi des amis zélés en Basse-Bretagne, mais il ne paraît point qu'il ait eut de bien chauds partisans en Normandie, où l'obéissance au roi Henry était regardée comme un devoir national. Quant au roi de France, il favorisait l'antagoniste de Henry II par des motifs d'une nature moins élevée, sans affection réelle, et simplement pour susciter quelques embarras à son rival politique.

[1166] Dans l'année 1166, Henry II passa d'Angleterre en Normandie, et à la nouvelle de son débarquement, Thomas sortit du couvent de Pontigny et se rendit à Vezeley, près d'Auxerre. Là, en présence du peuple assemblé dans la principale église, le jour de l'Ascension, il monta en chaire, et, avec le plus grand appareil, au son des cloches et à la lueur des cierges, prononça l'arrêt d'excommunication contre les défenseurs des constitutions de Clarendon, les détenteurs des biens séquestrés de l'église de Canterbury, et ceux qui tenaient des clercs ou des laïcs emprisonnés pour sa cause [1]. Becket prononça en outre nominativement la même sentence contre les Normands Richard de Lucy, Jocelin Bailleul, Alain de Neuilly, Renouf de Broc, Hugues de Saint-Clair, et Thomas fils de Bernard [2], courtisans et favoris du roi. Le roi était alors à Chinon, ville de son comté

1 Candelis excommunicavit accensis. (Math. Paris., p. 73. — Script. rerum franc., t. XVI, p. 249.)

2 Ibid.

d'Anjou, et à la nouvelle de ce signe de vie donné par son adversaire, un accès de fureur violente s'empara subitement de lui; il s'écria, tout hors de sens, qu'on voulait lui tuer le corps et l'âme, qu'il était assez malheureux pour n'avoir autour de lui que des traîtres, dont pas un ne songeait à le délivrer des vexations d'un seul homme [1]. Il ôta son chaperon et le jeta par terre, déboucla son baudrier, quitta ses habits, arracha l'étoffe de soie qui couvrait son lit, et s'y roula devant tous les chefs, mordant le matelas et en arrachant avec ses dents la laine et le crin [2].

Revenu un peu à lui-même, il dicta une lettre pour le pape, lui reprochant de protéger les traîtres [3], et envoya au clergé de la province de Kent l'ordre d'écrire, de son côté, au souverain pontife, qu'on tenait pour nulles les sentences d'excommunication lancées par l'archevêque [4]. Le pape répondit au roi, en le priant de ne communiquer ses lettres à âme qui vive, qu'il était prêt à lui donner pleine satisfaction, et qu'il lui dépu-

[1] Ei corpus et animam pariter auferret, quòd omnes proditores erant, qui eum ab unius hominis infestatione expedire nolebant. (Scrip. rer. franc., t. XVI, p. 519.)

[2] Pileum de capite projecit, balteum discinxit, vestes longiùs abjecit, stratum sericum quod erat suprà lectum manu propriâ removit, et cœpit stramineas masticare festucas. (Ibid., p. 216.)

[3] Ibid., p. 256.

[4] Ibid., p. 265.

tait deux légats extraordinaires avec pouvoir d'absoudre toutes les personnes excommuniées [1]. En effet, il envoya en Normandie, sous ce titre et avec cette puissance, Guillaume et Othon, prêtres cardinaux, le premier ouvertement vendu au roi, et le second mal disposé pour l'archevêque [2]. Pendant que ces deux ambassadeurs traversaient la France, publiant sur leur route qu'ils allaient contenter le roi d'Angleterre et confondre son ennemi [3], le pape, de retour, mandait à Thomas d'avoir toute confiance en eux, et le priait, en récompense de l'attention qu'il avait mise à les choisir favorablement pour sa cause, de s'employer auprès du comte de Flandre à obtenir quelques aumônes pour l'Église romaine [4].

[1167] Mais l'archevêque fut averti du peu de foi que méritaient ces assurances, et se plaignit amèrement, dans une lettre adressée au pape lui-même, de la fausseté dont on usait à son égard. « Il y a des gens, disait-il, qui prétendent qu'à » dessein vous avez prolongé pendant un an mon

1 Litteras suas nulli mortalium revelet. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 279.)

2 Pretio ductis. (Ep. Jo. Sarisb. apud script. rer. franc., tom. XVI, p. 578. — Ibid., p. 278.)

3 In confusionem et damnum domini Cantuariensis ad faciendam voluntatem regis. (Ibid., p. 458.)

4 Ut à comite Flandriæ aliquam pro ecclesiâ romanâ eleemosynam.... (Ibid.. t. XVI, p. 279.) — In jàm dictis cardinalibus potes omninò confidere. (Ibid., p. 278.)

» exil et celui de mes compagnons d'infortune,
» pour faire, à nos dépens, un meilleur traité
» avec le roi [1]. J'hésite à le croire; mais me don-
» ner pour juges des hommes tels que vos deux
» légats, n'est-ce pas vraiment m'administrer le
» calice de passion et de mort [2]? » Dans son indignation, Thomas envoyait à la cour papale des dépêches où il ne ménageait par le roi, l'appelant tyran plein de malice; ces lettres furent livrées ou peut-être vendues à Henry II par la chancellerie romaine [3]. Avant d'entrer, selon leur mission, en conférence avec le roi, les légats invitèrent l'archevêque à une entrevue particulière; il s'y rendit, plein de défiance et d'un mépris qu'il cachait mal. Les Romains ne l'entretinrent que de la grandeur et de la puissance du roi Henry, du bas état dont le roi l'avait tiré, et du péril qu'il y avait pour lui à braver un homme si puissant et si aimé de la sainte Église [4].

1 Quòd exilium nostrum prolongastis in annum, ut vobis Anglorum rex confœderetur intereà. (Script. rer. franc., t. XVII, p. 553.)

2 Nihil aliud est quàm nobis administrasse calicem passionis et mortis. (Ibid.)

3 In litteris vestris quas ad papam direxistis et quas modò regi reportant, regem malitiosum tyrannum nominasti. (Ibid., t. XVI, p. 282.)

4 Adjicientes multa de magnitudine principis, et potentiâ, de amore et honore quos romanæ ecclesiæ exhibuit, exagerantes beneficia quæ in nos exercuit. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 297.)

Arrivés en Normandie, les envoyés pontificaux trouvèrent Henry II entouré de seigneurs et de prélats anglo-normands. La discussion s'ouvrit sur les causes de la querelle avec le primat, et Gilbert Foliot, évêque de Londres, prit la parole pour exposer les faits; il dit que tout le différend provenait d'une somme de quarante-quatre mille marcs, dont l'archevêque s'obtinait à ne vouloir rendre aucun compte, prétendant que sa consécration ecclésiastique l'avait exempté de toute dette, comme le baptême exempte de tout péché [1]. Foliot joignit à ces jeux d'esprit d'autres railleries sur les excommunications prononcées par Becket, disant qu'on ne les recevait point en Angleterre par pure économie de chevaux et d'hommes, attendu qu'elles étaient si nombreuses que quarante courriers ne suffiraient pas à les distribuer toutes [2]. Au moment de la séparation, Henry pria humblement les cardinaux d'intercéder pour lui auprès du pape, afin qu'il le délivrât du tourment que lui causait un seul homme [3]. En prononçant ces mots, les larmes lui vinrent aux yeux; et

1 Et ibi derisit vos Londoniensis (episcopus), dicens vos credere quòd, sicut in baptismo remittuntur peccata, ità in promotione relaxantur debita. (Script. rer. fr., t. XVI, p. 302.)

2 Et huic officio non sufficere quadraginta cursores. (Ibid.)

3 Cum multâ humilitate.... Ut liberaret eum à vobis omninò. (Ibid.)

celui des deux cardinaux qui était vendu au roi pleura comme par sympathie ; l'autre eut peine à s'empêcher de rire [1].

[1168] Quand le pape Alexandre, réconcilié avec tous les Romains par la mort de son compétiteur Victor, fut de retour en Italie, il envoya, de Rome, à Henry II des lettres dans lesquelles il annonçait que décidément Thomas serait suspendu de toute autorité comme archevêque, jusqu'au jour de sa rentrée en grâce avec le roi [2]. A peu près dans le même temps, un congrès diplomatique se tint à la Ferté-Bernard, en Vendômois, entre les rois d'Angleterre et de France. Le premier y montra publiquement les lettres du pape, en disant d'un air joyeux : « Grâce au ciel, voilà » notre Hercule sans massue [3]. Il ne peut plus » rien désormais contre moi ni contre mes évê» ques, et ses grandes menaces ne sont que risi» bles ; car je tiens dans ma bourse le pape et » tous ses cardinaux [4]. » Cette confiance dans le succès de ses intrigues donna au roi d'Angleterre une nouvelle ardeur de persécution contre son

1 Et incontinenter lacrymatus est, et dominus Willelmus cardinal visus est lacrymari ; D. Otho vix à cachinno se potuit abstinere. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 302.)

2 Ibid., p. 312.

3 Ovans quòd Herculi clavam detraxisset. (Ibid.)

4 Quia nunc D. Papam et omnes cardinales habet in bursâ suâ. (Ibid., p. 593.)

antagoniste ; et, peu après, le chapitre général de Cîteaux, de qui dépendait l'abbaye de Pontigny, reçut une dépêche où Henry II signifiait aux prieurs de l'ordre que, s'ils tenaient à leurs possessions en Angleterre, en Normandie, en Anjou et en Aquitaine, ils cessassent de garder chez eux son plus grand ennemi[1].

A la réception de cette lettre, il y eut grande alarme dans le chapitire de Cîteaux. Le supérieur se mit en route vers Pontigny, avec un évêque et plusieurs abbés de l'ordre. Ils vinrent trouver Thomas Becket, et lui dirent d'un ton doux, mais significatif[2] : « A Dieu ne plaise que, sur de pa-
» reilles injonctions, le chapitre vous congédie ;
» mais c'est un avertissement que nous venons
» vous donner, afin que vous-même, dans votre
» prudence, jugiez de ce qu'il y a à faire[3]. »
Thomas répondit sans hésiter qu'il allait tout disposer pour son départ. Il quitta le monastère de Pontigny au mois de novembre 1168, après deux années de séjour, et écrivit alors au roi de France pour lui demander un autre asile. En recevant sa

[1] Si ulteriùs adversarium suum apud se retinerent. (Scrip. rer. franc., t. XIV, p. 457. — Ibid., t. XVI, p. 268. — Roger. de Hoved., pag. 900.)

[2] Et venerunt festinanter nomine capituli. (Gervas. Dorobern. apud script. rer. franc., t. XVI, p. 268.)

[3] Capitulum propter mandatum tale nec fugat, nec expellit te.... sed tibi et prudenti consilio tuo hæc significat, ut videas et attendas quid agendum (Ibid.)

lettre, le roi s'écria : « O religion ! religion ! » qu'es-tu devenue ? Voilà que ceux qui se di- » sent morts pour le siècle bannissent, en vue » des choses du siècle, l'exilé pour la cause » de Dieu[1] ! » Il recueillit l'archevêque sur ses terres ; mais ce fut évidemment par politique qu'il se montra, dans cette occasion, plus humain que les moines de Cîteaux.

[1169] Environ une année après, il y eut un retour de bonne intelligence entre les rois de France et d'Angleterre ; un rendez-vous fut assigné, de part et d'autre, à Montmirail, en Perche, pour convenir des termes de la trève ; car, depuis que les Normands régnaient en Angleterre, il n'y avait plus de longues paix entre les deux pays[2]. Il se tenait cependant de fréquentes assemblées dans les villes ou près des villes frontières de la Normandie, du Maine ou de l'Anjou ; et les intérêts opposés s'y discutaient avec d'autant plus de facilité que les rois et les seigneurs de France et d'Angleterre parlaient exactement la même langue. Les premiers amenèrent avec eux Thomas Becket au congrès de Montmirail. Usant de l'empire que leur donnait sur lui l'état de dépendance où il se trouvait à leur égard, ils l'avaient déterminé à

1 O religio, ô religio, ubi es? En quos credebamus sæculo mortuos.... Dei causâ exulantem rejiciunt à se. (*Gerv. Dorobern.* apud script. rerum franc. t. XIV, p. 457.)

2 Script. rer. francic., t. XIV, p. 333.

venir faire, sous leur patronage, acte de soumission envers le roi d'Angleterre, pour se réconcilier avec lui [1]; et l'archevêque avait cédé à ces instances intéressées, par ennui de sa vie errante et de l'humiliation qu'il éprouvait à manger le pain des étrangers [2].

Dès que les deux antagonistes furent en présence l'un de l'autre, Thomas dépouillant son ancienne fierté, mit un genou en terre, et dit au roi : « Seigneur, tout le différend qui, jusqu'à ce » jour : a existé entre nous je le remets ici à votre » jugement, comme souverain arbitre en tout » point, sauf l'honneur de Dieu [3]. » Mais au moment où cette restriction fatale sortit de la bouche de l'archevêque, le roi, ne comptant pour rien ni sa démarche ni sa posture suppliante, l'accabla d'un torrent d'injures, l'appela orgueilleux, ingrat, mauvais cœur; et se tournant vers le roi de France : « Savez-vous dit-il, ce qui m'arriverait, » si je passais sur cette réserve? il prétendrait » que tout ce qui me plaît et ne lui plait pas est » contraire à l'honneur de Dieu; et, au moyen de » ces deux seuls mots, il m'enlèverait tous mes

1 Ut ipse regis animum aliquâ humilitate coràm optimatibus utriusque regni mitigaret. (Script. rer. franc. t. XIV, p. 457.)

2 Arctatus regis consilio et omnium archiepiscoporum, episcoporum et baronum acquievit. (Ibid., tom. XVI, pag. 333.)

3 Tuo committo arbitrio, salvo honore Dei. (Ibid., t. XIV, p. 460)

» droits [1]. Mais je veux lui faire une concesion [2].
» Certes, il y a eu avant moi en Angleterre
» des rois moins puissans que moi, et sans nul
» doute aussi il y a eu dans le siége de Canter-
» bury des archevêques plus saints que lui;
» qu'il agisse seulement avec moi comme le plus
» saint de ses prédécesseurs en a usé avec le
» moindre des miens, et je me tiendrai satis-
» fait [3]. »

A cette proposition évidemment ironique, et qui renfermait pour le moins autant de restriction mentale de la part du roi, que Thomas en avait pu mettre dans la clause *sauf l'honneur de Dieu*, l'assemblée toute entière, Français et Normands, s'écria que c'était bien assez, que le roi s'humiliait assez [4]; et comme l'archevêque restait silencieux, le roi de France à son tour lui dit: « Hé
» bien! qu'attendez-vous? voilà la paix, la voilà

[1] Rex multis eum contumeliis affecit.... et ait regi Franciæ.... quidquid sibi displicuerit dicet honori Dei esse contrarium, et sic mea omnia jura sibi vindicabit. (Script. rer.franc., t. XIV, p. 460.)

[2] Hoc illi offero. (Gerv. Dorobern. apud script. rer. franc., t. XIII, p. 132.)

[3] Quod igitur antecessorum suorum major et sanctior fecit antecessorum meorum minimo, hoc mihi faciat, et quiesco. (Ibid.)

[4] Acclamabatur undique: Satis rex se humiliat. (Ibid., tom. XIV, p. 460.)

» entre vos mains 1. » L'archevêque répondit avec calme, qu'il ne pouvait en conscience faire de paix, se livrer lui-même, et aliéner sa liberté d'agir, que *sauf l'honneur de Dieu*. A ce mot tous les assistans des deux nations l'accusèrent à qui mieux mieux d'orgueil démesuré, *d'outrecuidance*, comme on parlait alors 2. Un des barons français s'écria tout haut que celui qui résistait aux conseils et à la volonté unanime des seigneurs des deux royaumes ne méritait plus d'asile 3. Les rois remontèrent à cheval sans saluer l'archevêque, qui se retira fort abattu 4. Personne, au nom du roi de France, ne lui offrit plus ni gîte ni pain, et dans son voyage de retour il fut réduit à vivre des aumônes des prêtres et du peuple 5.

Pour que sa vengeance fut complète, Henry II n'avait besoin que d'un peu plus de décision de la part du pape Alexandre. Afin d'obtenir la destitution, qui était l'objet de toutes ses démarches, il épuisa les ressources que lui offrait la diplomatie

1 Quid dubitas? eccè pax præ foribus. (Gerv. Dorobern, apud script. rer. fr., t. XIV, p. 460.)

2 Insurrexerunt itaque magnates utriusque regni in eum, impugnantes arrogantiam ejus. (Ibid.)

3 Quia utriusque regni consilio et voluntati resistit. (Ibid.)

4 Ibidem.

5 Nil ex ejus parte procurationis sibi fuit exhibitum... vel aliquis, super ejus miseriâ afflictus, eum exhibuit ut mendicum. (Ibid., p. 461)

du temps, ressources beaucoup plus étendues qu'on ne le suppose aujourd'hui. Les villes lombardes, dont la cause nationale était alors unie à celle du pape contre l'empereur Frédérik, reçurent, presque toutes, les messages du roi d'Angleterre. Il offrit aux Milanais trois mille marcs d'argent et les frais de réparation de leurs murailles que l'empereur avait détruites, aux Crémonais il proposa trois mille marcs, aux Parmesans mille marcs, et autant aux Bolonais, s'ils voulaient s'engager à solliciter auprès d'Alexandre III, leur allié, la dégradation de Becket, ou tout au moins sa translation à un siége épiscopal inférieur[1]. Henry s'adressa en outre aux seigneurs normands de l'Apulie, pour qu'ils employassent de même leur crédit en faveur d'un roi issu de la même race qu'eux[2]. Il promit au pape lui-même autant d'argent qu'il lui en faudrait pour éteindre à Rome les derniers restes du schisme, et de plus dix mille marcs, avec la faculté de disposer absolument de la nomination aux évêchés et aux archevêchés vacans en Angleterre : cette dernière proposition prouve que, dans son hostilité contre l'archevêque Thomas, Henry II poursuivait alors

[1] Transmissâ legatione ad Italiæ civitates.... ut impetrarent à Dom. Papâ destitutionem vel translationem Cantuariensis archiepiscopi. (Script. rer. franc., tom. XVI, pag. 602.)

[2] Ibid.

un tout autre objet que la diminution de l'autorité papale [1]. De nouveaux édits défendirent, sous des peines extrêmement sévères, de laisser arriver sur le sol anglais ni amis ni parens de l'exilé, ni lettres de lui ou de ses amis, ni lettres du pape favorables à sa cause; ce qu'on devait craindre, dans le cas fort possible de quelque ruse diplomatique de la cour pontificale [2].

Pour correspondre en Angleterre malgré cette prohibition, l'archevêque et ses amis employèrent le déguisement de noms saxons [3], qui, à cause du bas état de ceux qui les portaient, éveillaient peu l'inquiétude des autorités normandes. Jean de Salisbury, homme qui avait perdu ses biens par attachement pour le primat, et l'un des auteurs les plus spirituels du temps, écrivait sous le nom de Godrik, et s'intitulait chevalier à la solde de la commune de Milan [4]. Comme les Milanais étaient alors en guerre avec l'empereur,

1 Liberaret eum ab exactionibus omnium Romanorum et 10,000 marcarum adjiceret, concedens etiam ut tàm in ecclesiâ cantuariensi, quàm in aliis vacantibus pastores ordinaret ad libitum. (Epist. Johan. Salisb. Script. rer. franc., t. XVI, p. 602.)

2 Gervas. Cantuar. Epist. Johan. Salisb., pag. 403, et tom. XIV, p. 458.

3 Ibid., p. 581.

4 Godwino filio Eadwini sacerdotis miles suus Godricus salutem.... qui in Italiâ me donasti cingulo militari.... (Script. rer. franc., t. XVI, p. 581.)

il mettait, dans ses lettres, sur le compte de ce dernier, tout le mal qu'il voulait faire entendre du roi d'Angleterre [1]. Le nombre de ceux que l'autorité normande persécutait à cause de cette affaire fut considérablement augmenté par un décret royal, conçu dans les termes suivans : « Que tout Gallois, clerc ou laïc, qui entrera en » Angleterre sans lettres de passage du roi, soit » saisi et gardé en prison, et que tous les Gallois » en général soient chassés des écoles d'Angle- » terre [2]. » Pour découvrir les motifs de cette ordonnance, et bien comprendre d'ailleurs où était le point qui blessait sensiblement les intérêts du roi et des barons anglo-normands dans la résistance de Thomas Becket, il faut que le lecteur tourne un moment ses yeux vers les terres nouvellement conquises sur la nation cambrienne.

Le pays de Galles, entamé, comme on l'a vu, par des invasions en différens sens, offrait alors les mêmes scènes d'oppression et de lutte nationale que l'Angleterre avait présentées dans les cinquante premières annés de la conquête [3]. Il y avait insurrection journalière contre les conquérans, surtout contre les prêtres venus à la suite des soldats, et

1 Script. rer. fr. t. XVI, p. 581.

2 Nisi habeat litteras domini regis de passagio suo... et omnes Wallenses qui sunt in scolis in Angliâ ejiciantur. (Gerv. Cantuar., p. 1409.)

3 Voyez livre VIII.

qui, soldats eux-mêmes, sous un habit de paix, dévoraient avec leurs parens, établis auprès d'eux, ce qu'avait épargné la guerre [1]. S'imposant de force aux indigènes comme pasteurs spirituels, ils venaient, en vertu du brevet d'un roi étranger, s'asseoir à la place d'anciens prélats, élus autrefois par le clergé et le peuple du pays [2]. Recevoir les sacremens de l'Église de la main d'un étranger et d'un ennemi [3], était pour les Gallois une gêne insupportable et peut-être la plus cruelle des tyrannies de la conquête. Aussi, du moment que l'archevêque anglais Becket eut levé la tête contre le roi d'Angleterre, l'opinion nationale des Cambriens se déclara-t-elle fortement pour l'archevêque, d'abord par cette raison populaire que tout ennemi de l'ennemi est un ami, et ensuite parce qu'un prélat de race saxonne, en lutte avec le petit-fils du vainqueur des Saxons, semblait, en quelque sorte, le représentant des droits religieux de tous les hommes réunis par force à la domination normande [4]. Quoique Thomas Becket

1 Plùs militaris quàm clericus existens.... quo morbo laborant ferè omnes ab Angliæ finibus ità intrusi, terras ecclesiæ suæ divisit, alienavit, militibus largitus est, nepoti suo contulit. (Giraldus Cambr. in Angliâ sacrâ, t. II, pag. 534, 535.)

2 Advenæ et alienigenæ.... (Anglia sacra, tom. II, pag. 521.)

3 Ibid., p. 522.

4 Pro ecclesiasticâ libertate caput gladiis exponens... (Giraldus, de rebus à se gestis, in Angliâ sacrâ, t. II.)

fût complétement étranger à la nation cambrienne, d'affection comme de naissance, quoiqu'il n'eût jamais donné le moindre signe d'intérêt pour elle, cette nation l'aimait, et eût aimé de même tout étranger qui, de loin, indirectement, sans nulle intention bienveillante, eût éveillé en elle l'espoir d'obtenir de nouveau des prêtres nés dans son sein et parlant son langage [1].

Ce sentiment patriotique, enraciné chez les habitans du pays de Galles, se manifestait avec une opiniâtreté invincible dans les chapitres ecclésiastiques, où se trouvaient ensemble les étrangers et les indigènes. Presque jamais il n'était possible de déterminer ces derniers à donner leurs suffrages à un homme qui ne fût pas Gallois, de race pure, sans mélange de sang étranger [2]; et, comme le choix de pareils candidats n'était jamais confirmé par le pouvoir royal d'Angleterre, et que d'ailleurs rien ne pouvait vaincre l'obstination des votans, il y avait une sorte de schisme perpétuel dans la plupart des églises de la Cambrie, schisme plus raisonnable que d'autres qui ont fait plus de bruit dans le monde [3].

1 Girald. in Angliâ sacrâ, t. II, p. 522.

2 Dici poterit quòd ubicumque Wallenses liberas ad eligendum habenas habuerint, nunquàm quempiam præter Wallensem sedi præficient, et illum gentibus aliis neque naturâ neque nutriturâ permixtum. (Ibid.)

3 Schismate in ecclesiâ facto in purum Wallensem consenserunt. (Ibid.)

C'est ainsi qu'à la cause de l'archevêque Thomas, quel que fût le mobile de cet homme, soit l'ambition, soit l'amour de la résistance et l'entêtement, soit la conviction d'un devoir religieux, ou la conscience sourde et mal définie d'une hostilité nationale, se joignait une cause qui valait mieux que la sienne, celle des races d'hommes asservies par les aïeux du roi dont il s'était déclaré l'adversaire. Voilà ce qui relève, dans l'histoire, cette grande intrigue au-dessus des disputes ordinaires entre la couronne et la mitre.

L'archevêque, délaissé par le roi de France, son ancien protecteur, et réduit à subsister d'aumônes, vivait à Sens, dans une pauvre hôtellerie. Un jour qu'il était assis dans la salle commune, s'entretenant avec ses compagnons d'exil [1], un serviteur du roi Louis se présenta, et leur dit : « Le roi, mon seigneur, vous invite à vous » rendre à sa cour. — Hélas ! reprit l'un des » assistans, c'est sans doute pour nous bannir. » Voilà que l'entrée de deux royaumes va nous » être interdite ; et il n'y a pour nous aucun » secours à espérer de ces larrons de Romains, » qui ne savent que voler les dépouilles du mal- » heureux et de l'innocent [2]. » Ils suivirent l'en-

[1] Sedente archiepiscopo cum suis in hospitio, dùm confabulantur.... (Script. rer. franc., t. XIV, p. 461.)

[2] Ut ejiciamur à regno... (Ibid.) — Nec ad romanos latrones consolationis gratiâ quis consulat nos recurrere;

voyé, tristes et soucieux comme des gens qui prévoient un malheur. Mais, à leur grande surprise, le roi les accueillit avec des signes extraordinaires d'affection, et même de tendresse. Il pleura en les voyant venir [1]; il dit à Thomas : « C'est vous, mon père, c'est vous seul qui aviez » bien vu; et nous tous, nous étions des aveugles, » de vous donner conseil contre Dieu. Je me re- » pens, mon père, je me repens, et vous pro- » mets désormais de ne plus manquer, ni à vous, » ni aux vôtres [2]. » La vraie cause de ce retour si prompt et si vif n'était autre qu'un nouveau projet de guerre du roi de France contre Henry II.

Le prétexte de cette guerre fut la vengeance exercée par le roi d'Angleterre sur les réfugiés bretons et poitevins que l'autre roi lui avait livrés à condition de les recevoir en grâce. Il est probable qu'en signant la paix à Montmirail, le roi Louis ne s'attendait nullement à l'exécution de cette clause insérée par simple pudeur; mais peu de temps après, et lorsque Henry II eut fait périr les plus riches d'entre les Poitevins, le roi

quippe qui miserorum spolia sine delicto diripiunt... (Vita quadripart. lib. II, cap. 25.)

1 Obortis lacrymis cum singultu. (Gerv. Dorober. t. XIII, pag. 133.)

2 Verè, domine mi pater, tu solus vidisti; verè, pater mi, tu solus vidisti : nos omnes cœci fuimus, qui contra Deum tibi dedimus consilium..... pœniteo, pater, et graviter pœniteo.. ..(Sript. rer. franc., t. XIV, p. 48.)

de France, ayant des raisons d'intérêt pour recommencer la guerre, s'autorisa de la déloyauté de l'Angevin envers les réfugiés [1]; et son premier acte d'hostilité fut de rendre à Thomas Becket sa protection et ses secours. Henry II se plaignit, par un message exprès, de cette violation flagrante de la paix de Montmirail. « Allez, répon-
» dit le roi de France au messager, allez dire à
» votre roi que, s'il tient aux coutumes de son
» aïeul, je puis bien tenir à mon droit hérédi-
» taire de secourir les exilés [2]. »

Bientôt l'archevêque, reprenant l'offensive, lança de nouveaux arrêts d'excommunication contre les courtisans, les serviteurs et les chapelains du roi d'Angleterre, surtout contre les détenteurs des biens de l'évêché de Canterbury. Il en excommunia un si grand nombre que, dans le doute où l'on se trouvait si la sentence n'était pas ratifiée secrètement par le pape, il n'y avait plus dans la chapelle du roi personne qui, à la célébration de la messe, osât lui donner le baiser de paix [3]. Thomas adressa en outre à l'évêque de

[1] Voyez liv. VIII. — Quòd rex Angliæ omnes conventiones illas quas cum Pictavis et Britonibus, ipso rege Francorum mediante.... fecerat.... confregisset. (Gerv. Dorob. apud script. rer. franc., t. XIII, p. 133.)

[2] Ite regi vestro nunciantes, quia si consuetudines avi, avitas quas vocat consuetudines, non sustinet abrogari, ego..... (Script. rer. fr., t. XIV, p. 462.)

[3] Ut vix in capellâ regis inveniretur qui regi, de more

Winchester, Henry, frère du roi Étienne, et comme tel ennemi secret de Henry II, un mandement pour interdire en Angleterre toutes les cérémonies religieuses, excepté le baptême des enfans et la confession des mourans, à moins que le roi, dans un délai fixé, ne donnât satisfaction à l'église de Canterbury [1]. Il y eut un prêtre anglais qui, d'après ce mandement, refusa de célébrer la messe ; mais son archidiacre le lui ordonna, ajoutant : « Et si l'on venait de la part » de l'archevêque vous dire de ne plus manger, » est-ce que vous ne mangeriez plus [2] ? » La sentence d'interdit n'ayant obtenu l'assentiment d'aucun évêque en Angleterre, ne fut point exécutée, et l'évêque de Londres partit pour Rome, avec des messages et des présens du roi [3]. Il en rapporta, après l'avoir bien payée, une déclaration authentique affirmant que le pape n'avait point ratifié et qu'il ne ratifierait point les sentences d'excommunication lancées par l'archevêque : le pape lui-même écrivit à Becket pour lui ordonner de révoquer ces sentences dans le plus court délai [4].

ecclesiæ, pacis osculum dare valeret. (Script. rer. franc., tom. XVI, pag. 354.)

1 Ibid., p. 189.

2 An cessaret à comestione, si nuncius dixisset ei ex parte archiepiscopi ne comederet. (Ibid., p. 357.)

3 Ibid., p. 392.

4 Epist. Alexandr. papæ. (Ibid., p. 368.)

Mais la cour de Rome, attentive à se ménager, en toute occasion, des sûretés personnelles, demanda que les excommuniés, en recevant leur absolution, prêtassent le serment de ne jamais se séparer de l'Eglise [1]. Tous, et notamment les chapelains du roi, y eussent consenti volontiers; mais le roi ne le leur permit pas, aimant mieux les laisser, comme on disait alors, sous le glaive de saint Pierre [2], que de s'ôter à lui-même un moyen d'inquiéter l'église romaine. Pour terminer ce nouveau différend, deux légats, Vivien et Gratien, allèrent trouver Henry à Domfront. Il était à la chasse au moment de leur arrivée, et il quitta la forêt pour les visiter à leur logement [3]. Pendant son entrevue avec eux, toute la troupe des chasseurs, conduite par le jeune Henry, fils aîné du roi, vint à l'hôtellerie des légats, criant et sonnant du cor pour annoncer la prise d'un cerf [4]. Le roi interrompit brusquement son entretien avec les envoyés de Rome, alla aux chasseurs, les complimenta, dit qu'il leur faisait présent de la bête, et retourna ensuite auprès des légats, qui ne se montrèrent offensés ni de ce bizarre incident, ni de la légèreté avec laquelle le roi d'An-

1 Script. rer. franc t. XVI.

2 Gladius beati Petri, spiculum beati Petri.

3 Venit rex de clamore. (Script. rer. franc., tom. XVI, pag. 371.)

4 Buccinantes sicut solet de captione cervi. (Ibid.)

gleterre les traitait eux et l'objet de leur mission [1].

Une seconde conférence eut lieu au parc de Bayeux ; le roi s'y rendit à cheval, avec plusieurs évêques d'Angleterre et de Normandie. Après quelques paroles insignifiantes, il demanda aux légats si décidément ils ne voulaient point absoudre ses courtisans et ses chapelains sans aucune condition [2]. — Les légats répondirent que cela ne se pouvait. — « Par les yeux de Dieu, répliqua » le roi, jamais plus de ma vie je n'entendrai » parler du pape [3] ; » et il courut à son cheval. Les légats, le voyant si courroucé, lui accordèrent tout ce qu'il voulait [4]. « Ainsi donc, reprit » Henry II, vous allez passer en Angleterre pour » que l'excommunication soit levée le plus solen» nellement possible [4]. » Les légats hésitèrent à répondre. — « Hé bien ! dit le roi avec humeur, » faites ce qu'il vous plaira ; mais sachez que je » ne tiens nul compte de vous ni de vos excom» munications ; et que je m'en soucie comme » d'un œuf [6]. » Il remonta précipitamment à cheval ; mais les archevêques et les évêques normands

1 Script. rer. franc., t. XVI, p. 371.

2 Petens ab eis quòd absolverent clericos suos sine juramento. (Ibid.)

3 Per oculos Dei. (Ibid.)

4 Quo audito nuncii concesserunt. (Ibid.)

5 Ut in Angliam irent causâ absolvendi excommunicatos. (Ibid.)

6 Ego nec vos neque excommunicationes vestras apretior, nec dubito unum ovum. (Ibid.)

coururent après lui, en criant, pour lui persuader de descendre et de renouer l'entretien. « Je » sais, je sais aussi bien que vous tout ce qu'ils » peuvent faire, disait le roi, toujours marchant; » ils mettront mes terres sous l'interdit : mais » est-ce que moi, qui peux m'emparer d'une » ville forte en un jour, je n'aurais pas raison » d'un prêtre qui viendrait interdire mon royau» me [1] ? »

A la fin, les esprits se calmant de part et d'autre, on en vint à une nouvelle discussion sur le différend du roi avec Thomas Becket. Les légats dirent que le pape souhaitait la fin de ce scandale, qu'il ferait beaucoup pour la paix, et s'engagerait à rendre l'archevêque plus docile et plus traitable. « Le pape est mon père spirituel, reprit » alors le roi tout-à-fait radouci, et je consenti» rai, pour ma part, à faire beaucoup à sa » requête [2]; je rendrai même, s'il le faut, à celui » dont nous parlons son archevêché et mes bon» nes grâces, pour lui et pour tous ceux qui, à » cause de lui, se sont fait bannir de mes ter» res [3]. » L'entrevue où l'on devait convenir des

1 Scio, scio, interdicent terram meam : sed numquid ego qui possum capere singulis diebus castrum fortissimum.... (Script. rer. franc., t. XVI, p. 371.)

2 Oportet multùm facere pro prece domini papæ, qui dominus meus et pater meus est. (Ibid.)

3 Et ideò reddo ei archiepiscopatum suum et pacem meam : et omnibus qui pro eo extrà terram sunt. (Ibid.)

termes de la paix fut fixée au lendemain ; mais, dans cette conférence, le roi Henry se mit à pratiquer l'expédient des restrictions qu'il reprochait à l'archevêque, et voulut faire inscrire qu'il ne serait tenu à rien que sauf l'honneur et la dignité de son royaume [1]. Les légats refusèrent d'accéder à cette clause inattendue; mais leur refus modéré, en suspendant la décision de l'affaire, ne troubla point la bonne intelligence qui régnait entre eux et le roi [2]. Ils donnèrent plein pouvoir à Rotrou, l'archevêque de Rouen, d'aller, par l'autorité, du pape, délier de son excommunication Gilbert Foliot, évêque de Londres [3]. Ils envoyèrent en même temps à Thomas des lettres qui lui recommandaient, au nom de l'obéissance qu'il devait à l'Eglise, l'humilité, la douceur et la circonspection envers le roi [4].

[1170] On se rappelle avec combien de soins Guillaume-le-Bâtard et son conseiller Lanfranc avaient travaillé à établir, pour le maintien de la conquête, la suprématie absolue du siége de Canterbury. On se rappelle aussi que l'un des priviléges attachés à cette suprématie était le droit

1 Quod in formâ pacis scriberetur, salvâ dignitate regni sui. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 371.) — Novam obligationis formulam. (Ibid.)

2 Ibidem.

3 Ibid., p. 413.

4 Ibid., p. 393.

exclusif de sacrer les rois d'Angleterre, de peur que le métropolitain d'York ne fût quelque jour entraîné, par la rébellion de ses diocésains, à opposer un roi saxon oint et couronné par lui aux rois de la race conquérante [1]. Ce danger n'existant plus, après un siècle de possession, les politiques de la cour de Henry II, afin d'énerver le pouvoir de Thomas Becket, résolurent de faire un roi d'Angleterre, sacré et couronné sans sa participation [2].

Pour exécuter ce dessein, le roi Henry présenta aux barons anglo-normands son fils aîné, et leur exposa que, pour le bien de ses vastes provinces, un collègue dans la royauté lui était devenu nécessaire, et qu'il souhaitait de voir Henry, son fils, décoré du même titre que lui [3]. Les barons n'opposèrent aucun obstacle aux intentions de leur roi, et le jeune homme reçut l'onction royale des mains de l'archevêque d'York, assisté des évêques suffragans de l'archevêché de Canterbury, dans l'église de Westminster, immédiatement dépendante du même archevêché. Toutes ces circonstances constituaient, selon le code ecclésiastique, une complète violation des privi-

1 Voyez livre V, t. II, p. 144.

2 In odium archipræsulis et in læsionem ecclesiæ Cantuariensis. (Script. rer. franc., t. XIV, p. 413.)

3 Convocatis regni proceribus. (Ibid.)

léges de la primatie anglaise [1]. Au festin qui suivit ce couronnement, le roi voulut servir son fils à table, disant dans l'effusion de sa joie paternelle, que depuis ce jour la royauté cessait de lui appartenir [2]. Il ne s'attendait pas qu'avant peu d'années, ce propos, jeté légèrement, serait relevé contre lui-même, et que son propre fils le sommerait de ne plus prendre le titre de roi, puisqu'il l'avait solennement abdiqué.

La violation des anciens droits de la primatie n'eut point lieu sans l'agrément du pape; car, avant de rien entreprendre, Henry II s'était muni d'une lettre apostolique, qui l'autorisait à faire sacrer son fils comme il voudrait et par qui il voudrait [3]. Mais, comme cette lettre devait rester secrète, la chancellerie romaine ne se fit point scrupule d'envoyer à Thomas Becket une autre lettre, également secrète, dans laquelle le pape protestait que le couronnement du jeune roi par l'archevêque d'York s'était fait malgré lui, et que malgré lui encore l'évêque de Londres avait été relevé de son excommunication [4]. A ces faussetés manifestes, Thomas perdit toute patience; et il adressa, en son propre nom et au nom de ses

1 Script. rer. franc., t. XIV, p. 413.

2 Pater filio dignatus est ministrare et se regem non esse protestari. (Ibid., p. 473.)

3 Ibid., p. 414 et 439.

4 Ibid.

compagnons d'exil, à un cardinal romain, appelé Albert, une lettre pleine de reproches, dont l'âcreté passait toute mesure :

« Je ne sais comment il arrive que, dans votre » cour de Rome, ce soit toujours le parti de Dieu » qu'on sacrifie ; de manière que Barrabas se » sauve, et que le Christ soit mis à mort [1]. Voici » la septième année que, par l'autortié de cette » cour, je continue d'être proscrit, et l'Église » d'être en souffrance. Les malheureux, les exilés » et les innocens sont condamnés devant vous » par la seule raison qu'ils sont faibles, qu'ils sont » les pauvres de Jésus-Christ, et qu'ils tiennent » à la justice [2]. Je sais que les envoyés du roi dis- » tribuent ou promettent mes dépouilles aux » cardinaux et aux courtisans : mais que les car- » dinaux se lèvent contre moi, s'ils le veulent, » qu'ils arment non-seulement le roi d'Angle- » ter, mais le monde entier pour ma perte, je » ne m'écarterai de la fidélité due à l'Église, ni en » la vie ni en la mort, remettant ma cause aux » mains de Dieu, pour qui je souffre la proscrip- » tion et l'exil [3]. J'ai désormais le ferme propos

1 Nescio quo pacto pars Domini semper mactatur in curiâ.... (Script. rer. franc., t. XVI, p. 426.)

2.... Condemnantur apud vos miseri exules innocentes, nec ob aliud nisi quia pauperes Christi sunt et imbecilles. (Ibid., p. 416.)

3 Nomine nostro spolia quæ nuncii regis cardinalibus

» de ne plus importuner la cour pontificale. Que
» ceux-là se rendent auprès d'elle, qui se préva-
» lent de leurs iniquités, et reviennent glorieux
» d'avoir écrasé la justice et fait l'innocence pri-
» sonnière. Plût à Dieu que le voyage de Rome
» n'eût pas déjà fait mourir inutilement tant
» d'innocens et de malheureux.... [1] »

Ces accusations énergiques n'étaient pas capables de faire reculer d'un seul pas la diplomatie ultramontaine; mais des menaces positives du roi de France, alors en rupture ouverte avec l'autre roi, prêtèrent un appui efficace à la remontrance de l'exilé. « J'entends, » écrivait Louis VII au pape, « j'entends que vous renonciez enfin à vos » démarches trompeuses et dilatoires [2]. » Le pape Alexandre, qui se disait lui-même placé comme l'enclume entre deux marteaux (c'est ainsi qu'il appelait les deux rois), voyant que le marteau de France se levait pour frapper, recommença subitement à croire que la cause de l'archevêque était vraiment la cause de Dieu [3]. Il fit parvenir à

et curialibus largiuntur et promittunt.... Insurgant qui voluerint cardinales. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 417.)

1 Non est mihi propositum ulteriùs vexandi curiam; eam adeant qui.... Utinam via romana non gratìs peremisset tot miseros innocentes! (Ibid.)

2 Ne ulteriùs dilationes suas frustratorias prorogaret. (Ibid., t. XIV, p. 463.)

3 Inter duos malleos positus.... (Epist Jo. Salisberiensis, apud script. rer. franc., t. XVI.)

Thomas un bref de suspension pour l'archevêque d'York et pour tous les prélats qui avaient assisté au couronnement du jeune roi ; il alla jusqu'à menacer Henry II de la censure ecclésiastique, s'il ne faisait promptement droit au primat contre les courtisans détenteurs de ses biens, et les évêques usurpateurs de ses priviléges [1]. Henry, effrayé du bon accord qui régnait entre le pape et le roi de France, céda pour la première fois, mais ce fut par des motifs d'intérêt, et non par crainte d'un banni que tous ses protecteurs abandonnaient et trahissaient tour-à-tour.

Le roi d'Angleterre annonça donc qu'il voulait entamer définitivement des négociations pour la paix; l'archevêque d'York, ainsi que les évêques de Londres et de Salisbury, essayèrent de l'en dissuader [2]. Travaillant de tous leurs efforts pour empêcher toute conciliation, ils dirent au roi que la paix ne lui serait d'aucun avantage pour lui, à moins que les donations faites sur les biens de l'évêché de Canterbury ne fussent ratifiées à jamais ; « et l'on sait, ajoutaient-ils, que l'annulation de ces dons royaux sera le point principal des demandes de l'archevêque [3]. » De graves raisons de politique extérieure déterminèrent

1 Script. rer. franc., t. XIV, p. 463.

2 Ibid.

3 Concordiam regno inutilem fore nisi.... (Ibid.)

Henry II à ne point se rendre à ces conseils, bien qu'ils fussent parfaitement d'accord avec son aversion personnelle contre Thomas Becket. Les négociations commencèrent ; il y eut échange de lettres, entre le roi et l'archevêque, indirectement et par des mains tierces, comme entre deux puissances contractantes. Une des lettres de Thomas, rédigée en forme de note diplomatique, mérite d'être citée comme specimen curieux de la diplomatie du moyen âge.

« L'archevêque, disait Becket, parlant de lui-
» même, tient beaucoup à ce que le roi, si la
» réconciliation a lieu, lui donne publiquement
» le baiser de paix ; car cette formalité est d'un
» usage solennel chez tous les peuples et dans
» toutes les religions, et nulle part, sans elle, il
» ne se conclut de paix entre personnes ci-devant
» ennemies [1]. Le baiser d'un autre que le roi, de
» son fils, par exemple, ne remplirait point le
» but, car on pourrait en induire que l'archevê-
» que est rentré en grâce avec le fils plutôt qu'a-
» vec le père ; et, si une fois ce mot était jeté
» par le monde, quelles ressources ne fournirait-
» il pas aux malveillans [2] ! Le roi de son côté,

1 Quæ forma solemnis est in omni gente et in omni religione, et citrà quam nusquàm pax anteà dissidentium confirmatur. (Script. rerum franc., t. XVI, p. 424.)

2. .. Vicario filii regis osculo... quod si semel verbum oriretur in turbâ.... (Ibid.)

» pourrait prétendre que son refus de donner le » baiser voulait dire qu'il ne s'engageait point de » bon cœur, et, par la suite, manquer à sa pa- » role sans se croire noté d'infamie [1]. D'ailleurs, » l'archevêque se souvient de ce qui est arrivé à » Robert de Silly et autres Poitevins qui firent » leur paix à Montmirail ; ils furent reçus en » grâce par le roi d'Angleterre avec le baiser de » paix, et pourtant ni cette marque de sincérité » publiquement donnée, ni la considération due » au roi de France, médiateur dans cette affaire, » n'ont pu leur assurer la paix, ni la vie [2]. Ce » n'est donc pas trop demander que d'exiger cette » garantie, elle-même si peu sûre [3]. »

Le 22 juillet de l'année 1170, dans une vaste prairie, entre Freteval et La Ferté-Bernard, il y eut un congrès solennel pour la double pacification du roi de France avec le roi d'Angleterre, et de celui-ci avec Thomas Becket [4]. L'archevêque s'y rendit, et lorsque, après la discussion des affaires politiques, on en vint à parler des siennes, il eut avec son adversaire une conférence à part

1 Rex, sub prætextu negati osculi, crederetur exemptus infamiâ.... (Script. rerum franc., t. XVI, p. 424.)

2 Redeat in memoriam Robertus de Sylliaco et alii qui... quibus si nec osculum publicè datum veram contulit pacem. (Ibid.)

3 Hanc exigat cautionem. (Ibid.)

4 In prato amœnissimo. (Ibid., t. XIV, p. 464.)

et en plein champ[1]. L'archevêque demanda au roi, premièrement, qu'il lui fût permis de punir l'injure faite à la dignité de son église par l'archevêque d'York et par ses propres suffragans. « Le couronnement de votre fils par un autre que » moi, dit-il, a énormément lésé les droits anti» ques de mon siége. — Mais qui donc, répliqua » vivement le roi, a couronné mon bisaïeul » Guillaume, le conquérant de l'Angleterre ? » n'est-ce pas l'archevêque d'York[2]? » — Becket répondit qu'au moment de la conquête l'église de Canterbury se trouvait sans légitime pasteur ; qu'elle était, pour ainsi dire, captive sous un certain Stigand, archevêque réprouvé par le pape, et que, dans cette nécessité, il fallait bien que le prélat d'York, dont le titre était meilleur, couronnât le conquérant[3]. Après cette citation historique, dont le lecteur peut apprécier la justesse, et plusieurs autres propos, le roi promit de faire droit à toutes les plaintes de Thomas ; mais, pour la demande du baiser de paix, il l'écarta poliment, disant à l'archevêque : « Nous nous reverrons » bientôt en Angleterre, et c'est là que nous » nous embrasserons[4]. »

1 Scrip. rer. franc., tom. XIV, pag. 484 ; et tom. XVI, p. 439.

2 Quis, inquit, coronavit regem Willelmum, qui Angliam subjugavit ? nonne Eboracensis ? (Ibid. ibid.)

3 Quâ necessitate archiepiscopus Eboracensis qui erat clarioris opinionis. Ibid. Ibid.—Voyez livre III, tom I.

4 Stephanides, p. 68.

Au moment de se séparer du roi, Becket le salua en inclinant le genou; et, par un retour de courtoisie qui étonna les assistans, Henry II, comme il remontait à cheval, lui arrangea et lui tint l'étrier [1]. Le jour suivant, on crut remarquer entre eux quelque retour de leur ancienne familiarité [2]. Des messagers royaux portèrent au jeune Henry, collègue et lieutenant de son père, des lettres conçues en ces termes : « Sachez que Thomas » de Canterbury a fait sa paix avec moi, à ma » pleine satisfaction. Je vous commande donc de » lui faire tenir, à lui et aux siens, toutes leurs » possessions librement et paisiblement [3]. » L'ar» chevêque retourna à Sens pour se préparer au voyage; ses amis, pauvres et dispersés dans différens lieux, préparèrent leur mince bagage, et se réunirent ensuite pour aller saluer le roi de France, qui, selon leurs propres paroles, ne les avait point rebutés, quand le monde les abandonnait [4]. « Vous allez donc partir, dit Louis à l'arche» vêque : Je ne voudrais pas, pour mon pesant » d'or, vous avoir donné ce conseil, et si vous

1 Stapham archiepiscopi arripiens eum levavit in equum, (Gerv. Dorob. apud script. rer. fr. t. XIV, p. 184.)

2 Secundùm morem antiquæ familiaritatis. (Ibid., tom. XVI, p. 441.)

3 Res suas benè et in pace. (Gerv. Dorob. apud script. rer. franc., t. XVI, p. 45.)

4 Proùt pauperes et exules porterant.... qui, deserente eos mundo, eos susceperat. (Ibid., t. XIV, p. 465.)

» m'en croyez, ne vous fiez point à votre roi, tant » que vous n'aurez pas reçu le baiser de paix[1]. »

Plusieurs mois s'étaient déjà écoulés depuis l'entrevue de réconciliation, et, malgré les dépêches ostensibles envoyées par le roi en Angleterre, l'on n'apprenait nullement que les détenteurs des biens de l'église de Canterbury eussent été forcés de les restituer ; au contraire, ils se moquaient publiquement de la crédulité et de la simplicité du primat, qui se croyait rentré en grâce. Le Normand Renouf de Broc était allé jusqu'à dire que, si l'archevêque venait en Angleterre, on ne lui laisserait pas le temps d'y manger un pain entier[2]. Thomas reçut en outre de Rome, des lettres qui l'avertissaient que la paix du roi n'était qu'une paix en paroles, et lui recommandaient, pour sa propre sûreté, d'être humble, patient et circonspect[3]. Il sollicita une seconde entrevue pour s'expliquer avec le roi sur ces nouveaux motifs de plainte ; et le rendez-vous eut lieu à

1 Fleury, Hist. ecclésiast., t. XV, p. 266. — Et, si mihi crederes, non dato tibi pacis osculo, regi tuo non credes. (Vita quadripartita, lib. III, cap. 4.)

2 Ranulphus de Broc comminatus est quòd diù non gaudebimus de pace vestrâ, quòd non panem integrum comedemus in Angliâ antequàm ille nobis auferat vitam. (Epist. Thomæ, apud script. rer. franc., t. XVI.)

3 Pacem cum rege Angliæ fictam in solis verbis consistere. (Epist. Petri cardinal. apud script. rer. fr., t. XVI, pag. 455.)

Chaumont, près d'Amboise, sous les auspices du comte de Blois [1]. Il n'y eut, cette fois, que de la froideur dans les manières de Henry II, et les gens de sa suite affectèrent de ne pas regarder l'archevêque [2]. La messe qu'on célébra dans la chapelle royale fut une messe de l'office des morts; elle avait été choisie exprès, parce que, selon cet office, les assistans ne s'offraient point mutuellement le baiser de paix à l'Évangile [3]. L'archevêque et le roi, avant de se quitter, firent quelque temps route ensemble, et se chargèrent, à l'envi, de propos amers et de reproches [4]. Au moment de la séparation, Thomas fixa les yeux sur Henry d'une manière expressive, et lui dit avec une sorte de solennité : « Je crois bien que » je ne vous reverrai plus. — Me prenez-vous » donc pour un traître? » répliqua vivement le roi, qui devina le sens de ces paroles. L'archevêque s'inclina et partit [5].

Dans les divers entretiens qu'ils avaient eus ensemble, le jour de la réconciliation, Henry II avait promis d'aller à Rouen, à la rencontre du primat, de l'y défrayer de toutes les dettes qu'il

1 Epist. Petri cardinal. apud script. rer. franc., t. XVI, p. 464.

2 Script. rer. fr., t. XVI, p. 464.

3 Ne si fortè archipræsul aliæ missæ interesset, osculum pacis sibi offerret. (Ibid.)

4 Inter viandum mutuò se objurgantes, uterque alteri collata beneficia improperavit vicissìm. (Ibid., p. 485.)

5 Stephanides, p. 71.

avait contractées dans l'exil, et de l'accompagner ensuite en Angleterre, ou, tout au moins, de le faire accompagner par l'archevêque de Rouen. Mais, à son arrivée à Rouen, Becket ne trouva ni le roi, ni l'argent promis, ni aucun ordre de l'accompagner transmis à l'archevêque [1]. Il emprunta trois cents livres, et, au moyen de cette somme, se mit en route vers la côte voisine de Boulogne. On était alors au mois de novembre, dans la saison des mauvais temps de mer; le primat et ses compagnons furent contraints d'attendre quelques jours au port de Wissant, près de Calais [2]. Une fois qu'ils se promenaient sur le rivage, ils virent un homme accourir vers eux, et le prirent d'abord pour le patron de leur vaisseau, venant les avertir de se préparer au passage [3]; mais cet homme leur dit qu'il était clerc et doyen de l'église de Boulogne, et que le comte, son seigneur, l'envoyait les prévenir de ne point s'embarquer, parce que des troupes de gens armés se tenaient en observation sur la côte d'Angleterre [4], pour saisir ou tuer l'archevêque. « Mon fils, répondit Thomas au messager, quand » j'aurais la certitude d'être démembré et coupé

1 Stephanides, p. 71 et 72.

2 Script. rer. franc., t. XVI, p 613.

3 Tanquàm ad naulam exigendam properantem. (Ibid.)

4 Provide tibi, parati sunt qui quærunt animam tuam, portus maris obsidentes, ut exeuntem à navi rapiant et trucident. (Ibid.)

» en morceaux sur l'autre bord, je ne m'arrête-
» rais point dans ma route. C'est assez de sept
» ans d'absence pour le pasteur et pour le trou-
» peau [1]. » Les voyageurs s'embarquèrent ; mais pour tirer quelque profit de l'avertissement qu'ils venaient de recevoir, ils évitèrent d'entrer dans un port fréquenté, et prirent terre dans la baie de Sandwich, au lieu qui offrait le moins de distance de la mer à Canterbury [2].

Malgré leurs précautions, le bruit courut que l'archevêque avait débarqué près de Sandwich. Aussitôt le Normand Gervais, vicomte de Kent, se mit en marche vers cette ville avec tous ses hommes d'armes, accompagné de Renouf de Broc et de Regnauld de Garenne, deux seigneurs puissans, et les plus mortels ennemis de Becket [3]. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'à la même nouvelle, les bourgeois de Douvres, hommes de race anglaise, prirent les armes de leur côté pour secourir l'archevêque, et que ceux de Sandwich s'armèrent aussi quand ils virent approcher les cavaliers normands [4]. « S'il a eu l'effronterie d'a-

1 Crede, filî, si membratìm discerpendus sim... sufficiat gregem absentiam pastoris sui luxisse septennium. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 613.)

2 Ibid., t. XIV, p. 465.

3 Consilium inierunt inimici nostri cum officialibus regis... arreptis armis satellites plurimi cum festinatione Sandwicum petierunt. (Ibid., t. XVI, p. 613—614.)

4 Audito armatorum adventu, homines de villâ cucur-

» border, disait le vicomte Gervais, je lui coupe » la tête de ma propre main [1]. » L'ardeur des Normands fut un peu ralentie par l'attitude du peuple; ils s'avancèrent cependant l'épée nue, et Jean, doyen d'Oxford, qui accompagnait le primat, courut au-devant d'eux en criant : « Que » faites-vous? Remettez vos épées; voulez-vous » que le roi passe pour un traître [2]? » La multitude s'amassant, les Normands remirent l'épée au fourreau, se contentèrent de visiter les coffres de l'archevêque pour y chercher des brefs du pape, et retournèrent à leurs châteaux [3].

Sur toute la route de Sandwich à Canterbury, les paysans, les ouvriers et les marchands vinrent au devant de l'archevêque, le saluant, criant et s'attroupant en grand nombre; mais pas un riche, pas un personnage honoré, pas un homme de race normande, ne félicitait l'exilé sur son retour [4];

rerunt ad arma, pro domino suo et pastore pugnare volentes. Idem fecerent burgenses Dovoriæ. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 613—614.)

1 Palàm minabatur, si fortè præsumeremus applicare, caput nobis amputaturum (Ibid, t. XIV, p 464.)

2 ...: Verentes plebis impetum.... ne temeritas eorum dominum regem notâ proditionis inureret. (Ibid., t. XVI, pag. 613.)

3 Et fortassè vim parassent nisi eos compescuisset tumultus popularis. (Gerv. Dorob., ibid.)

4 Rarus de numero divitum aut honoratorum visitator accedit (Ibid., p. 615)

au contraire, ils s'éloignaient des lieux de son passage, se renfermaient dans leurs maisons fortes, et faisaient courir d'un château à l'autre le bruit que Thomas Becket déchaînait les serfs des champs et les tributaires des villes, et qu'il les promenait à sa suite ivres de joie et de frénésie [1]. De sa ville métropolitaine, le primat se rendit à Londres pour saluer le fils de Henry II. Toute la bourgeoisie de la grande cité descendit dans les rues à son passage; mais un messager royal vint lui barrer le chemin, au nom du jeune roi, et lui signifier l'ordre formel de retourner à Canterbury, avec défense d'en sortir [2]. Dans ce moment, un bourgeois de Londres, enrichi par son commerce, malgré les exactions des Normands, s'avançait vers Becket, pour lui tendre la main : « Et vous aussi, lui dit le « messager, vous allez à l'ennemi « du roi [3].... ? »

L'archevêque reçut avec dédain l'injonction de retourner sur ses pas, et dit qu'il ne repartirait point, s'il n'était d'ailleurs rappelé à son église par une grande solennité prochaine [4]. En effet le

1 Stephanides, p 73.

2 Denunciavit ei ne progrederetur, nec civitates aut castella intraret, sed reciperet se cum suis infrà ambitum ecclesiæ suæ.... (Script. rer. franc., tom. XVI, pag. 614) — Rog. de Hoved., p 521.

3 Nùmquid tu venisti ad inimicum regis? redi ociùs .. (Vita quadripart. lib. III, cap. 9.)

4 Se nullàtenùs regressurum.... nisi quia tunc solemnis urgebat dies. (Ibid.)

temps de Noël approchait ; Thomas revint à Canterbury, entouré de pauvres gens qui, à leur propre péril, s'armèrent d'écus et de lances rouillées et l'escortèrent. Ils furent plusieurs fois insultés par des hommes qui semblaient chercher l'occasion d'engager une querelle, afin de fournir aux soldats royaux un prétexte pour intervenir et tuer l'archevêque sans scandale au milieu du tumulte. Mais les Anglais essuyèrent toutes ces provocations avec un sang-froid imperturbable [1]. L'ordre signifié au primat de se renfermer dans l'enceinte des dépendances de son église fut publié à son de cor dans les villes, comme édit de l'autorité publique ; d'autres édits déclarèrent ennemi du roi et du royaume quiconque lui ferait bon visage [2] ; et un grand nombre de citoyens de Londres furent cités devant les juges normands pour répondre sur la charge de trahison envers le roi, à cause de l'accueil fait à l'archevêque dans leur ville [3]. Toutes ces manœuvres des gens en pouvoir firent pressentir à Thomas que sa fin était proche ; et il écrivit au pape pour lui demander de faire dire, à son intention, les prières des agonisans [4]. Il monta en

[1] Stephanides, p. 78.

[2] Edicto publico.... quisquis ei vel alicui suorum faciem hilarem prætendebat, publicus hostis censebatur. (Rog. de Hoved., p. 521.)

[3] Judicio curiæ regis stare quòd in occursum inimici regis processerunt. (Vita quadripart lib. III, cap. 9.)

[4] Sciebat quòd brevis foret vita ejus et mors in januâ.... (Rog. de Hoved, p 521.)

chaire, et, devant le peuple assemblé dans la grande église de Canterbury, prononça un sermon sur ce texte : « Je suis venu vers vous pour mourir » au milieu de vous [1]. »

Il faut dire que la cour de Rome, suivant sa politique constante de ne jamais laisser complétement s'éteindre les querelles où elle pouvait intervenir, après avoir envoyé à l'archevêque l'ordre d'absoudre les prélats qui avaient sacré le fils du roi, lui avait donné de nouveau la permission d'excommunier le prélat d'York et de suspendre tous les autres [2]. C'était Henry II qui cette fois était joué par le pape; car il ignorait entièrement qu'à son départ pour l'Angleterre Thomas fût muni de pareilles lettres [3]. Ce dernier s'était d'abord proposé de les employer comme un simple moyen comminatoire pour contraindre ses ennemis à capituler. Mais la crainte qu'on ne saisît ces papiers à son débarquement le décida plus tard à les faire partir avant lui [4]; et ainsi la lettre du pape et les nouvelles sentences d'excommunication devinrent trop tôt publiques; le ressentiment des évêques, frappés comme à l'improviste, s'ir-

[1] Venio ad vos mori inter vos. (Rog. de Hoved., p. 521.)

[2] Script. rer. franc., t. XVI, p. 616. — Vita quadripart. lib. III, cap. 4.

[3] Ibid.

[4] Ut litteras quas impetravimus à majestate vestrâ, nobis auferret. (Ibid., t. XIV, p. 465.)

rita au delà de toute mesure. Celui d'York et plusieurs autres, se hâtant de passer le détroit, allèrent trouver Henry II en Normandie, et se présentant devant lui [1] : « Nous vous implorons, » lui dirent-ils, pour la royauté et pour le sacer» doce [2] ; vos évêques d'Angleterre sont excom» muniés parce qu'ils ont, d'après vos ordres, » couronné le jeune roi votre fils. — Si cela est, » répondit le roi avec un ton qui marquait la » surprise, si tous ceux qui ont consenti au sacre » de mon fils sont excommuniés, par les yeux de » Dieu je le suis aussi. — Sire, ce n'est pas tout, » reprirent les évêques, l'homme qui vous a fait » cette injure va mettre le royaume en feu; il » marche avec des troupes de cavaliers et de pié» tons armés, devant et derrière lui, rôdant au» tour des forteresses et cherchant à se les faire » ouvrir [3]. »

En entendant cette relation exagérée, le roi fut saisi d'un de ces accès de colère frénétique auxquels il était sujet [4] : « Quoi ! s'écria-t-il, un » misérable qui a mangé mon pain, un mendiant » qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux,

1 Script. rer. franc., tom. XIV, p. 465.

2 Pro regno et sacerdotio et pro ipsis.... (Ibid.)

3 Multo comitatu equitum peditumque præeuntium incedit, circumiens et quærens ut in præsidia recipiatur. (Ibid.)

4 Solito furore accensus. (Ibid., p. 510.)

» et portant tout son bien derrière lui, insulte
» son roi, la famille royale et tout le royaume, et
» pas un de ces lâches chevaliers, que je nourris
» à ma table, n'ira me délivrer d'un prêtre qui
» me fait injure [1] ! » Ces paroles ne sortirent point en vain de la bouche du roi, et quatre chevaliers du palais, Richard le Breton, Hugues de Morville, Guillaume de Traci, et Regnault, fils d'Ours, qui les entendirent, se conjurant ensemble à la vie et à la mort, partirent subitement pour l'Angleterre le jour de Noël [2]. On ne s'aperçut point de leur absence, la cause n'en fut nullement soupçonnée, et même, pendant qu'ils galopaient en toute hâte vers la mer, le conseil des barons de Normandie, assemblé par le roi, nomma trois commissaires chargés d'aller saisir légalement et emprisonner Thomas Becket comme prévenu de haute trahison [3]; mais les conjurés, qui avaient les devans, ne laissèrent rien à faire aux commissaires royaux.

[1] Unus homo qui manducavit panem meum, unus homo qui in manicato jumento claudo prorupit in curiam, dehonestat totum genus regium, totum sine vindice conculcat regnum,...... se ignavos et ignobiles homines nutrivisse..... qui ipsum de sacerdote uno non vindicarent. (Vita quadripart. lib. III, cap. 11.)

[2] Richardus Brito.... Reginaldus filius Ursi.... juramento se constrinxerunt. (Script. rer. franc., tom. XVI, pag 615.)

[3] Stephanides, p. 79.

Cinq jours après la fête de Noël, les quatre Normands arrivèrent à Canterbury. Cette ville était alors en rumeur, pour de nouvelles excommunications que venait de prononcer l'archevêque contre des hommes qui l'avaient insulté, et notamment contre Renouf de Broc, qui s'était diverti à mutiler un de ses chevaux en lui coupant la queue [1]. Les quatre chevaliers entrèrent à Canterbury avec une troupe de gens d'armes qu'ils avaient rassemblés dans les châteaux sur leur route [2]. Ils requirent d'abord l'officier municipal de la ville, que les Normands appelaient le *maire*, et qui peut-être était alors un homme de race anglaise, de faire marcher les citoyens en armes pour le service du roi à la maison de l'archevêque; le maire refusa, et les Normands lui enjoignirent de prendre au moins ses mesures pour que, de tout le jour, aucun bourgeois ne remuât, quoi qu'il pût arriver [3]. Ensuite les quatre conjurés, avec douze de leurs amis, se rendirent à la maison et à l'appartement du primat [4].

Thomas Becket venait d'achever son dîner et ses serviteurs étaient encore à table; il salua les Normands à leur entrée, et demanda le sujet de

[1] Qui die præcedenti amputaverat caudam summarii sui. (Roger. de Hoved., p. 521.)

[2] Vita Thomæ quadripart. lib. III, cap. 12.

[3] Willelmus Sthephanides, p. 81.

[4] Ibid.

leur visite. Ceux-ci ne lui firent aucune réponse intelligible, s'assirent, et le regardèrent fixement pendant quelques minutes [1]. Regnault, fils d'Ours, prit ensuite la parole: « Nous venons, dit-il, de » la part du roi, pour que les excommuniés soient » absous, que les évêques suspendus soient réta» blis, et que vous-même rendiez raison de vos » desseins contre le roi [2]. — Ce n'est pas moi, » répondit Thomas, c'est le souverain pontife » lui-même qui a excommunié l'archevêque » d'York, et qui seul, par conséquent, a droit » de l'absoudre. Quant aux autres, je les réta» blirai, s'ils veulent me faire leur soumission [3]. » — Mais de qui donc, demanda Regnault, » tenez-vous votre archevêché, est-ce du roi ou » du pape? — J'en tiens les droits spirituels de » Dieu et du pape, et les droits temporels du roi. » — Quoi, ce n'est pas le roi qui vous a tout » donné? — Nullement, répondit Becket [4]. » Les Normands murmurèrent à cette réponse, traitèrent la distinction d'argutie, et firent des mouvemens d'impatience, s'agitant sur leurs sièges, et tordant leurs gants qu'ils tenaient à la

1 Per moram aliquantulam oppresserunt silentio..... (Vita quadripart. lib. III, cap. 13.)

2.... Et quæ in regiam majestatem peccasti emendaturus. (Ibid.)

3 Ibid. cap. 14.

4 Willelmus Stephanides, p. 82.

main [1]. « Vous me menacez, à ce que je crois, » dit le primat; mais c'est inutilement : quand » toutes les épées de l'Angleterre seraient tirées » contre ma tête, vous ne gagneriez rien sur » moi [2]. — Aussi ferons-nous mieux que » menacer, » répliqua le fils d'Ours, se levant tout-à-coup; et les autres le suivirent vers la porte, en criant aux armes!

La porte de l'appartement fut fermée aussitôt derrière eux; Regnault s'arma dans l'avant-cour, et prenant une hache des mains d'un charpentier qui travaillait, il frappa contre la porte pour l'ouvrir ou *la briser* [3]. Les gens de la maison, entendant les coups de hache, supplièrent le primat de se réfugier dans l'église, qui communiquait à son appartement par un cloître ou une galerie; il ne le voulut point, et on allait l'y entraîner de force [4], quand un des assistans fit remarquer que l'heure de vêpres avait sonné. « Puisque c'est l'heure de » mon devoir, j'irai à l'église, » dit l'archevêque; et faisant porter sa croix devant lui, il traversa le cloître à pas lents, puis marcha vers le grand autel, séparé de la nef par une grille de fer

1 Chirotecas retorquentibus, brachia furiosè jactantibus. (Vita quadripart. lib. III, cap. 14.)

2 Willelmus Stephanides, p. 82.

3 Ibid, p. 83.

4 Invitum educere satagebant..... (Vita quadripart. lib. III, cap. 15.)

entr'ouverte [1]. A peine il avait le pied sur les marches de l'autel, que Regnault, fils d'Ours, parut à l'autre bout de l'église, revêtu de sa cotte de mailles, tenant à la main sa large épée à deux tranchans, et criant : « A moi, à moi, loyaux » servans du roi [2] ! » Les autres conjurés le suivirent de près, armés comme lui de la tête aux pieds, et brandissant leurs épées [3]. Les gens qui étaient avec le primat voulurent alors fermer la grille du chœur ; lui-même le leur défendit, et quitta l'autel pour les en empêcher ; ils le supplièrent avec de grandes instances de se mettre en sûreté dans l'église souterraine, ou de monter l'escalier par lequel, à travers beaucoup de détours, on parvenait au faîte de l'édifice. Ces deux conseils furent repoussés aussi positivement que les premiers [4]. Pendant ce temps, les hommes armés s'avançaient ; une voix cria : « Où est le » traître ? » — Personne ne répondit. — « Où est » l'archevêque ? — Le voici, répondit Becket, » mais il n'y a pas de traître ici ; que venez-vous » faire dans la maison de Dieu avec un pareil

1 Lento passu postremo vadit. (Vita quadrip. lib. III, c. 15.

2 Willelmus Stephanides.

3 In dextris strictos gladios vibrabant. (Vita quadripart. lib. III, cap. 17.)

4 Ibid., cap. 16, 17.

» vêtement, quel est votre dessein [1] ? — Que tu
» meures. — Je m'y résigne ; vous ne me verrez
» point fuir devant vos épées ; mais, au nom de
» Dieu tout-puissant, je vous défends de toucher
« à aucun de mes compagnons, clerc ou laïc,
» grand ou petit [2]. » Dans ce moment il reçut par derrière un coup de plat d'épée entre les épaules, et celui qui le lui porta lui dit : « Fuis, ou tu es
» mort [3]. » Il ne fit pas un mouvement, les hommes d'armes entreprirent de le tirer hors de l'église, se faisant scrupule de l'y tuer. Il se débattit contre eux, et déclara fermement qu'il ne sortirait point, et les contraindrait à exécuter sur la place leurs intentions ou leurs ordres [4].

Durant cette lutte, les clercs qui accompagnaient le primat s'enfuirent et l'abandonnèrent tous, à l'exception d'un seul, c'était le porte-croix Edward-Grim, le même qui avait parlé avec tant de hardiesse après la conférence de Clarendon. Les conjurés le voyant sans armes d'aucune espèce firent peu d'attention à lui, et l'un d'entre eux, Guillaume de Traci, leva son épée pour frapper l'archevêque à la tête ; mais le fidèle et

1 Ubi est ille proditor ?.... Ecce ego. (Vita quadripart. lib. III, cap. 17.)

2 .... Prohibeo ex parte omnipotentis Dei... ne alicui sive clerico sive laïco, sive majori sive minori in aliquo noceatis (Ibid.)

3 Fuge, mortuus es.... (Ibid. cap. 7.)

4 Hic mihi faciatis quæ facere vultis.... (Ibid. cap. 17.)

courageux Saxon étendit aussitôt son bras droit, afin de parer le coup ; il eut le bras presque emporté; et Thomas ne reçut qu'une légère blessure [1] : « Frappez, frappez, vous autres, dit le Normand » à ses compagnons ; » et un second coup porté à la tête, renversa l'archevêque la face contre terre ; un troisième lui fendit le crâne, et fut asséné avec une telle violence, que l'épée se brisa contre le pavé [2]. Un homme d'armes, appelé Guillaume Mautrait, poussa du pied le cadavre immobile, en disant : « Qu'ainsi meure le traître » qui a troublé le royaume et fait insurger les » Anglais [3]. »

En effet, un historien rapporte que les habitans saxons de Canterbury se soulevaient et se rassemblaient tumultueusement dans les rues [4]. On ne voyait dans ce rassemblement ni un noble ni un

1 Brachium cujusdam clerici qui dicebatur Edwardus Grim fere abscidit. (Roger. de Hoved., pag. 521-522.) — Vita quadripart. cap. 18.

2.... Gladio in pavimento marmoreo confracto. (Vita quadripart. cap. 18.)

3 Willelmus Maltret percussit cum pede sanctum
Defunctum, dicens : Pereat nunc proditor ille
Qui regem regnumque suum turbavit, et omnes
Angligenas adversùs eum consurgere fecit.
(Gul. Neubrigens ed. Hearne, in notis, p. 703.)

4 Concurrentem undiquè utriusque sexûs multitudinem. (Rog. de Hoved., p 522.)

riche; tous se tenaient clos dans leurs maisons et semblaient intimidés par l'effervescence populaire [1]. Des hommes et des femmes, qu'à leurs habits on reconnaissait pour indigènes, coururent vers l'église cathédrale et y entrèrent pèle-mêle. A la vue du cadavre encore étendu près des marches de l'autel, ils pleuraient et criaient qu'ils avaient perdu leur père; les uns lui baisaient les pieds ou les mains; d'autres trempaient des linges dans le sang qui couvrait le pavé. De son coté l'autorité normande ne resta pas inactive, et un édit, proclamé à son de trompe, défendit à qui que ce fût de dire publiquement que Thomas de Canterbury était un martyr [2]. L'archevêque d'York monta en chaire pour annoncer sa mort comme un effet de la vengeance divine, disant qu'il avait péri, comme Pharaon, dans son crime et dans son orgueil [3]. D'autres évêques prêchèrent que le corps du traître ne devait pas reposer en terre sainte, et qu'il fallait le jeter dans le bourbier le plus infect, ou le laisser pourrir au gibet [4]. Il y eut même une tentative

1 Fleury, Hist. ecclesiast. t. XV, p. 310.

2 Inhibuerunt nomine publicæ potestatis ne miracula quæ fiebant quisquam publicare præsumeret. (Epist. Jo. Salisbur. apud script. rerum franc. t. XVI, p. 918.)

3 Ibid., pag. 639, 620.

4 Dicentium corpus proditoris inter sanctos pontifices non esse humandum, sed projiciendum in paludem viliorem aut suspendendum esse patibulo. (Ibid., p. 618.)

faite par des gens armés pour enlever aux clercs de Canterbury le cadavre de l'ennemi des Normands ; mais ceux-ci furent avertis , et l'ensevelirent précipitamment dans le souterrain de leur église [1]. [1171 à 1173] Ces efforts des hommes puissans pour persécuter jusqu'au delà du tombeau celui qui avait osé leur tenir tête rendirent sa mémoire plus chère encore à la population opprimée. Elle en fit un saint, et dès le moment de sa mort, Thomas Becket opéra, comme autrefois Waltheof, sans l'aveu de l'église romaine, des miracles visibles pour les imaginations anglaises [2]. Il s'écoula deux années entières avant que le nouveau saint fût reconnu et canonisé à Rome ; durant tout ce temps, ce fut au péril du fouet et de la corde que les prêtres de village le nommèrent dans leur messe et que les pauvres et les malades visitèrent le lieu de sa mort [3].

[1092 à 1176.] Une chose digne de remarque, c'est que le seul primat de race normande, qui, avant l'Anglais Becket, eût eu quelques démêlés avec les hauts personnages créés par la conquête, était un ami des Saxons, et peut-être le seul ami

1 Eum in cryptâ, priusquàm satellites qui ad sacrilegia perpetranda convocati fuerant...... sepelierunt. (Epist. Jo. Salisbur. apud script. rer. franc. t. XVI, p. 618.)

2 Miracula, confluentibus populis.... miratur suprà modum cur eum Do. Papa in martyrem recipi non præceperit.... (Ibid., p 618-619.) — Voyez livre V, ci-dessus.

3 Ibid., p. 618, 633.

qu'ils aient trouvé dans la race de leurs vainqueurs. Ce fut Anselme, le même qui avait plaidé contre Lanfranc la cause des saints de la vieille Angleterre [1]. Anselme, devenu archevêque, tenta de relever l'ancienne coutume des élections ecclésiastiques contre le droit absolu de nomination royale, introduit par Guillaume-le-Conquérant. Il eut à combattre à la fois Guillaume-le-Roux, tous les évêques d'Angleterre, et le pape Urbain qui soutenait le roi et les évêques [2]. Persécuté en Angleterre et condamné à Rome, il fut contraint de se retirer en France, et de son exil il écrivait ce que Thomas Becket écrivit après lui : « Rome » aime mieux l'argent que la justice, et il n'y a » point de recours auprès d'elle pour qui n'a pas » de quoi la payer [3]. » Après Anselme, vinrent des archevêques plus dociles aux traditions de la conquête, Raoul, Guillaume de Corbeil et Thibaut, le prédécesseur de Thomas. Aucun d'eux n'essaya d'entrer en opposition avec le pouvoir royal, et le bon accord régna, comme au temps de l'invasion, entre la royauté et le sacerdoce, jusqu'au moment fatal où un Anglais de naissance obtint la primatie.

Un fait assez remarquable, c'est que, peu d'années après la mort de Thomas Becket, il s'éleva

1 Voyez livre VII.
2 Eadmeri Histor. novorum, p. 21-32.
3 Ibid., p 32.

dans le pays de Galles un prêtre qui, à son exemple, mais par des motifs plus clairement nationaux, et avec une fin moins tragique, lutta contre Henry II, et surtout contre Jean, son fils, et son second successeur. [1176] En l'année 1176, le clergé de l'ancienne église métropolitaine de Saint-David, dans la province de Pembroke, choisit pour évêque, sauf l'approbation définitive du roi d'Angleterre, Girauld Barry, archidiacre, fils d'un Normand, et petit-fils d'un Normand et d'une Galloise [1]. Les prêtres de Saint-David arrêtèrent leur choix sur ce candidat d'origine mixte, parce qu'ils savaient positivement, dit Girauld Barry lui-même, que jamais le roi ne souffrirait qu'un Cambrien de race pure devînt chef de la principale église du pays de Galles [2]. Cette modération fut inutile, et le seul choix d'un homme né dans ce pays, et Gallois par son aïeule, fut regardé comme un acte d'hostilité contre la puissance royale [3]. Les biens de l'église de Saint-David furent séquestrés, et les principaux clercs de cette église cités devant le roi

[1] Girald. Cambrensis, de Rebus à se gestis; in Angliâ sacrâ, tom II.

[2] Quòd rex Anglorum de gente sibi inimicissimâ, scilicet Wallensi, in principali ecclesiâ Walliæ prælatum fieri nullatenùs admitteret. (Girald. Cambrens. de Statu Menev. eccles. Anglia sacra, t. II, p. 521.)

[3] Ibid.

Henry en personne, à son château de Winchester [1].

[1176 à 1184] Henry leur demanda avec menaces comment, d'eux-mêmes et sans ordre, ils avaient eu la hardiesse non-seulement de choisir un évêque, mais de s'occuper d'élection ; puis, dans sa propre chambre à coucher, il leur enjoignit d'élire, sur l'heure, un moine normand appelé Pierre, qu'ils ne connaissaient point, qu'on ne leur amena point, et dont on leur dit seulement le nom [2]. Ils l'acceptèrent tout tremblans, et retournèrent dans leur pays, où peu de temps après arriva l'évêque Pierre, escorté de nombreux valets et d'hommes et de femmes de sa famille, à qui il distribua les possessions territoriales de l'église de Saint-David [3]. Il imposa la taille aux prêtres de cette église, prit la dîme de leurs bestiaux, et exigea de tous ses diocésains des aides extraordinaires et des présens aux quatre grandes fêtes de l'année [4]. Il vexa si cruellement les habi-

1 Rebus et redditibus suis per ministros regios spoliati... (Girald. Cambrensis. de Statu Menev. eccles. Anglia sacra, t. II, p. 522.)

2 ... Vel etiam ad tractandum de electione processissent.... in castello et camerâ regis coràm lecto ipsius monachum quemdam sibi ex parte regis nominatum tremulis vocibus elegerunt. (Anglia sacra, t. II, p. 536.)

3 ... Terras fertiles servientibus suis dedit ; cuncta quæ illi in manus obvenerunt in Angliam transmittebat. (Ibid., t. II, p. 528.)

4 Clericis grave tallagium adjecit.... munera more cardinalium.... (Ibid., p. 528-532.)

tans de la contrée, que, malgré le danger qu'il y avait à courir en résistant à un évêque imposé par les Anglo-Normands, ils le chassèrent de son église, après l'avoir souffert huit ans [1].

Pendant que l'élu de Henry II pillait l'église de Saint-David, l'élu du clergé de cette église était proscrit et exilé en France, sans nul appui, parce qu'aucun roi ne pensait qu'en protégeant un évêque obscur du petit pays de Galles, il ferait grand tort au roi d'Angleterre. Girauld, privé de toute ressource à l'étranger, se vit contraint de retourner dans son pays, malgré le danger qu'il devait y courir; et, sur le point de quitter Paris, il alla prier à la chapelle que le roi Philippe, deuxième du nom, avait consacrée à la mémoire de Thomas Becket dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois [2]. Arrivé en Angleterre, il ne reçut point de mauvais traitemens, grâce à son impuissance, et même, par suite d'une négociation privée avec le prélat normand que les Gallois avaient chassé de Saint-David, il fut chargé, par intérim, et comme simple vicaire, des fonctions épiscopales [1184]. Mais il y renonça bientôt par dégoût des contrariétés que lui suscitait le titulaire, qui, chaque jour, lui envoyait l'ordre d'excommunier quelqu'un de ses propres partisans et de ses amis les plus dévoués [3]. [1184 à 1198] C'était le temps où

1 Anglia sacra, t. II, p. 528-532.

2 Ibid. t. II, p. 479.

3 Ibid. t. II.

les Normands d'Angleterre venaient d'entreprendre la conquête de l'Irlande. Ils offrirent à Girauld, qu'ils ne voulaient pas laisser devenir évêque dans son pays natal, trois évêchés et un archevêché dans le pays des Irlandais [1]; mais, quoique petit-fils de l'un des conquérans de la Cambrie, Girauld ne consentit point à devenir, pour un peuple étranger, un instrument d'oppression. « Je refusai, dit-il dans le récit de sa propre » vie, parce que les Irlandais, de même que les » Gallois, n'accepteront ni ne prendront jamais » pour évêque, à moins d'y être contraints par » violence, un homme né hors de chez eux [2]. »

[1198] En l'année 1198, sous le règne de Jean, fils de Henry II, l'évêque normand de Saint-David mourut en Angleterre, et alors le chapitre gallois, par un acte unanime de volonté et de courage, sans attendre l'ordre du roi d'Angleterre, s'occupa d'élection, et nomma, pour la seconde fois, son ancien élu, Girauld Barry [3]. A cette nouvelle, le roi Jean entra dans une colère violente. Il fit déclarer l'élection nulle par l'archevêque de Canterbury, en vertu de ce prétendu

1 In Hiberniâ tres episcopatus et archiepiscopatus unus. (Anglia sacra, t. II, p. 614.)

2 Quòd nunquàm ab Hibernicis ac etiam Wallensibus alienigena quivis, nisi per publicæ potestatis violentiam... (Ibid., pag. 614 — Girald. Camb. de Rebus à se gestis, pag. 614.)

3 Anglia sacra, t. II, p. 615.

droit de suprématie religieuse sur toute la Bretagne, que, six cents ans auparavant, les Cambriens avaient refusé si énergiquement de reconnaître [1]. L'élu de Saint-David nia cette suprématie, déclarant que son église était, de toute antiquité, métropolitaine et libre, sans sujétion envers aucune autre, et que, par conséquent, aucun primat n'avait le pouvoir de le révoquer [2] : tel avait été, en effet, avant la conquête du pays de Pembroke, sous le règne de Henry Ier, le droit de l'église de Saint-David. L'une des premières opérations de l'autorité normande fut d'anéantir cette prérogative, et d'étendre sur les Cambriens l'unité ecclésiastique établie en Angleterre comme un frein pour les Anglo-Saxons. « De ma vie je ne souffrirai, disait Henry Ier, que les Gallois aient un archevêque [3]. »

[1198 à 1203] Ainsi la querelle de privilége ecclésiastique élevée entre Girauld et le siége de Canterbury n'était autre chose qu'une des faces de la grande question de l'asservissement du pays de Galles. Une bonne armée pouvait seule trancher le différend; et Girauld n'avait point d'ar-

1 Voyez liv. I, t. I.

2 Nullâ penitùs alii factâ ecclesiæ professione vel subjectione. (Anglia sacra, t. II, p. 534.)

3 Usque ad plenam quæ per Henricum primum facta est Cambriæ subjectionem.... (Ibid.) — Quòd nunquàm id tempore suo rex permitteret. (Ibid., p. 475.)

mée. Il se rendit à Rome auprès du pape, recours ordinaire des hommes qui n'en avaient plus d'autre, et il trouva à la cour pontificale un commissaire du roi d'Angleterre, qui l'avait devancé, chargé de présens magnifiques pour le souverain pontife et pour les cardinaux [1]. Mais l'élu de Saint-David n'apportait avec lui que de vieux titres vermoulus, et les supplications d'un peuple qui n'avait jamais été riche [2].

En attendant que l'ambassadeur du roi Jean, Regnault Foliot (qui par hasard portait le même nom que l'un des ennemis mortels de Thomas Becket) fit prononcer par le sacré collége, que dans aucun temps il n'y avait eu d'archevêque à Saint-David, tous les biens de cette église et les propres biens de Girauld Barry furent confisqués[3]. Des proclamations déclarèrent traître au roi le soi-disant élu des Cambriens, le téméraire qui voulait soulever contre le roi ses sujets du pays de Galles [4]. Raoul de Bienville, bailli de Pembroke, homme doux, et qui menageait les vaincus, fut destitué de sa charge, et un certain Nicolas Avenel, connu pour son caractère féroce, vint d'An-

1 Anglia sacra, t. II, p. 555.

2 Curia romana quam corrumpi (quod absit) posse putabat. (Ibid., p. 568-578.)

3 Ibid., p. 555.

4 Qui se gerebat electum per Wallenses.... ut totam simul Walliam contra regem excitaret... (Ibid.)

gleterre le remplacer [1]. Cet Avenel publia une adresse aux Gallois, conçue dans les termes suivans : « Sachez tous que Girauld, l'archidiacre, est » ennemi du roi, et agresseur de la couronne ; » et que, si l'un de vous ose entretenir quelque » correspondance avec lui, sa maison, sa terre » et ses meubles seront livrés au premier occu- » pant [2]. » Dans l'intervalle de trois voyages que Girauld fit à Rome, et entre lesquels il fut obligé de se tenir caché par prudence, on lui signifia, à son ancien domicile, des avis menaçans, dont l'un portait ce qui suit : « Nous t'ordonnons et te » conseillons, si tu aimes ton corps et tes mem- » bres, de ne tenir ni chapitre ni synode en aucun » lieu de la terre du roi ; et tiens-toi pour averti » que ton corps, avec tout ce qui t'appartient, en » quelque endroit qu'on le trouve, sera mis à la » merci du seigneur-roi, et sous bonne garde [3]. »

[1203] Après cinq années, pendant lesquelles la cour de Rome, suivant sa politique ordinaire, préluda à son arrêt définitif par des décisions flottantes et successivement contraires et favorables

1 Ut atrociùs ageret, quoniàm crudelis extiterat.... (Anglia sacra, t. II, p. 566.)

2.... Coronæ impugnatorem.... alioqui domus vestras et castella omni occupanti exponemus.... (Ibid.)

3 Tibi mandamus et consulimus, sicut omnia tua diligis et corpus tuum ... et corpus tuum ubicumque inventum fuerit, in potestate domini regis capi, et salvo custodiri faciam. (Ibid., p. 556-557.)

aux deux partis [1], Girauld fut formellement condamné sur le témoignage de quelques Gallois, que la pauvreté et la peur forcèrent de se vendre aux Normands, et que Regnault Foliot conduisit à Rome avec grand appareil, pour y témoigner contre leur propre pays [2]. La terreur poussa même à la fin les membres du chapitre de Saint-David à délaisser l'évêque de leur choix et à reconnaître la suprématie d'une métropole étrangère. Lorsque Girauld Barry, après sa destitution, revint dans le pays, personne n'osait lui ouvrir sa porte; et l'on fuyait comme un pestiféré l'homme que persécutaient les conquérans [3]. Ces derniers cependant ne lui firent pas éprouver le sort de Thomas Becket; et il fut seulement cité en Angleterre devant un synode d'évêques pour être censuré et recevoir son arrêt de dégradation canonique. Les prélats normands prirent plaisir à lui adresser des railleries sur ses grands travaux et leur peu de succès. « Vous étiez bien fou, lui dit » l'évêque d'Ély, de tant vous donner de peines » pour procurer aux gens un bien dont ils ne se » souciaient pas, et les rendre libres malgré eux;

1 Anglia sacra, t. II, p. 561.

2 Testium multitudinem de garcionibus et ribaldis.... (Ibid., p. 576.)

3 Capitulum ex toto corruptum tàm minis quàm muneribus. (Ibid., p. 565.) — Nec cives hospitio, nec canonici alloquio susciperent. (Ibid., p. 603.)

» car vous voyez qu'aujourd'hui ils vous dés-
» avouent[1]. — Il est vrai, répliqua Girauld, et
» j'étais loin de m'y attendre. Je ne pensais pas
» que les clercs de Saint-David, qui, il y a si peu
» d'années, étaient membres d'une nation libre,
» fussent capables de plier sous le joug comme
» vos Anglais, qui sont depuis long temps serfs et
» subjugués, et pour qui la servitude est devenue
» une seconde nature[2]. »

Girauld Barry renonça aux affaires, et, se livrant tout entier à l'étude des lettres, sous le nom de Girauld le Cambrien[3], fit, comme écrivain élégant, plus de bruit dans le monde qu'il n'en avait fait comme antagoniste du pouvoir. En effet, bien peu de gens en Europe, au douzième siècle, s'intéressaient à ce qu'un dernier reste de l'antique population des Celtes ne perdît point entièrement son indépendance religieuse et civile. Il n'existait guère alors parmi les étrangers de sympathie pour un pareil malheur; mais au sein même du pays de Galles, dans la portion de territoire où la terreur des lances normandes n'avait pas encore pénétré, les travaux de Girauld pour

[1] Ingratis beneficium dare et invitos à servitute eripere. (Anglia sacra, t. II, p. 603.)

[2] Qui originali gaudebant libertatis honore, sicut et gens sua tota... de Anglicis qui servi sunt olim atque subacti et jàm quasi naturaliter servi.... quæ conditio tanquàm in naturam converti potuit. (Ibid.)

[3] Giraldus Cambrensis, souvent cité plus haut.

la patrie galloise étaient un sujet d'entretien et d'éloges pour tout le monde. « Notre pays, disait » le chef de Powis dans une assemblée politique, » a soutenu de grands combats contre les hommes » de l'Angleterre; cependant jamais aucun de nous » n'a tant fait contre eux que l'élu de Saint-David; » car il a tenu tête à leur roi, à leur primat, à » leurs clercs, à eux tous, pour l'honneur du » pays de Galles [1]. » A la cour de Lewellyn, chef de toute la Cambrie septentrionale, dans un festin solennel, un barde se leva, et prit une harpe pour célébrer le dévouement de Girauld à la cause de Saint-David et du peuple gallois [2]: « Tant que » durera notre pays, dit le poète en vers impro- » visés, que sa noble audace soit rappelée par la » plume de ceux qui écrivent, et par la bouche » de ceux qui chantent [3]. »

On a raison de sourire aujourdh'ui de toutes ces querelles entre rois et évêques, qui firent tant de fracas dans des siècles moins éclairés que le nôtre; mais il faut reconnaitre que, parmi ces disputes, quelques-unes, au moins, furent profondément

1 Qui regem et archiepiscopum totumque simul Angliæ clerumque et populum, propter honorem Walliæ tantis nisibus et tàm continuis molestare non destitit. (Anglia sacra, t. II, p. 559.)

2 Jura sancti Davidis contra Angliam totam.... (Ibid.)

3 Quandiù Wallia stabit, nobile factum ejus et per historias scriptas et per ora canentium dignis laudibus efferetur.... (Ibid.)

sérieuses. A cette chancellerie romaine, centre de la diplomatie du moyen âge, parvinrent souvent des réclamations fondées sur la justice et sur des intérêts véritablement nationaux ; et celles-là, il faut le dire, furent rarement jugées dignes d'être l'objet d'une bulle pontificale. Ni bulle ni bref du pape Alexandre III ne vinrent menacer Henry II, quand huit chefs gallois en appelèrent à ce pape contre les bandits étrangers que les rois d'Angleterre cantonnaient chez eux, sous le nom de prêtres et d'évêques. « Ces évêques, venus » d'un autre pays, disaient les chefs dans leur » supplique, nous haïssent, nous et notre patrie ; » ils sont nos ennemis mortels, peuvent-ils s'inté- » resser au bien de nos âmes [1]? On les a placés » chez nous comme en embuscade, pour nous » décocher le trait par derrière et nous excommu- » nier au premier ordre qu'ils reçoivent [2]. Chaque » fois que se prépare en Angleterre une expédi- » tion contre nous, soudain le primat de Canter- » bury met en interdit le territoire qu'on se » propose d'envahir [3]; et nos évêques, qui sont » ses créatures, lancent l'anathème contre le

1 Nec terras nostras neque nos diligunt ; sed sicut innato odio corpora persequuntur, nec animarum lucra quærunt. (Anglia sacra, t. II, p. 574.)

2 Ut quasi Parthicis à tergo et à longè sagittis nos, quotiès jubentur, excommunicare possent. (Ibid.)

3 Quotiès Anglici in terram nostram et nos insurgunt, statim.... (Ibid.)

» peuple en masse, et nominativement contre les » chefs qui s'arment pour combattre à sa tête [1]. » Ainsi tous ceux d'entre nous qui périssent » pour la défense de la patrie meurent excom- » muniés [2]. »

Qu'on se représente, dans un temps où la foi au catholicisme régnait d'un bout de l'Europe à l'autre, l'horreur d'une situation semblable, et l'on comprendra quelle affreuse machine de servitude tenaient en main les conquérans chrétiens qui conduisaient une réserve de gens d'église à la suite de leurs bataillons. Alors on concevra sans peine que des hommes de cœur et de sens aient pu s'adresser au pape, le supplier, et espérer en lui, on concevra que des hommes qui n'étaient ni prébendiers ni moines aient pu se réjouir, au moyen âge, de voir ceux qui écrasaient les peuples sous les pieds de leurs chevaux de bataille, appelés eux-mêmes à rendre compte devant un pouvoir trop souvent leur complice en tyrannie et en mépris des hommes. Alors on plaindra moins ces grands du siècle, quand, par hasard, viendra tomber sur leur cuirasse de mailles la flèche de l'excommunication; car ils la trouvaient souvent

1 Nos qui pro patriâ solùm et libertatc tuendâ pugnamus, nominatìm et gentem sententiâ excommunicationis involvunt.... (Anglia sacra, t. II, p. 674.)

2 Quotiès conflictibus bellicis pro patriâ tuendâ cum gente inimicâ congredimur, quicumque ex parte nostrâ ceciderint, excommunicati cadunt. (Ibid)

prête à frapper, au premier signal, des populations désarmées. Quand une fois ils avaient planté dans le champ d'autrui leur lance à banderole, ils faisaient proclamer, contre tout défenseur de l'héritage paternel, la mort dans cette vie, et dans l'autre la damnation éternelle. Sur le corps des mourans, ils tendaient la main au souverain pontife, et, partageant avec lui la dépouille des peuples vaincus, ils alimentaient, par des tributs volontaires, ces foudres ecclésiastiques, qui parfois les effleuraient eux-mêmes, mais qui, lancés pour leur service, atteignaient sûrement et mortellement.



LIVRE X.

DEPUIS L'INVASION DE L'IRLANDE PAR LES NORMANDS ÉTABLIS EN ANGLETERRE, JUSQU'A LA MORT DE HENRY II.

1171 — 1189.

Il faut que le lecteur quitte la Bretagne et la Gaule, où jusqu'ici l'a retenu cette histoire, et que, pour quelques momens, il se transporte dans l'île occidentale, que ses habitans appelaient Érin, et les Anglais Irlande [1]. Le peuple de cette île, frère des montagnards d'Écosse, formant, avec ceux-ci, le dernier reste d'une grande population qui, dans les temps antiques, avait couvert la Bretagne, la Gaule, et une partie de la péninsule espagnole, offrait plusieurs des caractères physiques et moraux qui distinguent les races originaires du midi. La majeure partie des Irlandais étaient des hommes à cheveux noirs, à

[1] Dans les langues anciennes *Ierne*, *Iernia*, *Iuvernia*, *Ouernia*, *Ibernia*. Les Saxons orthographiaient *Iraland*

passions vives, aimant et haïssant avec véhémence, prompts à s'irriter, et pourtant d'une humeur sociable. Enthousiastes en beaucoup de choses, et surtout en religion, ils mêlaient le christianisme à leur poésie et à leur littérature, la plus cultivée peut-être de toute l'Europe occidentale. Leur île comptait une foule de saints et de savans, vénérés en Angleterre et en Gaule; car aucun pays n'avait fourni plus de missionnaires chrétiens, sans autre mobile que le pur zèle de communiquer aux nations étrangères les opinions et la foi de leur patrie[1]. Les Irlandais étaient grands voyageurs, et se faisaient toujours aimer des hommes qu'ils visitaient, par l'extrême aisance avec laquelle ils se conformaient à leurs usages et à leur manière de vivre[2].

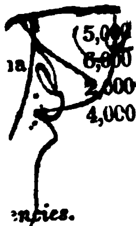
Cette facilité de mœurs s'alliait en eux à un amour extrême de leur indépendance nationale. Envahis à plusieurs reprises par différentes nations, soit du midi, soit du nord, ils n'avaient jamais admis de prescription pour la conquête,

[1] Voyez liv. I, t. I.

Exemplo patrum, commotus amore legendi,
Ivit ad Hibernos sophiâ mirabile claros.

(Collectanea de rebus Hibernicis, tom. I, p. 111.)

[2] Quid Hiberniam memorem, contempto pelagi discrimine, penè totam cum grege philosophorum ad nostra littora migrantem, quorum ut quisque peritior est ultrò sibi indicit exilium ... (Script. rer. franc., t. VII, p. 563.)



paix volontaire avec les fils de l'étran-
vieilles annales contenaient des récits
nces terribles, exercées, souvent après
iècle, par les indigènes sur leurs vain-
es débris des anciennes races conqué-
les petites bandes d'aventuriers qui
nues, dans un temps ou dans l'autre,
es terres en Irlande, évitèrent les effets
olérance patriotique, en s'incorporant
tribus irlandaises, en se soumettant à
dre social établi par les indigènes, et en apprenant leur langue. C'est ce que firent assez promptement les pirates danois et norwégiens, qui, dans le cours du huitième et du neuvième siècle, fondèrent, sur la côte de l'est, plusieurs colonies, où, renonçant à leurs anciens brigandages, ils bâtirent des villes et devinrent commerçans.

[600 à 1066] Dès que l'église romaine eut établi sa domination en Bretagne, par le conversion des Anglo-Saxons, elle fit des efforts continuels pour étendre sur les habitans de l'île d'Érin l'empire qu'elle prétendait exercer sur tous les adorateurs de Jésus-Christ [2]. Comme il n'y avait point,

[1] Voyez dans *le Catholique* (ouvrage périodique), t. XIV, N° 42, une dissertation de M le baron d'Eckstein sur les origines de la nation irlandaise.

[2] Voyez livre I.

sur le sol irlandais, de conquérant païen à convertir, les papes se bornèrent à négocier, par lettres et par messages, pour tâcher d'amener les Irlandais à établir dans leur île une hiérarchie ecclésiastique semblable à celle du continent, et capable de servir, comme celle-ci, de marchepied au trône pontifical. Les hommes d'Érin, de même que les Bretons de la Cambrie et ceux de la Gaule, ayant organisé spontanément le christianisme dans leur pays, sans se conformer en aucune manière à l'organisation officielle décrétée par les empereurs romains, ne connaissaient point de siéges épiscopaux fixes et déterminés. Leurs évêques n'étaient que de simples prêtres, auxquels on avait confié, par élection, la charge purement honorifique de surveillans ou de visiteurs des églises. Ils ne formaient point un corps supérieur au reste du clergé, et entre eux il n'y avait point différens degrés d'hiérarchie; en un mot, l'église d'Irlande n'avait pas un seul archevêque, et pas un de ses membres n'avait besoin d'aller à Rome pour solliciter ou acheter le *pallium* pontifical. Jouissant ainsi d'une pleine indépendance à l'égard des églises étrangères, et administrée, comme toute société libre, par des dignitaires électifs et révocables, cette église fut de bonne heure traitée de schismatique par le consistoire de Saint-Jean de Latran; un long système d'attaque fut dirigé contre elle, avec cette persévérance innée dans les successeurs du vieux

sénat, qui, à force de vouloir la même chose, avait subjugué l'univers.

La nouvelle Rome n'avait point, comme l'ancienne, des légions sortant de ses murs pour aller à la conquête des peuples; toute sa force était dans l'adresse et dans son habileté à faire alliance avec les forts; alliance inégale, qui, sous le nom de fils et d'amis, les rendait vassaux et sujets. Les victoires des conquérans, et surtout celles des barbares encore païens, furent, comme on a pu l'observer plus d'une fois dans cette histoire, la cause la plus fréquente d'agrandissement politique pour la cour pontificale. Elle épiait soigneusement la première pensée d'ambition des rois envahisseurs, pour entrer avec eux en société; et à défaut de conquêtes étrangères, elle aimait et encourageait le despotisme national. La monarchie héréditaire était le régime qui lui plaisait le plus, parce qu'il suffisait de s'emparer de l'esprit d'un seul homme pour acquérir sur tout un peuple une autorité absolue.

Si un semblable régime eût existé en Irlande, il est probable que, de très-bonne heure, l'indépendance religieuse de ce pays aurait été anéantie par accord mutuel entre les papes et les rois. Mais, quoique les Irlandais eussent des chefs auxquels le titre latin de *reges* pouvait, à la rigueur, s'appliquer et s'appliquait en effet dans les actes publics, le grand nombre de ces rois, leur dépendance perpétuelle des diverses tribus

irlandaises, dont le simple nom leur servait de titre[1], cette absence d'unité offrait peu de prise à la politique romaine. Il y avait à la vérité, dans l'île d'Érin, un chef supérieur à tous les autres, qu'on appelait le grand roi ou le roi du pays, et qui était choisi par une assemblée générale des chefs des différentes provinces[2]; mais ce président électif de la confédération nationale prêtait à la nation entière le même serment que les chefs des tribus prêtaient à leurs tribus respectives, celui d'observer inviolablement les anciennes lois et les coutumes héréditaires : d'ailleurs, la part du grand roi était plutôt l'expédition que la décision des affaires générales; car tout se décidait dans des conseils, grands ou petits, tenus en plein air sur des collines entourées d'un large fossé[3]: là se faisaient les lois du pays, et se débattaient, d'une manière souvent tumultueuse, les contestations de province à province, de ville à ville, et quelquefois d'homme à homme[4].

On conçoit qu'un pareil ordre social, dont la base était dans le peuple lui-même, et où l'impulsion partait toujours de la masse mobile et passionnée, devait être peu favorable aux projets de

1 Chaque tribu, ou clan irlandais, avait un nom de famille commun à tous ses membres.

2 Rex Hiberniæ, maximus rex. En irlandais *ardriagh*.

3 Montana colloquia (Voyez Harris's Hibernica.)

4 Ibid. — Spenser's State of Ireland.

la cour de Rome. Aussi, malgré tous leurs efforts auprès des rois d'Irlande, durant les quatre siècles et demi qui s'écoulèrent entre la conversion des Anglo-Saxons et la descente des Normands en Angleterre, les papes n'obtinrent pas le moindre changement dans les pratiques religieuses et l'organisation du clergé de l'ile d'Érin, ni le plus petit impôt levé sur les habitans de cette île [1]. [1066 à 1074] Après la conquête de l'Angleterre, les intrigues du primat Lanfranc, homme dévoué à l'agrandissement simultané de la puissance papale et de la domination normande, se dirigeant d'une manière active sur l'Irlande, commencèrent à faire un peu fléchir l'esprit national des prêtres de cette ile. Lanfranc joignait à son crédit, comme homme de science et d'éloquence, d'autres moyens efficaces pour persuader et séduire; car il avait accumulé de grandes richesses, en recueillant sa part du pillage fait sur les Anglo-Saxons, et, si l'on en croit d'anciens témoignages, en vendant aux évêques de race normande le pardon de tous leurs excès [2].

1 Il n'y avait pas même de dîmes; le clergé irlandais vivait d'offrandes et de dons volontaires (Gordon, Histoire d'Irlande.)

2.... Pecunias glomerantis.... accipiebat quandòque pecunias quò magìs parceret delictis subditorum... (Will. Malmesb. Vitæ pontificum. — Th. Stubbs, ibid) — Voyez livre V, tome II.

[1074] En l'année 1074, un Irlandais nommé Patrice, après avoir été élu évêque par le clergé et le peuple, et confirmé par le roi de sa province et par le roi de toute l'Irlande, alla se faire consacrer à Canterbury, au lieu de se contenter, suivant l'ancienne coutume, de la bénédiction de ses collègues [1]. Ce fut un premier acte d'obéissance aux lois de l'Église romaine, qui voulaient que tout évêque reçût la consécration d'un archevêque décoré du pallium; et ces nouvelles semences de servitude religieuse ne tardèrent pas à fructifier. En effet, depuis lors plusieurs évêques irlandais acceptèrent successivement le titre de légats pontificaux en Hibernie; et vers le temps où cette Histoire est parvenue, [1074 à 1148] Chrétien, évêque de Lismore et vicaire du pape, conjointement avec Papire, cardinal romain, entreprit de réorganiser l'église d'Irlande suivant les vues et l'intérêt de la cour de Rome. Après quatre ans d'efforts, il réussit, [1148] et, dans un synode où assistèrent les évêques, les abbés, les rois, les chefs et les autres magistrats de toute l'Hibernie, du consentement de tous les hommes présens, disent les vieux actes, et par l'autorité apostolique, furent institués quatre archevêques, à qui furent assignées, comme siéges fixes, les villes d'Armagh, de Dublin, de Cashel

1 Campion, apud ancient Irish histories, pag. 77 Dr Hanmer's Chronicle, p. 191, ibid.

et de Tuam [1]. Mais, malgré l'apparence d'assentiment national donné à ces mesures, l'ancien esprit d'indépendance prévalut encore : le clergé d'Irlande montra peu de docilité dans sa soumission au nouvel ordre hiérarchique, et le peuple eut de la répugnance pour les pratiques étrangères, et surtout pour les tributs d'argent qu'on essaya de lever, sous différens noms, au profit de l'église ultramontaine. Toujours mécontente des Irlandais, en dépit de leurs concessions, la cour de Rome continua de les appeler mauvais chrétiens, chrétiens froids et rebelles à la discipline apostolique; elle épia aussi attentivement que jamais l'occasion d'obtenir plus de prise sur eux, en associant son ambition à quelque ambition temporelle [2]; et cette occasion ne tarda guère à s'offrir.

[1156] Lorsque Henry, fils de Geoffroi Plantegenest, fut devenu roi d'Angleterre, il lui vint à l'esprit, de signaler son avènement, comme premier roi de la race angevine, par une conquête presque aussi importante que celle du Normand Guillaume, son bisaïeul maternel. Il résolut de

1 Hanmer's Chronicle, pag. 212. Cet ouvrage, dépourvu de critique dans la partie qui traite des antiquités irlandaises, est parfaitement exact pour ce qui regarde la conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands. L'auteur puise aux meilleures sources, et traduit presque littéralement.

2 Campion's Chronicle, p. 80.

s'emparer de l'Irlande, et, à l'exemple du conquérant de l'Angleterre, son premier soin fut d'envoyer vers le pape, pour lui proposer de concourir à cette nouvelle entreprise, comme son prédécesseur, Alexandre II, avait pris part à la première [1]. Le pape alors régnant était Adrien IV, homme de naissance anglaise, dont le nom de famille était Brekespeare, et qui, en s'expatriant fort jeune, avait échappé aux misères de sa condition. Trop fier pour travailler aux champs ou pour mendier en Angleterre, dit un ancien historien, il prit une résolution hardie, inspirée par la nécessité [2]; il alla en France, puis en Provence, puis en Italie, entra dans une riche abbaye en qualité de secrétaire, devint abbé, ensuite évêque, et enfin pape [3]; car l'église romaine avait au moins cela de libéral, qu'elle faisait la fortune de tous ceux qui se dévouaient à la servir sans distinction de race ni d'origine. Sur le trône pontifical, Adrien parut avoir oublié tous les ressentimens d'un Anglais contre les oppresseurs de sa nation; loin de montrer quelque chose de cet esprit qui, peu d'années après, anima l'opposition

1 Voyez livre III, t. I — Math. Paris., p. 95.

2 Ingenuè erubescens in Angliâ vel fodere vel mendicare.... forti necessitate aliquid audere coactus.... (Guil. Neubrig. apud script. rer. franc. t. XIII, p. 102.)

3 Tanquàm de pulvere elevatus ut sederet in medio principum.... (Ibid.)

de Thomas Becket, il affectait pour le roi Henry II la plus grande complaisance. Il reçut gracieusement son message relatif au projet de subjuguer l'Irlande, et, d'après l'avis du sacré collége, y répondit par la bulle suivante :

« Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de » Dieu, à son très-cher fils en Jésus-Christ, l'il- » lustre roi d'Angleterre, salut et bénédiction » apostolique [1].

[1165] « Tu nous as fait savoir, très-cher fils en » Jésus-Christ, que tu voulais entrer dans l'île » d'Hibernie, pour soumettre ce pays au joug » des lois, en extirper les semences du vice, et » aussi pour y faire payer au bienheureux apôtre » Pierre la pension annuelle d'un denier pour » chaque maison [2]. Accordant à ce louable et » pieux désir la faveur qu'il mérite, nous tenons » pour agréable, qu'afin d'agrandir les limites » de la sainte Église, de propager la religion » chrétienne, de corriger les mœurs et d'enra- » ciner la vertu, tu fasses ton entrée dans cette » île, et y exécutes, selon ta prudence, tout ce » que tu jugeras à propos pour l'honneur de Dieu » et le salut des âmes [3]. Que le peuple de cette

1 Math Paris., p. 95.

2 Significasti nobis.... ad subdendum illum populum legibus et vitiorum plantaria indè extirpanda.... et de singulis domibus. .. (Ibid.)

3 Nos pium et laudabile desiderium tuum favore con-

» contrée te reçoive et t'honore comme son sei-
» gneur et maître, sauf le droit des églises, qui
» doit rester intact, et aussi la pension annuelle
» d'un denier, due au bienheureux Pierre par
» chaque maison [1]; car il est hors de doute (et
» ta noblesse elle-même l'a reconnu) que toutes
» les îles sur lesquelles a lui le Christ, soleil
» de justice, et qui ont reçu les enseignemens de
» la foi, appartiennent de droit légitime à saint
» Pierre, et à la très-sainte et sacrée Église de
» Rome [2].

» Si donc tu juges à propos de mettre à exécu-
» tion ce que tu as conçu dans ta pensée, emploie
» tes soins à former ce peuple aux bonnes mœurs,
» et que, tant par tes efforts que par ceux d'hom-
» mes reconnus suffisans de foi, de paroles et de
» vie, l'Église soit, dans ce pays, décorée d'un
» nouveau lustre [3]; que la vraie religion du Christ
» y soit plantée et y croisse; qu'en un mot toute
» chose concernant l'honneur de Dieu et le salut
» des âmes soit, par ta prudence, ordonnée de

gruo persequentes acceptum habemus ut.... et.... quæ ad honorem Dei et ad salutem illius terræ spectaverint, exequaris .. (Math. Paris., p. 95.)

1 Et salvâ beato Petro annuâ pensione. .(Ibid.)

2 Omnes insulas quibus sol justitiæ Christus illuxit... ad jus sancti Petri et sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ pertinere... (Ibid.)

3 Si ergò quod mente concepisti.... ut decoretur ibi ecclesia.... (Ibid.)

» telle manière que tu deviennes digne d'obtenir » aux cieux la récompense éternelle, et sur la » terre un nom illustre et glorieux dans tous les » siècles [1]. »

Ce flux d'éloquence mystique servait, comme on peut le voir, d'une sorte d'enveloppe décente pour un pacte politique absolument semblable à celui de Guillaume-le-Bâtard avec le pape Alexandre II. [1156] Henry II se serait probablement hâté d'accomplir, comme Guillaume, son étrange mission religieuse, si une autre conquête, celle de l'Anjou, sur son propre frère Geoffroy, n'avait presque aussitôt détourné son attention [2]. Ensuite il guerroya contre les Bretons et les Poitevins, qui, mal avisés pour leur salut, préféraient leur indépendance nationale au joug d'un ami de l'Église. Enfin la rivalité du roi de France, [1156 à 1166] qui ne cessait jamais de s'exercer, soit ouvertement, soit en secret, et surtout la longue et sérieuse querelle avec le primat de Canterbury, l'empêchèrent d'aller conquérir, en Irlande, la royauté temporelle pour lui-même, et pour le pape la royauté spirituelle, jointe à la rente d'un denier par maison. Lorsque Adrien IV mourut, sa bulle dormait encore, attendant de l'emploi, au fond du trésor des chartes royales d'Angleterre,

1 Ut et à Deo sempiternæ mercedis cumulum, et in terris gloriosum nomen in sæculis..... (Math. Paris, p. 95.)

2 Ibid., p. 301.

et elle y eût peut-être vieilli durant toute la vie du roi, si des événemens imprévus n'avaient amené l'occasion de la faire paraître au grand jour.

On a vu plus haut comment des aventuriers normands et flamands de naissance avaient conquis le territoire de Pembroke et une portion des côtes occidentales du pays de Galles [1]. En s'établissant sur les domaines nouvellement usurpés par eux, ces hommes n'avaient point quitté leurs anciennes mœurs d'oisiveté et de dissipation, pour des habitudes d'ordre et de repos; ils consommaient au jeu ou en débauche tout le revenu de leurs terres, et les épuisaient au lieu de les ameliorer, comptant sur de nouvelles expéditions, plutôt que sur l'économie domestique, pour réparer un jour leur fortune. En un mot, dans la condition de grands propriétaires, de riches seigneurs terriens, pour parler le langage de l'époque, ils avaient conservé le caractère de soldats d'aventure, toujours disposés à tenter les chances de la guerre au dehors, soit pour leur propre compte, soit aux gages d'autrui. C'est sous cet aspect qu'ils se firent remarquer des habitans de l'île d'Érin, qui souvent venaient visiter, pour des affaires de négoce, les côtes du pays de Galles. Pour la première fois alors il se trouvait dans le voisinage de l'Irlande une colonie d'hommes exercés à porter

1 Voyez livre VIII.

l'armure complète, que, dans ce siècle, on appelait l'armure française [1]; la vue des cottes de mailles et des grands chevaux flamands des compagnons de Richard Strongboghe, chose nouvelle pour les Irlandais, qui ne connaissaient que les armes légères, leur causa une grande surprise [2]. [1166 à 1169] Les voyageurs et les marchands, à leur retour, firent des récits merveilleux sur la force et l'adresse guerrière des nouveaux habitans de l'ouest de la Bretagne. Dans ce même temps, le chef d'une des provinces orientales de l'Irlande se trouvait en querelle et en guerre avec l'un des chefs ses voisins. Frappé de ce qu'il entendait raconter des conquérans du pays de Pembroke, il s'avisa d'adresser à quelques-uns d'entre eux la demande de s'enrôler à son service pour une forte paie, et de l'aider à ruiner son ennemi, dont il poursuivait la perte avec l'acharnement passionné que les Irlandais portaient malheureusement dans leurs guerres civiles [3].

[1169] Les Normands et les Flamands du pays de Galles, quoique ornés, depuis leur conquête, des titres d'honneur qui désignaient l'homme riche

1 Armatura gallica. (Giraldi Cambrensis Hibernia expugnata.)

2 Inermes corpore pugnant. (Ibid., p. 738-743.) — Jo. Brompton, p. 107.

3 Girald. Camb. Hibernia expugnata. — (Chronic. Walt. Hemingford, p. 498.)

et puissant dans la langue française du moyen âge, ne trouvèrent rien d'étrange dans la proposition de l'Irlandais Dernot, fils de Morrogh [1], chef ou roi du territoire de Lagheniagh, autrement nommé Leinster. [1169 à 1170] Ils convinrent avec lui du taux de la solde [2] et de la durée du service, et s'embarquèrent au nombre de quatre cents chevaliers, écuyers et archers, sous la conduite de Robert fils d'Étienne, Maurice fils de Gérauld, Hervé de Mont-Marais, et David Bary [3]. Ils naviguèrent en droite ligne, de la pointe la plus occidentale du pays de Galles à la pointe la plus orientale de l'Irlande, et abordèrent près de Wexford, ville fondée par les Danois, durant leurs courses de piraterie et de commerce. Cette ville, qui faisait partie du territoire de Dermot-mac-Morrogh, lui avait été enlevée par les manœuvres de son adversaire et la défection des habitans [4]. Ceux qui la gardaient sortirent à la rencontre de l'armée ennemie et de ses auxiliaires; mais quand ils virent les chevaux bardés de fer, les harnois de mailles et tout l'attirail, nouveau pour eux, des cavaliers venus du pays de Galles, une sorte de terreur panique les saisit. Quoique beaucoup plus

1 Mac-Morrogh.

2 Spe lucri profusioris. (Walt. Hemingford, p. 498.)

3 Robertus filius Stephani. . Herveus de Monte-Marisco. (Hanmer's Chron., p. 225.) — Girald. Cambr.

4 Ibid.

nombreux, ils n'osèrent engager le combat en rase campagne, et, brûlant, dans leur retraite, tous les villages voisins, avec les provisions qu'ils ne purent emporter, s'enfermèrent dans les murs de Wexford [1].

Dermot et les Normands en firent le siége et livrèrent trois assauts consécutifs, avec peu de succès, parce que les grands chevaux, les lances de huit coudées, l'arbalète et les cuirasses de mailles n'avaient de grands avantages qu'en plaine. Mais les intrigues de l'évêque de Wexford, qui eut le crédit de réconcilier les habitans avec leur roi, firent ouvrir les portes à l'allié des étrangers, qui, entré dans la ville sans coup férir, marcha aussitôt, dans la direction du nord-ouest, à la poursuite de ses adversaires et à la délivrance de son royaume [2]. Dans cette expédition, la tactique militaire et l'armure complète de ses alliés lui furent d'un grand secours. Les armes les plus redoutables des habitans d'Érin étaient une petite hache d'acier, de longs javelots et des flèches courtes mais très-aiguës. Les Normands, que leur vêtement de fer préservait de l'atteinte de cette espèce d'armes, abordaient de près les indigènes, et pendant que le choc de leurs grands *dextriers* culbutait les petits chevaux des Irlandais, ils attaquaient, avec

1 Giraldi Cambrensis Hibernia exp., p 760 et seq.

2 Ejusdem Topographia Hiberniæ — et Hibernia exp., pag. 743.

leurs fortes lances ou leurs larges épées, l'homme qui n'avait pour armure défensive qu'un bouclier de bois léger et de longues tresses de cheveux serrées en nattes des deux côtés de la tête [1]. Tout le pays de Leinster fut reconquis par le fils de Morrogh, qui, ravi du secours prodigieux que lui avaient prêté les Normands, après leur avoir payé leur solde avec fidélité, les invita à demeurer près de lui, et leur offrit, pour les retenir, plus de terres qu'ils n'en possédaient ailleurs [2]. Dans l'effusion de sa reconnaissance, il donna à Robert fils d'Étienne, et à Maurice fils de Gérauld, le gouvernement et tout le revenu de la ville de Wexford et de sa banlieue; à Hervé de Mont-Marais deux districts sur la côte, entre Wexford et Waterford, et à tous les autres des possessions proportionnées à leur grade et à leur talent militaire [3].

Cet appel des étrangers dans les querelles intérieures du pays, et surtout l'établissement de ces étrangers en colonies permanentes dans les villes et sur le territoire du roi de Leinster, alarma toutes les provinces voisines, et l'inimitié parti-

1 Girald. Cambrensis Topographia Hiberniæ. — Spensers's State of Ireland. — Ces tresses se nommaient *glibs* en langue irlandaise.

2 Nec suos adjutores abire passus est... (Walt. Hermingf., p. 498.)

3 Hanmer's Chron, p. 227.

culière contre Dermot se transforma en hostilité nationale [1]. Il fut mis, comme ennemi public, au ban de la confédération irlandaise, et, au lieu d'un seul roi, presque tous lui déclarèrent la guerre. Les nouveaux colons, voyant leur cause intimement liée à la sienne, résolurent de faire tous leurs efforts pour le soutenir en se défendant eux-mêmes, et, au premier bruit de l'orage qui s'amassait, ils envoyèrent quelqu'un des leurs en Angleterre, recruter en tous lieux les aventuriers et les vagabonds, normands, français, et même anglais de race [2]. On leur promettait une solde et des terres; il en vint un grand nombre que le roi Dermot accueillit comme les premiers, et auxquels il fit, dès le débarquement, une fortune toute differente de leur fortune antérieure, dont le mauvais état se trahissait par les surnoms mêmes de quelques-uns d'entre eux, comme Raymond-le-Pauvre, qui, sans changer de sobriquet, devint haut et puissant baron sur la côte orientale de l'Irlande [3].

La colonie étrangère, graduellement accrue

1 Totius Hiberniæ populi indignari et tumultuari cœperunt, eò quòd gentem anglicam Hiberniæ immisisset.... (Walt. Hermingf., p 498.)

2 Illi metuentes paucitati suæ, accitis ex Angliâ viris inopiâ laborantibus et lucri cupidis.... (Ibid.)

3 Le *Poure*, selon la vieille orthographe française. Poer, ou Pawer, est encore aujourd'hui le nom d'une famille noble d'Irlande.

sous les auspices du chef de Leinster, qui voyait désormais en elle son unique sauvegarde, avait, malgré ses engagemens, une tendance à séparer sa cause de celle du roi irlandais, et à former par elle-même une société indépendante. Bientôt les aventuriers dédaignèrent de marcher au combat sous la conduite de celui dont ils recevaient la solde, d'un homme ignorant la tactique, ou, comme on s'exprimait alors, les *faits d'armes* de la chevalerie. Ils voulurent avoir un capitaine d'une grande réputation en guerre, et invitèrent à venir les commander Richard, fils de Gilbert Strongboghe et petit-fils du premier comte de Pembroke [1]. Cet homme, fameux entre les descendans des conquérans du pays de Galles, comme celui qui possédait les plus vastes domaines, se trouvait alors tellement appauvri par ses dépenses excessives, et si fort inquiété par ses créanciers, que, pour fuir leurs poursuites et réparer sa fortune, il n'hésita pas à se rendre à l'appel des Normands d'Irlande [2].

[1170] Sa réputation et son rang lui firent trouver de nombreux compagnons. Il aborda, avec plusieurs vaisseaux, des soldats et des munitions

1 Et quia nondùm habebant proprium principem nec pro voto pastorem... (Chron. Walt. Hermingf., p. 498.)

2 Qui cùm esset in expensarum profusione prodigus, amplissimisque redditibus extenuatus et creditoribus obnoxius.... (Ibid.)

de guerre, au même lieu où les alliés de Dermot avaient débarqué deux ans auparavant, et fut reçu avec de grands honneurs par ses compatriotes et par le roi de Leinster, forcé d'accueillir avec joie ce nouvel ami qui pouvait devenir un jour redoutable pour lui-même [1]. Richard joignit son armée à la colonie normande, et prenant le commandement de toutes ces forces, attaqua Waterford, ville du royaume de Mumham ou de Munster, la plus voisine du territoire occupé par les Normands. Cette ville, fondée par les corsaires septentrionaux, comme l'atteste son nom teutonique, fut alors prise d'assaut [2]. Les Normands y laissèrent une garnison ; et, se dirigeant vers le nord, ils allèrent attaquer Dyvlin ou Dublin, autre ville fondée par les Danois, la plus grande et la plus riche de la côte orientale [3]. Soutenus par toutes les troupes du roi Dermot, ils prirent Dublin, et se mirent ensuite à faire des excursions en différens sens sur le plat pays, s'emparèrent de plusieurs cantons, s'en assurèrent d'autres par capitulation [4], et jetèrent les fondemens de plusieurs châteaux-forts, édifices plus rares encore

1 Præstolántes socios optato lætificavit adventu. (Chron. Walt. Hermingf., p. 498.) — Hanmer's Chron, p. 248.

2 Hanmer's Chron., p 248.

3 Irruit super Dyvelinum... (Chron. Walt. Hermingf, pag. 498.)

4 Plurimos metu territos in fœdus venire coegit... (Ibid.)

en Irlande qu'ils ne l'avaient été en Angleterre avant la conquête [1].

[1170 à 1171] Les Irlandais, vivement frappés de ce progrès rapide des étrangers, l'attribuèrent à la colère divine; et mêlant un sentiment d'humanité à leurs craintes superstitieuses, ils crurent conjurer le fléau qui leur venait d'Angleterre en affranchissant tous les hommes de race anglaise qui se trouvaient esclaves en Irlande, après avoir été enlevés par des pirates ou achetés à prix d'argent [2]. Cette résolution généreuse, décrétée dans un grand conseil des chefs et des évêques du pays, ne fit point tomber l'épée des mains de Richard fils de Gilbert. Maître du royaume de Leinster, sous le nom de l'irlandais Dermot, dont il épousa la fille [3], et qui devint le protégé et le vassal de ses anciens soldats à gages, le Normand menaçait de conquérir tout le pays, à l'aide de nouvelles recrues d'aventuriers qu'il appelait à lui d'Angleterre.

Mais le bruit de l'accroissement prodigieux de cette nouvelle puissance parvenant au roi Henry II, lui inspira une grande jalousie [4]. Jusqu'alors il

1 Et locis optimis munitiones construens... Chron. Walt. Hermingf., p. 498.

2 Hanmer's Chron., p. 251.

3 Fœderati regis filiam uxorem accepit. (Chron. Walt. Hermingf., p. 498.)

4 Cujus tàm fausti successus cùm regi innotuissent Angliæ, motus est rex.... (Ibid.)

avait vu sans peine, et même avec satisfaction, l'établissement des hommes d'armes de Pembroke sur les côtes de l'Irlande, et leur liaison avec l'un des rois du pays, qui se trouvait, de cette manière, engagé contre ses compatriotes dans une hostilité favorable au desseins du roi d'Angleterre, si jamais il réalisait son ancien plan de conquête. Mais la possession d'une grande partie de l'île par un homme de race normande, qui chaque jour augmentait ses forces en ouvrant un asile aux aventuriers, et qui pouvait déjà, s'il le voulait, payer au pape la rente d'un denier par maison, alarma fortement l'ambition du roi[1]. Il fit publier une proclamation menaçante, pour ordonner à tous ceux de ses hommes-liges qui séjournaient présentement en Irlande, d'être de retour en Angleterre à la prochaine fête de Pâques, sous peine de *forfaiture de tous leurs biens*, et de bannissement perpétuel. Il défendit en outre qu'aucun vaisseau, parti de ses domaines d'Angleterre ou du continent, abordât en Irlande sous quelque prétexte que ce fût[2]. Cette prohibitiou arrêta les progrès de Richard Strongboghe, qui se trouva subitement privé de tout nouveau renfort d'hommes, de provisions et d'armes[3].

1 Quòd eo inconsulto rem tantam fuisset aggressus..... (Chron. Walt. Hermingf., p. 498.)

2 Commeatus navium penitùs interdixit. (Ibid.)

3 Ne quid ex Angliâ subsidium inferretur. (Ibid.)

Faute de hardiesse personnelle, ou de moyens réels pour se maintenir avec ses propres forces, Richard essaya de négocier un accommodement avec le roi, et députa vers lui, en Aquitaine, Raimond-le-Gros, l'un de ses lieutenans [1]. [1171] Celui-ci fut mal reçu du roi, qui ne voulut répondre à aucune de ses propositions, ou plutôt y répondit d'une manière assez expressive, en confisquant tous les domaines de Richard en Angleterre et dans le pays de Galles [2]. [1171 à 1172] Dans le même temps la colonie normande du pays de Leinster essuya une attaque violente, de la part des hommes de race danoise établis sur la côte nord-est de l'Irlande, réunis aux Irlandais de race indigène. Les confédérés étaient soutenus par Godred, roi de l'île de Man, Scandinave de nom et d'origine, et chef d'un peuple mélangé de Galls et de Teutons. Ils tentèrent de reprendre Dublin; les Normands résistèrent; mais craignant les effets de cette nouvelle ligue formée contre eux, dans le dénuement ou ils se trouvaient de tout secours extérieur, par suite des ordonnances royales, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de se réconcilier avec le roi, à quelque prix que ce fût [3]. Henry II exigea des conditions fort dures; mais le comte de Pembroke et ses compagnons

1 Giraldi Cambrensis Hibern. exp., p. 765 et seq.

2 Fisco jussit applicari... (Walt. Hermingf, p. 498.)

3 In suam gratiam redire compulit. (Ibid.)

s'y soumirent. Ils donnèrent au roi la cité de Dublin avec les meilleures des villes qu'ils avaient conquises [1]. Pour prix de cet abandon, le roi rendit à Richard fils de Gilbert ses domaines confisqués, et confirma aux Normands d'Irlande leurs possessions territoriales, pour les tenir de lui en fief, sous condition de foi et d'hommage [2]. De chef souverain qu'il était, Richard Strongboghe devint sénéchal du roi en Irlande ; et lui-même se mit promptement en route pour aller visiter les nouvelles possessions qu'il venait d'acquérir sans aucune peine.

Le lieu de rendez-vous assigné à l'armée royale fut la côte occidentale du comté de Pembroke. [1172] Avant de monter sur son vaisseau, Henry II fit ses dévotions dans l'église de Saint-David, et recommanda au ciel le voyage qu'il entreprenait, disait-il, pour l'accroissement de la sainte Église [3]. Il prit terre à Waterford, où les chefs normands du royaume de Leinster, et Dermot fils de Morrogh, encore roi de nom, mais dont la royauté titulaire expirait nécessairement à l'entrée du roi étranger, le reçurent comme, dans ce siècle, les vassaux recevaient un seigneur suzerain [4]. Leurs troupes se joignirent à son ar-

1 Extorsit civitatem Dyvelinum et cætera quæ potiora videbantur. (Walt. Hermingf., p. 498.)

2 Giraldi Hibern exp, p. 770 et seq.

3 Gordon, Hist. d'Irlande, t. I, p. 158.

4 Giraldi Hibernia expugn., p. 775 et seq.

mée, qui marcha vers l'ouest, et parvint sans résistance jusqu'à la ville de Cashell. Les habitans de tout le pays voisin, désespérant de tenir tête à de si grandes forces, émigrèrent en foule et se réfugièrent dans la contrée montagneuse qui est au delà du grand fleuve de Shannon [1]. Les rois des provinces du sud, laissés par cette terreur panique à la merci de l'étranger, furent contraints de se rendre à ses sommations, de lui jurer fidélité, et de s'avouer tributaires [2]. Les Normands partagèrent entre eux les terres des Irlandais fugitifs; et quand ces derniers revinrent, poussés par la détresse, les vainqueurs les reçurent à titre de serfs sur la glèbe de leurs propres champs [3]. Des garnisons normandes furent placées dans les villes, des officiers normands remplacèrent les anciens chefs nationaux, et tout un royaume, celui de Cork, fut donné par le roi Henry à Robert fils d'Étienne, l'un des capitaines d'aventuriers qui lui avaient ouvert si aisément le chemin de l'Irlande [4].

Après avoir ainsi partagé et organisé les provinces du sud, le roi se transporta vers le nord, dans la grande ville de Dublin. Dès qu'il y fut arrivé, au nom de son droit de seigneurie, fondé,

1 Campion's Chron., p. 88.

2 Ei fidelitatem juraverunt. (Math. Paris, p. 87.)

3 Spenser's State of Ireland, p. 21.

4 Hanmer's Chron., p. 266.

à ce qu'il disait, sur une donation de l'Eglise, il somma tous les rois irlandais de venir à sa cour, afin de lui prêter le serment de foi et d'hommage [1]. Les rois du midi s'y rendirent; mais celui de la grande province occidentale de Connaught, auquel appartenait alors la suprématie sur tous les autres et le titre national de roi du pays, répondit qu'il ne se rendrait à la cour de personne, puisque lui seul était chef de toute l'Irlande [2]. La hauteur des montagnes et l'étendue des marais de sa province lui permirent de donner impunément cet exemple de fierté patriotique [3]. Ce fut aussi vainement que les sommations du roi d'Angleterre parvinrent dans le nord de l'île; pas un chef de la province de Thuall ou d'Ulster ne vint faire hommage à la cour normande de Dublin, et la souveraineté nominale de Henry II resta bornée par une ligne tirée du nord-est au sud-ouest, depuis l'embouchure de la Boyne jusqu'à celle du Shannon [4].

On éleva à Dublin un palais de bois poli et peint suivant la mode d'Irlande, et c'est là que passèrent les fêtes de Noël ceux des chefs qui

1 Hanmer's Chron., p. 267.

2 Dicens se regem et dominum Hiberniæ esse... (Jo. Brompton., p. 1070.)

3 Quia regio quam habitabat inaccessibilis... (Math. Paris., p. 87.)

4 Giraldi Hibernia exp., p. 776 et seq.

avaient consenti à placer leurs mains, comme vassaux, entre les mains du roi étranger [1]. Là furent étalées, durant plusieurs jours, toutes les pompes de la royauté normande; et le peuple irlandais, peuple doux et sociable, ami de la nouveauté et susceptible d'impressions vives, se plut, si l'on en croit les vieux auteurs, à considérer avec des regards curieux l'éclat dont s'entouraient ses maîtres, leurs chevaux, leurs harnois, leurs armes, et la dorure de leurs habits [2]. Les membres du clergé et surtout les archevêques, installés peu d'années auparavant par les légats pontificaux, jouèrent un grand rôle dans cette soumission au droit de la force [3]. Il est vrai que les prélats des contrées de l'ouest et du nord ne vinrent pas à Dublin, non plus que les chefs politiques de ces contrées; mais ceux du midi et de l'est jurèrent au roi Henry fidélité envers et contre tous les hommes [4]. Ils adressaient au porteur de la bulle d'Adrien IV ce verset souvent appliqué par le clergé aux conquérans: « Béni » soit celui qui vient au nom du Seigneur [5]! » Mais Henry II ne se contenta point de ces témoi-

1 Palatium virgis levigatis ad modum patriæ illius constructum... (Rog. de Hoved., p. 528.)

2 Hanmer's Chron., p. 268.

3 Ibid.

4 Fidelitatibus ei contrà.... omnes homines juratis ... (Jo. Brompton, p. 1070.)

5 Benedictus qui venit in nomine Domini.

gnages précaires d'obéissance et de résignation, il en exigea de plus durables, et voulut que chacun des évêques irlandais lui remît des letrres signées et scellées en forme de charte authentique, par lesquelles tous déclaraient avoir constitué, de leur propre mouvement, « roi et sei» gneur de l'Irlande, le glorieux Henry, *fils de* » *l'Emperesse*, et ses héritiers, à tout jamais[1]. »

Le roi Henry se proposait d'envoyer ces lettres au pape régnant, Alexandre III, pour obtenir de lui une confirmation authentique de la bulle du pape Adrien. Afin de prouver d'une manière éclatante qu'il songeait à exécuter les clauses stipulées dans cette bulle pour l'avantage de l'église romaine, il assembla dans la ville de Cashell un synode d'évêques irlandais et de prêtres normands, chapelains, abbés ou simples clers, pour travailler à l'établissement définitif de la domination papale en Hibernie[2]. Ce synode prescrivit strictement l'observation des canons prohibitifs du mariage jusqu'au sixième degré de parenté, loi toute nouvelle pour l'Irlande, où se contractaient, de la manière la plus innocente, une foule d'unions réprouvées par l'Eglise dans les autres pays chrétiens[3]. On prit encore, dans

1.... Ipsos eum et hæredes suos in reges et dominos in perpetuum constituisse ... (Jo. Brompton, p. 1070.)

2 Giraldi Hibernia expugn., p 776 et seq.—Ad regnum Hiberniæ sibi et hæredibus suis confirmandum. (Ibid., p. 107.)

3 Campion's Chron., p 89.

l'assemblée de Cashell, d'autres résolutions ayant pour objet de faire prévaloir la discipline canonique, et l'on décreta que le service des églises d'Irlande serait désormais modelé sur celui des églises d'Angleterre. « L'Hibernie, disaient les » actes de ce concile, étant aujourd'hui, par la » grâce et la providence divine, soumise au roi » d'Angleterre, il est de toute justice qu'elle re» çoive de ce pays l'ordre et les règles capables » de la réformer et d'y introduire une meilleure » façon de vivre [1]. »

[1172 à 1173] Ces choses se passèrent près de deux années après le meurtre de Thomas Becket, dans un temps où le roi Henry se trouvait ramené par la nécessité politique à de grandes dispositions d'humilité envers le pape; tout son ancien orgueil vis-à-vis des cardinaux et des légats, et sa volonté de maintenir, contre le pouvoir épiscopal, ce qu'il appelait naguère les droits et la dignité de sa couronne, étaient alors évanouis [2]. Le besoin d'obtenir l'aide et l'appui du souverain pontife, pour assurer sa puissance en Irlande, n'était pas la seule cause de ce changement, et la mort du primat de Canterbury y avait aussi contribué. Quelque désir qu'eût le roi d'être délivré de son antagoniste, quelque vivement qu'il eût

1 Hanmer's Chronic., pag. 272. — Giraldi Hibernia exp, p. 760 et seq. — Ancient Irish histories.

2 Voyez livre IX — Salvâ dignitate coronæ nostræ.

exprimé ce désir, dans ses accès d'irritation, les circonstances de l'assassinat, commis en plein jour, au pied de l'autel, lui déplurent et l'inquiétèrent. « Il était fâché, dit un contemporain, de » la manière dont le martyre avait eu lieu, et » craignait d'être appelé traître pour avoir, à la » vue de tout le monde, donné pleine et entière » paix au saint homme, et l'avoir presque aussitôt » envoyé périr en Angleterre [1]. »

Les ennemis politiques de Henry II avaient saisi avidement cette accusation de trahison et de parjure; ils la répandaient avec zèle, et donnaient le nom de *pré aux traîtres* à la prairie où s'était faite la réconciliation du primat et du roi d'Angleterre [2]. Le roi de France s'épuisait en invectives et en messages, pour exciter de toutes parts la haine contre son rival, et surtout pour renouveler le soulèvement des provinces d'Aquitaine et de Bretagne [3]. A l'exemple de la population anglo-saxonne, mais pár de tout autres motifs, le roi Louis n'attendit pas un décret de l'église romaine pour ériger en saint et en martyr celui qu'il avait tour-à-tour secouru, délaissé, et

[1] Dolebat enim rex de modo martyrii, et famæ suæ plurimùm metuebat, ne proditoris elogio ubique terrarum notaretur utpotè qui.... (Gervas. Dorobern. apud script. rerum franc., t. XIII, p. 135.)

[2] Pratum proditorum. (Vita B. Thomæ quadripart.) — Script. rer. franc., t, XIV, p. 464.)

[3] Voyez livre VIII, p. 98.

secouru de nouveau, au gré de son propre intérêt. L'impression d'horreur que le meurtre de l'archevêque avait produite sur le continent lui fournit un prétexte pour rompre la trève avec le roi Henry, et il se flatta d'avoir le souverain pontife pour auxiliaire dans la guerre qu'il voulait recommencer. « Que le glaive de saint Pierre, lui » écrivait-il, soit tiré du fourreau pour la ven» geance du martyr de Canterbury. Car son sang » crie au nom de l'église universelle, et demande » satisfaction à l'Eglise [1]. » Thibaut, comte de Blois, vassal du roi de France, et qui désirait arrondir, aux dépens de l'autre roi, ses terres voisines de la Touraine, fut encore plus violent dans les dépêches qu'il envoya au pape. « Le sang du » juste, disait-il, a été versé ; les chiens de cour, » les familiers, les domestiques du roi d'An» gleterre se sont faits les ministres de son » crime [2]. Très-saint père, le sang du juste crie » vers vous ; que le Père tout-puissant vous ins» pire la volonté et vous communique la force » de le venger [3].

Enfin l'archevêque de Sens, qui s'intitulait pri-

1 Denudetur gladius Petri.... quia sanguis ejus pro universali clamat ecclesiâ.. . (Script. rer. franc., t. XVI, pag. 468)

2 Canes aulici, familiares et domestici regis Angliæ. (Ibid., p. 488.)

3 Vobis insinuet vindictæ voluntatem et suggerat facultatem. (Ibid., p. 468.)

mat des Gaules, lança un arrêt d'interdit sur toutes les provinces continentales du roi d'Angleterre [1]. C'était un moyen puissant de réveiller, dans ces provinces, les mécontetemens populaires; car l'exécution d'une sentence d'interdit était accompagnée d'un appareil lugubre qui frappait vivement les esprits. On dépouillait les autels, on renversait les crucifix, on tirait de leurs châsses les ossemens des saints, et on les dispersait sur le pavé des églises ; on enlevait les portes, qu'on remplaçait par des amas de ronces et d'épines; et aucune cérémonie religieuse n'avait plus lieu, si ce n'est le baptême des enfans nouveaux-nés et la confession des mourans [2].

Les prélats de Normandie, qui n'avaient aucune haine politique contre Henry II, n'exécutèrent point cette sentence; et l'archevêque de Rouen, qui s'érigeait en primat des provinces soumises au roi d'Angleterre, défendit, par des lettres pastorales, aux évêques d'Anjou, de Bretagne et d'Aquitaine d'obéir à l'interdit jusqu'à ce qu'il eût été ratifié par le pape [3]. Trois évêques et plusieurs clercs normands partirent en ambassade pour Rome, afin d'y justifier le roi Henry de l'accussation de meurtre et de parjure [4]. Aucun

1 Script rer. franc., t. XVI, p. 467-475.

2 Præter baptisma parvulorum et pænitentias morientium. (Ibid.)

3 Ibid., p. 475-477.

4 Ibid., p. 479.

prêtre aquitain ne fut mêlé dans cette affaire, soit que le roi se défiât d'eux, soit qu'ils eussent manifesté des dispositions peu favorables à sa cause. On peut juger de l'esprit qui les animait par la lettre suivante, adressée au roi lui-même par Guillaume de Trahinac, prieur de l'abbaye de Grandmont, près de Limoges, abbaye que Henry II aimait beaucoup, et dont il faisait alors rebâtir l'égilse. « Ah! seigneur roi, qu'est-ce que j'ap-
» prends de vous? Je ne veux pas que vous igno-
» riez que, depuis le jour où je sais que vous
» êtes tombé de chute mortelle, j'ai renvoyé les
» ouvriers qui bâtissaient à vos gages l'église de
» notre maison de Grandmont, afin qu'il n'y ait
» plus rien de commun entre vous et nous [1]. »

Pendant que le roi de France et les autres ennemis de Henry II lui imputaient directement le meurtre de l'archevêque de Canterbury, et s'efforçaient de présenter le crime des quatre chevaliers normands comme l'effet d'une mission expresse, les amis du roi essayaient d'accréditer une version toute contraire. Ils voulaient faire passer la mort violente de Thomas Becket pour un simple accident, où la haine du roi n'avait eu aucune espèce de part. Une prétendue narration des faits, rédigée et signée par un évêque, fut

1 Heu! domine mi rex, quid est quod audio de vobis? Nolo vos ignorare quod..... ne in ullo tecum participes essemus. (Script. rerum franc., t. XVI, p. 471.)

envoyée au pape Alexandre III, au nom de tout le clergé de Normandie. Les prélats normands racontaient que, se trouvant un jour réunis auprès du roi, pour traiter des affaires de l'Église et de l'État, ils avaient appris inopinément, de la bouche de certaines personnes revenant d'Angleterre, que certains ennemis de l'archevêque, poussés à bout par ses provocations, s'étaient jetés sur lui et l'avaient tué [1]; qu'on avait caché quelque temps au roi cette fâcheuse nouvelle, mais qu'à la fin elle lui était parvenue, parce qu'on ne pouvait lui laisser ignorer un crime dont la punition lui appartenait par le droit de la puissance et du glaive [2]; qu'aux premiers mots du triste récit, il s'était répandu en gémissemens, et abandonné à une douleur qui mettait à découvert l'âme de l'ami plutôt que celle du prince, paraissant tantôt comme stupéfait, et tantôt jetant des cris et sanglotant [3]; qu'il avait passé trois jours entiers renfermé dans sa chambre, refusant toute nourriture et toute consolation, et paraissant avoir le projet de mettre fin à sa vie [4] : « Tellement, ajou-

1..... Quòd quidam inimici ejus, crebris, ut aiebant, exacerbationibus provocati, temerè in eum irruptione factâ, personam ejus crudeliter trucidare perstiterunt. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 469.)

2 Jure potestatis et gladii.... (Ibid, p. 469.)

3 Stupens interdùm, et post stuporem ad gemitus et acutiores amaritudines revolutus.... (Ibid.)

4 Voluntariam sibi perniciem indicere... (Ibid.)

» tent les narrateurs, que nous, qui d'abord
» nous lamentions sur le sort du primat, nous
» commençâmes à désespérer du roi, et à croire
» que la mort de l'un amènerait malheureuse-
» ment celle de l'autre [1]. Enfin ses amis intimes
» se hasardèrent à lui demander ce qui l'affligeait
» à ce point, et l'empêchait de revenir à lui-
» même. -- C'est que je crains, répondit-il, que
» les auteurs et les complices de cet abominable
» forfait ne se soient promis l'impunité, se fiant
» sur mon ancienne rancune, et que ma réputa-
» tion ne souffre des mauvais propos de mes en-
» nemis, qui ne manqueront pas de m'attribuer
» tout [2]; mais, par le Dieu tout-puissant, je n'y
» ai coopéré en aucune façon, ni de volonté ni
» de conscience, à moins que l'on ne regarde
» comme un délit de ma part l'opinion conservée
» encore par certains hommes, que j'aimais peu
» l'archevêque [3]. »

Ce récit, dans lequel l'exagération des senti-mens, l'appareil dramatique, l'affectation de présenter le roi comme l'ami le plus tendre du primat sont des signes évidens de fausseté, obtint peu de

1 Et in alterius nece miserabiliter utrumque credebamus interiisse.... (Script. rer. franc., t. XVI, p. 469.)

2 Ne sceleris auctores et complices, veteris rancoris confidentiâ, impunitatem sibi criminis promisissent..... (Ibid., p. 469.)

3...... Nisi fortè in hoc delictum sit quòd minùs diligere credebatur.... (Ibid.)

crédit à la cour de Rome et dans le monde. Il n'empêcha point les malveillans de propager la croyance, également fausse, que Thomas avait été tué par l'ordre formel de Henry II. Pour affaiblir ces impressions, le roi prit le parti d'adresser lui-même au pape une relation du meurtre et de ses propres regrets plus conforme à la vérité que celle des prélats de Normandie, sans cesser pourtant d'être inexacte. Dans cette lettre, le roi d'Angleterre se gardait bien d'avouer que les quatre assassins étaient partis de sa cour après l'avoir entendu proférer une exclamation de fureur qui pouvait passer pour un ordre, et il exagérait ses bons offices envers le primat, ainsi que les torts de ce dernier. « Je lui avais rendu, disait-il, mon » amitié et la pleine possession de ses biens ; je lui » avais permis de retourner en Angleterre avec un » cortége honorable [1] : mais, à son entrée, au » lieu des joies de la paix, il a porté le glaive et » l'incendie. Il a mis en question ma dignité » royale, et excommunié sans raison mes plus » zélés serviteurs [2]. Alors ceux qu'il avait excom» muniés, et d'autres encore, ne pouvant sup» porter plus long-temps l'insolence de cet

1.... Et cum honesto commeatu in Angliam transfretare concessi. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 470.)

2... Ipse verò in ingressu suo, non pacis lætitiam sed ignem portavit et gladium. (Ibid.)

» homme, se sont jetés sur lui, et l'ont tué, ce » que je ne puis dire sans douleur [1]. »

La cour de Rome fit d'abord grand bruit de l'attentat sacrilége commis contre l'oint du Seigneur ; et quand des clercs normands envoyés auprès d'elle présentèrent leurs lettres de créance, et prononcèrent le nom de Henry par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, tous les cardinaux se levèrent en criant : « Arrêtez ! en voilà assez [2]. » Mais quand, sortis de la salle d'audience, et chacun en particulier, ils eurent vu briller l'or du roi [3], ils devinrent beaucoup plus traitables, et consentirent à ne point le regarder comme directement complice du meurtre. Ainsi, malgré la clameur publique et les instances de ses ennemis, le roi d'Angleterre ne fut point excommunié, et deux légats partirent de Rome pour aller auprès de lui recevoir sa justification et l'absoudre définitivement [4]. Les choses en étaient à ce point lorsque Henry II partit pour l'Irlande, et, par cette facile conquête, fit diversion à ses inquiétudes. Mais ce succès

1 Tantam igitur protervitatem hominis non ferentes, excommunicati et alii de Angliâ irruerunt in eum..... (Script. rer. franc., t. XVI, p 47J.)

2..... Acclamavit tota curia : Sustinete ! sustinete ! (Ibid., pag. 477.)

3 Interventu quorumdam cardinalium et magnæ pecuniæ. (Ibid., p. 479.)

4 Radulphus de Diceto, apud script. rerum francic., t. VIII, p. 189.

même le plaça dans une nouvelle relation de dépendance à l'égard du pouvoir papal. Au milieu de ses travaux militaires et politiques dans le pays qu'il venait de conquérir, il avait sans cesse les yeux fixés sur l'autre bord de la mer, attendant avec anxiété la venue des ambassadeurs de Rome. Lorsque enfin, dans le carême qui termina l'année 1172, il apprit que les cardinaux Albert et Théodine étaient arrivés en Normandie, il quitta tout pour se rendre auprès d'eux, et partit, laissant ses conquêtes d'Irlande à la garde de Hugues de Lacy [1].

Le roi Henry avait déjà obtenu de la cour de Rome sa radiation de la liste des personnes excommuniées pour le meurtre de Thomas Becket; mais cette cour, alors souveraine dans de pareilles causes, laissait toujours peser sur lui l'accusation de complicité indirecte [2]. Un pardon absolu et définitif ne devait être prononcé qu'après de nouvelles négociations et de nouveaux sacrifices pécuniaires. Dans le cas où le roi ne souscrirait point aux conditions du traité, les légats étaient chargés de mettre en interdit l'Angleterre et les possessions du continent : ce qui devait ouvrir au roi de France l'entrée de la Bretagne et du Poitou. Mais en revanche, si Henry II se pliait à toutes

1 Roger. de Hoved., p. 529. — Girald. Camb. Hibernia expugn. apud. script. rer. franc., t. XIII, p. 213.

2 Ibid., t. XVI, p. 479.

leurs demandes, les légats devaient forcer le roi de France, par la menace d'une pareille sentence, à conclure aussitôt la paix avec l'autre roi [1].

La première entrevue du roi d'Angleterre avec les deux cardinaux eut lieu dans un couvent près d'Avranches. Les demandes des Romains, qui sentaient la position fâcheuse où se trouvait le roi, furent tellement exorbitantes, que ce dernier, malgré sa résolution de faire beaucoup pour plaire à l'Église, refusa de se soumettre à ce qu'ils lui proposaient. Il leur dit en les quittant : « Je » retourne en Irlande, où j'ai beaucoup d'af- » faires; quant à vous, allez en paix sur mes » terres, partout où il vous plaira, et accom- » plissez votre mission [2]. » Mais Henry II ne tarda pas à songer que le poids de ses affaires d'Irlande serait bientôt trop lourd pour lui sans la faveur pontificale; et de leur côté, les cardinaux devinrent un peu moins exigeans. On se réunit de nouveau, et après des concessions mutuelles, la paix fut conclue entre la cour de Rome et le roi, qui selon la relation officielle envoyée par les légats, se montra plein d'humilité, de crainte de Dieu et d'obéissance à l'Église [3]. Les conditions impo-

[1] Script. rer. fr., t. XIII, p. 749.

[2].... Vos autem ite per terram meam ubi vobis placuerit, et agite legationem sicut vobis injunctum est..... (Ibid. rer. fr., t. XVI, p. 184.)

[3] Cum tantâ humilitate obedientem Deo.... (Ibid., pag. 486)

sées à Henry II furent un tribut en argent pour les frais de la guerre contre les Sarrasins, l'obligation de se rendre en personne à cette guerre, ou de prendre la croix, comme on disait alors, enfin l'abolition des statuts de Clarendon et de toutes les lois, soit anciennes, soit nouvelles, qui seraient condamnées par le pape [1].

En vertu d'un arrangement préalable, le roi se rendit en cérémonie dans la grande église d'Avranches, et, posant la main sur l'Évangile, jura devant tout le peuple, qu'il n'avait ni ordonné ni voulu la mort de l'archevêque de Canterbury, et que, l'ayant apprise, il en avait ressenti plus de chagrin que de joie [2]. On lui récita les articles de la paix et les promesses qu'il avait faites, et il fit serment de les exécuter toutes de bonne foi et sans *mal engin* [3]. Henry, son fils aîné et son collègue dans la royauté, le jura en même temps que lui; et, pour garantie de cette double promesse, on en dressa une charte, au bas de laquelle fut apposé le sceau royal [4]. Ce roi, qu'on

1 Quòd prava statuta de Clarendonio et omnes malas consuetudines penitùs dimitteret.... juxtà mandatum domini papæ.... (Script. rer. franc., t XVI, p. 484.)

2 In publicâ audientiâ tactis Evangeliis.... et... plùs indè doluit quàm lætatus est.... (Ibid.)

3 Sine malo ingenio.... (Ibid.)

4 Fecit etiam jurare Henricum filium suum.. apponi sigillum suum.... (Roger. de Hoved., p. 529.)

avait vu naguère si plein de fierté devant la puissance pontificale, engageait les cardinaux à ne l'épargner en rien. « Seigneurs légats, leur di-
» sait-il, voici mon corps, il est en vos mains ;
» et sachez pour sûr que quoi que vous ordonniez,
» je suis prêt à obéir [1]. » Les légats se contentèrent de le faire agenouiller devant eux pour lui donner l'absolution de sa complicité indirecte, l'exemptant de l'obligation de recevoir sur son dos nu les coups de verges qu'on administrait aux pénitens [2]. Le même jour, il expédia en Angleterre des lettres scellées de son grand sceau, pour annoncer à tous les évêques qu'ils étaient dorénavant dispensés de leurs promesses sur l'observation des statuts de Clarendon [3], et annoncer à tout le peuple que la paix était rétablie, à l'honneur de Dieu et de l'Église, du roi et du royaume [4]. Un décret pontifical qui déclarait l'archevêque Thomas saint et martyr, dont les légats s'étaient munis, comme d'une pièce diplomatique nécessaire à leur misssion, fut aussi envoyé en Angleterre,

1 Eccè, Domini mei legati, corpus meum in manu vestrâ est ; scitote pro certo quòd, quidquid jusseritis. .. (Script. rer. franc. t. XVI, p. 405.)

2 Flexis genibus. (iIbid., p. 485.) — Omissâ virgarum disciplinâ...

3 Relaxavit episcopos de promissione quam ei fecerant... (Ibid.)

4 Ad honorem Dei et ecclesiæ et meum et regni mei... (Ibid., p. 487.)

avec ordre de le promulguer dans les églises et sur les places publiques, dans tous les lieux où jusqu'à ce moment avaient été fouettés et piloriés ceux qui osaient appeler crime l'assassinat de l'*ennemi du roi* [1].

A l'arrivée de ces nouvelles et du bref de canonisation, il y eut une grande rumeur parmi les hauts personnages d'Angleterre, laïcs et prêtres; car il s'agissait pour eux de changer subitement de langage et d'opinion, et d'adopter comme un objet de culte public l'homme qu'ils avaient persécuté avec tant d'acharnement. Les comtes, les vicomtes et les barons qui avaient attendu Thomas Becket sur le rivage pour le tuer, les évêques qui l'avaient insulté dans son exil, qui avaient envenimé de tous leurs efforts la haine du roi contre lui, et en dernier lieu avaient porté en Normandie la dénonciation qui fut cause de sa mort, s'assemblèrent dans la grande salle de Westminster, pour entendre la lecture du bref papal, conçu en ces termes [2] :

« Nous vous avertissons tous tant que vous » êtes, et vous enjoignons par notre autorité » apostolique, de célébrer solennellement la » mémoire de Thomas, le glorieux martyr de

1 Voyez livre IX. — Script. rer. franc., t. XVI, p. 487.

2.... Westmonasterio recitatæ sunt domini Papæ litteræ in audientiâ episcoporum et baronum.... (Math. Paris., pag. 126.)

» Canterbury, chaque année, au jour de sa
» passion [1], afin qu'en lui adressant vos prières
» et vos vœux, vous obteniez le pardon de
» vos fautes, et que celui qui vivant a subi
» l'exil, et mourant a souffert le martyre pour
» la cause du Christ, étant invoqué par les
» fidèles, intercède pour nous tous auprès de
» Dieu [2]. »

A peine la lecture de cette lettre était-elle achevée que tous les Normands, clercs et laïcs, saisis d'un enthousiasme hypocrite, élevèrent ensemble la voix, et s'écrièrent : *Te Deum laudamus* [3]. Pendant que quelques-uns des évêques continuaient de chanter les versets du cantique de réjouissance, les autres fondaient en larmes, et disaient d'un ton passionné : « Hélas! malheureux « que nous sommes, nous n'avons point eu pour » notre père le respect que nous lui devions, ni » dans son exil, ni quand il revint d'exil, ni même » après son retour [4]. Plutôt que de le secourir » dans ses traverses, nous l'avons persécuté ob- » stinément. Nous confessons notre erreur et

1 Natalem Thomæ martyris gloriosi Cantuariensis, diem videlicèt passionis ejus.... (Math. Paris., p. 126.)

2 Ut qui pro Christo in vitâ exilium, et in morte, virtutis constantiâ, martyrium pertulit... (Ibid.)

3 Apicibus autem vix perlectis, elevaverunt vocem omnes in sublimes dicentes.... (Ibid.)

4 Debitam patri reverentiam, aut exulanti aut ab exilio revertenti, aut reverso. (Ibid.)

» notre inquité [1].... » Et comme s'il n'avait pas suffi de ces exclamations individuelles pour prouver au roi Henry II que ses fidèles évêques d'Angleterre savaient tourner, à point nommé, au vent de sa volonté royale, ils se concertèrent pour que l'un d'entre eux, prenant publiquement la parole, prononçât, au nom de tous les autres, leur confession solennelle [2]. Gilbert Foliot, évêque de Londres, autrefois le plus ardent persécuteur du primat, l'homme le plus fortement inculpé auprès de la cour pontificale, pour le rôle qu'il avait joué dans les persécutions du nouveau saint et dans la catastrophe qui les avait couronnées, jura publiquement qu'il n'avait participé à la mort de l'archevêque, ni en action, ni en écrit, ni en paroles [3]. Il était l'un de ceux qui, par leurs plaintes et par de faux récits, avaient excité si violemment la colère du roi contre le primat. Mais un serment effaça tout ; l'Église romaine fut satisfaite, et Foliot garda son archevêché [4].

Les avantages politiques qui devaient résulter de ce grand changement ne tardèrent pas à être obtenus par le roi d'Angleterre. D'abord, par

1 Suum confiterentur errorem et iniquitatem. (Math. Paris., p. 126.)

2 Ex ore unius episcopi omnium est expressa confessio... (Ibid.)

3 Neque facto, neque scripto, neque verbo, procuravit. (Script. rer. fr., t. XIII, p. 190. — Math. Paris., p. 127.

4 Suo itaque restitutus officio.... (Radulphus de Diceto, apud script. rer. franc., t. XIII, p. 190.)

l'entremise des légats, il eut avec le roi de France une entrevue sur la frontière de Normandie, et y conclut la paix à des conditions aussi favorables qu'il pouvait l'espérer[1]. Ensuite, pour prix de l'abandon qu'il venait de faire de ses anciens projets de réforme ecclésiastique, il reçut du pape Alexandre III la bulle suivante, relative aux affaires d'Irlande :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs
» de Dieu, à son très-cher et illustre fils Henry,
» roi d'Angleterre, salut, grâce et bénédiction
» apostolique[2].

» Attendu que les dons octroyés, pour bonne
» et valable cause, par nos prédécesseurs doivent
» être par nous ratifiés et confirmés, après avoir
» mûrement pesé et considéré l'octroi et le privi-
» lége de possession de la terre d'Hibernie à nous
» appartenant, délivré par notre prédécesseur
» Adrien, nous ratifions, confirmons et accor-
» dons semblablement ledit octroi et privilége,
» à la réserve de la pension annuelle d'un denier
» par chaque maison, due à saint Pierre et à l'é-
» glise romaine, aussi-bien en Hibernie qu'en
» Angleterre, et pourvu toutefois que le peuple

[1] Ad marchiam cum Francorum rege Ludovico colloquium habiturus accessit. (Script. rer. franc., tom. XIII, p. 212. — Cum rege Francorum reconciliatus est. (Ibid.) tom. XVI, p. 385.)

[2] Anglia sacra, tom. II, pag. 485. — Hanmer's Chron., pag. 281.

» d'Hibernie soit réformé dans sa vie et dans ses » mœurs abominables, qu'il devienne chrétien » de fait comme il l'est de nom, et que l'église » de ce pays, aussi désordonnée et grossière que » la nation elle-même, soit ramenée sous de » meilleures lois[1].... » Pour appuyer cette donation d'un peuple entier, corps et biens, une sentence d'excommunication et d'abandon au pouvoir du diable fut lancée contre tout homme qui oserait nier les droits du roi Henry et de ses héritiers sur l'Irlande[2].

Tout semblait donc s'arranger à souhait pour le petit-fils du conquérant de l'Angleterre. L'homme qui l'avait importuné pendant neuf ans n'était plus; et le pape, qui s'était servi de l'obstination de cet homme pour alarmer l'ambition du roi, le secondait amicalement dans ses projets de conquête. Pour que rien ne troublât son repos, il le dispensait, par l'absolution, de tout remords qui eût pu inquiéter sa conscience après un meurtre commis, sinon d'après son ordre, du moins pour lui complaire. Il le dispensait même, implicitement, de l'obligation de punir ceux qui avaient commis ce meurtre par excès de zèle pour son intérêt[3]; et les quatre Normands Tracy, Morville fils d'Ours, et le Breton, demeurèrent en sûreté

[1] Anglia sacra, tom. II, pag. 485. — Jo. Brompton., pag. 1071.

[2] Hanmer's Chron., p. 281.

[3] Math. Paris., p. 125.

et en paix dans un château royal du nord. Nulle justice ne les poursuivit, excepté celle de l'opinion populaire, qui répandait sur eux mille contes sinistres; par exemple, que les animaux mêmes avaient horreur de leur présence, et que les chiens refusaient de toucher aux restes de leurs repas [1]. En gagnant l'appui du pape contre d'Irlande, Henry II se trouvait, par cet accroissement de puissance à l'extérieur, amplement dédommagé de la diminution de son influence sur les affaires ecclésiastiques; et rien ne prouve qu'il ne s'y soit pas résigné de bon cœur. Le pur goût du bien n'était pas ce qui l'avait conduit dans ses réformes législatives; et l'on doit se souvenir qu'une fois déjà il avait proposé au pape de lui abandonner les statuts de Clarendon, et plus encore, si, de son côté, il voulait consentir à sacrifier Thomas Becket [2]. Ainsi, après de longues agitations, Henry II goûtait en paix la joie de l'ambition satisfaite : mais ce calme ne dura guère, et de nouveaux chagrins, où, par une fatalité bizarre, le souvenir de l'archevêque se trouva encore mêlé, vinrent bientôt affliger le roi.

Le lecteur se rappelle que, durant la vie du primat, Henry II, ne pouvant déterminer le pape

1.... Soli manducabant et soli bibebant, et fragmenta cibariorum suorum canibus projiciebantur, et cùm indè gustassent, nolebant comedere.... (Jo. Brompton, p. 1064.)

2 Voyez livre IX.

à lui enlever son titre, avait résolu d'abolir la primatie elle-même, et que, dans cette vue, il avait fait couronner roi son fils aîné, par les mains de l'archevêque d'York[1]. Cette démarche, qui paraissait n'avoir d'importance qu'en ce qu'elle attaquait par sa base la hiérarchie religieuse établie depuis la conquête, eut des suites que personne n'avait prévues. Comme il y avait deux rois d'Angleterre, les courtisans et les flatteurs, trouvant en quelque sorte un double emploi, se partagèrent entre le père et le fils. Les plus jeunes et les plus actifs en intrigues se rangèrent du côté du dernier, dont le règne offrait une plus longue prespective de faveur[2]. Une circonstance particulière lui attira surtout l'affection des Aquitains et des Poitevins, gens habiles, insinuans, persuasifs, avides de nouveautés par caractère, et prompts à saisir tous les moyens d'affaiblir la puissance anglo-normande, à la laquelle ils n'obéissaient qu'à regret. Il y avait déjà long-temps que la bonne intelligence n'existait plus entre Éléonore de Guienne et son mari. Celui-ci, une fois en possession des honneurs et des titres que la fille du comte Guillaume lui avait apportés en dot, et pour lesquels seulement, au dire des vieux historiens, il l'avait aimée et épousée[3],

[1] Voyez livre IX.

[2] Credentes mox affore regnum ejus. (Math. Paris.)

[3] Maximè dignitatum quæ eam contingebant cupiditate

s'était mis à entretenir des maîtresses de tout rang et de toute nation. La duchesse d'Aquitaine, passionnée et vindicative comme une femme du midi, s'efforça d'inspirer à ses fils de l'éloignement pour leur père, et les entoura de soins et de tendresse pour s'en faire un soutien contre lui [1]. Du moment que l'aîné fut entré en partage de la dignité royale, elle lui donna des amis, des conseillers, des confidens intimes, qui, durant les absences nombreuses de Henry II, excitèrent, autant qu'ils purent, l'ambition et l'orgueil du jeune homme [2]. Ils eurent peu de peine à lui persuader que son père, en le faisant couronner roi, avait pleinement abdiqué en sa faveur, que lui seul était roi d'Angleterre, et que nul autre ne devait prendre ce titre, ni exercer le souverain pouvoir [3].

Le vieux roi, c'est le nom qu'on employait alors pour désigner Henry II [4], ne tarda pas à s'apercevoir des mauvaises dispositions où les confidens

illectus. (Gerv. Dorobern. apud script. rer. franc., t. XIII, pag. 125.)

1 Ex consilio matris suæ. (Script. rer. franc. tom. XIV, pag. 749. — Math. Paris., p. 126.)

2 Regis Henrici junioris animum cœperunt avertere à patre suo. (Ibid.)

3 Math. Paris., pag. 126. — Quasi eo coronato, regnum expirasset paternum. (Guill. Neubrig., p. 216.)

4 Rex senior; sic enim vulgò dicebatur. (Script. rerum franc., t. XIV, p. 118.)

de son fils s'étudiaient à l'entretenir ; plusieurs fois il le força de changer d'amis et de congédier ceux qu'il aimait le plus [1]. Mais ces mesures, auxquelles les occupations continuelles de Henry II sur le continent, et ensuite en Irlande, ne lui permettaient pas de donner beaucoup de suite, aigrissaient le jeune homme sans le corriger, et lui donnaient une sorte de droit à se dire persécuté, et à se plaindre de son père [2]. Les choses en étaient à ce point, lorsque la paix fut rétablie, par l'entremise du pape, entre les rois de France et d'Angleterre. Une des causes de leur dernière brouillerie, c'était que le roi Henry, en faisant couronner son fils par l'archevêque d'York, n'avait point fait alors sacrer de même son épouse Marguerite, fille du roi de France [3]. Ce tort fut réparé à la paix, et Marguerite, couronnée reine, souhaita de visiter son père à Paris. Henry II, n'ayant aucune raison pour s'opposer à cette demande, laissa le jeune roi accompagner sa femme à la cour de France ; mais, au retour, il trouva son fils plus mécontent que jamais : il se plaignait d'être roi sans terre et sans trésor, et de

1 Removerat à consilio et famulatu filii sui Asculfum de Sancto-Hilario et alios equites juniores. (Script. rer. fr., t. XVI, pag. 644.)

2 Undè ille iratus.... (Ibid.)

3 Benedict. Petroburgensis, apud script. rer. franc., tom. XIII, p. 150.

4 Rog. de Hoved., p. 531.

n'avoir pas une maison en propre où il pût demeurer avec sa femme [1]; il alla jusqu'à demander à son père de lui abandonner en toute souveraineté ou le royaume d'Angleterre, ou l'un des deux duchés de Normandie et d'Anjou [2]. Le vieux roi lui conseilla de se tranquilliser et d'avoir patience jusqu'au temps où la succession de tous ces États viendrait à lui échoir. Mais cette simple réponse porta au dernier point le mécontentement du jeune homme, et, depuis ce jour, disent les historiens du temps, il n'adressa plus une parole de paix à son père [3].

Henry II, concevant des craintes sur sa conduite, et voulant l'observer de près, le fit voyager avec lui dans la province d'Aquitaine. Ils tinrent leur cour à Limoges, où Raymond, comte de Toulouse, quittant l'alliance du roi de France, vint faire hommage au roi d'Angleterre, suivant la politique flottante des méridionaux, sans cesse ballottés, et passant alternativement de l'un à l'autre des rois leurs ennemis [4]. Le comte Raymond donna fictivement à son nouvel allié le territoire qu'il gouvernait; puis il le reçut ficti-

[1] Ubi ipse cum reginâ suâ morari posset. (Benedict. Petroburgensis apud script. rerum fr., t. XIII, p. 150.)

[2] Ibid. — Roger. de Hoved., p. 531

[3] Nihil cum eo pacificè loqui potuit.... (Script. rer. franc., t. XIII, p. 150.)

[4].... Pro urbe Tholosanâ hominium fecit.... (Gaufredi Vosiensis Chron. ap. script. rer. franc., t. XII, p. 443.)

vement en fief, et prêta le même serment que le vassal à qui un seigneur concédait réellement quelque terre [1]. Il jura de garder au roi Henry *féauté* et *honneur*, de lui donner aide et conseil, envers et contre tous, de ne jamais trahir son secret, et de lui révéler, dans l'occasion, le secret de ses ennemis [2]. Lorsque le comte de Toulouse en vint à cette dernière partie du serment d'hommage : « J'ai à vous avertir, dit-il au roi, » de mettre en sûreté vos châteaux de Poitou et » d'Aquitaine, et de vous défier de votre femme » et de votre fils [3]. » Henry ne laissa rien entrevoir de cette confidence, qui semblait annoncer un complot auquel le comte de Toulouse avait été sollicité de se joindre : seulement il prit prétexte de plusieurs grandes parties de chasse, qu'il fit avec des gens dévoués, pour visiter les forteresses du pays, les mettre en état de défense et s'assurer des hommes qui y commandaient [4].

Au retour de leur voyage en Aquitaine, le roi et son fils s'arrêtèrent à Chinon pour y coucher, et dans la nuit même, le fils, sans avertir son père, le quitta, et marcha seul jusqu'à Alençon.

1 Prædictamque civitatem ex beneficio recepit (Gaufr. Vosiensis Chron. ap. script. rer. fr., t. XII, p. 443.

2 Formulæ homagii et ligantiæ, apud Ducange Gloss.

3 Raymundus tunc patefecit regi qualiter.... Gaufredus Vosiensis, apud script. rer. franc., t. XII, p. 443.)

4 Quasi gratiâ venandi egressus, velociter urbes munivit et castra.... (Ibid.)

Le père se mit à le poursuivre, mais sans pouvoir l'atteindre; le jeune homme vint à Argenton, et de là passa de nuit sur les terres de France [1]. Dès que le vieux roi l'eut appris, il monta aussitôt à cheval, et parcourut, avec la plus grande vitesse possible, toute la frontière de Normandie, dont il inspecta les places fortes, pour les mettre à l'abri d'un coup de main [2]. Il envoya ensuite des dépêches à tous les châtelains d'Anjou, de Bretagne, d'Aquitaine et d'Angleterre, leur ordonnant de réparer au plus vite et de garder avec soin leurs forts et leurs villes [3]. Des messagers se rendirent aussi près du roi de France, afin d'apprendre quels étaient ses desseins, et de réclamer le fugitif, au nom de l'autorité paternelle [4]. Le roi Louis reçut ces ambassadeurs dans sa cour plenière, ayant à sa droite le jeune Henry, revêtu d'ornemens royaux. Lorsque les envoyés eurent présenté leur dépêches, suivant le cérémonial du temps : « De la part de qui m'apportez-vous ce message ? leur demanda le roi de

1 Ab Argentonio noctu recedens.... (Radulf. de Diceto, ap. script. rer. franc., t. XIII, p. 191.)

2.... Equum subitò ascendit, et transitum habens per marchiam suam et castellorum custodes præmuniens, equis sæpè mutatis.... (Radulf. de Diceto, Imagines Hist. apud script. rer fr., t. XIII, p. 191.)

3 Benedict. Petroburg. (Ibid., p. 160.)

4 Paterno jure.... (Guil. Neubrig. Ibid., tom. XVI, pag. 528.)

» France [1]. — De la part de Henry, roi d'Angle-
» terre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine,
» comte des Angevins et des Manceaux. — Cela
» n'est pas vrai, répondit le roi; car voici à mes
» côtés Henry, roi d'Angleterre, qui n'a rien à
» me faire dire par vous [2]. Mais si c'est le père de
» celui-ci, le ci-devant roi d'Angleterre, à qui
» vous donnez ces titres, sachez qu'il est mort,
» depuis le jour où son fils porte la couronne;
» et s'il se prétend encore roi, après avoir, à
» la face du monde, résigné le royaume entre
» les mains de son fils, c'est à quoi l'on portera
» remède avant qu'il soit peu [3]. »

En effet, le jeune Henry fut reconnu comme seul roi d'Angleterre, dans une assemblée générale de tous les barons et évêques du royaume de France [4]. Le roi Louis VII, et, après lui, tous les seigneurs jurèrent, la main sur l'Évangile, d'aider le fils, de tout leur pouvoir, à conquérir les États de son père [5]. Le roi de France fit fabriquer un grand sceau aux armes d'Angleterre, pour que Henry le jeune pût apposer ce

1 Quis mihi talia mandat? (Guil. Neubrig. apud script. rerum franc., t. XVI, p. 628.)

2 Eccè adest, per vos nil mihi mandat. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 628.)

3 Scitote quia ille rex mortuus est.... porrò quòd adhùc pro rege se gerit.... maturè emendabitur... (Ibid.)

4 Roger. de Hoved., p. 533.

5 Quòd auxiliarentur ei modis omnibus ad patrem suum de regno ejiciendum... (Ibid.)

signe de la légalité sur ses chartes et ses dépêches. Pour premiers actes de souveraineté, celui-ci fit des donations de terres et d'honneurs, en Angleterre et sur le continent, aux principaux seigneurs de France et aux autres ennemis de son père [1]. Il confirma au roi d'Écosse les conquêtes que son prédécesseur avait faites dans le Northumberland [2], et donna au comte de Flandre toute la province de Kent, et les châteaux de Douvres et de Rochester. Il donna au comte de Boulogne un grand domaine près de Lincoln, avec le comté de Mortain en Normandie, enfin au comte de Blois, Amboise, Château-Regnault et cinq cents livres d'argent sur les revenus de l'Anjou [3]. D'autres donations furent faites à plusieurs barons d'Angleterre et de Normandie, qui avaient promis de se déclarer contre le vieux roi; et Henry-le-Jeune [4] envoya des dépêches, scellées de son nouveau sceau royal, à tous ses amis, à ceux de sa mère, et même au pape, qu'il essaya d'attirer dans ses intérêts par l'offre de plus grands avantages que la cour de Rome n'en retirait alors de son amitié avec Henry II. Cette dernière lettre devait être, en quelque sorte,

[1] Cum sigillo novo quod rex Franciæ ei fieri fecit. (Roger. de Hoved., p. 533.)

[2] Ibid.

[3] Ibid., p. 533-534.

[4] Henricus junior. (Script. rerum franc, tom. XIV, passim.)

le manifeste de l'insurrection ; car c'était au souverain pontife que se faisaient alors les appels qui, de nos jours, s'adressent à l'opinion publique.

Une particularité remarquable de ce manifeste, c'est que Henry-le-Jeune y prend tous les titres de son père, excepté celui de duc d'Aquitaine, sans doute pour se mieux concilier la faveur des gens de ce pays, qui ne voulaient reconnaître de droit sur eux que dans la fille de leur dernier chef national. Mais une chose plus remarquable encore, c'est l'origine que le jeune roi attribue à ses différends avec son père, et la manière dont il se justifie d'avoir violé le commandement de Dieu qui prescrit d'honorer père et mère. « Je passe » sous silence, dit la lettre authentique [1], les » injures qui me sont personnelles, pour en » venir à ce qui a le plus fortement agi sur moi. » Les insignes scélérats qui ont massacré, dans » le temple même, mon père nourricier, le » glorieux martyr du Christ, saint Thomas de » Canterbury, demeurent sains et saufs ; ils ont » encore racine sur terre; aucun acte de la justice » royale ne les a poursuivis après un attentat si » affreux [2]. Je n'ai pu souffrir cette négligence,

[1] Script. rer. fr., t. XVI, p 643.

[2] Proficiunt adhùc et radicem mittunt in terrâ, et nulla, post tàm atrox et inauditum maleficium, regiæ ultionis secuta est manus.... (Ibid., p. 644.)

» et telle a été la première et la plus forte cause » de la discorde actuelle. Le sang du martyr » criait vers moi, je n'ai pu l'exaucer, je n'ai » pu lui rendre la vengeance et les honneurs qui » lui étaient dus; mais je lui ai du moins rendu » mes respects en visitant sa sépulture, à la vue » et au grand étonnement de tout le royaume [1]. » Mon père en a conçu beaucoup de colère contre » moi; mais, certes, je crains peu d'offenser un » père, quand il s'agit de la dévotion au Christ, » pour lequel c'est un devoir que d'abandonner » père et mère [2]. Voilà l'origine de nos dissen- » sions: écoute-moi donc, très-saint Père, et » juge ma cause; car elle sera vraiment juste, » si elle est justifiée par ton autorité aposto- » lique [3]. »

Pour apprécier à leur juste valeur ces assertions, il suffit de se rappeler les ordonnances rendues par le jeune roi lui-même, lorsque Thomas Becket vint à Londres. Alors ce fut par son commandement exprès que le séjour de la capitale et de toutes les villes de l'Angleterre, hors celle de Canterbury, fut interdit à l'arche-

1.... Sancti martyris visitando sepulturam, toto quidem regno vidente et obstupente.... (Script. rer. franc., t. XVI, pag. 644.)

2.... Sed parùm certè veremur offensam patris, ubì Christi devotionis causa est.... (Ibid.)

3 Tunc quippe verè erit justa, si apostolatûs vestrì auctoritate justificata fuerit... (Ibid., p. 645.)

vêque, et que tout homme qui lui avait présenté la main en signe de bien-venue fut déclaré ennemi public [1]. Le souvenir de ces faits notoires était encore tout récent dans l'esprit du peuple, et de là vint, sans doute, la surprise générale que causa la visite du persécuteur au tombeau du persécuté, si toutefois cette visite elle-même n'est pas une fable. A ce récit, orné de toutes les formules de déférence qui pouvaient flatter l'orgueil du pontife romain, le jeune roi joignit une espèce de plan du nouveau régime qu'il se proposait d'instituer dans les États de son père, si Dieu lui faisait la grâce de les conquérir [2]. Il voulait que les élections ecclésiastiques fussent rétablies dans toute leur liberté, et que la puissance royale ne s'y entremît d'aucune manière; que les revenus des églises vacantes fussent réservés pour le titulaire futur, et non plus levés pour le fisc, « ne » pouvant souffrir, disait-il, que les biens de la » croix, acquis par le sang du crucifié, devinssent » l'aliment du faste, sans lequel les rois ne sau- » raient vivre [3]; » que les évêques eussent plein pouvoir d'excommunier et d'interdire, de lier et de délier par tout le royaume, et que jamais aucun

1 Voyez livre IX.

2 Script. rer. franc., t. XVI, p. 648.

3.... Res crucis, crucifixi elaboratas sanguine, in regios fastus seu luxus seculares converti, sine quibus reges esse non solent. (Ibid., p. 646.)

membre du clergé ne fût cité devant les juges laïcs, comme le Christ devant Pilate [1]. Henry-le-Jeune offrait encore de joindre à ces dispositions toutes celles qu'il plairait au pape d'y ajouter, et le priait enfin d'écrire officiellement à tout le clergé d'Angleterre, « que, par l'inspiration de Dieu et » l'intercession du nouveau martyr, son roi venait » de lui conférer des libertés qui devaient exciter » sa joie et sa reconnaissance [2]. » Une pareille déclaration eût été en effet d'un grand secours au jeune homme qui, regardant son père comme déjà mort, s'intitulait Henry, troisième du nom. Mais la cour de Rome, trop prudente pour abandonner légèrement le certain pour l'incertain, ne s'empressa point de répondre à cette dépêche, et, jusqu'à ce que la fortune se fût prononcée d'une manière plus décisive, elle préféra l'alliance du père à celle du fils [3].

Outre ce fils, qu'on appelait communément le Roi jeune, en langue normande *li reys Josnes*, et *lo reis Joves* dans le dialecte des provinces méridionales [4], le roi d'Angleterre en avait encore trois autres : Richard, que son père, malgré sa jeunesse, avait fait comte de Poitiers, et qu'on

[1]...... Christus antè Pilatum judicatus...... (Script. rer. fr., t. XVI, pag. 647.)

[2].. . Ut et ipsa lætetur de munere. . (Ibid.)

[3] Ibid, p. 650

[4] Rex juvenis, junior rex. (Ibid., t. XIII, pag. 474.)

nommait Richard de Poitiers ; Geoffroy, comte de Bretagne ; et enfin Jean, qu'on surnommait *sans terre* [1], parce que, seul entre tous, il n'avait ni gouvernement, ni province. Ce dernier était en trop bas âge pour prendre parti dans la querelle qui s'élevait entre son père et l'aîné de ses frères ; mais les deux autres embrassèrent la cause de leur aîné, excités par leur mère et sourdement poussés par leurs vassaux de Poitou et de Bretagne [2].

Il en était de la vaste portion de la Gaule réunie alors sous le pouvoir de Henry II, comme il en avait été de la Gaule entière au temps de l'empereur frank Lodowig, appelé vulgairement Louis-le-Pieux ou le Débonnaire. Les populations qui habitaient au sud de la Loire ne voulaient pas plus être associées à celles qui vivaient au nord de ce fleuve et aux habitans de l'Angleterre, que les Gaulois et les Italiens de l'empire de Charlemagne n'avaient voulu demeurer unis aux Germains sous le sceptre d'un roi germain [3]. La rébellion des fils de Henry II coïncidant avec ces répugnances nationales, et s'y associant, comme autrefois celle des enfans de Louis-le-Débonnaire, ne pouvait manquer de reproduire, quoique sur un théâtre

[1] Ricardus Pictaviensis.... Johannes qui *sine terrâ* nominatus est. (Script. rer francic., t. XIII, p. 565.)

[2] Ibid., t. XVI, p. 644.

[3] Voyez livre II, t. I.

moins vaste, les scènes graves qui signalèrent les discordes de la famille des Césars franks [1]. Une fois l'épée tirée entre le père et les fils, il ne devait plus être permis à aucun d'eux de la remettre à volonté dans le fourreau; car, entre les deux partis rivaux dans cette guerre domestique, il y avait des nations, des intérêts populaires, incapables de fléchir au gré des retours de l'indulgence paternelle ou du repentir filial.

[1174] Richard de Poitiers et Geoffroy de Bretagne partirent d'Aquitaine, où ils étaient avec leur mère Éléonore, pour aller rejoindre leur aîné à la cour de France. Tous les deux y arrivèrent sains et saufs; mais leur mère, qui se disposait à les suivre, fut surprise voyageant en habit d'homme, et jetée dans une prison par l'ordre du roi d'Angleterre [2]. A l'arrivée des deux jeunes frères auprès du roi de France, ce roi leur fit jurer solennellement, comme à l'aîné, de ne jamais conclure ni paix ni trève avec leur père, sans l'entremise des barons de France; puis la guerre commença sur la frontière de Normandie [3]. Dès que le bruit de ces événemens se fut répandu en Angleterre, tout le pays fut en grande rumeur.

1 Voyez liv. II, t. I.

2 Regina verò Alienor, cùm, mutatâ veste muliebri, recessisset, apprehensa est, et sub arctâ custodiâ reservata. (Gerv. Dorob. apud script. rerum franc. tom. XIII, pag. 137.)

3 Ibid.

Beaucoup d'hommes de race normande, et surtout les jeunes gens, se déclarèrent pour le parti des fils [1]; la population saxonne resta en masse indifférente à cette dispute, et individuellement les serfs et les vassaux anglais s'attachèrent au parti que suivait leur seigneur. Les bourgeois furent enrôlés de gré ou de force dans la cause des comtes ou vicomtes qui gouvernaient les villes, et armés, soit pour le père, soit pour les fils.

Henry II était alors en Normandie, et presque chaque jour s'enfuyait d'auprès de lui quelqu'un de ses courtisans les plus intimes, de ceux qu'il avait nourris à sa table, à qui il avait donné de ses propres mains le baudrier de chevalerie [2]. « C'était pour lui, dit un contemporain, le comble » de la douleur et du désespoir, de voir passer » l'un après l'autre à ses ennemis les gardes de sa » chambre, ceux à qui il avait confié sa personne » et sa vie; car presque chaque nuit il en partait » quelqu'un dont on découvrait l'absence à l'appel » du matin [3]. » Dans cet abandon, et au milieu des dangers qu'il présageait, le roi montrait une

1 Tàm de Angliâ quàm Normanniâ viri potentes et nobiles... (Gerv. Dorob. apud script. rer. fr., t. XVI, p. 749.)

2.... Hi quos donaverat cingulo militari.... Adeò vix aliquem haberet ex omnibus caris suis..... (Ibid., t. XVI, p. 138.)

3.... In manibus quorum vitam simùl et mortem remiserat.... (Ibid., tom. XIII, pag. 212.).... Manè requisiti non comparebant. (Ibid.)

sorte de tranquillité apparente. Il se livrait à la chasse plus vivement que de coutume [1] : il était gai et affable envers les compagnons qui lui restaient, et répondait avec douceur aux demandes de ceux qui, profitant de sa position critique, exigeaient pour leur fidélité des salaires exorbitans [2]. Son plus grand espoir était dans l'appui des étrangers. Il envoya au loin solliciter le secours des rois qui avaient des fils [3]. Il écrivit à Rome pour demander au pape l'excommunication de ses ennemis, et afin d'obtenir dans cette cour un crédit supérieur à celui de ses adversaires, il fit au siège apostolique cet aveu de vasselage que Guillaume-le-Conquérant avait jadis refusé avec tant de hauteur [4]. Sa lettre au pape Alexandre III renfermait les phrases suivantes :

« Vous que Dieu a élevé à la sublimité des » fonctions pastorales, pour donner à son peuple » la science du salut ; quoique absent de corps, » présent d'esprit, je me jette à vos genoux [5]. A » votre juridiction appartient le royaume d'An» gleterre, et moi je suis tenu et lié envers vous

1 Math. Paris., p. 128. — Script. rer. t. XIII, p. 192.

2..... Et non sine magnâ mercede.... (Roger. de Hoved.)

3.... Ne ipsi exaltent filios suos suprà modum.... (Roger. de Hoved. apud script. rer. franc., t. XIII, p. 151.)

4 Voyez livre VI, t. II.

5.... Licèt absens corpore, præsens tamen animo, me vestris advolvo genibus... (Script. rer. franc., t. XVI, pag. 650.)

» par toutes les obligations que la loi impose aux » feudataires [1]; que l'Angleterre éprouve donc » ce que peut le pontife romain, et si vous n'em- » ployez les armes matérielles, défendez au moins » avec le glaive spirituel le patrimoine du bien- » heureux Pierre [2]. »

Le pape fit droit à cette demande en ratifiant les sentences d'excommunication que les évêques, fidèles au roi, avaient lancées contre les partisans de ses fils [3]. Il envoya de plus un légat spécial chargé de rétablir la paix domestique, et d'avoir soin que cette paix, quelles qu'en fussent les conditions, produisît quelque nouvel avantage aux princes de l'église romaine.

Cependant d'un côté le roi de France et Henry-le-Jeune, de l'autre les comtes de Flandre et de Bretagne, passèrent en armes la frontière de Normandie. Le second fils du roi d'Angleterre, Richard, s'était rendu en Poitou; la plupart des barons de ce pays se soulevèrent pour sa cause, plutôt par haine du père que par amour des fils [4].

1 Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ, et quantùm ad feudatorii juris obligationem vobis duntaxàt teneor.... (Script. rerum. franc., tom. XVI, pag. 650.)

2 Experiatur Anglia quid possit Romanus pontifiex, et quia materialibus armis non utitur, patrimonium B. Petri spirituali gladio tueatur. (Ibid.)

3 Ibid., p 629.

4.... Potiùs odio patris quàm amore filii.... (Ibid., t XII, pag. 684.)

Ceux qui, en Bretagne, quelques années auparavant, avaient formé une ligue nationale, renouèrent leur confédération, et s'armèrent en apparence pour le comte Geoffroy, mais en réalité pour leur propre indépendance [1]. Attaqué ainsi sur plusieurs points, le roi d'Angleterre n'avait de troupes dans lesquelles il eût pleine confiance qu'un grand corps de ces mercenaires qu'on appelait alors *Brabançons*, *Coteraux* ou *Routiers*, bandits en temps de paix, soldats en temps de guerre, servant au hasard toutes les causes, aussi braves et mieux disciplinés que les autres milices du temps [2]. Avec une partie de cette armée, Henry II arrêta les progrès du roi de France, et il envoya l'autre partie contre les Bretons révoltés. Ceux-ci furent vaincus en bataille rangée par l'expérience militaire des Brabançons, et forcés de se renfermer dans leurs châteaux et dans la ville de Dol, que le roi d'Angleterre assiégea et prit en quelques jours [3].

La défaite des Bretons diminua l'ardeur, non des fils du roi Henry et de leurs partisans normands, angevins ou aquitains, mais du roi de France, qui désirait par-dessus tout conduire

1 Script. rer. franc., t. XII, p. 684. — Roger. de Hoved., pag. 534.

2 20,000 Brabancenorum in quibus plùs cæteris confidebat.... (Script. rer. franc., t. XIII, p. 155.) — Loterelli rutarii; *route*, en vieux français, signifie bande.

3 Ibid., p. 115.

cette guerre au moins de frais possible. Craignant d'être obligé à de trop grandes dépenses d'hommes et d'argent, ou voulant essayer d'autres combinaisons politiques, il dit un jour aux fils révoltés qu'il serait bien fait à eux de se réconcilier avec leur père. Les jeunes princes, contraints par la volonté de leur allié à un soudain retour d'affection filiale, le suivirent au lieu assigné pour les conférences de paix [1]. C'était non loin de Gisors, dans une vaste plaine où se trouvait un grand orme dont les branches retombaient jusqu'à terre, et près duquel avaient lieu, de temps immémorial, les congrès diplomatiques entre les ducs de Normandie et les rois de France [2]. Les deux rois y vinrent accompagnés des archevêques, évêques comtes et barons de leurs terres. Les fils de Henry II firent leurs demandes, et le père se montra disposé à leur accorder beaucoup. Il offrit à l'aîné la moitié des revenus royaux de l'Angleterre, et quatre bons châteaux-forts dans ce pays, s'il y voulait demeurer, ou, s'il l'aimait mieux, trois châteaux en Normandie, un dans le Maine, un dans l'Anjou, un dans la Touraine,

1 .... Franci sumptibus tædiosis affecti.... filios regis Anglorum ad gratiam patris reducere summâ operâ studuerunt... (Radulf. de Diceto, apud script. rerum franc., tom. XIII, p. 197.)

2 Ulmus erat visu gratissima, ramis ad terram redeuntibus.... colloquia haberi solebant. (Script. rerum francic., tom. XVII, p. 148)

avec tous les revenus de ses aïeux les comtes d'Anjou, et la moitié des rentes de Normandie[1]. Il offrit pareillement des terres et des revenus à Richard et à Geoffroy. Mais cette facilité de sa part, et son vif désir de faire cesser à jamais tout motif de querelle entre ses enfans et lui, alarma de nouveau le roi de France[2]. Ce roi cessa de vouloir la paix, et permit aux partisans des fils de Henry II, qui la redoutaient beaucoup, de susciter des obstacles et d'intriguer pour rompre les négociations entamées[3]. L'un de ces hommes, Robert de Beaumont, comte de Leicester, alla jusqu'à dire en face des injures au roi d'Angleterre, et porta la main à son épée[4]. Il fut retenu par les assistans; mais le tumulte qui suivit cette scène arrêta tout accommodement, et bientôt les hostilités recommencèrent entre le père et les fils. Henry-le-Jeune et Geoffroy demeurèrent avec le roi de France; Richard se sendit en Poitou; et Robert de Beaumont, qui avait mis la main à l'épée contre le roi, alla en Angleterre se joindre à Hugues Bigot, l'un des plus riches ba-

1..... Quatuor idonea castella. (Script. rer. fr., t. XIII, pag. 146.)

2 Ibid.

3 Sed non fuit de consilio regis Franciæ quod filii regis hanc pacem cum patre suo facerent. (Ibid., p. 156.)

4.... Et apposuit manum gladio ut percuteret regem... (Rog. de Hoved., p. 536.)

rons du pays, et zélé partisan de la rébellion [1].

Avant que le comte Robert eût pu arriver dans sa ville de Leicester, elle fut attaquée par Richard de Lucy, grand justicier du roi. Les hommes d'armes du comte se défendirent vigoureusement et obligèrent les bourgeois saxons de combattre avec eux; mais une partie du rempart ayant été ruinée, les soldats normands firent leur retraite dans le château de Leicester, abandonnant la ville à elle-même [2]. Les bourgeois continuèrent de résister, ne voulant point se rendre à discrétion à ceux pour lesquels ce n'était que péché véniel de tuer un Anglais en révolte. Obligés enfin de capituler, ils achetèrent pour trois cents livres d'argent la permission de quitter leurs maisons et de se disperser où ils voudraient [3]. Ils cherchèrent un refuge sur les terres des églises; quelques-uns se rendirent au bourg de Saint-Alban, et un plus grand nombre à celui de Saint-Edmund, martyr de race anglaise, toujours prêt, selon l'opinion populaire à protéger les hommes de sa nation contre la tyrannie des étrangers [4]. A leur départ, la ville fut démantelée par les

[1] Rog. de Hoved., pag. 536. — Chron. Joh. Brompton, pag. 1093.

[2] Math. Parisiens., pag. 128.

[3] Ut haberent quò vellent licentiam abeundi... (Ibid.)

[4] Quasi ad sinum protectionis. (Ibid.)

troupes royales, qui enlevèrent les portes et abattirent les murailles[1]. Pendant que les Anglais de Leicester étaient ainsi châtiés de ce que leur gouverneur normand avait pris part à la révolte, l'un des lieutenans de ce gouverneur, appelé Anquetil Malory, ayant réuni un assez grand nombre de vassaux et de partisans du comte Robert, attaqua la ville de Northampton, dont le vicomte tenait pour le roi[2]. Ce vicomte força les bourgeois de prendre les armes pour son parti, comme ceux de Leicester avaient été armés de force pour l'autre cause. Un grand nombre furent tués et blessés, et deux cents emmenés prisonniers[3]. Tel est le triste rôle que jouait la population de race anglaise dans la guerre civile des fils de ses vainqueurs.

Les fils naturels du roi Henry étaient restés fidèles à leur père, et l'un d'entre eux, Geoffroy, évêque de Lincoln, poussait vivement la guerre, assiégeant les châteaux et les forteresses des barons de l'autre parti[4]. Pendant ce temps, Richard fortifiait pour sa cause les villes et les châteaux du Poitou et de l'Angoumois, et ce fut contre lui

1 (Math. Paris., p. 128.)

2 Jo. Brompton, p. 1093

3 Ibid. — Captis 200 burgensibus præter illos qui vulnerati interierunt....

4 Ibid, pag. 1093. — Script. rer. francic, tom. XII, pag. 484.

que le roi marcha d'abord avec ses fidèles Brabançons, laissant la Normandie, où il avait le plus d'amis, se débattre contre le roi de France. Il mit le siége devant la ville de Saintes, défendue alors par deux châteaux, dont l'un portait le nom de Capitole, reste des souvenirs de l'ancienne Rome, conservés dans plusieurs cités de la Gaule méridionale [1]. Après la prise des forts de Saintes, Henry II attaqua avec ses machines de guerre les deux grosses tours de l'église épiscopale, où les partisans de Richard s'étaient cantonnés [2]. Il s'en empara, ainsi que du fort de Taillebourg et de plusieurs autres châteaux, et, dans son retour vers l'Anjou, il dévasta toute la frontière du pays des Poitevins, brûlant les maisons et déracinant les vignes et les arbres à fruit [3]. A peine arrivé en Normandie, il apprit que son fils aîné et le comte de Flandre, ayant rassemblé une grande armée navale, se préparaient à descendre en Angleterre [4]. Cette nouvelle le décida à s'embarquer lui-même pour ce pays; il emmena prisonnières

1 Capitolium præsidium majus.... (Script. rer. f., t. XIII, pag. 194.)

2.... Accessit ad majorem ecclesiam militibus multis et armatis refertam. (Ibid.)

3.... Et vineas et arbores fructiferas extirpare fecit... (Ibid., p. 158.)

4 Ibid., t. XII, p. 484.

sa femme Éléonore et sa bru Marguerite, fille du roi de France [1].

De Southampton, lieu de son débarquement, le roi se dirigea vers Canterbury, et du plus loin qu'il aperçut l'église métropolitaine, c'est-à-dire à trois milles de distance, il descendit de cheval, quitta ses habits de soie, dénoua sa chaussure, et se mit à marcher nu-pieds sur le pavé rocailleux et couvert de boue [2]. Arrivé dans l'église qui renfermait le tombeau de Thomas Becket, il s'y prosterna la face contre terre, pleurant et sanglotant en présence de tout le peuple de la ville, attiré par le son des cloches [3]. L'évêque de Londres, ce même Gilbert Foliot, qui avait été le plus grand ennemi de Thomas durant sa vie, et qui, après sa mort, avait voulu le faire jeter dans un bourbier, monta en chaire; et s'adressant à l'assistance : « Vous tous ici présens, dit-il,
» sachez que Henry, roi d'Angleterre, invoquant,
» pour le salut de son âme, Dieu et le saint
» martyr, proteste devant vous n'avoir ni or-
» donné, ni voulu, ni causé sciemment, ni sou-
» haité dans son cœur la mort du martyr [4]. Mais,

1 Et duxit secum utramque reginam, et Brabancenos... (Script. rer. fr., t. XIII, p. 150.)

2... Et per vicos et plateas civitatis luteas, pedibus nudis incessit.... (Vita quadripart. lib. 14, cap. 7.) — Math. Paris., p. 130.

3 Script. rerum franc., t. XIII, p. 318.

4 Per os episcopi Londoniensis sermonem ad populum

» comme il serait possible que les meurtriers se
» fussent prévalus de quelques paroles pronon-
» cées par lui imprudemment, il déclare implorer
» sa pénitence des évêques ici rassemblés, et
» consentir à soumettre sa chair nue à la disci-
» pline des verges [1]. »

En effet, le roi, accompagné d'un grand nombre d'évêques et d'abbés normands, et de tous les clercs normands et saxons du chapitre de Canterbury, se rendit à l'église souterraine, où, deux ans auparavant, on avait été obligé d'enfermer, comme dans un fort, le cadavre de l'archevêque, pour le soustraire aux insultes des officiers royaux [2]. Là, s'agenouillant sur la pierre de la tombe, et se dépouillant de tous ses vêtemens, il se plaça, le dos nu, dans la posture où naguère ses justiciers avaient fait placer les Anglais publiquement flagellés pour avoir accueilli Thomas à son retour de l'exil, ou l'avoir honoré comme un saint [3]. Chacun des évêques, dont le rôle était arrangé d'avance, prit un de ces fouets à plusieurs courroies, qui servaient dans les monastè-

habentis, rex.... publicè protestatus est, quòd mortem martyris nec mandavit, nec voluit, nec perquisivit.... (Math. Paris., p. 120.)

1 ... Carnemque suam nudam virgarum disciplinæ supponens. (Ibid.)

2 Ad tumbam martyris in cryptâ... (Script. rer. franc., t XIII, p. 183.)

3 Ibid., t. XVI.

res à infliger les corrections ecclésiastiques, et que pour cela on nommait *disciplines*. Ils en déchargèrent chacun trois ou quatre coups sur les épaules du roi, en disant : « De même que le » Rédempteur a été flagellé pour les péchés des » hommes, de même sois-le pour ton propre pé- » ché [1]. » De la main des évêques la discipline passa dans celle des simples clers, qui étaient en grand nombre, et la plupart Anglais de race [2]. Ces fils des serfs de la conquête imprimèrent les marques du fouet sur la chair du petit-fils du conquérant, non sans éprouver une secrète joie, que semblent trahir quelques plaisanteries amères consignées dans les récits du temps [3].

Mais ni cette joie ni ce triomphe d'un moment ne pouvaient être d'aucun fruit pour la population anglaise ; au contraire, cette population était prise pour dupe dans la scène d'hypocrisie que jouait devant elle le roi de race angevine. Henry II, voyant se tourner contre lui la plus grande partie de ses sujets du continent, avait reconnu la né-

[1] Ictus ternos vel quinos. (Math. Paris., pag. 130.) .... Ille propter peccata nostra, iste propter propria ... (Script. rer. fr., t. XIII, p. 318)

[2] A singulis viris religiosis quorum multitudo magna convenerat.... (Math. Paris., p. 130.)

[3] En regias annonas.... En inauditas consuetudines etiam post illas quæ inter illum et martyrem fuerant dissentionis materia. (Vita B. Thomæ quadripart. lib. IV, cap. 7.)

cessité de se rendre populaire auprès des Saxons afin de gagner leur appui. Il pensa que quelques coups de discipline seraient peu de chose s'il pouvait obtenir à ce prix les loyaux services que le bas peuple d'Angleterre avait autrefois rendus à son aïeul Henry Ier[1]. En effet, depuis le meurtre de Thomas Becket, l'amour de ce nouveau martyr était devenu la passion, ou, pour mieux dire, la folie du peuple anglais. Le culte religieux dont on entourait la mémoire de l'archevêque avait affaibli et remplacé presque tous les souvenirs patriotiques. Aucune tradition d'indépendance nationale ne l'emportait sur la vive impression produite par ces neuf années pendant lesquelles un primat de race saxonne avait été l'objet des espérances, des vœux et des entretiens de tout Saxon. Un témoignage éclatant de sympathie avec ce sentiment populaire était donc le meilleur appât que le roi pût offrir alors aux Anglais d'origine pour les attirer à lui, et les rendre, selon les paroles d'un vieil historien, maniables sous le frein et le harnois[2] : voilà la véritable cause du pèlerinage de Henry II à la tombe de celui qu'il avait aimé d'abord comme son compagnon de plaisir, et qu'ensuite il avait haï mortellement comme son ennemi politique.

[1] Voyez livre VII, t. II.

[2] En populo phaleras! (Henric. Hunting. Epist. de contemptu mundi.)

« Après avoir été ainsi fustigé de son plein gré, » dit la narration contemporaine, il persévéra » dans ses oraisons auprès du saint martyr tout » le jour et toute la nuit, ne prit point de nour- » riture, ne sortit pour aucun besoin; mais tel » il était venu, tel il resta, et ne laissa mettre » sous ses genoux aucun tapis ni rien de sem- » blable [1]. Après matines, il fit le tour de l'église » supérieure, pria devant tous les autels et toutes » les reliques, puis revint au caveau du saint. » Le samedi, quand le soleil fut levé, il de- » manda et entendit la messe; puis, ayant bu » de l'eau bénite du martyr et en ayant rempli » un flacon, il s'éloigna, joyeux, de Canter- » bury [2]. »

Cet appareil de contrition eut un plein succès; et ce fut avec enthousiasme que les bourgeois des villes et les serfs des campagnes entendirent prêcher dans les églises que le roi s'était réconcilié avec le bienheureux martyr par la pénitence et par les larmes 3. Il arriva, par hasard, dans le même temps, que Guillaume, roi d'Écosse, qui avait fait une incursion hostile sur le territoire anglais, fut

1.... Sed ut venit, ita permansit, non tapetem, non aliquid hujusmodi.. (Gerv. Dorob. apud script. rer. franc., t. XIII, p. 138.)

2.... Sanctâ martyris aquâ potatus, et ampullâ insignitus... (Ibid.)

3 Nobili martyre Thomâ jàm placato.... (Girald. Cambr. apud script. rer. franc. t. XIII, p. 212.)

vaincu et fait prisonnier auprès d'Alnwick, dans le Northumberland [1]. La population saxonne, passionnée pour l'honneur de saint Thomas, crut voir dans cette victoire un signe évident de la bienveillance et de la protection du martyr, et dès ce jour elle inclina vers le parti du vieux roi, que le saint paraissait favoriser. Par suite de cette impulsion superstitieuse, les Anglais indigènes s'enrôlèrent en foule sous la bannière royale, et combattirent avec ardeur contre les complices de la révolte. Tout pauvres et méprisés qu'ils étaient, ils formaient la grande masse des habitans, et rien ne résiste à une pareille force lorsqu'elle se trouve organisée. Les opposans furent défaits dans toutes les provinces, leurs châteaux pris d'assaut, et un grand nombre de comtes et de barons emmenés prisonniers. « On en prit tant, dit » un contemporain, qu'on avait peine à trouver » assez de cordes pour les lier, et assez de prisons » pour les enfermer [2]. » Cette suite rapide de victoires arrêta le projet de descente en Angleterre formé par Henry-le-Jeune et par le comte de Flandre [3].

[1174 à 1175] Mais sur le continent, où les

[1] Girald. Cambr. apud script. rer. fr., t. XIII, p. 212 et p. 139.

[2] Capti sunt tot proceres, ut vix vinctis vincula, vix captis carceres invenirentur... (Ibid., pag. 218.)

[3] Ibid., p. 484.

populations soumises au roi d'Angleterre n'avaient point pour l'Anglais Becket d'affection nationale, les affaires de Henry II ne prospérèrent pas davantage après sa visite et sa flagellation au tombeau du martyr. Au contraire, les Poitevins et les Bretons se relevèrent alors de leur première défaite, et renouèrent plus étroitement leurs associations patriotiques. Eudes de Porrhoët, dont le roi d'Angleterre avait autrefois déshonoré la fille, et qu'ensuite il avait banni, revint d'exil, et rallia de nouveau en Bretagne ceux que fatiguait la domination normande [1]. Les mécontens firent plusieurs coups de main audacieux qui rendirent célèbre dans ce temps la témérité bretonne [2]. En Aquitaine, le parti de Richard reprenait aussi courage, et de nouvelles troupes d'insurgés se rassemblaient dans la partie montueuse du Poitou et du Périgord, sous les mêmes chefs qui, peu d'années auparavant, s'étaient soulevés à l'instigation du roi de France [3]. La haine du pouvoir étranger réunissait autour des seigneurs des châteaux les habitans des villes et des bourgs, hommes libres de corps et de biens; car la servitude n'existait

1 Tunc repedavit Eudo de exilio et cœpit recuperare terram suam... (Script. rer. franc., t. XII, p. 563.) — Voyez livre VIII, tom. III.

2 Britonum temeritate... (Acheri Spicilegium, tom. III, pag. 565.)

3 Script rer fr, t. XII, p. 484.

point au midi de la Loire comme au nord de ce fleuve [1]. Des barons, des châtelains, des fils de châtelains sans patrimoine, suivirent aussi le même parti, par un motif moins pur, dans l'espoir de faire fortune à la guerre [2]. Ils commencèrent la campagne en s'attaquant aux riches abbés et aux évêques du pays, dont la plupart, suivant l'esprit de leur ordre, soutenaient la cause du pouvoir établi. Ils pillaient leurs domaines, ou, les arrêtant sur les routes, les enfermaient dans quelques châteaux pour les forcer à payer rançon [3]. Parmi ces prisonniers se trouva l'archevêque de Bordeaux, qui, d'après les instructions papales, avait excommunié les ennemis de Henry le père en Aquitaine, comme l'archevêque de Rouen les excommuniait dans la Normandie, l'Anjou et la Bretagne [4].

A la tête des révoltés de la Guienne figurait, moins par sa fortune et son rang que par son ardeur infatigable, Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, près de Périgueux, homme qui réunissait au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour jouer un grand rôle au moyen

1 Script. rer. franc., t. XVIII, p. 216.

2 Insurrexerunt multi viri inopes... (Ibid., tom. XII, pag. 418.)

3 Archiepiscopi, episcopi, monachi, clerici, ubi inventi sunt capiuntur... (Ibid. loco citato.)

4 Ibid.

âge [1]. Il était guerrier et poète, avait un besoin excessif de mouvement et d'émotions; et tout ce qu'il sentait en lui d'activité, de talent et d'esprit, il l'employait aux affaires politiques. Mais cette agitation, en apparence vaine et turbulente, n'était pas sans objet réel, sans liaison avec le bien du pays où Bertrand de Born était né. Cet homme extraordinaire semble avoir eu la conviction profonde que sa patrie, voisine des États des rois de France et d'Angleterre, ne pouvait échapper aux dangers qui la menaçaient toujours d'un côté ou de l'autre, que par la guerre entre ses deux ennemis. Telle en effet paraît avoir été la pensée qui présida, durant toute la vie de Bertrand, à ses actions et à sa conduite. « En tout temps, dit » son biographe provençal, il voulait que le roi » de France et le roi d'Angleterre eussent guerre » ensemble, et si les rois avaient paix ou trève, » alors il se *peinait* et se travaillait pour défaire » cette paix [2]. » Par le même motif, Bertrand mit en usage tout ce qu'il avait d'adresse pour faire éclore et envenimer la querelle entre le roi d'Angleterre et ses fils; il fut l'un de ceux qui, s'emparant de l'esprit du jeune Henry, éveillèrent son

1 Choix des Poésies originales des Troubadours, publié par M. Raynouard. — Biographie, t. V, p. 76.

2 ....E s'il avian patz

Ni treva, ades se penava e spercassava de desfar patz....

(Choix des Poésies des Troubadours, t. V, p. 76.)

ambition et le poussèrent à la révolte [1]. Il prit ensuite un égal ascendant sur les autres fils et même sur le père, toujours à leur détriment et au profit de l'Aquitaine. C'est le témoignage que rend de lui son vieux biographe, avec l'orgueil d'un homme du midi, étalant la supériorité morale d'un de ses compatriotes sur les rois et les princes du nord : « Il était maître, toutes fois qu'il vou-
» lait, du roi Henry d'Angleterre et de ses fils,
» et toujours voulait-il qu'ils eussent guerre en-
» semble, le père, et les fils, et les frères, l'un
» avec l'autre [2]. »

Ses efforts, couronnés d'un plein succès, lui acquirent une célébrité funeste auprès de ceux qui ne voyaient en lui qu'un conseiller de discordes domestiques, qu'un homme cherchant malicieusement, pour parler le langage mystique du siècle, à soulever le sang contre la chair, à diviser le chef et les membres 3. C'est pour cette raison que le poète italien, Dante Alighieri, lui fait subir, dans son *Enfer*, un châtiment analogue à l'expression figurée par laquelle on désignait sa faute.

1 Choix des Poésies des Troubadours, t. V, p. 76.

2 Seiugner era totas ves quan se volia, del rei Enric d'Englaterra et del fils de lui, mas tots temps volia que ill aguesson guerra ensems lo paire et lo fils e'l fraire l'un ab l'autre. (Ibid.)

3 Caro dessævit in sanguinem (Script. rer. fr., t. XIII, pag. 151.)

« Je vis, et il me semble encore le voir, un trono
» sans tête marcher vers nous, et sa tête coupée
» il la tenait d'une main par les cheveux, en guise
» de lanterne.... Sache que je suis Bertrand de
» Born, celui qui donna au jeune roi de si mau-
» vais conseils [1]. » Mais Bertrand fit plus encore : il ne se contenta pas de donner au jeune Henry contre son père ces conseils que le poète appelle mauvais ; il lui en donna de semblables contre son frère Richard, et, quand le jeune roi fut mort, à Richard contre le vieux roi, puis enfin, quand ce dernier fut mort, à Richard contre le roi de France, et au roi de France contre Richard. Il ne souffrait pas qu'il y eût entre eux un instant de bon accord, et les animait l'un contre l'autre par des *sirventès* ou chants satiriques fort à la mode dans ce temps [2].

La poésie jouait alors un grand rôle dans les événemens politiques des contrées situées au sud de la Loire. Il n'y avait pas une paix, une guerre, une révolte, une transaction diplomatique qui ne fût annoncée, proclamée, louée ou blâmée en

1 Sappi ch' i' son Bertram dal Bornio, quelli
Che diedi al re Giovanni i ma' conforti.
(Inferno, canto XXVIII.)

2 Toute pièce de poésie provençale qui traitait un sujet étranger à l'amour, s'appelait *sirventès*, en vieux français *servantois*, comme étant d'un genre inférieur à la poésie amoureuse ou *chevaleresque*.

vers. Ces pièces de vers, souvent composées par les hommes mêmes qui avaient pris une part active aux affaires, étaient d'une énergie qu'on a peine à concevoir dans l'état de mollesse où est tombé l'ancien idiome de la Gaule méridionale, depuis que le dialecte français l'a remplacé comme langue littéraire [1]. Les chants des *trobadores*, ou poètes provençaux [2], toulousains, dauphinois, aquitains, poitevins et limousins, circulant rapidement de château en château et de ville en ville, faisaient à peu près, au douzième siècle, l'office de papiers publics, dans le pays compris entre la Vienne, l'Isère, les montagnes d'Auvergne et les deux mers. Il n'y avait point encore dans ce pays d'inquisition religieuse; on y jugeait librement et ouvertement ce que dans le reste de la Gaule on osait à peine examiner. L'influence de l'opinion publique et des passions populaires se faisait sentir partout, dans les cloîtres des moines comme dans les châteaux des barons; et, pour en revenir au sujet de cette histoire, la dispute de Henry II et de ses fils remua d'une manière si vive les hommes de l'Aquitaine, qu'on retrouve l'em-

1 Poésies des Troubadours, publiées par M. Raynouard, passim.

2 *Trobaïre*, dans les cas obliques *trobador*, *trouveur*, *inventeur*. La population d'outre-Loire, suivant son système de grammaire et de prononciation, disait *trouvère* à tous les cas.

preinte de ces émotions dans les écrits, ordinairement peu animés, des chroniqueurs en langue latine. L'un d'eux, habitant ignoré d'un monastère obscur, ne peut s'empêcher d'interrompre son récit pour entonner, en prose poétique, le chant de guerre des partisans de Richard [1].

« Réjouis-toi, pays d'Aquitaine, réjouis-toi,
» terre de Poitou; car le sceptre du roi du nord
» s'éloigne. Grâce à l'orgueil de ce roi, la trêve
» est enfin rompue entre les royaumes de France
» et d'Angleterre; l'Angleterre est désolée, et la
» Normandie est en deuil [2]. Nous verrons venir
» à nous le roi du sud avec sa grande armée,
» avec ses arcs et ses flèches. Malheur au roi du
» nord, qui a osé lever la lance contre le roi du
» sud, son seigneur; car sa ruine approche, et les
» étrangers vont dévorer sa terre [3]. »

Après cette effusion de joie et de haine patriotique, l'auteur s'adresse à Éléonore, la seule personne de la famille de Henry II qui fût vraiment chère aux Aquitains, parce qu'elle était née parmi eux.

« Tu as été enlevée de ton pays et emmenée

[1] Chron. Ricardi Pictaviensis, apud script. rer. franc., t. XII, p. 420.

[2] Exulta, Aquitania, jubila, Pictavia, quia sceptrum regis aquilonis recedet à te... (Ibid.)

[3] Rex verò austri cum multitudine gravi, cum arcu et sagittâ ingredietur. Væ regi aquilonis... (Ibid.)

» dans la terre étrangère [1]. Élevée dans l'abon-
» dance et la délicatesse, tu jouissais d'une liberté
» royale, tu vivais au sein des richesses, tu te
» plaisais au jeux de tes femmes, à leurs chants,
» au son de la guitare et du tambour ; et mainte-
» nant tu te lamentes, tu pleures et te consumes
» de chagrin [2]. Reviens à tes villes, pauvre pri-
» sonnière [3]....

» Où est ta cour? où sont tes jeunes compagnes?
» où sont tes conseillers? Les uns, traînés loin de
» leur patrie, ont subi une mort ignominieuse ;
» d'autres ont été privés de la vue ; d'autres, ban-
» nis, errent en différens lieux [4]. Toi, tu cries,
» et personne ne t'écoute ; car le roi du nord te
» tient resserrée comme une ville qu'on assiége :
» crie donc, ne te lasse point de crier ; élève ta
» voix comme la trompette, pour que tes fils t'en-
» tendent ; car le jour approche où ils te délivre-
» ront, où tu reverras ton pays natal [5]. »

1 Translata es de terrâ tuâ et deducta in terram quam ignorasti... (Chron. Ricardi Pictaviensis, apud script. rer. franc. t. XII, p. 420.).

2 Tu autem mollis et tenera regiâ libertate fruebaris... (Ibid.)

3 Revertere, captiva, revertere ad civitates tuas... (Ibid.)

4 Ubi sunt familiæ tuæ? ubi sunt adolescentulæ tuæ! ubi sunt consiliarii tui? Alii de terrâ suâ... (Ibid.)

5.... Obsidium posuit super te rex aquilonis... clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam.. (Ibid.)

A ces expressions d'amour pour la fille des anciens chefs nationaux, succèdent un cri de malédiction contre les villes qui, soit par choix, soit par nécessité, tenaient encore pour le roi de race étrangère, et des exhortations d'encouragement à celles de l'autre parti, qui étaient menacées d'une attaque des troupes royales.

« Malheur aux traîtres qui sont en Aquitaine ;
» car le jour du châtiment est proche [1]. La
» Rochelle redoute ce jour ; elle comble ses
» fossés ; elle se fait ceindre de tous côtés par la
» mer ; et le bruit de ce grand travail va jusqu'au-
» delà des monts [2]. Fuyez devant Richard, duc
» d'Aquitaine, vous qui habitez ce rivage ; car il
» renversera les glorieux, il brisera les chars et
» ceux qui les montent, il anéantira, depuis le
» plus grand jusqu'au plus petit, tous ceux qui
» lui refuseront l'entrée de la Saintonge [3]. Mal-
» heur à ceux qui vont au roi du nord pour lui
» demander du secours ! malheur à vous, riches
» de la Rochelle, qui vous confiez dans vos
» richesses ! le jour viendra où il n'y aura pas de
» fuite pour vous, où la fuite ne vous sauvera

1 Væ perjuræ genti quæ terram Aquitaniæ inhabitat, festinat namque dies... (Script. rerum franc., tom. XII, pag. 420.)

2 Timebit ergo Rupella... (Ibid.)

3 O! fugite à facie Richardi Aquitanorum ducis.... ipse enim subvertet gloriosos terræ, delebit currus et ascensores eorum... (Ibid.)

» pas, où la ronce, au lieu d'or, meublera » vos maisons, où l'ortie croîtra sur vos mu- » railles [1].

» Et toi, citadelle maritime, dont les bastions » sont élevés et solides, les fils de l'étranger vien- » dront jusqu'à toi; mais bientôt ils s'enfuiront » tous vers leur pays, en désordre et couverts de » honte [2]. Ne t'épouvante point de leurs menaces, » élève hardiment ton front contre le nord, » tiens-toi sur tes gardes, appuie le pied sur tes » retranchemens, appelle tes voisins pour qu'ils » viennent en force à ton secours [3]; range en » cercle autour de tes flancs tous ceux qui habi- » tent dans ton sein et qui labourent ton territoire, » depuis la frontière du sud jusqu'au golfe où » retentit l'Océan [4].

Les succès de la cause royale en Angleterre permirent bientôt à Henry II de repasser le détroit avec ses fidèles Brabançons et un corps de Gallois mercenaires, moins disciplinés que les Brabançons, mais plus impétueux, et disposés, par la

1 Væ vobis qui opulenti estis in Rupellâ, qui confiditis in divitiis vestris... (Script. rer. franc., t. XII, p. 421.)

2.... Filii alieni venient usque ad te, sed pudoris ignominiâ cooperti singuli ad terram suam fugient. (Ibid.)

3.... Erige faciem tuam contra facies aquilonis, sta super custodiam tuam, et pone gradum super munitionem tuam... (Ibid.)

4 Pone in gyrum circà latus tuum omnes domesticos tuos qui terram tuam incolunt. (Ibid.)

haine même qu'ils portaient au roi, à faire une guerre furieuse à ses fils [1]. Ces hommes, habiles dans l'art des embuscades militaires et de la guerre de parti dans les bois et dans les marais, furent employés en Normandie à intercepter les convois et les vivres de l'armée française, qui alors assiégeait Rouen [2]. Ils y réussirent si bien, à force d'activité et d'adresse, que cette grande armée, craignant la famine, leva subitement le siége et se retira [3]. Sa retraite donna au roi Henry l'avantage de l'offensive. Il reprit pied à pied tout le territoire que ses ennemis avaient occupé durant son absence; et les Français, fatigués encore une fois des dépenses énormes qu'ils avaient faites inutilement, déclarèrent de nouveau à Henry-le-Jeune et à son frère Geoffroy qu'on ne pouvait plus les aider, et que, s'ils désespéraient de soutenir seuls la guerre contre leur père, ils eussent à se réconcilier avec lui [4]. Henry-le-Jeune et Geoffroy, dont la puissance était peu de chose sans un secours étranger, furent contraints d'obéir. Ils se laissèrent mener à une entrevue des deux rois, où on leur fit faire diplomatiquement des

1 Roger. de Hoved., p. 540.

2 Misit Wallenses suos ultrà Sequanam ad nemora exploranda... (Script. rerum franc., t. XIII, p. 160.)

3 Ibid. et p. 484.

4 Ibid., p. 160. — Ludovicus rex Francorum sumptibus tædiosis affectus quos pro rege Anglorum juvene impenderat... (Math. Paris., p. 131.)

protestations de repentir et de tendresse filiale.

L'on convint d'une trêve qui devait donner au roi d'Angleterre le temps d'aller en Poitou obliger, par la force, son fils Richard à se soumettre comme les deux autres [1]. Le roi de France jura de ne plus fournir à Richard aucune espèce de secours, et imposa le même serment aux deux autres frères, Henry et Geoffroy [2]. Richard fut indigné en apprenant que ses frères et son allié venaient de faire une trêve et l'en avaient exclu. Mais, incapable de résister seul à toutes les forces du roi d'Angleterre, il retourna vers lui, implora son pardon, rendit les villes qu'il avait fortifiées, et, quittant le Poitou, suivit son père sur la frontière de l'Anjou et de la France, où se tint un congrès général ou un *parlement* pour la paix [3]. Là fut rédigé, sous forme de traité politique, l'acte de réconciliation entre le roi d'Angleterre et ses trois fils. Plaçant leurs mains dans celles de leur père, ils lui prêtèrent le serment d'hommage-lige, forme ordinaire de tout pacte d'alliance entre deux hommes de puissance inégale, et tellement solennelle dans ce siècle, qu'elle établissait entre les contractans des liens réputés plus inviolables

1 Script. rer. fr. t. XIII, p. 160.

2 Et ipsi juraverunt quòd nemo ex parte eorum auxilium faceret prædicto Richardo... (Ibid., p. 161.)

3 Ibid.

que ceux du sang [1]. Les historiens de l'époque ont soin de faire observer que, si les fils de Henry II s'avouèrent alors ses *hommes* et lui promirent *allégeance*, ce fut pour ôter de son esprit tout soupçon défavorable sur la sincérité de leur retour [2].

Cette réconciliation des princes angevins fut un événement funeste pour les diverses populations qui avaient pris part à leurs querelles. Les trois fils, au nom de qui elles s'étaient insurgées, tinrent leur serment d'hommage en livrant ces populations à la vengeance de leur père, et eux-mêmes se chargèrent de l'accomplir [3]. Richard, surtout, plus impérieux et plus dur que ses frères, fit tout le mal qu'il put à ses anciens alliés du Poitou : ceux-ci, réduits au désespoir, maintinrent contre lui la ligue nationale à la tête de

1 Novâ contra ingratos et suspectos filios cautelâ prudenter exactâ, et solemniter præstito hominio... (Guil. Neubrig. apud script. rer. franc., t. XIII, p. 118.)

2 Ad omnem sinistram suspicionem penitùs amovendam, homagium atque ligantiam patri suo facere modis omnibus instituerunt.... (Script. rerum franc., tom. VIII, pag. 198.)

3 Ibid., pag. 163. — Et multa gravamina eis intulit. (Ibid., p 173.) — Castella verò multorum passim eversa sunt.... (Math. Paris., pag. 91.) — Ricardus castella Pictaviæ subversit, et Gaufridus castella Britanniæ et multa mala intulit hominibus patriæ illius, qui contra patrem suum tenuerunt tempore guerræ. (Script. rerum franc., tom. XIII, p. 163.)

laquelle ils l'avaient autrefois placé, et le pressèrent tellement, que le roi fut obligé de lui envoyer de grandes forces, et d'aller en personne à son secours. [1176] L'effervescence des habitans de l'Aquitaine s'accrut avec le danger. D'un bout à l'autre de ce vaste pays éclata une guerre bien plus véritablement patriotique que la première, parce qu'elle se faisait contre la famille tout entière des princes étrangers; mais, par cette raison même, le succès devait en être plus douteux, et les difficultés plus grandes[1]. [1176 à 1178] Durant près de deux années, les princes angevins et les barons d'Aquitaine se livrèrent bataille sur bataille, depuis Limoges jusqu'au pied des Pyrénées à Taillebourg, à Angoulême, à Agen, à Dax, à Bayonne. Toutes les villes qui avaient suivi le parti des fils du roi furent occupées militairement par les troupes de Richard, et accablées d'impôts, en punition de leur révolte[2].

Soit par politique, soit par conscience, Henry-le-Jeune ne prit aucune part à cette guerre odieuse et déloyale; il conserva même quelques liaisons d'amitié avec plusieurs des hommes qui autrefois avaient suivi son parti et celui de ses frères. Ainsi il ne perdit point sa popularité dans

1 Script. rer. franc., t. XIII, p. 164.

2 Rog. de Hoved., pag. 580—582. — Script. rer. franc., tom. XIII, p. 165—167.

les provinces du midi ; et cette circonstance fut pour la famille de Henry II un nouveau germe de discorde, que l'habile et infatigable Bertrand de Born travailla de tous ses soins à faire éclore. Il s'attacha plus que jamais au jeune roi, sur lequel il reprit tout l'ascendant d'un homme à volonté ferme. De cette liaison résulta bientôt une seconde ligue formée contre Richard par les vicomtes de Ventadour, de Limoges, de Turenne, le comte de Périgord, les seigneurs de Montfort et de Gordon, et les bourgeois du pays, sous les auspices de Henry-le-Jeune et du roi de France [1]. Suivant sa politique ordinaire, ce roi ne prit que des engagemens vagues envers les confédérés; mais Henry-le-Jeune leur fit des promesses positives; et Bertrand de Born, l'âme de cette confédération, la proclama par une pièce de vers destinée, dit son biographe, à affermir ses amis dans leur résolution commune [2].

Ainsi la guerre recommença en Poitou entre le roi Henry II et le comte Richard. Mais, dès les premières hostilités, Henry-le-Jeune, manquant à sa parole, ouvrit l'oreille à des propositions

1 E'l vescont do Ventadorn, e'l vescont de Comborn... se jureron ab lo comte de Peiregort et ab los borges d'aquellas encontradas. (Poésies des Troubadours, tom. V, pag. 83.)

2 Per assegurar totas las gens d'aquella encontrada per lo sagramen que ill avian faich contra En. Richart. (Ibid.)

d'accommodement avec son frère, et pour une somme d'argent et une pension annuelle, consentit à s'éloigner du pays et à délaisser les insurgés [1]. [1179] Sans plus s'inquiéter d'eux ni de leur sort, il alla dans les cours étrangères, en France, en Provence et en Lombardie, dépenser le prix de sa trahison, et se faire, partout où il séjournait, un grand renom de magnificence et de chevalerie, brillant dans les joutes guerrières, dont la mode commençait à se répandre, *tournoyant*, *se soulassant et dormant*, comme dit un ancien historien [2].

[1179 à 1182] Il passa ainsi plus de deux années, pendant lesquelles les barons du Poitou, de l'Angoumois et du Périgord, qui s'étaient conjurés sous ses auspices, eurent à soutenir une rude guerre de la part du comte de Poitiers. Leurs bourgs et leurs châteaux furent assiégés et leurs terres dévastées par l'incendie [3]. Parmi les villes attaquées, Taillebourg se rendit la dernière, et lorsque tous les barons se furent soumis à Richard, Bertrand de Born résista encore seul, dans son château de Haute-Fort [4]. Au milieu de la fa-

1 Poésies des Troubadours, t. V, p. 83. — Math. Paris., p. 95.

2 Si sojornava, torniava, e dormia, e solasava....... (Ibid.)

3 Poésies des Troubadours, tom. V, p. 87. — Math. Paris., p. 95. — Script. rer. fr., t. XIII, p. 200 et suiv.

4 Ibid. et script. rer. franc., t. XIII, p. 201.

tigue et des peines que lui donnait cette résistance désespérée, il conservait assez de liberté d'esprit pour composer des vers sur sa propre situation, et des satires sur la lâcheté du prince qui passait en amusemens les jours que ses anciens amis passaient en guerre et en souffrances :

« Puisque le seigneur Henry n'a plus de terre, » puisqu'il n'en veut plus avoir, qu'il soit main- » tenant le roi des lâches.

» Car lâche est celui qui vit aux gages et sous » la livrée d'un autre. Roi couronné, qui prend » solde d'autrui, ressemble mal aux preux du » temps passé; puisqu'il a trompé les Poitevins, » et leur a menti, qu'il ne compte plus être aimé » d'eux[1]. »

[1182] Henry-le-Jeune fut sensible à ces réprimandes, lorsque, rassasié du plaisir d'être cité comme prodigue et *chevalereux*, il tourna de nouveau ses regards vers des avantages plus solides de pouvoir et de richesse territoriale. Il revint alors auprès de son père, et se mit à plaider la cause des habitans du Poitou, que Richard accablait, disait-

1 Purs en Enrics terra non te ni manda
Sia rey dels Malvatz.
Que Malvatz fai quan aissi viu à randa....
. . . .
Purs en Peitau lor ment et lor truanda
Non y er mais taut amatz.
(Poésies des Troubadours, t. V, p. 148.)

II, de vexations injustes et d'une domination tyrannique[1]. Il alla jusqu'à reprocher au roi de ne point les protéger, comme il le devait, lui qui était leur défenseur naturel[2]. Il accompagna ces plaintes de réclamations personnelles, demandant de nouveau la Normandie, ou quelque autre terre où il pût séjourner, d'une manière digne de lui, avec sa femme, et qui lui servît à payer les gages de ses chevaliers et de ses sergens[3]. Henry II refusa d'abord cette demande avec fermeté, et contraignit même le jeune homme à jurer que dorénavant il ne réclamerait rien de plus que cent livres angevines par jour pour sa dépense, et dix livres de la même monnaie pour la dépense de son épouse[4]. Mais les choses ne restèrent pas long-temps à ce point; Henry le Jeune renouvela ses doléances, et le roi, y cédant cette fois, ordonna à ses deux autres fils de prêter à leur aîné le serment d'hommage pour les comtés de Poitou et de Bretagne[5]. Geoffroy y consentit; mais Richard le refusa nettement, et, pour signe

1 Pictaviensibus veniens in auxilium quos Ricardus indebitis vexationibus et violentâ dominatione premebat.... (Script. rer. fr., t. XII, p. 538.)

2 Ad quem tuitionem Aquitaniæ regionis spectare noverat. (Ibid.)

3 Et undè ipse militibus et servientibus suis servitia sua solvere posset... (Rog. de Hoved., p. 616.)

4 Ibid.

Ibid., p. 618. — Math. Paris., p. 141.

de sa volonté ferme de résister à un pareil ordre, mit en état de défense toutes ses villes et ses châteaux [1].

[1183] Henry-le-Jeune et Geoffroy, son vassal, marchèrent alors contre lui, de l'aveu de leur père ; et à leur entrée en Aquitaine, le pays s'insurgea de nouveau contre Richard. Les confédérations des villes et des barons se renouèrent, et le roi de France se déclara l'allié du jeune roi et des Aquitains [2]. Henry II, alarmé de la tournure grave que prenait subitement cette querelle de famille, voulut rappeler ses deux fils ; mais ils lui désobéirent, et persistèrent à guerroyer contre le troisième. Obligé alors de prendre un parti décisif, sous peine de voir triompher l'indépendance du Poitou et les prétentions ambitieuses du roi de France, il joignit ses forces à celles de Richard, et alla en personne mettre le siége devant Limoges, qui avait ouvert ses portes au jeune Henry et à Geoffroy [3]. Ainsi la guerre domestique recommença sous un nouvel aspect. Ce n'étaient plus les trois fils ligués ensemble contre le père,

1 Roger. de Hoved., p. 618. —Math. Paris., p. 141.

2 .... Comites et barones Pictaviæ adhærentes ei, multa damna fecerunt comiti Richardo.... (Roger. de Hoved., pag. 618.)

3 Venit et obsedit castellum de Limoges, quod paulò antè traditum fuerat regi filio suo... (Ibid.)

mais l'aîné et le plus jeune combattant contre l'autre fils uni au père.

Les historiens du midi, témoins oculaires de ces événemens, paraissent avoir compris la part active qu'y prenaient les populations dont le pays en fut le théâtre, et quels intérêts nationaux étaient en jeu, dans ces rivalités toutes personnelles en apparence. Les historiens du nord, au contraire, n'y voient que la guerre contre nature du père avec les fils, et des frères entre eux, sous l'influence d'une mauvaise destinée qui pesait sur la race des Plante-genest, en expiation de quelque grand crime. Plusieurs contes sinistres, sur l'origine de cette famille, passaient de bouche en bouche. On disait qu'Éléonore d'Aquitaine avait eu à la cour de France des liaisons d'amour avec Geoffroy d'Anjou, le père de son mari actuel, et que ce même Geoffroy avait épousé la fille de Henry Ier, du vivant de l'Empereur, son mari; ce qui, dans les idées de l'époque, était une sorte de sacrilége[1]. Enfin, l'on racontait d'une ancienne comtesse d'Anjou, aïeule du père de Henry II, que son mari, ayant remarqué avec effroi qu'elle allait rarement à l'église, et qu'elle en sortait toujours à la secrète de la messe, s'avisa de l'y faire retenir de force par quatre

[1] Gaufridus Elianoram cognoverat dùm regis Franciæ senescalus esset... (Joh. Brompton, apud script. rerum franc. t. XIII, p. 215.)

écuyers; mais qu'à l'instant de la consécration, la comtesse, jetant le manteau par lequel on la tenait, s'était envolée par une fenêtre, et n'avait jamais reparu [1]. Richard de Poitiers, selon un contemporain, avait coutume de rapporter cette aventure, et de dire à ce propos : « Est-il éton-
» nant que, sortis d'une telle souche, nous vi-
» vions mal les uns avec les autres? Ce qui pro-
» vient du diable doit retourner au diable [2]. »

Un mois après le renouvellement des hostilités, Henry-le-Jeune, soit par appréhension des suites de la lutte inégale où il venait de s'engager contre son père et le plus puissant de ses frères, soit par un nouveau retour de tendresse filiale, abandonna encore une fois les Poitevins. Il se rendit au camp de Henry II, lui révéla tous les secrets de la confédération formée contre Richard, et le pria de s'interposer comme médiateur entre son frère et lui [3]. La main posée sur l'Évangile, il jura solennellement que, durant toute sa vie, il ne se séparerait point de Henry, roi d'Angleterre, et lui garderait féauté, comme à son père et à son

1 Per fenestram ecclesiæ evolavit nec usquàm apparuit... Jon. Brompton, apud script. rer. fr., t. XIII, p. 215.

2 Istud Ricardus referre solebat, asserens non esse mirandum si de tali genere procedentes, sese mutuò infestent, tanquàm de diabolo venientes et ad diabolum transeuntes... (Ibid.)

3... Roger. de Hoved., p. 619.

seigneur [1]. Ce soudain changement de conduite et de parti ne fut pas imité par Geoffroy, qui, plus opiniâtre, ou plus loyal envers les Aquitains révoltés, demeura avec eux, et continua la guerre [2]. Des messagers vinrent alors le trouver de la part du vieux roi, et le pressèrent de mettre fin à un débat qui n'était avantageux qu'aux ennemis communs de sa famille. Entre autres envoyés, vint un clerc normand, qui, tenant une croix à la main, supplia le comte Geoffroy d'épargner le sang des chrétiens, et de ne point imiter le crime d'Absalon. — « Quoi! tu voudrais, » lui répondit le jeune homme, que je me dessaisisse de mon droit de naissance [3]? — A Dieu » ne plaise, mon seigneur, répliqua le prêtre, » je ne veux rien à votre détriment. — Tu ne » comprends pas mes paroles, dit alors le comte » de Bretagne; il est dans la destinée de notre » famille que nous ne nous aimions pas l'un l'au» tre. C'est là notre héritage, et aucun de nous » n'y renoncera jamais [4]. »

1.... Henrico regi Angliæ sicut patri suo et domino fidelitatem servaturum... (Roger de Hoved., p. 619.)

2 Ibid.

3 Nunquid venisti exhæredare me de meo jure nativo? (Jo. Brompton, apud script. rerum franc., tom. XIII, pag. 215.)

4 Non ignoras hoc nobis naturaliter fore proprium et ab atavis insertum ut nemo nostrûm alterum diligat. (Ibid.)

Malgré ses trahisons réitérées envers les barons d'Aquitaine, le jeune Henry, homme d'un esprit flottant et incapable d'une décision ferme, conservait encore des liaisons personnelles avec plusieurs des conjurés, et surtout avec Bertrand de Born. Il entreprit de jouer le rôle de médiateur entre eux et son frère Richard, se flattant de l'espoir chimérique d'arranger la querelle nationale, en même temps que la querelle de famille[1]. Dans cette vue, il fit plusieurs démarches auprès des chefs de la ligue du Poitou, mais ne reçut d'eux que des réponses fières et nullement pacifiques[2]. Pour dernière tentative, il leur proposa une conférence à Limoges, offrant de s'y rendre de son côté, avec son père, accompagné de peu de monde, pour écarter toute défiance[3]. La ville de Limoges était alors assiégée par le roi d'Angleterre; on ne sait si les confédérés consentirent formellement à laisser entrer leur ennemi, ou si le jeune homme, empressé de se faire valoir, promit en leur nom plus qu'il ne devait. Quoi qu'il en soit, lorsque Henry II arriva devant les portes de la ville, il les trouva fermées, et reçut du haut des remparts une volée de flèches, dont l'une perça son pourpoint et une autre blessa un de

1 Roger. de Hoved., p. 69.

2 Script. rer. franc., t. XIII.

3 Cùm par eis.... (Roger. de Hoved., p. 619.)

ses chevaliers à côté de lui [1]. Cette aventure passa pour une méprise, et à la suite d'une nouvelle explication avec les chefs des insurgés, il fut convenu que le roi entrerait librement dans Limoges, pour y parlementer avec son fils Geoffroy. Ils se réunirent en effet sur la grande place du marché ; mais, pendant l'entrevue, les Aquitains qui formaient la garnison du château, ne pouvant voir de sang-froid s'entamer des négociations qui devaient ruiner tous leurs projets d'indépendance, tirèrent de loin sur le vieux roi, qu'ils reconnurent à ses vêtemens et à la bannière qu'on portait près de lui [2]. Un des carreaux d'arbalète lancés du haut de la citadelle traversa l'oreille de son cheval [3]. Les larmes lui vinrent aux yeux ; il fit ramasser la flèche, et, la présentant à Geoffroy : « Parle, mon fils, lui dit-il, que t'a fait ton » malheureux père, pour mériter que tu fasses » de lui un but pour tes archers [4] ? »

Quels que fussent les torts de Geoffroy envers son père, il n'était point coupable, dans cette cir-

1 In eum miserunt sagittas, et tunicale ejus perforaverunt, et quemdam militem suum coràm oculis ejus vulnerârunt...(Roger. de Hoved., p. 619.)

2 Castelli satellites sagittas direxerunt. (Ibid.)

3 Ibid. — Script. rer. fr., t. XVIII, p. 704.

4.... Ferrum sagittæ offerens cum singultu, plenus lacrymis ait : « O fili, si infelix ego pater unquàm à te filio merui sagittari ediceto... (Ibid.)

constance; car les archers qui avaient pris le roi d'Angleterre pour but n'étaient point soldats à gages, mais alliés volontaires de son fils. Les écrivains du nord lui reprochent de ne les avoir point recherchés et punis [1]; mais il n'avait pas sur eux un pareil droit, et, puisqu'il avait lié sa cause à leur inimitié nationale, il fallait que, bon gré mal gré, il en subit toutes les conséquences. Henry-le-Jeune, piqué de voir ses efforts échouer contre l'opiniâtreté des Aquitains, déclara qu'ils étaient tous d'obstinés rebelles, et que de sa vie il n'aurait plus ni paix ni trève avec eux, et serait fidèle à son père, en tout temps et en tout lieu [2]. Pour signe de cette soumission, il remit à la garde du roi son cheval et ses armes, et demeura plusieurs jours auprès de lui, dans l'apparence de l'amitié la plus intime [3].

Mais, par une sorte de fatalité dans la vie du fils aîné de Henry II, c'était toujours au moment même où il faisait à un parti les plus grandes protestations de dévouement, qu'il était le plus près de s'en séparer et de s'engager dans le parti contraire. Après avoir, selon les paroles d'un his-

1 Quod filii ejus Gaufridus et Henricus non vindicârunt... (Rog. de Hoved, p. 619.)

2 Eos prorsùs inobedientes asseruit et rebelles, quare eis prorsùs relictis, ad patris servitium revertebatur.... (Ibid.)

3 Et patri arma sua et equum tradidit conservanda, et sic cum patre aliquot diebus... (Ibid.)

torien du temps, mangé à la même table que son père et mis sa main au même plat [1], il le quitta subitement, se lia de nouveau à ses adversaires, et partit pour le Dorat, ville des marches de Poitou, où était le grand quartier des insurgés [2]. Il y mangea avec eux à la même table, comme il avait fait avec le roi, leur jura pareillement loyauté envers et contre tous, et, peu de jours après, les abandonna pour retourner à l'autre camp [3]. Il y eut alors de nouvelles scènes de tendresse entre le père et le fils ; celui-ci crut acquitter sa conscience en priant le vieux roi d'être miséricordieux envers les révoltés [4]. Il promit témérairement, en leur nom, la reddition du château de Limoges, et annonça qu'il suffirait d'envoyer des parlementaires à la garnison, pour recevoir ses sermens et des otages [5]. Mais il n'en fut pas ainsi, et ceux qui vinrent de la part du roi d'Angleterre furent presque tous tués par les Aquitains [6]. D'autres qu'on envoya

1 Verùm cùm in eàdem mensâ cum patre comedisset et in eodem catino manum intinxisset... (Roger. de Hoved., pag. 619.)

2 Se iterùm cum patris sui inimicis sacramento obligavit, et profectus est Doratum.... (Ibid.)

3 Ibidem.

4 Supplicavit ei ut misericorditer ageret... (Ibid.)

5 Ad accipiendos obsides.... (Ibid.)

6 Qui ferè omnes ab eis qui tradere debebant interfecti sunt... (Ibid.)

en même temps aux quartiers de Geoffroy, pour négocier avec lui, furent attaqués à coups d'épée, en sa présence et sous ses yeux, deux furent tués, le troisième blessé grièvement, et le quatrième jeté dans l'eau, du haut d'un pont [1]. C'est ainsi que l'esprit national, sévèrement et cruellement inflexible, se jouait des espérances des princes et de leurs projets de réconciliation.

Très-peu de temps après ces événemens, Henry II reçut un message qui lui annonçait que son fils aîné, tombé dangereusement malade à Château-Martel, près de Limoges, demandait à le voir [2]. Le roi, ayant l'esprit encore frappé de ce qui venait d'arriver à ses gens, et de ce qui lui était arrivé à lui-même dans les deux conférences de Limoges, soupçonna quelque embûche de la part des insurgés : il craignit, dit un auteur du temps, la scélératesse de ces conspirateurs [3]; et, malgré les assurances du messager, n'alla point à Château-Martel. Mais bientôt un second envoyé vint lui apprendre que son fils Henry était mort, le onzième jour du mois de juin, dans sa vingt-septième année [4]. Le jeune

1 De ponte in aquam projectus ipso Gaufrido præsente. (Rog. de Hoved., p. 620.)

2 Ibid.

3 Non esse sibi tutum nequissimis conspiratoribus se credere.... (Guill. Neubrig. apud script. rer. fr., t XVIII, pag. 31.)

4 Rog. de Hoved., p. 628.

homme, à ses derniers momens, avait donné de grandes marques de contrition et de repentir ; il avait voulu être traîné avec une corde hors de son lit, et placé sur des sacs remplis de cendre [1]. Cette perte imprévue causa au roi une vive affliction et augmenta sa colère contre les Aquitains, sur la perfidie desquels il rejetait le sentiment de timidité qui l'avait retenu loin de son fils mourant [2]. Geoffroy lui-même, touché du deuil de son père, revint alors auprès de lui, et abandonna ses alliés, qui dès lors se trouvèrent seuls en face de la famille dont les divisions avaient fait leur force [3]. Le lendemain des funérailles de Henry-le-Jeune, le roi d'Angleterre attaqua vivement d'assaut la ville et la forteresse de Limoges ; il s'en empara, ainsi que des châteaux de plusieurs des confédérés, qu'il détruisit de fond en comble [4]. [1183 à 1184] Il poursuivit Bertrand de Born avec plus d'acharnement encore que tous les autres; « car il croyait, dit un ancien » récit, que toute la guerre que le jeune roi, » son fils, lui avait faite, Bertrand la lui avait

1 Trahite me à lecto per hunc funem, et imponite me lecto illi cinereo... (Roger. de Hoved., pag. 628.)

2 Prævalente formidine... (Script. rer. franc, t. XVIII, pag. 3.)

3 Ibid.

4 Non relinquens lapidem super lapidem... (Rog. de Hoved., p. 621.)

» fait faire; et pour cela il vint devant Hautefort » pour le prendre et le ruiner [1]. »

Le château de Hautefort ne tint pas long-temps contre toutes les forces du roi, unies à celles de ses deux fils, Richard et Geoffroy de Bretagne. Forcé de se rendre à merci, Bertrand de Born fut mené à la tente de son ennemi, qui, avant de prononcer l'arrêt du vainqueur contre le vaincu, voulut goûter quelque temps le plaisir de la vengeance, en traitant avec dérision l'homme qui s'était fait craindre de lui et s'était vanté de ne pas le craindre. « Bertrand, lui-dit, vous » qui prétendiez n'avoir en aucun temps besoin » de la moitié de votre sens, sachez que voici » une occasion où le tout ne vous ferait pas faute[2]. » — Seigneur, répondit l'homme du midi, avec » l'assurance habituelle que lui donnait le sen- » timent de sa supériorité d'esprit, il est vrai » que j'ai dit cela, et j'ai dit la vérité. — Et » moi, je crois, dit le roi, que votre sens vous » a failli [3]. — Oui, seigneur, répliqua Bertrand » d'un ton grave, il m'a failli le jour où le vaillant

[1].... Car el crezia que tota la guerra quel reis joves, sos fillz, l'avia fraicha, qu'en Bertrans la agues faita far... (Poésies des Troubadours, collection de M. Raynouard, tom. V, p. 86.)

[2].... Mas sapchatz qu'ara vos besogna ben totz. (Ibid., pag. 87.)

[3].... En cre ben qu'el vos sia aras faillitz...... (Ibid.)

» jeune roi, votre fils, est mort ; ce jour-là j'ai » perdu le sens et la raison [1] » Au nom de son fils, qu'il ne s'attendait nullement à entendre prononcer, le roi d'Angleterre fondit en larmes, et s'évanouit. Quand il revint à lui, il était tout changé; ses projets de vengeance avaient disparu, et il ne voyait plus dans l'homme qui était en son pouvoir, que l'ancien ami du fils qu'il regrettait. Au lieu de reproches amers et de l'arrêt de mort ou de dépossession auquel Bertrand eût pu s'attendre : « Sire Bertrand, sire Bertrand, lui dit-il, » c'est à bon droit que vous avez perdu le sens » pour mon fils ; car il vous voulait du bien plus » qu'à homme qui fût au monde : et moi, pour » l'amour de lui, je vous donne la vie, votre » avoir, et votre château [2]. Je vous rends mon » amitié et mes bonnes grâces, et vous octroie » cinq cents marcs d'argent pour les dommages » que vous avez reçus. »

[1184] Le malheur qui venait de frapper la famille de Henry II réconcilia non-seulement les fils et le père, mais encore le père et la mère ; ce qui était plus difficile, d'après le genre d'inimité qui exista entre eux [3]. La tradition vulgaire

1.... En perdi lo sen, e'l saber et la connoissensa.... (Poésies des Troubadours, collection de Raynouard, t. V, p. 87.)

2 En Bertrans, en Bertrans, vos avetz ben drech et es ben razos, si vos avetz perdut lo sen per mon fill qu'el vos volia meils que ad hom del mon... (Ibid.)

3 Script. rer. franc. t. XIII, p. 749.

accuse Éléonore d'avoir fait périr par le poison une des maîtresses de son mari, fille d'un baron anglo-normand, et nommée Rosamonde ou Rosemonde. Il y eut entre les deux époux un retour de bonne intelligence, et la reine d'Angleterre, après un emprisonnement de dix années, fut rendue à la liberté. En sa présence, la paix de la famille fut solennellement jurée et confirmée par écrit et par serment, comme dit un historien du siècle, entre le roi Henry et ses fils Richard, Geoffroy et Jean, dont le dernier, jusqu'alors, s'était trouvé trop jeune pour jouer un rôle dans les intrigues de ses frères[1]. Les chagrins continuels que les révoltes des autres avaient causés au roi, l'avaient conduit à reporter sur Jean sa plus grande affection; et cette préférence même avait contribué à aigrir les trois aînés, et à rendre courts les instans de concorde[2]. [1185] Après quelques mois de bonne intelligence, la paix fut de nouveau troublée par l'ambition de Geoffroy. Il demanda le comté d'Anjou, pour le joindre à son duché de Bretagne, et, ayant essuyé un refus, il passa en France, où, en attendant peut-être l'occasion de recommencer la guerre, il se

[1] Rex firmavit pacem et finalem concordiam scripto et sacramento inter Ricardum et Gaufridum et Johannem filios suos coràm Alienor matre eorum... (Rog. de Hoved., pag. 623.)

[2] Script. rer. franc. t. XIII, p. 150.

livra aux amusemens de la cour [1]. Renversé de cheval dans un tournoi, il fut foulé sous les pieds des chevaux des autres combattans, et mourut de ses blessures [2]. Après sa mort, ce fut le tour du comte Richard de renouer amitié avec le roi de France, contre la volonté de son père [3].

[1186] La couronne de France venait d'échoir à Philippe, deuxième du nom, jeune homme qui affectait pour Richard encore plus d'amitié que son père Louis VII n'en avait témoigné à Henry-le-Jeune. « Chaque jour, dit un historien » du temps, ils mangeaient à la même table et au » même plat, et, la nuit, couchaient dans le même » lit [4]. » [1187] Cette grande amitié déplaisait au roi d'Angleterre, et l'inquiétait pour l'avenir. Il envoya en France de nombreux messages pour rappeler son fils auprès de lui : Richard répondait toujours qu'il allait venir, et ne se pressait point [5]. Enfin il se mit en route, comme pour se rendre à la cour de son père; mais, passant par Chinon, où était l'un des trésors royaux, il en enleva la plus grande partie, malgré la résistance des

1 Script. rer. fr., t. XVIII, p. 3

2 Ibid. — Rog. de Hoved., p. 631.

3 Ricardus comes Pictaviæ remansit cum rege Franciæ contra voluntatem patris sui.... (Ibid., p. 635.)

4 Singulis diebus in unâ mensâ ad unum catinum manducabant, et in noctibus non separabat eos lectus.... (Rog. de Hoved., p. 635.)

5 Frequenter misit suos nuncios in Franciam.... (Ibid.)

gardiens[1]. Avec cet argent, il alla en Poitou, et se mit à fortifier et à garnir de munitions et d'hommes plusieurs châteaux du pays[2]. Les derniers événemens avaient fait succéder une grande apathie à l'ancienne effervescence des Aquitains, et les haines que Richard avait soulevées par son manque de foi et sa dureté étaient encore trop vives pour que les hommes mécontens du gouvernement angevin eussent confiance en lui. Il resta donc seul, et ne pouvant rien entreprendre sans le concours des barons du pays, il prit le parti de revenir à son père, et de lui demander grâce, plutôt par nécessité que de bon cœur[3]. Le vieux roi, qui avait épuisé en vain toutes les formes solennelles de réconciliation entre lui et ses fils, essaya cette fois de lier Richard par un serment sur l'Évangile, qu'il lui fit prêter en présence d'une grande assemblée de clercs et de laïcs[4].

[1187] La nouvelle tentative ambitieuse du comte de Poitiers, demeurant sans effet, n'entraîna point la rupture de la paix entre les rois de

1 Maximam partem thesaurorum patris sui, invito custode, secum asportavit. (Roger. de Hoved., p. 635.)

2 Castella sua Pictaviæ indè munivit... (Ibid.)

3 Ibid.

4 Coràm multis tàm clericis quam laicis, super sancta Evangelia juravit ei fidelitatem contra omnes homines... (Ibid.)

France et d'Angleterre. Ces deux rois étaient convenus depuis long-temps d'avoir une entrevue, où ils règleraient d'une manière définitive les points d'intérêt qui pouvaient renouveler et entretenir leurs mésintelligences. Ils se rendirent, dans le mois de janvier 1187, entre Trie et Gisors, près du grand orme, lieu ordinaire des conférences politiques. Les conquérans chrétiens de la Syrie et de la Palestine éprouvaient alors de grands revers. Jérusalem et le bois de la vraie croix venaient de retomber au pouvoir des mahométans, commandés par Salah-Eddin, vulgairement nommé Saladin [1]. [1187] La perte de cette grande relique excita de nouveau l'enthousiasme un peu refroidi depuis un demi-siècle. Le pape accablait de messages les princes de la chrétienté, pour les engager à faire la paix entre eux, et la guerre aux infidèles. Les cardinaux promettaient de renoncer aux richesses et aux plaisirs, de ne plus recevoir aucun présent et de ne plus monter à cheval, tant que la Terre-Sainte ne serait pas reconquise, de se croiser les premiers, et d'aller, demandant l'aumône à la tête des nouveaux pèlerins [2]. Des prédicateurs et des missionnaires se rendaient à toutes les cours, à toutes les assemblées des grands et des riches; et il en vint plusieurs à l'entrevue des rois de France et d'Angle-

1 Roger. de Hoved., p. 635-640.
2 Fleury, Hist. ecclésiast., t. XV, p. 498.

terre, entre autres, Guillaume, archevêque de Tyr, l'un des hommes les plus célèbres du temps par son savoir et son éloquence.

Cet homme eut le talent de déterminer les deux rois, qui ne pouvaient s'entendre sur aucune de leurs affaires, à s'accorder pour faire la guerre aux Sarrasins, en ajournant leurs propres différends [1]. Tous deux se conjurèrent, comme frères d'armes, pour ce qu'on appelait la cause de Dieu, et, en signe de leur engagement, reçurent des mains de l'archevêque une croix d'étoffe, qu'ils appliquèrent sur leurs habits; celle du roi de France était rouge, et celle du roi d'Angleterre était blanche [2]. En les prenant, ils se signèrent au front, à la bouche et à la poitrine, et firent serment de ne point quitter la croix du Seigneur, ni sur terre ni sur mer, ni en champs ni en villes, jusqu'à leur retour du *grand passage* [3]. Beaucoup de seigneurs des deux royaumes firent le même vœu, entraînés par l'exemple des rois, par le désir d'obtenir rémission de tous leurs péchés, par

1 Et qui priùs hostes erant, illo prædicante, facti sunt amici. (Roger. de Hoved., p. 641.)

2 Rex Franciæ et gens sua susceperunt cruces rubeas, et rex Angliæ et gens sua susceperunt cruces albas.... (Ibid.)

3 Signantes se in fronte, in ore, in pectore et in corde... nec crucem Domini derelicturos neque in terrâ neque in mari, neque in urbe, donec reversi fuerint in domos suas, si Deus det... (Script. rer. franc., t. XII, p. 556.)

les discours populaires, qui roulaient tous alors sur ce sujet, et même par des chansons en langue vulgaire ou en langue latine, qui circulaient alors [1]. Une de ces dernières, composée par un clerc d'Orléans, et répandue jusqu'en Angleterre, y excita, dit un contemporain, un grand nombre d'hommes à prendre la croix [2]; bien qu'écrite dans la langue savante, cette pièce de poésie porte une assez forte empreinte des idées et du style de l'époque, pour mériter d'être traduite.

« Le bois de la croix est la bannière de notre
» chef, celle que suit notre armée [3].

» Nous allons à Tyr; c'est le rendez-vous des
» braves; c'est là que doivent aller ceux qui
» font tant d'efforts pour acquérir, sans nul fruit,
» le renom de chevalerie [4].

» Le bois de la croix, etc.

[1] Plures catervatìm ruebant ad susceptionem crucis... (Script. rer. fr., t. XII, p. 556.)

[2] Ad crucem accipiendam multorum animos excitavit. (Roger. de Hoved. p. 639.)

[3] Ligum crucis
Signum ducis
Sequitur exercitus;
(Ibid.)

[4] Qui certant quotidiè
Laudibus militiæ
Gratis insigniri.
(Ibid.)

» Mais, pour cette guerre, il faut des combat-
» tans robustes et non des hommes amollis; ceux
» qui soignent leurs corps à grands frais n'achè-
» tent point Dieu par des prières [1].

» Le bois de la croix, etc.

» Qui n'a point d'argent, s'il est fidèle, la foi
» sincère lui suffira; c'est assez du corps du Sei-
» gneur pour toute provision de voyage au soldat
» qui défend la croix [2].

» Le bois de la croix, etc.

» Le Christ, en se livrant au supplice, a fait
» un prêt au pécheur; pécheur, si tu ne veux
» pas mourir pour celui qui est mort pour toi, tu
» ne rends pas ce que Dieu t'a prêté [3].

» Le bois de la croix, etc.

1 Non enim qui pluribus
Cutem curant sumptibus
Emunt Deum precibus.
(Roger. de Hoved., p. 639.)

2 Satis est dominicum
Corpus ad viaticum
Crucem defendenti.
(Ibid., p. 641.)

3 Christus tradens se tortori,
Mutuavit peccatori.
. . . .
(Ibid.)

» Écoute donc mon conseil ; prends la croix,
» et dis, en faisant ton vœu : Je me recommande
» à celui qui est mort pour moi, qui a donné pour
» moi son corps et sa vie [1].

» Le bois de la croix est la bannière de notre
» chef, celle que suit notre armée. »

Le roi d'Angleterre, portant la croix blanche sur l'épaule, se rendit au Mans, où il assembla son conseil pour délibérer sur les moyens de pourvoir aux frais de la guerre sainte à laquelle il venait de s'engager [2]. Il fut décidé que, dans tout les pays soumis à la domination angevine, tout homme serait forcé de livrer la dixième partie de son revenu et de ses biens meubles, mais que de cette décimation universelle seraient exceptés les armes, les chevaux et les vêtemens des chevaliers, les chevaux, les livres, les vètemens et tous les ornemens des prêtres, ainsi que les joyaux et les pierres précieuses, tant des laïcs que des clercs [3].

1 Crucem tollas, et vovendo
Dicas illi : me commendo,
Qui.....
(Rog. de Hoved., p. 641.)

2 Ibid. — Script. rer. fr., t. XVI, p. 163.

3 Exceptis armis et equis et vestibus militum, et equis et libris et vestimentis et omni capellâ clericorum, et lapidibus pretiosis tàm laicorum quàm clericorum... (Rog. de Hoved., p. 641.)

Il fut établi, en outre, que les clercs, les chevaliers et les sergens d'armes qui prendraient la croix, ne paieraient rien, mais que les bourgeois et les paysans qui se joindraient à l'armée, sans l'exprès consentement de leurs seigneurs, n'en paieraient pas moins leur dixième [1].

Le subside décrété au Mans pour la nouvelle croisade fut levé sans beaucoup de violence dans l'Anjou, la Normandie et l'Aquitaine. La seule mesure comminatoire employée dans ces divers pays, où la puissance de Henry II était modérée par des traditions d'administration nationale, fut un arrêt d'excommunication lancé par les archevêques et les évêques contre quiconque ne remettrait pas fidèlement sa quote-part aux hommes chargés de recueillir l'impôt [2]. La collecte se fit dans chaque paroisse par une commission composée du prêtre desservant, d'un templier, d'un hospitalier, d'un officier royal, d'un clerc de la chapelle du roi, d'un officier et d'un chapelain du seigneur du lieu [3]. La composition de ce conseil où des hommes de la localité avaient place, offrait aux habitans quelque garantie d'impartialité et de justice. De plus, si une contestation venait

1 Burgenses verò et rustici, qui sine licentiâ dominorum suorum crucem acceperint, nihilominùs decimas suas debent.... (Roger. de Hoved., p. 642.)

2 Ibidem.

3 Ibidem.

à s'élever sur la quotité de la somme exigée, on devait convoquer quatre ou six personnes notables de la paroisse, pour déclarer, sous le serment, la valeur des biens meubles du contribuable, que leur témoignage devait condamner ou absoudre [1]. Ces précautions usitées, même au moyen âge, dans les contrées où l'administration publique n'était pas proprement un gouvernement de conquête, furent probablement aussi pratiquées en Angleterre, à l'égard des comtes, des barons, des chevaliers, des évêques, en un mot, de tous les hommes de race normande; mais elles furent complétement omises à l'égard des bourgeois saxons : on les remplaça par une manière de procéder plus expéditive, toute différente, et qui mérite d'être remarquée [2].

Le roi Henry passa la mer, et pendant que ses officiers, clers et laïcs, recueillaient, aux termes de ses ordonnances, l'argent des possesseurs de terres, il fit dresser une liste des plus riches bourgeois de toutes les villes, et les fit sommer personnellement d'avoir à se présenter devant lui à un jour et dans un lieu qu'il fixait [3]. L'honneur

1 Eligantur de parochiâ quatuór vel sex viri legitimi, qui jurati dicant quantitatem illam quam ille debuisset dixisse... (Rog. de Hoved., p. 641.)

2 Dominus rex misit servientes suos per singulos comitatus Angliæ ad decimas colligendas, sed de singulis urbibus... (Ibid., p. 642.)

3.... De singulis urbibus totius Angliæ fecit eligi omnes

d'être admis en la présence du petit-fils du conquérant fut de cette manière octroyé à deux cents bourgeois de Londres, à cent d'York, et à un nombre proportionné d'habitans des autres villes et bourgs [1]. Les lettres de convocation n'admettaient ni excuse ni retard. Ces bourgeois ne vinrent pas tous le même jour; car le roi Henry n'aimait pas plus que ses aïeux les grands rassemblemens d'Anglais [2]. On les reçut par bandes, à différens jours et dans différens lieux [3]. A mesure qu'ils comparaissaient, on leur signifiait, par interprète, la somme qu'on exigeait d'eux; « et ainsi, dit un contemporain, le roi leur prit » à tous la dîme de leurs propriétés, d'après » l'estimation de gens de bien qui connaissaient » leurs revenus et leurs meubles [4]. Ceux qu'il » trouva rebelles, il les fit aussitôt incarcérer, et » les retint dans ses prisons jusqu'à ce qu'ils » eussent payé le dernier sou [5]. Semblablement fit-il pour les Juifs d'Angleterre; ce

ditiores, et fecit omnes sibi præsentari.... (Roger. de Hoved., p. 642.)

1 Ibid.

2 Ibid.

3 Diebus et locis statutis. (Ibid.)

4 Quibus cepit... secundùm æstimationem virorum fidelium qui noverant... (Ibid.)

5 Si quos autem invenisset rebelles, statìm fecit eos incarcerari... donec ultimum quadrantem persolverint. (Ibid.)

» qui lui procura des sommes incalculables [1]. »

Cette assimilation des hommes de race anglaise aux Juifs peut donner la mesure de leur état politique, au commencement du second siècle de la conquête. L'on doit observer en outre que la convocation des habitans des villes par le roi, loin d'être un signe de liberté civile, fut au contraire, dans cette circonstance et dans beaucoup d'autres semblables, une marque de servitude, et un moyen de vexation appliqué spécialement aux hommes de condition inférieure.

Malgré le traité et le serment des deux rois, ce fut à toute autre chose qu'à reconquérir Jérusalem qu'on employa le taillage des Saxons et des Juifs d'Angleterre, les contributions des nobles de ce pays et celles des provinces du continent. L'antique ennemi ne dormait pas, disent les historiens du siècle, et sa malice ralluma promptement la guerre entre ceux qui venaient de jurer de ne plus porter les armes contre des chrétiens jusqu'à leur retour de la Terre-Sainte [2]. L'occasion de cette rupture fut une querelle d'intérêt entre Richard de Poitiers et le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles. Les Aquitains et les Poitevins, qui avaient repris des forces

1 Similiter fecit de Judæis terræ suæ, undè inestimabilem sibi acquisivit pecuniam... (Rog. de Hoved., p. 642.)

2 Antiqui hostis malitia non quievit. (Script. rer. franc., t. XVIII, p. 14.)

et de l'énergie depuis leur dernière défaite, profitèrent du trouble causé par cette querelle pour faire de nouveaux complots et de nouvelles ligues contre la puissance anglo-normande. De son côté, le roi de France, suivant la politique de ses aïeux, ne put se défendre d'entrer dans le parti des adversaires des Normands, et d'attaquer dans le Berry les châteaux-forts qui relevaient du roi d'Angleterre [1]. Bientôt la guerre s'étendit sur toute la frontière des pays gouvernés par les deux rois. Il y eut de part et d'autre beaucoup de villes prises et reprises, de fermes incendiées, de vignobles dévastés; enfin les deux puissances rivales, fatiguées de se nuire inutilement, résolurent de traiter pour la paix [2]. [1188] Les rois Henry et Philippe se donnèrent un rendez-vous sous le grand orme, entre Trie et Gisors, mais se quittèrent sans avoir pu s'accorder sur aucun point [3]. Le plus jeune des deux rois irrité du peu de succès de l'entrevue, s'en prit à l'arbre sous lequel elle avait eu lieu, et le fit abattre, en jurant, par les saints de France, que jamais plus il ne se tiendrait de *parlement* à cette place [4].

1 Rog. de Hoved., p. 644.

2 Ibid. p. 644-645.

3 Cùm inter illos de pace non potuisset convenire... (Ibid., p. 645.)

4 Rex Franciæ in iram commotus succidit ulmum.... jurans quòd de futuro nunquàm ibi colloquia haberentur....

Durant le cours de la guerre Richard, contre lequel, du moins en apparence, le roi Philippe l'avait commencée, manifesta subitement quelque tendance à se rapprocher de ce roi, ce qui alarma beaucoup son père. Il alla jusqu'à proposer de soumettre au jugement des barons de France le différend qui existait entre lui et le comte Raymond de Saint-Gilles. Henry II n'y consentit point, et, se défiant de son fils, ne voulut traiter pour la paix que dans une entrevue personnelle avec Philippe [1]. Dans cette conférence, qui eut lieu près de Bonmoulins, en Normandie, le roi de France fit des propositions où l'intérêt de Richard se trouvait tellement lié au sien, qu'elles semblaient le résultat de quelque pacte secret préalablement conclu entre eux.

A l'une des trèves jurées autrefois par Henry II et Louis, père de Philippe, il avait été convenu que Richard épouserait Alix ou Aliz, fille du roi de France, laquelle recevait pour dot le comté de Vexin, toujours débattu entre les deux couronnes [2]. Pour garantie de l'exécution fidèle de ce traité, Aliz, encore enfant, fut remise entre les mains du roi d'Angleterre, afin qu'il en eût la

(Rog. de Hoved., p. 645.) — Per sanctos Franciæ. (Script. rerum franc.)

1 Rog. de Hoved., p. 646—649.

2 Voyez livre VII, t. II.

garde jusqu'à son âge nubile [1]. Mais la guerre ayant bientôt éclaté de nouveau, et les fils du roi d'Angleterre s'étant ligués avec le roi de France, le mariage fut différé, sans que pour cela Henry II se dessaisît de la jeune fille qui lui avait été confiée. Il paraissait vouloir la garder comme otage, mais on croyait généralement que la raison politique n'était pas le seul motif qui la lui faisait retenir captive dans un château d'Angleterre, et qu'il avait conçu pour elle une violente passion, qu'il satisfit même, disent plusieurs historiens, après la mort de sa maîtresse Rosemonde [2]. Quelques-uns assurent que, dans le temps de la guerre contre ses fils, il avait résolu de prendre Aliz pour épouse, et de répudier Éléonore, afin d'obtenir pour lui-même l'appui que le roi de France prêtait à ses adversaires [3]. Mais ce fut vainement qu'alors il sollicita son divorce auprès de la cour de Rome, et que pour l'obtenir, il combla de présens les légats pontificaux [4].

1 Filiam regis Franciæ in custodiâ suâ dudùm receperat ut eam Ricardo filio suo copularet.... (Script. rer. franc., t. XIII, p. 214.)

2 Quam post mortem Rosamundæ defloravit.... (Ibid.)

3 Ut sic majori favore Francorum fretus, filios proprios exhæredaret.... (Ibid.)

4 Hugolinum cardinalem ad divortiandum inter illum et reginam Elianoram invitarat. (Ibid.)

Dans les conférences qu'il avait eues précédemment avec le roi d'Angleterre, Philippe avait plusieurs fois réclamé la conclusion du mariage de sa sœur Aliz avec le comte de Poitiers, et ce fut la première des conditions qu'il proposa au congrès de Bonmoulins. Il demanda en outre que son futur beau-frère fût déclaré, par avance, héritier de tous les États du roi Henry, et reçût en cette qualité le serment d'hommage des barons d'Angleterre et du continent [1]. Mais Henry II ne voulut point y consentir, craignant le chagrin que lui avait causé autrefois l'élévation prématurée de son fils aîné [2]. A ce refus, Richard, outré de colère, fit de nouveau ce qu'il avait fait tant de fois. En la présence même de son père, se tournant vers le roi de France, et joignant les deux mains entre les siennes, il se déclara son vassal, et lui fit hommage pour les duchés de Normandie, de Bretagne et d'Aquitaine, et pour les comtés de Poitou, d'Anjou et du Maine [3]. Pour ce serment de foi et d'hommage, Philippe lui donna en fief les villes de Châteauroux et d'Issoudun [4].

1 Et permisisset ipsi Ricardo hæredi suo, fieri homagia et fidelitates... (Roger. de Hoved., p. 649.)

2 Non immemor injuriarum quas rex filius suus ei fecerat pro simili exaltatione... (Ibid.)

3 Devenit homo ligius regis Franciæ de omnibus tenementis patris sui transmarinis, et fidelitatem juravit ei contra omnes homines. (Ibid.)

4 Pro homagio suo... (Ibid.)

Cette usurpation de tous les droits paternels sur le continent était le coup le plus sensible que Richard eût encore porté à son père ; c'était le commencement d'une nouvelle querelle domestique aussi violente que l'avait été la première de toutes, excitée, comme on l'a vu plus haut, par les tentatives d'usurpation de Henry-le-Jeune. Les populations mécontentes le sentirent, et se montrèrent agitées d'un soudain mouvement de révolte. Les barons qui, depuis plus de deux ans, se tenaient en repos, les gens du Poitou, naguère encore ennemis jurés de Richard, se déclarèrent pour sa cause, du moment qu'ils crurent le voir en inimitié mortelle avec le roi [1]. Henry II vint à Saumur faire ses préparatifs de guerre, pendant que ses barons et ses chevaliers le quittaient en foule pour suivre son fils, dont le parti, soutenu par le roi de France et toutes les provinces du midi, semblait devoir être le plus fort [2]. Le roi d'Angleterre avait pour lui la majorité des Normands, les Angevins, et ceux qu'effrayaient les sentences d'excommunication dont le légat du pape voulut bien lui prêter l'appui. Mais, pendant que les clercs de l'Anjou prononçaient dans leurs

1 Habuit comes Ricardus Britones confederatos cum Pictaviensibus. (Math. Paris., p. 151.)

2 Plures de comitibus et baronibus suis, eo relicto, adhæserunt regi Franciæ et comiti contra eum. (Rog de Hoved., p. 652.)

églises ces sentences ecclésiastiques, les Bretons, entrant à main armée, dévastaient le pays et attaquaient les lieux forts et les châteaux du roi [1]. Accablé sous la mauvaise fortune qui, depuis si long-temps, le poursuivait presque sans relâche, Henry tomba malade de chagrin, et, ne prenant aucune mesure militaire, laissa au légat et aux archevêques tout le soin de sa défense. Ils multiplièrent les arrêts d'excommunication et d'interdit, et envoyèrent messages sur messages à Richard et au roi de France, leur faisant tour-à-tour des menaces et des caresses [2]. Ils eurent peu d'influence sur l'esprit de Richard, mais davantage sur celui de Philippe, toujours aussi disposé à la paix qu'à la guerre, pourvu qu'il espérât y gagner.

[1189] Le roi de France consentit donc à tenir avec l'autre roi une conférence où Richard se rendit bon gré mal gré, et où vinrent Jean d'Anagni, cardinal, légat du pape, et les archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen et de Canterbury [3]. Philippe proposa au roi d'Angleterre à peu près les mêmes conditions qu'à l'entrevue de Bonmoulins, c'est-à-dire le mariage d'Aliz avec Richard, et la désignation de ce dernier comme

1 Britones hostiliter intraverunt in terram regis Angliæ et devastaverunt eam. (Rog. de Hoved., p. 652.)

2 Ibid.

3 Ibid.

héritier de tous les domaines de son père, sous la garantie du serment d'hommage de tous les barons d'Angleterre et du continent [1]. Mais Henry II qui avait, encore plus qu'à la conférence précédente, sujet de se défier de Richard, refusa de nouveau cette demande, et proposa de marier Aliz avec Jean, son autre fils, qui, jusqu'à ce jour, s'était montré obéissant et bien affectionné envers lui [2]. Il dit que, si l'on approuvait ce mariage, il n'aurait aucune répugnance à déclarer Jean son héritier, pour toutes les provinces du continent [3]. Cette proposition tendait à la ruine de Richard, et, soit par scrupule d'honneur, soit par défaut de confiance dans le plus jeune des fils de Henry II, le roi de France refusa d'y souscrire et d'abandonner son allié [4]. Le cardinal Jean prit alors la parole pour déclarer que, selon sa mission expresse, il allait mettre le royaume de France sous l'interdit [5]. « Seigneur légat, répondit le » roi Philippe, rends ton arrêt, s'il te plaît; car » je ne le crains point [6]. L'église romaine n'a » aucun droit de sévir contre le royaume de » France, ni par interdit, ni autrement, quand

1 Roger. de Hoved., p. 652.
2 Ibid.
3 Ibid.
4 Ibid.
5 Totam terram suam sub interdicto poneret. (Ibid.)
6 Quòd sententiam suam non teneret. (Ibid.)

» le roi juge à propos de s'armer contre des vas-
» saux rebelles pour venger ses propres injures
» et l'honneur de sa couronne [1]; d'ailleurs, je
» vois à ton discours que tu as déjà flairé les *es-*
» *trelins* du roi d'Angleterre [2]. » Richard, dont
l'intérêt se trouvait bien plus fortement compromis dans cette affaire, ne s'en tint pas à des railleries contre l'envoyé pontifical; il tira son épée, et se serait porté à quelque violence, si les assistans ne l'avaient retenu [3].

Le vieux roi, forcé de combattre, rassembla son armée; mais ses meilleurs soldats l'avaient abandonné pour aller se joindre à son fils. Il perdit en peu de mois les villes du Mans et de Tours avec tout leur territoire; et pendant que le roi de France l'attaquait en Anjou par la frontière du nord, les Bretons s'avançaient par l'ouest, et les Poitevins par le sud [4]. Sans moyens de défense et sans autorité, affaibli d'esprit et de corps, il prit le parti de solliciter la paix, en offrant de se résigner à tout [5]. La conférence des deux rois (car il paraît que Richard n'y assista point, et qu'il attendit à l'écart l'issue des négociations) eut

1 Rog. de Hoved., p. 652. — Math. Paris, p. 149.

2 Quòd cardinalis jàm sterlingos regis Angliæ olfecerat. (Ibid.)

3 Ibid.

4 Ex unâ parte Pictavi prætendebant regi Angliæ insidias, ex aliâ parte Britones (Roger. de Hoved., p. 653.)

5 Rex verò in arcto positus. (Ibid.)

lieu dans une plaine entre Tours et Azay-sur-Cher. Les demandes de Philippe furent que le roi d'Angleterre s'avouât expressément son homme-lige, et se remît entre ses mains, à merci et à miséricorde [1]; qu'Aliz fût donnée en garde à cinq personnes au choix de Richard, jusquà son retour de la croisade, où il devait se rendre avec le roi de France, à la mi-carême [2]; que le roi d'Angleterre renonçât à tout droit de suzeraineté sur les villes du Berry, qui anciennement relevaient des ducs d'Aquitaine, et qu'il payât au roi de France vingt mille marcs d'argent pour la restitution de ses conquêtes [3]; que tous ceux qui s'étaient attachés au parti du fils contre le père demeurassent vassaux du fils et non du père, à moins que, de leur propre mouvement, ils ne voulussent revenir à ce dernier [4]; qu'enfin, le roi reçût son fils Richard en grâce par le baiser de paix, et abjurât sincère-

1 Se in misericordiâ ejus supposuit. (Girald. Camb., apud script. rerum franc., tom. XVII, pag. 155.) — Ex toto se posuit in voluntate regis Franciæ. (Rog. de Hoved., pag. 654.)

2 Ibid.

3 Ibid.

4 Quòd omnes qui comiti Pictaviensi contra patrem adhæserant, de tenementis suis omnibus et ligantiâ filio solùm intenderint et non patri, nisi ultroneâ voluntate ad ipsùm fortè redire voluerint.... (Script. rer. franc., t. XVIII, p. 155.)

ment et de bon cœur toute rancune et toute animosité contre lui [1].

Il n'y avait pour le vieux roi ni moyen ni espoir d'obtenir des conditions moins dures ; il s'arma donc de patience autant qu'il put, et conversa avec le roi Philippe, écoutant ses paroles d'un air docile, et comme un homme qui reçoit la loi d'un autre. Tous deux étaient à cheval en plein champ ; et, tandis qu'ils s'entretenaient bouche à bouche, dit un contemporain, il tonna subitement, quoique le ciel fût sans nuages, et la foudre tomba entre eux, sans leur faire aucun mal [2]. Ils se séparèrent aussitôt, extrêmement effrayés l'un et l'autre, et, après un petit intervalle, ils revinrent de nouveau ; mais, un second coup de tonnerre, plus fort que le premier, se fit entendre presque au même moment [3]. Le roi d'Angleterre, que la nécessité où il se trouvait réduit, son chagrin, et la faiblesse de sa santé, rendaient plus facile à émouvoir, liant peut-être cet accident naturel à sa propre destinée, en fut tellement troublé, qu'il abandonna

1 Quòd filium suum comitem Pictaviensem in osculo recipere, eique iras omnes et indignationem ex corde remittere debuisset... (Script. rer. fr., t. XVIII, p. 155.)

2 Dùm reges ore ad os loquerentur... (Rog. de Hoved., pag. 654.)

3 Perterriti ab invicem separati sunt. . et iterùm auditum est tonitru majus et terribilius priore... (Rog. de Hoved., p. 654.)

les rênes de son cheval et chancela sur la selle, de manière qu'il serait tombé à terre, si ceux qui l'entouraient ne l'eussent soutenu [1]. La conférence fut suspendue, et, comme Henry II se trouva trop malade pour assister à une seconde entrevue, on lui porta, à son quartier, les conditions de la paix, rédigées par écrit, pour qu'il y donnât son consentement formel [2].

Ceux qui vinrent de la part du roi de France le trouvèrent couché sur un lit, et lui lurent le traité de paix, article par article. Quand ils en vinrent à celui qui regardait les personnes engagées secrètement ou ostensiblement dans le parti de Richard, le roi demanda leurs noms, pour savoir combien il y avait d'hommes à la foi desquels on l'obligeait de renoncer [3]. Le premier qu'on lui nomma fut Jean, son plus jeune fils. En entendant prononcer ce nom, saisi d'un mouvement presque convulsif, il se leva sur son séant, et promenant autour de lui des yeux pénétrans et hagards [4] : « Est-ce bien vrai, dit-il, que Jean,

1 In terram corruisset ex equo in quo sedebat, nisi manibus circumstantium sustentatus fuisset... (Roger. de Hoved., p. 654.)

2 Formam pacis scripto comprehensam Anglorum regi legendam et audiendam attulerunt... (Script rer. franc., t. XVIII, p. 155.)

3 Postulans ut nomina eorum omnium scripto commendarentur... (Rog. de Hoved., p. 654.)

4.... Strato quo recubabat statim in sessionem exurgens et acriter circumspiciens. (Script. rer. fr., t. XVIII, p. 155.)

» mon cœur, mon fils de prédilection, celui que » j'ai chéri plus que les autres, et pour l'amour » duquel je me suis attiré tous mes malheurs, » s'est aussi séparé de moi [1] ? » On lui répondit qu'il en était ainsi, qu'il n'y avait rien de plus vrai. « Eh bien, dit-il en retombant sur son lit et » en tournant son visage contre le mur, que tout » aille dorénavant comme il pourra; je n'ai plus » de souci ni de moi ni du monde [2]. » Quelques momens après, Richard s'approcha du lit, et demanda à son père le baiser de paix en exécution du traité. Le roi le lui donna avec un air de calme apparent; mais, au moment où Richard s'éloignait, il entendit son père murmurer à voix basse : « Si seulement Dieu me faisait la grâce de » ne point mourir avant de m'être vengé de toi [3] ! » A son arrivée au camp français, le comte de Poitiers redit ces paroles au roi Philippe et à ses courtisans, qui tous firent de grands éclats de rire, et

1 Verum ne est, inquit, quòd Johannes cor meum... (Script. rer. franc., t. XVIII, p. 155.

2 Iterùm se lecto reddens et faciem suam ad parietem vertens : Vadant, inquit, de cætero cuncta sicut poterunt, ego nihil de me ampliùs neque de mundo quicquàm curo. (Ibid.)

3 Verbum à patre, quanquàm demissâ voce, audivit : « Nunquàm me Dominus mori permittat, donec dignam » de te vindictam accepero. » (Girald. Camb. apud script. rer. franc., t. XVIII, p. 155.)

plaisantèrent sur la bonne paix qui venait de se conclure entre le père et le fils [1].

Le roi d'Angleterre, sentant son mal s'aggraver, se fit transporter à Chinon, où, en peu de jours, il tomba dans un état voisin de la mort. A ses derniers momens, on l'entendait proférer des paroles entrecoupées, qui faisaient allusion à ses malheurs et à la conduite de ses fils : « Honte, » s'écriait-il, honte à un roi vaincu ! Maudit soit » le jour où je suis né, et maudits de Dieu soient » les fils que je laisse [2]. » Les évêques et les gens de religion qui l'entouraient firent tous leurs efforts pour lui faire rétracter cette malédiction contre ses enfans ; mais il y persista jusqu'au dernier soupir [3].

Quand il eut expiré, son corps fut traité par ses serviteurs comme l'avait été autrefois celui de Guillaume-le-conquérant ; tous l'abandonnèrent, après l'avoir dépouillé de ses derniers vêtemens, et avoir enlevé ce qu'il y avait de plus précieux dans la chambre et dans la maison 4. Le roi Henry

1 Modum concordiæ inter ipsum et patrem referens et verba, grandem Francorum regi et curiæ toti risum excitavit. (Girald. Camb. apud script. rer. fr., t. XVIII, p. 155.)

2 Proh pudor de rege victo! proh pudor! (Ibid.) — Maledixit diei in quâ natus fuit, et maledictionem Dei et suam dedit filiis suis. (Rog. de Hoved., p. 654.)

3 Quam nunquàm relaxare voluit... (Ibid.)

4 Quo defuncto, reliquerunt eum, diripientes opes

avait souhaité d'être enterré à Fontevrault, célèbre abbaye de femmes, à quelques lieues au sud de Chinon; on eut peine à trouver des gens pour l'envelopper d'un linceul, et des chevaux pour le transporter [1]. Le cadavre se trouvait déjà déposé dans la grande église de l'abbaye, en attendant le jour de la sépulture, lorsque le comte Richard apprit par le bruit public la mort de son père [2]. Il vint à l'église, et trouva le roi gisant dans un cercueil, la face découverte, et montrant encore, par la contraction de ses traits, le signe d'une violente agonie. Cette vue causa au comte de Poitiers un frémissement involontaire. Il se mit à genoux et pria devant l'autel, mais se leva après quelques momens, après l'intervalle d'un *pater noster*, disent les historiens du siècle, et sortit pour ne plus revenir [4]. Les contemporains assurent que, depuis l'instant où Richard entra dans l'église, jusqu'à celui où il s'éloigna, le sang

illius. (Ibid.) — Corpus nudum sine amictu quolibet. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 157.)

1 Vix qui corpus sindone consueret, vix qui ad feretrum equos vel invenirent vel aptarent. (Ibid.) Voyez livre VII, t. II.

2.... Corpore jàm delato.... fama comitem Pictaviensem advexit. (Script. rer. franc. t. XVIII, p. 158.)

3 Facies patris sudario nudata... comes, eâ inspectâ, non absque fremitu... (Ibid.)

4 Modicum et tanquàm orationis dominicæ spatium vix remansit. (Ibid.)

ne cessa de couler en abondance des deux narines du mort [1]. Le lendemain de ce jour, eut lieu la cérémonie de la sépulture; on voulut décorer le cadavre de quelques-uns des insignes de la royauté; mais les gardiens du trésor de Chinon les refusèrent, et, après beaucoup de supplications, envoyèrent seulement un vieux sceptre et un anneau de peu de valeur [2]. Faute de couronne, on coiffa le roi d'une espèce de diadème, fait avec la frange d'or d'un vêtement de femme; et ce fut dans cet attirail bizarre que Henry, fils de Geoffroy Plante-genest, roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine et de Bretagne, comte de l'Anjou et du Maine, seigneur de Tours et d'Amboise, descendit à sa dernière demeure [3].

Un auteur contemporain croit voir dans les malheurs de Henry II un signe de vengeance divine contre les Normands, tyrans de l'Angleterre

1 Regis utraque naris sanguine cœpit manare, et quandiù filius in ecclesiâ fuerat non cessavit.... (Script. rer. fr., t. XVIII, 158.) — Rog. de Hoved. p. 541.

2 Vix ulla prorsùs insignia regia nisi per emendicata demùm suffragia, eaque minùs congruentia suppetiêre... (Girald. Camb. apud script. rerum franc., tom. XVIII, pag. 158.)

3 Vix capiti corona sicut decuit, quia de aurifrigio quodam veteri inventa fuit. (Ibid.) — Facto sibi diademate de aurifrigio mulierum. (Anon. Angligena. Ibid., pag. 707.)

envahie [1]. Il rapproche cette mort misérable de celles de Guillaume-le-Roux, des fils de Henry Ier, des propres frères de Henry II, et de ses deux fils aînés, qui, tous, périrent de mort violente ou à la fleur de leur âge : « Voilà, dit-il, le châtiment de leur règne illégitime [2]. » Mais, sans admettre cette opinion superstitieuse, il est au moins certain que les malheurs du roi Henry furent une conséquence des événemens qui avaient rangé sous sa domination les provinces méridionales de la Gaule. Il s'était réjoui de cet accroissement de puissance comme de la plus haute fortune ; il avait donné à ses fils la patrie d'autrui en apanage, se glorifiant de voir sa famille régner sur plusieurs nations de race et de mœurs différentes, et réunir sous le même sceptre ce qu'avait divisé la nature. Mais la nature ne perdit pas ses droits ; et au premier mouvement que firent les peuples pour leur indépendance, la division entra dans la famille du roi étranger, qui vit ses enfans servir à ses propres sujets d'instrumens contre lui-même, et qui, ballotté jusqu'à sa dernière heure par la

[1] Normannici tyranni... vindictam divinitùs inflictam non evaserunt. (Girald. Camb. ibid., p. 157.)

[2] Propter quod pauci eorum fine laudabili discesserunt.... non dimidiantes dies suos miserabiliter interierunt.... nec naturaliter nec legitimè, sed quasi per *hysteron proteron*, in insulâ occupatâ regnaverunt. (Girald. Cambr. apud script. rer fr., t. XVIII, p. 157.)

guerre domestique, éprouva en expirant le sentiment le plus amer qu'un homme puisse emporter au tombeau, celui de mourir par un parricide.

FIN DU TOME TROISIÈME.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TROISIÈME VOLUME.

LIVRE HUITIÈME.

Cruautés exercées par les seigneurs normands dans leurs châteaux.

(Chronique saxonne, ed. Gibson. MDCXCII, pag. 238, 239, 240.)

Hi suencten suithe the wrecce men of the land mid castelweorces. Tha the castles waren maked. Tha fylden mid deoules and yuele men. Tha namen hi tha menthe hi wenden that ani god hefden. bathe be nihtes and be dœies. carl-men and wimmen. and diden heom in *prisun* efter gold and sylaer. And pined heom un-tellendlice pining. for ne wœren nœure nan martyrs swa pined alse hi wœron. Me henged up bi the fet and smok ed heom mid ful smoke. Me henged

bi the thumbes. other bi the hefed. and hengen bryniges on her fet. Me dide cnotted strenges abuton here hœued and unrythen to that it gœde to the hœrnes. Hi diden heom in quarterne thar nadres and snakes and pades wœron inne. and drapen heom swa. Sume hi diden in crucet-hus. that is in an ceste that was scort and nareu. and undep. and dide scœrpe stanes ther inne. and threngde the man thœr inne. that hi brœcon alle the limes. In mani of the castles wœron lof and grī. that wœron sachenteges that twa other thre men hadden onoh to bœron onne. That was swa maced that is fœstned to an beom. And diden an scœrp iren abuton the mannes throte and his hals. that he ne mihte nowiderwardes ne sitten, ne lien, ne slepen. oc bœron al that iren. Mani thusen hi drapen mid hungœr. I ne canne. and ne mai tellen alle the wundes. ne alle the pines that hi diden wrecce men on this land. and that lastede tha xix, wintre wile Stephne was king. and œure it was uuerse and uuerse. Hi lœidengœildes on the tunes œuren wile, and clepeden it *tenserie*. Tha the wrecce men ne hadden nan more to given. Tha rœueden hi and brendon alle the tunes, that wel thu mihtes faren all adœis fare sculdest thu neure finden man in tune sittende. ne land tiled. Tha was corn dœre. and flec. and cœse. and butere. for nan ne wœs o the land. Wrecce men sturuen of hungœr, sume jeden on œlmes the waren sum wile rice men. Sum flugen ut of lande. Wes nœure gœt mare wreccehed on land. ne nœure hethen men werse ne diden than hi diden. For ouer sithon ne forbaren hi. nouther circe. ne circeiœrd. oc

nam al the god that thar inne was. and brenden sythen the circe and altegædere. Ne hi ne forbaren biscopes land. ne abates. ne preostes. ac rœueden muneces. and clerekes. and œuric man other the ouer myhte. Gif twa men other thre coman ridend to an tun. al the tunscipe flugœn for heom. wendeu that hi wœron rœueres. The biscopes and lered men heom cursede œure. oc was heom nath thar of. for hi wœron all forcursœd and for-suoren and for-loren. Was sœ me tilede. the erthe ne barn nan corn. For the land was all for-don mid suilce dœdes. And hi sæden openlice that Crist slep. and his halechen. Suilc and mare thanne we cunnen sœin we tholenden xix wintre for ure sinnes.

LIVRE NEUVIÈME.

N° 1.

Ancienne ballade sur la captivité et le mariage de Gilbert Becket, père de Thomas.

(Jamieson's popolar songs.)

In London was Young Beichan born,
He longed strange countries for to see;
But he was ta'en by a savage moor,
Who handled him right cruellie.

For he viewed the fashions of that land;
Their way of worship viewed he;
But to Mahomed or Termagant,
Would Beichan never bend a knee.

So, in every shoulder, they' ve putten a bore;
In every bore they' ve putten a tree;
And they have made him trail the wine
And spices on his fair bodie.

They' ve casten him in a dungeon deep;
Where he could neither hear nor see;
For seven years they kept him there,
Till he for hunger's like to die.

This moor he had but ae daughter,
Her name was called Susie Pye
And every day as she took the air,
Near Beicban's prison se passed by

And bonny, meek, and mild was she,
Though she was come of an ill kin;
And oft she sigh'd, she kuew not why,
For him that lay the dungeon in...

Over it fell, upon a day
She heard young Beichan sadly sing;
Aud ay and ever in her ears
The tones of hopeless sorrow ring.

« My hounds they all go master less;
My hawks they flie from tree to tree;
My younger brother will heir my land;
Fair England again i'll never see! »

The doleful sound, from under ground,
Died slowly on her listening ear;
But let her listen ever so long,
The never a word more could she hear.

And all night long no rest she got,
Young Beichan's song for thinking on;
She's stown the keys from her father's head,
And to the prison strong si gone.

And she has open'd the prison doors,
I wot she open'd two or three,
Ere she could come young Beichan at,
He was locked up so curious lie.

But when she came young Beichan before,
Sore wonder'd he that may to see;
He took her for some fair captive
« Fair Lady, I pray, of what countrie? »

« O have ye any lands, » she said,
« Or castles in your own countrie,
That ye could give to a lady fair,
From prison strong to set you free? »

« Near London town I have a hall,
With other castles two or three;
I'll give them all to the lady fair:
That out of prison will set me free. »

« Give me truth of your right hand,
The truth of it give unto me,
That for seven years ye'll no lady wed,
Unless it be along with me. »

« I'll give theE the truth of my right and,
The truth of it I'll freely gie,
That for seven years I'll stay unwed,
For the kindness thou dost show to me. »

And she has brib'd the proud warder
Wi' mickle gold and white monie;
She's gotten the keys of the prison strong,
And she has set young Beichan free.

She's gi'en him to eat the good spice-cake,
She's gi'en him to drink the blood-red-wine
She's bidden him sometimes think on her,
That sae kindly freed him out of pine.

She's broken a ring from her finger,
And to Beichan half of it gave she :
« Keep it, to mind you of that love
The lady bore that set you free.

» And set your foot on good ship-board,
And haste ye back to your own countrie;
And before that seven years have an end,
Come back again, love, and marry me. »

But long ere seven years had an end,
She long'd full sore her love to see;
For ever a voice within her breast
Said, « Beichan has broke his vow to thee, »
So she's set her foot on good ship-board,
And turn'd her back on her own countrie.

She sailed east, she sailed west,
Till to fair England's shore she came;
Where a bonny Shepherd she espied,
Feeding his sheep upon the plain.

« What news, what news, thou bonny shepherd?
» What news hast tou to tell me. ? »
« Such news I hear, ladie, he says,
» The like was never in this countrie,

» There is a wedding in yonder hall,
Has lasted these thirty days and three;
Young Beichan willnot bed with his bride,
» For love of one that's yond the sea. »

She's put her hand in her pocket,
Gi'en him the gold an white monie;
« Hue, take ye that, my bonny boy,
For the good news thou' tell'st to me. »

When she came to young Beichan's gate,
She tirled softly and the pin;
So ready was the proud porter
To open and let this lady in.

« Is this young Beichan's hall, » she said,
« Or is that noble lord within? »
« Yea, he's in the hall among them all,
And this is the day o' his weddin. »

« And has he wed anither love?
And has he clean forgotten me?
And, sighin', said that gay ladie,
« I wish I were in my own countrie. »

And she has taen her gay gold ring,
That with her love she broke so free;
Says, « Gie him that, ye proud porter,
And bid the bridegroom speak to me. »

When the porter came his lord before,
He kneeled down low on his knee.
« What aileth thee, my proud porter,
Thou art so full of courtesie 1? »

« I've been porter at your gates,
It's thirty long years now and three;
But there stands a lady at them now,
The like o'her did I never see;

« For every finger she has a ring;
And on her mid finger she has three;
And has mickle gold aboon her brow
As would buy an earldom to me. »

Ist out then spok the brid's mother,
Aye and an angry woman was she;
« Ye might have excepted our bonny bride,
And tow or three of our companie,

— O hold your tongue, thou bride's mother;
Of all your folly let me be;
She's ten times fairer nor the bride,
And all that's in your companie,

She begs one sheare of your white bread,
But and a cup of your red wine;
And to remember the lady's love,
That last reliev'd you out of pine. »

1 When Tommy came his master before,
He kneeled down upon his knee;
« What tidings hast thou brought, my men,
As that thou makes such courtesie? »
Ritson's ant. songs, p. 253.

« O welladay! said Beichan then,
That I so soon have married thee!
For it can be none but Susie Pye,
That sailed the sea for love of me. »

And quickly hied he down the stair;
Of fifteen steps he made but three;
He's ta'en his bonny love in his arms,
And kist her tenderlie.

« O hae ye ta'en anither bride?
And hae ye quite forgotten me?
And hae ye quite forgotten her,
That gave you life and libertie? »

She looked o'er her left shoulder,
To hide the tears stood in her e'e:
« How fare thee well, young Beichan, she says,
I'll try to think no more on thee. »

« O never, never, Susie Pye,
For surely this can never be;
Nor ever shall I wed but her
That's done and dar'd so much for me. »

Then out and spak the forenoon bride;
My lord, your love it changeth soon;
This morning I was made your bride,
And another chuse ere it be noon. »

« O hold thy tongue, thou forenoon bride;
Ye're ne'er a whit the worse for me;
And when ye return to your own countrie,
A double dower I'll send with thee. »

He's taen Susie Pye by the white hand,
And gently led her up and down;
And ay as he kist her red rosy lips,
Ye're welcome, jewel, to your own.

He's taen her by the milk-white hand,
And led hor to yon fountain stane;
He's changed her name from Susie Pye,
And he's call'd her his bonny love, lady Jane.

N° 2.

Lettre de Jean de Salisbury à l'archevêque Thomas, sur les dispositions du roi de France, du comte de Flandre et de la cour de Rome à son égard. (Rec. des Histor. de France, t. XVI).

(AN 1164.)

Venerabili domino et patri carissimo Thomæ, Dei gratiâ Cantuariensi archiepiscopo et Anglorum primati, suam Joannes Saresberiensis salutem et felices ad vota successus. Ex quo partes attigi cismarinas, visus sum mihi sensisse lenioris auræ temperiem; et detumescentibus procellis tempestatum, cum gaudio miratus sum rerum ubique copiam, quietemque et lætitiam populorum. Egredientem verò de navi servientes comitis Gisnensis, ex mandato ejus, procurante Arnulpho nepote ipsius, honorificè suscepe-

runt ; et mihi et meis domum et terram comitis pro vestrâ reverentiâ exponentes, liberum ab omni consuetudinis onere perduxerunt ferè ad Sanctum-Audomarum ; quò cùm venissem, procurante quodam Marsilio monacho, qui apud *Thilleham* et *Irulege* morari consuevit, in domo Sancti Bertini honestissimè receptus sum, et patenter intellexi quòd ecclesia illa ad honorem cantuariensis ecclesiæ et vestrum exposita est ; et si placet, tàm comiti quàm monachis, oblatâ vobis opportunitate, gratias referatis. Exinde cùm venissem Atrebatum, comitem Philippum apud Exclusam castrum, à quo tyrannus iprensis tam longâ obsidione exclusus est, esse audivi. Illùc itaque divertens, Domino misericorditer iter meum in omnibus prosperante, non longè à strato publico obvium habui quem quærebam. Ut enim, more divitum, quos oblectat hoc augandi genus, in avibus cœli luderet, fluvios, stagna, paludes et scaturigines fontium peragrans circuibat. Gavisus est se invenisse hominem à quo fideliter audiret Angliæ statum : et ego magìs, quia eum mihi Deus obtulerat, ita ut sine multo viæ dispendio mandatum vestrum exsequerer. De rege et proceribus multa percunctatus est ; sed ego temperavi responsum, ut me nec de mendacio conscientia reprehendat, nec temeritatem meam in his quæ ad regem spectant, quisquam possit arguere. Vestras verò angustias audiens vobis compassus est, auxiliumque promittit, naves etenim procurabit, si hoc necessitas vestra exegerit, et ipse ante, ut oportet, admoneatur. Si verò ad hoc vos tempestas impulerit, præmittite aut Philippum emptorem vestrum,

qui et comitis auctoritate utatur, et cum nautis et vectoribus, prout expedierit, contrahat. Sic à comite recedens, die sequenti Novionum veni. Et nescio quo præpetis et inquietæ famæ præconio calamitas, Anglorum ecclesiarumque vexatio, quocumque veniebam, fuerat divulgata, ut ibi multa audirem gesta in conventu londoniensi et wintoniensi, quæ in Angliâ nunquam audieram. Et quidem pleraque, ut fit, majora et pejora veris referebantur : ego autem hæc omnia quæ per ora populi volitabant, studiosissimè dissimulabam; sed nec simulanti prospera plene credebatur, nec adversa dissimulanti. Quodque miremini, comes suessionensis, eâ die quâ Novioni eram, omnes articulos Londoniensis, nescio conciliabuli aut dissiliabuli dicam, de ano ita seriatim exposuit ac si nterfuisset omnibus præsens, non modò his quæ in palatio gesta sunt, sed quæ secretissimè ab his vel ab illis dicta sunt in conclavi. Nec facilè crediderim quin ibi, sive de suis, sive de nostratibus, cautos exploratores habuerint Galli. Decanus autem novionensis, vir integerrimæ fidei, concussionem vestram non sine multo dolore audierat; et se ad vos recipiendum præparat, non modò sua omnia expositurus pro vobis, sed pro cantuariensi ecclesiâ, si oportuerit, se ipsum positurus. Decreverat autem transire ad curiam; sed quia de statu vestro mœstus est et sollicitus, donec certioretur, domi exspectat. Ibi à quibusdam pro certo accepi regem Francorum esse Lauduni, et propè eum dominum remensem ejus exspectare colloquium. Eò ergo adire proposui; sed, propter guerras quas comes de Roceio et alii quidam

proceres adversus dominum rémensem exercebant, à proposito revocatus, iter Parisius deflexi : ubi cùm viderem victualium copiam, lætitiam populi, reverentiam cleri, et totius ecclesiæ majestatem et gloriam, et varias occupationes philosophantium, admiratus velut illam scalam Jacob, cujus summitas cœlum tangebat, eratque via ascendentium et descendentium angelorum; lætæ peregrinationis urgente stimulo, coactus sum profiteri quod *verè Dominus est in loco isto, et ego nesciebam.* Illud quoque poeticum ad mentem rediit :

Felix exilium cui locus iste datur.

Evolutis autem paucis diebus in conducendo hospitio et sarcinulis componendis, regem Francorum adii, eique ex ordine exposui causam vestram. Quid multa? Compatitur, promittit auxilium, et pro vobis se domino Papæ scripsisse asseruit, et iterùm, si oportuerit, scripturum, et acturum quod poterit vivâ voce. Cùm verò eum ex parte filiæ suæ, quam nuper sanam videram, quando à dominâ reginâ licentiam accepi, salutassem, respondit sibi gratissimum esse, si illa jam ab angelis recepta esset in paradiso. Cui cùm ego subjungerem quia istud per misericordiam Dei quandoque eveniet, sed ante multis gentibus lætitiam dabit, respondit rex : « Hoc quidem Deo » possibile est; sed longè verisimilius quòd multo» rum futura sit causa malorum. Sed absit ab illâ » quod paternus præsagit animus! quia vix, inquit, » spero ut ab eâ possit aliquid boni esse. » Regem

nostrum Franci timent pariter et oderunt; sed tamen quoad illos, quieto et alto somno dormire potest.

Et quia Remensem adire non potui, litteras meas ad abbatem S. Remigii amicissimum mihi direxi, ut in hâc parte suppleat vices meas. Cæterùm mihi videtur esse consilium, ut per aliquem monachum Boxleïæ, aut alium nuncium fidelem, litteras vestras cum aliquo munusculo transmittatis ad dominum remensem, contrahatisque cum eo familiaritatem; quia ille, quisquis sit in personâ, magnus est in regno Francorum, et in ecclesiâ romanâ multùm potest, tum pro rege, tum pro eminentiâ ecclesiæ suæ. Ad ecclesiam romanam nondùm descendi, declinans quantùm possum, ne suspicio probabilitatis contra me concipi debeat; et hoc ipsum, sicut ex litteris domini pictaviensis accepi, domino Papæ et curiæ satis innotuit. Receptis autem litteris vestris, illico scripsi domino Henrico et Willelmo papiensi, et satis explanavi in quantam perniciem ecclesiæ romanæ tendant hæc, si processum habuerint, quæ contra vos præsumuntur. Distuli autem illùc ire, quia de transitu abbatis Sancti-Augustini aut episcopi lexoviensis, nihil certum erat; et si ad curiam venerint, nobis per magistrum Henricum, qui ibi moratur, citò poterit innotescere. Verùm quid tibi tunc possimus, non clarè video. Contra vos enim faciunt multa, pauca pro vobis. Venient enim magni viri, divites in effusione pecuniæ, quam nunquam Roma contempsit; eruntque non modò sua, sed domini regis, quem curia in nullo audebit offendere, auctoritate freti. Ad hæc muniti erunt privilegiis ecclesiæ romanæ, quæ in hujúsmodi causis

nunquam cuicumque episcopo detulit aut raró. Deinde dominus Papa in causâ hâc nobis semper est adversatus, et adhuc non cessat reprehendere quod fecit pro nobis cantuariensis ecclesiæ amator Adrianus, cujus mater apud vos algore torquetur et inediâ. Nos humiles, inopes, immuniti, numquid poterimus verba dare Romanis?

Sed scribitis ut tandem, si alia viâ non patuerit, promittamus ducentas marcas. At certè pars adversa, antequam frustretur, trecentas dabit aut quadringentas.

Nec, si muneribus certes, concedet Jolas.

Et ego respondeo pro Romanis, quòd pro amore domini regis et reverentiâ nunciorum mallent plus recipere, quàm sperare minus. Stant autem pro vobis, quòd pro libertate ecclesiæ tribulamini; sed, honestatem causæ nostræ extenuantes, excusatores regis et æmuli vestri hoc temeritati quàm libertati magis adscribere conabuntur. Et ut eis citiùs credatur, ipsi domino Papæ (quia venas hujus susurri jam audiit auris mea) dabunt spem veniendi in Angliam, dicentque regii filii dilatam coronationem, ut manu apostolicâ consecretur. Et sciatis ad hoc promptos esse Romanos. Jam enim quidam nobis insultant, dicentes dominum Papam ad cantuariensem ecclesiam accessurum, ut moveat candelabrum vestrum, ibique aliquandiù sedeat. Nec tamen crede quòd dominus Papa istud adhuc conceperit; nam, ut audio, multam ejus pro constantiâ vestrâ habetis gratiam. Sed unum

procul dubio scio, quia Lexoviensis, si venerit, nihil asserere verebitur. Notus enim mihi est, et in talibur expertus sum ejus fallacias. De abbate quis dubitat? Postremò scripsit mihi episcopus pictavensis, quòd adversùs abbatem Sancti-Augustini nihil potuerat impetrare, etsi plurimam dedisset operam. Ibimus tamen illuc, auctore Deo, quoniam ita præcipitis, et quid possimus experiemur. Sed is frustra, nobis imputari non debet; quoniam, ut ait Ethicus:

Non est in medico semper relevetur ut æger:
Interdùm doctâ plus valet arte malum.

Cæterùm an rectè mecum agatis prudentia vestra dijudicet. Nostis enim, si placet reminisci, quoniam, quandò recessi à vobis, hoc mihi dedistis consilium, ut Parisius morarer omninò scholasticus, nec ad ecclesiam romanam diverterem, ut vel sic declinarem suspiciones; nec approbastis etiam quòd ducebam fratrem meum, eò quòd sumptus magnos nos facere oporteret, possetque tolerabilius Exnoniæ morari. Ad quod cùm ego responderem ea quæ fratris mei occasione comes Reginaldus episcopo exoniensi objecerat, meum consilium approbastis. Sic ergo discessi, instructus à vobis ut Parisius sedem figerem, et me studerem omninò scholaribus conformare. Deus mihi testis est quòd, quandò recessi a vobis, duodecim denarios in toto mundo non habebam, nec aliquis, quod ego scirem, ad usum meum. Vascula quidem habebam pauca ferè quinque marcarum, omnibus hospitii nostri sociis satis nota; et eram quidem,

quod multi sciunt, alieno ære, sed meo onere, graviter pressus. Accepi ergo decem marcas mutuas; sed antequam egrederer Cantuariâ, in sarcinulis et instructione clientum tres earum expendi. Deinde per manum Willelmi filii Pagani liberalitatis vestræ septem marcas accepi, tres adhuc ut jusseratis, accepturus: quod enim minus factum est, vobis nequaquam imputandum est.

Veniens ergo Parisius, juxta instructionem vestram, pro tempore, ut videtur, commodum conduxi hospitium, et antequam illud ingrederer, duodecim ferè libras expendi, neque enim introitum potui obtinere, nisi in annum totum pretio prærogato. Equos itaque distraxi, et me disposui ad residendum potiùs quàm ad peregrinandum. Unde et imparatior sum ad circuitus quos præscribitis faciendos, qui non possunt sine sumptibus fieri, præsertìm ab homine ecclesiasticum habente officium notitiamque multorum. Prætereà regis indignationem gratìs, conscientiâ teste, sustineo; et, si me nunciis ejus opposuero, graviùs sustinebo. Unde mihi, si placet, in talibus quæ æquè commode possent per alios exerceri, magis parcere debetis. Et tamen, quantum expensæ permiserint undecumque quæsitæ, quod jusseritis exsequar: vos autem videritis quid jubeatis. Et quia ecclesia romana est in eâ conditione quam nostis, nihil mihi videretur consultius in mundanis, quàm duabus rebus operam dare. Altera quidem est, ut eximatis vos utcumque à laqueis creditorum; altera, ut domini regis, quatenùs secundùm Deum fieri potest, quæratis gratiam. Deus mederi potest; sed ecclesia romana non foret

opem, et, ut timeo, rex Francorum baculus arundineus est. Præterea, si placet, cum Gaufrido nepote vestro misericordiam faciatis. Tempus est enim : nam ex quo hospitium meum ingressus est, quantùm perpendere potui, honestè se habet et litteris operam dat et diligentiam, exhibuit eum dominus pictavensis antequàm veniret, et primò dedit ei quinque marcas, deinde centum solidos Andegavensium. Unde, si placet, cum amicis episcopi pictavensis debetis benignius agere, et in collocandâ filiâ Willelmi filii Pagani non debetis, si placet, aliquam exercuisse duritiam, saltèm pro episcopi reverentiâ. Valete.

Nº 3.

Lettre relative aux intrigues d'Henry II à la cour de Rome, et à l'envoi de deux légats en France. (Rec. des Hist. de France, t. XVI.)

(AN 1169.)

Amicus amico. Actiones gratiarum debitas parturit animus; sed, ut ait propheta, *vires non habet parturiens* : nam devotionis effectum suspendit hactenùs persecutionis acerbitas : sed affectum quem in partum gratulationis erumpere gestiat, nulla vis potest aut poterit cohibere. Et quidem, Deo propitiante, jam in eum calculum Christi et ecclesiæ suæ causa per-

ducta est, ut de cætero periclitari non possit, eò quòd schismatis capita defecerunt, et anglicanæ ecclesiæ malleus, comprehensus in operibus suis, de cætero cui innitatur invenire non valet. Ventum erat ad summum, ubì constat habitudines periculosas esse, cùm ille qui, sollicitando tàm curiam quàm schismaticos, Fredericum videlicet et complices suos, videns se hâc viâ non posse proficere adversùs Dominum et adversùs Christum ejus, transmissâ legatione confugit ad Italiæ civitates, promittens Mediolanensibus tria millia marcarum et murorum suorum validissimam reparationem, ut cum aliis civitatibus quas corrumpere moliebatur, impetrarent à Papâ et ecclesiâ romanâ dejectionem vel translationem cantuariensis archiepiscopi. Nam, ob eamdem causam, Cremonensibus duo millia marcarum promiserat, Parmensibus mille, et totidem Boloniensibus. Domino verò Papæ obtulit, quia data pecunia liberaret eum ab exactionibus omnium Romanorum, et decem millia marcarum adjiceret ; concedens etiam ut tàm in ecclesiâ cantuariensi, quàm in aliis vacantibus in Angliâ, pastores ordinaret ad libitum. Sed quia fidem multa promissa levabant, et in precibus manifesta continebatur iniquitas, repulsam passus est ; et, quod per se impetrare non poterat, regis siculi viribus conatus est extorquere ; sed nec ille, licet ad hoc toto nisu syracusanus episcopus et Robertus, comes de Bassevilla, multiplicatis intercessoribus, laborarint, exauditus est pro suâ reverentiâ, vel potentiâ, vel gratiâ, quamvis eam in ecclesiâ romanâ plurimam habeat. Dimissi sunt ergò nuncii regis impotes voti,

hoc solùm impetrato, ut dominus Papa mitteret nuncios qui pacem procurarent, Gratianum scilicet subdiaconum, et magistrum Vivianum, Urbis-Veteris archidiaconum, qui munere advocationis fungi solet in curiâ. Eos tamen ante, præscriptâ formâ pacis, sacramenti religione adstrinxit, quòd præfinitos terminos non excederent; mandatis quoque adjiciens ut à regis sumptibus abstineant, nisi pace ecclesiæ impetratâ, et ne ultra diem qui eis præstitutus est, aliquam faciant moram. Forma autem pacis quæ archiepiscopo expressa est, nihil inhonestum continet, vel quod ecclesiam dedeceat aut personam, nec auctoritatem ejus in aliquo minuit, quin liberè, omni occasione et appellatione cessante, in ipsum regem, in regnum et personas regni, severitatem ecclesiasticam valeat exercere, prout sibi et ecclesiæ Dei expedire cognoverit. Consilium tamen amicorum virorumque sapientûm est, ut dùm pacis verba tractantur, mitius agat et multa dissimulet; postea, si (quod absit!) pax non processerit, gravius quasi resumptis viribus persecutores ecclesiæ prostraturus.

Spera ergo, dilecte mî, et quidquid interim audieris, non movearis, quia Deus in tuto posuit causam suam. Audies fortè superbiam Moab, sed memineris quòd superbia major est quàm fortitudo ejus. Nam *territi sunt in Sion peccatores, possedit timor hypocritas*, qui, nisi revertantur à pravitate suâ, expellentur et stare non poterunt. Jam enim securis ad radicem eorum posita est, et ventilabrum habet angelus in manu suâ, ut grana discernat à paleis. Præfati nuncii ad regem profecti sunt, sed quid apud ipsum

invenerint nondùm nobis innotuit. Hoc tamen certum est quòd se rex verbo et scripto obligavit ad exequendum consilium et mandatum domini Papæ, scriptumque ejus præ manibus est, à quo si resilierit, facilè convincetur : sed nec sic credendum censuit, ecclesia, antequam verborum fidem operum testimonio roboraret. Salutatus a te, plurimùm et affectuosè te resalutat archiepiscopus, se ad amorem et honorem tuum exponens promptissimâ devotione.

—

N° 4.

Lettre de Thomas Becket au cardinal Albert, sur la conduite de la cour de Rome à son égard. (Rec. des Hist. de France, t. XVI.)

(AN 1170.)

Thomas, cantuariensis archiepiscopus, Alberto cardinali. Utinam, dilecte mî, aures vestræ sint ad ora nostratum, et audiant illa quæ in ignominiam ecclesiæ romanæ cantitantur in compitis Ascalonis ! Aliquid consolationis novissimi nuncii nostri videbantur à sede apostolicâ retulisse in litteris domini Papæ ; sed earum auctoritas evacuata est missis à latere litteris ut in perniciem ecclesiæ Sathanas absolveretur. Soluti sunt enim apostolico mandato londoniensis et saresberiensis episcopi, quorum alter incensor schis-

matis et totius malitiæ artifex ab initio, dignoscitur exstitisse, et tàm Saresberiensem quàm omnes quos potuit in crimen inobedientiæ impegisse. Nescio quo pacto pars Domini semper mactetur in curiâ, ut Barabbas evadat et Christus occidatur. Auctoritate curiæ jam in finem sexti anni proscriptio nostra et ecclesiæ calamitas protracta est. Condemnantur apud vos miseri exules, innocentes, nec ob aliud, ut ex conscientiâ loquar, nisi quòd pauperes Christi sunt et imbecilles et à justitiâ Dei recedere noluerunt; absolvuntur e regione sacrilegi et homicidæ, raptores impœnitentes, quos, mundo reclamante, nec à Petro, si præsideret, apud Deum absolvi posse liberâ voce, Christo auctore, pronuncio. Ait enim in evangelio secundùm Lucam : *Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum; et si pœnitentiam egerit, dimitte illi. Et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te, dicens*, Pœnitet me, *dimitte illi.* Numquid otiosa sunt verba Christi quibus ait, *si pœnitentiam egerit*, si conversus confiteatur dicens, *Pœnitet me?* Nequaquam de otiositate verbi redditurus est in die judicii rationem, sed potiùs eos damnaturus qui contra formam quam dedit, iniquos sine confessione et pœnitentiâ vanis absolutionibus justificare præsumunt, et vivificare animas quæ non vivunt. Certè, si res ablata reddi potest, et non redditur, non agitur pœnitentia, sed fingitur. Profectò Spiritus Sanctus, ut scriptum est, effugiet fictum; quoniam ipse veritas est, et non figmentum. Obliget se qui audet, nec venturi judicis formidet sententiam; raptores, sacrilegos, homicidas, perjuros, sanguinarios

et schismaticos impœnitentes absolvat : ego quæ ecclesiæ Dei ablata sunt impœnitenti nunquam remittam. Nonne nostra, aut potiùs ecclesiæ spolia sunt quæ nuncii regis cardinalibus et curialibus largiuntur et promittunt ? Quæ iniquitas manifesta est, si illa quæ in ecclesiam Dei apud nos exercetur occulta est ? Nos ecclesiæ libertatem tueri non possumus, quia sedes apostolica proscriptionem nostram jam in finem sexti anni protraxit. Viderit Deus, et judicet ; sed pro eâ mori parati sumus. Insurgant qui voluerint cardinales ; arment non modò regem Angliæ, sed totum, si possunt, orbem, in perniciem nostram : ego, Deo propitiante, nec in vitâ nec in morte ab ecclesiæ fidelitate recedam. Causam suam de cætero committo Deo, pro quo exulo proscriptus. Non est mihi ulterius propositum vexandi curiam : eam adeant qui prævalent in iniquitatibus suis, et, triumphatâ injustitiâ et innocentiâ captivatâ, in confusionem ecclesiæ redeunt gloriosi. Utinam via romana non gratis peremisset tot miseros innocentes ! Quis de cætero audebit illi regi resistere, quem ecclesia romana tot triumphis animavit et armavit exemplo pernicioso ad posteros ? Valeat semper sanctitas vestra, nostri memor *antè Deum*.

N° 2.

Lettre des compagnons d'exil de Thomas Becket au cardinal Albert, sur les torts de la cour de Rome et la conduite des cardinaux envers eux. (Rec. des Histor. de France, t. xvi.)

(AN 1170.)

Sanctissimo domino et patri carissimo Alberto, Dei gratiâ S. R. E. presbytero cardinali, miseri Cantuarienses totum in modicum quod relictum est exulibus, et proscriptis, sinceræ fidei et veræ dilectionis affectum. Quantum sit innocentis conscientiæ bonum, nesciunt qui sinceritatem conscientiæ perdiderunt; nec veretur alienam funestis infestare consiliis, qui, semel relictâ verecundiâ, in turpitudinis suæ defensionem præclaros viros desiderat habere consortes erroris. Utinam hæc domini Papæ sanctitas, cum ecclesiæ confusione et infamiâ curiæ, non esset in nostris experta periculis, eorumque saluti pariter et honestati repugnantia consilia, sapientiæ et auctoritatis quâ cunctis præeminet vigore, ab initio reprobasset, qui persuadere ausi sunt ut innocentium proscriptionem per sese annos derisoriis dilationibus protelaret! Certe quisquis et quantuscumque fuerit ille consultor, illico audisse debuerat: *Vade retrò, Sathana, qui non sapis ea quæ Dei sunt.* Nec persuadebitur mundo quòd suasores isti Deum saperent; sed potiùs pecuniam, quam immoderato avaritiæ ardore sitiunt, ol-

fecerunt : ideòque, prædonibus et sacrilegis adhærentes consensu, conciliis instruentes, armantes patrociniis, insurrexerunt in pauperes Christi, acceptantes munera, seculi retributiones. Nec possunt illorum latere nomina, quæ tum evidentia operis manifestat, tum relatio nunciorum partis adversæ, tum attestatio litterarum quibus gloriantur apud regem Anglorum se pro eo stetisse viriliter, et quod illis tacentibus erat credibile, persuasisse domino Papæ ut præfati regis immanitatem in tantâ patientiâ sustineret : in quo timendum est ne seductus sanctus erraverit nimis, adeò ut quod in ecclesiam Dei deliquit, etiam cum voluerit, nequeat emendare, sic solet Deus talia plerumque punire delicta, ut qui divinitùs oblatâ gerendorum opportunitate non utitur, eadem illi in perpetuum auferatur. Scrutanti legem loquimur et scienti, qui quod dicitur sibi familiaribus clarum habet exemplis.

Etsi tamen (ut culpam suam, quam sic magis auget, purgare curia videatur) in nuncios nostros retorquet quod ecclesiæ Dei de tam manifestis injuriis et damnis justitia non sit exhibita ; ergo, quasi re benè gestâ, consulunt ut sapientiores mittamus, ac si per se non si patens injuria, damna sint vel pauca vel modica, sæpe non sit prædo communitus, nunciis nostris illatæ non sint atrociores injuriæ, diù, immò nimis et ultrà omnem modum, et contra æquitatem non sit exspectata correctio. Non sunt in nobis, pater, sapientes illi quos quærunt ; non potentes aut divites, quos semper contra ecclesiam Dei et nos habere locum videmus in curiâ, ut assiduè redeant cum triumpho.

Vix sustentamur alienâ stipe, et fere, nisi nos gratia conservaret, ab ecclesiâ romanâ attriti, qui soli in orbe occiduo pro illâ dimicamus, deserere causam Christi et ecclesiæ contemnere libertatem. Potuit ab initio in solum regem Anglorum et nostræ proscriptionis et deprædationis ecclesiæ culpa refundi, qui per se et satellites suos, sine miseratione ætatis et sexûs, sine reverentia dignitatis aut ordinis, circiter quadringentas innocentes addixit exilio, cantuariensem cum omnibus possessionibus et bonis suis confiscavit ecclesiam; bona vacantium sedium occupans, non permisit in eis episcopus et abbates regulariter ordinari. Dici non potest quot animæ sine confirmationis sacramento excesserint, quot causæ cum ecclesiarum et injustè oppressorum dispendio expiraverint; quanta injustitia totam possedit Angliam; quanta perditionis animarum janua Sathanæ sit aperta, pastoribus ovium Christi cum in exilium actis, aut coactis obmutescere et silere à bonis, aut illectis ut præberent sub prætextu religionis et dispensationis arma iniquitatis peccato, et ipsos serpentes et antiqui serpentis membra perniciosis consiliis toxicarem.

Tantas et tam patentes Christi injurias sæpè, imò continuè per sex annos, prosecuti sumus in auditoriis vestris, parati in ipsâ malorum novitate, cùm adhùc essetis Senonis et nuncii regis adessent, appelationes prosequi quæ vel à nobis vel contra nos fuerant institutæ. Non placuit ut audiremur tunc: quando nobis adhuc aliquid, et si modicum, suberat facultatis et amicis et adjutoribus nonnihil spei. Longum erit et vobis, ut timemus, tædiosum, si retexamus quoties

nos obtulerimus ad agendum ; nec placuit ut audiremur, et adversariis nostris, oppressoribus ecclesiæ, facta est, ut scitis, non prosequendæ appellationis indulgentia. Interim, si pater noster dominus cantuariensis vellet oblata remittere, et perniciosum compositionis ineundæ coætaneis et posteris præbere exemplum, pacem facere, vobis non interponentibus partes vestras, cum rege potuerat et redire in gratiam familiaritatis antiquæ. Sed absit hæc lues à mentibus nostris, ut pro quolibet temporali emolumento jugulemus animas nostras, insanâ bili plagâ conscientias vulneremus, et nefando voluptatis aut avaritiæ mercimonio vendamus ecclesiæ libertatem, et posteros pravo corrumpamus exemplo ! faciant hoc, si volunt, alii, aut potiùs nullus faciat ; quia nos ita instituti sumus à sanctis patribus qui cantuariensem ecclesiam rexerunt in laboribus multis, et tandem mercedem laborum receperunt à Domino. Idem qui auctor propositi, conscientiæ nostræ testis est Deus, quòd dominus cantuariensis præelegit in exilio mori, quàm perniciosam ecclesiæ et probrosam inire concordiam : et si hæc (quod absit !) attentaret, rarus est inter nos, si quis tamen, qui deinceps illius posset dominium aut consortium sustinere.

Nobiscum de pace ecclesiæ mediantibus amicis tractabatur, cùm Johannes *de Oxeneford* Romam proficiscens, et manifesto multis justificatus perjurio, rediit triumphator, et ab apostolicâ sede furenti, quasi per se non satis insaniret, cornua attulit peccatori. Ab eâ die proscriptio nostra, quæ antea soli regi et suis poterat imputari, ecclesiam romanam dissimula-

tione vel consensu auctorem habuit, cùm persecutori in malitiâ perduranti sit indulta dilatio, et quodammodo licentia præstita incubandi ecclesiis et torquendi innocentes; et nobis si quid solatii videbatur esse porrectum, statim è latere nunciis aut litteris impediebatur, ne votivum aut debitum sortiretur effectum. Nobis etiam tacentibus, rerum eventus ita esse convincit. Ecce enim cùm pax nostra, sicut multi noverunt, esset in januis, et ecclesia solatium, ut putabamus, efficax à sanctissimo patre romano pontifice accepisset, supervenientes nuncii regis abstulerunt pacem, et, absolutis excommunicatis nostris, etiam spem reconciliationis visi sunt præclusisse. Siquidem denunciaverunt iis et aliis adversariis nostris ut, si libuerit, sex annorum appellationes quas totiès prosecuti sumus et interdùm obtinuimus, prosequantur in festo beati Lucæ, scituri quòd nullum eis honoris, officii, beneficii aut famæ dispendium generabitur ex hoc quo tanto tempore excommunicati fuerunt. Namque in eo, maximè apud nostrates, justitia viget ecclesiastica, quòd qui per annum excommunicationem sustinent, notari solent infamiâ. Sed ecce ab hujus novitatis exemplo et quasi apostolico privilegio, quod continetur in litteris, solutus est ecclesiasticus vigor. Quid ergò superest nisi ut nullius momenti sit apud provinciales sententia, quam sine omni pœnâ vident tam facilè posse dissolvi?

Juraverunt tamen, ut dicitur, se staturos mandato domini Papæ; sed præcipitur esse absconditum. Deus bone! quid rei est quòd quæ contra ecclesiam fiunt, libenter prædicantur in foro, ut trahi possint ad

consequentiam; et si quid pro ecclesiâ fit, cujus exemplum possit esse laudabile et prodesse in posterum, illud apostolica sedes jubet abscondi? cùm ergò sic apud vos, prævalentibus fautoribus regis aut potiùs malitiæ, aut pecuniæ amatoribus, causa Christi tractetur, cur à nobis exigitur ut mittamus nuncios sapientes, quasi vos ipsi non debueritis tàm justam causam, tàm manifestam, defendere, etiam tacentibus universis? At enim estis in mundi cardine constituti, ut liberetis pauperem à potente, ut justitiam decernatis et faciatis inter filios hominum. Nos sanè viros honestos et litteratos credebamus, quos via romana absorbuit: quæ tandem nobis utilitas in sanguine eorum? Numquid mittemus plures ut ipsi moriantur, ut innocentium minuatur numerus vel annuletur, et tyrannus, illis extinctis, licenter dominetur in ecclesiâ, nullo contradicente? Si appellationes prosequendæ sunt, quare, cùm nascebantur aut nondùm expiraverant, non sunt examinatæ? Satiùs enim fuerat nobis eas tunc expediri aut saltem denunciari nobis, ut aliquid aliud negotii ageremus, quo vitam nostram possemus utcumque transigere, et causam suam Deo commiteremus expediendam, spoliati et nudi sumus: satis hactenùs delusionibus hujusmodi fatigati consultiùs esse credimus, ut vitam in orationibus quam in litibus finiamus, domesticis exemplis edocti, ne de cætero non modò opera et impensa nobis periclitetur, sed et anima. Christus, cui eam commitimus, ecclesiæ suæ sit patronus et causæ.

Sed fortasse dicet aliquis, quoniam pro bono pacis et quæ præmisimus gesta sunt, et toties indulta dila-

tio et dispensandi ratio admissa est. Utique, si pax exspectatur à Deo, peccatis et his quæ contra legem fiunt procuranda non est; si à Deo futura non est, nec est ecclesiæ necessaria, nec alicui utilis. Bonorum nostrorum non indiget Deus, sed certè peccatorum nostrorum minus, ad expediendam justitiam et misericordiam suam: et fortasse tamdiù dilata est pax, quia non via Domini, sed humana procurabatur astutia. Excessimus modum; sed urget nos necessitas, quæ nec modo nec regulæ necessitate arctatur; et Spiritus sanctus, qui in vobis est, persuadebit ut necessario excedentibus indulgeatis et compatiamini. In summâ, pietatis vestræ genibus provoluti, supplicamus attentiùs ut hæc omnia intimetis domino Papæ, et persuadeatis ei ne de cætero circumventoribus credat, qui, amore sordium allecti, ipsum conantur inducere, ut in læsione nostrâ animam suam perdat et causam Christi.

N° 6.

Lettre de Jean de Salisbury, sur le débarquement de Thomas Becket et sa réception en Angleterre:
(Recueil des Hist. de France, tom. XVI.)

(AN 1170.)

Joannes Saresberiensis, Petro, abbati Sancti-Remigii. Mora mea rectissimè poterat accusari, si non

eam necessitas excusaret. Debueram enim, ex quo primùm in Angliam pedem posui, nuncium misisse, per quem vestra dilectio de alumnorum suorum statu posset certiorari; sed; quia mihi in ipso navis egressu nova et stupenda rerum facies occurrit, alium certiorare non potui, qui ex variis opinionibus et verbis hominum reddebar incertus. Nam, triduo antequàm applicarem, omnia bona domini Cantuariensis et suorum annotata fuerant, procuratoribus suis ab administratione summotis, et in portubus edicto publico inhibitum est sub interminatione exilii et proscriptionis, ne quis nostrorum, si fortè Angliam vellet exire, transveheretur. Piissimi tamen officiales domini regis providâ nimis cautelâ et perniciosâ nobis circumspectione præcaverant, ut archiepiscopus et sui ab exilio redeuntes nihil prorsùs aut minimum invenirent præter domos vacuas ex magnâ parte consumptas, et horrea demolita, et areas nudas, et hoc ad consolationem diuturnæ proscriptionis et emendationem sacrilegii perpetrati. Et cùm pax nobis in festo beatæ Magdalenæ fuisset reformata, et serenissimus dominus noster rex filio suo novo regi, litteris patentibus præcepisset ut archiepiscopo et suis omnia restituerentur in integrum, prout fuerant tribus mensibus antequàm Angliam egrederentur, omnes tamen redditus nomine ejus prærepti sunt, qui usque ad natale Domini percipi potuerunt. Plures possessiones et ecclesias quas, ipso jure et ratione pacti conventi, restitui oportebat ecclesiæ Cantuariensi, adhùc publicæ potestatis auctoritate occupant curiales. Ego inter cæteras unâ ecclesiâ privatus sum, quæ quadra-

ginta marcas annuas solvebat antecessori meo. Contigit autem me triduo applicare antè octavas beati Martini, et in ipsis octavis erat Cantuariæ synodus celebranda, in quâ me vices absentis archiepiscopi gerere oportebat. Cùm itaque præter spem, et contra bonam opinionem et bonas promissiones domini regis, sic omnia turbata reperissem, ut de pace nostrâ et de reditu archiepiscopi desperaretur ab omnibus, et me tanquàm in carcere positum cognovissem, vultu hilari et animo constanti Cantuariam petii, ubi à clero et populo cum magno honore et quasi angelus Domini receptus sum, fidelibus jam ex adventu meo meliora sperantibus, eò quòd eis persuasum erat quòd me nullo modo archiepiscopus præmisisset, si non esset in brevi secuturus. Inde, synodo celebratâ, ad novum regem profectus sum et satis humanè receptus, licet concustodes sui aliquid timoris prætenderint, suspicantes pacem nobiscum non simpliciter factam esse, sed rancoris palàm remissi firmiùs hærere radices. Quod etsi ex variis signis patenter adverterem, sic egi ac si omnia ad votum procedere arbitrarer. Festinanter indè ad matrem meam deflexi iter, quam jam altero languentem anno, et amodò jam diem Domini cum gaudio præstolantem, ex quo me vidit, vestris et sanctorum quibus cohabitatis orationibus precor attentiùs commendari. Receperat autem responsum à Spiritu, se mortem non visuram, donec me et fratrem meum videret ab exilio redeuntes.

Interim illi veteres amici domini Cantuariensis et ecclesiasticæ libertatis propugnatores, dominus Eboracensis, episcopus Londoniensis, et complices

eorum, consilium inierunt cum publicanis, legatione transmissâ ad dominum regem, ne præfatum Cantuariensem in Angliam redire pateretur, antequàm renunciaret legationis officio, et restitueret ei universas litteras quas emeruerat ab apostolicâ sede, et repromitteret se regni jura inviolabiliter servaturum, ut sub obtentu cautionis hujus ad observantiam consuetudinum arctaretur, dicebant quòd reditus ejus domino regi damnosus et probrosus futurus erat, nisi ista præcederent. Fecerant etiam de singulis vacantibus ecclesiis senas evocari personas, in quas de pastore eligendo universitatis arbitria conferrentur, ut electiones de ecclesiâ in aliud regnum et palatium protractæ celebrarentur ad nutum regis: ubi, si Cantuariensis ob reverentiam canonum pro officii sui debito obloqueretur, regiam offenderet majestatem; si consentiret, reus esset in Deum, et convinceretur in constitutiones ecclesiasticas incidisse. Sæpè dictus autem Cantuariensis ex mandato domini regis Rotomagum venerat, inde ex promisso liberandus ab obligatione creditorum, et cum honore in patriam remittendus. Sed fefellit eum opinio, Joanne *de Oxeneford* afferente litteras domini regis, quibus rogabat et monebat ut sine morâ rediret ad ecclesiam suam, et antedicti Joannis conductu et solatio in itinere frueretur. Paruit archiepiscopus, et in redeundo æmulorum per amicos machinamenta cognovit, qui jam ad mare profecti ventum commodum exspectabant, archiepiscopo nostro in opposito littore similiter exspectante. Ubi cùm de transitu eorum et machinationibus certior fieret, conatus eorum viâ quâ potuit

elisit, mittens archiepiscopo Eboracensi litteras apostolicas, quibus ipse et Dunelmensis episcopus propter usurpatam novi regis coronationem ab episcopali officio suspenduntur. Alias quoque porrexit nuncius Londoniensi et Suresberiensi episcopis, quibus in sententiam anathematis revocantur, et suspenduntur omnes episcopi qui præfatæ coronationi interfuerunt. Quo facto, prosperior aura spirans à Flandriâ dominum archiepiscopum in Angliam felici navigatione perduxit, venientemque ad portum cui Sandwicus nomen est, regii satellites exceperunt, custodiis per littora dispositis, ut creditur, ad nocendum, et armatis perstrepentibus; quos antefatus Joannes *de Oxeneford* cohibuit et compulit arma deponere, non tàm, ut putatur, favore nostrorum, quàm ne temeritas eorum dominum regem et liberos suos notâ proditionis inureret. Exegerunt tamen ut alienigenæ qui cum archiepiscopo venerant, sacramentum præstarent de servandâ fidelitate regi et regno. Nec apparebat quisquam alienigena præter Simonem, Senonensem archidiaconum, qui ad præstandum juramentum facilè fuisset inductus, si archiepiscopus permisisset: qui, exempli perniciem veritus, respondit bonis moribus hoc prorsùs esse contrarium, ut inauditâ barbarie compellantur hospites et peregrini ad hujus modi juramenta. Et fortasse satellites vim parassent, nisi eos compescuisset tumultus popularis, verentes plebis impetum, quæ sic de recepto pastore gavisa est ac si de cœlo inter homines Christus ipse descenderet.

Cùm verò se die sequenti Cantuariæ recepisset, ve-

nerunt ad eum alterius archiepiscopi et episcoporum suspensorum nuncii, ad sedem apostolicam appellantes. Venerunt ex alio latere domini regis officiales, suo rogantes nomine et publicâ denunciantes auctoritate, ut archiepiscopus latam in archiepiscopum Eboracensem et alios episcopos sententiam relaxaret, nisi regis et regni vellet decerni publicus hostis, ut qui novo regi coronam moliebatur auferre. Ad quod archiepiscopus respondit se nullo modo impugnare regiam dignitatem, sed potiùs vires, opes et gloriam pro viribus in Christo augmentaturum : hoc tamen nullâ ratione impetrari posse, quin adversùs præsumptores episcopos ecclesiæ suæ justitiam prosequatur. Illis autem instantibus acriùs, adjecit quòd pro honore domini regis, licet ei periculosum esset et vires ejus excederet, quia judex inferior superioris non potest relaxare sententiam, paratus erat duos episcopos absolvere, recepto ab eis priùs, secundùm morem ecclesiæ, juramento, quòd domini Papæ qui eos vinxerat mandatis obedirent. Officiales autem non permiserunt ut fieret, dicentes hujusmodi juramentum ab episcopis non debere præstari, quia regni consuetudines impugnabat. Replicavit ad hæc archiepiscopus quòd, cùm dominum Papam modis omnibus antea sollicitasset ut eos absolveret à vinculo anathematis quo solius Captuariensis ecclesiæ auctoritate fuerant innodati, non nisi præstito juramento solvi potuerunt. Quod si necessarium fuit ad unius episcopi sententiam dissolvendam, quæ longè inferior est edicto summi pontificis, luce clarius est quòd sententia apostolica sine eo, præsertim à judice inferiori, solvi

non debet. Ad hujusmodi et similes allegationes episcopi moti sunt, et, sicut pro certo relatum est, ad archiepiscopi clementiam confugissent, nisi eos sæpè nominatus Eboracensis seduxisset, dissuadens ne quid rege facerent inconsulto, quem patronum habuerant in omnibus operibus suis. Illis itaque cum indignatione properantibus ad dominum regem, noster archiepiscopus ad novum regem iter arripuit. Cùm verò Londonias pervenisset, denunciavit ei rex junior ne progrederetur, nec civitas ejus aut castella intraret, sed reciperet se cum suis infra ambitum ecclesiæ suæ, et suis denunciatum est ne regni fines exeant, ne prodeant in publicum, sed, sicut se ipsos diligunt, caveant sibi. Quâ denunciatione publicatâ, se et suos Cantuariæ recepit archiepiscopus, ibique salutare Dei cum multo discrimine præstolamur. Neque nobis via consolationis aut securitatis alia patet, quam ut vestris et sanctorum orationibus evadamus insidias eorum qui ecclesiæ sanguinem sitiunt, et quærunt ut de terrâ penitùs avellamur, aut celeriùs pereamus in ipsâ. Licet autem persecutio gravissima sit, et ad archiepiscopum rarus de numero divitum et honoratorum visitator accedat, ipse tamen cunctis ad se venientibus pontificali gravitate jus reddit, deductâ prorsus acceptione personarum ac munerum. Frater meus ad nostrum Exoniensem, quem mihi nondùm licuit visitare, profectus, lateri ejus adhæret in timore multo et jugi sollicitudine. Longum erit, et vereor ne tædium generet, si cunctas angustias nostras cœpero replicare; sed quæ desunt epistolæ supplebuntur officio portitoris. Sit itaque, si placet, mise-

rationis vestræ sollicitare sanctum priorem et amicos Christi de Monte-Dei et Valle-Sancti-Petri, et abbates sanctorum Nicasii et Crispini, et alios sanctos familiares vestros, quatenùs nobis apud altissimum suffragentur, ut eorum meritis salubriter liberemur, qui periclitamur ex nostris. Carissimos autem fratres nostros et dominos, qui beatissimo Remigio famulantur, vix sine gemitu et suspiriis aut madore lacrymarum possum ad animum revocare, recolens me quondam instar paradisi feliciter incoluisse, dum illorum præsentiâ fruebar, et caritatis experiebar imaginem quæ in æternâ vitâ speratur. Illos, quæso, diligentius sollicitate, ut alumnorum suorum meminerint in orationibus suis. Quàm citò Deus prospera donabit, vobis currentium litterarum ministerio, Christo propitiante, communicare non differam. Valeat semper et vigeat sanctitas vestra, et totius ecclesiæ prosperitas in bonis omnibus provehatur, et, si placet, pauperem sacerdotem Sancti-Cosmæ commendatum habeatis.

N° 7.

Extrait d'une lettre de Jean de Salisbury, relative au meurtre de Thomas Becket. (Recueil des Histor. de France, tom. XVI.)

(AN 1171.)

Passurus autem in ecclesiâ, ut dictum est, coràm

altari Christi, martyr, antequam feriretur, cùm se audisset inquiri, militibus qui ad hoc venerant in turbâ clericorum et monachorum vociferantibus, *ubi est archiepiscopus!* occurrit eis e gradu quem ex magnâ parte ascenderat, vultu intrepido dicens: *Ecce ego; quid vultis?* Cui unus funestorum militum in spiritu furoris intulit: *Ut modò moriaris; impossibile enim est ut ulteriùs vivas.* Respondit autem archiepiscopus non minori constantiâ verbi quam animi, quia (quod omnium martyrum pace ex animi mei sententiâ fidenter dixerim) nullus eorum videtur in passione isto fuisse constantior: *Et ego pro Deo mori paratus sum, et pro assertione justitiæ et ecclesiæ libertate. Sed, si caput meum quæritis, prohibeo ex parte omnipotentis Dei et sub anathemate, ne cuiquam alii, sive monacho, sive clerico, sive laico, majori vel minori, in aliquo noceatis, sed sint immunes à pœnâ sicut extiterunt à causâ. Non enim illis, sed mihi imputandum est si qui eorum causam laborantis ecclesiæ susceperunt. Mortem libenter amplector, dummodò ecclesia in effusione sanguinis mei pacem consequatur et libertatem.*

Quis isto videtur in caritate ferventior, qui, dùm se pro lege Dei persecutoribus offerebat, in id solum erat sollicitus ne proximi in aliquo læderentur? Verba ejus nonne Christum videntur exprimere in passione dicentem, *si me quæritis, sinite hos abire!* His dictis, videns carnifices eductis gladiis, in modum orantis inclinavit caput, hæc novissima proferens verba: *Deo, beatæ Mariæ, et sanctis hujus ecclesiæ patronis, et beato Dionysio, commendo me ipsum et ec-*

clesiæ causam. Cætera quis sine suspiriis, singultibus et lacrymis referat ? Singula persequi pietas non permittit, quæ carnifices immanissimi, Dei timore contempto ; et tàm fidei quàm totius humanitatis immemores, commiserunt. Non enim sufficit eis sanguine sacerdotis et nece profanare ecclesiam et diem sanctissimum incestare, nisi, coronâ capitis quam sacri chrismatis unctio Deo dicaverat amputatâ, quod etiam dictu horribile est, funestis gladiis jam defuncti ejicerent cerebrum, et per pavimentum cum cruore et ossibus crudelissimè spargerent, immaniores Christi crucifixoribus, qui ejus crura quem obiisse viderant, sicut adhuc viventium, non censuerunt esse frangenda. Sed in his omnibus cruciatibus invicti animi et admirandæ constantiæ martyr nec verbum protulit, nec clamorem emisit, nec edidit gemitum, nec brachium aut vestem opposuit ferienti ; sed caput inclinatum, quod gladiis exposuerat, virtute admirandâ, donec consummaretur, tenebat immobile, et tandem in terram procidens recto corpore, nec pedem movit aut manum.

Carnifices autem, non minùs cupidi quàm crudeles, indè tàm in regiæ potestatis quàm divinæ majestatis injuriam ad ecclesiæ palatium redeuntes, universam supellectilem et quidquid in scriniis aut clitellis archiepiscopi et suorum potuit inveniri, sive in auro sive in argento, aut vestibus aut variis ornamentis, aut libris aut privilegiis, aut aliis quibuscumque scriptis, aut equitaturis, insatiabili avaritiâ et stupendo ausu diripientes, ea ut libuit inter se diviserunt, imitatores eorum facti qui inter se Christi vestimenta

partiti sunt, licet eos quodammodo præcedant in scelere; et ut pontifici jam per martyrium coronato hominum gratia auferretur, omnia scripta quæ sacrilegus prædo surripuit ad regem in Normanniam transmissa sunt. Sed nutu divino contigit quòd, quantò magis athletæ fortissimi gloriam offuscare nitebatur humana temeritas, tantò eam ampliùs Dominus illustraret ostensione virtutis et miraculorum manifestis indiciis: quod viri impii qui eum insatiabiliter oderant intuentes, inhibuerunt nomine publicæ potestatis ne miracula quæ fiebant quisquam publicare præsumeret. Cæterùm, frustra quis obnubilare desiderat quod Deus clarificare disponit: eo enim ampliùs percrebuêre miracula, quo videbantur impiis studiosiùs occultanda. Homo videt in facie, solus Deus est qui renes scrutatur et corda. Nam, cùm beati martyris corpus sepulturæ tradendum esset, et de more pontificalibus indueretur, quod admodùm pauci familiares ejus noverant, inventum est cilicio pedunculis et vermibus referto involutum, ipsaque femoralia ejus interiora usque ad poplites cilicina (quod apud nostrates antea fuerat inauditum) reperta sunt. Exterior tamen habitus cæteris conformabatur, juxta sapientis edictum dicentis: *Frons tua populo conveniat, intùs omnia dissimilia sint.*

Quis referat quos gemitus, quantos lacrymarum imbres sanctorum cœtus qui aderant in revelatione sic adumbratæ religionis emiserit? Nec tamen in his omnibus persecutorum quievit furor, dicentium corpus proditoris inter sanctos pontifices non esse humandum, sed projiciendum esse patibulo. Unde sancti

viri qui aderant, vim sibi timentes inferri, eum in cryptâ, antequàm satellites Sathanæ qui ad sacrilegia perpetranda convocati fuerant convenirent, ante altare sancti Joannis Baptistæ et sancti Augustini Angelorum apostoli in sarcophago marmoreo sepelierunt : ubi ad gloriam omnipotentis Dei per eum multa magna miracula fiunt, catervatim confluentibus populis ut videant in aliis et sentiant in se potentiam et clementiam ejus qui semper in sanctis suis mirabilis et gloriosus est. Nam et in loco passionis ejus, et ubi ante majus altare pernoctavit humandus, et ubi tandem sepultus est, paralytici curantur, cœci vident, surdi audiunt, loquuntur muti, claudi ambulant, evadunt febricitantes, arrepti à dæmonio liberantur, et à variis morbis senantur ægroti, blasphemi a dæmonio arrepti confunduntur, illo hæc et plura quæ referre perlongum est operante, qui solus est super omnia benedictus in sæcula, et eos prælegit esse gloriæ suæ consortes quos, per veritatem fidei, zelum justitiæ, confessionis virtutem et invictæ constantiæ perseverantiam, facturus erat de virtutis ac fidei adversariis triumphantes. Quæ profectò nullâ ratione scribere præsumpsissem, nisi me super his fides oculata certissimum reddidisset. Superest itaque ut vestra parvitatem nostram instruat eruditio, an citrà romani pontificis auctoritatem tutum sit in missarum solemniis et aliis publicis orationibus eum in catalogo martyrum tamquam salutis præsidem invocare, an adhùc ei quem Deus tantis miraculorum clarificavit indiciis, quasi alio defuncto orationes subventorias teneamur exsolvere. Timetur enim ne sic orandi ins-

tantia beati martyris injuria videatur, et incredulitatis prætendat imaginem post tot signorum exhibitionem nondùm secura devotio. Jam super hoc consultus esset romanus pontifex, nisi quia facultas transeundi adeò omnibus præclusa est, ut nullus ad navigium admittatur nisi litteras regis antè porrexerit. Nobis tamen interim consultius esse videtur ut assistamus Domini voluntati, et quem ipse honorare dignatur ut martyrem, nos, sive cantemus, sive ploremus, ut martyrem veneremur. Nam ferè in omnibus mundi partibus Deus, non exspectata cujuscumque hominis auctoritate, potuit et consuevit clarificare quos voluit: quod sapienti non potest esse ambiguum, qui varias scripturas solerti indagatione diligentiùs perscrutatur.

LIVRE DIXIEME.

N° 1.

Lettre du roi de France Louis VII au pape Alexandre III, pour demander vengeance contre les assassins de Thomas Becket. (Rec. des Hist. de France, t. XVI.)

(AN 1171.)

Domino et patri sanctissimo Alexandro, Dei gratiâ summo pontifici, Ludovicus, Francorum rex, salutem et debitam reverentiam. Ab humanæ pietatis lege recedit filius qui matrem deturpat, neque Creatoris beneficii reminiscitur qui de sanctæ ecclesiæ illatâ turpitudine non tristatur. Unde specialiùs est condolendum et novitatem doloris excitat inauditæ novitas crudelitatis, quoniam in sanctum Dei insurgens malignitas, in pupillam Christi gladium infixit, et lucernam Cantuariensis ecclesiæ non tàm crudeliter quàm turpiter jugulavit. Excitetur igitur exquisitæ genus justitiæ, denudetur gladius Petri in ultionem Cantuariensis martyris, qui sanguis ejus pro universali clamat ecclesiâ, non tàm sibi quàm universæ ecclesiæ conquerens de vindictâ. Et ecce ad tumulum agonistæ, ut relatum est nobis, divina in miraculis revelatur gloria et diviniiùs demonstratur, ubi hu-

malus requiescit, pro cujus nomine decertant. Latores verò præsentium, patre orbati, vestræ pietati seriem indicabunt. Testimonio itaque veritatis aurem nutissimam adhibete, et tàm de isto negotio quàm de aliis, ipsis tamquam nobis credite. Valeat pietas vestra.

—

N° 2.

Lettre de Thibault, comte de Blois, au pape Alexandre III, sur le meurtre de Thomas Becket. (Rec. des Histor. de France, t. XVI.)

(AN 1171.)

Reverendissimo domino suo et patri Alexandro, summo pontifici, Theobaldus Blesensis comes et regni Francorum procurator, salutem et debitam cum filiali subjectione reverentiam. Vestræ placuit Majestati quòd inter dominum Cantuariensem archiepiscopum et regem Anglorum pax reformaretur et integra formaretur concordia. Itaque, juxtà vestri tenorem mandati, illum rex Angliæ vultu hilari, fronte lætâ et pacem spondente, et gratiam sibi referente, recepit. Huic paci et concordiæ adfui, et me presente dominus Cantuariensis apud regem de coronatione filii sui conquestus est, quem voto festinante et ardente desiderio in culmen regiæ dignitatis fecerat promoveri. Hujus autem injuriæ reus sibi et malè conscius rex

Angliæ, juris et satisfactionis ipsi Cantuariensi pignus dedit. Conquestus est etiam de ipsis qui, contra jus et decus Cantuariensis ecclesiæ, novum regem in sedem regiam præsumpserunt intrudere, non zelo justitiæ, non ut Deo placerent, sed ut tyrannum placarent. De illis verò liberam et licentem rex ei concessit facultatem, ut ad vestræ et suæ potestatis arbitrium in eos sententiam promulgaret. Hæc si quidem vobis vel juramento, vel quolibet alio libuerit modo, attestari paratus sum et sancire. Sic itaque pace factâ, vir Dei nil metuens recessit, ut gladio jugulum subderet et cervicem exponeret ferienti. Passus est ergo martyrium agnus innocens, crastinâ sanctorum Innocentium die; effusus est sanguis justus, ubì nostræ viaticum salutis sanguis Christi solitus est immolari. Canes aulici, familiares et domestici regis Angliæ, se ministri regis præbuerunt, et nocentes sanguinem innocentem effuderunt. Hujus prodigii modum detestabilem vobis scripto pleniùs significarem, sed vereor ne mihi in odium adscribatur; et latores præsentium patenter et pleniùs rei ordinem evolvent, et eorum relatione discetis quantus sit mœroris cumulus, quanta sit universæ Ecclesiæ et matris Cantuariensis calamitas. Hanc salvo pudore non potest dissimulare romana mater ecclesia. Quicquid enim in filiam præsumitur, nimirùm redundat in parentem, nec sine matris injuriâ captivatur filia. Ad vos itaque clamat sanguis justi, et flagitat ultionem. Vobis ergo, pater sanctissime, adsit et consulat Pater Omnipotens, qui filii sui cruorem mundo impendit, ut mundi noxas detergeret et deleret maculas peccatorum; ille vobis

insinuet vindictæ voluntatem et suggerat facultatem, ut Ecclesia, inauditi sceleris confusa magnitudine, districtâ hilarescat ultione. Valeat Sanctitas Vestra; et, sicut vos decet, facite.

—

N° 2.

Lettre où l'évêque de Lisieux, au nom de tous les prélats de Normandie, expose au pape la conduite du roi Henry II, après le meurtre de Thomas Becket. (Rec. des Hist. de France, tom. XVI.)

(AN 1171.)

Alexandro papæ Ernulphus, Lexoviensis episcopus post mortem S. Thomæ. Cùm, apud regem nostrum pariter congregati, de magnis Ecclesiæ regnique negotiis tractaturi crederemur, subitus nos de domino Cantuariensi rumor lamentabili mœrore perfudit, adeò ut in momento securitas in stuporem, et consultationes in suspiria verterentur. Per aliquos enim ab Anglis revertentes certâ relatione didicimus quòd quidam inimici ejus, crebris, ut aiebant, exacerbationibus ad iracundiam et amentiam provocati, temerè in eum irruptione factâ (quod sine dolore dicere non possumus nec debemus), personam ejus aggredi et trucidare crudeliter perstiterunt. Ad regis denique notitiam rumor infaustus quibusdam perse-

rentibus penetravit, quoniam ei non licuit ignorare quod ad ejus vindictam jure potestatis et gladii videbatur specialiùs pertinere. Qui statim in primis nefandi sermonis initiis ad omnia lamentationum et miserationum genera conversus, regiam prorsùs majestatem quasi cilicio immutans et cinere, multò fortiùs amicum exhibuit quàm principem, stupens interdùm, et post stuporem ad gemitus acriores et acerbiores amaritudines revolutus. Tribus ferè diebus conclusus in cubiculo, nec cibum capere, nec consolatores admittere sustinuit; sed mœstitiâ perniciosiore voluntariam sibi perniciem incidere pertinaciter videbatur. Miserabilis erat malorum facies, et anxia vicissitudo dolorum : quoniam qui sacerdotem lamentabamur primitùs, de regis salute consequenter cœpimus desperare, et in alterius nece miserabiliter utrumque credebamus interiisse. Porrò, quærentibus amicis et episcopis maximè quid eum ad se redire non permitteret, respondit se metuere ne sceleris auctores et complices, veteris rancoris confidentiâ, impunitatem sibi criminis promisissent, licet ipse novas inimicitias recentibus injuriis et frequentibus maleficiis compararet ; arbitrari se nominis sui famam et gloriam maledictis æmulatorum respergi posse, et confingi id ex ejus conscientiâ processisse : sed omnipotentem Deum se testem invocare in animam suam, quòd opus nefandum nec suâ voluntate nec conscientiâ commissum est, nec artificio perquisitum, nisi fortè in hoc delictum sit, quòd adhùc minùs diligere credebatur ; super hoc quoque se judicio Ecclesiæ prorsùs exponere, et humiliter suscepturum

quidquid in eo fuerit salubriter statuendum. Communicato igitur consilio, in hoc universorum consultatio conquievit, ut sedis apostolicæ sapientiam et auctoritatem consuleret, quam Spiritu sapientiæ et potestatis plenitudine christiana fides prædicat abundantiùs redundare, et apud eam suam studeat innocentiam modis legitimis et canonicis approbare. Supplicamus ergò quatenùs, secundùm datum à Deo vobis spiritum consilii et fortitudinis, tanti sceleris auctoribus secundum facti immanitatem severitas vestra retribuat, et suam innocentiam regi pietas apostolica et in statu suo velit affectuosiùs conservare. Omnipotens Deus personam vestram Ecclesiæ suæ per multa tempora conservet incolumem.

N° 4.

Lettre du roi d'Angleterre au pape, sur le meurtre de Thomas Becket. (Rec. des Hist. de France, tom. XVI.)

(AN 1171.)

Alexandro, Dei gratiâ summo pontifici, Henricus rex Anglorum, et dux Normannorum et Aquitanorum, et comes Andegavorum, salutem et debitam devotionem. Reverentiam Romanæ ecclesiæ et amorem vestrum, quem, Deo teste, fideliter quæsivi et constanter usquè modò servavi, Thomæ Cantuariensi

archiepiscopo, juxtà vestri formam mandati, pacem et possessionum suarum plenam restitutionem indulsi, et cum honesto commeatu in Angliam transfretare concessi. Ipse verò in ingressu suo non pacis lætitiam, sed ignem portavit et gladium, dùm contra me de regno et coronâ proposuit quæstionem. Insuper meos servientes passim sine causâ excommunicare agressus est. Tantam igitur protervitatem hominis non ferentes, excommunicati et alii de Angliâ irruerunt in eum, et, quod dicere sine dolore non valeo, occiderunt. Quia igitur iram quam contrà illum dudùm conceperam, timeo causam huic maleficio præstitisse, Deo teste, graviter sum turbatus. Et quia in hoc facto plùs famæ suæ quàm conscientiæ timeo; rogo serenitatem vestram ut in hoc articulo me salubris consilii medicamine foveatis.

—

N° 5.

Lettre de Henry II au pape, au sujet de la rébellion de ses fils. (Rec. des Hist. de France, tom. XVI.)

(AN 1173.)

Sanctissimo domino suo Alexandro, Deî gratiâ catholicæ ecclesiæ summo pontifici, Henricus, rex Angliæ, dux Northmanniæ et Aquitaniæ, comes Andegavensis et Cenomanensis, salutem et devotæ subjectionis obsequium. In magnorum discriminum

angustiis, ubi domestica consilia remedium non inveniunt, eorum suffragia implorantur, quorum prudentiam in altioribus negotiis experientia diuturnior approbavit longè. Latèque divulgata est filiorum meorum malitia, quos ità in exitium patris spiritus iniquitatis armavit, ut gloriam reputent et triumphum patrem persequi et filiales affectus in omnibus diffiteri, præveniente meorum exigentiâ delictorum. Ubi pleniorem voluptatem contulerat mihi Dominus, ibi graviùs me flagellat; et, quòd sine lacrymis non dico, contra sanguinem meum et viscera mea cogor odium mortale concipere, et extraneos mihi quærere successores. Illud præthereà sub silentio *prætetire* non possum, quòd amici mei recesserunt à me, et domestici mei quærunt animam meam. Sic enim familiarium meorum animos intoxicavit clandestina conjuratio, ut observantia proditoriæ conspirationis universa posthabeant. Malunt namque meis adhærere filiis contra me transfugæ et mendici, quàm regnare mecum et in amplissimis dignitatibus præfulgere. Quoniam ergo vos extulit Deus in eminentiam officii pastoralis, *ad dandam scientiam salutis plebi ejus*, licèt absens corpore, præsens tamen animo, me vestris advolvo genibus, consilium salutare deposcens. Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ, et quantùm ad feudatarii juris obligationem, vobis dumtaxàt obnoxius teneor et astringor. Experiatur Anglia quid possit Romanus pontifex; et quia materialibus armis non utitur, patrimonium beati Petri spirituali gladio tueatur. Contumeliam filiorum poteram armis rebellibus propulsare, sed patrem non possum exuere.

Nam, et Jeremiâ teste, *nudaverunt lamiæ mammas suas, lactaverunt catulos suos*. Et licèt errata eorum quasi mentis efferatæ me fecerint, retineo paternos affectus, et quamdam violentiam diligendi eos mihi conditio naturalis importat. *Utinam saperent et intelligerent, ac novissima providerent!* Lactant filios meos domestici hostes, et occasione malignandi habitâ non desistunt, quoùsque redigatur virtus eorum in pulverem, et, converso capite in caudam, servi eorum dominentur eis, juxtà verbum illud Salomonis: *Servus astutus filio dominabitur imprudenti*. Excitet ergò prudentiam vestram Spiritus consilii, ut convertatis corda filiorum ad patrem. Cor enim patris pro beneplacito vestro convertitur ad filios, et in fide illius per quem reges regnant, vestræ magnitudini promitto me dispositioni vestræ in omnibus pariturum. Vos ecclesiæ suæ, persancte, diù Christus servet incolumem.

N° 6.

Sirventes de Bertrand de Born, sur la ligue formée contre Richard, comte de Poitiers, par les seigneurs de Ventadour, de Combor, de Ségur, de Turenne, de Gordon, et le comte de Périgord.

(Choix de Poésies des Troubadours, tom. IV, pag. 145.)

Pus Ventedorn e Comborn e Segur
E Torena e Montfort e Guordon
An fag acort ab Peiregorc e jur,
E li borges si claven d'eviron,

N'es bon e belh hueymais qu'ieu m'entremeta
D'un sirventes per elhs aconortar,
Qu'ieu no vuelh ges sia mia Toleta,
Per qu'ieu Segurs non i pogues estar.

A! Puiguillems e Clarens e Granolh
E Sanh Astier, molt avetz gran honor,
Et ieu mezeis qui conoisser la m vol,
Et a sobrier Engolesmes maior,
Qu'en charretier que gurpis sa charreta
Non a deniers ni no pren ses paor;
Per qu'ab onor prets mais pauca terreta
Qu'un emperi tener à dezonor.

Si'l rics vescoms qui es caps dels Guascos,
A cui apen Bearns e Gavardans,
E'n Vezias o vol e'n Bernardos
E'l Senher d'Ayx e selh cui es Marsans,
D'aquelha part aura 'l coms pro que fassa,
Et eissamen aissi com el es pros,
Ab sa gran ost que atrai et amassa,
Venha s' en sai et ajoste s' ab nos.

Si Talhaborcs e Pons e Lezinhans
E Malleons e Taunais fos en pes,
Et a Siurac fos vescoms vius e sans,
Ja non creirai que non nos ajudes
Selh de Toartz; pois lo coms lo menassa,
Venha s' ab nos, e non sia ges vans,
E demandem li tro que dreg nos fassa
Dels homes qu'el nos a traitz d'entr' els mans.

Entre Peitau e la Ylha' n Bocart
E Mirabelh et Laudun e Chino.
A Claraval an bastit, ses regart,
Un belh caslar el mieg d'un plan cambo :

Mas no vuelh ges lo sapcha ni lo veya
Lo joves reys, que no ill sabria bo,
Mas paor ai, pus aitan fort blanqueya,
Qu'el lo veira ben de Matafelo

Del rey Felip veirem be si panteya,
O si segra los usatges Karlo;

D'en Talhafer, pus so senher l'autreya
D'Engolesme, et elh l'en a fag do;

Quar non es bo de so que reys autreya
Quant a dig d'Oc, que pueys digua de No.

—

N° 7.

Sirventes de Bertrand de Born, pour encourager Henry-le-Jeune à recommencer la guerre contre son frère Richard.

(Choix de Poésies des Troubadours, tom. IV, pag. 148)

D'un sirventes no m qual far longor ganda,
Tal talent ai qu'el digua e que l'espanda,
Quar n'ai razon tan novella e tan granda
Del jove rey qu'a fenit sa demanda
Son frair Richart, pus sos pairs lo y comanda,
Tant es forsatz!
Pus en Enrics terra non te ni manda,
Sia reys dels malvatz.

Que malvatz fai quar aissi viu a randa,
A liurazon, a comte et a guaranda;
Reys coronatz, que d'autrui pren liuranda,
Mal sembla Arnaut lo marques de Bellanda
Ni'l pros Guillem que conquis tor Miranda,
Tan fon prezatz!
Pus en Peitau lur ment e lur truanda,
No y er mais tant amatz.

Ja per dormir non er de Coberlanda,
Reys dels Engles, ni non conquerra Yrlanda,
Ni ducx clamatz de la terra normanda,
Ni tenza Angicus ni Monsaurelh ni Canda,
Ni de Peitieus non aura la miranda,
Ni coms palatz
Sai de Bordelh, ni dels Gascos part landa
Senhers ni de Bazatz.

Cosselh vuelh dar el so de n'Alamanda
Lai a' n Richart, sitot non lo m demanda;
Ja per son frair mais sos homes no blanda,
No com fai elh, ans asetja e' ls aranda,
Tolh lur castelhs e derroqu' et abranda
Deves totz latz;
E'l reys torn lai ab aiselhs de Guarlanda
E l'autre sos conhatz.

Lo coms Jaufres cui es Breselianda
Volgra fos primiers natz,
Car es cortes, e fos en sa comanda
Regismes e duguatz.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
DU TOME TROISIÈME.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME TROISIÈME.

LIVRE VIII.

DEPUIS LA BATAILLE DE L'ÉTENDARD, JUSQU'À L'INSURRECTION DES POITEVINS ET DES BRETONS CONTRE LE ROI HENRY II.

1137—1189.

Dates des faits.

LIVRE IX.

DEPUIS L'ORIGINE DE LA QUERELLE ENTRE LE ROI HENRY II ET L'ARCHEVÊQUE THOMAS, JUSQU'AU MEURTRE DE L'ARCHEVÊQUE.

1160—1171.

LIVRE X.

DEPUIS L'INVASION DE L'IRLANDE PAR LES NORMANDS ÉTABLIS EN ANGLETERRE, JUSQU'A LA MORT DE HENRY II.

1171—1189.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS.

« Les gens de Normandie habitent encore parmi nous,
» et y demeureront à jamais. Des Normands descendent
» les hauts personnages de ce pays, et les hommes de basse
» condition sont fils des Saxons. »

Chronique de Robert de Glocester.

IMPRIMERIE DE H. HAYEZ.

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS,

DE SES CAUSES ET DE SES SUITES JUSQU'A NOS JOURS,
EN ANGLETERRE, EN ÉCOSSE, EN IRLANDE ET SUR LE CONTINENT;

PAR AUGUSTIN THIERRY,
DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

.... The folk of Normandie
Among us woneth yet, and shalleth evermore.
Of Normans beth these high men thath beth in this land
And the low men of Saxons.........
Robert of Glocester's chronicle.

QUATRIÈME ÉDITION,
ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE.

*

TOME QUATRIÈME.

*

BRUXELLES,
LOUIS HAUMAN ET COMP^{e}.

1835.

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS.



LIVRE XI.

DEPUIS L'AVÈNEMENT DU ROI RICHARD Ier, JUSQU'A L'EXÉCUTION DU SAXON WILLIAM, SURNOMMÉ LONGUE-BARBE.

1190—1196.

—

[1173 à 1177] L'impossibilité de réunir tous les faits dans un même récit force maintenant l'historien de rétrograder jusqu'à l'époque ou Henry II reçut du pape Alexandre III une bulle qui l'investissait de la seigneurie de toute l'Irlande [1]. Le roi fit partir aussitôt les Normands Guillaume fils

[1] Voyez liv. X.

d'Elme, et Nicolas, doyen de Wallingford, qui, à leur arrivée en Irlande, convoquèrent un synode de tout le haut clergé des provinces nouvellement conquises [1]. Le diplome d'Alexandre III et l'ancienne bulle d'Adrien IV furent lus solennellement dans cette assemblée, et ratifiés par les évêques irlandais, engagés, par leur première soumission, à de nouveaux actes de faiblesse [2]. Cependant plusieurs ne tardèrent pas à se repentir, et prirent part aux complots qui se tramaient secrètement dans les lieux occupés par des garnisons normandes, ou même à la résistance ouverte des provinces encore libres vers les bords du Shannon et de la Boyne. Laurent, archevêque de Dublin, l'un des premiers qui avaient juré fidélité au vainqueur, entra dans plusieurs insurrections patriotiques, et d'ami des étrangers devint l'objet de leur haine et de leurs persécutions [3]. Ils lui donnèrent pour successeur un Normand appelé Jean Comine, qui, pour accomplir sa nouvelle mission, se conduisit de telle manière à l'égard des indigènes, que ses compatriotes lui

1 Giraldi Cambrensis Hibernia expugnata, pag. 787 — Hanmer's Chron.

2 Campion's Chron., pag. 75. — Cette chronique offre, comme celle de Hanmer, un extrait fidèle, et presque toujours littéral, des documens originaux relatifs à la conquête de l'Irlande.

3 Hanmer's Chronicle, pag. 324.

donnaient, par plaisanterie, le surnom d'*écorche-villain* [1].

En peu d'années, la conquête s'étendit jusqu'à la frontière orientale et méridionale des royaumes de Connaught et de Thuall, autrement Ulster. Une ligne de châteaux-forts et de redoutes palissadées, se prolongeant tout autour du territoire envahi, lui faisait donner en langue normande le nom de *Pal* [2]. Chaque baron, chevalier ou écuyer d'outre-mer, cantonné dans l'enceinte du pal, avait pris grand soin de bien fortifier son domaine : tous avaient des châteaux, grands ou petits, selon leur grade et leur richesse. La dernière classe de l'armée conquérante, et en particulier les Anglais, soit soldats, soit travailleurs, soit marchands, habitaient en masse dans des camps retranchés autour des châteaux de leurs chefs, ou dans les villes que les indigènes avaient en partie abandonnées. La langue anglaise était parlée dans les rues et les marchés de ces villes, et le français dans les donjons nouvellement bâtis par les seigneurs de la conquête. Tous les noms de ces chefs, que l'histoire a conservés, sont français, comme Raymond de Caen, Guillaume Ferrand, Guillaume Maquerel, Robert Digarre, Henry Bluet, Jean de Courcy, Hugues le petit,

1 Hanmer's Chron., pag. 320. — Campion's Chron., pag. 111.

2 *The pale*, en anglais moderne.

et la nombreuse famille des fils de Gérauld, qu'on appelait aussi Gérauldins [1]. Ainsi les Anglais de race, venus en Irlande à la suite des Anglo-Normands, se trouvaient placés dans une condition moyenne entre ces derniers et les indigènes, et leur langue, la plus méprisée dans leur propre pays, tenait dans l'île d'Érin un rang intermédiaire entre celle du nouveau gouvernement et l'idiome gallique des vaincus.

Ce qui restait de population irlandaise dans l'enceinte du *pal*, ou du territoire anglo-normand, fut bientôt confondu sous la même servitude, et il n'y eut plus de distinction entre l'ami des étrangers et l'homme qui leur avait résisté; tout devint égal aux yeux des conquérans, dès qu'ils n'eurent plus besoin de personne. Dans le royaume de Leinster, aussi-bien qu'ailleurs, on ne laissa aux habitans, en terres et en propriétés, que ce qui ne valait pas la peine d'être pris. Ceux qui avaient appelé les Normands et combattu avec eux, se repentirent et s'insurgèrent [2]; mais manquant d'organisation, ils ne soutinrent pas leur révolte, et les étrangers les accusèrent d'inconstance et de perfidie. Ces reproches intéressés

1 Hanmer's Chron., pag. 276. — Harris's Hybernica, pag. 212.

2 Interfectis quibusdam Anglicis inter eos habitationem elegerunt, et quorum magna pars in eorum exercitu fuerat. (Chron. Walt. Hemengford., pag. 502.)

ont passé dans l'histoire contemporaine, qui en charge avec profusion tous les hommes de race irlandaise [1].

[1177] Vers l'année 1177, les gens du Connaught et de l'Ulster, non contens de défendre l'entrée de leur propre pays, résolurent de tenter l'affranchissement de tout le territoire envahi. Ils s'avancèrent jusqu'à Dublin, mais comme ils étaient peu habiles dans l'art des siéges, ils ne réussirent point à s'emparer de cette ville, nouvellement fortifiée, et furent ainsi arrêtés dans leur marche [2]. Alors les Normands, pour les obliger à la retraite par une diversion puissante, entrèrent en Ulster, sous la conduite de Jean de Courcy. Cette manœuvre contraignit le roi de Connaught à quitter la contrée du sud-est et à se porter vers le nord : beaucoup d'anciens chefs et même les évêques irlandais du territoire anglo-normand se réunirent à lui et suivirent son armée [3].

Dans ce temps, un cardinal nommé Vivien, envoyé par le pape en Écosse pour y faire une quête d'argent, ayant réussi dans sa mission, débarqua au nord de l'Irlande, dans le pays où la

1 Constantes in levitate, fideles in perfidiâ suâ..... (Girald. Cambr. Hibernia expugn. — Hanmer's Chron., pag. 279.)

2 Ibid., pag. 282.

3 Ibid., pag. 296.

guerre venait d'être nouvellemeut transportée. Malgré tout le mal que l'église romaine avait fait à l'Irlande, le légat fut accueilli avec de grands honneurs par les chefs de l'armée irlandaise; ils le prièrent avec déférence de les conseiller, et de leur dire s'il n'était pas légitime pour eux de s'opposer de toutes leurs forces à l'usurpation du roi d'Angleterre. Soit par crainte, soit par calcul, l'envoyé pontifical leur fit la réponse qu'ils désiraient, et les exhorta même à combattre jusqu'à la mort pour la défense de leur pays [1]. Ces paroles excitèrent une joie universelle et une vive amitié pour le cardinal, qui, sans perdre de temps annonça qu'il voulait faire une collecte pour l'église de Rome. Dans leur contentement, les chefs de l'armée et le peuple donnèrent autant qu'ils purent, et le légat, continuant sa route, entra sur le territoire anglo-normand [2].

Arrivé à Dublin, il y fut mal reçu par les barons et les justiciers du roi, qui lui reprochèrent vivement d'avoir encouragé les Irlandais à la résistance; ils lui signifièrent l'ordre de partir aussitôt ou de se rétracter publiquement [3]. Le cardinal, sans hésiter, proclama le roi Henry II maître souverain et légitime de l'Irlande, et fulmina, au nom de l'Église, un arrêt d'excommunication

1 Hanmer's Chron., pag. 296.

2 Ibid.

3 Ibid.

contre tout indigène qui ne le reconnaîtrait point[1]. Les Normands furent aussi joyeux de cette sentence que leurs adversaires l'avaient été de l'approbation accordée à leur dévouement patriotique, et le légat remplit à loisir ses coffres dans toute la partie conquise de l'île[2]. Ensuite il alla visiter l'armée normande qui venait d'envahir la province d'Ulster. Cette armée souffrait beaucoup du défaut de vivres, parce que, à son approche, les habitans cachaient ou brûlaient leurs provisions, ou bien les entassaient dans les églises, afin d'arrêter le pillage des étrangers par la crainte du sacrilége[3]. Si de pareils scrupules ne retenaient pas entièrement les soldats, ils produisaient en eux une certaine gêne morale qui, s'ajoutant aux privations physiques, retardait les progrès de la campagne. Le chef de l'expédition, Jean de Courcy, demanda au cardinal si ceux qui combattaient pour les droits du roi Henry ne pouvaient point, sans péché, forcer les portes des églises pour y prendre des vivres. « Dans ce cas, répondit le Romain, les seuls » coupables de sacrilége sont les Irlandais qui, » pour soutenir leur rébellion, osent tranformer » la maison de Dieu en grenier et en magasin[4]. »

1 Ibid. — Campion's Chron., pag. 95.
2 Ibid.
3 Ibid.
4 Ibid.

[1177 à 1185.] L'invasion de l'Ulster réussit, quoique incomplétement; les villes maritimes et les plaines tombèrent au pouvoir des étrangers; mais la contrée montagneuse resta libre, et les indigènes s'y réunirent pour continuer la guerre en partisans [1]. Pendant que Jean de Courcy travaillait à se fortifier dans sa nouvelle conquête, le Normand Mile, ou Milon, qui se faisait appeler Mile de Cogham, parce qu'il possédait en Angleterre un domaine de ce nom, passa le fleuve du Shannon avec six cents chevaliers, et entra dans le royaume des Connaught. Il y fut suivi par Hugues de Lacy, qui vint avec de plus grandes forces. A leur approche, les habitans se retirèrent dans les forêts, chassant devant eux leur bétail, enlevant tout ce qu'ils pouvaient, et brûlant le reste, ainsi que leurs propres maisons [2]. Ce système de défense eût réussi probablement, si le roi de Connaught, qui jusqu'alors s'était montré le plus brave de toute l'Irlande, n'eût demandé à capituler, et consenti à s'avouer homme-lige du roi d'Angleterre [3]. Sa défection énerva l'esprit d'indépendance des habitans du Connaught; mais la nature de ce territoire, entrecoupé de lacs et de marais, et le plus montagneux de toute l'île, empêcha les Anglo-Normands d'en

1 Giraldi Cambr. Hibernia expugn., pag. 794. — Hanmer's Chron., pag. 305.

2 Hanmer's Chron., pag. 288.

3 Ibid., pag. 318.

faire entièrement la conquête. Ils y prirent peu de terres, s'y établirent en petit nombre, et le seul lien de sujétion par lequel ils retinrent sous leur autorité cette partie de l'Irlande, fut le serment de vasselage du chef qui s'était fait leur ami. Hugues de Lacy épousa l'une des filles de ce chef, et ses compagnons de victoire, clair-semés en quelque sorte au milieu de la population indigène, se marièrent, comme lui, à des femmes du pays [1]. Soit par un penchant d'imitation naturel aux hommes, soit par politique et pour exciter moins de haine, ils quittèrent peu à peu les modes et le manières normandes pour celles des Irlandais, ne donnant point de festin sans qu'il y eût un joueur de harpe, et préférant la musique et la poésie aux tournois et aux joutes guerrières [2]. Ce changement de mœurs déplaisait singulièrement aux barons établis dans les provinces du midi et de l'est, où les indigènes, réduits en servitude et méprisés de leurs seigneurs, ne pouvaient inspirer à ceux-ci aucune envie de les imiter. Ils traitaient de dégénérés et de mésalliés ceux qui adoptaient les usages ou épousaient des femmes du pays, et les fils nés de ces mariages étaient regardés comme très-inférieurs en noblesse aux hommes de pure race normande. Bien plus, on se défiait d'eux; on craignait

1 Hanmer's Chron., pag. 318.
2 Ibid.

que le lien de parenté ne les attachât quelque jour à la cause du peuple vaincu ; ce qui pourtant n'arriva que bien des siècles après.

D'un autre côté, le roi d'Angleterre redoutait la puissance des seigneurs établis en Irlande, et s'alarmait de la pensée que, tôt ou tard, l'un d'entre eux pourrait entreprendre de fonder dans cette île un nouvel empire. Afin d'éloigner ce péril, Henry II résolut d'envoyer un de ses fils pour le réprésenter sous le titre de roi d'Irlande ; mais les trois aînés, seuls capables de bien remplir cette mission, lui inspiraient tant de défiance, qu'il choisit Jean, le plus jeune de tous, à peine âgé de quinze ans [1]. [1185] Le jour où ce prince reçut à Westminster ses premières armes de chevalerie, son père lui fit prêter le serment de vasselage par tous les conquérans de l'île d'Érin. Hugues de Lacy et Mile de Cogham lui firent hommage pour le Connaught, et Jean de Courcy pour l'Ulster [2]. La partie sud-ouest de l'île n'était pas encore soumise ; on la proposa en fief à deux frères, Herbert et Josselin de la Pommeraye, sous la seule condition de s'en emparer; ils refusèrent ce don qui leur semblait trop onéreux [3]. Mais

1 Hanmer's Chron., pag. 331. — Roger. de Hoved., pag. 567.

2 Ibidem.

3 Regnum illud habere noluerunt eò quòd nundùm perquisitum erat. (Ibid.)

Philippe de Brause l'accepta, et en fit hommage au nouveau roi d'Irlande, déclarant tenir de lui, moyennant le service de soixante hommes d'armes, ce pays où aucun Normand n'avait pénétré[1].

Le quatrième fils de Henry II s'embarqua au mois d'avril de l'année 1185, et aborda à Waterford, accompagné de Robert-le-Pauvre son maréchal, et d'un grand nombre de jeunes gens élevés à la cour d'Angleterre, qui n'avaient jamais vu l'Irlande, et qui, aussi étrangers aux conquérans de ce pays qu'aux indigènes, suivaient le nouveau roi, dans l'espoir de faire une prompte fortune aux dépens des uns et des autres [2]. Du lieu de son débarquement, Jean se rendit à Dublin, où il fut reçu en grande pompe par l'archevêque et par tous les Anglo-Normands de la contrée. Plusieurs des chefs irlandais qui avaient juré fidélité au roi Henry et aux barons étrangers vinrent pour saluer le jeune prince, suivant le cérémonial usité dans leur pays [3].

Ce cérémonial était beaucoup moins raffiné que celui de la cour normande; il laissait chacun libre de donner, selon sa fantaisie, à l'homme revêtu du souverain pouvoir, un témoignage d'affection quelconque, et tel que son premier mou-

1 Roger. de Hoved pag. 567.

2 Campion's Chron., pag. 98.

3 Hanmer's Chron., pag. 331. — Roger. de Hoved., pag. 630.

vement ou ses habitudes le lui suggéraient. Les Irlandais, ne se doutant pas qu'il y eût pour eux autre chose à faire que de suivre les anciens usages, l'un s'inclina simplement devant le fils du roi Henry, l'autre lui prit la main, un troisième voulut l'embrasser; mais les Normands trouvèrent cette familiarité inconvenante, et traitèrent les chefs indigènes de gens grossiers et mal appris [1]. Se faisant un jeu de les insulter, il les tiraient par leurs longues barbes, ou par les tresses de cheveux qui leur pendaient de chaque côté de la tête, touchaient leurs habits d'un air méprisant, ou les poussaient vers la porte [2]. Ces outrages ne restèrent pas sans vengeance, et le même jour tous les chefs irlandais sortirent à la fois de Dublin. Un grand nombre d'habitans de la contrée voisine, prenant avec eux leurs femmes, leurs enfans et leurs meubles, les suivirent et se réfugièrent, les uns vers le sud, auprès du roi de Limerick, qui luttait encore contre la conquête, les autres auprès de celui de Connaught, qui bientôt se mit à la tête d'un nouveau soulèvement patriotique [3].

[1185 à 1186] Dans la guerre presque générale qui s'éleva dès lors entre les Irlandais et leurs vainqueurs, une circonstance favorable aux pre-

1 Campion's Chron., p. 98. — Hanmer's Chron., p. 332.

2 Ibid.

3 Hanmer's Chron., pag. 333-335.

miers fut l'esprit de jalousie des courtisans du jeune roi envers les barons et les chevaliers de la conquête. N'ayant rien à perdre à cette guerre, ils la regardaient comme une occasion favorable pour supplanter les anciens colons dans leurs commandemens et dans leurs grades[1]. Ils les accusaient et les calomniaient de mille manières auprès du fils de Henry II; et celui-ci, léger, imprudent, et dévoué à ses compagnons de plaisir, dépouillait pour eux les fondateurs et les soutiens de la puissance normande en Hibernie. Il dépensait en frivolités tout l'argent qu'il recevait d'Angleterre pour la solde de ses troupes; son armée, mal commandée et mécontente, obtint peu de succès contre les révoltés; et la cause des conquérans commença à être en péril[2]. Dès que ce péril se fit sentir, le jeune roi et ses gens de cour s'enfuirent et quittèrent l'île, emportant avec eux tout l'argent qu'ils purent enlever, et laissant se débattre ensemble les deux populations vraiment intéressées à la guerre[3].

[1186 à 1334] La lutte de ces deux races d'hommes continua long-temps, sous toutes les formes,

1 Hanmer's Chron., pag. 333-335. — Campion's Chron., pag. 98.

2 Et quia ipse omnia proprio inclusit marsupio, nolens solidariis suis stipendia sua solvere.... (Roger. de Hoved., pag 630.)

3 Ibid.

en rase campagne et au sein des villes, par la force et par la ruse, l'attaque ouverte et l'assassinat. Le même esprit de haine pour le pouvoir étranger qui, en Angleterre, avait jonché de cadavres normands les forêts de l'Yorkshire et du Northumberland, en remplit les lacs et les marais d'Érin. Mais un fait qui donne à la conquête de ce dernier pays un caractère tout particulier, c'est que les conquérans de l'Irlande, placés au rang d'oppresseurs à l'égard du peuple indigène, furent abaissés à celui d'opprimés à l'égard de leurs compatriotes demeurés en Angleterre. Le mal que les fils des vainqueurs faisaient à la nation subjuguée leur fut en partie rendu par les rois dont ils relevaient, et qui, doutant de leur fidélité, les regardaient presque comme une race étrangère. Il y eut loin toutefois des tyrannies que subirent, de la part du gouvernement d'Angleterre, les Anglais établis en Irlande, à celles qu'eux-mêmes, durant une longue suite de siècles, firent éprouver aux indigènes. Un document du quatorzième siècle, pourra tenir lieu de beaucoup de détails à cet égard, et compléter pour le lecteur l'idée d'une conquête au moyen âge.

[1334 à 1340] « A Jean, pape, Donald O'Neyl,
» roi d'Ulster, ainsi que les rois inférieurs de ce
» territoire, et toute la population de race irlan-
» landaise[1].

[1] Jean XXII... Donaldus O'Neyl, rex Ultoniæ, nec non

» Très-saint père, nous vous transmettons quel-
» ques renseignemens exacts et sincères sur l'é-
» tat de notre nation et sur les injustices que nous
» subissons et qu'ont subies nos ancêtres de la
» part des rois d'Angleterre, de leurs agens et
» des barons anglais nés en Irlande[1]. Après nous
» avoir chassés par violence de nos habitations,
» de nos champs, de nos héritages paternels,
» nous avoir contraints, pour sauver notre vie,
» de gagner les montagnes, les marais, les bois
» et le creux des rochers, ils nous harcèlent in-
» cessamment dans ces misérables refuges pour
» nous en expulser et s'approprier notre pays
» dans toute son étendue[2]. De là résulte entre
» eux et nous une inimitié implacable, et c'est
» un ancien pape qui nous a placés originaire-
» ment dans ce déplorable état[3]. Ils avaient pro-
» mis à ce pape de façonner le peuple d'Hibernie
» aux bonnes mœurs et de lui donner de bonnes
» lois : bien loin de là, ils ont anéanti toutes les

ejusdem terræ reguli et magnates et populus hibernianus... (Forduni Scotor. historia, ed. Th. Hearne, tom. III, pag. 920.)

1 Et per barones Angliæ in Hiberniâ natos (Ibid.)

2 Ejectis nobis violenter de spatiosis habitationibus nostris... montana, silvestria ac paludosa loca... et omnem locum nostræ habitationis sibi usurpare... (Ibid.)

3 Unde inter nos et illos implacabiles inimicitiæ..... miserabili in quo romanus pontifex nos posuit statu .... (Ibid.)

» lois écrites qui anciennement nous régissaient [1];
» ils nous ont laissés sans lois, pour mieux ac-
» complir notre ruine, ou en ont établi parmi
» nous de détestables dont voici quelque exem-
» ples [2].

» Il est de règle, dans les cours de justice du
» roi d'Angleterre en Irlande, que tout homme
» que n'est pas de race irlandaise puisse intenter
» à un Irlandais toute espèce d'actions judiciai-
» res, et que cette faculté soit interdite aux Ir-
» landais, soit clercs soit laïcs [3] : si, comme il
» arrive trop souvent, quelque Anglais assassine
» un Irlandais, clerc ou laïc, l'assassin n'est ni
» puni corporellement ni même condamné à l'a-
» mende; au contraire, plus la personne assas-
» sinée était considérable parmi nous, plus son
» meurtrier est excusé, honoré, récompensé des
» siens, même des gens de religion et des évè-
» ques [4]. Nul Irlandais ne peut disposer de ses
» biens au lit de mort, et les Anglais se les ap-

1 Legibus scriptis privarunt... (Forduni Scotor. historia, ed. Th. Hearne, tom. III, pag. 920.)

2..... Pro gentis nostræ exterminatione leges pessimas statuentes.... (Ibid.)

3..... In curiâ regis Angliæ in Hiberniâ.... (Ibid.)

4 Tantò melior est occisus, et majorem inter suos obtinet locum, tantì plus occidens honoratur et præmiatur ab Anglicis... (Ibid., pag. 921.)

» proprient[1]. Il est interdit à tous les ordres reli-
» gieux établis en Irlande, sur le territoire an-
» glais, de recevoir, dans leurs maisons, des
» hommes de nation irlandaise[2].

» Les Anglais qui habitent parmi nous depuis
» longues années, et qu'on appelle *gens de race*
» *mêlée*, ne sont pas pour cela moins cruels en-
» vers nous que les autres[3]. Quelquefois ils invi-
» tent à leur table les premiers de notre nation,
» et les tuent par trahison au milieu du festin ou
» dans leur sommeil[4]. C'est ainsi que Thomas de
» Clare ayant attiré dans sa maison Brien-le-Roux
» de Thomond, son beau-frère, l'a mis à mort par
» surprise, après avoir communié avec lui de la
» même hostie consacrée et divisée en deux parts[5].
» Ces crimes leur paraissent à eux honorables et
» dignes de louanges ; et c'est la croyance de tous
» leurs laïcs et de beaucoup de leurs hommes
» d'église, qu'il n'y a pas plus de péché à tuer un
» Irlandais qu'un chien[6]. Leurs moines disent

1 Appropriant sibi ipsis... (Forduni Scotor. historia, tom. III, pag. 921.)

2 Inhibetur omnibus religiosis (Ibid.)

3 Anglici nostram inhabitantes terram qui se vocant mediæ nationis... (Ibid.)

4 Inter ipsas epulas vel dormitionis tempore. (Ibid.)

5... De eâdem hostiâ consecratâ et in duas partes divisâ... (Ibid., pag. 922.)

6 Non esse magis peccatum interficere hominem hibernicum quàm canem... (Ibid.)

» avec assurance, qu'après avoir tué un homme » de notre nation (ce qui trop souvent leur ar» rive), ils ne se croiraient nullement tenus à » s'abstenir un seul jour de dire la messe [1]. Pour » preuve de cela, les religieux de l'ordre de Cî» teaux, établis à Granard, dans le diocèse d'Ar» magh, et ceux du même ordre qui sont à Ynes, » en Ulster, attaquent journellement, en armes, » blessent et tuent des Irlandais, et n'en disent » pas moins leurs messes [2]. Frère Simon, de l'or» dre des mineurs, parent de l'évêque de Coven» try, a prêché publiquement qu'il n'y a pas le » moindre mal à tuer ou à voler un Irlandais [3]. » Tous, en un mot, soutiennent qu'il est permis » de nous enlever, s'ils le peuvent, nos terres » et nos biens, et ne s'en font nul reproche de » conscience, pas même à l'article de la mort [4].

» Ces griefs, joints à la différence de langue et » de mœurs qui existe entre eux et nous, font » qu'il n'y a nul espoir que jamais nous ayons » paix ou trève en cette vie, si grande de leur » part est l'envie de dominer, si vif de la nôtre » est le désir légitime et naturel de sortir d'une

1 Ob hoc non desisterent à celebratione etiam unâ die... (Forduni Scot. hist., t. III, p. 922.)

2.... Et nihilominùs celebrant suas missas.... (Ibid.)

3 Quod non est peccatum.... (Ibid.)

4 Nullam super hoc, etiam in mortis articulo, sibi conscientiam facientes... (Ibid.)

» servitude insupportable, et de recouvrer l'hé-
» ritage de nos ancêtres [1]. Nous gardons, au fond
» de nos cœurs, une haine invétérée, produite
» par de longs souvenirs d'injustices, par le
» meurtre de nos pères, de nos frères, de nos
» proches, et qui ne s'éteindra ni de notre temps
» ni du temps de nos fils [2]. Ainsi donc, sans re-
» gret ni remords, tant que nous serons en vie,
» nous les combattrons pour la défense de nos
» droits, et ne cesserons de les combattre et de
» leur nuire que le jour où eux-mêmes, par dé-
» faut de puissance, auront cessé de nous faire
» du mal, et où le juge suprême aura tiré ven-
» geance de leurs crimes, ce qui arrivera tôt ou
» tard, nous en avons le ferme espoir [3]. Jusque-
» là nous leur ferons guerre à mort pour recou-
» vrer l'indépendance, qui est notre droit naturel,
» contraints que nous y sommes par la nécessité
» même, et aimant mieux affronter le péril, en
» hommes de cœur, que de languir au milieu
» des affronts [4]. »

1 Cùmque conditione et linguâ sint nobis dissimiles... tantusque excutiendi eorum importabile servitutis jugum, recuperandi hæreditatem nostram debitus et naturalis affectus. (Fordun. Scot. hist., t. III, p. 922.)

2 Nostro ac filiorum nostrorum ævo... (Ibid.)

3 Ideòque omni absque conscientiæ remorsu, quandiù vita aderit, ipsos impugnabimus, pro nostri juris defensione... (Ibid.)

4... Mortalem guerram habere cogimur cum prædictis,

Cette promesse de guerre à mort, faite il y a plus de quatre cents ans, n'est pas encore oubliée; et, chose triste, mais digne de remarque, le sang a coulé de nos jours en Irlande pour la vieille querelle de la conquête [1]. L'heure ou cette querelle sera terminée est dans un avenir qu'on ne peut encore prévoir; car, malgré le mélange des races et les transactions de toute espèce amenées par le cours des siècles, la haine du gouvernement anglais subsiste, comme une passion native, dans la masse de la nation irlandaise. Depuis le jour de l'invasion, cette race d'hommes a constamment voulu ce que ne voulaient pas ses conquérans, détesté ce qu'ils aimaient, et aimé ce qu'ils détestaient. Elle dont les malheurs avaient été en partie causés par l'ambition des papes, elle s'est attachée aux doctrines du papisme, avec une sorte de fureur, dès que l'Angleterre s'en est affranchie. Cette opiniâtreté indomptable, cette faculté de conserver, à travers des siècles de misères, le souvenir de la liberté perdue, et de ne point désespérer d'une cause toujours vaincue, toujours fatale à ceux qui osèrent la défendre, est peut-être le plus étrange et le plus grand exemple qu'un peuple ait jamais donné.

[1100 à 1154] Quelque chose de la ténacité de

præeligentes, necessitate coacti, discrimini bellico viriliter opponere, quam... (Forduni Scotor. hist., t. III, p. 922.

1 Voyez, ci-après, la conclusion de cette Histoire.

mémoire et d'esprit national qui caractérise la race irlandaise se retrouve, aux mêmes époques, chez les indigènes du pays de Galles. Tout faibles qu'ils étaient vers la fin du douzième siècle, ils espéraient encore non-seulement recouvrer la portion conquise de leur terre natale, mais voir revenir le temps où ils avaient possédé l'île de Bretagne. Leur confiance imperturbable dans cet espoir chimérique faisait une telle impression sur ceux qui l'observaient, qu'en Angleterre et même en France les Gallois passaient pour avoir le don de prophétiser [1]. Les vers où d'anciens poètes cambriens avaient exprimé avec effusion d'âme leurs vœux et leur attente patriotique, étaient regardés comme des prédictions mystérieuses dont on cherchait à trouver le sens dans les grands événemens du jour [2]. De là vint la célébrité bizarre dont Myrdhin, barde du septième siècle, jouit cinq cents ans après sa mort, sous le nom de l'Enchanteur Merlin. De là vint aussi le renom extraordinaire du roi Arthur, héros d'un petit peuple dont l'existence était presque ignorée sur le continent. Mais les livres de ce petit peuple étaient si remplis de poésie, ils avaient une si forte teinte d'enthousiasme et de conviction, qu'une fois traduits dans les autres langues, ils devinrent, pour les étrangers, la lecture la plus

1 Joh. Sarisb. apud script. rer. fr., t. XVI, p. 490.
2 Script. rer. franc., t. XII et seq. passim.

attachante et le thème sur lequel les romanciers du moyen âge bâtirent le plus volontiers leurs fictions. C'est ainsi que le vieux chef de guerre des Cambriens parut, dans les récits fabuleux des trouvères normands et français, l'idéal du chevalier accompli, et le plus grand roi qui eût porté couronne.

Mais on ne se contentait pas d'orner ce personnage de toutes les perfections chevaleresques, et bien des gens croyaient à son retour presque aussi fermement que les Gallois; cette opinion gagna même les conquérans du pays de Galles, à qui elle faisait peur, et qui ne pouvaient s'en défendre. Différens bruits, plus bizarres les uns que les autres, nourrissaient cette persuasion. Tantôt l'on disait que des pèlerins, venant de la Terre-Sainte, avaient rencontré Arthur en Sicile, au pied du mont Etna [1]; tantôt qu'il avait paru dans un bois en Basse-Bretagne, ou bien que les forestiers du roi d'Angleterre, en faisant leur ronde au clair de la lune, entendaient souvent un grand bruit de cors, et rencontraient des troupes de chasseurs qui disaient faire partie de la suite du roi Arthur [2]. Enfin le tombeau d'Arthur ne se voyait nulle part; on l'avait souvent cherché sans

[1] Gervasius Tilburiensis, de Otiis imperialibus, apud script. rer brunswic., p. 721.

[2] Narrantibus nemorum custodibus quos forestarios vulgus nominat.... militum copiam venantium et canum et cornuum strepitum.... (Ibid.)

jamais pouvoir le découvrir, et ce hasard semblait une confirmation de tous les bruits qui se répandaient [1].

[1154 à 1189] Les historiens contemporains du règne de Henry II avouent que toutes ces choses étaient, pour les Gallois, de grands motifs d'enthousiasme national et un encouragement dans leur résistance à la domination étrangère [2]. Les esprits les plus fermes parmi les Anglo-Normands tournaient en ridicule ce qu'ils appelaient l'espérance bretonne; mais cette espérance si vive, qu'elle pénétrait par contagion chez les ennemis mêmes des Cambriens, portait ombrage aux politiques de la cour du roi d'Angleterre [3]. Pour lui donner un coup mortel, ils résolurent de faire la découverte du tombeau d'Arthur, et la firent en effet de la manière suivante. [1189] Vers l'année 1189, un neveu du roi nommé Henry de Sully, gouvernait le couvent de Glastonbury, situé au lieu même où la tradition populaire racontait que le grand chef cambrien s'était retiré pour

[1] Arthuri sepulcrum nusquàm visitur, undè antiquitas næniarum adhùc eum venturum fabulatur... (Will. Malmesber.) — Aut. ecclesiar. britannicar., t. II, p. 379.)

[2] Plurimam rebellionis audaciam imprimere potest continua pristinæ nobilitatis memoria.... (Girald. Cambr. apud Angliam sacram, p. 455.)

[3] Britonum ridenda fides et credulus error.... verè bruti Britones. (Guill. Neubrig. apud Ducange Gloss. t. I, pag. 746.)

y attendre la guérison de ses blessures [1]. Cet abbé publia tout à coup qu'un barde du pays de Pembroke avait eu des révélations sur la sépulture du roi Arthur ; et l'on commença des fouilles profondes dans l'intérieur du monastère, en ayant soin d'enclore le terrain où se faisaient les recherches, pour écarter les témoins suspects [2]. La découverte ne manqua pas, et l'on trouva, disent les contemporains, une inscription latine gravée sur une plaque de métal, et des ossemens d'une grandeur extraordinaire. On enleva ces restes précieux avec de grandes marques de respect [3], et Henry II les fit placer dans un cercueil magnifique, dont il ne plaignit pas la dépense; car il se croyait amplement dédommagé par le tort que devait faire aux Gallois la perte de leur rêve le plus cher, de la superstition qui animait leur courage et ébranlait celui de leurs conquérans [4].

Toutefois l'obstination patriotique des Cambriens survécut à l'espérance du retour de leur roi Arthur, et ils furent loin encore de se résigner à la domination étrangère. Cette disposition

1 Voyez livre I.

2 Girald. Cambrensis Itinerar. Walliæ. — Cambrobriton., p, 399.

3 Ibid.

4 Plurimam animositatis scintillam exprimere. . (Girald. Cambr. Angliâ sacrâ, p. 475) — Horæ britannicæ, t. II, pag. 199.

d'esprit leur donnait une confiance en eux-mêmes tellement naïve, qu'elle semblait presque de la folie. Un jour que le roi Henry II traversait le pays de Galles avec la fleur de ses chevaliers, et regardait d'un œil méprisant le misérable équipage des indigènes, que la curiosité avait attirés, un homme s'approcha et lui dit: « Tu vois ce » pauvre peuple, eh bien, toute ta puissance ne » suffira jamais pour le détruire : Dieu seul dans » sa colère peut en venir à bout[1]. » Les historiens ne disent pas quelle réponse Henry II fit à ce discours ; mais l'idée de la science prophétique des Gallois n'était pas sans influence sur lui-même ; du moins ses amis le crurent, car son nom se trouve, par interpolation, dans plusieurs des vieux poèmes attribués au barde Myrdhin[2].

Lorsque le même roi, revenant d'Irlande, passait par le comté de Pembroke, un homme du pays l'aborda pour lui faire une autre prédiction, qui n'offrit rien de remarquable si ce n'est la circonstance particulière dont elle fut accompagnée. Le Gallois, pensant qu'un roi d'Angleterre devait entendre l'anglais, adressa à Henry II la parole en cette langue, et l'appela *Gode olde kynge*, bon

[1]... Hæc gens ad plenum, nisi ira Dei concurrerit, non delebitur.... (Girald. Cambr. apud Angliam sacram, pag. 455.

[2] Robert's Sketches on the Cymrys, p. 147.

vieux roi [1]. Mais ce salut ne fut nullement compris, et le roi demanda en français à son écuyer : « Que veut dire cet homme? » L'écuyer, que sa situation moins élevée avait mis à même de converser avec des Saxons, servit d'interprète entre son maître et le Cambrien [2]. Ainsi le cinquième roi d'Angleterre, depuis la conquête, ne savait pas même ce que signifiait le mot de roi en langue anglaise ; son fils et son successeur Richard, dans le règne duquel entre maintenant cette histoire, n'en savait probablement pas davantage. Du moins est-il certain qu'il ne pouvait tenir conversation en anglais ; mais en revanche il parlait et écrivait bien les deux langues romanes de la Gaule, celle du nord et celle du midi, la langue d'*oui* et la langue d'*oc*.

[1189 à 1190] Le premier acte administratif de Richard Ier, quand son père (comme on l'a vu plus haut) eut été enseveli dans l'église de Fontevrault, fut de faire saisir Étienne de Tours sénéchal de l'Anjou et trésorier de Henry II [3]. On l'enferma, les fers au pieds et aux mains, dans un cachot d'où il ne sortit qu'après avoir livré au

1 Qui regem teutonicâ linguâ sic affatur.... (Joh. Brompton., p. 1099.)

2 Rex autem dixit gallicè militi qui fræenum equi tenebat.... (Ibid.)

3 Statim injecit manum in Stephanum de Turonis, senescalum Andegaviæ... (Roger. de Hoved., p. 654.)

nouveau roi tout l'argent du roi défunt, et le sien propre [1]. Ensuite Richard passa le détroit, accompagné de Jean son frère, et, dès son arrivée en Angleterre, il s'occupa des mêmes soins que sur le continent; il courut aux différens trésors royaux conservés dans plusieurs villes, et les fit rassembler, inventorier et peser [2]. L'amour de l'or fut la première passion que manifesta le nouveau souverain, et aussitôt qu'il eut été sacré et couronné, selon l'ancien usage, il commença à mettre en vente tout ce qu'il possédait en terres, ses châteaux, ses villes, tout son domaine, et, en certains lieux, le domaine d'autrui, si l'on en croit un historien de l'époque [3].

Beaucoup de riches Normands, clercs et laïcs, profitèrent de l'occasion et acquirent, à bon marché, quelques portions du grand lot de conquête que Guillaume-le-Bâtard avait réservé pour lui et pour ses successeurs [4]. Les bourgeois saxons de plusieurs villes qui étaient la propriété du roi se cotisèrent alors pour racheter leurs maisons et devenir, à charge de rente annuelle, propriétaires du lieu qu'ils habitaient [5]. Par le seul fait d'un

1.... Usquè ad novissimum quadrantem... (Roger. de Hoved, p. 654.)

2 Fecit computari et ponderari... (Ibid., pag. 656.)

3 Exposuit venditioni omnia quæ habuit... sua et aliena jura.... (Ibid., p. 660.)

4 Quicumque volebant, emerunt à rege. (Ibid., p. 656.)

5 Firma burgi. (V. Hallam's Europe in middle ages.)

pareil traité, la ville qui l'avait conclu devenait une corporation et s'organisait sous des syndics responsables envers le roi pour le paiement de la dette municipale, et envers les bourgeois pour l'emploi des sommes levées par contribution personnelle. Les règnes des successeurs de Richard Ier offrent un grand nombre de ces conventions par lesquelles les cités d'Angleterre sortirent graduellement de la condition où la conquête normande les avait fait descendre [1]. Il est probable que Richard mit en usage ce moyen de remplir ses coffres, dans un temps où il semblait attentif à n'en négliger aucun. « Je vendrais Londres, disait-il à ses courtisans, si je trouvais un acheteur [2]. »

L'argent que le roi d'Angleterre accumula de cette manière dans les premiers mois de son règne paraissait destiné aux frais de l'expédition en Terre-Sainte qu'il avait juré de faire en commun avec Philippe, roi de France [3]. Néanmoins Richard montrait peu d'empressement à se mettre en route; son compagnon de pèlerinage fut obligé d'envoyer des ambassadeurs en Angleterre pour le sommer de sa parole, et lui dire que le rendez-vous de départ était fixé définitivement aux fêtes

1 Hallam.

2 Londonias quoque venderem, si emptorem idoneum invenissem... (Guill. Neubrig., p. 396.)

3 Voyez livre X.

de Pâques [1]. Richard ne jugea pas à propos de tarder plus long-temps, et, à l'arrivée des messagers de France, il convoqua une assemblée générale de ses comtes et de ses barons, où tous ceux qui, avec lui, avaient fait vœu de prendre la croix, jurèrent de se trouver sans faute au rendez-vous [2]. Les ambassadeurs firent ce serment sur l'âme du roi de France, et les barons d'Angleterre sur l'âme de leur roi [3]. Des vaisseaux furent rassemblés à Douvres, et Richard traversa la mer.

[1190] Sur le point de partir de compagnie pour ce qu'on appelait alors le grand passage, les rois d'Angleterre et de France firent ensemble un pacte d'alliance et de fraternité d'armes, jurant que chacun d'eux maintiendrait la vie et l'honneur de l'autre; qu'aucun ne manquerait à l'autre dans ses périls; que le roi de France défendrait les droits du roi d'Angleterre comme sa propre ville de Paris, et le roi d'Angleterre, ceux de l'autre roi comme sa propre ville de Rouen [4]. Richard

1 Immutabiliter. (Rog. de Hoved., p. 663.)

2 In generali concilio apud Londoniam. (Ibid.)

3 Nuncii regis Franciæ juraverunt in animam regis Franciæ. . in ânimam regis Angliæ, coràm nunciis.... (Ibid.)

4 Quòd neuter illorum alteri deficiet in negociis suis, sed rex Franciæ juvabit regem Angliæ.... ac si ipse vellet civitatem suam Parisios defendere... civitatem suam Rothomagi... (Ibid. p. 664.)

s'embarqua dans un des ports du midi de la Gaule, qui tous, depuis la frontière d'Espagne jusqu'à la côte d'Italie, entre Nice et Vintimille, étaient libres, et relevaient nominalement de la royauté d'Aragon [1]. Le roi Philippe, qui n'avait point de ville maritime sur la Méditerranée, se dirigea vers Gênes, et s'embarqua sur des vaisseaux que lui fournit cette riche et puissante commune [2]. La flotte du roi d'Angleterre le rejoignit par le détroit de Gibraltar, et les deux rois, ayant cotoyé l'Italie dans toute sa longueur, firent halte en Sicile pour y prendre l'un après l'autre leurs quartiers d'hiver [3].

Cette île, conquise un siècle auparavant par les Normands seigneurs de l'Apulie et de la Calabre, formait, avec le territoire situé en face de l'autre côté du détroit, un royaume qui reconnaissait la suzeraineté du Saint-Siége. En l'année 1139, Roger, premier roi de Sicile et de Naples, avait reçu du pape Innocent II l'investiture par l'étendard. Après le règne de son fils et celui de son petit-fils, la couronne échut à l'un de ses bâtards nommé Tancrède, qui gouvernait depuis peu de temps lorsque les deux rois abordèrent à Messine. Tous deux furent accueillis avec de grandes marques

1 Marsilia civitas est sub potestate regis Aragoniæ... (Rog. de Hoved., p. 667-671.)

2 Sismondi, Hist. des Français, t. VI, p. 96.

3 Rog de Hoved., p. 668.

de respect et d'amitié ; Philippe reçut des logemens pour lui et pour ses barons dans l'intérieur de la ville, et Richard s'établit hors des murs dans une maison entourée de vignes.

Un jour qu'il se promenait aux environs de Messine, accompagné d'un seul chevalier, il entendit le cri d'un épervier sortir de la maison d'un paysan [1]. L'épervier et tous les oiseaux de chasse étaient alors en Angleterre, et même en Normandie, une propriété noble, interdite aux vilains et aux bourgeois, et réservée pour les plaisirs des barons et des châtelains. Richard, oubliant qu'en Sicile il n'en était pas tout-à-fait comme dans son propre royaume, entra dans la maison, prit l'oiseau, et voulut l'emporter [2] ; mais le paysan sicilien, quoique sujet d'un roi de race normande, n'était pas habitué à souffrir ce que supportaient les Anglais ; il résista, et appelant ses voisins, tira contre le roi un couteau qu'il portait à la ceinture [3]. Richard voulut se servir de son épée, et faire face aux paysans qui s'amassaient autour de lui ; mais l'épée s'étant brisée entre ses mains, il fut contraint de prendre la fuite, poursuivi à coups de bâtons et de pierres [4].

1 Vertit se ad domum quamdam in quà audivit accipitrem... (Rog de Hoved., p. 672.)

Intrans domum cepit avem. (Ibid.)

3 Et cùm cultellum suum in regem extraxisset. (Ibid.)

4 Lapidibus et fustibus, et sic vix evadens ex manibus eorum.. (Ibid., p. 673.)

[1190 à 1191] Peu de temps après cette aventure, l'habitude de tout oser en Angleterre à l'égard des vilains et des bourgeois, lui en attira une plus fâcheuse. Il y avait près de Messine, sur le bord du détroit, un couvent de moines grecs, très-fort par sa position : Richard, ayant trouvé ce lieu convenable pour y placer ses magasins, en chassa les moines et y mit garnison [1]. Mais les habitans de Messine voulurent montrer au prince étranger combien cet acte d'arrogance et de mépris pour eux leur déplaisait; ils fermèrent leurs portes et refusèrent l'entrée de la ville aux gens du roi d'Angleterre [2]. En apprenant cette nouvelle, Richard, outré de colère, se rendit au palais de Tancrède; il le requit de châtier, sans nul retard, ses bourgeois, qui osaient tenir tête à un roi [3]. Tancrède fit enjoindre aux Messinois de cesser toute démonstration hostile [4]; la paix sembla rétablie; mais la rancune sicilienne ne s'éteignit pas au gré des ménagemens politiques. Quelques jours après, une troupe des plus irrités et des plus braves d'entre les bourgeois de Messine se rassembla sur les hauteurs voisines du quartier du roi d'Angleterre, pour tomber sur lui à l'impro-

1 Rog. de Hoved., p. 674.

2 Cùm autem cives Messanæ vidissent, habuerunt eum suspectum. (Ibid.)

3 Intravit cymbam et ivit ad palatium regis Tancredi.... Rog. de Hoved., p 674.)

4 Ibidem.

viste, lorsqu'il passerait avec peu de monde [1]. Lassés d'attendre, ils livrèrent l'assaut à la maison d'un officier normand, appelé Hugues-le-Brun; il y eut combat et grand tumulte; et Richard, qui était alors en conférence avec le roi Philippe sur les affaires de la guerre sainte, accourut, s'arma, et fit armer tous ses gens [2]. Avec des forces supérieures il poursuivit les bourgeois jusqu'à la porte de la ville : ceux-ci entrèrent; mais le passage fut fermé aux Normands, sur lesquels on fit pleuvoir, du haut des murs, une grêle de flèches et de pierres [3]. Cinq chevaliers et vingt sergens du roi d'Angleterre furent tués; enfin son armée tout entière arriva, brisa les portes, et s'emparant de Messine, y planta la bannière de Normandie sur toutes les tours [4].

Pendant ce combat, le roi de France était resté tranquille spectateur, sans offrir disent les historiens, aucun secours à son frère de pèlerinage [5]; mais quand il vit l'étendard du roi d'Angleterre

1 Magnâ multitudine congregati, super montes expectaverunt, prompti et parati proditiosè in regem Angliæ irruere... (Rog. de Hoved., p. 674.)

2 Insultum fecerunt in hospitium Hugonis le Brun... præcepit omnes suos armari... (Ibid.)

3 Multos et duros lapidum ictus... (Roger. de Hoved., pag. 674.)

4 Et signa regis Angliæ in munitionibus per circuitum posuerunt... (Ibid.)

5 Quamvis ipsi confratres essent in eâ peregrinatione... (Ibid.)

flotter sur les murs de Messine, il demanda que ce drapeau fût enlevé et remplacé par le sien propre. Ce fut entre les deux frères d'armes le commencement d'une querelle qui ne fit que s'envenimer par la suite [1]. Richard ne voulut point consentir aux prétentions du roi de France ; seulement il fit descendre sa bannière, et remit la ville en garde aux chevaliers du Temple, jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction du roi Tancrède, pour la conduite des Messinois [2]. Le roi de Sicile accorda tout, et, plus timide que ne l'avaient été une poignée de simples bourgeois, fit jurer, par ses grands officiers, sur son âme et sur la leur, que lui et les siens, sur terre et sur mer, garderaient en tout temps fidèle paix au roi d'Angleterre et à tous les siens [3].

[1191] Pour première preuve de sa fidélité à ce serment, Tancrède remit à Richard une lettre qu'il assurait lui avoir été envoyée par le roi Philippe, et dans laquelle celui-ci disait que le roi d'Angleterre était un traître qui n'avait point observé les conditions de la dernière paix faite avec lui, et que si Tancrède et ses gens voulaient lui faire guerre ouverte ou l'attaquer de nuit par surprise, l'armée

1 Postulavit ut signa regis Angliæ deponerentur, et sua imponerentur.. (Rog. de Hoved., p. 674.)

2 Ibid., p. 675.

3 Se et suos pacem regi Angliæ et suis in mari et terrâ servaturos... (Ibid., p. 677.)

de France serait toute prête à les aider [1]. Richard garda quelque temps le secret sur cette confidence; mais, dans une des disputes fréquentes qu'occasionait entre lui et son frère d'armes leur séjour prolongé dans le même lieu, il présenta subitement la lettre au roi de France, lui demandant s'il la reconnaissait [2]. Sans répondre à cette question, Philippe attaqua de paroles le roi d'Angleterre : « Je » vois ce que c'est, lui dit-il; vous me cherchez » malice pour avoir prétexte de ne point épouser » ma sœur Aliz que vous avez juré d'épouser; » mais tenez pour certain que si vous l'abandonnez » et prenez une autre femme, je serai toute ma » vie ennemi de vous et des vôtres [3]. — Votre » sœur, reprit tranquillement Richard, je ne puis » l'épouser; car il est certain que mon père l'a » connue, et qu'il a eu d'elle un enfant; ce que » je puis prouver, si vous l'exigez, par de bons » et nombreux témoins [4]. »

1 Quòd rex Angliæ proditor erat... et si ipse rex Tancredus vellet cum rege Angliæ in bello congredi, vel de nocte invadere, ipse et gens sua auxiliarentur ei. (Rog. de Hoved., pag. 678)

2 Ibid., p. 688.

3 Nunc scio verè quòd rex Angliæ quærit causas malignandi adversùs me... ut Alesiam sororem meam dimittat quam ipse sibi desponsandam juravit... sed pro certo sciat quòd si... (Ibid.)

4 Quia rex Angliæ eam cognoverat, et filium ex eâ genuerat... (Ibid.)

Ce n'était pas une découverte que Richard venait de faire sur le compte de sa fiancée; il y avait long-temps qu'il savait cela, et même il ne l'avait pas ignoré dans le temps où, pour faire tort à son père, il montrait, comme on l'a vu plus haut, tant d'envie d'accomplir ce mariage [1]. Mais tout ce qu'il avait promis alors par ambition de régner, se voyant roi, il ne jugea plus à propos de le tenir; et il obligea Philippe à subir la preuve testimoniale de la honte de sa propre sœur [2]. Les faits étaient, à ce qu'il paraît, incontestables, et le roi de France, ne pouvant persister dans sa demande, dispensa Richard de sa promesse de mariage, moyennant une pension de dix mille livres; à ce prix, il lui octroya, dit un contemporain, licence d'épouser la femme qu'il voudrait [3].

Redevenus amis par ce traité, les deux rois mirent à la voile pour la Terre-Sainte, après avoir de nouveau juré, sur les reliques et sur l'Évangile, de se soutenir de bonne foi l'un l'autre dans ce voyage et au retour [4]. Sur le point de partir,

1 Voyez livre X.

2 Et ad hoc probandum multos produxit testes.... (Rog. de Hovod., p. 688.)

3 Sub hâc conventione dedit ei licentiam ducendi uxorem quamcumque vellet. (Ibid.)

4 Juraverunt super reliquias sanctorum quòd alter alterum in peregrinatione illâ, eundo et redeundo, bonâ fide custodiret. (Ibid., p. 675.)

on publia dans les deux camps l'ordonnance suivante :

« Sachez qu'il est défendu à toute personne de » l'armée, à l'exception des chevaliers et des » clercs, de jouer de l'argent à quelque jeu que » ce soit durant le passage. Mais les clercs et les » chevaliers pourront jouer jusqu'à perdre vingt » sous en un jour et une nuit; et les rois joue» ront selon leur bon plaisir [1].

» En la compagnie ou sur le vaisseau des rois, » et avec leur permission, les sergens d'armes » royaux pourront jouer jusqu'à vingt sous, et » pareillement en la compagnie des archevêques, » évêques, comtes et barons, et avec leur per» mission, leurs sergens pourront jouer la même » somme [2].

» Mais si l'on prend à jouer, de leur autorité » privée, des sergens d'armes, des travailleurs ou » des matelots, les premiers passeront aux verges, » durant trois jours, une fois par jour, et les der» niers seront plongés trois fois en mer du haut » du grand mât [3]. »

[1] Exceptis militibus et clericis qui... reges autem pro bene placito suo ludant.... (Rog. de Hoved., p. 675.)

[2] Et in hospicio duorum regum possunt usque ad XX solidos ludere, et coràm archiepiscopis et episcopis et comitibus et baronibus... (Ibid.)

[3] Si autem servientes aut marinarii aut alii ministri per se inventi fuerint ludentes... (Ibid.)

Dieu bénit, disent les historiens du temps, le saint pèlerinage de ces pieux et sages rois. Philippe arriva le premier devant la ville de Saint-Jean d'Acre, alors assiégée par les chrétiens que Salah-Eddin avait chassés de Jérusalem et de la Palestine ; Richard l'y rejoignit après un assez long retard, durant lequel il avait conquis l'île de Chypre sur un prince de la race des Comnènes. Dès que les deux rois furent réunis, le siége d'Acre avança rapidement ; leurs pierriers, leurs mangoneaux et leurs trébuchets battirent si bien les murs, que la brèche fut ouverte en peu de jours, et la garnison, composée de cinq mille hommes, obligée de capituler [1]. Cette victoire, qui produisit chez les chrétiens d'Orient le plus vif enthousiasme, n'assura point cependant la concorde parmi les princes croisés. Malgré le serment prêté par les deux rois sur l'Évangile, eux et leurs soldats se haïssaient, s'injuriaient et se calomniaient mutuellement [2]. La plupart des chefs de l'armée, quels que fussent leur rang et leur pays, étaient divisés par des rivalités d'ambition, d'avarice ou d'orgueil. Le jour de la prise d'Acre,

[1] Petrariæ, mangonelli... (Rog. de Hoved., p. 688.) — Radulfus de Coggeshale, apud script. rer. fr, t. XVIII, pag. 64.

[2] Rex Franciæ et gens sua parvi pendebat regem Angliæ et gentem suam, et è converso.... (Roger. de Hoved., pag. 674.)

le roi d'Angleterre trouvant la bannière du duc d'Autriche arborée sur les murs à côté de la sienne, la fit aussitôt enlever, déchirer, et jeter dans une fosse d'ordures [1]. Peu de temps après, le marquis de Montferrat, qui disputait à Guy de Lusignan le vain titre de roi de Jérusalem, fut assassiné à Tyr, par deux Arabes fanatiques, et ce fut le roi d'Angleterre qu'on accusa de les avoir soudoyés. Enfin, au bout de quelques mois, le roi de France, tombé malade, se crut ou feignit de croire qu'il venait d'être empoisonné par l'ordre du roi d'Angleterre [2]. Sous ce prétexte, il abandonna l'entreprise qu'il avait fait vœu d'achever, et laissa ses compagnons de pèlerinage se débattre seuls contre les Sarrasins [3]. Richard, plus obstiné que lui, continua de tous ses efforts la tentative difficile de reconquérir la ville sainte et le bois de la vraie croix.

Pendant qu'il poursuivait, avec assez peu de fruit, des exploits qui rendirent son nom un objet de terreur dans tout l'Orient, l'Angleterre était le théâtre de grands troubles, causés par son absence. [1190 à 1191] Ce n'était pas que les Anglais d'origine eussent entrepris de se révolter

[1] In cloacam dejicere... (Script. rer. fr., tom. XVIII, pag. 27.)

[2] Ibid., p. 30.

[3] Turpiter peregrinationis suæ propositum et votum dereliquit. (Rog. de Hoved., p. 969.)

contre leurs seigneurs de race normande; mais il y avait discorde entre ces derniers. A son départ pour la croisade, le roi Richard n'avait confié aucune autorité à son frère Jean, qui ne portait alors d'autre titre que celui de comte de Mortain. Fidèle à ce vieil instinct, que lui-même attribuait à tous les membres de sa famille [1], Richard se défiait de lui et l'aimait peu. Un homme étranger à cette famille, étranger même à l'Anjou et à la Normandie, Guillaume de Longchamp, évêque d'Ély, et originaire de Beauvais, en France [2], avait été chargé, par le roi, de la direction suprême des affaires, sous le titre de chancelier et de grand-justicier d'Angleterre. Enfin, le roi Richard avait fait jurer à Geoffroi, son frère naturel, de ne mettre le pied en Angleterre que trois ans après son départ, parce qu'il espérait être de retour avant ce terme [3].

Le chancelier Guillaume de Longchamp, maître de toute la puissance royale, en usa pour s'enrichir, lui et sa famille; il plaça ses parens et ses amis, de naissance étrangère, dans tous les postes de profit et d'honneur, leur donna la garde des châteaux de des villes, qu'il ôta, sous différens prétextes, aux hommes de pure race normande,

[1] Voyez livre X.

[2] Guillelmus de Longo campo, ex pago Belvasensi oriundus... (Rog. de Hoved., p. 703.)

[3] Ibid., p. 701.

sur lesquels il fit peser, aussi-bien que sur les Anglais, des exactions insupportables[1]. Les auteurs du temps disent que, grâce à ses rapines, pas un chevalier ne pouvait garder son baudrier plaqué d'argent, ni un noble son anneau d'or, ni une femme son collier, ni un juif ses marchandises[2]. Il affectait de prendre les manières d'un souverain, et scellait les actes publics de son propre sceau, au lieu du sceau d'Angleterre[3]; une garde nombreuse était postée autour de son hôtel; partout où il allait, mille chevaux et plus l'accompagnaient, et s'il requérait son gîte dans quelque maison, trois années de revenus ne suffisaient pas à réparer la dépense que lui et sa suite y avaient causée en un seul jour[4]. Il faisait venir à grands frais des trouvères et des jongleurs de France, pour chanter sur les places publiques des vers où l'on disait que le chancelier n'avait pas son pareil au monde[5].

1 Incumbebat velut locusta. (Guill. Neubrig., pag. 437.) — Quæ nepotibus suis erogabat.... (Roger. de Hoved., pag. 681.)

2 Ut nec viro balteus argento redimitus, nec fœminæ monile, nec viro nobili annulum, vel Judæo relinqueret quidlibet pretiosi... (Math. Paris., p. 117.)

3 Suo sigillo fecit universa.... (Gervas. Cantuar., pag. 1578.)

4 Guill. Neubrig., p. 437.

5 De regno Francorum cantores et joculatores muneribus allexerat, ut de illo canerent in plateis, et jàm di-

Jean, comte de Mortain, frère du roi, homme non moins ambitieux et non moins vain que le chancelier, voyait avec envie cette puissance et ce faste, qu'il aurait voulu pouvoir étaler lui-même. Tous ceux qu'indignaient les exactions de Guillaume de Longchamp, ou qui désiraient un changement politique pour tenter la fortune, formèrent un parti autour du comte; et une lutte ouverte ne tarda pas à s'établir entre les deux rivaux. Leur inimitié éclata à l'occasion d'un certain Gérard de Camville, homme de race normande, à qui le chancelier voulut ôter le gouvernement, ou, comme on disait alors, la vicomté de Lincoln, que le roi lui avait vendue à prix d'argent [1]. Le chancelier, qui voulait donner cet office à l'un de ses amis, somma Gérard de lui rendre les clés du château royal de Lincoln; mais le vicomte résista à cet ordre, déclarant qu'il était homme-lige du comte Jean, et ne rendrait son fief qu'après avoir été jugé et condamné pour forfaiture dans la cour de son seigneur [2]. A ce refus, le chancelier vint, avec une armée, assiéger le château de Lincoln, le prit, et en chassa Gérard de Camville, qui demanda justice de cette vio-

cebatur ubique quòd non erat talis in orbe... (Roger. de Hoved., p. 703.)

[1] Jo. Brompton., p. 1223.

[2] Se esse hominem comitis Johannis, et velle in curiâ suâ jure stare... (Ibid.)

lence à Jean, comme à son suzerain et à son protecteur [1]. Par une sorte de représailles du tort fait à son vassal, le comte Jean s'empara des citadelles royales de Nottingham et de Tickhill, y plaça ses chevaliers et y arbora sa bannière, protestant, dit un vieil historien, que si le chancelier ne faisait promptement droit à Gérard, son homme-lige, il lui ferait visite avec une verge de fer [2]. Le chancelier eut peur, et négocia un accord par lequel le comte resta en possession des deux forteresses qu'il s'était fait livrer : ce premier pas de Jean vers l'autorité, que son frère avait craint de lui confier, ne tarda guère à être suivi de tentatives plus importantes.

[1191] Geoffroi, fils naturel de Henry II, élu archevêque d'York, du vivant de son père, mais demeuré long-temps sans confirmation de la part du pape, obtint enfin de Rome la permission de se faire consacrer par le prélat de Tours, métropolitain de l'Anjou [3]. Aussitôt après sa consécration, il partit pour l'Angleterre, malgré le serment que son frère l'avait contraint de prêter [4]. Le chancelier en fut averti ; et, au moment où l'archevêque Geoffroy allait s'embarquer au port

1 Roger. de Hoved., p. 700.

2 Visitaret eum in virgâ ferreâ... (Ibid.)

3 Ibid., p. 701.

4 Immemor sacramenti quod fecerat domino regi fratri suo. (Ibid.)

de Wissant, il rencontra des messagers qui lui défendirent, au nom du roi, de passer la mer. Geoffroy ne tint compte de la défense, et des gens armés furent apostés pour le saisir à son débarquement [1]. Ayant échappé à leurs recherches, en se déguisant, il gagna un monastère de la ville de Canterbury, dont les religieux l'accueillirent, et le cachèrent dans leur maison [2]. Mais bientôt le bruit courut qu'il s'y trouvait; le couvent fut investi par des soldats; et l'archevêque, saisi dans l'église au moment où il venait de dire la messe, fut enfermé dans le château de la ville, sous la garde du connétable Mathieu de Clare. Cette arrestation violente fit grande rumeur par toute l'Angleterre, et le comte Jean, saisissant l'occasion, prit ouvertement le parti de son frère, et ordonna, avec menaces, au chancelier de mettre en liberté l'archevêque. Le chancelier n'osa résister; et alors, devenu plus audacieux, le comte de Mortain se rendit à Londres, y convoqua le grand conseil des barons et des évêques, et accusa devant eux Guillaume de Longchamp d'avoir abusé énormément du pouvoir que le roi lui avait confié [3]. Guillaume avait mécontenté trop de gens pour que son accusateur ne fût pas favo-

1 Rog. de Hoved., p. 701.

2 Ibid.

3.... Ut cancellarius jure staret in curiâ regis.... (Ibid.)

rablement écouté. L'assemblée des barons le cita donc à comparaître devant elle ; il s'y refusa, et, rassemblant des hommes d'armes, marcha sur Londres, de Windsor où il était, pour empêcher les barons de se réunir une seconde fois. Mais les hommes d'armes du comte le rencontrèrent aux portes de la ville, attaquèrent et dispersèrent son escorte, et le forcèrent de se jeter, en grande hâte, dans la Tour de Londres, où il se tint renfermé pendant que les barons et les evêques, réunis en parlement, délibéraient sur son sort [1].

La majorité d'entre eux avaient dessein de frapper un grand coup, et de destituer celui à qui le roi Richard avait confié la lieutenance de son pouvoir, et qui, selon les formes légales, ne pouvait être déposé sans l'ordre exprès du souverain. Dans cette entreprise hardie, le comte de Mortain et les barons anglo-normands résolurent de compromettre les habitans saxons de Londres, afin d'avoir pour appui, s'il fallait en venir aux mains, toute la population de cette grande ville. Le jour fixé pour leur assemblée, ils firent sonner la grosse cloche d'alarme; et, à mesure que les bourgeois sortaient de leurs maisons, des gens apostés leur disaient de se rendre à l'église de Saint-Paul [2].

1.... Contigit quòd milites illius et milites comitis Johannis obviaverunt sibi et acriter congressi sunt.... (Rog. de Hoved., p. 701.)

2 Pulsatâ campanâ quæ solet populum ad conveniendum

Les marchands et les gens de métiers y allèrent en foule pour voir de quoi il s'agissait ; ils furent surpris d'y trouver réunis les grands du pays, les fils des hommes de la conquête, avec lesquels ils n'avaient d'autres relations que celles du vilain avec le seigneur. Contre l'ordinaire, les barons et les prélats firent bon accueil aux bourgeois, et une sorte de fraternité passagère parut, malgré les différences de condition sociale, entre les Normands et les Saxons. Ces derniers comprirent ce qu'ils purent des discours prononcés devant eux en langue française, et, le débat fini, on lut une prétendue lettre du roi, datée de Messine, laquelle portait que, si le chancelier se conduisait mal dans son office, on pourrait le déposer et mettre à sa place l'archevêque de Rouen [1]. Après cette lecture, on prit les voix de toute l'assemblée, sans distinction de race, et les hérauts normands proclamèrent « qu'il avait plu à Jean, comte de » Mortain, frère du roi, à tous les évêques, » comtes et barons du royaume, et aux citoyens » de Londres, que le chancelier Guillaume de » Longchamp fût destitué de son office [2]. »

urgere.... (Alured. Rievallensis., p. 652.) — Et omnes episcopi et comites et barones et cives Londoniæ cum illis convenerunt in atrio Ecclesiæ Sancti-Pauli... (Roger. de Hoved., p. 701.)

1 Ostenderunt coram populo litteras domini regis sigillatas... (Ibid., p. 702.)

2 Placuit ergò Johanni, fratri regis, et omnibus epis-

Pendant que ces choses avaient lieu dans l'église de Saint Paul, le chancelier se tenait enfermé dans la Tour de Londres, et ses ennemis ignoraient s'il prendrait le parti d'y soutenir un siége. Dans ce doute, l'amitié des bourgeois de la ville devait être pour eux d'un grand prix ; pour la gagner pleinement, ils firent à l'égard des habitans de Londres ce qu'avaient fait autrefois Guillaume-le-Roux et Henry I[er] à l'égard de tout le peuple saxon. « Le même jour, dit un auteur » du temps, le comte de Mortain, l'archevêque » de Rouen et les justiciers du roi, octroyèrent » aux citoyens la licence de former entre eux » une *commune* [1]. Le comte, l'archevêque et » presque tous les évêques et barons du royaume » jurèrent de maintenir fermement et immuablement cette *commune*, aussi long-temps qu'il » plairait au roi [2] ; et, de leur côté, les citoyens » jurèrent obéissance et fidélité au seigneur roi » Richard, et après lui au comte Jean, qu'ils » promirent de reconnaître pour roi et seigneur, » si son frère mourait sans enfans [3]. »

copis, comitibus et baronibus regni et civibus Londoniæ, ut cancellarius ille deponeretur... (Rog. de Hoved., p. 702.)

1 Concesserunt civibus Londoniarum habere communam suam... (Ibid.)

2 Firmiter et inconcussè quamdiù regi placuerit... (Ibid.)

3 Juraverunt fidele servitium domino regi Ricardo... reciperent in regem et dominum... (Ibid.)

Cette promesse et ce serment étaient peu d'accord avec les vues de Richard ; car, dans quelques-unes de ses chartes, il avait déjà désigné pour héritier du royaume, si lui-même mourait sans enfans, le jeune Arthur, son neveu, fils de Geoffroy et de la fille du dernier duc de Bretagne[1]. La clause, *tant qu'il plaira au roi*, insérée dans la charte des habitans de Londres, était donc proprement l'assurance de la destruction de leur commune, aussitôt que Richard serait de retour ; et cependant ils n'hésitèrent pas à s'engager dans un parti qui leur promettait au moins quelques jours d'une existence plus libre et plus tolérable. Mais ce qu'ils obtinrent alors, ils ne le gardèrent pas long-temps ; et leur nouvelle liberté tomba en désuétude, sans qu'il y eût même besoin d'un acte formel pour révoquer l'octroi des barons et du comte Jean. Lorsque le comte fut devenu roi après la mort de son frère, et qu'à son tour il vit s'élever contre lui une ligue d'ennemis puissans, il renouvela aux citoyens les mêmes concessions [2], mais pour aussi peu de temps que la première fois. Sous le règne suivant, les choses avaient déjà repris leur ancien cours,

[1] Arthurium, egregium ducem Britanniæ, carissimum nepotem nostrum, et hæredem si fortè nos sine prole obire contigerit (Roger. de Hoved., pag. 702.) — Rymer, Acta publica, t. I, p. 66.

[2] Reymer, t. I, p. 66, passim.

et les bourgeois de Londres étaient, selon l'expression d'un contemporain, taillés haut et bas, comme des serfs [1].

Le chancelier Guillaume de Longchamp, homme peu courageux, abandonna tout projet de se défendre dans la Tour de Londres, et demanda à capituler. La libre sortie lui fut accordée, sous condition de remettre à l'archevêque de Rouen, son successeur, les clefs de tous les châteaux du roi [2]. On lui fit jurer de ne point sortir d'Angleterre avant d'avoir fait cette remise, et l'on emprisonna ses deux frères comme otages de sa parole [3]. Il se retira à Canterbury ; mais après y être demeuré quelques jours, il prit la résolution de s'enfuir, aimant mieux laisser ses frères en danger de mort, que de rendre les châteaux, par la possession desquels il espérait encore recouvrer ce qu'il avait perdu [4]. Il sortit de la ville à pied et déguisé, ayant par-dessus ses habits d'homme une jupe de femme et une cape à larges manches, la tête couverte d'un voile d'étoffe épaisse, tenant sous le bras un ballot de toile, et à la main une aune [5]. Dans cet attirail, qui

1 .... Quasi servi ultimæ conditionis... (Math. Paris.)

2 Roger. de Hoved., p. 704.

3 Fratres suos obsides dedit. (Ibid.)

4 Ibid.

5 Tunicâ fœmineâ viridis coloris indutus, cappam habens ejusdem coloris manicatam, peplum in capite,

était celui des marchandes anglaises de l'époque, le chancelier se rendit vers la mer, et fut obligé d'attendre quelque temps le navire où il devait s'embarquer [1].

Il s'assit tranquillement sur une pierre avec son ballot sur les genoux; des femmes de pêcheurs qui passaient l'abordèrent en lui demandant le prix de sa toile; mais, faute de savoir un seul mot d'anglais, le chancelier ne répondit rien; ce qui étonna fort les acheteuses [2]. Elles s'éloignèrent cependant; mais d'autres femmes survinrent, aperçurent la toile, et l'ayant touchée pour l'examiner, firent la même demande que les premières. La prétendue marchande continua de garder le silence, et les femmes renouvelèrent leurs questions; enfin, poussé à bout, le chancelier se mit à rire tout haut, croyant sortir d'embarras par cette espèce de réponse [3]. A ce rire hors de propos, les femmes crurent qu'elles avaient devant elles une personne idiote ou aliénée, et, soulevant son voile pour la reconnaître, découvrirent un visage d'homme fraiche-

pannum habens lineum in manu sinistrâ, virgam venditoris in dextrâ... (Rog. de Hoved., p. 704.)

[1] Ibid.

[2] Ille verò nil respondebat, quia linguam anglicanam prorsùs ignorabat... (Ibid.)

[3] Cùmque ille nihil responderet, sed magis subrideret... (Ibid.)

ment rasé [1]. Leurs cris de surprise ameutèrent les ouvriers du port ; ceux-ci, joyeux de trouver un objet de risée, se jetèrent sur le personnage déguisé, le tirant par ses habits, le faisant tomber par terre, et s'amusant de ses vains efforts pour leur échapper ou leur faire comprendre qui il était [2]. Après l'avoir traîné quelque temps à travers les cailloux et la boue, les pêcheurs et les matelots finirent par l'enfermer dans une cave d'où il ne sortit qu'en faisant connaître sa mésaventure aux agens de l'autorité normande [3].

Forcé d'exécuter ses engagemens envers le comte de Mortain et ses partisans, l'ex-chancelier leur rendit les clés des châteaux, et obtint ainsi la permission de sortir librement d'Angleterre. A son arrivée en France, il s'empressa d'écrire au roi Richard que son frère Jean s'était emparé de toutes ses forteresses, et se disposait à usurper son royaume s'il ne revenait promptement [4]. D'autres nouvelles plus alarmantes encore ne tardèrent pas à parvenir au roi d'Angleterre en Pa-

1 Viderunt faciem hominis nigram et noviter rasam... (Roger. de Hoved., p. 704.)

2 Et facta est statìm multitudo virorum ac mulierum extrahentium de capite peplum, et trahentium eum prostratum in terrâ per manicas et capucium... (Ibid.)

3 Et sic populus tractavit eum per totam villam et in quodam cellario tenebroso inclusit... (Ibid.)

4 Nisi ipse celeriùs venire festinasset... (Ibid.)

lestine. [1192] Il apprit que Philippe de France, passant par Rome, avait prié le pape de l'exempter du serment de paix qu'il avait prêté à Richard, et que, dès son arrivée dans son château de Fontainebleau, il s'était vanté de mettre bientôt à mal les domaines du roi d'Angleterre [1]. Malgré la distance qui le séparait alors des lieux où se trouvait Richard, le roi Philippe affectait toujours de craindre quelque trahison ou quelques embûches de sa part [2]. Une fois qu'il venait d'arriver au château de Pontoise pour s'y divertir, on le vit tout à coup prendre un air soucieux et retourner en grande hâte vers Paris. Il réunit aussitôt ses barons et leur montra des lettres venues, à ce qu'il assurait, d'outre-mer, et dans lesquelles on l'avertissait de prendre garde à lui, parce que le roi d'Angleterre avait envoyé d'Orient des *hassassis* ou *assassins*, pour le tuer [3].

C'était le nom, alors tout nouveau dans les langues européennes, par lequel on désignait les mahométans fanatiques de religion et de patriotisme qui croyaient gagner le paradis en se dévouant à tuer par surprise les ennemis de leur

1 Script rer fr., t. XVIII, p. 28.

2 Vel frustra timebat, vel potiùs ad augendam invidiam timere se fingebat... (Ibid., p. 31.)

3 Quòd ad suggestionem et mandatum regis Angliæ Ricardi mittebantur Arsacidæ..... (Ibid., t. XVII, p. 37.) — Rog. de Hoved., p. 716.

foi. On croyait généralement qu'il existait dans les défilés du mont Liban une tribu entière de ces enthousiastes, soumise à un chef appelé le Vieux de la Montagne, et que les vassaux de ce personnage mystérieux, à son premier signal, couraient joyeusement à la mort [1]. Le nom de *haschischi*, par lequel on les désignait en langue arabe, provenait de celui d'une plante enivrante dont ils faisaient un fréquent usage pour s'exalter ou s'étourdir [2].

On conçoit que le nom de ces hommes qui poignardaient à l'improviste, frappaient les généraux d'armée au milieu de leurs soldats, et mouraient en riant, pourvu qu'ils n'eussent pas manqué leur coup, devait inspirer une grande terreur aux croisés et aux pèlerins de l'Occident. Ils rapportaient un souvenir si vif de l'effroi qu'ils avaient ressenti au seul mot d'*assassin*, que ce mot passa bientôt dans toutes les bouches, et que les contes d'assassinat les plus absurdes purent

1 Fertur esse in Oriente agens sub ditione cujusdam potentis Sarraceni, quem Senem de Monte nominant, quoddam hominum genus... (Script. rer. franc., t. XVIII, pag. 30.) Le nom de *Vieux*, donné par les croisés au chef de la tribu des *assassins*, est la traduction du mot *Scheïk*, qui, en arabe, signifie *un homme âgé* et *un chef de tribu*.

2 Cette plante est une espèce de chanvre, appelé en arabe *haschische*. (Voyez la Chrestomathie arabe de M. Silvestre de Sacy.)

trouver aisément en Europe des gens disposés à y croire. Cette disposition existait, à ce qu'il paraît, en France, lorsque le roi Philippe assembla ses barons en parlement à Paris. Nul d'entre eux n'exprima de doute sur le péril du roi; et Philippe, soit pour mieux exciter parmi ses vassaux la haine contre le roi d'Angleterre, soit pour se donner de nouvelles sûretés contre ses autres ennemis, et contre ses sujets eux-mêmes, entoura sa personne de précautions extraordinaires[1]. « Contre la coutume de ses aïeux, disent les » contemporains, il ne marcha plus qu'escorté » de gens en armes, et institua, pour plus grande » sécurité, des gardes de son corps, choisis » parmi les gens qui lui étaient le plus dévoués, » et armés de grandes masses de fer ou de » cuivre[2]. » On dit que certaines personnes qui, usant de la familiarité accoutumée, s'approchèrent de lui par mégarde, coururent le danger de la vie[3] : » Cette nouveauté royale étonna

1 Ad majorem cautelam corporis sui. (Script. rer. fr., t. XVII, p. 37.)

2 Contra morem majorum suorum non nisi armatâ vallatus custodiâ procedebat... instituit custodes corporis sui clavas æreas vel ferreas in manibus portantes..... (Ibid., et t XVIII, p. 31.)

3 Quidam familiari ausu propiùs accedentes, non sine periculo..... (Ibid.)

» beaucoup de gens, et leur déplut singulière-
» ment [1]. »

Le mauvais effet produit par l'institution de ces gardes du corps, alors appelés *sergens à masse*, obligea le roi Philippe à convoquer de nouveau l'assemblée des barons et des évêques de France[2]. Il renouvela devant elle ses premières imputations contre le roi d'Angleterre, assurant que c'était lui qui avait fait tuer à Tyr, en plein jour, le marquis de Montferrat, par les assassins qu'il tenait à sa solde [3]. « Y a-t-il lieu, après tout cela,
» de s'émerveiller, dit le roi de France, que j'aie
» de moi plus de soin que de coutume ? Néan-
» moins, si mes précautions vous paraissent
» inconvenantes ou superflues, décidez, et j'y
» renoncerai[4]. » L'assemblée ne manqua pas de répondre que tout ce que le roi jugeait à propos de faire pour sa sûreté personnelle était bon et convenable ; les gardes du corps furent maintenus, et l'institution s'en conserva bien des siècles après qu'on eut cessé de croire, en France, au pouvoir mystérieux du Vieux de la Montagne[5].

1 Mirantibus hanc novitatem regiam plurimis... (Script. rer. fr., t. XVIII, p. 31.)

2 Ut pro eâ satisfaceret, suorum concilium Parisios convocavit... (Ibid.)

3 Dùm per plateam civitatis Tyri equitaret... (Ibid., pag. 65.)

4 Quam tamen (curam) si reputatis vel indecoram, vel superfluam, decernite amovendam. (Ibid., p 31.)

5 Ibid. t. XVII, p. 71 et 377.

Une autre question adressée par le roi Philippe à ses barons, fut celle-ci : « Dites-moi s'il n'est » pas légitime que je tire prompte et bonne ven» geance des torts manifestes que m'a faits ce » traître de Richard [1]. » Sur ce point, la réponse fut encore plus unanime ; car les barons de France étaient tous animés d'un vieil esprit de rancune nationale contre le pouvoir des Normands [2].

Malgré l'éloignement où il se trouvait, le roi Richard fut assez proptement informé de ces nouvelles, parce que, dans la ferveur du zèle qui venait de se rallumer en Europe contre les sectateurs de Mahomet, de nouveaux pèlerins partaient chaque jour pour la Terre-Sainte. La destitution du chancelier, et l'occupation des forteresses par le comte Jean, avaient beaucoup troublé le roi d'Angleterre, et il prévoyait que tôt ou tard son frère, suivant l'exemple que lui-même lui avait donné, unirait ses projets d'ambition aux projets d'hostilité du roi de France [3]. Ces craintes l'agitèrent bientôt au point que, malgré le serment qu'il avait fait de ne pas quitter la Terre-Sainte tant qu'il lui resterait un roussin à manger, il conclut une trève de trois ans trois

1 De proditore manifesto proprias ulcisci injurias..... (Script. rer. fr., t. XVIII, p. 31.)

2 Ibidem.

3 Propter sinistros rumores quos audierat... (Roger. de Hoved., p. 717.)

mois trois jours avec les Sarrasins, et se mit en route vers l'Occident [1].

Parvenu en mer à la hauteur de la Sicile, il songea qu'il y aurait du danger pour lui à débarquer dans un des ports de la Gaule méridionale, parce que la plupart des seigneurs de Provence étaient parens du marquis de Monferrat, et parce que le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, suzerain des villes maritimes situées à l'ouest du Rhône, était son ennemi personnel [2]. Craignant de leur part quelques embûches, au lieu de traverser la Méditerranée, il entra dans le golfe Adriatique, après avoir congédié la plus grande partie de sa suite, afin de n'être point reconnu [3]. Son vaisseau fut attaqué par des pirates, avec lesquels, à la suite d'un combat assez vif, il trouva moyen de faire amitié, si bien qu'il quitta son navire pour un des leurs, qui le conduisit à Zara sur la côte d'Esclavonie [4]. Il prit terre, avec un baron normand appelé Baudouin de Béthune, maître Philippe et maître Anselme, ses chapelains, quelques Templiers et quelques serviteurs [5]. Il s'agissait d'obtenir un sauf-conduit

1 Quandiù haberet unum runcinum ad manducandum... (Roger. de Hoved., p. 216.)

2 Voyez livre X.

3 Script. rer. fr., t. XVIII, p 31 et 71.

4 Qui piratæ cum rege confœderati.... ascendit rex cum eis.... (Radulf. de Coggeshale, ibid., p. 71.)

5 Ibidem.

du seigneur de la province, qui, par un fâcheux hasard, était allié de près à la famille du marquis de Montferrat. Le roi envoya l'un de ses gens faire cette demande, et le chargea d'offrir au seigneur un anneau orné d'un gros rubis qu'il avait acheté, en Palestine, à des négocians pisans[1]. Ce rubis, alors célèbre, fut reconnu par le seigneur de Zara : « Qui sont ceux qui t'envoient » me demander passage ? dit-il au messager[2]. » — Des pèlerins revenant de Jérusalem. — Et » leur nom ? — L'un s'appelle Baudouin de » Béthune, et l'autre, Hugues le marchand, » qui vous offre cet anneau[3]. » Le seigneur, examinant l'anneau avec attention, fut quelque temps sans rien dire, et reprit tout à coup : « Tu » ne dis pas vrai; ce n'est pas Hugues qu'il se » nomme, c'est le roi Richard[4]. Mais, puisqu'il » a voulu m'honorer de ses dons sans me con- » naître, je ne veux point l'arrêter; je lui renvoie » son présent, et le laisse libre de partir[5]. »

Surpris de cet incident, auquel il était bien

1.... A quodam Pisano comparaverat.... (Radulf. de Cogges. apud script rer. fr., t. XVIII, p. 71.)

2 Ibid.

3.... Unus, inquit, eorum appellatur Baldewinus de Betun, alter verò Hugo mercator... (Ibid.)

4.... Non, inquit, Hugo, sed rex Ricardus appellatur... (Ibid.)

5.... Quia me ignotum ita honoravit, liberam abeundi licentiam concedo... (Ibid.)

loin de s'attendre, Richard partit aussitôt ; on ne chercha point à l'en empêcher. Mais le seigneur de Zara envoya prévenir son frère, seigneur d'une ville voisine, que le roi des Anglais était dans le pays, et devait passer sur ses terres [1]. Le frère avait à son service un Normand appelé Roger, natif d'Argentan, auquel il donna aussitôt commission de visiter chaque jour toutes les hôtelleries où logeaient des pèlerins, et de voir s'il ne reconnaîtrait pas le roi d'Angleterre au langage, ou à quelque autre signe, lui promettant, s'il réussissait à le faire saisir, la moitié de sa ville à gouverner [2]. Le Normand se mit à la recherche durant plusieurs jours, allant de maison en maison, et finit par découvrir le roi. Richard essaya d'abord de cacher qui il était; mais, poussé à bout par les questions du Normand, il fut contraint d'en faire l'aveu [3]. Alors Roger se mit à pleurer, et le conjura de prendre sur-le-champ la fuite, lui offrant son meilleur cheval [4]. Puis il retourna vers son seigneur, lui dit que la nouvelle

1 Radulf. de Coggeshale, apud script. rer. fr, t. XVIII, p. 72.

2 Roger nomine, Normannus genere de Argentan... si fortè regem per loquelam, vel per aliquod signum explorare posset.... (Ibid.)

3 Singulorum hospitia inquirens et discutiens,... regem reperit qui... confitetur quòd erat... (Ibid.)

4... Qui statìm cum lacrymis.... equum peroptimum regi tradens.... (Ibid.)

de l'arrivée du roi n'était qu'un faux bruit, qu'il ne l'avait point trouvé, mais seulement Baudouin de Béthune, un de ses compatriotes, qui revenait de pèlerinage. Le seigneur, furieux d'avoir manqué son coup, fit arrêter Baudouin, et le retint en prison [1].

Pendant ce temps, le roi Richard était en fuite sur le territoire allemand, ayant pour toute compagnie Guillaume-de-l'Étang, son ami intime, et un valet qui savait parler la langue teutonique, soit qu'il fût Anglais de naissance, soit que sa condition inférieure lui eût donné le goût d'apprendre la langue anglaise, alors fort ressemblante au dialecte saxon de la Germanie, et n'ayant ni mots français, ni locutions, ni constructions françaises [2]. Ils voyagèrent trois jours et trois nuits sans prendre de nourriture, presque sans savoir où ils allaient, et entrèrent dans la province qu'on appelait en langue tudesque OEst-reich, c'est-à-dire pays de l'Est. Ce nom était un dernier souvenir du vieil empire des Franks, dont cette contrée avait formé jadis l'extrémité orientale [3]. L'OEst-reich ou l'Autriche, comme disaient les

[1] Dicit frivolum esse quod audierat de regis adventu... Baldewinum de Betun comprehendi jussit... (Radulf. de Coggeshale, ap. script. rer. fr., t. XVIII, p. 72.)

[2].... Rex cum Willelmo de Stagno, et quodam puero, qui linguam teutonicam noverat, tres dies et noctes.... (Ibid.)

[3] Voyez livre II.

Français et les Normands, dépendait de l'empire germanique, et était gouvernée par un seigneur qui prenait le titre de *here-zog* ou duc; et par malheur, ce duc, nommé Léopold [1], était celui que Richard avait mortellement offensé en Palestine, en faisant déchirer sa bannière. Sa résidence était à Vienne, sur le Danube, où le roi et ses deux compagnons arrivèrent, épuisés de fatigue et de faim [2].

Le serviteur, qui parlait anglais, alla au change de la ville échanger des besans d'or contre de la monnaie du pays [3]. Il fit, devant les marchands, beaucoup d'étalage de son or et de sa personne, prenant un air de dignité et des manières d'homme de cour [4]. Les bourgeois, soupçonneux, le menèrent à leur magistrat pour savoir qui il était. Il se donna pour le domestique d'un riche marchand qui devait arriver dans trois jours, et fut mis en liberté sur cette réponse [5]. A son retour au logis du roi, il lui raconta son aventure et lui conseilla de partir au plus vite; mais Richard, désirant prendre du repos, demeura encore quelques jours [6].

[1] Plus correctement Leot-polde, brave parmi le peuple.

[2] Script. rerum franc., t. XVIII, p. 72.

[3].... Ad escambium veniens, cùm plures bizantios proferret.... (Ibid.)

[4] Cùm nimis curialiter et pompaticè se haberet.... (Radulf. de Coggeshale, ibid.)

[5] Servientem cujusdam ditissimi mercatoris... (Ibid.)

[6] Per aliquot dies requiescere cupiens... (Ibid.)

Durant cet intervalle, le bruit de son débarquement à Zara se répandit en Autriche; et le duc Léopold, qui désirait à la fois se venger et s'enrichir par la rançon d'un pareil prisonnier, envoya de tous côtes à sa recherche des espions et des gens armés [1]. Ils parcoururent la contrée sans rien découvrir ; mais un jour, le même serviteur, qui avait déjà été arrêté une fois, se trouvant au marché de la ville, où il achetait des provisions, on remarqua à sa ceinture des gants richement brodés, tels qu'en portaient, avec leurs habits de cour, les grands seigneurs de l'époque [2]. On le saisit de nouveau, et, pour lui arracher des aveux, on le mit à la torture [3]; il révéla tout, et indiqua l'hôtellerie où se trouvait le roi Richard. Cette maison fut aussitôt cernée par les hommes d'armes du duc d'Autriche, qui, surprenant le roi, l'obligèrent à se rendre : le duc lui témoigna du respect ; mais il le fit enfermer dans une prison, ou des soldats d'élite le gardaient, jour et nuit, l'épée nue [4].

1 In ultionem læsionis cujusdam.... magis autem anglicanarum opum homo avarus sitiens.... (Radulf. de Coggeshale, apud script. rer. fr., t. XVIII, p 35.)

2.... Chirothecas domini regis sub zonâ secum incautiùs gestasse... (Ibid., p. 72.)

3 Dirissimè torquent, variis pœnis et cruciatibus affligunt... (Ibid.)

4.... Strenuis militibus custodiendum tradidit, qui, die noctuque, strictis ensibus eum custodierunt..... (Ibid.)

Dès que le bruit de l'arrestation du roi d'Angleterre se fut répandu, l'empereur ou César de toute l'Allemagne [1] somma le duc d'Autriche, son vassal, de lui remettre le prisonnier, sous prétexte qu'il ne convenait qu'à un empereur de tenir un roi en prison [2]. Le duc Léopold se rendit à cette raison bizarre avec une bonne grâce apparente, mais non sans stipuler qu'il lui reviendrait au moins une certaine part de la rançon [3]. Le roi d'Angleterre fut alors transféré de Vienne à Worms, dans une des forteresses impériales; et l'Empereur, tout joyeux, envoya au roi de France un message, plus agréable pour lui, dit un historien du temps, qu'un présent d'or et de pierreries [4]. Philippe écrivit aussitôt à l'Empereur pour le féliciter de sa prise, et l'engager à la garder avec soin, parce que, disait-il, le monde ne serait jamais en paix si un pareil brouillon réussissait à s'évader [5]. [1193] En conséquence, il proposait

1.... Occasione captivi insignis diripiendi.... (Guill. Neubrig. apud script. rer. fr., t. XVIII, p. 35.)

2 Allegans regem non decere teneri à duce, nec esse indecens si ab imperatoriâ celsitudine decus regium teneretur... (Ibid., p. 36.)

3 Pactus competentem provenientis commodi portionem... (Ibid., p. 36.)

4 Gratissimum illi super aurum et topazion. (Ibid., pag. 35.)

5 Mundum componi non posse si tantus turbator emergeret.... (Script. rer. franc. tom. XVIII, pag. 38.)

de payer une somme égale ou même supérieure à la rançon du roi d'Angleterre, si l'Empereur voulait le lui donner en garde [1].

L'Empereur soumit, selon l'usage, cette proposition à la diète ou assemblée générale des seigneurs et des évêques d'Allemagne. Il exposa devant eux les motifs de la demande du roi de France, et justifia l'emprisonnement de Richard par le prétendu crime de meurtre commis sur le marquis de Montferrat, l'insulte faite à la bannière du duc d'Autriche, et la trève de trois ans conclue avec les Sarrasins. Pour ces méfaits, le roi d'Angleterre devait, selon lui, être déclaré ennemi capital de l'Empire [2]. L'assemblée décida que Richard serait jugé par elle sur les griefs qu'on lui imputait; mais elle refusa de le livrer au roi de France [3]. Celui-ci n'attendit pas le jugement du prisonnier pour lui envoyer dire, par un message exprès, qu'il le renonçait pour son vassal, le défiait et lui déclarait la guerre à outrance [4]. En même temps il fit faire au comte de Mortain les mêmes offres qu'autrefois il avait

1 Sibi custodiendum traderet. (Script. rerum franc., t. XVIII, pag. 38.)

2 Ibid., pag. 37.

3 Ibidem.

4 Missis à latere suo viris honoratis... hominium quo sibi astrictus videbatur refutavit, bellumque vincto indixit... (Ibid.)

faites à Richard pour l'exciter contre son père. Il promit de garantir au comte Jean la possession de la Normandie, de l'Anjou et de l'Aquitaine, et de l'aider à s'emparer de la royauté en Angleterre ; il ne lui demandait en retour que d'être fidèlement son allié, et d'épouser cette malheureuse Aliz dont il a été fait mention plus haut [1]. Sans conclure d'alliance positive avec le roi Philippe, Jean commença des intrigues dans tous les pays soumis à son frère ; et, sous prétexte que Richard était mort ou devait être regardé comme tel, il exigea le serment de fidélité des officiers publics et des gouverneurs des châteaux et des villes [2].

Le roi d'Angleterre fut averti de ces manœuvres par plusieurs abbés de Normandie, qui obtinrent la permission de le visiter dans sa prison, et surtout par son ancien chancelier, Guillaume de Long-champ, l'ennemi personnel du comte de Mortain [3]. Richard le reçut comme un ami persécuté pour son service, et l'employa dans plusieurs négociations. Le jour fixé pour le jugement du roi arriva ; il comparut, comme accusé, devant la diète germanique assemblée à Worms ; il n'eut besoin que de promettre, pour sa rançon, cent mille livres d'argent, et de s'avouer vassal de

1 Roger. de Hoved., pag. 724.

2 Asserens quòd rex Angliæ frater suus mortuus erat... (Ibid.)

3 Ibid., p. 722.)

l'Empereur, pour être absous sur tous les points[1].
Cet aveu de vasselage, qui n'était qu'une simple formalité, avait de l'importance aux yeux de l'Empereur, à cause de ses prétentions à la domination universelle des Césars de Rome, dont il se disait l'héritier. La sujétion féodale du royaume d'Angleterre à l'empire germanique n'était pas de nature à durer long-temps; et néanmoins l'aveu et la déclaration s'en firent alors avec toute la pompe et l'appareil commandé par les usages du siècle. « Le roi Richard, dit un contemporain, » se destitua du royaume, et le remit à l'Empe- » reur, comme au suzerain universel, l'en inves- » tissant par son chaperon[2]; et aussitôt l'Empe- » reur le lui rendit pour le tenir en fief, sous la » condition d'un tribut annuel de cinq mille livres » sterling, et l'en investit par une double cou- » ronne d'or[3]. » Après cette cérémonie, l'Empereur, les évêques et les seigneurs d'Allemagne promirent par serment, sur leur âme, que le roi d'Angleterre serait mis en liberté, aussitôt qu'il

[1] Rog. de Hoved., p. 722—724.

[2] Deposuit se de regno Angliæ, et tradidit illud imperatori sicut universorum domino, et investivit eum indè per pileum suum.... (Ibid., p. 724.)

[3] Sed imperator statim reddidit ei regnum Angliæ tenendum de ipso, pro 5,000 libr. sterlingorum de tributo solvendis, et investivit eum indè per duplicem coronam de auro.... (Ibid.)

aurait payé cent mille livres ; et dès ce jour, la captivité de Richard devint moins étroite [1].

Pendant ce temps, le comte de Mortain, poursuivant ses intrigues et ses manœuvres, sollicitait les justiciers d'Angleterre, l'archevêque de Rouen et les barons de Normandie, de lui jurer fidélité et de le reconnaître pour roi. La plupart refusèrent ; et le comte, se sentant trop faible pour les contraindre à faire ce qu'il souhaitait, passa en France, et conclut un traité formel avec le roi Philippe [2]. Il s'avoua vassal et homme-lige de ce roi pour l'Angleterre et tous les autres États de son frère, jura d'épouser sa sœur, et de lui abandonner une partie considérable de la Normandie, Tours, Loches, Amboise et Montrichard, aussitôt que, par son secours, il serait devenu roi d'Angleterre [3]. Enfin il souscrivit à la clause suivante : « Et si mon frère Richard m'offrait la paix, je ne » l'accepterais point sans l'aveu de mon allié de » France, même dans le cas où mon allié la fe- » rait pour son propre compte, avec mondit frère » Richard [4]. »

1 Episcopi et duces et cætera nobilitas juraverunt in animam imperatoris... (Script. rerum franc., tom. XVIII, pag. 39.)

2 Ibid., p. 40. — Roger. de Hoved., p. 724.

3 Homo suus devenit de Normanniâ et cæteris terris fratris sui... (Ibid.)

4 Si autem fratrer meus Ricardus rex Anglorum cum rege Franciæ faceret pacem, et per ipsum offerret mihi

Après la conclusion de ce traité, le roi Philippe passa la frontière de Normandie, avec une armée nombreuse; et le comte Jean fit semer de l'argent parmi les tribus galloises, encore libres, pour les engager à seconder, par une invasion, les manœuvres de ses partisans en Angleterre [1]. Ce peuple, opprimé par les Normands, mit avec joie sa haine nationale au service de l'une des deux factions qui déchiraient ses ennemis; mais, incapable de grands efforts, hors du petit pays où il défendait si opiniâtrement son indépendance, il fut peu utile aux adversaires du roi Richard. Ces derniers obtinrent d'ailleurs peu de succès en Angleterre; et cette circonstance détermina le comte Jean à demeurer près du roi de France, et à tourner toutes ses vues du côté de la Normandie [2]. Ainsi exemptée du fléau de la guerre, l'Angleterre n'en fut pas plus heureuse; car elle avait à subir d'énormes tributs, levés pour la rançon du roi. Les collecteurs royaux parcouraient le pays dans tous les sens, et faisaient contribuer toutes les classes d'hommes, clercs ou laïcs, Saxons ou Normands [3]. Toutes les sommes

pacem, ego sine voluntate regis Franciæ cum rege Angliæ pacem facere non possum .. (Script. rer. franc. tom. XVIII, pag. 40.)

1 Annales Waverleienses. (Ibid., p. 190.)

2 Script. rerum. franc., tom. XVIII, pag. 38.

3 Nulli parcentes, nec ulla erat distinctio... (Guill. Neubrig. apud scrip. rer. fr. Ibid., p. 37.)

levées partiellement dans les provinces, furent réunies à Londres; l'on avait calculé que le total devait s'élever au montant de la rançon, mais on trouva un énorme déficit causé par la fraude des employés[1]. Cette première levée se trouvant insuffisante, les officiers royaux en firent commencer une nouvelle, se servant, disent les historiens, du nom plausible de rançon du roi pour couvrir leurs honteuses rapines[2].

Il y avait près de deux ans que Richard était en prison; il s'ennuyait de sa captivité, et envoyait message sur message à ses officiers et à ses amis d'Angleterre et du continent, pour les presser de le délivrer, en payant sa rançon[3]. Il se plaignait amèrement d'être négligé par les siens, et de ce qu'on ne faisait pas pour lui ce que lui-même eût fait pour tout autre. Il exprima ses plaintes dans une chanson composée en langue romane méridionale, idiomè qu'il préférait au dialecte moins poli de la Normandie, de l'Anjou et de la France.

« J'ai beaucoup d'amis, mais ils donnent pau-
» vrement; c'est honte à eux, si, faute de ran-

1 Quod accidisse creditur per fraudem exactorum.... (Guillelm. Neubrig. apud script.rer. fr., t. XVIII, p. 37.)

2 Manifestum rapinarum dedecus honesto redemptionis regiæ nomine palliant.... (Ibid.)

3 Frequentibus commonebat mandatis uti redemptionis suæ pretium omnibus modis præpararent. (Ibid.)

» çon, depuis deux hivers je suis prisonnier [1].
» Qu'ils sachent bien, mes hommes et mes barons anglais, normands, poitevins et gascons, » que je n'ai pas si pauvre compagnon, que pour » argent je laissasse en prison ; je ne dis pas cela » par reproche; mais je suis encore prisonnier!..»

Pendant que la seconde collecte pour la rançon du roi Richard se faisait par toute l'Angleterre, des messagers de l'Empereur vinrent à Londres, recevoir comme à-compte sur la somme totale, l'argent qu'on avait déjà réuni [2]. Ils en vérifièrent la quantité par poids et par mesure, et mirent leur sceau sur les sacs, que des matelots anglais transportèrent jusqu'au territoire de l'Empire, aux risques et périls du roi d'Angleterre [3]. L'argent arriva sain et sauf entre les mains du César d'Allemagne, qui en fit passer le tiers au duc d'Autriche, pour sa part de prise [4]; ensuite il y eut une nouvelle diète assemblée pour

1 Pro n'ay damies, mas poure son li don
Ancta lur es si per ma rezenson
Soi sai dos yvers pres.

(Poésies des Troubadours, t. IV, p. 183.)

2 Roger. de Hoved., p. 733.

3 In pondere et mensurâ... periculo regis Angliæ.... (Ibid.)

4.... Cujus summæ pars tertia duci Austriæ qui regem captivaverat competere videbatur.... (Script. rer. franc., t. XVIII, p. 39.)

décider du sort du prisonnier, dont la délivrance fut fixée à la troisième semaine après Noël, à condition qu'il laisserait un certain nombre d'otages pour garantie du paiemént qui lui restait à faire [1]. Le roi Richard accorda tout, et l'Empereur, ravi de sa bonne grâce, voulut lui faire un don en récompense. Il lui octroya par charte authentique, pour les tenir de lui en fief, plusieurs provinces sur lesquelles il n'avait d'autres droits que des prétentions contestées, le Viennois et une partie de la Bourgogne, et les villes et territoires de Lyon, Arles, Marseilles et Narbonne [2]. « Or il faut savoir, dit un contemporain, » que ces terres, données au roi par l'Empereur, » contiennent cinq archevêchés et trente-trois » évêchés; mais il faut savoir aussi que ledit » Empereur n'y a jamais pu exercer aucune » espèce d'autorité, et que les habitans n'ont jamais voulu reconnaître aucun seigneur nommé » ou présenté par lui [3]. »

Lorsque le roi de France et le comte Jean, son allié, apprirent ce qui venait d'être résolu dans la diète impériale, ils craignirent de n'avoir pas

1 Rog. de Hoved., p. 733.

2.... Et Vianam et *Vianais* et Marsiliam et Narbonam et Arle-le-Blanc... (Ibid.)

3.... Et est sciendum quòd supra dictus imperator nunquàm prædictis terris et hominibus dominari potuit, neque ipsi aliquem dominum ad præsentationem imperatoris recipere voluerunt... (Ibid.)

le temps d'exécuter leurs desseins avant la délivrance du roi. Ils envoyèrent donc en grande hâte des messagers à l'Empereur, pour lui offrir soixante-dix mille marcs d'argent, s'il voulait prolonger d'une seule année l'emprisonnement de Richard, ou, s'il l'aimait mieux, mille livres d'argent pour chaque nouveau mois de captivité, ou bien encore cent cinquante mille marcs pour que le prisonnier fût remis à la garde du roi de France et du comte [1]. Tenté par ces brillantes propositions, l'Empereur eut envie de manquer à sa parole; mais les membres de la diète, qui avaient juré de la tenir fidèlement, s'y opposèrent, et, usant de leur puissance, firent relâcher le captif vers la fin de janvier 1194 [2]. Richard ne pouvait se diriger vers la France, ni vers la Normandie, envahie alors par les Français; et ce qu'il y avait de plus sûr pour lui, c'était de s'embarquer dans un port d'Allemagne pour aller directement en Angleterre. Mais on était dans la saison des mauvais temps; il fut obligé d'attendre plus d'un mois à Anvers; et pendant cet intervalle, l'Empereur fut de nouveau tenté par l'avarice; l'espoir de doubler ses profits l'emporta

[1] Rog. de Hoved., p. 733.

[2].... Propter cupiditatem pecuniæ quam rex Franciæ et comes Johannes ei obtulerant... (Ibid., pag. 734.) — Guill de Neubrig. apud script. rerum franc., tom. XVIII, pag. 40.)

sur la crainte de déplaire à des chefs moins puissans que lui, et qu'en qualité de seigneur *paramont*, il avait mille moyens de réduire au silence [1]. Il résolut donc de s'emparer une seconde fois du prisonnier qu'il avait laissé partir ; mais le secret de cette trahison ne fut pas assez bien gardé, et l'un des otages restés entre les mains de l'Empereur trouva moyen d'en avertir le roi [2]. Richard s'embarqua aussitôt dans la galiote d'un marchand de Normandie, appelé Alain Tranchemer ; et, ayant ainsi échappé aux hommes d'armes envoyés pour le prendre, il aborda heureusement au port de Sandwich [3].

Accueilli avec de grandes marques de joie, il trouva la majorité des comtes et des barons anglo-normands fidèle et dévouée à sa cause. Peu de temps auparavant, le grand conseil ou parlement du royaume avait déclaré le comte de Mortain ennemi public, et ordonné que toutes ses terres seraient saisies, et qu'on assiégerait ses châteaux [4]. Au moment où le roi arriva, cet ordre s'exécutait, et, dans toutes les églises, on prononçait, au nom des archevêques et des évê-

1.... Pœnituit imperatorum indultæ ei gratiæ... (Script. rer. franc., t. XVIII, p. 41.)

2 Relaxatum ad custodiam revocare cogitavit... (Ibid.)

3 Ibid. — Rog. de Hoved., p, 735.

4 Ibid., p. 736.

ques, au son des cloches et à la lueur des cierges, l'arrêt d'excommunication contre le comte et ses adhérens [1]. Le bruit de la délivrance du *Cœur-de-Lion* (c'est le surnom que les Normands donnaient au roi Richard) mit fin à la résistance des garnisons qui tenaient encore pour le comte Jean. Toutes se rendirent, à l'exception de celle de Nottingham, qui ne voulut pas croire à la nouvelle; le roi, irrité et prompt dans sa colère, marcha sur cette ville pour en faire le siége en personne, avant même d'entrer dans Londres [2].

Sa présence au camp devant Nottingham fut annoncée aux gens d'armes enfermés dans la place, par un bruit extraordinaire de trompettes, de cors, de clairons et d'autres instrumens de musique militaire; mais, pensant que ce n'était qu'une ruse des assiégeans pour les tromper, ils continuèrent à se défendre [3]. Le roi fit un serment terrible contre ceux qui osaient lui résister, et livra l'assaut à la ville, qui fut prise; mais la garnison se retira dans le château, l'un des plus forts que les Normands eussent bâtis en Angleterre. Avant de battre les murs du château avec ses pierriers et ses autres machines, Richard fit dresser un gibet, haut comme un grand arbre, où l'on pendit, par son ordre, à la vue de la

1 Roger. de Hoved., p. 736.

2 Ibid.

3.... Cum sonitu tubarum et buccinarum... (Ibid.)

garnison, quelques hommes pris dans le premier assaut [1]. Ce spectacle parut aux assiégés un signe de la présence du roi plus certain que tout ce qu'ils avaient vu jusque-là ; et ils se rendirent à merci [2].

Après sa victoire, le roi Richard, voulant se délasser, fit un voyage de plaisir dans la plus grande forêt de l'Angleterre, qui s'étendait depuis Nottingham jusqu'au centre du comté d'York, sur un espace de plusieurs centaines de milles; les Saxons l'appelaient Sire-Wode, nom qui, dans la suite des temps, s'est changé en celui de *Sherwood*. « Jamais de sa vie il n'avait vu ces forêts, » dit un narrateur contemporain, et elles lui » plurent extrêmement [3]. » Au sortir d'une longue captivité, on est toujours sensible au charme des sites pittoresques; et d'ailleurs à cet attrait naturel pouvait s'en joindre un autre tout particulier, et plus piquant peut-être pour l'esprit aventureux de Richard Cœur-de-Lion. Sherwood était alors une forêt redoutable aux Normands ; c'était l'habitation des derniers restes des bandes de Saxons armés, qui, reniant encore la conquête, persis-

1 Furcas erigi fecit... (Rog. de Hoved., p. 736.)

2 Se ponentes in misericordià regis de vità et membris et terris et honore.... (Ibid.)

3 Profectus est videre forestas de Sire-woode quas ipse nunquàm viderat anteà, et placuerunt ei multum.... (Ibid.)

taient volontairement à vivre hors de la loi de l'étranger [1]. Partout chassés, poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, c'est là seulement, qu'à la faveur des lieux, ils avaient pu se maintenir en nombre, et sous une sorte d'organisation militaire qui leur donnait un caractère plus respectable que celui de voleurs de grands chemins.

[1189 à 1194] Vers le temps où le héros du baronage anglo-normand visita la forêt de Sherwood, dans cette même forêt vivait un homme qui était le héros des serfs, des pauvres et des petits, en un mot de la race anglo-saxonne. « Parmi les déshé-
» rités, dit un ancien chroniqueur, on remarquait
» alors le fameux brigand Robert Hode, que le
» bas peuple aime tant à fêter par des jeux et des
» comédies, et dont l'histoire, chantée par les
» ménétriers, l'intéresse plus qu'aucune autre [2]. »
A ce peu de mots se réduisent toutes nos données historiques sur l'existence du dernier Anglais qui ait suivi l'exemple de Hereward [3]; et pour retrouver quelques traits de sa vie et de son caractère, c'est aux vieilles romances et aux ballades populaires qu'il faut, de nécessité, avoir recours. Si

[1] Voyez livres V, et VII.

[2] Hoc in tempore de exhæredatis surrexit ille famosissimus sicarius Robertus Hode cum ejus complicibus, de quibus stolidum vulgus hianter in comœdiis festum faciunt, et super cæteras romancias mimos et bardanos cantitare delectantur.... (Forduni histor. ed. Hearne, p. 774.)

[3] Voyez livre V.

l'on ne peut ajouter foi aux faits bizarres et souvent contradictoires rapportés dans ces poésies, elles sont du moins un témoignage incontestable de l'ardente amitié du peuple anglais pour le chef de bande qu'elles célèbrent, et pour ses compagnons, qui, au lieu de labourer pour des maîtres, couraient la forêt, gais et libres, comme s'expriment de vieux refrains [1].

On ne peut guère douter que Robert, ou plus vulgairement Robin Hood, n'ait été d'origine saxonne; son prénom français ne prouve rien contre cette opinion, parce que, dès la seconde génération après la conquête, l'influence du clergé normand fit tomber en désuétude les anciens noms de baptême, remplacés dès-lors par des noms de saints ou d'autres, usités en Normandie. Le nom de Hood est saxon, et les ballades les plus anciennes, et par conséquent les plus dignes d'attention, rangent les aïeux de celui qui le porta dans la classe des paysans [2]. Plus tard, quand s'affaiblit le souvenir de la révolution opérée par la conquête, les poètes de village imaginèrent d'embellir leur personnage favori de la pompe des

1 We range the forest Mery and free. (Ancient songs of Robin Hood.)

2 I shall you tell of a good yeman
His name was Robyn Hode.

(Ancient songs of Robin Hood. Hawkin's History of music. vol. III, p. 410.)

grandeurs et des richesses : ils en firent un comte, ou tout au moins le petit-fils d'un comte, dont la fille, ayant été séduite, s'enfuit et accoucha dans un bois. Cette dernière supposition a donné lieu à une romance populaire pleine d'intérêt et d'idées gracieuses ; mais rien de probable ne l'autorise [1].

Qu'il soit vrai ou faux que Robin Hood soit né, comme le dit cette romance, « dans le bois verdoyant, au milieu des lis en fleur, » c'est dans les bois qu'il passa sa vie à la tête de plusieurs centaines d'archers, redoutables aux comtes, aux vicomtes, aux évêques et aux riches abbés d'Angleterre, mais chéris des fermiers, des laboureurs, des veuves et des pauvres gens. Ils accordaient paix et protection à tout ce qui était faible et opprimé, partageaient avec ceux qui n'avaient rien les dépouilles de ceux qui s'engraissaient de la moisson d'autrui, et, selon la vieille tradition, faisaient du bien à toute personne honnête et laborieuse [2]. Robin Hood était le meilleur cœur et

1 O willie's large o' limb and lith
And come of high degree,
And he is gane to earl Richard
To serve for meat and fee....
Earl Richard had but ae daughter
Fair as a lily flower...., etc.
(Jamieson's Popolar songs, t. II.)

2 From wealthy abbot's chests and churcheis abundant store
What oftentimes he took, he shared among the poure.
(Robert Brune's Chronicle, ed. Hearne.)

le plus habile tireur d'arc de toute la bande ; et après lui on citait Petit-Jean, son lieutenant et son frère d'armes, dont il ne se séparait jamais dans le péril comme dans la joie, et dont les ballades et les proverbes anglais ne le séparent pas non plus [1]. La tradition nomme encore quelques-uns de ses compagnons, tels que Mutch, le fils du meunier, le vieux Scath Locke, et un moine appelé frère Tuck, qui combattait en froc, et, pour toute arme, se contentait d'un lourd bâton [2]. Ils étaient tous d'humeur joyeuse, ne visant point à s'enrichir, mais seulement à vivre de leur butin, et distribuant tout ce qu'ils avaient de superflu aux familles expropriées dans le grand pillage de la conquête. Quoique ennemis des riches et des puissans, ils ne tuaient point ceux qui tombaient entre leurs mains, et ne versaient le sang que pour leur propre défense [3]. Leurs coups ne tombaient guère que sur les agens de la police royale et les gouverneurs des villes ou des provinces, que les Normands appelaient vicomtes, et que les Anglais appelaient sheriffs. « Bandez vos arcs, dit » Robin Hood, et essayez-en les cordes; dressez » une potence ici près; et malédiction sur la tête

1 Robin Hood and little John. (Camden's Remains.)

2 With cowl and quarterstaff.

3 Stow's Annals, p. 159.

» de celui qui fera grâce au sheriff et aux ser-
» gens [1]. »

Le sheriff de Nottingham fut celui contre lequel Robin Hood eut le plus souvent à combattre, et celui qui le pourchassa le plus vivement à cheval et à pied, mettant sa tête à prix, et excitant ses compagnons et ses amis à le trahir. Mais aucun homme ne le trahit, et plusieurs l'aidèrent à se retirer du péril où sa hardiesse l'entraînait souvent. « J'aimerais mieux mourir, lui disait un
» jour une pauvre femme, que de ne pas tout
» faire pour te sauver ; car qui m'a nourrie et vê-
» tue, moi et mes enfans, n'est-ce pas toi et Petit-
» Jean [2] ? »

Les aventures surprenantes de ce chef de bandits du douzième siècle, ses victoires sur les hommes de race normande, ses stratagèmes et ses évasions, furent long-temps le seul fonds d'histoire nationale qu'un homme du peuple en Angleterre transmît à ses fils, après l'avoir reçu de ses aïeux. L'imagination populaire prêtait au personnage de Robin Hood toutes les qualités et toutes les vertus du moyen âge. Il passe pour avoir été aussi dévot

1 But bend your bows, and stroke your strings
Set the gallow tree about,
And cristes curse on his head, said Robin,
That spares the sheriff and the sergeant.
(Jamieson's Popol. songs, vol. II.)

2 The life of Robin Hood.

à l'église que brave au combat, et l'on disait de lui qu'une fois entré pour entendre l'office, quelque danger qui survînt, il ne sortait jamais qu'à la fin [1]. Ce scrupule de dévotion l'exposa une fois à être pris par le sheriff et ses hommes d'armes; mais il trouva encore moyen de faire résistance, et même, à ce que dit la vieille histoire, un peu suspecte d'exagération, ce fut lui qui prit le sheriff [2]. Sur ce thème, les ménétriers anglais du quatorzième siècle ont composé une longue ballade, dont quelques lignes méritent d'être citées, ne fût-ce que comme exemple de la couleur franche et animée que le peuple donne à sa poésie dans les temps où il existe une littérature véritablement populaire.

« En été, quand la verdure est belle et les feuil-
» les larges et longues, il y a plaisir dans la forêt
» à écouter le chant des oiseaux [3];

» A voir les chevreuils quitter la colline, pour
» se retraiter dans la plaine et se mettre à l'ombre
» sous les feuilles vertes du bois.

1 De quo quædam commendabilia recitantur... missam devotissimè audiret, nec aliquâ necessitate volebat interrumpere officium... (Forduni Hist., p. 774.)

2 Ibid.

3 In summer when the shaws be sheyn
And leves be large and long,
Hit is ful mery in fayre forest
To heare the foulys song.....
(Jamieson's Popolar songs, tom. II.)

» C'était un jour de Pentecôte, de bonne » heure, un matin de mai, un de ces jours où le » soleil se lève beau, et où les oiseaux chantent » gaiement.

» Par la croix du Christ, dit Petit-Jean, voilà » une joyeuse matinée; et dans toute la chre- » tienté, il n'y a pas un homme plus joyeux » moi [1].

» Ouvre ton cœur, mon cher maître, et songe » qu'il n'y a pas dans l'année de plus beau temps » qu'un matin de mai [2].

» Une chose me pèse, dit Robin Hood, et me » chagrine le cœur, c'est de ne pouvoir, en au- » cun jour de fête, entendre messe ni matines [3].

» Il y a quinze jours et plus que je n'ai vu mon » Sauveur, et je voudrais aller à Nottingham, » avec l'aide de la bonne Marie [4].

1 This is a mery morning, said little John,
By him that dyed on tree.
And more mery man than I am on
Was not in cristante.
(Jamieson's Popolar songs, tom. II.)

2 Pluk op thy hert my deare mayster.
(Ibid.)

3 The on thing greves me, said Robin,
And doth my hert mych woe.
(Ibid.)

4 With the myght of mylde Mary.
(Ibid.)

» Robin va seul à Nottingham; et Petit-Jean
» reste au bois de Sherwood ; il va dans l'église
» de Sainte-Marie , et s'agenouille devant la
» croix 1.... »

Robin Hood ne fut pas simplement renommé pour sa dévotion aux saints et aux jours de fête ; lui-même eut , comme les saints , son jour de fête dans l'année ; et dans ce jour , chômé religieusement par les habitans des hameaux et des petites villes d'Angleterre , il n'était permis de s'occuper de rien, sinon de jeux et de plaisirs. Au quinzième siècle , cet usage était encore observé ; et les fils des Saxons et des Normands prenaient en commun leur part de ces divertissemens populaires , sans songer qu'ils étaient un monument de la vieille hostilité de leurs aïeux. Ce jour-là , les églises étaient désertes comme les ateliers ; aucun saint , aucun prédicateur ne l'emportait sur Robin Hood ; et cela dura même après que la réforme eut donné en Angleterre un nouvel essor au zèle religieux. C'est un fait attesté par un évêque anglican du seizième siècle , le célèbre et respectable Latimer [2]. En faisant sa tournée pastorale , il arriva le soir dans une petite ville près de Londres, et fit avertir qu'il prêcherait le lendemain , parce que c'était jour solennel. « Le lendemain , dit-il , » je me rendis à l'église ; mais, à mon grand éton-

1 Jamieson's Popolar songs, t II.

2 Gilpin's life of Latimer, p. 122.

» nement, j'en trouvai les portes fermées à clé ;
» j'envoyai chercher la clé, et l'on me fit attendre une heure et plus ; enfin un homme vint à moi, et me dit : Messire, ce jour est un jour de grande occupation pour nous ; nous ne pouvons vous entendre ; car c'est le jour de Robin Hood[1] ; tous les gens de la paroisse sont au loin à couper des branches pour Robin Hood, vous les attendriez inutilement. » L'évêque s'était revêtu de son costume ecclésiastique, il fut obligé de le quitter, et de continuer sa route, laissant la place aux archers habillés de vert, qui jouaient sur un théâtre de feuillées les rôles de Robin Hood, de Petit-Jean et de toute la bande[2].

Des traces de ce long souvenir, dans lequel s'anéantit pour le peuple anglais le souvenir même de l'invasion normande, subsistent encore aujourd'hui. On trouve dans la province d'York, à l'embouchure d'une petite rivière, une baie qui, sur toutes les cartes modernes, porte le nom de Robin Hood[3] ; et il n'y a pas bien long-temps que, dans la même province, près de Pontefract, l'on montrait aux voyageurs une source d'eau vive et

1.... Syr thisis a busye day with us ; we cannot hear you, it is Robin Hood's day.... (Sermo VI, before king Edward VI. — Gilpin's life of Latimer, vol. IV, p. 410.)

2 To give place to Robin Hood's men. (Gilpin's life of Latimer, vol. IV, p. 122.)

3 Robin Hood's bay.

claire qu'on appelait le puits de Robin Hood, et qu'on les invitait à y boire en l'honneur du fameux archer [1]. Durant tout le dix-septième siècle, les vieilles ballades de Robin Hood, imprimées en lettres gothiques (espèce d'impression que le bas peuple anglais affectionnait singulièrement), circulaient dans les villages, où elles étaient colportées par des hommes qui les chantaient sur une espèce de récitatif [2]. On en compila même plusieurs collections complètes à l'usage des lecteurs des villes, et l'un de ces recueils portait le titre élégant de *Guirlande de Robin Hood* [3]; aujourd'hui ces livres, devenus rares, n'intéressent que les érudits; et l'histoire des héros de Sherwood, dépouillée de ses ornemens poétiques, ne se lit plus que parmi les contes à l'usage des enfans.

Aucune des ballades qui nous ont été conservées ne raconte la mort de Robin Hood; la tradition vulgaire est qu'il périt dans un couvent de femmes, où un jour, se sentant malade, il était allé demander des secours. On devait lui tirer du sang, et la nonne qui savait faire cette opération, ayant reconnu Robin Hood, la pratiqua sur lui de manière à le tuer [4]. Ce récit, qu'on ne peut ni affirmer ni

1 Robin Hood's well. (Evelin's Diary.)

2 Hawkin's History of music., tom. III, pag. 412. — Hearne.

3 Robin Hood's garland. (Ibid)

4 Percy's Relics of ancient poetry, vol. I.

contester, est assez conforme aux mœurs du douzième siècle; beaucoup de femmes, dans les riches monastères, s'occupaient alors à étudier la médecine, et à composer des remèdes qu'elles offraient gratuitement aux pauvres. De plus, en Angleterre, depuis la conquête, les supérieures des abbayes et la plus grande partie des religieuses étaient d'extraction normande, ainsi que le prouvent leurs statuts rédigés en vieux français [1] : cette circonstance explique peut-être comment le chef de bandits saxons, que les ordonnances royales avaient mis *hors la loi*, trouva des ennemies dans le couvent où il était allé chercher assistance. Après sa mort, la troupe dont il était le chef et l'âme se dispersa ; et Petit-Jean, son fidèle compagnon, désespérant de se maintenir en Angleterre, et poussé par l'envie de continuer la guerre contre les Normands, se rendit en Irlande, où il prit part aux révoltes des indigènes [2]. Ainsi fut dissoute la dernière troupe de brigands anglais qui ait eu un objet et un caractère politique, et qui mérite par là une mention dans l'histoire.

[1100 à 1200] Entre les réfugiés du camp d'Ély et les hommes de Sherwood, entre Hereward et Robin Hood, il y avait eu, surtout dans le nord de l'Angleterre, une succession de chefs de par-

[1] Mathæus Parisiensis, in notis ad calcem libri.... p. 160. Regulæ monialium Beatæ Mariæ de Soth-welle.

[2] Hanmer's Chronic. 2. 338. — Ancient Irish histories

tisans et d'*outlaws* qui ne furent pas non plus sans renommée, mais dont on sait trop peu de chose pour qu'ils puissent être considérés comme des personnages historiques. Les noms de quelques-uns, tels qu'Adam Bel, Clym of the Clough ou Clément de la Vallée, et William de Cloudesly, se sont conservés long-temps dans la mémoire du peuple. Les aventures de ces trois hommes qui ne peuvent être séparés l'un de l'autre, non plus que Robin Hood et Petit-Jean, sont le sujet d'une longue romance composée au quinzième siècle, et divisée en trois parties, ou en trois chants [1]. On ne peut rien dire de positif sur l'authenticité des faits qui s'y trouvent; mais elle renferme plusieurs traits originaux, et capables de rendre plus frappante pour le lecteur l'idée que le peuple anglais s'était formée du caractère moral de ces hommes, qui, dans des temps de servitude, aimèrent mieux être bandits qu'esclaves.

Adam Bel, Clément de la Vallée et William de Cloudesly étaient, à ce qu'il paraît, natifs de la province de Cumberland. S'étant rendus tous les trois coupables du délit de chasse, il furent mis hors de la loi normande, et obligés de s'enfuir pour sauver leur vie [2]. Réunis par le même sort,

1 Percy's Relics of ancient poetry, vol. I, pag. 143. — Ancient popolar song's, p. 5.

2 They were outlawed for venyson
These yemen everichone.....
(Ancient Popolar songs, p. 6.)

ils se jurèrent fraternité, suivant la coutume du siècle, et s'en allèrent ensemble habiter la forêt d'Inglewood, que la vieille romance nomme *Englishe wood*, entre Carlisle et Penrith [1]. Adam et Clément n'étaient point mariés; mais William avait une femme et des enfans, que bientôt il s'ennuya de ne plus voir. Un jour il dit à ses deux compagnons qu'il voulait aller à Carlisle visiter sa femme et ses enfans. « Frère, lui repondirent-ils, » ce n'est pas notre avis; car si le justicier te » prend, tu es un homme mort [2]. » William partit, malgré ce conseil, et arriva de nuit dans la ville; mais, reconnu par une vieille femme à laquelle il avait fait du bien, il fut dénoncé au juge et au sheriff, qui cernèrent sa maison, le prirent, et, joyeux de cette capture, firent dresser sur la place du marché un gibet tout neuf pour l'y pendre [3]. Par bonheur, un petit garçon, le porcher de la ville, qui en gardant ses cochons dans le bois y avait vu souvent William, et reçu de lui

[1] They swore them Brethren upon a day
To Englyshe wood for to gone.
(Ancient popoler songs, p. 6.)

[2] If the justice may you take
Your life were at an ende.
(Ibid.)

[3] One vow shal y make, saide the sherife,
A payre of new galowes shal y for the make.
(Ibid. p. 11.)

l'aumône et à manger, courut avertir Adam et Clément du sort de leur frère d'adoption [1]. L'entreprise hasardeuse où tous les deux s'engagèrent pour le sauver est décrite avec beaucoup de mouvement et de vie par le vieux poète populaire, qui peint avec une franchise naïve le dévouement de ces trois hommes l'un à l'autre. « De ce jour, » dit William, nous vivrons et mourrons ensemble; et si jamais vous avez de moi le même » besoin que j'ai eu de vous, vous me trouverez, » comme aujourd'hui je vous trouve [2]. »

Dans le combat qui se termine par cette délivrance inespérée, les trois frères d'armes font à eux seuls un grand carnage des gens de justice et des officiers royaux de Carlisle. Ils tuent le sheriff, le juge et le portier de la ville, « jettent » plus d'un homme sur le pavé, et font dire » hélas! à plus d'une femme [3]. » C'et avec un ton de joie et de plaisanterie que ces meurtres

1 Ancient Popolar songs, p. 11.

2
Wylliam saide to his brethren two
Thys daye let us lyve and dye,
If ever you have nede as y have now,
The same shall you fynde by me.

(Ibid., pag. 17.)

3
Many a man to the ground they thrue.
. . . .
Many a woman said alas!

Ibid., p. 17 et 18.)

nombreux sont détaillés dans la vieille romance, où l'auteur montre fort peu d'amitié pour les agens de l'autorité royale. Cependant il fait finir ses trois héros comme avait fini la nation elle-même, par se fatiguer de leur résistance et s'accommoder avec l'ennemi. Ils vont à Londres, à l'hôtel du roi, lui demander une charte de paix. Mais, au moment où ils font cet acte de soumission, ils gardent encore leur ancien caractère de fierté et de liberté sauvage ; « ils entrent dans le » palais sans dire mot à personne, traversent la » cour, et s'avancent dans la salle, ne prenant » garde à qui que ce soit, ne disant ni ce qu'ils » sont ni ce qu'ils veulent [1]. »

Si Robin Hood est le dernier chef d'*outlaws* ou de bandits anglo-saxons qui ait joui d'une véritable célébrité populaire, ce n'est pas une raison pour croire qu'après lui aucun homme de la même race ne se soit livré au même genre de vie, dans un esprit d'hostilité politique contre le gouvernement exercé par les hommes de race et de langue étrangères. La lutte nationale dut se prolonger encore sous la forme de brigandage, et les idées d'homme libre et d'ennemi de la loi rester long-

1 ... Of no man wold they aske no leave,
But boldly went in thereat;
They preced prestly into the hall
Of noman had they dreade....

(Ancient popolar songs, p. 22.)

temps associées l'une à l'autre. Mais cela eut une fin ; et à mesure qu'on s'éloigna de l'époque de la conquête, à mesure que la race anglaise, s'accoutumant au joug, s'attacha par habitude à ce qu'elle avait toléré par désespoir, le brigandage perdit graduellement sa sanction patriotique, et redescendit à son rang naturel, à celui d'une profession infamante. Dès lors l'état de bandit dans les forêts de l'Angleterre, sans être moins périlleux, sans exiger moins de courage et d'adresse individuelle, ne produisit plus de héros. Il resta seulement dans l'opinion des classes inférieures une grande complaisance pour les infractions aux lois contre la chasse, et une sympathie marquée pour ceux qui, soit par besoin, soit par fierté, bravaient ces lois de la conquête. La vie du braconnier aventureux, et, en général, le séjour des forêts, sont célébrés avec amour dans une foule de chansons et de poésies assez récentes ; toutes vantent l'indépendance dont on jouit sous le *bois verdoyant* [1], où l'on n'a *d'ennemis que l'hiver et l'orage* [2], où l'on est *gai tant que le jour dure, et léger d'humeur comme la feuille sur l'arbre* [3].

1 Underthe green wood tree...... in the good gren wood... (Popolar songs, passim.)

2 But winter and rough wather... (Shakespeare's, As you like it.)

3 Merry and free,.... as happeyas the day is long.... as leaf on lynde. (Popolar songs.)

[1194 à 1195] Le roi Richard, de retour à Londres, se fit couronner pour la seconde fois, avec des cérémonies que nous avons vues exactement reproduites de nos jours [1]. Après les fêtes de ce second couronnement, il annula d'un seul coup toutes les ventes de domaines qu'il avait librement faites avant de partir pour la croisade, prétendant que c'étaient de simples prêts qu'on était tenu de lui restituer [2]. Les acquéreurs de bonne foi eurent beau présenter leurs actes scellés du grand sceau de la couronne ; tout fut inutile. Le roi, donnant des formes douces à cette expropriation forcée, leur disait [3]. « Quel prétexte » avez-vous de retenir en vos mains ce qui est à » nous ? ne vous êtes-vous pas remboursés complétement de vos avances par le revenu de nos » domaines [4] ? S'il en a été ainsi, vous savez que » c'est péché d'exercer l'usure envers le roi, et » que nous avons un bulle du pape qui vous » défend cela sous peine d'excommunication [5]. » Que si après le compte de ce que vous avez » payé et de ce que vous avez reçu, il vous

1 Rog. de Hoved., p. 736.

2 Sub nomine repetiit commodati... (Script. rer. franc., tom. XVIII, p. 48.)

3 Astu tamen molliùs loquebatur... (Ibid.)

4 Si vos sortem vestram fructibus rerum nostrarum jàm percepistis, eâ contenti esse debetis... (Ibid.)

5 Rescriptum apostolicæ sedis quo prohibemini regi proprio fœnerari... (Ibid.)

» revient justement quelque chose, nous y sup» pléerons de notre trésor pour vous ôter tout » sujet de plainte [1]. »

Personne n'eut le courage de présenter un compte ; et tout fut rendu au roi sans dédommagement [2]. Il rentra ainsi en possession des châteaux, bourgs, gouvernemens et domaines qu'il avait aliénés ; et tel fut le premier bienfait que la race normande d'Angleterre éprouva du retour de son chef, sans qui les courtisans assuraient qu'elle ne pouvait plus vivre, non plus que le corps sans la tête [3]. Quant à la race anglaise, après avoir été écrasée d'impôts pour la délivrance du roi, elle le fut pour celle des otages que Richard avait laissés en Allemagne, et pour les frais de la guerre qu'il fallut soutenir alors contre le roi de France [4].

Ce n'était pas seulement en Normandie que Philippe menaçait d'anéantir la puissance de son rival, il s'était ligué encore une fois avec les barons du nord de l'Aquitaine ; il leur avait promis secours et maintien, et eux, encouragés plutôt par ses promesses que par son assistance effective,

1 Supplebo de proprio, omnem amputans occasionem retentionis...(Script. rer. franc., t. XVIII, p. 43.)

2 Illi metuentes.... universa resignârunt.... (Ibid.)

3 Rog. de Hoved.

4 Pro liberandis obsidibus.... sive etiam in sumptus bellicos. (Script. rer. fr., t. XVIII, p. 43.)

avaient de nouveau tenté d'établir leur indépendance contre le pouvoir anglo-normand [1]. C'était la passion de la nationalité et le désir de n'être sujets d'aucun des rois voisins, d'aucun homme qui ne fût pas de leur race et de leur langue, qui leur avait fait conclure cette alliance avec le roi Philippe ; mais lui, s'inquiétant peu de leurs sentimens patriotiques, avait sur eux des vues toutes différentes. Il aspirait à étendre son autorité sur les provinces gauloises du midi, de façon à devenir roi de toute la Gaule, au lieu d'être simplement roi de France. Suivant l'exemple de la chancellerie germanique, qui attribuait à chaque empereur vivant la possession réelle de tous les territoires que ses prédécesseurs avaient régis et perdus ensuite, le roi de France et son conseil reculaient en idée les bornes de leur domination légitime jusqu'aux Pyrénées, où l'on croyait que Charlemagne avait élevé une croix pour servir de limite perpétuelle entre la France et l'Espagne [2]. « C'est jusque-là, disait un poète du temps, qui » voulait flatter le roi Philippe, c'est jusque-là

[1] .... Per lo mantenemen qu'el reis de Fransa lor avia fait e fasia. (Poésies des Troubadours, collection de M. Raynouard, t. V, p. 96)

[2] .... Cum juris apostata nostri
Succumbet victus tibi cum Xantone Niortus....
In Pyræneo figes tentoria monte.

(Guill. Britonis carmen apud script. rer. fr., t. XVII, p. 285)

» que tu dois dresser tes tentes et agrandir tes
» États, afin de posséder sans réserve les do-
» maines de tes aïeux [1], afin que l'étranger n'oc-
» cupe plus rien au-dedans de nos frontières,
» et que le dragon blanc avec sa race venimeuse
» soit extirpé de nos jardins, comme le prophète
» breton nous l'a promis [2]. »

Ainsi les prédictions patriotiques faites par les vieux bardes cambriens, pour relever le courage de leur nation envahie par les Anglo-Saxons, passaient, après plus de cinq cents ans, pour des prophéties en faveur des Français contre les Normands [3]. Voilà sans doute un trait assez frappant des bizarreries humaines; mais un autre qui ne l'est pas moins, c'est que les mêmes provinces que le roi de France prétendait lui appartenir comme héritage de Charlemagne, l'Empereur les revendiquait aussi en vertu des droits du même prince, qui jouissait du singulier privilége d'être regardé à la fois comme Français et comme Allemand. La cession de terres récemment faite par le César

1 Dilatare tuos fines hùc usque teneris,
Jus patrum ut teneas, nullo mediante, tuorum.

(Guil. Britonis carmen apud script. rer. fr., t. XVII, p. 285.)

2 Eradicato de nostris funditùs hortis
Serpentis nivei toto cum stirpe veneno.
Ut Britonis tibi promittunt præsagia vatis.

(Ibid., p. 286.)

3 Voyez livre I.

d'Allemagne au roi Richard était fondée sur cette prétention. Outre la Provence tout entière et une partie de la Bourgogne, la libéralité impériale, au dire des anciens historiens, lui avait encore octroyé sur le comté de Toulouse un droit de suzeraineté perpétuelle, que le roi de France s'attribuait en même temps. Mais, en réalité, les comtes de Toulouse jouissaient de l'indépendance politique, et, suivant les formules du siècle, étaient libres de leur hommage [1].

[1195] Au moment d'entrer en campagne contre le roi de France, Richard crut nécessaire d'agir sur l'opinion publique, en se disculpant d'une manière éclatante du reproche de meurtre sur le marquis de Montferrat. Il produisit une prétendue lettre autographe du vieux de la Montagne, écrite en caractères hébraïques, grecs et latins, et contenant les passages suivans [2] :

« A Léopold, duc d'Autriche, et à tous les » princes et peuples de la foi chrétienne, salut. » Attendu que plusieurs rois, dans les pays » d'outre-mer, imputent à Richard, roi et sei» gneur d'Angleterre, la mort du marquis, je » jure, par le Dieu qui règne éternellement et

1.... Præterea imperator dedit regi Angliæ et chartâ suâ confirmavit homagium comitis de Sancto Ægidio.... (Rog. de Hoved., p. 733.)

2 Scriptæ litteris hebraicis, græcis et latinis.... (Script. rer. franc, t. XVIII, p. 48.)

» par la loi que nous observons, que le roi
» Richard n'a eu aucune participation à ce meur-
» tre[1].... Sachez que nous avons fait les présentes
» en notre maison et château de Messiac, à la
» mi-septembre, et les avons scellées de notre
» sceau, l'an 1505 après Alexandre [2]. »

Cette bizarre dépêche fut publiée officiellement par Guillaume de Longchamps, redevenu chancelier d'Angleterre, et envoyée aux princes étrangers et aux moines qui étaient connus pour s'occuper de rédiger la chronique du temps [3]. Sa fausseté manifeste ne fut point remarquée dans un siècle où la critique historique et la connaissance des mœurs orientales étaient peu répandues en Europe. Elle affaiblit même, à ce qu'il semble, l'effet moral des imputations du roi de France, parmi ses propres vassaux, et encouragea ceux du roi d'Angleterre à mieux combattre pour une cause qu'ils croyaient être la bonne; car il y avait alors beaucoup de superstitions sur ce point. [1195 à 1196] Dès que les deux rois se trouvèrent en présence en Normandie, l'armée de France, qui jusqu'alors avait toujours marché en avant,

1 Juro per Deum qui in æternum regnat, et per legem quam tenemus.... (Script. rer. fr., t. XVII, p. 650.)

2 Et sciatis quòd litteras istas fecimus in domo nostrâ ad castrum nostrum Messiac in dimidio septembris, et cum sigillo nostro sigillavimus, anno ab Alexandro M. D. V. (Ibid.)

3 Ibid.

commença à faire retraite [1]. Le comte Jean perdit tout courage aussitôt qu'il vit les chances de la guerre devenir incertaines, et il résolut de trahir ses alliés pour rentrer en grâce auprès de son frère. Cette trahison fut accompagnée de circonstances atroces, du massacre d'un grand nombre de chevaliers français que le comte avait invités à une fête [2]. Mais, malgré toutes ses grandes démonstrations de repentir et d'amitié, Richard, qui se souvenait d'en avoir fait plus d'une fois de semblables à leur père Henry II, ne lui accorda aucune confiance, et, selon les paroles des historiens du temps, ne lui donna ni terres, ni villes, ni châteaux [3].

Le roi Philippe, successivement repoussé de toutes les villes de Normandie qu'il avait occupées, fut bientôt forcé de conclure une trêve qui permit à Richard de porter ses forces vers le sud, contre les insurgés de l'Aquitaine [4]. A leur tête se trouvaient le vicomte de Limoges et le comte de Périgord, que le roi Richard fit sommer de lui rendre leurs châteaux. « Nous tenons tes menaces » pour néant, répondirent-ils : tu es revenu » beaucoup trop orgueilleux, et nous voulons

1 Roger. de Hoved., p. 740-742.

2 Ibid., p. 750.

3 Script. rer. franc., t. XVII.

4 Choix des Poésies originales des Troubadours, publié par M. Raynouard, t. V, p. 96.

» te rendre, malgré toi, humble, courtois et » franc, et te châtier en guerroyant contre toi [1].» Pour que cette réplique ne fût pas une pure vanterie, il fallait que la paix se rompît de nouveau entre les deux rois ; car les insurgés n'étaient nullement capables de résister aux forces de Richard, tant que Philippe n'en occupait pas au moins une partie. Ce fut le fameux Bertrand de Born qui, poursuivant toujours son plan de conduite politique, s'employa à rallumer la guerre entre les deux ennemis de son pays. Par ses intrigues secrètes et ses vers satiriques, il détermina le roi de France à violer la trève qu'il venait de jurer ; et cette fois le champ de bataille fut la Saintonge au lieu de la Normandie. La première rencontre des deux rois à la tête de leurs hommes d'armes eut lieu près de Niort. Ils ne se trouvaient plus séparés l'un de l'autre que par une petite rivière, sur chaque bord de laquelle ils avaient placé leur camp [2]. Le roi de France avait avec lui des Français, des Bourguignons, des Champenois, des Flamands et des Berrichons ; et le roi d'Angleterre des Normands,

1.... Qu'el erat venguts trop braas e trop orgoillos, e que ille, mal son grat, lo farian franc e cortes e humil, e quo ill lo castiarian guerreian.... (Choix des Poésies originales des Troubadours, publié par M. Raynouard, t. V, pag. 96.)

2.... Et era sobre la riba d'un flum qui a nom Gaura loquals passa al pe de Niort. (Ibid. tom. V, p. 92.)

des Anglais, des Angevins, des Tourangeaux, des Manceaux et des Saintongeois [1].

Pendant que les deux troupes ennemies étaient ainsi en présence, plusieurs fois on s'arma de part et d'autre pour en venir aux mains; mais toujours des archevêques, évêques, abbés et gens de religion, qui s'étaient réunis pour travailler au rétablissement de la paix, allaient d'un camp à l'autre supplier les rois de différer le combat, et leur proposer des arrangemens capables de terminer la guerre [2]. Le roi Philippe se montrait le plus difficile à persuader et le plus exigeant dans ses demandes; il voulait se battre, à moins que Richard ne lui fît serment de vasselage pour la Normandie, la Guyenne et le Poitou. Ce fut son dernier mot; et dès qu'il l'eut prononcé, Richard monta à cheval, mit le heaume en tête, fit avancer ses gens, sonner les trompettes et déployer sa bannière *pour passer l'eau* [3]. « Or, toute cette confiance lui venait, dit un » vieux récit en langue provençale, de ce que » les Champenois lui avaient promis secrètement

1 Poésies des Troubadours, tom. V, pag. 92.

2.... Ma arcivesque et evesque et abat et homo d'orde que cercavan patz eran en miech que defendian que la batailia non era... (Ibid.)

3 Si montet en destrer, et mes l'elm en la testa e fai sonar las trombas et fai desserrar los sieus gonfanos encontra l'aiga per passar outra... (Ibid.)

» de ne point venir à l'encontre des siens, à cause » de la grande quantité d'*esterlins* qu'il avait se- » més parmi eux [1]. »

De leur côté, le roi Philippe et tous ses gens montèrent à cheval et prirent leurs armes, à l'exception des Champenois, qui ne mirent point le heaume en tête [2]. C'était le signe de leur défection, et le roi de France, qui ne s'y attendait pas, en fut effrayé. Cet effroi changea toutes ses dispositions ; et faisant mander aussitôt les évêques et les gens de religion, qui l'avaient auparavant sollicité en vain, il les pria d'aller auprès de Richard, lui dire qu'il le déclarerait quitte de tout vasselage, s'il voulait conclure la paix [3]. Le roi d'Angleterre était déjà en pleine marche quand les prélats et les moines vinrent à sa rencontre, portant des croix entre leurs bras, pleurant et le conjurant d'avoir pitié de tant de braves gens qui, des deux côtés, devaient périr s'il y avait bataille [4]. Ils promirent de lui faire tout accorder par le roi de France, et d'obtenir que ce dernier se retirât immédiatement sur son propre terri-

1.... Per la gran cantitat dels esterlins que avia semenatz entre lor... (Poésies des Troubadours, t. V, p. 92)

2 Qui non meteron elmes en testa... (Ibid.)

3.... El fon avilitz et espaventatz.... (Ibid.)

4 Et li saint home veu gron ab las crotz en bratz en contra lo rei Richart, plorant qu'el agues pietat de tanta bona gen que tuit eron a morir... (Ibid., p. 93.)

toire. La paix fut faite ; les deux rois se jurèrent une trêve de dix ans et donnèrent congé à leurs troupes, ne voulant plus s'occuper d'armes, dit le vieux récit, mais seulement de chasse, de jeux, et de faire tort à leurs hommes [1].

Le tort que le roi Philippe pouvait faire à ses Français était peu de chose en comparaison de celui que Richard fit alors aux Aquitains, et surtout à ceux qui s'étaient révoltés contre lui. « Cette paix les affligea beaucoup, dit le même » narrateur, et surtout Bertrand de Born, qui » en fut plus chagrin qu'aucun autre, car il » ne se plaisait en rien plus qu'en guerre, et » surtout en la guerre des deux rois [2]. » Il eut de nouveau recours à ses moyens ordinaires, à des satires mordantes contre le plus irritable des deux rivaux. Il fit circuler des pièces de vers où il disait que les Français et les Bourguignons avaient échangé honneur contre paresse, et que le roi Philippe voulait bien la guerre avant de s'être armé, mais que, sitôt qu'il avait pris ses armes, il perdait tout courage [3]. De leur côté

1... E en far tort à lor baros... (Poésies des Troubadours, tom. V, pag. 93.)

2 En Bertrans de Born si fo plus irat que negus dels autres, per so car non se delectava mais en guerra..., e mais en lo guerra dels dos reis... (Ibid.)

3 Ben an camjat honor per avoleza
Segon qu'aug dir, Berguonhon e francey...
(Ibid., tom. IV, pag. 170.)

les autres barons du Poitou et du Limousin, les mêmes qui avaient fait, avec si peu de fruit, la guerre au roi Richard, l'excitaient à rentrer en campagne contre le roi de France, promettant tous de l'aider. Richard les crut, et recommençant brusquement les hostilités, se mit à ravager les provinces de France qui avoisinaient les siennes [1].

Le roi Philippe, qui aurait peut-être commencé le premier la guerre s'il avait été le premier prêt, se plaignit de cette violation de la trève jurée, et s'adressa aux évêques sous les auspices et la garantie desquels elle avait été conclue. Ces derniers s'entremirent de nouveau et obtinrent du roi d'Angleterre qu'il y aurait une conférence diplomatique sur les frontières du Berri et de la Touraine. Mais les deux rois, ne pouvant s'accorder sur rien, se prirent de mauvaises paroles, et celui d'Angleterre donna à l'autre un démenti en face et l'appela *vil mécréant* [2]. « Ce dont Bertrand de » Born fut fort joyeux, dit son ancien biographe, » et fit un *sirventes* dans lequel il pique fort le roi » de France de commencer la guerre à feu et à » sang, et lui reproche d'aimer la paix plus qu'un

[1] Tuit li baron de Peitieus e de Lemosin en foron molt alegre... Lo reis Richartz comenset far tortz en las terras del rei de Fransa... (Poésies des Trouadours, t. V, p. 94.)

[2]... Si qu'en Richartz lo desmenti e'l clamet vil recrezen... (Ibid., tom. V, pag. 95.)

» moine [1]. Mais pour choses que dit Bertrand de » Born en sirventes et en couplets au roi Philippe, lui rappelant les torts et le honniment » qui lui était fait, il ne voulut guerroyer contre » le roi Richard [2]. ; mais Richard saillit en guerre » contre lui, pilla, prit et brûla ses bourgs et ses » villes : ce dont tous les barons, à qui déplaisait » la paix, furent fort joyeux, et Bertrand de Born » fit un autre sirventes pour affermir le roi Richard dans son propos [3] »

Cette destinée de l'Aquitaine d'être sans cesse ballottée entre deux puissances étrangères, également ennemies de son indépendance, et cependant tour-à-tour ses alliées, au gré de l'hostilité qui les divisait, cette destinée, qui, plus tard, fut celle de l'Italie, pesait alors sur tout le midi de la Gaule, y compris le pays montagneux qu'on nommait *Alvernhe* dans la langue romane du sud,

1 Guerra ses fuec e ses sanc
De rei o de gran podesta,
Qu'us coms laidis ni désmenta, etc.
(Poésies des Troubadours, tom. IV, pag. 173)

2 Ancmais per re qu'en Bertrans de Born diases en coblas ni en sirventes al rei Felip, ni per recordamen de tort ni d'aunimen que ill fos ditz ni faitz no vols guerreiar lo rei Richart. (Ibid., t. V, pag. 95.)

3... Don tuich li baron, a cui desplasia la patz, foron molt alegre, en Bertrans de Born, sitost com el auzi qu'en Richart era saillis à la guerra, el fetz aquel sirvente que comensa... (Ibid., pag. 96.)

et Auvergne dans celle du nord. Ce pays, après avoir énergiquement résisté à l'invasion des Franks [1], vaincu par eux, comme le reste des terres gauloises, s'était trouvé momentanément englobé dans leur conquête; puis il avait recouvré sa franchise nationale sous les rois fainéans, successeurs de Chlodowig; puis, dévasté et repris de nouveau par les fils de Peppin, il était devenu une province du vaste empire qu'ils fondèrent. Enfin, le démembrement et la ruine totale de cet empire l'avait affranchi une seconde fois; de sorte qu'au douzième siècle le peuple d'Auvergne était gouverné aussi librement que le comportait la civilisation de l'époque, par des seigneurs de sa race et de son langage, qui prenaient le titre de comtes, et qu'on appelait aussi dauphins, parce qu'ils portaient dans leurs armoiries la figure de ce poisson.

Le dauphin d'Auvergne reconnaissait pour suzerains les ducs d'Aquitaine, peut-être par un reste de souvenir du gouvernement des Romains, et de la subordination des magistrats locaux de l'empire aux magistrats provinciaux [2]. Comme duc d'Aquitaine, le roi d'Angleterre avait reçu son serment de vasselage, suivant l'ancienne coutume, et le dauphin ne montrait aucune répu-

[1] Voyez livre I.

[2] Los dalfins d'Alvernhe..... (Vies des Troubadours, tom V, pag. 124.)

gnance à rendre ce devoir de soumission purement nominale. Mais il arriva qu'après avoir, sans beaucoup de fruit, ravagé les domaines du roi de France, Richard, lassé de la guerre, et voulant faire une trève plus durable que la précédente, proposa à son rival d'échanger avec lui la suzeraineté de l'Auvergne contre d'autres avantages politiques [1]. Cette proposition fut acceptée, et le roi d'Angleterre s'engagea envers l'autre roi à garantir la cession qu'il lui faisait, c'est-à-dire à lui prêter main-forte contre le mécontentement des hommes du pays. Ce mécontentement ne tarda pas à se faire sentir; car les Auvergnats ne voulaient point du roi de France pour suzerain, d'abord parce qu'ils n'avaient jamais eu de pareilles relations avec lui, ensuite, dit un ancien récit, parce qu'il était avare, de mauvaise seigneurie, et leur trop proche voisin [2]. Dès qu'il eut envoyé ses officiers recevoir l'hommage du comte d'Auvergne, qui n'osa le refuser d'abord, son premier soin fut d'acheter dans le pays un des plus forts châteaux, pour y mettre garnison; et peu après, sous de légers prétextes, il enleva au comte la ville d'Issoire, préparant ainsi les voies pour la conquête de tout le pays, conquête qu'il espérait achever sans guerre [3].

1 Poésies des Troubadours, tom. V, pag. 431.

2... Per so qu'el reis de Fransa lor era trop vezis..., e de mala seingnoria... (Ibid.)

3... E tole Usoir al dalfin... (Ibid.)

Richard s'aperçut des projets du roi de France, mais ne fit rien pour les arrêter, prévoyant que l'Auvergne se lasscrait un jour, et comptant sur la haine nationale que le nouveau seigneur accumulait, non-seulement pour y reprendre la seigneurie, mais pour en tirer des secours dans la première guerre qu'il entreprendrait contre son rival d'ambition. En effet, dès qu'il jugea à propos de rompre la trève, il envoya dire au dauphin : « Je sais les grands torts que vous fait le roi de » France, à vous et à vos terres ; et si vous vou» lez, en vous révoltant, me prêter secours, je » vous soutiendrai, et vous donnerai des cheva» liers, des arbalétriers et de l'argent à souhait[1]. » Le comte d'Auvergne, croyant à ces promesses, proclama dans son pays le ban de l'insurrection nationale, et commença la guerre contre le roi Philippe[2]. Mais, dès que Richard vit la lutte engagée, il fit aux Auvergnats ce que Louis, père de Philippe, avait fait aux Poitevins, il prit de nouveau trève avec le roi de France, et passa en Angleterre, sans s'inquiéter nullement de ce qui adviendrait du dauphin et du pays d'Auvergne. L'armée de France entra dans ce pays, et, comme

1.... Se il li volion valer e revelarse contra il rei de Fransa, e lor daria cavaliere e balestiers e deniers a lor comendamen... (Poésies des Troubadours, tom. V, p. 411.)

2... E sailliron a la guerra contra lo rei de Fransa.... (Ibid.)

s'exprime l'ancienne chronique, mit tout à feu et à flamme, s'emparant des villes fortes et des meilleurs châteaux [1]. Incapable de résister seul à un ennemi si puissant, le dauphin conclut une suspension d'armes, durant laquelle il envoya son cousin, le comte Gui, et dix de ses chevaliers, en Angleterre, afin de rappeler au roi Richard les promesses qu'il avait faites. Richard accueillit mal le comte et ses compagnons, et les laissa repartir sans leur avoir donné ni hommes, ni armes, ni argent [2].

Honteux et tristes de s'être laissé tromper, et contraints de céder à leur mauvais sort, les Auvergnats firent la paix avec le roi de France, en avouant sa suzeraineté sur eux, et lui prêtant de nouveau le serment d'hommage [3]. Peu de temps après expira la trève des deux rois, et Philippe recommença aussitôt la guerre à feu et à sang contre les habitans des terres de son rival [4]. A cette nouvelle, Richard passa la mer, et, dès qu'il fut descendu en Normandie, il envoya un message au dauphin d'Auvergne et au comte Gui, pour leur dire que, puisque la trève était rompue entre lui

1 E mes a fuec et a flama tota la terra (Poésies des Troubadours, tom. V, pag. 431.)

2... E'l recep mal e mal l'onret, et no ill donnet ni cavallier ni sirven, ni balestier, ni aver... (Ibid.)

3 Ibid., pag 432.

4 La treva del rei de Fransa e d'en Richart si fo fenida. (Ibid.)

et le roi de France, ils devaient, comme de loyaux amis, venir à son aide et guerroyer pour lui [1]. Mais ils ne se laissèrent point tromper une seconde fois, et restèrent en paix avec le roi Philippe. Alors Richard, pour se venger, composa, en langue provençale, des couplets satiriques, où il disait qu'après lui avoir juré féauté le dauphin l'abandonnait dans le péril [2]. Le dauphin ne resta pas en arrière, et répondit aux vers du roi par d'autres où se trouvait plus de franchise et de dignité. « Roi, disait-il, puisque vous chantez de » moi, vous avez trouvé un chanteur... Si jamais » je vous fis quelque serment, ce fut folie de ma » part [3]; je ne suis point roi couronné, ni homme » de grande richesse, pourtant je saurais tenir » ferme avec les miens entre le Puy et Aubus- » son; et, grâce à Dieu, je ne suis ni serf, ni » Juif [4]. »

1... Que ill li deguessen ajudar e valer... (Poésies des Troubadours, tom. V, pag. 432.)

2 Si fez un sirventes del dalfin, el qual remembret lo sagramen qu'el dalfin e'l coms Gui avion fait adel, e com l'avian abandonat... (Ibid.)

3 Reis pus vos de mi chantatz
Trovatz avetz chantador,
. . . .
Anc non fuy vostre juratz
E conoissi ma folor.
(Ibid., tom. IV, pag. 256-7.)

4 Qu'ieu no soiy reis coronatz

Ce dernier trait épigrammatique semble faire allusion au massacre et à la spoliation générale des Juifs qui avait eu lieu en Angleterre au commencement du règne de Richard [1], et peut-être aussi à la misérable situation des indigènes. Quelque imparfait que fût l'état de la société, au douzième siècle, dans les provinces méridionales de la Gaule, il y avait pourtant une énorme distance entre ce régime et celui de l'Angleterre, gouvernée par des étrangers. La différence des langues, s'ajoutant à celle des conditions, empêchait l'espèce de sympathie nationale qui ailleurs pouvait unir l'oppresseur à l'opprimé, et déguiser, au moins en partie, la servitude du grand nombre. L'insolence du riche, d'autant plus grande qu'il avait moins de moyens de communiquer avec ses inférieurs, cette insolence normande qui, selon d'anciens vers, croissait avec les années [2], et le caractère hostile que prenait tout à coup la résis-

Ni hom de tangran ricor
. . . .
Pero Dieus m'a fag tan bon
Qu'entr'el Puey et Albusson
Puesc remaner entr'els mieus,
Qu'ien no soi sers ni Juzieus.

(Poésies des Troubadours, tom. V, pag. 237.)

[1] Roger. de Hoved., pag. 657.

[2] Fastus Normannis crescit crescentibus annis.

(Ibid., p. 657.)

tance à l'oppression, donnaient au pays un aspect à peu près semblable à celui de la Grèce sous la domination des Turcs. On voyait encore des familles saxonnes qui, par un vœu perpétuel, s'étaient obligées, de père en fils, à porter leur barbe longue, comme un souvenir de l'ancienne patrie et une sorte de protestation contre les usages introduits par la conquête [1]. Mais ces familles étaient en petit nombre; et les vainqueurs, ne les craignant point, leur permettaient d'étaler en paix la marque de leur descendance anglaise et l'inutile orgueil d'un temps qui ne pouvait plus revenir.

[1196] En l'année 1196, lorsque le roi Richard était occupé à guerroyer contre le roi de France, et que ses officiers levaient de l'argent pour les frais de ses campagnes et pour le paiement du reste de sa rançon, la ville de Londres fut requise de payer un taillage extraordinaire [2]. Le chancelier du roi en adressa la demande aux chefs de la bourgeoisie, que, par une bizarre association des deux langues parlées en Angleterre, on appelait *maires* et *aldermen* [3]. Ceux-ci convoquèrent dans la salle de conseil ou le *hus-ting*, comme on disait en langue

1.... Cujus genus avitum, ob indignationem Normannorum, radere barbam contempsit... (Math. Paris., p. 127.)

2 Propter regis captionem et alia incidentia... (Roger. de Hoved., pag. 765.)

3 Quos majores et aldermannos vocamus... (Math. Paris., pag. 127.)

saxonne, les principaux citoyens de la ville, pour délibérer, non sur le vote de l'impôt, mais simplement sur sa répartition entre tous les contribuables [1]. Dans cette assemblée, composée en majorité d'Anglais indigènes, se trouvait un certain nombre d'hommes de race normande, angevine ou française, dont les ancêtres, venus en Angleterre au temps de la conquête, s'étaient livrés au commerce ou avaient exercé quelque métier. Soit à cause de leur descendance étrangère, soit à cause de leurs richesses, les bourgeois de cette classe formaient à Londres une sorte de parti dominant; ils maîtrisaient les délibérations du conseil, et, le plus souvent, réduisaient au silence les Anglais que l'habitude d'être opprimés rendait timides et circonspects.

Mais il se trouvait alors dans la classe des indigènes un homme d'un caractère bien différent, véritable patriote saxon, qui, pour ne pas ressembler aux fils des étrangers, ne se rasait jamais la barbe [2]. Il se nommait Guillaume ou William, suivant la prononciation anglaise, et jouissait dans la ville d'une grande considération à cause de son zèle à défendre par toutes les voies légales ceux d'entre ses compatriotes qui avaient à souffrir

1 In suo hustingo excellentiores civium. (Ibid.) — *Hus*, maison; *ting*, affaire, jugement, conseil. — Distributionem munerum subeundorum... (Ailred. Riev., pag. 691.)

2 Math. Paris., p. 127. — Math. Westmonast., p. 260.

de quelque injustice [1]. Né de parens à qui le travail et l'économie avaient procuré une assez grande aisance, il s'était retiré des affaires et employait tout son temps à l'étude de la jurisprudence [2]. Nul clerc normand ne le surpassait dans l'art de plaider en langue française devant les cours de justice, et lorsqu'il parlait anglais, son éloquence était vive et populaire. Il consacrait sa science des lois et son talent pour la parole à tirer les bourgeois pauvres des embarras que leur suscitait la chicane, et à les protéger contre les vexations des riches, dont la plus fréquente était l'inégale répartition des tailles [3]. Car tantôt le maire et les *aldermen* exemptaient de toute contribution ceux qui étaient le plus en état de payer, tantôt ils établissaient que chaque bourgeois paierait la même somme, sans égard à la différence des fortunes, de façon que toujours la plus lourde charge retombait sur les pauvres gens [4]. Ils s'en étaient souvent plaints,

1 Zelo justitiæ et æquitatis accensus.... (Roger. de Hoved., pag. 765.)

2 Legis peritus... (Ibid.) — Erat enim eloquentissimus. (Gervas. Cantuar., pag. 1591. — Cùm datum esset illi os loquens ingentia. (Guill. Neubrig., pag. 630.)

3 Factus est pauperum advocatus, volens quòd unusquisque tàm dives quàm pauper secundùm facultates suas daret, ad universa civitatis negotia... (Roger. de Hoved., pag. 765.)

4 Voluerunt se ipsos servare in indemnes aut saltem sine gravamine, et pauperiores vehementer exagitare.... (Math. Paris., pag. 127.)

et William avait plaidé leur cause avec plus d'ardeur que de succès[1]. Ses efforts l'avaient rendu cher aux bourgeois de petite et de médiocre fortune, qui lui donnaient le surnom de défenseur ou d'avocat des pauvres[2]; quant aux Normands et à ceux de leur parti, ils le surnommaient ironiquement *l'homme à la barbe*, et l'accusaient de séduire la multitude en lui inspirant une envie désordonnée de liberté et de bonheur[3].

Ce singulier personnage, dernier représentant de l'hostilité des deux races que la conquête avait réunies sur le même sol, parut au conseil municipal de 1196, tel qu'il s'était montré jusque-là. Suivant leur coutume, les chefs de la bourgeoisie de Londres opinèrent pour une distribution des charges communes, faite de telle manière que la plus petite partie seulement devait peser sur eux: William à la longue barbe leur tint tête seul ou presque seul[4]; mais la dispute s'échauffant, ils

1 Vidi contradictionem sæpiùs habitam inter divites et pauperes. (Ailred Rieval., pag. 691.)

2 Plurimos quasi præstigiis fascinatos sibi devinxit. (Guill. Neubrig., pag. 630.) — Ut eum in omnibus haberent advocatum. (Gervas. Cantuar., pag. 1591.)

3 Guillelmus cognomento *à-la-barbe*. (Math. Westmonast., pag. 260.) — Al. cum barbâ, barbatus, etc. — Inopes et mediocres ad immoderatæ libertatis et felicitatis amorem inflammans. (Gull. Neubrig., pag. 630.)

4 Recalcitrante Willelmo, cognomento cum barbâ... (Math. Paris., pag. 127.)

l'accablèrent d'injures et l'accusèrent de rébellion et de trahison envers le roi. « Les traîtres au roi, » répliqua l'Anglais, sont ceux qui fraudent son » échiquier en s'exemptant de payer ce qu'ils lui » doivent, et moi-même je les lui dénoncerai [1]. » En effet, il passa la mer, alla au camp du roi Richard, et s'agenouillant devant lui et levant la main droite, lui demanda paix et protection pour le pauvre peuple de Londres [2]. Richard accueillit sa plainte, dit qu'il y serait fait droit, et quand le pétitionnaire fut parti, n'y songea plus, trop occupé de ses grandes affaires politiques pour descendre au détail d'une querelle entre de simples bourgeois [3].

Mais les barons et les prélats normands qui occupaient les hauts emplois de la chancellerie et de l'échiquier s'en mêlèrent, et, par instinct de nationalité et d'aristocratie, prirent vivement parti contre les pauvres et contre leur avocat. Hubert Gaultier, archevêque de Canterbury, et grand justicier d'Angleterre, irrité de ce qu'un Saxon eût osé se rendre auprès du roi pour lui porter une dénonciation contre des gens de race

1.... Et majores civitatis proditores domini regis appelante... (Ibid.) — Prætendens quòd eorum fraude fisco plurimum deperiret... (Guill. Neubrig, pag. 630.)

2 Impetrans ab eo pacem sibi et populo... (Roger. de Hoved., pag. 765.)

3 (Ibid.)

normande, et de crainte qu'un pareil scandale ne se renouvelât, défendit, par une ordonnance, à tout homme du peuple de Londres de sortir de la ville sous peine d'être emprisonné comme traître au roi et au royaume [1]. Plusieurs marchands, qui malgré les ordres du grand justicier se rendirent à la foire de Stanford, furent arrêtés et traînés en prison [2]. Ces actes de violence causèrent une grande fermentation dans la ville, et les plus pauvres d'entre les citoyens, par un instinct naturel aux hommes de tous les temps, formèrent une association pour leur défense mutuelle. William à la longue barbe était l'âme et le chef de cette société secrète, dans laquelle s'engagèrent, disent plusieurs historiens du temps, plus de cinquante mille personnes [3]. On rassembla des armes telles que les bourgeois demi-serfs pouvaient s'en procurer au moyen âge, des bâtons ferrés,

1.... Undè Hubertus Walter Cantuariensis archiepiscopus, regis justitiarius, irâ admodùm commotus, præcepit ut ubìcumque aliquis de plebe inveniretur extra civitatem caperetur tanquàm hostis regis et regni.... (Rog. de Hoved., p. 765.)

2.... Apud nundinas de Stanford capti sunt quidam mercatores de plebe Londoniensi.... (Ibid.)

3 Facta est igitur Londoniis tanquàm zelo pauperum contra insolentias potentum conjuratio valida; fuisse autem fertur conjuratorum civium numerus, ascriptis, ut posteà claruit, penes ipsum (Willelmum) nominibus singulorum, LII millia. (Guill. Neubrig., p. 630.)

des haches et des leviers de fer, pour attaquer, si l'on en venait aux mains, les maisons fortes des Normands [1].

Entraînés par un besoin naturel de se communiquer leurs sentimens et de s'encourager les uns les autres, les pauvres de Londres se réunirent plusieurs fois, et tinrent des espèces de conciliabules ou de clubs en plein air, sur les places et dans les marchés [2]. Dans ces assemblées tumultueuses, William portait la parole et recueillait des applaudissemens, dont il s'enivra trop peut-être, et qui lui firent négliger le moment d'agir et de frapper un grand coup dans l'intérêt de ceux qu'ils voulait rendre redoutables à leurs oppresseurs [3]. Un fragment d'une de ses harangues est rapporté par un chroniqueur contemporain, qui assure l'avoir recueilli de la bouche d'une personne présente [4]. Ce discours, quoiqu'il eût un but tout politique, roulait, comme les sermons de nos jours, sur un texte des Écritures, et ce texte était : « Vous puiserez de l'eau avec joie aux » sources du Sauveur [5]. » Wiliam faisant à lui-

1...... Ferramentorum quoque ingens copia ad stringendas domos munitiores præparata... (Guil. Neub., p. 630.)

2 Conventus publicos auctoritate propriâ.... (Ibid., pag. 631.)

3.... Vallatus turbis pompaticè procedebat fastus sermonum ejus... (Ibid.)

4 Ex eo quod viri veracis narratione didici... (Ibid.)

5 Haurietis aquas cum gaudio de fontibus Salvatoris... (Guill. Neubrig., p. 631.)

même l'application de ces paroles : « C'est moi, » dit-il, qui suis le sauveur des pauvres ; vous, » pauvres, qui avez éprouvé combien est dure » la main des riches, puisez maintenant à ma » source l'eau d'une doctrine salutaire ; et puisez-y avec joie, parce que l'heure de votre soulagement est venue [1]. Je séparerai les eaux des » eaux, c'est-à-dire les hommes des hommes ; je » séparerai le peuple humble et sincère du peuple orgueilleux et sans foi ; je séparerai les » élus des réprouvés, comme la lumière des » ténèbres [2]. » Sous ces propos vagues et mystiques, l'imagination des auditeurs plaçait sans doute des sentimens et des désirs d'une nature plus précise ; mais il eût fallu mettre à profit l'enthousiasme populaire ; et l'avocat des pauvres se laissa devancer par des hauts fonctionnaires normands qui, réunissant à Londres, en parlement, les évêques, les comtes et les barons des provinces voisines, citèrent l'orateur du peuple à comparaître devant cette assemblée [3].

1 Ego, inquit, sum pauperum salvator; vos pauperes, duras divitum manus experti, haurite nunc de fontibus meis aquas doctrinæ salutaris, et hoc cum gaudio, quia jàm venit tempus visitationis vestræ... (Guill. Neubrig., p. 631.)

2 Ego enim dividam aquas ab aquis, aquæ nempè populi sunt; dividam itaque populum humilem et fidelem à populo superbo et perfido... (Ibid., p. 632.)

3 De consilio procerum, evocavit eum (justitiarius) satisfacturum de objectis... (Ibid.)

William se rendit à la sommation, escorté d'une grande multitude qui le suivait en l'appelant sauveur et roi des pauvres [1]. Ce signe non équivoque d'une immense popularité intimida les barons du parlement; usant d'adresse, ils ajournèrent l'accusation à une prochaine séance qui n'eut point lieu, et s'occupèrent dès lors à travailler l'esprit du peuple au moyen d'émissaires adroits [2]. De fausses promesses et de fausses alarmes, répandues tour-à-tour et à propos, calmèrent l'effervescence publique, et découragèrent les partisans de l'insurrection. L'archevêque de Canterbury et les autres justiciers convoquèrent eux-mêmes plusieurs assemblées des petits bourgeois de Londres, et leur parlant tantôt du besoin de conserver l'ordre et la paix, tantôt de la puissance qu'avait le roi pour écraser les séditieux, ils réussirent à semer le doute et l'hésitation parmi les conjurés [3]. Saisissant cet instant de mollesse et d'incertitude qui a toujours été fatal aux partis populaires, ils exigèrent, comme otages et garans de la tranquillité publique, les enfans d'un grand nombre de

1 Qui opportunè affuit turbis ita vallatus... Regem vel salvatorem pauperum... (Guill. Neubrig., p. 632.)

2.... Ut evocator ejus molliùs ageret et pro declinando periculo cautè judicium protelaret... (Ibid.)

3 Publicè et privatìm londonienses cives alloquens pro pace conservandâ, pro fidelitate regis... pro bono pacis... (Gervas. Cantuar., p. 1091.)

familles de la moyenne et de la dernière classe [1]. Les bourgeois n'eurent pas assez de résolution pour résister à cette demande ; et la cause du pouvoir fut gagnée, dès que les otages, conduits hors de Londres, furent emprisonnés dans différentes forteresses [2].

Malgré la puissance que leur donnait l'inquiétude qui régnait à Londres sur le sort des otages, les justiciers n'osèrent pas encore faire arrêter publiquement l'homme pour la perte duquel tant de précautions avaient été prises. Ils résolurent d'épier le moment où William se trouverait hors de chez lui, seul ou accompagné de peu de monde ; deux riches bourgeois, probablement de race normande, et dont l'un s'appelait Geoffroy, se chargèrent par zèle de cet espionnage [3]. Suivis de gens armés, ils observèrent durant plusieurs jours toutes les démarches de l'homme à la longue barbe ; et une fois qu'il se promenait tranquillement avec neuf de ses amis, les deux bourgeois l'abordèrent d'un air indifférent ; puis tout à coup celui qui se nommait Geoffroy porta la main sur lui en donnant le signal aux hommes d'armes apostés près de là [4].

1 Multorum mediæ manûs hominum filii dati sunt in obsidatum... (Ailred. Rieval., p. 691.)

2 In diversis munitionibus carceri mancipati... (Ibid.)

3 Explorato igitur per duos cives nobiles tempore quo inveniri posset sine turbis... (Guil. Neubrig., p. 632 — Rog. de Hoved., p. 675.)

4 Cum eisdem civibus ad capiendum eum armatam

William n'avait pour toute défense qu'un de ces longs couteaux que, selon la mode du temps, on portait à la ceinture; il le tira, et d'un seul coup fit tomber Geoffroy mort à ses pieds [1]. Au même instant arrivèrent les soldats, vêtus, de la tête aux pieds, de mailles à l'épreuve du poignard; mais William et ses neuf compagnons, à force de courage et d'adresse, firent si bien, qu'ils leur échappèrent, et entrèrent en fuyant dans l'église la plus voisine, dédiée à la Vierge, et que les Normands appelaient Sainte-Marie de l'Arche [2]. Ils en fermèrent les portes et s'y barricadèrent. Les gens armés qui les poursuivaient essayèrent de forcer l'entrée, mais ne purent y parvenir; et le grand justicier, apprenant cette nouvelle, envoya des courriers vers les châteaux voisins pour faire arriver, en grande hâte, de nouvelles troupes, ne se fiant pas, dans ce moment critique, à la seule garnison de la Tour de Londres [3].

manum emisit. Quorum unus... (Guill. Neubrig., p. 632.) — Ad quem capiendum cùm Gaufridus veniret... (Rog. de Hoved., p. 675.)

1 Ibid.

2 Loricata multitudo... (Guill. Neubrig., p. 632.) — Solâ sicâ se defendens... (Math. Paris., p. 127.) — Incluserunt se in ecclesiam Sanctæ Mariæ *de l'Arche*. (Rog. de Hoved., pag. 675.)

3 Convocatâ non modicâ armatâ militiâ, vicos et plateas observari præcepit, ne fœdus initum cives rumperent... (Gervas. Cantuar., p. 153.) — Militares copias ex vicinis provinciis accersitas. (Guill. Neubrig., p. 632.)

Le bruit de ces événemens causa dans la ville une grande fermentation : le peuple était sensible au péril de l'homme qui avait si généreusement pris sa défense[1], mais il montrait en général plus de tristesse que de colère. La vue des soldats qui entraient en bon ordre pour occuper les rues et les places, et surtout la conviction qu'au premier soulèvement les otages seraient mis à mort, retinrent les bourgeois dans leurs ateliers et leurs boutiques[2]. Ce fut vainement que les réfugiés attendirent du secours; et vainement aussi quelques hommes déterminés engagèrent leurs compatriotes à marcher en armes vers l'église de Sainte-Marie. La masse resta inerte et comme frappée de stupeur[3].

Pendant ce temps William et ses amis se préparaient de leur mieux à soutenir un siége dans le clocher où ils s'étaient retirés; sommés plusieurs fois de sortir, ils refusèrent toujours; et l'archevêque de Canterbury, pour les chasser plus promptement de leur poste, fit amasser une grande quan-

1 Zelans pro pauperculo populo... (Henrici Knygton, pag. 2410.)

2 Populum expectans... qui nimirùm etsi de istius periculo doluit, tamen vel respectu obsidum vel metu... ad ereptionem non accurrit... (Guill. Neubrig., p. 632.)

3 Sed per pusillanimes et degeneres dissipatum est consilium civium Willelmo confœderatorum ad resistendum ipsorum injuriæ... (Math. Paris., p. 127.)

tité de bois et mettre le feu à l'église [1]. La chaleur et la fumée, qui remplirent bientôt la tour, obligèrent les assiégés de descendre à demi-suffoqués [2]. Ils furent tous pris, et, pendant qu'on les emmenait garrottés, le fils de ce Geoffroy, que William avait tué dans sa fuite, vint à lui, et d'un coup de couteau lui fendit le ventre [3]. Tout blessé qu'il était, on le lia à la queue d'un cheval, et on le traîna ainsi par les rues jusqu'à la Tour de Londres, où il comparut devant l'archevêque, et, sans information ni débat, reçut sa sentence de mort; le même cheval le traîna de la même manière au lieu du supplice [4]. Il fut pendu avec ses neuf compagnons, tous Saxons de naissance; « et » c'est ainsi, dit un vieil historien, que périt William-longue-barbe, pour avoir embrassé la dé» fense des pauvres et de la vérité [5]: si la cause

1 Et cùm nec sic reddere se vellent, ex præcepto archiepiscopi Cantuariæ appositus est ignis... (Rog. de Hoved., pag. 675.) — Supposito igne magnam ecclesiæ partem combusserunt. Math. Paris., pag. 127.)

2 Coactus est Willelmus à turri descendere, calore et fumo penè suffocatus... (Ibid.)

3 Cultro illi ventrem dissecuit... (Guillelm. Neubrig., pag. 633.)

4 Ad caudam equi trahitur ad turrim Londoniensem... (Math. Paris., pag. 127.) — Archiepiscopo præsentatur... (Gerv. Cantuar., p. 159.)

5 Novem ejus vicini vel de ejus familiâ... pro assertione veritatis et pro causâ pauperum tuendâ. (Math. Paris., pag. 127.)

» fait le martyr, nul mieux que lui, et à plus » juste titre, ne peut être appelé martyr [1]. »

Cette opinion ne fut pas celle d'un seul homme, mais de tout le peuple de Londres qui, n'ayant pas eu l'énergie de sauver son défenseur, le pleura du moins après sa mort, et traita d'assasins les Normands qui l'avaient fait mourir [2]. Les écrivains amis du pouvoir, et c'est le plus grand nombre, disent que William passa pour saint auprès des partisans de la révolte et d'un bouleversement politique [3]. Le gibet auquel il avait été suspendu fut enlevé de nuit comme une relique, et ceux qui ne purent se procurer quelque parcelle du bois grattèrent la terre qui en avait touché le pied [4]. Tant de gens vinrent chercher de cette terre qu'en peu de temps il se forma une fosse profonde au lieu de l'exécution [5]. On s'y rendait, non-seulement du voisinage, mais de tous les coins de l'Angleterre, et aucun Anglais de race ne manquait à cette es-

1.... Cùm constet causam martyrem facere, inter martyres videtur meritò computandus... (Math. Paris., p. 127.)

2 Extinctum planxère vehementer, regni provisorem tanquàm homicidam lacerantes... (Guill. Neubrig, p. 633.)

3 Conjurati et novarum aucupes rerum... (Ibid.)

4 Patibulum quo suspensus fuerat, de loco supplicii furto nocturno sublatum est, terra quoque supposita... velut aliquod sacrum... (Ibid., p. 637.)

5 Usquè ad fossam non modicam per minutias est abrasa... (Ibid.)

pèce de pèlerinage patriotique quand il venait à Londres pour ses affaires ou son négoce [1].

Bientôt l'imagination populaire attribua le don des miracles à ce nouveau martyr de la domination étrangère; ses miracles furent prêchés, comme autrefois ceux de Waltheof, par un prêtre d'origine saxonne [2]; mais le nouveau prédicateur eut le même sort que l'ancien, et il ne fut pas moins dangereux alors de croire à la sainteté de l'homme à la longue barbe, que cent vingt années auparavant à celle du dernier chef anglo-saxon [3]. Le grand justicier Hubert envoya des soldats qui dispersèrent à coups de lances la foule qui s'assemblait pour lui faire affront, comme il disait lui-même, en rendant de pareils honneurs à la mémoire d'un supplicié [4]. Mais les Anglais ne se rebutèrent pas; chassés le jour, ils revenaient la nuit, soit pour voir, soit pour prier; on plaça en

1..... Qui fortè est diversis Angliæ provinciis, pro negotiis propriis Londonias adventassent.... (Guill. Neubr., pag. 633.)

2..... Subitò divulgatum est Willelmum novum martyrem novis clarescere miraculis.... (Gervas. Cantuar., pag. 1159.)

3 Voyez livre V.

4 In sacerdotem præfatum ecclesiasticâ præeunte vindictâ... (Henr. Knygton, p. 2412.) — Armatorum globum emisit qui rusticam multitudinem fugarent.... Quantum honoris defuncto impendens, tantum dedecus ejus damnatori impingens.... (Guill. Neubrig., p. 632.)

embuscade des gens armés qui en saisirent un grand nombre, tant hommes que femmes, qu'on fouetta publiquement et qu'on enferma dans des forteresses [1]. A la fin une garde permanente fut établie sur le lieu même que le peuple s'obstinait à regarder comme consacré, et en interdit l'approche aux curieux et aux passans [2]. Cette mesure eut seule le pouvoir de décourager l'enthousiasme populaire, qui tomba et s'amortit par degrés [3].

Ici doit se terminer le récit de la lutte nationale qui suivit la conquête de l'Angleterre par les Normands; car l'exécution de William-longue-barbe est le dernier fait que les auteurs originaux rattachent positivement à la conquête. Qu'il soit arrivé dans la suite d'autres événemens empreints du même caractère, et que William n'ait pas été *le dernier des Saxons*, c'est ce qui est indubitable; mais l'inexactitude des chroniqueurs, ou la perte des anciens documens, nous laissent sans preuves à cet égard et nous réduisent tout d'un coup aux

[1] Excubabat ibidem nocturno tempore jugiter insulsa multitudo.... (Ibid.) — Verùm positis insidiis, et flagellatis qui noctu venerant adorandum.... (Gerv. Cantuar., pag. 1591.)

[2] Armatam in ipso loco custodiam jugiter observare præcepit, quæ non solùm ad supplicationes advenientes vulgus arceret, sed etiam curiosè divertentium inhiberet accessum...(Guill. Neubrig., p. 637.)

[3] Sic popularis opinio conquievit.. (Ibid.)

inductions et aux conjectures. La tâche du narrateur consciencieux finit donc à ce point, et il ne lui reste plus qu'à présenter sommairement le tableau de la destinée ultérieure des personnages qu'il abandonne, afin que le lecteur ne reste pas en suspens.

Et sous ce nom de personnages, ce n'est ni Richard, roi d'Angleterre, ni Philippe, roi de France, ni Jean, comte de Mortain, qu'il faut entendre, mais les grandes masses d'hommes et les populations diverses qui ont ou simultanément ou successivement figuré dans les pages précédentes. Car l'objet essentiel de cette histoire est d'envisager la destinée des peuples, et non celle de certains hommes célèbres, de raconter les aventures de la vie sociale, et non celles de la vie individuelle. La sympathie humaine peut s'attacher à des populations tout entières, comme à des êtres doués de sentiment, dont l'existence, plus longue que la nôtre, est remplie des mêmes alternatives de peine et de joie, d'espérance et d'abattement. Considérée sous ce point de vue, l'histoire du passé prend quelque chose de l'intérêt qui s'attache au temps présent; car les êtres collectifs dont elle nous entretient n'ont point cessé de vivre et de sentir : ce sont les mêmes qui souffrent ou espèrent encore sous nos yeux. Voilà son plus grand attrait; voilà ce qui adoucit des études sévères et arides, ce qui, en un mot, donnerait quelque prix à cet ouvrage, si l'auteur avait

réussi à rendre les émotions qu'il éprouvait en recueillant dans de vieux livres des noms devenus obscurs, et des infortunes oubliées.





CONCLUSION.

I.

LES NORMANDS ET LES BRETONS DU CONTINENT ; LES ANGEVINS ET LES POPULATIONS DE LA GAULE MÉRIDIONALE.

—

[1187 à 1195] Vers la fin du règne de Henry II, et quelques mois après la mort de son second fils, Geoffroy, comte ou duc de Bretagne, il arriva un événement de peu d'importance en lui-même, mais qui devint la cause ou du moins l'occasion de grandes révolutions politiques. La veuve du comte Geoffroy, Constance, femme de race bretonne [1], accoucha d'un fils que son aïeul paternel, le roi d'Angleterre, voulut faire baptiser sous le nom de Henry. Mais les Bretons, qui entouraient la mère, s'opposèrent tous à ce que l'enfant qui devait être un jour leur chef, reçût son nom

1 Voyez liv. VIII, t. III.

d'un étranger [1]; ils l'appelèrent par acclamation Arthur, et le baptisèrent sous ce nom presque aussi populaire chez eux que chez les Cambriens. Le roi d'Angleterre prit ombrage de cet acte de volonté nationale, et, n'osant enlever aux Bretons leur Arthur, il maria de force la mère à l'un de ses officiers, Renouf, comte de Chester, qu'il fit duc de Bretagne, au détriment de son propre petit-fils, devenu suspect à ses yeux parce que la nation bretonne l'aimait. Mais cette nation, peu de temps après, chassa Renouf de Chester, et proclama chef du pays le fils de Constance, encore en bas âge.

[1195] Ce second acte de volonté nationale, plus sérieux que le premier, attira aux Bretons la guerre avec le roi Richard, successeur de Henry II. Mais, pendant qu'ils combattaient pour leur cause et celle du jeune Arthur, cet enfant, dirigé par sa mère, s'isola d'eux, et tantôt passa du côté du roi d'Angleterre, son parent, tantôt se livra au roi de France, qui, sous des dehors d'amitié, nourrissait à l'égard de la Bretagne les mêmes projets que l'autre roi. [1195 à 1200] Les vues ambitieuses du roi de France étaient secondées alors en Bretagne, et même aussi dans presque toutes les provinces occidentales de la Gaule, par une lassitude générale de la domina-

1 Contradictum est à Britonibus... (Chron. Walteri Hemengford., p. 507.)

tion anglo-normande. Non-seulement les Poitevins, qui étaient depuis cinquante ans en révolte continuelle, mais les Manceaux, les Tourangeaux, et même les Angevins, à qui leurs propres comtes, depuis qu'ils étaient rois d'Angleterre, étaient devenus presque étrangers, aspiraient à un grand changement. Sans désirer autre chose qu'une administration plus dévouée à leurs intérêts nationaux, ils allaient au devant de la politique du roi de France, et se prêtaient imprudemment à le servir pour être soutenus par lui contre le roi d'Angleterre.

De toutes les provinces continentales soumises aux Normands, l'Aquitaine seule ne montrait point alors d'aversion décidée pour eux, parce que la fille de ses anciens chefs nationaux, Éléonore, veuve de Henry II, vivait encore, et tempérait, par son influence, la dureté du gouvernement étranger. Lorsque le roi Richard eut été tué en Limousin d'un coup d'arbalète, la révolution qui se préparait depuis long-temps, et que la crainte de son activité militaire avait retardée, éclata presque aussitôt. Son frère Jean fut reconnu sans aucun débat roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine; mais l'Anjou, le Maine et la Touraine, se séparant à la fois de la cause normande, prirent pour seigneur le jeune duc de Bretagne. Les Poitevins partagèrent cette défection, et formèrent avec leurs voisins du nord et de l'ouest une ligue offensive et défensive.

A la tête de cette ligue figurait le peuple breton, malheureusement représenté par un enfant et une femme qui, tremblant de tomber entre les mains du roi d'Angleterre, livrèrent au roi de France, Philippe II, tout ce que le courage populaire avait reconquis sur les Anglo-Normands dans les divers pays confédérés, et reconnurent sa suzeraineté sur l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Philippe, que les Français surnommaient Auguste, fit démanteler les villes et raser les forteresses que ses nouveaux vassaux lui avaient ouvertes. Quand le jeune Arthur, son homme-lige et son prisonnier volontaire, lui adressait, au nom des peuples qui s'étaient fiés à lui, quelques remontrances sur cette conduite : « *Est-ce* » que je ne suis pas libre, répondait le *roi*, de » faire ce qu'il me plait sur mes terres [1] ? »

Arthur s'aperçut bientôt de la faute qu'il avait commise en se mettant à la merci de l'un des deux rois pour échapper à l'autre. Il s'enfuit de Paris, mais, ne sachant où aller, il se livra au roi Jean, son oncle, qui lui fit beaucoup de caresses et se préparait à l'emprisonner, lorsque le jeune duc en fut averti et revint au roi de France. Celui-ci désespérait déjà de conserver ses nouvelles provinces contre le gré des habitans et en dépit du roi d'Angleterre. [1200] Il voulait faire avec ce dernier une paix avanta-

1 Hist. de Bretagne par dom Lobineau, t. I.

geuse, et, pour l'obtenir, il lui sacrifia son hôte et son protégé, qu'il contraignit de prêter au roi Jean le serment d'hommage pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Philippe, en retour de ce bon office, obtint la paix, trente mille marcs d'argent, plusieurs villes, et la promesse que, si Jean mourait sans enfans, il hériterait de toutes ses possessions du continent. En vertu de ce traité, les garnisons françaises de l'Anjou et du Maine furent relevées par des troupes normandes et par des Brabançons à la solde du roi d'Angleterre.

Pendant que Philippe-Auguste dépouillait ainsi le jeune Arthur de son héritage, il le faisait élever à sa cour avec ses propres fils, et le ménageait pour le cas possible d'une nouvelle rupture avec le roi Jean. Cette rupture éclata bientôt à l'occasion d'un soulèvement général des Poitevins sous la conduite de Hugues-le-Brun, comte de la Marche, à qui le roi d'Angleterre avait enlevé sa fiancée. Tous les barons du Poitou et d'une partie du Limousin se conjurèrent ; et dès que le roi de France les vit compromis, espérant profiter de tout ce qu'ils oseraient faire, il rompit subitement la paix et se déclara pour eux, à condition qu'ils lui prêteraient le serment de foi et d'hommage. Aussitôt il fit reparaître Arthur sur la scène politique, lui donna en mariage sa fille Marie, âgée de cinq ans, le fit proclamer comte des Bretons, des Angevins et des Poitevius,

et l'envoya à la tête d'une armée conquérir les villes du Poitou qui tenaient encore pour le roi d'Angleterre.

[1202] Les Bretons firent alliance avec les insurgés poitevins, et promirent de leur envoyer cinq cents chevaliers et quatre mille fantassins. En attendant ce renfort, le nouveau comte de Poitou mit le siége devant la ville de Mirebeau, à quelques lieues de Poitiers, où, par un hasard qui devint fatal aux assiégeans, la veuve de Henry II se trouvait alors renfermée. La ville fut prise sans beaucoup de résistance; mais Éléonore d'Aquitaine se retira dans le château, qui était très-fort, pendant qu'Arthur et les Poitevins occupaient la ville. Ils étaient dans la plus grande sécurité, lorsque le roi Jean, stimulé par le désir de délivrer sa mère, après une marche rapide, parut subitement aux portes de Mirebeau, et fit prisonnier Arthur avec la plupart des chefs de l'insurrection. Il les emmena en Normandie, et, bientôt après, Arthur disparut sans que personne pût savoir de quelle manière il avait péri. [1202 à 1204] Parmi les Normands, qui n'avaient point contre le roi d'Angleterre de haine ni de répugnance nationale, les uns disaient qu'il était mort de maladie au château de Rouen, d'autres qu'il s'était tué en voulant s'échapper par-dessus les murs de la ville. Les Français, animés par l'esprit de rivalité politique, assuraient que le roi Jean avait poignardé son neveu de sa propre main

un jour qu'il passait la Seine avec lui dans un bateau. Enfin les Bretons, qui avaient placé sur la tête du jeune Arthur toutes leurs espérances de liberté, adoptèrent une version à peu près semblable, mais en changeant le lieu de la scène, qu'ils plaçaient près de Cherbourg, sur le bord de la mer[1].

La mort d'Arthur, quelle qu'en ait été la cause, fit grand bruit, surtout en Bretagne, où elle fut regardée comme une calamité nationale. La même ardeur d'imagination qui avait fait croire aux Bretons que leur destinée future était liée à celle de cet enfant, les jeta dans une affection exagérée pour le roi de France, parce qu'il était l'ennemi du meurtrier d'Arthur. C'est à lui qu'ils en appelaient pour demander vengeance, promettant de l'aider de tous leurs moyens dans ce qu'il entreprendrait contre le roi d'Angleterre. Jamais roi de France n'avait trouvé une aussi belle occasion de se rendre maître de ces Bretons si attachés à leur indépendance[2]. Philippe accueillit, comme suzerain, la plainte des seigneurs et des évêques de Bretagne sur le meurtre de leur jeune duc, et cita le roi d'Angleterre, son vassal pour la Normandie, à comparaître devant la cour des barons de France, qu'on commençait à nommer pairs, d'un nom emprunté aux romans sur la vie de

1 Hist. de Normandie, par Dumoulin, p. 514.

2 Voyez plus haut, livres I, II, III et VIII.

Charlemagne. Le roi Jean, comme on s'y attendait, ne comparut pas devant les pairs, et fut condamné par eux. Toutes les terres qu'il tenait du royaume de France furentdéclarées *forfaites*, et les Bretons invités à prendre les armes pour assurer l'exécution de cette sentence, qui ne devait avoir d'effet qu'autant qu'elle serait suivie d'une conquête.

La conquête se fit non par les seules forces du roi de France, non par l'autorité des arrêts de sa cour des pairs, mais par la coopération, d'autant plus énergique qu'elle était volontaire, des populations voisines et ennemies des Normands. Philippe-Auguste n'eut besoin que de paraître sur la frontière du Poitou pour qu'un soulèvement universel lui ouvrit presque toutes les places fortes; et quand il revint attaquer la Normandie, les Bretons en avaient déjà envahi et occupé une grande partie. Ils enlevèrent d'assaut le Mont Saint-Michel, s'emparèrent d'Avranches, et brûlèrent toutes les bourgades situées entre cette ville et Caen. Le bruit de leurs ravages et la terreur qu'ils inspiraient contribuèrent puissamment aux succès du roi de France, qui, avec les Manceaux et les Angevins, s'avançant du côte de l'est, prit Andelys, Évreux, Domfront, Lisieux, et fit à Caen sa jonction avec l'armée bretonne.

C'était la première fois que la Normandie se voyait attaquée avec tant de concert par toutes les populations qui l'environnaient, au sud, à l'est et

au nord ; et c'était aussi la première fois qu'elle avait un chef d'une indolence et d'une inhabileté pareilles à celles du roi Jean. Il chassait ou se divertissait, pendant que Philippe et ses alliés prenaient, les unes après les autres, toutes les bonnes villes et les châteaux du pays : [1204] en moins d'une année il ne lui resta plus que Rouen, Verneuil et Château-Gaillard. Le peuple de Normandie faisait, quoique inutilement, de grands efforts pour repousser les envahisseurs; il ne leur céda que faute de secours et parce que ses frères d'origine, les Normands d'Angleterre, en sûreté derrière l'Océan, s'inquiétaient peu de le tirer d'un péril qui n'était pas à craindre pour eux. [1204 à 1214] D'ailleurs se trouvant, par suite de leur conquête, au-dessus de la condition populaire, ils sympathisaient peu avec les bourgeois et les paysans de l'autre côté de la mer, quoique issus des mêmes ancêtres qu'eux.

Les bourgeois de Rouen souffrirent toutes les extrémités de la famine avant de songer à capituler ; et quand les vivres leur manquèrent tout-à-fait, ils conclurent avec le roi de France une trève de trente jours, à l'expiration de laquelle ils devaient se rendre s'ils n'étaient pas secourus. Dans l'intervalle, ils envoyèrent quelques-uns des leurs en Angleterre auprès du roi Jean, lui apprendre à quelle nécessité ils étaient réduits. Les envoyés trouvèrent le roi jouant aux échecs ; il ne quitta point son jeu et ne leur répondit pas

une parole avant que la partie fût achevée ; et alors il leur dit : « Je n'ai aucun moyen de vous » secourir dans le délai convenu; ainsi faites du » mieux que vous pourrez [1]. » La ville de Rouen se rendit ; les deux qui résistaient encore suivirent le même exemple, et la conquête de tout le pays fut accomplie. Cette conquête, moins dure pour les Normands que ne l'avait été pour les Saxons celle de l'Angleterre, ne fut pourtant pas sans humiliation et sans misère. Les Français firent raser les murailles de beaucoup de villes, et contraignirent les citoyens de Rouen de démolir, à leurs propres frais, leurs anciennes fortifications, et de bâtir une nouvelle tour dans un lieu plus commode aux vainqueurs [2].

La vanité nationale des Bretons fut sans doute flattée quand ils virent leurs vieux ennemis, ceux qui avaient porté le premier coup à leur indépendance nationale, subjugués à leur tour par un pouvoir étranger. Mais cette misérable satisfaction fut tout le fruit qu'ils retirèrent des victoires qu'ils avaient remportées pour le roi de France. Bien plus, en contribuant à mettre leurs voisins sous le joug, ils s'y étaient mis eux-mêmes ; et il leur devenait désormais impossible de rejeter la domination d'un roi qui les cernait de toutes

1 Hist. de Normandie, p. 525.

2 Muros ipsa suos truncare coacta (Script. rer. franc., t. XVII, p. 513.)

parts et joignait à ses anciennes forces toutes celles de la Normandie. La gêne de la suprématie française s'aggrava pour eux de plus en plus ; ils le sentirent, et voulurent plusieurs fois, mais en vain, renouer alliance avec le roi d'Angleterre. Pour s'étourdir en quelque façon sur la perte de leur liberté nationale, ils aidèrent, avec une sorte de fureur, les rois de France à détruire entièrement celle des populations voisines du cours de la Loire. Ils travaillèrent à l'agrandissement de la monarchie française, et en même temps surent maintenir avec assez de succès le reste de leurs anciens droits contre les envahissemens administratifs de cette puissante monarchie. Parmi les populations de la Gaule, les Bretons furent peut-être, à toutes les époques, celle qui montra au plus haut degré le besoin d'action politique. Cette disposition native est loin d'être éteinte chez eux, comme l'atteste la part active qu'ils ont prise, dans un sens ou dans l'autre, à des révolutions récentes.

Après avoir concouru avec les Bretons à la ruine de la Normandie, les Angevins perdirent, par suite de cet événement, tout reste d'existence nationale ; les Manceaux ne regagnèrent jamais l'indépendance que les Normands leur avaient enlevée. Les comtes d'Anjou furent remplacés par des sénéchaux du roi de France ; et la domination de ce roi s'étendit dès lors au delà de la Loire jusqu'en Poitou. Les riches Poitevins n'avaient

plus la liberté de marier leurs filles qu'à des Français [1]. Sous ce joug, nouveau pour eux, ils se repentirent d'avoir répudié le patronage du roi d'Angleterre, et entamèrent avec lui des négociations, auxquelles prirent part les mécontens de l'Anjou et du Maine. [1214] Une insurrection générale se préparait dans ces trois provinces, lorsque le gain de la célèbre bataille de Bovines, en assurant la fortune du royaume de France, intimida les conjurés [2]. Les Poitevins osèrent seuls tenir à leur première résolution et se soulever contre le roi Philippe, sous les mêmes chefs qui avaient fait avec lui et pour lui la guerre contre le roi Jean. [1224] Mais Philippe les écrasa bientôt, à l'aide de ceux qui avaient craint de lui tenir tête, des Angevins, des Manceaux, des Tourangeaux et des Bretons, et porta ses conquêtes vers le sud jusqu'à La Rochelle. Ainsi ces malheureuses populations, faute de s'entendre et de s'aimer, tombèrent sous le joug l'une après l'autre, et la chute de la puissance normande rompant l'espèce d'équilibre au moyen duquel les contrées méridionales étaient demeurées indépendantes, le mouvement fut donné pour que, tôt ou tard, mais infailliblement, la Gaule entière devînt française.

Le retour de la Normandie sous le pouvoir des

1 (Math. Paris., p. 464.)

2 Script. rer. fr., t. XVI, p. 413.

rois d'Angleterre pouvait seul arrêter cette impulsion des choses; mais l'impéritie du roi Jean et l'habileté de Philippe-Auguste firent que rien de pareil n'eut lieu, malgré le mécontentement du pays. [1240] « Quoique le joug du roi fût » léger, dit un poète du treizième siècle, la » Neustrie s'indigna long-temps d'y être sou- » mise [1]; et cependant, voulant être bon pour » ceux qui lui souhaitaient du mal, il n'abolit » pas leurs anciennes lois, et ne leur donna pas » lieu de se plaindre d'être gênés par des coutu- » mes étrangères. » Il ne se fit point en Normandie de grande révolte contre les Français. Tout le mécontentement populaire s'exhalait en propos individuels, en regrets du temps passé, et surtout du roi Richard *au cœur de lion*, qu'aucun Français n'avait jamais égalé, disaient les soldats normands dans le camp même du roi de France [2]. La nullité politique où tomba tout d'un coup cette nation, si renommée par son courage et son orgueil, peut être attribuée à cet orgueil même, qui l'empêcha de solliciter du secours auprès de ses anciens sujets de Bretagne, ou de traiter avec

[1] Indignante diù portavit vertice regis
Mite jugum......

(Will. Britonni Philippeis, apud script. rer. fr., t. XVIII, p. 213.)

[2] .... Normannia rege Ricardo
Intumet, alterius quòd vix sit sub pede regis.

(Ibid., p. 322.)

eux pour former une ligue offensive contre l'oppresseur commun. D'un autre côté, l'espoir que les Normands conservaient dans la population qui dominait en Angleterre, et l'ancienne sympathie de parenté entre eux et cette population de gentilshommes, durent s'éteindre rapidement. Lorsque les deux pays eurent cessé d'être réunis sous le même sceptre, les seuls habitans de l'Angleterre avec lesquels le peuple de Normandie eût des relations fréquentes, étaient des marchands, hommes de race anglaise, parlant une langue étrangère pour les Normands, qui d'ailleurs nourrissaient contre eux un sentiment hostile, celui de la rivalité commerciale. Les anciens liens ne pouvaient donc manquer de se rompre entre la Grande-Bretagne et la Neustrie, tandis qu'il s'en formait chaque jour de nouveaux entre cette dernière contrée et la France, où la masse du peuple parlait le même langage que les Normands, et portait tous les signes d'une commune origine; car il n'existait plus depuis long-temps en Normandie aucun vestige de la race danoise.

Toutes ces causes firent que, moins d'un siècle après la conquête de Philippe-Auguste, on vit les Normands épouser sans scrupule et avec ardeur l'inimitié des rois de France contre l'Angleterre. dès l'année 1240, quelques-uns d'entre eux s'unirent aux Bretons pour faire des courses sur mer contre les vaisseaux anglais. A chaque guerre qui s'éleva ensuite entre les deux pays, une foule

de corsaires, partis de Normandie, essayaient des descentes sur la côte méridionale d'Angleterre, pour ravager et faire du butin. [1240 à 1338] La ville de Dieppe était surtout fameuse pour ces sortes d'armemens. Enfin, lorsque la grande querelle de succession qui occupa tout le quatorzième siècle eut éclaté entre les rois Philippe V et Édouard III, les Normands conçurent un projet qui ne tendait à rien moins qu'à une nouvelle conquête de l'Angleterre, conquête aussi absolue, et plus méthodique peut-être que celle de Guillaume-le-Bâtard. La royauté et toutes les propriétés publiques étaient adjugées d'avance aux chefs de l'expédition. Tous les domaines des barons et des nobles d'Angleterre devaient appartenir aux gens titrés, les biens des non nobles aux villes, et ceux des églises au clergé de Normandie [1].

[1338] Ce projet, qui devait rabaisser, après trois siècles de possession, les conquérans de l'Angleterre à l'état où eux-mêmes avaient placé les Anglais de race, fut rédigé dans le plus grand détail, et présenté au roi Philippe de Valois, à son château de Vincennes, par des députés de la nation normande. Ils lui demandèrent de mettre son fils, qui était leur duc, à la tête de l'entreprise, et offrirent de tout exécuter à leurs

1 Robert de Avesbury, de Gestis Edwardi post conquestum tertii.

propres dépens, n'exigeant du roi que la simple assistance d'un allié en cas de revers. Cet accord ayant été conclu, l'acte en fut gardé à Caen; mais des circonstances, que l'histoire du temps ne détaille pas, retardèrent l'exécution. [1346] Rien n'était encore commencé, lorsqu'en l'année 1346 le roi d'Angleterre débarqua au cap de la Hogue, pour s'emparer du pays qu'il appelait son domaine héréditaire[1]. Les Normands, attaqués à l'improviste, ne résistèrent pas plus à l'armée anglaise que les Anglo-Normands n'eussent peut-être fait si l'invasion projetée avait eu lieu. On ferma les villes, on coupa les ponts, on détruisit les routes; mais rien ne put arrêter la marche de cette armée dont tous les chefs supérieurs, jusqu'au roi inclusivement, ne parlaient d'autre langue que le français avec l'accent de Normandie.

Malgré cette conformité de langage, aucune sympathie nationale ne se réveilla en leur faveur, et les villes qui ouvrirent leurs portes ne le firent que par nécessité. Ils prirent en peu de temps Harfleur, Carentan et Saint-Lô. Dans les rapports officiels, rédigés en langue française, qu'ils envoyaient en Angleterre, ils comparaient ces villes, pour la grandeur et la richesse, à celles de Sandwich, de Leicester et de Lincoln, dont

[1] Terram hæreditatis suæ. (Robert. de Avesbury, de Gestis Edwardi post conquæstum tertii.)

ils travestissaient encore le nom en celui de Nicole [1]. A Caen, où ils visitèrent, en grande cérémonie, le tombeau de Guillaume-le-Conquérant, auteur de la fortune de leurs aïeux, ils trouvèrent, parmi les chartes de la ville, l'original du traité conclu entre les Normands et le roi de France pour une nouvelle conquête, et en furent tellement irrités qu'ils ordonnèrent le pillage et le massacre des habitans. Ensuite, pillant toujours, ils se dirigèrent vers l'ancienne frontière de France, du côté de Poissy, où ils entrèrent; puis ils allèrent en Picardie, où se livra entre eux et les Français la fameuse bataille de Crécy.

Le plan d'invasion trouvé à Caen fut envoyé aussitôt en Angleterre, et lu publiquement dans toutes les villes, afin d'exaspérer l'esprit du peuple contre le roi de France et contre les Français, dont les Normands n'étaient déjà plus distingués. A Londres, l'archevêque de Canterbury fit lecture de cette pièce au sortir de l'office, devant la croix du cimetière de Saint-Paul. Comme elle était rédigée en langue française, tous les nobles présens purent la comprendre; mais ensuite on la traduisit en anglais pour les gens de basse condition [2]. Cette lecture et d'autres moyens qu'on employa pour exciter les Anglais à soutenir la

[1] Et est la ville plus grosse que n'est Nicole. (Rob. de Avesb., p. 125.) — Voyez livre IV, t. II.

[2] Rob. de Avesb., p. 130.

querelle de leur roi, ne furent point sans effet sur eux. Les passions ambitieuses du maître se changèrent dans l'esprit des sujets en aversion irréfléchie contre tout le peuple de France, qui leur rendit haine pour haine. Il n'y eut qu'une seule classe d'hommes dans les deux pays que n'atteignit point cette frénésie : c'était celle des pauvres pêcheurs de marée des bords de l'Océan. Anglais ou Français, durant la plus grande chaleur des guerres, ils ne se firent jamais aucun mal, « ne se guerroyant jamais, dit un hisorien » du quatorzième siècle, mais plutôt s'entr'aidant » les uns les autres, vendant et achetant sur » mer, l'un à l'autre, quand les uns avaient fait » meilleure pêche [1]. »

Par une destinée bizarre, pendant que la Normandie, l'ancienne patrie des rois et des grands d'Angleterre, devenait pour eux un pays ennemi, l'Aquitaine, depuis la mer de La Rochelle jusqu'aux Pyrénées, demeurait soumise à leur autorité sans répugnance apparente. [1200 à 1216] On a vu plus haut comment ce pays avait été retenu sous la domination anglo-normande par l'influence de la duchesse Éléonore, veuve de Henry II. Après la mort de cette princesse, les Aquitains gardèrent leur foi à son petit-fils, par crainte de tomber sous la seigneurie du roi de France, qui, maître du Poitou, était devenu

[1] Froissart, t. III, p. 133.

leur voisin immédiat. Suivant une règle de politique souvent pratiquée au moyen âge, ils préféraient, indépendamment de toute autre considération, avoir pour seigneur un roi qui fût loin d'eux. Communément, le seigneur éloigné laissait le pays se gouverner lui-même, selon ses coutumes locales, et par des hommes nés dans son sein, ce que ne permettait guère le suzerain dont la terre était voisine.

Ce foyer de puissance royale, conservé au sud-ouest de la Gaule, aurait peut-être servi longtemps de point d'appui contre le roi de France aux populatious méridionales encore indépendantes, si un événement imprévu n'eût ruiné tout à coup les forces du pays situé entre la Méditerranée, le Rhône de la Garonne. Le comté de Toulouse, et les grandes seigneuries qui en dépendaient au treizième siècle par alliance ou par vasselage, surpassaient de beaucoup en civilisation toutes les autres parties de l'ancien territoire gaulois. On y faisait un grand commerce avec tous les ports de l'Orient; les villes de ce pays jouissaient de la constitution municipale, et même avaient l'apparence extérieure des républiques italiennes. Chaque riche bourgeois se faisait bâtir une maison flanquée de tours; et tout fils de bourgeois devenait, s'il le voulait, chevalier, et joutait aux tournois comme un noble [1].

1 Trecentas domus turrales quæ in villâ erant. (Script.

Ce penchant à l'égalité qui était un objet de scandale pour la noblesse de France, de Bourgogne et d'Allemagne, ouvrant une communication libre entre toutes les classes d'habitans, donnait à l'esprit des riverains de la Méditerranée une activité qu'ils exerçaient dans tous les genres de culture morale. Ils possédaient la littérature la plus raffinée de toute l'Europe, et leur idiome littéraire était classique en Italie et en Espagne. Chez eux le christianisme ardent, et même exalté, parce qu'ils étaient d'une nature passionnée, ne consistait pas dans une foi implicite aux dogmes, et dans l'observance en quelque sorte machinale des pratiques de l'Église romaine. [1200 à *1216*] Sans entrer ouvertement en révolte contre cette Église, ils avaient, à cette époque reculée, anticipé et peut-être même dépassé la réforme religieuse que le seizième siècle vit éclore dans d'autres pays. Tout cela s'était fait insensiblement, sans guerre de religion, sans élan de fanatisme, sans qu'eux-mêmes eussent bien mesuré le degré de leur dissidence avec l'église catholique.

Cette Église, alarmée de l'hérésie toujours croissante des Gaulois méridionaux, employa d'abord les ressources de son immense organisation diplomatique pour en arrêter les progrès. Mais c'était en vain que les courriers pontificaux

rer. franc., t. XVIII, p. 310.) — Histoire générale du Languedoc, par les Bénédictins.

apportaient à Alby, à Toulouse et à Narbonne des bulles d'excommunication et d'anathème contre les ennemis de la foi romaine. L'hérésie avait gagné jusqu'aux desservans des églises où ces bulles devaient être fulminées, et les évêques eux-mêmes, quoique plus étroitement liés au système catholique, avaient peine à ne pas se laisser gagner par l'exemple de tout un peuple. Pour arrêter cette contagion intellectuelle, il ne fallait rien moins que frapper le peuple en masse, et anéantir l'ordre social d'où provenaient son indépendance d'esprit et sa civilisation. C'est ce que le pape Innocent III entreprit dans les premières années du treizième siècle. Abusant de l'exemple des croisades contre les Sarrasins, il en fit prêcher une contre les habitans du comté de Toulouse et du diocèse d'Alby, et publia par toute l'Europe que quiconque s'armerait pour leur faire la guerre obtiendrait la rémission de tous ses péchés, et une part des biens des hérétiques [1].

Malheureusement l'époque était favorable pour cette croisade de chrétiens contre chrétiens. Les conquêtes du roi de France en Normandie, en Anjou et en Aquitaine avaient causé dans ces différens pays la ruine ou le bannissement de beaucoup d'hommes, et augmenté ainsi le nombre

1 Hist. générale du Languedoc, tom. III. — Hist. des Français, par M. de Sismondi, t. VI.

des chevaliers *sans avoir*, et des coureurs d'aventures. Le pèlerinage contre les Albigeois (ce fut le nom de cette guerre) promettait moins de risques et un profit plus certain que la croisade contre les Arabes. Aussi l'armée des nouveaux pèlerins s'éleva-t-elle en peu de temps au nombre de cinquante mille hommes, de tout rang et de toute nation, mais surtout Français et Flamands. Le roi de France envoya quinze mille soldats, et celui d'Angleterre laissa enrôler en Guyenne un corps de troupes sous la conduite de l'archevêque de Bordeaux.

Il serait trop long de raconter en détail toutes les barbaries des croisés au sac de Béziers, de Carcassonne, de Narbonne, et des autres villes mises au ban de l'Église, de dire comment les habitans furent massacrés sans distinction d'âge ou de sexe, de catholiques ou d'hérétiques. « Pauvres villes, s'écrie un poète témoin de ces » désastres, en quel état je vous ai vues autre- » fois, et maintenant qu'est-ce de vous [1] ? » De la Garonne à la Méditerranée tout le pays fut ravagé et soumis ; et le chef de l'armée conquérante, Simon de Montfort, n'osant garder pour lui seul

[1] Ai Tolosa e Proensa
E la terra d'Agensa
Bezers et Carcassey
Quo vos vi, e quo us vey !

(Raynouard, Poésies des Troubadours, tom. IV, pag. 192.)

de si vastes domaines, en fit hommage au roi de France.

[1216] A mesure que les croisés, dont le nombre s'augmentait toujours, faisaient de nouvelles conquêtes, la suzeraineté de ce roi s'étendait davantage au midi de la Gaule. Le comté de Toulouse et les territoires d'Agen, de Carcassonne et de Béziers, après trois siècles d'indépendance, furent ainsi rattachés au royaume qui jadis les avait possédés. Un traité conclu dans un moment de détresse entre l'héritier de Simon de Montfort et le successeur de Philippe-Auguste, changea bientôt en souveraineté directe cette suprématie féodale. [1216 à 1257] Pour s'assurer pleinement cette immense acquisition, Louis VIII leva une armée, prit la croix, et se dirigea vers le midi. Il passa, non sans résistance, le Rhône au pont d'Avignon, prit Beaucaire et Nîmes, qu'il réunit sous l'autorité d'un sénéchal, plaça de même un sénéchal à Carcassonne, et marcha sur Toulouse, dont les habitans étaient alors en pleine révolte contre les croisés et contre lui.

La haine du nom français était la passion nationale des nouveaux sujets du roi de France; jamais ce nom ne sortait de leur bouche sans quelque épithète injurieuse[1]. Les troubadours, dans leurs sirventes, souhaitaient que le fils du comte de

[1] Frances bevedor, fals Frances.

(Poésies des Troubadours, t. IV, passim.)

Toulouse, à l'aide du roi d'Aragon, vint reprendre son héritage et se faire un pont de cadavres français [1]. Durant la minorité qui suivit la mort du roi Louis VIII, il se forma une grande confédération depuis le cours de la Vienne jusqu'au pied des Pyrénées, pour repousser les Français dans leurs anciennes limites. Les chefs des vallées où coule d'Arriège et où l'Adour prend sa source, les comtes de Foix et de Comminges, firent alliance avec le comte de la Marche et les châtelains du Poitou. Le roi d'Angleterre osa prendre un parti décisif, parce qu'il ne s'agissait plus de s'opposer à un pèlerinage contre l'hérésie, mais au pouvoir politique des rois de France. Néanmoins cette tentative eut peu de succès ; le clergé catholique, zélé pour la domination française, effraya les confédérés, en les menaçant d'une nouvelle croisade, et réprima les mouvemens des Toulousains, au moyen de la redoutable police instituée alors sous le nom d'Inquisition. Fatigué d'une lutte désespérée, l'héritier des anciens comtes de Toulouse fit une paix définitive avec le roi Louis IX, et lui céda tous ses droits par un traité qui fut loin d'être volontaire. Le roi donna le comté de Toulouse à son frère Alphonse, déjà comte de

1 . . . . Que ton
Los Frances e'ls escorsa,
E'ls pen en fai pon.
(Poésies des Troubadours, t. IV, p. 314.)

Poitou, au même titre et contre le gré du pays.

Malgré ces accroissemens, le royaume de France n'atteignit point encore, du côté du sud, les limites où tendait l'ambition de ses rois, nourrie par les souvenirs populaires du règne de Charlemagne. La bannière aux fleurs de lis d'or ne fut point plantée sur les Pyrénées, et les chefs des populations qui habitaient le pied ou la pente de ces montagnes restèrent libres de porter leur hommage à qui ils voulaient. Les uns, il est vrai, l'offrirent au roi de France; mais d'autres, en plus grand nombre, gardèrent fidélité aux rois d'Aragon ou de Castille, ou bien à celui d'Angleterre, et d'autres encore demeurèrent sans suzerain, ne voulant tenir que de Dieu seul.

Pendant que l'un des frères de Louis IX gouvernait les comtés de Toulouse et de Poitou, l'autre, nommé Charles, était comte de l'Anjou et du Maine. Jamais famille de roi français n'avait réuni une semblable puissance; car il ne faut pas prendre les rois des Franks pour des rois de France. Les limites de ce royaume, autrefois borné par la Loire, s'étendaient déjà, au mlieu du treizième siècle, jusqu'à la Méditerranée; elles touchaient, du côté du sud-ouest, aux possessions du roi d'Angleterre en Guyenne, et par le sud est au territoire indépendant qui portait le vieux nom de Provence [1]. Vers cette époque, le comte de Pro-

[1] Provincia.

vence, Raymond Béranger, mourut, laissant une fille unique, appelée Béatrice, sous la tutelle de quelques-uns de ses parens. Les tuteurs, se voyant maîtres de la jeune fille et du comté, offrirent au roi de France de lui céder l'une et l'autre pour Charles d'Anjou, son frère; et le roi, ayant souscrit aux conditions proposées, fit d'abord avancer vers la Provence des troupes qui y entrèrent comme amies. Charles d'Anjou s'y rendit peu après, et on lui fit épouser Béatrice, sans trop la consulter sur ce choix Quant aux gens du pays, leur aversion pour un comte étranger, et surtout de race française, n'était pas douteuse [1]. Ils avaient sous les yeux l'exemple de ce que leurs voisins de l'autre côté du Rhône souffraient sous le gouvernement des Français: « Au lieu d'un » brave seigneur, dit un poète contemporain, les » Provençaux vont donc avoir un sire; on ne leur » laissera plus bâtir ni tours ni châteaux; ils n'ose» ront plus porter la lance ni l'écu devant les » Français. Puissent-ils mourir tous plutôt que » de tomber en un pareil état [2]! »

Ces craintes ne tardèrent pas à se réaliser. Toute la Provence fut remplie d'officiers étrangers, qui, traitant les indigènes comme des sujets par

1 Provinciales Francos habent odio inexorabili. (Math. Paris., p. 442.)

2 Histoire des Troubadours, par Millot, tom. II, pag. 237.

conquête, levaient des impôts énormes, confisquaient, emprisonnaient, mettaient à mort sans procédure et sans jugement. Il n'y eut pas d'abord une résistance bien vive contre ces excès de pouvoir, parce que le clergé, se faisant, selon l'expression d'un vieux poète, pierre à aiguiser pour le glaive des Français [1], soutenait leur domination par la terrible menace d'une croisade. Les troubadours, habitués à servir, dans tout le midi, d'organes aux intérêts patriotiques, prirent la tâche dangereuse de réveiller le peuple et de lui faire honte de sa patience. L'un d'eux, jouant sur le nom de son pays, disait qu'on ne devait plus l'appeler *Proensa* (le pays des preux), mais *Faillensa* (le pays des lâches), parce qu'il souffrait qu'une domination étrangère remplaçât son gouvernement national. D'autres poètes s'adressaient, dans leurs vers, au roi d'Aragon, l'ancien suzerain de la Provence, pour l'inviter à venir chasser les usurpateurs de ses terres. D'autres enfin excitaient le roi d'Angleterre à se mettre à la tête d'une ligue offensive contre les Français. Ils provoquaient une guerre, à la faveur de laquelle ils espéraient opérer leur affranchissement. « Que ne » commence-t-on vite, disaient-ils, le jeu où

1 Et il clerc sont li cots e fozil.

(Poésies des Troubadours, t. V, p. 178.)

» maint heaume sera fendu, et maint haubert dé-
» maillé [1] ? »

Les choses en étaient à ce point, lorsque le roi de France, partant pour la croisade en Égypte, emmena avec lui son frère, Charles d'Anjou. Bientôt la nouvelle se répandit que les deux frères avaient été faits prisonniers par les Sarrasins, et la joie fut universelle en Provence. On disait que Dieu avait opéré ce miracle pour sauver la liberté du pays. Les villes d'Aix, d'Arles, d'Avignon et de Marseille, qui jouissaient d'une organisation presque républicaine, firent ouvertement des préparatifs de guerre, réparant leurs fortifications, rassemblant des vivres et des armes; mais la prison de Charles d'Anjou ne fut pas de longue durée. A son retour, il commença par faire dévaster toute la banlieue d'Arles, afin d'effrayer les citoyens. Puis il les tint bloqués avec une armée nombreuse, si long-temps, qu'après avoir beaucoup souffert ils furent obligés de se rendre. Ainsi finit cette grande Commune, aussi libre durant ses jours de prospérité que celles qui florissaient alors en Italie. Avignon, dont la constitution municipale ressemblait à celle d'Arles, ouvrit ses portes, au bruit de l'arrivée d'Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, qui venait aider son frère à réduire les Provençaux [2].

[1] Poésies des Troubadours, t. V, p. 277. — Hist. des Troubadours, par Millot, tom. II, p. 146.

[2] Hist. de Provence, par Gaufridi, t. I, p. 146.

[1257] A Marseille, les habitans de toutes conditions prirent les armes, et, se mettant en mer, attaquèrent les vaisseaux du comte. Mais le peu d'amitié qui régnait entre la haute bourgeoisie des villes et les seigneurs de terres et de châteaux, produisit de funestes dissidences. Les Marseillais furent mal soutenus par cette classe d'hommes, dont une partie trouva plus *chevaleresque* de servir sous la bannière de l'étranger que de faire cause commune avec les amis de l'indépendance nationale. Réduits à leurs seules forces, ils obtinrent pourtant une capitulation favorable, mais que les agens français du comte violèrent bientôt sans scrupule. Leurs tyrannies et leurs exactions redevinrent si insupportables que, malgré le péril, il y eut contre eux une émeute où tous furent saisis par le peuple, qui se contenta de les emprisonner. Les révoltés s'emparèrent du château Saint-Marcel, fermèrent les portes de la ville, et subirent un second siége, durant lequel les habitans de Montpellier, naguère ennemis des Marsaillais par rivalité de commerce, profitèrent des derniers momens de leur propre indépendance pour secourir Marseille contre les conquérans de la Gaule méridionale. Malgré ce secours, la ville, attaquée par des forces supérieures, fut obligée de se rendre. On enleva tout le matériel des arsenaux publics, et les citoyens furent désarmés. [1257 à 1323] Un chevalier, nommé Boniface de Castellane, à la fois homme de guerre et poète, qui par ses sir-

ventes avait excité le soulèvement des Marseillais [1], et avait ensuite combattu parmi eux, fut pris et décapité, selon le récit de quelques historiens. Les châtelains et les seigneurs qui avaient abandonné la cause des villes furent traités par le comte presque aussi durement que ceux qui l'avaient suivie. Il mit tous ses soins à les abaisser et à les appauvrir, et son autorité s'affermit par la misère et la terreur publiques [2].

Les Provençaux ne recouvrèrent jamais leur ancienne liberté municipale, ni la haute civilisation et la richesse qui en était le résultat. Mais une chose remarquable, c'est qu'après deux siècles, l'extinction de la maison des comtes d'Anjou, sous laquelle ils avaient conservé au moins une ombre de nationalité par une administration distincte de celle de la France, leur causa presque autant de déplaisir que l'avènement même de cette maison. Tomber sous l'autorité immédiate des rois de France, après avoir été gouvernés par des comtes, parut aux habitans de la Provence, vers la fin du quinzième siècle, une nouvelle calamité nationale. C'est cette opinion populaire, plutôt que les qualités personnelles de René, surnommé *le Bon*, qui donna lieu au long souvenir conservé de lui par les Provençaux, et à l'idée

[1] Poésies des Troubadours, t. IV, p. 214.

[2] Hist. de Provence, t. I, p. 142 à 145. — Hist. des Troubadours, tom. III, pag. 40.

exagérée de prospérité publique que la tradition attache encore à son règne [1].

Ainsi furent agrégées au royaume de France toutes les provinces de l'ancienne Gaule situées à la droite et à la gauche du Rhône, hormis la Guienne et les vallées du pied des Pyrénées. La vieille civilisation de ces provinces reçut un coup mortel par leur réunion forcée à des pays bien moins avancés en culture intellectuelle, en industrie et en politesse. C'est la plus désastreuse époque dans l'histoire des habitans de la France méridionale, que celle où ils devinrent Français, où le roi, que leurs aïeux avaient coutume d'appeler le roi de Paris [2], commença à les nommer eux-mêmes ses sujets de la *langue d'oc,* par opposition aux anciens Français d'outre-Loire, qui parlaient la *langue d'oui*. Depuis ce temps, la poésie classique du Midi, et même la langue qui lui était consacrée, périrent en Languedoc, en Poitou, en Limousin, en Auvergne et en Provence. A la place de cette langue des troubadours, qui, sans contrainte politique, par le seul charme des ouvrages auxquels on la consacrait, s'était élevée dans tous ces pays au-dessus des idiomes locaux, il ne resta plus que des dialectes populaires, incorrects, ayant le défaut de n'être bien compris

[1] Raynouard, Dissertation sur la poésie provençale.

[2] Regis parisiaci .. (Script. rer. franc. tom. XVIII, pag. 246.)

que dans un rayon peu étendu. [1323] Au quatorzième siècle, les Toulousains firent, par l'institution de leurs jeux floraux, une faible tentative pour relever l'ancienne poésie méridionale, quand elle périssait de toutes parts. Mais ce concours fut borné au dialecte de Toulouse; et d'ailleurs le nom de gaie science, *lo gay saber*, montre combien s'était rabaissée alors l'idée qu'on se formait de la poésie dans un pays où on l'avait vue liée à tout ce qu'il y a de plus grave et de plus important dans la vie sociale [1].

[1200 à 1286.] La juridiction des premiers sénéchaux des rois de France dans le pays de Languedoc, bornée à l'ouest par celle des officiers du roi d'Angleterre en Aquitaine, ne s'étendit vers le sud que jusqu'aux vallons qui annoncent le voisinage de la grande chaine des Pyrénées. C'est là que s'était arrêtée la conquête des croisés contre les Albigeois, parce que le profit d'une guerre dans un pays montagneux, hérissé de châteaux bâtis sur des rochers, comme des nids d'aigle, ne leur semblait pas proportionné aux dangers qu'elle devait offrir. Ainsi, sur la frontière méridionale des possessions des deux rois, il restait un territoire libre, s'étendant en longueur d'une mer à l'autre, et qui, fort rétréci à ses extrémités orientale et occidentale,

[1] Voyez plus haut, livres X et XI.

atteignait, vers son centre, au confluent de l'Aveyron et de la Garonne.

Les habitans de ce territoire étaient divisés en seigneuries sous différens titres, comme l'avait été tout le Midi avant la conquête des Français; et ces populations diverses offraient toutes, à l'exception d'une seule, dans leur langage et leur caractère, les signes d'une origine commune. Cette race d'hommes, plus ancienne que les races celtiques de la Gaule, avait probablement été refoulée dans les montagnes, par une invasion étrangère, et, avec la partie occidentale des Pyrénées gauloises, elle en occupait aussi l'autre versant du côté de l'Espagne. Le nom qu'elle se donnait dans sa langue, différente de toutes les langues connues, était celui d'Escualdun, au pluriel Escualdunac. Au lieu de ce nom, les Romains avaient employé, on ne sait par quel motif, ceux de *Vaques*, *Vasques* ou *Vascons*, qui se sont conservés, avec certaines variations d'orthographe, dans les langues néo-latines de l'Espagne et de la Gaule. Les Vasques ou Basques ne subirent jamais entièrement le joug de l'administration romaine, qui régissait tous leurs voisins, et ne quittèrent point, comme ces derniers, leur langage pour la langue latine, diversement altérée. Ils résistèrent de même aux invasions des peuples germaniques; et ni les Goths ni les Franks ne réussirent à les agréger d'une manière permanente à leur empire. Quand les Franks

eurent occupé toutes les grandes villes des deux Aquitaines, les montagnards de l'ouest devinrent le centre et le point d'appui des nombreuses rébellions des habitans de la plaine. Les Basques s'allièrent ainsi contre les rois franks, de la première et de la seconde race, avec les Gallo-Romains, qu'ils n'aimaient pas, et qu'ils avaient coutume de piller dans l'intervalle de ces alliances. C'est cette confédération souvent renouvelée, qui fit donner le nom de *Vasconie*, ou Gascogne, à la partie de l'Aquitaine située entre les montagnes et la Garonne; et la différence de terminaison au nominatif et aux cas obliques, dans le même mot latin, amena la distinction des Basques et des Vascons ou Gascons [1].

En se plaçant à la tête de la grand ligue des indigènes de la Gaule méridionale contre les conquérans du nord, les Basques ne paraissent avoir eu d'autre objet que leur propre indépendance et le profit matériel de la guerre, mais nullement d'établir dans la plaine leur domination politique et de fonder un État nouveau. Soit amour exclusif pour leur pays natal, et mépris pour la terre étrangère, soit disposition d'esprit particulière, l'ambition et le désir de la renommée ne furent jamais leurs passions dominantes. Pendant qu'à l'aide des révoltes, auxquelles ils avaient si puis-

1 Script. rer. francicarum, tom. III, V, VI et VII. Passim.

samment coopéré, se formaient, pour de nobles familles de l'Aquitaine, les comtés de Foix, de Comminges, de Béarn, de Guienne et de Toulouse, eux, ne voulant pas plus être maîtres qu'esclaves, restèrent peuple, mais peuple libre dans leurs montagnes et leurs vallées. Ils poussèrent l'indifférence politique jusqu'à se laisser englober nominalement dans le territoire du comte de Béarn et dans celui du roi de Navarre, hommes de race étrangère pour eux, auxquels ils permettaient de s'intituler seigneurs des Basques, pourvu toutefois que cette seigneurie n'eût rien de réel ni d'effectif [1].

C'est dans cet état qu'ils apparaissent au treizième siècle, ne se mêlant point, comme nation, aux affaires des pays voisins; divisés sous deux suzerainetés différentes, par longue habitude, par insouciance, non par contrainte, et ne cherchant nullement à se réunir en un seul corps de peuple. S'ils montraient de l'opiniâtreté, c'était pour le maintien de leurs coutumes héréditaires et des lois décrétées dans leurs assemblées de canton, qu'ils appelaient Bilsâr. Aucune passion, ni d'amitié, ni de haine, ne leur faisait prendre parti dans les guerres des étrangers; mais, à l'offre d'une forte solde, ils s'enrôlaient individuellement sous une bannière quelconque, en vue de la solde, et non de la cause, qui leur importait

1 Hist. de Béarn, par Marca.

peu. Les Basques, et avec eux les Navarrois et les habitans des Pyrénées orientales, étaient alors aussi renommés, comme troupes légères, que les Brabançons comme gens de pesante armure[1]. Leur agilité de corps, leur habitude d'un pays difficile, et un certain instinct de finesse et de ruse que donne la vie de chasseur et de berger des montagnes, les rendaient propres aux attaques imprévues, aux stratagèmes, aux surprises de nuit, aux marches forcées par le mauvais temps et les mauvaises routes.

Trois cantons seulement du pays basque, le Labourd, la vallée de Soule et la Basse-Navarre se trouvaient sur l'ancien territoire des *Gaules*; le reste faisait partie de l'Espagne. La *ville de* Bayonne, qui dépendait du duché de Guienne, marquait sur la côte de l'Océan l'extrême limite de la langue romane, peut-être plus avancée vers le nord dans les siècles antérieurs. Aux portes de Bayonne commençait la terre du comte ou vicomte de Béarn, le plus puissant seigneur du pied des Pyrénées, et celui dont la politique entraînait ordinairement celle de tous les autres. Il ne reconnaissait aucun suzerain d'une manière fixe et permanente, si ce n'est peut-être le roi d'Aragon, dont la famille était alliée à la sienne. Quand au roi d'Angleterre, dont il tenait quelques fiefs voisins de Bayonne, il ne se mettait à

[1] Bascli, seu Basculi, Navarri, Arragonenses.

ses ordres, ne lui jurait foi et hommage que pour un salaire considérable[1]. C'était à meilleur marché, mais toujours à prix d'argent, que le même roi obtenait l'hommage des seigneurs moins puissans de Bigorre, de Comminges, des trois Vallées, et de la Gascogne proprement dite. Ils firent plus d'une fois, dans le treizième siècle, la guerre à sa solde contre le roi de France; mais, à la première marque d'orgueil, au premier acte de tyrannie de leur suzerain adoptif, les chefs gascons l'abandonnaient aussitôt, et s'alliaient à son rival, ou se liguaient contre lui. Cette ligue, souvent renouvelée, pratiquait des intelligences en Guienne pour y exciter des soulèvemens, et les succès qu'elle obtint, à différentes époques, sembleraient prouver que beaucoup d'hommes songeaient à réunir tout le sud-ouest de la Gaule en un état indépendant. Ce dessein plaisait surtout à la classe élevée et aux riches bourgeois des villes de Guienne; mais le menu peuple tenait à la domination anglaise, à cause de l'opinion généralement répandue qu'on ne saurait où vendre les vins du pays, si les marchands d'Angleterre n'étaient plus là pour les emporter sur leurs vaisseaux[2].

[1286] Vers le commencement du quatorzième

[1] Quolibet die, pro stipendio 13 libras sterlingorum... (Math. Paris. pag. 575.)

[2] Math. Parisiens, pag. 805, 806. — Per plebeios qui regem dilexerant... (Ibid. pag. 854.)

siècle, un traité d'alliance et de mariage réunit à perpétuité sur la même tête les deux seigneuries de Foix et de Béarn, et fonda ainsi une assez grande puissance sur la frontière commune des rois de France et d'Angleterre. Dans la longue guerre qui, peu de temps après, s'éleva entre ces deux rois, le premier fit de grands efforts pour attirer dans son parti le comte de Foix; et pour lui faire jouer dans la conquête qu'il méditait en Guienne, le rôle que les Bretons, les Angevins et les Manceaux avaient joué autrefois dans celle de la Normandie. [1286 à 1451] Le comte fut gagné par la promesse, faite d'avance, des villes de Dax et de Bayonne; mais, comme l'*expédition* entreprise alors ne réussit pas, toute *alliance* fut bientôt rompue entre le royaume de France et le comté de Foix. Rentrés dans leur ancien état d'indépendance politique, les chefs de ce petit pays se tinrent comme en observation entre les deux puissances rivales, dont chacune mettait tout en œuvre pour les contraindre à se déclarer. Une fois, au milieu du quatorzième siècle, le roi de France envoya Louis de Sancerre, l'un de ses maréchaux, dire de sa part au comte Gaston de Foix, qu'il aurait grande *affection* à l'aller voir : « Qu'il soit le bien venu, répondit le comte, et je » le verrai volontiers. — Mais sire, répliqua le » maréchal, c'est l'intention du roi, à sa venue, » de savoir pleinement et ouvertement lequel » vous voulez tenir, Français ou Anglais, car tou-

» jours vous vous êtes dissimulé de la guerre, et
» ne vous êtes point armé pour prière ni commandement que vous ayez eu. — Messire Louis,
» dit le comte, si je me suis excusé et retenu de
» m'armer, j'ai eu raison et droit de le faire;
» car la guerre du roi de France et du roi d'Angleterre ne me regarde en rien. Je tiens mon
» pays de Béarn de Dieu, de l'épée et de naissance; ainsi je n'ai que faire de me mettre en
» servitude ou en rancune envers l'un ou l'autre
» roi[1]. »

Telle est la nature des Gascons, ajoute le vieil historien qui raconte cette anecdote : « Ils ne sont
» point stables, et oncques trente ans d'un tenant
» ne furent fermes à un seigneur. » Tant que dura la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, le reproche de légèreté, d'ingratitude et de perfidie, fut adressé alternativement par les deux rois aux seigneurs qui voulaient rester libres, et tous deux néanmoins faisaient de grands efforts pour se les attacher. Il n'y avait pas si petit châtelain en Gascogne qui ne fût courtisé par messages et par lettres scellées du grand sceau de France ou d'Angleterre[2]. De là vint l'importance qu'obtinrent tout d'un coup, vers le quinzième siècle, des personnages dont on parlait très-peu

[1] Froissart, t. III, p. 329.

[2] Voyez Rymer, Fœdera, conventiones, litteræ, t. II, III et IV (édit. de la Haye) passim.

avant cette époque, les sires d'Albret, d'Armagnac, et d'autres bien moins puissans, tels que les sires de Durfort, de Duras et de Fezensac. Pour s'assurer l'alliance du seigneur d'Albret, chef d'un petit territoire formé de landes et de bruyères, le roi de France, Charles V, lui donna en mariage sa sœur Isabelle de Bourbon. Le sire d'Albret vint à Paris, où il fut accueilli et fêté à l'hôtel de son beau-frère; mais, au milieu de ce bon accueil, il ne pouvait s'empêcher de dire à ses amis : « Je me maintiendrai Français, puisque » je l'ai promis; mais, par Dieu, je menais » meilleure vie, moi et mes gens, quand nous » faisions la guerre pour le roi d'Angleterre[1]. » Vers le même temps, les sires de Durfort et de Rosan, faits prisonniers par les Français dans une bataille, furent tous deux relâchés sans rançon, à condition, dit un contemporain, qu'ils se tourneraient Français, et promettraient, sur leur foi et sur leur honneur, de demeurer bons Français à jamais, eux et leurs terres[2]. Ils le jurèrent; mais, à leur retour, ils répondirent au premier qui leur demanda des nouvelles : « Ah! seigneur, par contrainte et sur menace de mort, » on nous a fait devenir Français; mais nous » vous disons bien, qu'en faisant ce serment, » toujours en nos cœurs nous avions réservé no-

1 Froissart, t. III, p. 69.
2 Ibid.

» tre foi à notre naturel seigneur, le roi d'An-
» gleterre : et, pour chose que nous avons dite
» ou faite, nous ne demeurerons jà Français[1]. »

Le prix que de si puissans rois mettaient à l'amitié de quelques barons, provenait surtout de l'influence que ces barons, selon le parti qu'ils suivaient, pouvaient exercer, et exerçaient en effet sur les châtelains et les chevaliers du duché de Guienne, dont un grand nombre leur était attaché par des liens de famille. D'ailleurs les Aquitains se trouvaient, en général, avec eux dans des relations plus intimes qu'avec les officiers du roi d'Angleterre, qui ne parlaient pas la langue du pays, ou la parlaient mal, et dont la morgue[2] anglo-normande était peu d'accord avec la vivacité et la facilité de commerce des méridionaux. Aussi, chaque fois qu'un des seigneurs gascons embrassait le parti français, un nombre plus ou moins grand de chevaliers et d'écuyers d'Aquitaine tournaient avec lui, et allaient se joindre à l'armée du roi de France. Cette action, exercée en sens divers, occasiona, durant tout le quatorzième siècle et la moitié du quinzième, beaucoup de mouvemens parmi la population noble des châteaux de la Guienne, mais bien moins parmi la bourgeoisie des villes. Cette classe d'hommes tenait à la sou-

[1] Froissart, t. III, liv. III, chap. 6.

[2] Naturæ vitio tumidos. (Script. rer. franc., t. XVII, pag. 2`2.)

veraineté du roi d'Angleterre, par l'idée généralement répandue alors que celle de l'autre roi devait amener infailliblement la ruine de toute liberté municipale. La décadence rapide des communes du Languedoc, depuis qu'elles étaient françaises, entretenait cette opinion tellement enracinée dans l'esprit des Aquitains, qu'elle les rendait, pour ainsi dire, superstitieux. Lorsque le roi d'Angleterre, Édouard III, prit le titre de roi de France, ils s'en effrayèrent, comme si ce simple titre, ajouté à son nom, devait changer toute sa conduite à leur égard. L'alarme fut si grande que, pour la dissiper, le roi Édouard crut nécessaire d'adresser à toutes les villes d'Aquitaine une lettre où se trouvait le passage suivant : « Nous promet-
» tons de bonne foi, que nonobstant notre prise
» de possession du royaume de France, à nous
» appartenant, nous ne vous priverons en aucune
» manière de vos libertés, priviléges, coutumes,
» juridictions, ou autres droits quelconques[1];
» mais vous en laisserons jouir, comme par le
» passé, sans aucune atteinte de notre part ou de
» celle de nos officiers. »

Dans les premières années du quinzième siècle, le comte d'Armagnac, qui depuis quelque temps s'était mis, avec le sire d'Albret, à la tête d'une ligue formée entre tous les petits seigneurs de Gascogne, dans le but de maintenir leur indé-

[1] Reymer, t. II, part. IV.

pendance en s'appuyant, selon le besoin, sur la France ou sur l'Angleterre, fit alliance avec l'un des deux partis qui, sous le nom d'Orléans et celui de Bourgogne, se disputaient alors le gouvernement de la France. Il s'engagea ainsi dans une querelle étrangère, et y attira ses confédérés, moins peut-être par des motifs politiques que par intérêt personnel ; car l'une de ses filles avait épousé le duc d'Orléans, chef du parti de ce nom. Une fois mêlés au intrigues et aux disputes qui divisaient la France, les Gascons, suivant la fougue de leur caractère méridiodal, y déployèrent une activité si grande, que bientôt le parti d'Orléans changea son nom en celui d'Armagnac, et qu'on ne parla plus dans le royaume que de Bourguignons et d'Armagnacs. Malgré la généralité de cette distinction, il n'y avait de vrais Armagnacs que ceux du midi, et ceux-là, *encadrés*, pour ainsi dire, dans une faction bien plus nombreuse qu'eux, oublièrent, en se passionnant avec elle, la cause qui premièrement les avait fait se liguer ensemble, l'indépendance de leur contrée natale. L'intérêt du pays cessa d'être l'unique objet de leur politique ; ils ne changèrent plus librement de patronage et d'alliés, mais suivirent, comme à l'aveugle, tous les mouvemens d'une faction étrangère [1].

Sous le règne de Charles VII, cette faction les

[1] Chronique d'Enguerrand de Monstrelet, chap. 100.

engagea plus avant qu'ils ne l'avaient jamais été dans l'alliance du roi de France contre l'Angleterre. Après les étonnantes victoires qui signalèrent la délivrance du royaume envahi par les Anglais, lorsque, pour achever cette grande réaction, il s'agit de les expulser du continent et de leur enlever la Guienne, les amis du comte d'Armagnac s'employèrent tous à pousser vers ce dernier but *la fortune de la France*[1]. [1451] Leur exemple détermina ceux d'entre les seigneurs gascons qui tenaient alors pour le roi d'Angleterre, à le trahir pour le roi Charles. De ce nombre fut le comte de Foix; et cet homme qui, peu d'années auparavant, avait promis au premier des deux rois de faire pour lui la conquête du Languedoc, *entreprit* de diriger pour l'autre celle de *tout le duché* d'Aquitaine[2].

Une sorte de terreur superstitieuse, provenant de la rapidité des triomphes des Français, et du rôle qu'y avait joué la célèbre Pucelle d'Orléans, régnait alors dans ce pays. On croyait que la cause du roi de France était favorisée du ciel, et quand le comte de Penthièvre, chef de l'armée française, et les comtes de Foix et d'Armagnac entrèrent de trois côtés en Guienne, ils n'éprouvèrent, ni de la part des habitans, ni même de celle des Anglais,

1 Froissart.

2 Rymer. tom. IV. — Hist. générale du Languedoc, tom. IV, p. 427.

une aussi grande résistance qu'autrefois. Ces derniers, désespérant de leur propre cause, firent graduellement retraite vers la mer; mais les citoyens de Bordeaux, qui tenaient plus à leur liberté municipale que l'armée anglaise à la domination de son roi sur le continent, souffrirent un siége de plusieurs mois. Ils ne capitulèrent que sous la condition expresse d'être à jamais exempts de tailles, de subsides et d'emprunts forcés. La ville de Bayonne se rendit la dernière de toutes au comte de Foix, qui l'assiégeait avec une armée de Béarnais et de Basques, dont les uns le suivaient à cette guerre parce qu'il était leur seigneur, et les autres parce qu'ils espéraient s'y enrichir. Aucune de ces deux populations ne songeait à la cause de la France; et pendant que les gens de guerre du Béarn combattaient pour le roi Charles, les habitans regardaient les Français comme des étrangers suspects, et faisaient contre eux la garde sur leur frontière. Une fois, durant le siége de Saint-Séver, une colonne française, par mégarde ou pour abréger sa route, entra sur le territoire béarnais; à la nouvelle de sa marche, le tocsin sonna dans les villages, les paysans s'assemblèrent en armes, et il y eut entre eux et les soldats du roi de France un engagement, célèbre dans les annales du pays, sous le nom de bataille de Mesplede[1].

[1] Hist. de la maison de Foix, par Olhagaray, p. 362.

Le sénéchal français de la Guienne, qui prit à Bordeaux la place de l'officier anglais portant le même titre, ne prêta point, devant le peuple assemblé, l'ancien serment que ses devanciers prêtaient à leur installation, lorsqu'ils juraient, en langue bordelaise, de conserver à toutes gens, de la ville et du pays, *lor franquessas, privilèges, libertades, establissements, fors coustumas, usatges et observances* [1]. Malgré les capitulations de la plupart des villes, le duché de Guienne fut traité en territoire conquis; et cet état de choses, auquel les Bordelais n'étaient point habitués, les mécontenta si fort, que, moins d'un an après la conquête, ils conspirèrent avec plusieurs châtelains du pays pour chasser les Français à l'aide du roi d'Angleterre. Des députés de la ville se rendirent à Londres, et traitèrent avec Henry VI, qui accepta leurs offres et fit partir quatre ou cinq mille hommes sous la conduite de Jean Talbot, fameux capitaine du temps.

[1452] Les Anglais ayant débarqué à la presqu'île de Médoc, s'avancèrent sans aucune résistance, parce que le gros de l'armée française s'était retiré, ne laissant que des garnisons dans les villes. A la nouvelle de ce débarquement, il y eut de grands débats à Bordeaux, non sur la question de savoir si l'on redeviendrait Anglais, mais sur le traitement qu'on ferait subir aux of-

[1] Chronique bourdeloise.

ficiers et aux gens d'armes du roi de France [1]. Les uns voulaient qu'on les laissât sortir sains et saufs, les autres qu'on en tirât pleine vengeance. Pendant ces discussions, les troupes arrivèrent devant Bordeaux; quelques bourgeois leur ouvrirent une porte, et la plus grande partie des Français restés dans la ville devinrent prisonniers de guerre. Le roi de France envoya en grande hâte six cents lances et des archers pour renforcer les garnisons des autres villes; mais avant que ce secours fût parvenu à sa destination, l'armée de Talbot, à laquelle s'étaient joints tous les barons du Bordelais et quatre mille hommes venus d'Angleterre, reconquit presque toutes les places fortes.

[1452 à 1455] Cependant le roi Charles VII en personne vint avec une nombreuse armée sur les frontières de la Guienne. D'abord il essaya de lier des intelligences avec les habitans; mais il n'y réussit pas; personne ne s'offrait à conspirer pour le retour de son gouvernement [2]. Se voyant réduit à ne rien attendre que de la force, il enleva d'assaut plusieurs villes, et fit décapiter, comme traîtres, tous les hommes du pays pris les armes à la main. Les comtes de Foix et d'Albret et les autres seigneurs de Gascogne lui prêtèrent, dans cette campagne, le même secours que dans la pre-

[1] Chron. de Monstrelet.

[2] Monstrelet, tom. III.

mière, reconquirent le midi de la Guienne, tandis que l'armée française livrait aux Anglais, près de Castillon, une bataille décisive où Jean Talbot fut tué avec son fils. Cette défaite ouvrit le chemin de Bordeaux à l'armée du roi et à celle des seigneurs confédérés. Elles firent leur jonction à peu de distance de cette ville, qu'elles cherchèrent à affamer en ravageant son territoire; et, en même temps, une flotte, composée de vaisseaux poitevins, bretons et flamands, entra dans la Gironde. Les Anglais, qui formaient la plus grande partie de la garnison de Bordeaux, voyant la ville investie de toutes parts, demandèrent à capituler et y contraignirent les citoyens. Ils obtinrent la faculté de s'embarquer et d'emmener avec eux tous ceux des habitans qui voudraient les suivre; il en partit un si grand nombre que, durant beaucoup d'années, Bordeaux resta dépeuplé et sans commerce [1].

Aux termes de la capitulation, vingt personnes seulement devaient être bannies pour avoir conspiré contre les Français. De ce nombre furent les sires de l'Esparre et de Duras; leurs biens et ceux de tous les autres suspects servirent à récompenser les vainqueurs. Le roi se retira à Tours; mais il laissa de fortes garnisons dans toutes les villes, voulant, dit un contemporain,

[1] Chronique bourdeloise, p. 38.

tenir aux habitans le fer au dos [1]. Et pour mettre, ajoute le même historien, la ville de Bordeaux en plus grande sujétion qu'elle n'avait jamais été, les Français y bâtirent deux citadelles, le Château-Trompette, et le fort de Hâ. [1455] Pendant que les ouvriers travaillaient à élever ces deux forteresses, on saisit le sire de l'Esparre, qui avait rompu son ban; on le mena à Poitiers, où il fut condamné à mort, décapité et coupé en six morceaux, qui furent exposés en différens lieux.

Long-temps après cette dernière conquête de la Guienne, beaucoup d'hommes y regrettèrent encore le gouvernement des Anglais, et furent attentifs à saisir l'occasion de renouer des intelligences avec l'Angleterre. [1455 à 1464] Ils ne réussirent point dans ces intrigues; mais on en craignait l'effet, et les ordonnances du roi de France interdisaient le séjour de Bordeaux à tout homme de naissance anglaise. Les navires anglais devaient laisser à Blaye leur artillerie, leur poudre et leurs armes; et les marchands de cette nation ne pouvaient entrer dans aucune maison de la ville, ni aller à la campagne pour goûter ou acheter des vins, sans être accompagnés d'hommes armés et d'officiers institués exprès pour épier leurs actions et leurs paroles. Cet emploi, devenu inutile, se transforma

[1] Monstrelet, tom. III, p. 63.

dans la suite des temps, en celui d'interprètes-jurés [1].

Malgré ses regrets, la province de Guienne demeura française; et le royaume de France, s'étendant jusqu'à Bayonne, pesa, sans contrepoids, sur le territoire libre de Gascogne. Les seigneurs du pied des Pyrénées ne tardèrent pas à sentir qu'ils s'étaient laissé emporter trop loin dans leur affection pour la monarchie française. Ils s'en repentirent, mais trop tard; car il leur était désormais impossible de lutter contre cette monarchie, qui embrassait toute l'étendue de la Gaule, hors leur seul petit pays. Cependant la plupart d'entre eux s'aventurèrent avec courage dans cette lutte inégale; ils cherchèrent un point d'appui dans la révolte de la haute noblesse de France contre le successeur de Charles VII, et s'engagèrent dans la ligue qu'on appelait alors *le bien public* [2]. [1464] La paix, que les ligueurs français firent bientôt après avec Louis XI pour de l'argent et des offices, ne pouvait contenter les méridionaux, qui avaient cherché toute autre chose dans cette guerre patriotique pour eux. Trompés dans leurs espérances, les comtes d'Armagnac, de Foix, d'Albret, d'Astarac et de Castres, s'adressèrent au roi d'Angleterre pour

1 On les appelait, à Bordeaux, corratiers. (Chronique bourdeloise, p. 36.)

2 Mémoires de Philippe de Commines, p. 9.

l'inviter à faire une descente en Guienne, promettant de marcher à son aide avec quinze mille combattans, de lui livrer toutes les villes de Gascogne, et même de lui faire prendre Toulouse [1]. Mais l'opinion des politiques anglais n'était plus favorable à de nouvelles guerres sur le continent, et l'offre des Gascons fut refusée. Dans leur conviction que c'en était fait à jamais de leur ancienne liberté, si la province d'Aquitaine ne redevenait un État par elle-même, [1469] plusieurs d'entre eux intriguèrent pour engager le propre frère du roi de France, Charles, duc de Guienne, à se déclarer indépendant. [1472] Mais le duc mourut empoisonné, dès que Louis XI s'aperçut qu'il prêtait l'oreille à leurs suggestions; et une armée française vint assiéger dans Lectoure le comte Jean d'Armagnac, qui montrait le plus d'activité pour le vieil intérêt de la Gascogne. [1473] La ville fut prise d'assaut, et mise à feu et à sang; le comte périt dans le massacre; et sa femme, grosse de sept mois, fut contrainte, par les officiers du roi de France, de prendre un breuvage qui devait la faire avorter et la fit mourir en deux jours [2]. Un membre de la famille d'Albret, prisonnier dans cette guerre, fut décapité à Tours; et, peu de temps après, un bâtard d'Armagnac, qui entreprit de relever la fortune

1 Histoire générale du Languedoc, t. II, p. 140.

2 Histoire générale du Languedoc, t. V, p. 49.

de son pays, et réussit à reprendre quelques places, vaincu de même, fut condamné et mis à mort. [1477] Enfin Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui nourrissait ou auquel on supposait de semblables desseins, eut la tête tranchée à Paris, aux Piliers des Halles; et ses enfans furent placés sous l'échafaud.

Cette sanglante leçon ne fut point perdue pour les barons de Gascogne; et quoique beaucoup d'hommes dans ce pays tournassent leurs yeux de l'autre côté de l'Océan, quoiqu'on y espérât longtemps encore voir revenir, avec des secours anglais, Gaillard de Durfort, sire de Duras, et les autres Gascons ou Aquitains réfugiés en Angleterre [1], personne n'osa tenter ce qu'avaient entrepris les d'Armagnac. Le comte de Foix, le plus puissant seigneur des Pyrénées, ne songea plus à tenir auprès des rois de France d'autre conduite que celle d'un loyal serviteur, galant à leur cour, brave dans leurs camps, dévoué à la vie et à la mort. La plupart des chefs de ces contrées et les nobles de la province de Guienne suivirent la même carrière; ne pouvant plus rien être par eux-mêmes, ils briguèrent les titres et les emplois que le roi de France donnait à ses favoris. Beaucoup d'entre eux en obtinrent, et supplantèrent les Français d'origine dans les bonnes grâces de leurs

[1] Rymer, t. V, part. III, p. 64. — Philippe de Commines, pag. 157.

propres rois. Ils durent cet avantage, plus brillant que solide, à leurs finesse naturelle et à une aptitude pour les affaires, qui était le résultat de leurs longs et pénibles efforts pour maintenir leur indépendance nationale contre l'ambition des rois voisins.





II.

LES HABITANS DU PAYS DE GALLES.



[1200 à 1282] Le reproche d'inconstance et de perfidie, que les populations libres du *midi de la* Gaule reçurent long-temps de leurs *ennemis nationaux*, les Français et les Anglo-Normands, fut constamment adressé par ces derniers aux indigènes de la Cambrie[1]. Si en effet c'était perfidie que de ne tenir aucun compte du droit de conquête, et de faire de continuels efforts pour secouer le joug étranger, les Gallois seraient véritablement le plus déloyal de tous les peuples; car leur résistance contre les Normands, par la force et par la ruse, fut aussi opiniâtre que celle de leurs aïeux contre les Anglo-Saxons. Ils leur faisaient une guerre perpétuelle d'escarmouches et de stratagèmes, se retranchant dans les forêts et les marécages, et ne se hasardant guère en plaine contre

[1] Wallensium fides et fidei carentia... (Math. Paris, pag. 299.)

des cavaliers armés de toutes pièces. La saison humide et pluvieuse était celle où les Cambriens étaient invincibles [1] : alors ils renvoyaient leurs femmes, et chassaient leurs troupeaux dans les montagnes, coupaient les ponts, faisaient des tranchées dans les étangs, et voyaient avec joie la brillante chevalerie de leurs ennemis s'engloutir dans l'eau et la fange de leurs marais [2]. En général, les premiers combats leur étaient favorables; mais, à la longue, la plus grande force l'emportait, et une nouvelle portion du pays de Galles se trouvait conquise.

Les chefs de l'armée victorieuse prenaient des otages, désarmaient les habitans, et les forçaient de jurer obéissance au roi et aux justiciers d'Angleterre ; ce serment prêté de force était bientôt violé [3], et le peuple assiégeait les châteaux des barons et des juges étrangers. A la nouvelle de cette reprise d'hostilités, les otages emprisonnés en Angleterre, dans les forteresses royales, étaient ordinairement mis à mort, et quelquefois le roi lui-même les faisait exécuter en sa présence : Jean, fils de Henry II, en fit pendre un jour vingt-huit, tous en bas âge, avant de se mettre à table [4].

[1] Videntes tempus hyemale madidum sibi competere. (Math. Paris., p. 631.)

[2] Ibid., p. 64.

[3] Cartharum juramentorumque suorum obliti. (Ibid., pag. 481.)

[4] Antequàm cibum sumeret fecit 28 pueros patibulo

[1282] Telles sont les scènes que présente la lutte des Gallois contre les Anglo-Normands, jusqu'à l'époque où le roi Édouard, premier du nom depuis la conquête, franchit les hautes montagnes de la Cambrie septentrionale, qu'aucun roi d'Angleterre n'avait passées avant lui. Le plus haut sommet de ces montagnes, appelé en gallois *Craig-eiri*, ou le pic neigeux, et en anglais *Snowdon*, était regardé comme sacré pour la poésie, et l'on croyait que quiconque s'y endormait devait se réveiller inspiré [1]. Ce dernier boulevard de l'indépendance cambrienne ne fut point forcé par des troupes anglaises, mais par une armée venue de la Guienne, et en grande partie composée de mercenaires basques [2]. Formés dans leurs montagnes à une tactique militaire presque en tout semblable à celle des Gallois, ils étaient plus propres à surmonter les difficultés du pays, que la cavalerie pesante et l'infanterie régulière qu'on y avait menées jusque-là.

Dans cette grande défaite périt un homme que ses compatriotes, suivant leur ancien esprit de superstition patriotique, regardaient comme prédestiné à rétablir la vieille liberté bretonne. C'é-

suspendi. Deindè cibis et potibus indulgens.... (Math. Paris, p. 161.)

[1] Pennant's Tour en Wales, vol. II, p. 169.

[2] De Vasconensibus atque Basclis. (Math. Westmon., pag. 410.)

tait *Lewellyn*, fils de *Griffith*, chef de tout le nord du pays de Galles, qui avait remporté plus de victoires sur les Anglais qu'aucun de ses prédécesseurs. Il existait une vieille prédiction, d'après laquelle un prince de Galles devait être couronné à Londres : pour accomplir en dérision cette prophétie, le roi fit placer sur une pique, au sommet de la Tour de Londres, la tête de Lewellyn, coiffée d'une couronne d'argent [1]. [1283] David, frère de ce malheureux prince, tenta de recommencer la guerre; mais, pris vivant par les soldats du roi d'Angleterre, il fut pendu et coupé en quartiers, et sa tête fut mise à côté de celle de son frère, sur les créneaux de la Tour, où le vent et la pluie les firent blanchir ensemble [2].

On dit qu'après sa victoire complète, le roi Édouard Ier assembla les principaux des vaincus, et leur annonça que, par égard pour leur esprit de nationalité, il voulait leur donner un chef né dans leur pays, et n'ayant jamais prononcé un seul mot de français ni d'anglais. Tous furent en grande joie, et firent de grandes acclamations [3]. « Eh bien donc, reprit le roi, vous aurez pour » chef et pour prince, mon fils Édouard, qui » vient de naitre à Caërnarvon, et que j'appelle

[1] Cum coronâ argenteâ, secundùm prophetiam Merlini. (Math. de West., p. 411.)

[2] Ibid.

[3] Quod Wallensibus multùm placuit. (Ibid., pag. 433.)

» Édouard de Caërnarvon. » De là vint l'usage de donner le titre de prince de Galles aux fils aînés des rois d'Angleterre.

Édouard Ier fit bâtir un grand nombre de châteaux forts sur les côtes[1], afin de pouvoir en tout temps envoyer des troupes par mer; il fit aussi abattre les forêts de l'intérieur qui pouvaient servir de refuge à des bandes de partisans[2]. [1283 à 1286] S'il n'est pas vrai qu'il ait ordonné le massacre de tous les bardes gallois, ce fut lui du moins qui commença le système de persécutions politiques dont cette classe d'hommes fut constamment l'objet de la part des rois d'Angleterre[3]. Les principaux d'entre les bardes avaient péri en grand nombre dans les combats et les insurrections : ceux qui survivaient, privés de leurs protecteurs, après la ruine des riches du pays, et obligés d'aller chanter leurs vers de ville en ville, furent mis sur la ligne des gens sans aveu par les justiciers anglo-normands. « Que nuls ménestrels,
» bardes et rymours, ni autres vagabonds galeys,
» disaient leurs ordonnances, en langue fran-
» çaise, ne soient désormès soeffrez de surchar-
» ger le pays, come ad esté devant[4]. » Aucun

1 Circà maritima firmata castra plurima. (Ran. Hygden, pag. 188.)

2 Succisa sunt nemora. (H. Knyghton, p. 2411.)

3 Cambrian register for 1796, p. 464.

4 Rymer. Fœdera, t. III, part. IV, p. 200.

Gallois d'origine ne pouvait, selon les même ordonnances, occuper le plus petit emploi public dans son pays ; et, pour être vicomte, sénéchal, chancelier, juge, connétable de château, gardien des rôles, forestier, etc., il fallait être né en Angleterre ou dans tout autre pays étranger [1]. Les villes et les châteaux étaient occupés par des garnisons étrangères, et les indigènes imposés arbitrairement, ou, comme disaient les décrets royaux, selon la discrétion de leurs seigneurs, pour la sustinence des *garnitures desdits chasteauls* [2]. . . . .

Beaucoup d'hommes, forcés par la conquête à s'expatrier, allèrent en France, et y furent bien accueillis, comme ennemis du roi d'Angleterre : c'est probablement de ces réfugiés que descendent les familles françaises qui portent les noms aujourd'hui si communs de *Gallois* et *Le Gallois*. Parmi les plus considérables de ceux qui vinrent alors à la cour du roi Philippe-le-Bel, se trouvait un jeune homme appelé Owen, que le roi fit élever parmi les pages de sa chambre. Cet Owen était parent de Lewellyn, peut-être son neveu ou son petit-fils ; et les Français, qui le regardaient comme l'héritier légitime de la principauté de Galles, lui donnaient le nom d'Yvain de Galles 3. . . . .

1 Rymer Fœdera, t. III, part. IV, p. 200.
2 Ibid.
3 Froisart, t. I, chap. XXX, p. 38.

Il fut armé chevalier de la main du roi de France, et chargé de plusieurs commandemens militaires, entre autres, d'une descente dans l'île de Guernesey, qui était Anglaise depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands. [1356] Il prit part à la bataille de Poitiers, et fut ensuite envoyé en Espagne, où les rois de France et d'Angleterre se faisaient la guerre sous le nom des deux prétendans au trône de Castille, Pierre-le-Cruel et Henry de Transtamare. A l'un des combats livrés dans cette guerre, le comte de Pembrocke et d'autres chevaliers anglais, d'origine normande, furent faits prisonniers par les Français, et comme on les emmenait à Saint-André, en Galice, Owen, qui s'y trouvait alors, alla les voir, et, s'adressant au comte de Pembrocke, en langue française: « Comte, dit-il, venez-vous en ce pays pour me » faire hommage des terres que vous tenez dans » la principauté de Galles, dont je suis héritier, » et que votre roi m'ôte et m'enlève contre tout » droit [1] ? »

Le comte de Pembrocke fut étonné de voir un homme qu'il ne connaissait nullement l'aborder de cette manière : « Qui êtes-vous, répondit-il, » vous qui m'accueillez de telles paroles? — Je » suis Owen, fils du prince de Galles, que votre » roi d'Angleterre a fait mourir, en me déshéritant; mais, quand je pourrai, à l'aide de Dieu

[1] Froissart, t. II, chap. XVII, p. 2.

» et de mon très-cher seigneur le roi de France,
» j'y porterai remède; et sachez que si je me
» trouvais en lieu et place où je pusse combattre
» avec vous, je vous montrerais ce que vous et
» vos pères et ceux du comte de Hereford avez
» fait aux miens en trahison et en injustices. »
Alors un chevalier du comte de Pembrocke, nommé Thomas Saint-Aubin, s'avança vers le Gallois et lui dit: « Yvain, si vous voulez soutenir
» qu'en monseigneur, ou en son père, soit ou ait
» été aucune trahison, ou qu'il vous doive hom-
» mage, ou autre chose, jetez votre gage, et vous
» trouverez qui le relèvera. — Vous êtes prison-
» nier, répliqua le Gallois, je ne pourrais avec
» honneur vous appeler maintenant, car vous
» n'êtes pas à vous, mais à ceux qui vous ont
» pris; quand vous serez libre, je parlerai plus
» avant; et la chose n'en demeurerapas là [1].... »
Malgré cette parole donnée, la dispute n'eut pas d'autres suites, et, avant que le comte de Pembrocke et Thomas Saint-Aubin eussent été délivrés, Yvain de Galles mourut, frappé d'un coup de stylet espagnol, par un homme de sa nation à qui il donnait toute sa confiance, et qui était secrètement vendu au roi d'Angleterre. Si l'on en croit un chroniqueur contemporain, l'assassin, après avoir commis le meurtre, alla en Guienne, où il

[1] Froissart.

fut bien accueilli par le sénéchal des Landes et les autres commandans anglais [1].

Bien peu de Cambriens se laissèrent aller à trahir leurs compatriotes et leur pays pour servir l'intérêt ou la passion des étrangers ; et ceux même qui vinrent aux guerres de France, sous les successeurs d'Édouard Ier, le firent par contrainte et malgré eux. Les Gallois qu'on levait en masse, pour former des corps d'infanterie légère, apportaient sous la bannière du roi d'Angleterre leur inimitié nationale contre les Anglais, et souvent ils se prenaient de querelle avec eux jusqu'à en venir aux mains ; souvent aussi ils désertaient aux Français avec armes et bagages, ou bien se répandaient dans le pays pour y vivre *en compagnies franches*. C'était un métier fort à la mode dans ce temps, et où devaient exceller les Cambriens, par leur longue habitude de faire la guerre en partisans dans leurs forêts de leur montagnes. Aussi l'une de ces grandes compagnies, qui se rendirent alors si célèbres et si terribles, était-elle sous les ordres d'un Gallois, qu'on appelait en France le chevalier Rufin, et dont le vrai nom était probablement Riewan [2]. Ce capitaine, sous lequel s'étaient réunies des aventuriers de toute nation, avait pris pour son département de pillage tout le pays entre la Loire et la Seine, depuis les frontières

[1] Froissart, tom. II, chap. XVII, p. 25.
[2] Froissart, t. II, chap. LXXVIII, p. 183.

de la Bourgogne jusqu'à celles de la Normandie. Son quartier-général était tantôt près d'Orléans, tantôt près de Chartres : il mettait à rançon ou prenait les petites villes et les châteaux, et était si redouté que ses gens s'éparpillaient par troupes de vingt, de trente ou de quarante, sans que personne osât mettre la main sur eux [1].

Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, lorsque, chacun de leur côté, les rois de France et d'Angleterre épuisaient tous les moyens de se nuire, le premier, qui avait récemment appris à connaître l'esprit des Cambriens, tâcha de mettre à profit l'opiniâtreté patriotique de ce petit peuple, dont ses prédécesseurs du douzième siècle soupçonnaient à peine l'existence [2]. Des émissaires furent envoyés au nord et au sud du pays de Galles, pour promettre aux indigènes, s'ils voulaient s'insurger contre la puissance anglaise, les secours et la protection de la France. Ces agens parcouraient le pays, la plupart sous l'habit de moines mendians, fort respecté alors, et le moins suspect de tous, parce qu'il était porté par des hommes de toute nation, qui s'en faisaient un moyen d'existence. Mais l'autorité anglo-normande s'aperçut de ces manœuvres, et, plusieurs fois, chassa du pays de Galles tous les étrangers, clercs ou laïcs, et surtout les religieux errans [3]. Elle

1 Froissart, t. II, chap. LXXVIII, p. 188.
2 Voyez livre VIII, t. III.
3 Rymer, vol. II, part III, p. 72.

interdit aussi aux Gallois de race la faculté d'acquérir des terres, soit en fief, soit à long bail, soit à ferme, sur le territoire anglais [1]. L'insurrection devait éclater à l'arrivée et au débarquement des troupes françaises sur la côte de Galles; durant plusieurs années les Cambriens et les Anglais attendirent cette flotte avec des sentimens bien différens. Beaucoup de proclamations des rois Édouard III et Richard II portent ce préambule: « Attendu que nos ennemis de France se » proposent de débarquer dans notre principauté » de Galles [2].... » La suite est un ordre adressé à tous les seigneurs anglo-normands du pays et des marches de Galles, pour que, dans le plus court délai, ils fassent garnir d'hommes et de munitions leurs châteaux et leurs villes fortes, et aux justiciers pour qu'ils fassent saisir et emprisonner sous bonne garde tous les hommes suspects d'intelligence avec l'ennemi, ou de simple adhésion à ses projets [3].

[1400] Les préparatifs de la France pour une descente dans le pays de Galles furent moins prompts et moins considérables que ne le craignait le roi d'Angleterre, et que ne l'espéraient les Cambriens; on en avait parlé dès l'année 1369, et en 1400 rien n'était encore prêt. En faisant de

1 Rymer, t. III, part. III, p. 165.
2 Ibid, t. III, part. III, p. 97.
3 Omnes homines suspectos arrestari. (Ibid., p. 173.)

grandes promesses aux Gallois, les Français n'avaient guère d'autre dessein que de les exciter à un soulèvement qui pût détourner, utilement pour eux, une partie des forces du roi d'Angleterre; et, de leur côté, les Gallois, ne voulant point se compromettre témérairement, attendaient, pour commencer l'insurrection, l'arrivée des secours de France. Cependant, comme ils avaient plus d'enthousiasme et d'impatience que le roi leur allié, ils agirent les premiers, au risque de n'être pas soutenus.

Un événement fortuit et de peu d'importance fit éclater cette insurrection. Vers la fin de l'année 1400, un Gallois, qui, par ambition et désir de briller, était allé à la cour d'Angleterre, où il avait été bien accueilli, commit contre le roi Henry IV une offense qui l'obligea de s'enfuir de Londres. Moitié par ressentiment personnel et par embarras de sa position, moitié par un élan de patriotisme, il résolut de se mettre à la tête d'un mouvement, que tous ses compatriotes désiraient, mais qu'aucun n'osait entreprendre. Il descendait d'anciens chefs du pays et s'appelait Owen Glendowr, nom qu'à la cour d'Angleterre, pour lui donner une tournure normande, on avait changé en celui d'Owen de Glendordy [1]. Dès qu'Owen eut arboré le vieil étendard des Kymrys dans la partie du pays de Galles récemment conquise, les

[1] Rymer., t. III, part. IV, passim.

gens les plus considérables de ces contrées, se rangèrent autour de lui. [1401] On vit venir, entre autres, plusieurs membres d'une famille puissante dont le nom était Ab-Tudowr, ou fils de Tudowr, et qui comptait parmi ses ancêtres un nommé Ednyfed Vychan, lequel, voulant se faire des armoiries à la mode des barons d'Angleterre, avait blasonné son écusson de trois têtes de Normands coupées [1]. Au bruit de ce mouvement national, les restes dispersés des bardes gallois s'animèrent d'un nouvel enthousiasme, et annoncèrent Owen Glendowr comme celui qui devait accomplir les anciennes prédictions, et rendre aux enfans des Kymrys la couronne de la Bretagne. Plusieurs pièces de vers, composées à cette occasion, nous ont été conservées [2]; elles produisirent alors un tel effet que, dans une grande assemblée des insurgés, Owen Glendowr fut proclamé et inauguré solennellement chef et prince de tout le pays de Galles. Il envoya des messagers dans la contrée du sud pour y propager l'insurrection, pendant que le roi d'Angleterre, Henry IV, ordonnait à tous ses loyaux sujets du pays de Galles, Français, Flamands, Anglais et Gallois [3], de s'armer contre Owen de Glendordy,

1 Pennant's Tour in Wales, tom. II, p. 261.

2 Cambrian Biography.

3 Omnes justiciabiles homines Francigenas, Flandrenses, Anglicos et Wallenses.

soi-disant prince de Galles, coupable de haute-trahison envers la majesté royale [1].

[1401 à 1404] Les premiers combats furent heureux pour les insurgés. Ils défirent les milices anglaises de la province de Hereford, et les Flamands de Ross et de Pembrocke. Ils allaient passer la frontière d'Angleterre, lorsque le roi Henry s'avança contre eux en personne, avec des forces considérables. Il les contraignit à rétrograder; mais à peine eut-il mis le pied sur le territoire gallois, que des pluies continuelles, détrempant les routes et enflant les rivières, l'empêchèrent d'aller plus loin, et l'obligèrent de tenir, pendant plusieurs mois, son armée campée dans des lieux malsains, où elle souffrait à la fois des maladies et de la disette. Les soldats, dont l'imagination était échauffée par les fatigues et l'inaction, se rappelèrent avec effroi de vieux contes populaires sur la sorcellerie des Gallois [2], et crurent que le mauvais temps qu'ils éprouvaient était l'ouvrage de puissances surnaturelles aux ordres d'Owen-Glendowr [3]. Saisis d'une sorte de terreur panique, ils refusèrent de mar-

[1] Rymer. t. III, part. IV, p. 191.

[2] Voyez liv. XI.

[3] ....The Kyng had never but tempest
Foul and reyne..........
As long as he was ay in Wales ground.
(Hardyngs, Chronicle.)

cher plus avant contre un homme qui disposait de la tempête et de la pluie. Cette opinion eut alors un grand crédit parmi le peuple en Angleterre; mais toute la magie d'Owen était son activité et son habileté aux affaires. Il y avait alors parmi l'aristocratie anglo-normande un parti de mécontens qui voulait détrôner le roi Henry IV, et à la tête duquel se trouvait Henry de Percy, fils du comte de Northumberland [1], d'une famille qui dominait dans ce pays depuis la conquête, et Thomas de Percy son frère, comte de Worcester. Le nouveau prince de Galles établit des intelligences avec eux, et l'alliance qu'*ils* conclurent attacha pour un moment à la cause de l'indépendance galloise tout le nord des marches de Galles, entre la Dee et la Saverne, surtout la province de Chester, dont les habitans de pure race anglaise étaient naturellement moins hostiles pour les Cambriens que les Normands et les Flamands établis au sud. [1404] Mais la défaite complète des deux Percy, dans une bataille livrée près de Shrewsbury, rompit les relations amicales des insurgés gallois avec leurs voisins de race anglaise, et ne leur laissa d'autre ressource que leurs propres forces et leur espoir dans l'appui du roi de France.

1 Et quia Henricus de Percy le fits, chivaler associans se rebellibus nostris Walliæ. (Rymer., tom. IV, part. I, pag. 57.)

[1405] Ce roi, Charles sixième du nom, qui n'était pas encore entièrement tombé en démence, voyant les Cambriens en hostilité ouverte avec le roi d'Angleterre, se décida à remplir envers eux ses promesses et celles de ses prédécesseurs. Il conclut avec Owen Glendowr un traité dont le premier article portait que : « Charles, par la » grâce de Dieu, roi de France, et Owen, par la » même grâce, prince de Galles, seraient unis, » confédérés et liés entre eux par les liens de » vraie alliance, vraie amitié, et bonne et solide » union, spécialement contre Henry de Lancas- » ter, ennemi desdits seigneurs, roi et prince, » et contre ses fauteurs ou adhérens [1]. » Beaucoup de Gallois se rendirent en France pour accompagner les troupes que le roi Charles devait envoyer; et plusieurs d'entre eux furent pris dans divers débarquemens que les Français tentèrent d'abord sur la côte d'Angleterre, aimant mieux s'enrichir au pillage de quelque grande ville ou port de mer, que d'aller faire la guerre dans le pauvre pays de Galles [2], au milieu des montagnes et des marais. A la fin pourtant, une assez grande flotte partit de Brest, pour aller au secours des Cambriens : elle portait six cents hommes d'armes et dix-huit cents fantassins commandés par Jean des Rieux, maréchal de France,

1. Rymer., t. IV, part. I, p. 65.
2. Monstrelet, chap. XI, p. 13.

et Renaud de Hengest, grand-maître des arbalétriers. Ils abordèrent à Milford, dans le comté de Pembrocke, et s'emparèrent de cette ville et de celle de Haverford, fondées toutes les deux, comme leurs noms l'indiquent, par les Flamands qui, sous le règne de Henry Ier, s'étaient emparés du pays. Les Français se dirigèrent ensuite vers l'est; et à la première ville purement galloise qu'ils rencontrèrent, ils trouvèrent dix mille insurgés sous la conduite d'un chef que les historiens du temps ne nomment pas. Tous ensemble marchèrent sur Caermarthen; de là ils allèrent à Llandovery, et prirent la route de Worcester, attaquant et détruisant sur leur passage les châteaux des barons et des chevaliers anglo-normands [1]. A quelques lieues de Worcester, une forte armée anglaise se présenta devant eux; mais, au lieu de leur offrir le combat, elle prit position, et se retrancha sur des collines. [1405 à 1407] Les Français et les Gallois firent de même, et les deux troupes ennemies restèrent ainsi huit jours en présence, séparées par un grand vallon. Chaque jour, de part et d'autre, on se formait en bataille pour s'attaquer; mais tout se bornait à des escarmouches, où furent tués quelques centaines d'hommes. L'armée française et

[1] Et ibi cepit fortalicia, occupavit munitiones et castra adversariorum dicti principis Ganlliæ. (Ex chron. Brit. Hist. de Bret., t. II, p. 366.)

galloise souffrit bientôt du manque de vivres, parce que les Anglais occupaient la plaine aux environs de ses cantonnemens : suivant leur tactique accoutumée, les Gallois se jetèrent de nuit sur les bagages de l'ennemi, et, s'emparant de la plus grande partie des provisions de bouche, déterminèrent à la retraite l'armée anglaise, qui, à ce qu'il paraît, ne voulait pas engager le combat la première [1]. Les gens d'armes français, peu habitués à la famine, et à qui le grand attirail d'armes, de chevaux et de valets qu'ils traînaient avec eux, ne rendait ni aisée ni agréable la guerre dans un pays montagneux et pauvre, s'ennuyèrent de cette entreprise où il y avait beaucoup de dangers obscurs à essuyer, et peu de renom à acquérir par de brillans faits d'armes en plaine ou en champ clos. Laissant donc le peuple cambrien se débattre avec ses ennemis nationaux, ils traversèrent de nouveau le pays de Galles, et allèrent débarquer à Saint-Pol-de-Léon, racontant qu'ils venaient de faire une campagne que, de mémoire d'homme, aucun roi de France n'avait osé entreprendre [2], et qu'ils avait ravagé plus de soixante lieues de pays dans les domaines du roi d'Angleterre. Ainsi ils ne se vantaient que du mal fait aux Anglais, et nullement du secours

1 Chron d'Enguerrand de Monstrelet, chap. XV, p. 15.

2 Quod non attentaverant facere reges Franciæ ex memoriâ hominum. (Hist. de Bretagne, t. II, p. 366.)

qu'ils avaient prêté à la nation galloise, à laquelle personne en France ne s'intéressait pour elle-même.

[1407] Les insurgés du sud du pays de Galles furent défaits pour la première fois en 1407, sur les bords de la rivière d'Usk, par une armée anglaise, sous le commandement de Henry, fils du roi Henry IV, qui, portant en Angleterre le titre de prince de Galles, était chargé du soin de la guerre contre le chef élu par les Gallois. Une lettre qu'il écrivit à son père pour lui annoncer cette victoire s'est conservée parmi les anciens actes publics d'Angleterre. Elle est en français, langue de l'aristocratie anglo-normande, mais en français un peu différent pour l'orthographe, la grammaire, et, autant qu'on en peut juger, pour la prononciation, de celui de la cour de France vers la même époque. [1407 à 1416] Il paraît qu'à l'accent de Normandie, gardé en Angleterre par les hommes de descendance normande, s'était graduellement joint un autre accent étranger à tous les dialectes de la langue française, et que les fils des Normands avaient contracté à force d'entendre, autour d'eux, parler anglais, ou bien de parler eux-mêmes le jargon anglo-français qui leur servait à communiquer avec les gens de basse condition. C'est du moins ce qu'on est tenté de croire en lisant les passages suivans, pris au hasard dans la lettre du fils de Henry IV. » Mon » très-redouté et très-souverain seigneur et

» père... Le onzième jour de cest présent moys
» de mars, vos rebels des parties de Glamorgan,
» Uske, Netherwent et Overwent furent assem-
» blés à la nombre de oyt mille gentz.... A eux
» assemblèrent vos foyals et vaillants chivalers....
» vos gentz eurent le champe nientmeins [1]..... »

La fortune des insurgés gallois ne fit que décliner depuis leur première défaite, quoiqu'il se soit encore écoulé dix années entre cette défaite et l'entière réduction du pays. Déjà réduits une fois à l'état de peuple conquis, ils ne pouvaient plus retrouver cette énergie et cette confiance en eux-mêmes qui avaient soutenu si long-temps leur indépendance. Peut-être aussi leur espoir dans le secours des français, espoir toujours déçu et toujours conservé par eux, leur causa-t-il une sorte de découragement que n'avaient point éprouvé leurs aïeux, qui ne comptèrent jamais que sur eux-mêmes. Owen-Glendowr, le dernier homme qui ait été investi du titre de prince de Galles par l'élection du peuple gallois, survécut à la ruine de son parti, et mourut obscurément. [1416] Son fils Meredith capitula, se rendit en Angleterre et y reçut du roi son pardon [2]. Les autres chefs de l'insurrection l'obtinrent aussi, et l'on donna même à plusieurs d'entre eux des emplois à la cour de Londres, pour qu'ils n'habitassent plus

1 Rymer. t. IV, part. I, p. 77.
2 Rymer. t. IV, part. II, p. 153.

le pays de Galles, qui d'ailleurs avait cessé d'être un séjour habitable pour les Gallois, à cause du redoublement de vexations des agens de l'autorité anglaise. Parmi ces Cambriens émigrés, par nécessité ou par ambition, se trouvait un membre de la famille des fils de Tudowr, nommé Owen ab Meredith ab Tudowr, qui, durant tout le règne de Henry V, vécut auprès de lui comme écuyer de son palais, plaisant fort au roi, qui lui accordait beaucoup de faveurs et daignait l'appeler *nostre chier et foyal* [1]. [1416 à 1485] Ses manières et sa belle figure firent une vive impression sur la reine Catherine de France, qui, étant devenue veuve de Henry V, épousa secrètement Owen ab Tudowr ou Owen Tudor, comme on l'appelait en Angleterre. Il eut d'elle deux fils, Jasper et Edmund, dont le second, parvenu à l'âge d'homme, épousa Marguerite, fille de Jean de Beaufort, comte de Somerset, issu de la famille royale des Plante-genest.

C'était le temps où les rejetons de cette famille s'entr'égorgeaient pour la possession de la royauté, conquise par Guillaume-le-Bâtard. Le droit de succession héréditaire avait, par degrés, prévalu contre l'élection, conservée, quoique imparfaitement, dans les premiers temps qui suivirent la conquête. Au lieu d'intervenir pour déférer la couronne au plus digne de la porter, l'aristocra-

1 Rymer. t. IV, part. II, p. 163.

tie anglo-normande se bornait à examiner lequel des prétendans se rapprochait le plus par son lignage de la souche originelle du conquérant. Tout se décidait par la seule comparaison de ces arbres généalogiques dont les familles de race normande se montraient si fières et qu'on désignait, à cause de leur forme, par le non de *pé-de-gru* [1], ou pieds de grue. L'ordre de succession héréditaire fut assez paisible tant que dura la ligne directe des descendans de Henry II; mais quand l'héritage passa aux branches collatérales, il s'éleva plus de prétendans en vertu du droit héréditaire, il y eut plus de factions, de troubles et de discordes que jamais n'en avait occasioné nulle part la pratique de l'élection. On vit éclater la plus hideuse des guerres civiles, celle des parens contre les parens, et des hommes faits contre les enfans au berceau. Durant plusieurs générations, deux familles nombreuses s'entre-tuèrent, soit en bataille rangée, soit par l'assassinat, pour soutenir leur légitimité, sans qu'aucune des deux pût décidément anéantir l'autre, dont quelque membre se relevait toujours pour combattre, détrôner son rival et régner jusqu'à ce qu'il fût détrôné lui-même. Il périt dans ces querelles, suivant les historiens du temps, soixante ou quatre-vingts princes de la maison royale [2], presque tous jeunes;

1 En anglais moderne, et par corruption, *pedigree*

2 Philippe de Commines, p. 97.

car la vie des mâles n'était pas longue dans ces familles. Les femmes qui vivaient davantage eurent le temps de voir leurs fils massacrés par leurs neveux, et ces derniers par d'autres neveux ou des oncles, assassinés bientôt eux-mêmes par quelque parent aussi proche.

[1485] Sous le règne de Richard III, de la maison d'York, qui devait la couronne à plusieurs assassinats, un fils d'Edmund Tudor et de Marguerite de Beaufort, nommé Henry, se trouvait en France, où il avait été obligé de fuir comme antagoniste du parti d'York. Ennuyé de vivre en exil, et se fiant sur la haine universelle excitée par le roi Richard, il résolut de tenter *la fortune* en Angleterre, comme prétendant à la royauté par le droit de sa mère, issue d'Édouard III. N'ayant ni croix, ni pile, dit un vieil historien [1], il s'adressa au roi de France, Louis XI, qui lui donna quelque argent, à l'aide duquel il enrôla trois mille hommes en Normandie et en Bretagne. Il partit du port de Harfleur, et, après six jours de traversée, débarqua dans le pays de Galles, patrie de ses aïeux paternels. A son débarquement il déploya un drapeau rouge, l'ancien drapeau des Cambriens, comme si son projet eût été de soulever la nation pour la rendre indépendante des Anglais [2]. Cette nation enthousiaste, sur laquelle

[1] Philippe de Commines, p. 256.
[2] Pennant's Tour in Wales, t. II, p. 31.

la puissance des signes fut toujours très grande, sans examiner si la querelle de Henry Tudor et de Richard III ne lui était pas étrangère, se rangea, par une sorte d'instinct, autour de son vieil étendard. [1485 à 1531] Le drapeau rouge [1] fut arboré sur la montagne de Snowdon, que le prétendant désigna pour rendez-vous à ceux des Gallois qui lui avaient promis de s'armer pour sa cause ; pas un ne manqua au jour fixé [2]. Les bardes mêmes, retrouvant leur ancien esprit, chantèrent et prophétisèrent, dans le style d'autrefois, la victoire des Kymrys sur l'ennemi saxon et normand. Mais il ne s'agissait pas d'affranchir les Cambriens du joug de l'étranger, et tout le fruit de la victoire devait être de placer un homme qui avait un peu de sang gallois, sur le trône des conquérans du pays de Galles. Lorsque Henry Tudor arriva sur la frontière d'Angleterre, il trouva un renfort de plusieurs milliers d'hommes que lui amenait sir Thomas Bouchier, Normand de nom et d'origine ; d'autres gentilshommes des provinces de l'ouest vinrent avec leurs vassaux et leurs fermiers se joindre à l'armée du prétendant. Il pénétra sur le territoire anglais sans rencontrer aucun obstacle jusqu'à Bosworth, dans la province de Leicester, où il livra bataille à Richard III, le

[1] Voyez liv. I, t. I.

[2] Pennant's Tour in Wales, p. 375.

défit, le tua, et fut couronné à sa place sous le nom de Henry VII.

Henry VII plaça dans ses armoiries le dragon cambrien à côté des trois lions de Normandie. Il créa un nouvel office de poursuivant d'armes, sous le nom de *rouge dragon* [1], et à l'aide des archives authentiques ou fabuleuses du pays de Galles, il fit remonter sa généalogie jusqu'à Cadwallader, dernier roi de toute la Bretagne, et de là jusqu'à Brutus, fils d'Énée, prétendu père des Bretons [2]. Mais ce fut à de pareils actes de vanité personnelle que se borna toute la reconnaissance du roi pour le peuple dont le dévouement lui avait procuré la victoire et la couronne. Son fils, Henry VIII, tout en conservant à ceux des Gallois que Henry VII avait anoblis, pour des services rendus à sa personne, leurs titres normands de comtes, de barons et baronnets, traita, comme tous ses prédécesseurs, la masse du peuple en nation conquise, qu'on craint et qu'on n'aime pas. Il entreprit de détruire les anciennes coutumes des habitans de la Cambrie, les restes de leur état social, et jusqu'à leur langage [3].

[1531] Lorsque la suprématie religieuse du pape eut été abolie en Angleterre, les Gallois, à qui

1 Pennant's Tour in Wales, tom. II, pag. 31. — Rymer. tom. IV.

2 Cambro-Briton. t. I, p. 457.

3 Archeology of Wales, préface, p. 10.

l'église romaine n'avait jamais voulu prêter aucun secours pour le maintien de leur indépendance nationale, suivirent sans répugnance les changemens religieux décrétés par le gouvernement anglais. Mais ce gouvernement, qui encourageait de tous ses efforts la traduction de la Bible, ne la fit point traduire en langue galloise; au contraire, quelques personnes du pays, zélées pour la nouvelle réforme, ayant publié à leurs propres frais une version des Écritures, loin de les en louer, comme on l'eût fait en Angleterre, on ordonna la destruction de tous les exemplaires, qui furent enlevés des églises et brûlés publiquement [1]. L'autorité anglaise s'attaqua, vers le même temps, aux manuscrits et aux documens historiques, plus nombreux alors dans le pays de Galles que dans aucune autre contrée de l'Europe. Plusieurs familles qui avaient des archives particulières furent obligées de les enfouir pour les dérober aux perquisitions des agens royaux [2]. Ce fut même pour quelques-unes de ces familles un titre de défaveur, que d'avoir communiqué des renseignemens curieux aux érudits qui, à la fin du seizième siècle, s'occupèrent des antiquités et des curiosités du pays de Galles. Un écrivain estimable, Edouard Llewyd, auteur de l'*Archæologie bre-*

1 Archeology of Wales, préface, p. 10.

2 Ibid.

tonne [1], essuya toutes sortes de dégoûts à cause de la publication de son livre. Ce genre de savoir et de travail rendait suspect, et on le devenait bien plus encore en allant s'établir dans le pays de Galles : ce fut le motif d'une accusation judiciaire intentée sous le règne d'Élisabeth, dernière descendante de Henry Tudor.

[1643] La famille écossaise des Stuarts ne montra pas plus de bienveillance pour la nation galloise ; et cependant, lorsque les habitans de l'Angleterre se furent soulevés contre cette famille, les Gallois se rangèrent en majorité dans son parti, par une sorte d'opposition nationale à ce que le peuple anglais désirait. Peut-être aussi *espéraient*-ils s'affranchir quelque peu, à la faveur des troubles d'Angleterre, et au moyen d'un pacte avec la famille royale qu'ils auraient soutenue contre les Anglais. Il n'en fut rien ; la royauté succomba, et le pays de Galles eut à subir, comme royaliste, un nouveau surcroît d'oppression. Depuis ce temps, les Cambriens ont souffert en repos tous les changemens politiques arrivés en Angleterre ; ne s'insurgeant plus, mais n'oubliant pas quels motifs ils auraient pour s'insurger. [1643 à 1795] « Nous savons, dit un de leurs écrivains, que les » seigneuries et les meilleures terres du pays se » trouvent en la possession d'hommes de race » étrangère, qui les ont enlevées par violence à

[1] Pennant's Tour in Wales, p. 470.

» d'anciens propriétaires légitimes, dont les noms » et les vrais héritiers sont connus. »

En général, les possesseurs de grandes terres et de seigneuries dans le pays de Galles étaient, il n'y a pas long-temps, et probablement sont encore plus durs qu'en Angleterre pour les fermiers et les paysans de leurs domaines. Cela vient sans doute de ce que, la conquête des provinces galloises n'ayant été achevée que vers le quatorzième siècle, les nobles y sont plus nouveau-venus, et de ce que la langue du peuple indigène est toujours restée entièrement distincte de celle des conquérans. L'espèce d'hostilité nationale qui régnait entre les seigneurs et les paysans a contribué à rendre plus nombreuse l'émigration de pauvres familles galloises aux États-Unis d'Amérique. Là, ces descendans des anciens Kymrys ont perdu leurs mœurs et leur langage, et oublié, au sein de la liberté la plus complète dont un homme civilisé puisse jouir, les vains rêves de l'indépendance bretonne. Ceux qui sont demeurés dans la patrie de leurs ancêtres y gardent, au milieu de la pauvreté ou de la médiocrité de fortune qui, de tout temps, fut leur partage, un caractère de fierté qui tient à de grands souvenirs et à de longues espérances, toujours déçues, mais jamais abandonnées. Ils tiennent le front levé devant les puissans et les riches de l'Angleterre et de leur pays, [1795]
« et se croient de meilleure et de plus noble race, » disait un Gallois du siècle dernier, que cette

» noblesse d'hier, issue de bâtards, d'aventuriers » et d'assassins [1]. »

Tel est l'esprit national des hommes les plus énergiques parmi les Cambriens actuels, et ils le poussent quelquefois à un tel degré d'emportement, qu'on leur donne en anglais un surnom qui ne peut se traduire que par les mots de *cerveau brûlé* [2]. Depuis les révolutions d'Amérique et de France, cet esprit s'est allié chez eux à toutes les grandes idées de liberté naturelle et sociale que ces révolutions ont partout éveillées. Mais, en se passionnant pour les progrès de la haute civilisation moderne, les habitans éclairés du pays de Galles n'ont pas perdu leur antique passion pour leur histoire, leur langue et leur littérature nationale. Les plus riches d'entre eux ont formé des associations libres, dans le but de favoriser la publication de leurs nombreuses collections de documens historiques, et pour ranimer, s'il est possible, la culture du vieux talent poétique des bardes. Ces sociétés ont établi des concours annuels de poésie et de musique ; car ces deux arts, dans le pays de Galles, ne vont point l'un sans l'autre ; et, par un respect peut-être un peu superstitieux pour les anciennes coutumes, les assemblées littéraires et philosophiques des *nou-*

1 Cambrian register, p. 241.

2 *Red hot Welshman*.

reaux bardes [1] se tiennent en plein air sur des collines. [1796] Dans le temps où la révolution de France faisait encore peur au gouvernement anglais, ces réunions, toujours extrêmement nombreuses, furent interdites par l'autorité locale, à cause des principes démocratiques qui y régnaient [2]. Aujourd'hui elles sont pleinement libres, et l'on y décerne chaque année le prix de l'inspiration poétique, faculté que la langue cambrienne exprime en un seul mot; *awen*.

L'*awen* se retrouve aujourd'hui principalement chez les Gallois du nord, les derniers qui aient maintenu leur ancien état social contre l'invasion des Anglo-Normands [3]. C'est aussi chez eux que la langue indigène est parlée avec le plus de pureté et sur la plus grande étendue de pays. Dans les provinces du sud, plus anciennement conquises, l'idiome gallois est mélangé de mots et d'idiotismes français et anglais. Il y a même des districts entiers d'où il a complétement disparu, et souvent un ruisseau ou un simple chemin de traverse marque la séparation des deux langues, qui sont, d'un côté, du cambrien corrompu, de l'autre un anglais barbare parlé par la postérité mélangée des soldats flamands, normands et saxons qui con-

1 New bardism. — Voyez l'écrit intitulé Cambro-Briton.

2 Cambrian register, for. 1796, p. 165.

3 Ibid, p. 438.

quirent le pays au douzième siècle. Ces hommes, quoique, pour la plupart, d'une condition égale à celle de la population vaincue, ont conservé pour elle une sorte de mépris héréditaire. Ils affectent, par exemple, de ne pas savoir le nom d'un seul individu habitant la partie du canton ou de la paroisse où l'on parle gallois. « Je ne connais pas » *cela*, répondent-ils aux étrangers; *cela* demeure » quelque part dans la Welscherie [1]. »

Voilà quel est maintenant l'état de cette population et de cette langue dont les bardes du sixième siècle ont audacieusement prédit l'éternité : si leur prédiction doit être démentie, du moins ne sera-ce pas de nos jours. L'idiome cambrien est parlé encore par un assez grand nombre d'hommes pour que son extinction totale soit dans un avenir impossible à prévoir. Il a survécu à tous les autres dialectes de l'ancienne langue bretonne; car celui des indigènes de la province de Cornouailles vient de tomber à l'état de langue morte, vers la fin du siècle dernier. Il est vrai que, depuis le dixième siècle, où elle fut refoulée par les Anglo-Saxons au delà de la rivière de Tamer [2], la population de Cornouailles n'a jamais joué aucun rôle politique. Au moment de la conquête normande, elle soutint les Anglais des provinces voisines dans leur résistance aux étrangers; mais, vaincue avec eux,

1 Cambrian register, p. 438.

2 Voyez livre II, t. I.

elle subit toutes les chances de leur destinée ultérieure. A mesure que, de proche en proche, elle se fondait avec les populations de race anglaise, son langage originel perdait du terrain dans la direction du nord au sud : de sorte qu'il y a cent ans l'on ne trouvait plus que quelques villages, à l'extrémité du promontoire, où l'ancien idiome du pays fût encore parlé [1]. En 1776, des voyageurs questionnèrent, sur ce sujet, un vieux pêcheur de l'un de ces villages, qui leur répondit : « Je » ne connais guère que quatre ou cinq per- » sonnes qui parlent breton, et ce sont de vieilles » gens comme moi, de soixante à quatre-vingts ans ; » tout ce qui est jeune n'en sait plus un mot [2]. »

Ainsi le dix-huitième siècle a vu finir la langue du pays de Cornouailles, laquelle n'existe plus aujourd'hui que dans un petit nombre de livres. Elle différait, d'une manière assez remarquable, du dialecte gallois, et avait probablement été parlée dans l'ancien temps par toutes les tribus bretonnes du sud et de l'est, par tous les hommes que les vieilles annales appellent Loëgrys, et qui, avant d'aller rejoindre les Kymrys dans l'île de Bretagne, avaient séjourné plus ou moins long-temps au sud-ouest de la Gaule [3].

1 Mémoires de la société des Antiquaires de Londres, tom. II, p 305.

2 Mémoires de la société des Antiquaires de Londres, tom V, p. 83.

3 Voyez livre I, t. I.



III.



DES ÉCOSSAIS.

—

[1174] En l'année 1174, Guillaume, roi d'Écosse, fit une invasion au nord de l'Angleterre, mais il fut vaincu et pris par les barons anglo-normands, et sa défaite fut regardée comme un effet miraculeux du pèlerinage du roi Henri II au tombeau de Thomas Becket [1]. Ceux qui le firent prisonnier l'enfermèrent dans le château de Richemont, aujourd'hui Richmond, dans l'Yorkshire, bâti, au temps de la conquête, par le Bas-Breton Alain-Fergan. Cette circonstance fut regardée comme l'accomplissement d'une prophétie de Merlin, conçue en ces termes : « On lui mettra » aux dents un mors forgé sur les rives du golfe » armoricain [2]. » Et, ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que la même prophétie, peu de mois aupara-

1 Voyez livre X, t. III.

2 Videtur impleta Merlini prophetia dicentis : Dabitur maxillis ejus frenum, quod in armorico sinu fabricatur. (Math. Paris., p. 90.)

vant, avait été appliquée à Henry II, serré de près par les Bretons auxiliaires de ses fils[1]. [1174 à 1291] Le roi d'Écosse, transporté de Richemont à Falaise, ne sortit de prison qu'en renouvelant le serment d'hommage-lige, que ses prédécesseurs avaient prêté aux rois normands, et avaient rompu ensuite[2]. Cet acte de soumission forcée donna peu d'influence aux rois d'Angleterre sur les affaires d'Écosse, tant qu'il n'y eut point dans ce pays de divisions intestines c'est-à-dire durant les cent vingt ans qui s'écoulèrent jusqu'à la mort d'Alexandre, troisième du nom.

[1291] Jamais la royauté, chez les Écossais, n'avait été purement élective; car tout leur ordre social se fondait sur l'état de famille : mais aussi jamais l'hérédité royale n'avait eu de règles fixes, et le frère était souvent préféré au petit-fils, et même au fils du roi mort. Alexandre III ne laissa ni fils, ni frères, mais des cousins en grand nombre, la plupart d'origine normande ou française, du côté paternel, et portant des noms français, tels que Jean Bailleul, Robert de Brus, Jean Comine, Jean d'Eaucy et Nicolas de Solles[3]. [1291 à 1296] Il y avait neuf prétendans, qui tous, à différens titres, se disaient héritiers du royaume : ne pouvant s'accorder entre eux, et

1 Script. rer. franc.

2 Math. Paris., p. 91.

3 Annales Waverleienses, p. 243.

par le besoin de terminer paisiblement la dispute, ils la soumirent à Edouard I[er], roi d'Angleterre, comme à leur seigneur suzerain [1]. Le roi Édouard se déclara pour celui qui avait le meilleur titre, selon le droit héréditaire par primogéniture; c'était Jean Bailleul ou Baliol, comme orthagraphiaient les Écossais. Il fut couronné; mais le roi d'Angleterre, se prévalant de la déférence que les Écossais venaient de lui témoigner, voulut rendre effective sa suzeraineté, jusque-là purement honorifique.

Le roi d'Écosse, afin de gagner un appui contre les intrigues de ses compétiteurs, se prêta d'abord complaisamment aux vues du roi d'Angleterre; il donna à des Anglais la plupart des offices et des dignités du royaume, et se rendit à la cour de son suzerain pour lui faire honneur et recevoir ses ordres. Encouragé par cette condescendance du roi son protégé, Édouard alla jusqu'à lui demander, pour gage de sa *féaute* et de son *allégeance*, les forteresses de Berwick, Edimbourgh et Roxbourgh, les meilleures de toute l'Ecosse [2]. [1296] Mais il s'éleva contre cette prétention une opposition nationale tellement forte, que Jean Baliol fut contraint d'y céder, et de refuser l'entrée de

1 Sententiæ domini Edwardi. — Unanimi consensu et concorditer se submiserunt. (Annales Waverleienses, pag. 243.)

2 Chronica Henrici Knyghton, p. 2478.

ses forteresses aux gens du roi d'Angleterre. Alors Édouard le somma de comparaître à Westminster, pour y répondre de son refus, mais, au lieu de se rendre à la sommation Baliol renonça solennellement à son hommage et à sa foi comme vassal. A cette nouvelle, le roi d'Angleterre s'écria dans son français normand : « Ah! le fol félon tel » folie fait! s'il ne veint à nous, nous veindrons » à ly [1]. »

[1306] Édouard Ier partit en effet pour l'Écosse avec toute sa chevalerie d'Angleterre et d'Aquitaine, des archers de race anglaise, tellement habiles qu'ils perdaient rarement une de leurs douze flèches, et disaient, en plaisantant, qu'ils avaient douze Écossais dans leurs trousses; enfin des Gallois, armés à la légère, qui étant plus souvent en querelle avec les Anglais qu'avec l'ennemi, pillaient des premiers lorsqu'il y avait quelque chose à prendre, mais, le plus souvent, restaient neutres durant l'action. [1306 à 1308] Malgré le courage et l'énergie patriotique des Écossais, la guerre fut malheureuse pour eux : leur roi ne la soutenait point de bonne grâce et se montrait toujours prêt à faire amende honorable au roi Edouard, pour la résistance qu'il avait entreprise, disait-il par *mauvais* et *faux conseil* [2].

[1] Forduni Scoti Chronicon, édition de Hearne, p. 969.

[2] Cum nous par nostre malvès counsaile et faus, etc. (Chronica Henrici Knyghton, p. 2481.)

De plus, il n'y avait alors en Ecosse ni villes bien fortifiées, ni châteaux-forts à la manière de ceux que les normands avaient bâtis en Angleterre. Les habitations seigneuriales n'étaient point des donjons entourés d'une triple muraille, mais de petites tours carrées, avec un simple fossé, ou situées sur le bord de quelque ravin. Le roi Edouard pénétra donc facilement dans les plaines d'Ecosse, s'empara de toutes les villes, où il mit garnison, et fit transporter à Londres la fameuse pierre sur laquelle on couronnait les rois du pays [1]. Ceux des Ecossais qui ne voulurent point se soumettre à la domination étrangère se réfugièrent dans les montagnes du nord et de l'ouest, et dans les forêts qui les avoisinent.

C'est de là que sortit le fameux patriote William Walleys ou Wallace, qui pendant sept ans fit la guerre aux Anglais, d'abord en partisan et ensuite à la tête d'une armée. [1306 à 1308] Les conquérans le qualifiaient de voleur de grand chemin, de meurtrier et d'incendiaire [2], et quand ils l'eurent pris, ils le pendirent à Londres, et placèrent sa tête au bout d'une pique sur le sommet de la Tour. Les habitans de la partie soumise de l'Écosse éprouvaient, dans toute leur

1 Voyez livre VIII, t. III.

2 William Wallace that maister was of thieves. (Chron. of Peter Langtoft, pag. 308. — Publicus latro. (Thomas Walsingham.)

étendue, les maux qui suivent une conquête; ils avaient des gouverneurs étrangers, des sheriffs ét des baillis étrangers. « Ces Anglais, dit un » poète contemporain, étaient tous avides et » débauchés, hautains et méprisans; ils insul- » taient nos femmes et nos filles; de bons cheva- » liers, dignes et honorés, étaient mis à mort » par la corde. Ah! la liberté est une noble » chose [1]....! »

[1308] Ce sentiment, énergique dans le cœur des Écossais, les rallia bientôt autour d'un nouveau chef, Robert de Brus ou Bruce, l'un des anciens compétiteurs de Jean Baliol. Bruce fut sacré roi dans l'abbaye de Scone, quand il n'y avait presque pas une ville, depuis la Tweed jusqu'aux Orcades, qui ne fût au pouvoir des Anglais. [1308 à 1315] Sans armée et sans trésor, il prit pour quartier, comme Wallace, les forêts et les montagnes, et y fut poursuivi par ses ennemis avec de la cavalerie, de l'infanterie, et jusqu'à des chiens dressés à suivre l'homme comme le gibier à la piste [2]. Il n'y avait dans son royaume, dit un vieil historien [3], personne qui osât l'héberger, ni en châteaux, ni en forteresses.

1 A! freedom is a noble thing! (David Barbour, the Bruce, p. 12.)

2 The king Edward with hornes and hounds him sought. (Harding's Chronicle.)

3 Froissart.

Traqué comme une bête fauve, il alla de colline en colline et de lac en lac, vivant de chasse et de pêche, jusqu'à la pointe du promontoire de Cantyre, et de là dans la petite île de Rachlin ou Ratherin, voisine de la côte d'Irlande. Là il planta son drapeau royal, aussi fièrement que s'il eût été à Édimbourg, envoya des messagers en Irlande, et obtint quelques secours des Irlandais indigènes, à cause de l'ancienne fraternité des deux nations, et de leur haine commune contre les Anglo-Normands. Il envoya ensuite dans les îles Hébrides et sur toute la côte de l'ouest, pour solliciter l'appui des chefs galliques de ces contrées, peu soucieux, dans leur sauvage indépendance, de ce qui advenait de la population des plaines d'Écosse, qu'ils appelaient saxonne, comme celle de l'Angleterre, et qu'ils n'aimaient guère davantage. Tous les clans, à l'exception d'un seul, lui promirent leur foi et leur secours. Les chefs et les barons des basses terres, de race anglaise, normande ou écossaise, firent entre eux des pactes d'alliance et de fraternité d'armes, à la vie et à la mort, pour le roi Robert et le pays, contre tout homme, Français, Anglais ou Écossais [1]. Probablement, par le premier de ces noms, ils voulaient désigner le roi et tous les sei-

[1] Contra omnes mortales Francos, Anglos, Scotos defendere ad ultimum terminum vitæ... (Walter's Scot's Lord of the Isles, notes.)

gneurs d'Angleterre, qui ne parlaient alors entre eux d'autre langue que la française [1]; car les Français proprement dits étaient alors les meilleurs amis des patriotes de l'Écosse.

Robert Bruce donna rendez-vous à ses partisans du côté de Stirling, vers le lieu où commence à s'élever la chaîne des montagnes de l'ouest; et c'est près de là que fut livrée la bataille décisive de Bannock-Burn, ou *du ruisseau de Bannock*. [1315] Les Écossais y furent vainqueurs; leurs ennemis, affaiblis par cette grande défaite, se virent successivement chassés de toutes les villes fortes, et obligés de repasser la Tweed en désordre, poursuivis, à leur tour, par toute la population des plaines du sud, et surtout par celle des frontières ou du Border, population alors très-redoutable pour une armée en déroute.

[1315 à 1548] Les frontières de l'Angleterre et de l'Écosse ne furent jamais bien fixées du côté de l'ouest, où le pays est montagneux et entrecoupé dans tous les sens par une foule de vallées et de petites rivières. Les habitans d'une assez grande étendue de terre dans ces contrées n'étaient, à proprement parler, ni Écossais, ni Anglais, et le seul nom de nation qu'ils connussent était celui de *Borderers*, c'est-à-dire gens de la

1 ....The king him answered soon
All en till Frankish as used he......
(WYNTWN. Voyez Ellis's Metrical romances)

frontière. C'était une agrégation de toutes les races d'hommes qui s'étaient rencontrées dans la Grande-Bretagne; des Bretons chassés par les Anglo-saxons, des Saxons chassés ou déshérités par les Normands, des Anglo-normands ou des Écossais bannis pour des félonies ou d'autres délits. Cette population était divisée par grandes familles, à l'instar des clans celtiques; mais les noms de clans ou de familles étaient, pour la plupart, anglais ou français. La langue de tous les habitans était le dialecte anglo-danois du sud de l'Écosse et du nord de l'Angleterre. Les chefs et les vassaux vivaient assez familièrement ensemble, l'un, dans sa maison forte, entourée de palissades grossières et ayant pour fossé le lit de quelque torrent; les autres dans des huttes bâties à l'entour. Tous faisaient le métier de maraudeurs, ne se nourrissant que de bœufs et de moutons enlevés aux habitans des plaines voisines. Ils faisaient leurs courses à cheval, armés d'une longue lance, et portant pour armure défensive une casaque piquée et matelassée, sur laquelle étaient cousues et disposées le plus régulièrement possible des plaques de fer ou de cuivre [1].

Bien que partagés administrativement en deux nations distinctes, et, suivant le territoire qu'ils occupaient, sujets de l'Écosse ou de l'Angleterre, ils n'en regardaient pas moins les rois de ces deux

1 Minstrelsy of the scotish Border.

pays comme des étrangers, et se trouvaient tour-à-tour Écossais, lorsqu'il s'agissait de fourrager en Angleterre, et Anglais lorsqu'il y avait une descente à faire en Écosse. Ils ne se battaient guère entre eux que pour des raisons d'inimitié privée. Quand à leur brigandage, ils l'exerçaient sans pitié, mais sans cruauté, comme une profession qui a ses règles et son point d'honneur. Les plus riches d'entre eux prenaient des armoiries, dont les Normands avaient introduit la mode en Angleterre et en Écosse. Ces armes, que conservent encore plusieurs familles du pays, font presque toutes allusion à la vie des anciens Borderers. En général, le champ de l'écusson est un ciel portant une lune et des étoiles, pour signifier que le meilleur temps des Borderers était la nuit, les devises, en anglais ou en latin, sont également significatives, c'est : *Gardez-vous bien. Ne dormez pas; car je veille. Avant que je manque, vous manquerez;* etc. [1].

L'Écosse délivrée donna le nom de sauveur à Robert Bruce, Normand d'origine, et dont les aïeux, au temps de la conquête de l'Angleterre, avaient envahi, sur le territoire écossais, le bourg et la vallée d'Annan. Les anciens rois d'Écosse leur avaient confirmé, par des chartes, la possession de ce lieu, où les ruines de leur château se

[1] Watch wel,... ye shall want ere I want. (Minstrelsy of the scotish Border.)

voient encore. L'Écosse est la partie de l'Europe où le mélange des races qui s'y sont rencontrées s'est opéré le plus aisément, et a laissé le moins de traces dans la situation respective des différentes classes d'habitans. Jamais il n'y eut de villains ou de paysans serfs dans ce pays, comme en Angleterre et en France, et les antiquaires ont observé que les anciens actes de l'Écosse n'offrent aucun exemple d'une vente de l'homme avec la terre, qu'aucun ne présente cette formule si ordinaire ailleurs : « Avec les bâtimens et tout le cheptel, manans, bestiaux, charrues, etc. [1] » De temps immémorial, les bourgeois des principales villes siégeaient dans le grand conseil des rois d'Écosse à côté des gens de guerre de haut rang, qui s'intitulaient, à la manière normande, chevaliers, barons, comtes et marquis, ou conservaient les vieux titres anglo-danois de *thanes* et de *lairds*. Quand il s'agissait de défendre le pays, les diverses corporations des gens de métier marchaient sous leurs propres bannières, et conduites par leur *burgmaster*. Elles avaient sur le champ de bataille leur honneur à soutenir et leur part de gloire à remporter. De vieilles romances populaires, qu'on chantait encore il n'y a pas longtemps dans les provinces écossaises du sud, célè-

1 Cum domibus ac colabus, animalibus, et omni pecuniâ vivâ... (Glossaires de Ducange et de Spelman.) — Voyez Pinkerton's History of Scotland, t I, p. 147.

brent la bravoure des cordonniers de Selkirk, à la fameuse bataille de Flodden, livrée et perdue, en 1513, par le roi d'Écosse Jacques IV [1].

L'opposition nationale, ou la réaction naturelle de l'esprit de liberté contre le pouvoir, suivit en Écosse le cours qu'elle doit suivre dans tout pays où la nation n'est pas divisée en deux races d'hommes séparées l'une de l'autre par un état d'hostilité héréditaire; elle fut constamment, et presque uniquement, dirigée contre les rois. Dans les guerres civiles il n'y avait que deux partis, celui du gouvernement et celui de la généralité des gouvernés, et non point, comme ailleurs, trois partis : la royauté, la noblesse et le peuple. Jamais la classe militaire et opulente ne s'unit aux rois contre le peuple, et rarement le peuple eut besoin de favoriser le pouvoir royal en haine de celui des grands. Dans les temps de trouble, la lutte avait lieu entre le roi et ses courtisans d'une part, et de l'autre tous les ordres de la nation ligués ensemble. Il est vrai que les barons et les nobles d'Écosse, actifs et turbulens, figuraient toujours en tête, dans les commotions politiques, et que, suivant l'expression de l'un d'entre eux, ils *attachaient le grelot* [2]; mais les actes de violence qu'ils

[1] The souters of Selkirk (Minstrelsy of the Scotish Border.)

[2] *I'll bell the cat.* (Mot d'Archibald Douglas, comte d'Angus, sous le règne de Jacques III.)

se permirent souvent contre les favoris des rois, et contre les rois eux-mêmes, ne furent presque jamais impopulaires.

[1546] Vers le milieu du seizième siècle, un nouveau lien vint resserrer cette espèce d'alliance politique entre la noblesse et la bourgeoisie d'Écosse; elles embrassèrent ensemble et, pour ainsi dire, d'un seul élan, les opinions de réforme religieuse les plus extrêmes, celles des calvinistes. Toute la population du sud et de l'est, qui parlait la même langue et avait le même genre d'idées et de civilisation, concourut à cette révolution. Il n'y eut que les clans des montagnes et quelques seigneurs dans les plaines du nord, qui tinrent à la religion catholique, les uns par esprit d'hostilité naturelle contre les gens des basses terres, les autres par conviction individuelle, plutôt que par esprit de corps. [1548] Les évêques mêmes n'opposèrent pas aux partisans de la réforme une très-grande résistance; la seule opposition redoutable que ceux-ci eurent à éprouver vint de la cour, alarmée de bonne heure par la crainte que les changemens religieux n'en amenassent de politiques: mais le parti des novateurs l'emporta dans cette lutte; ils s'emparèrent du roi Jacques IV, encore enfant, et le firent élever dans les nouvelles doctrines.

[1548 à 1603] Sa mère, l'infortunée Marie Stuart, se perdit par ignorance du caractère national des Écossais; ce fut à la suite d'une bataille livrée aux réformés presbytériens qu'elle

passa en Angleterre, où elle périt sur un échafaud. [1603] Après sa mort, et pendant que son fils régnait en Écosse et professait, selon le nouvel esprit de la nation, la croyance presbytérienne dans toute sa rigidité, la lignée des rois d'Angleterre de la famille de Tudor vint à s'éteindre dans la personne d'Élisabeth, petite-fille de Henry VII. Jacques, descendant de Henry VII par les femmes, se trouvait ainsi le plus proche héritier des Tudor. Il vint à Londres, où il fut reconnu sans difficulté et prit le titre de roi de la Grande-Bretagne, réunissant sous leur ancien nom ses deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse. Il plaça dans ses nouvelles armoiries le chardon écossais à côté des léopards de Normandie, et sur les drapeaux de ses armées et les pavillons de ses flottes entrelaça la croix blanche de saint André avec la croix rouge de saint Georges.

[1603 à 1625] Le roi Jacques, premier de ce nom pour l'Angleterre, trouva l'état des esprits, relativement aux réformes religieuses, bien différent, dans son nouveau royaume, de ce qu'il était en Écosse. Il n'y avait point parmi les Anglais d'opinion généralement établie en matière de croyance. Ils différaient sur ce point, selon qu'ils appartenaient à la classe supérieure ou bien aux classes inférieures de la nation, chez qui l'ancienne hostilité des deux races semblait reparaître sous de nouvelles formes. Quoique le temps et le mélange du sang eussent déjà beaucoup affaibli

cette inimitié primitive, il restait au fond des cœurs un sentiment confus de haine et de défiance mutuelles. L'aristocratie tenait fortement pour la réforme mitigée, introduite cinquante ans auparavant par Henry VIII, réforme qui, substituant simplement le roi au pape, comme chef de l'église anglicane, conservait à l'épiscopat son ancienne importance. La bourgeoisie, au contraire, tendait à la réforme complète, établie par les Écossais, dont le culte sans évêques était indépendant de toute autorité civile. Les partisans de ces opinions formaient une secte persécutée par le gouvernement, mais dont la persécution augmentait l'enthousiasme; ils étaient d'un rigorisme excessif jusque dans les moindres choses: ce qui leur faisait donner le nom de *précis*, *purs*, ou *puritains*.

Les presbytériens d'Angleterre s'étaient flattés de voir régner leurs croyances sous un roi presbytérien; mais le triomphe de ces opinions se trouvant lié à celui de l'intérêt populaire sur l'intérêt aristocratique, le roi, quel qu'il fût, ne pouvait nullement y contribuer. L'église épiscopale fut donc maintenue sous Jacques Ier, comme sous Élisabeth, par des mesures de rigueur contre les adversaires de cette église; bien plus, à force de se pénétrer des dangers politiques du puritanisme en Angleterre, le roi forma le projet de le détruire même en Écosse, où il était devenu religion de l'État, et entra, pour ce projet, en

lutte ouverte, non plus seulement avec les classes moyennes et inférieures, mais avec la nation tout entière. C'était une entreprise difficile, dans laquelle il obtint peu de succès, et qu'il légua avec la couronne à son fils Charles Ier

[1625] Charles Ier, amplifiant et systématisant en quelque sorte les vues de son père, résolut de rapprocher le culte anglican des formes du catholicisme, et d'imposer ce culte, ainsi réformé, aux deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse. Par là il mécontenta les épiscopaux et les classes aristocratiques d'Angleterre, tandis qu'il soulevait contre lui l'universalité de la nation écossaise. Nobles, prêtres et bourgeois, entrant en rébellion ouverte, s'assemblèrent spontanément à Edimbourg, et y signèrent, sous le nom de Covenant, un acte d'union nationale, pour la défense de la religion presbytérienne. Le roi leva une armée et fit des préparatifs de guerre contre l'Écosse; et, de leur côté, les Écossais formèrent des milices nationales, auxquelles on donna des chapeaux portant cette devise: « Pour la couronne du Christ et le » Covenant [1]. » [1625 à 1640] Des gens de toutes conditions vinrent à l'envi se faire enrôler dans ces milices, et les ministres du culte prononcèrent dans les églises malédiction contre *tout homme, tout cheval et toute lance* qui serait avec le roi

[1] For Christ's crown and Covenant. (Scotish Border's Minstrelsy.)

contre les défenseurs de la foi nationale [1]. La résistance des Écossais fut approuvée en Angleterre, où le mécontentement devenait général contre le roi Charles, à cause de ses innovations religieuses et de ses tentatives pour gouverner d'une manière absolue, sans le concours de l'assemblée qui, sous le nom de *parlement*, n'avait jamais cessé d'exister depuis la conquête.

Les bourgeois d'Angleterre, qui d'abord n'avaient comparu à cette assemblée que comme cités, en quelque sorte, devant le roi et les barons pour recevoir des demandes d'argent et y répondre, étaient devenus, par l'effet d'une révolution graduelle, partie intégrante du parlement. Réunis à un certain nombre de petits feudataires qu'on appelait chevaliers des comtés [2], ils formaient, sous le nom de Chambre des Communes, une section du grand conseil national; dans l'autre chambre, celle des lords, siégeaient les gens titrés, comtes, marquis, barons, avec les évêques anglicans. Cette chambre entra, comme l'autre, en opposition avec les projets de Charles Ier; mais il y avait entre elles cette différence, que la première tendait seulement au maintien de la religion établie et des anciens priviléges du parlement, tandis que, dans la seconde, la majo-

1 Scotish Border's Minstrelsy.

2 En langue anglo-normande, Chivaler de Countee; en anglais moderne, knight of the shire.

rité aspirait à l'établissement du presbytérianisme et à une réduction de l'autorité royale.

Ce désir de réforme, assez modéré en ce qui touchait à l'ordre politique, avait pour soutien, au dehors de l'assemblée, quelque chose de plus violent que lui, le vieil instinct de haine populaire contre les familles nobles, propriétaires de la presque totalité du sol. Les classes inférieures sentaient le besoin vague d'un grand changement; leur situation présente leur était à charge; mais, n'apercevant pas clairement ce qui devait la rendre meilleure, elles s'attachaient, au hasard, à toutes les opinions extrêmes, et, en religion, à ce que le puritanisme avait de plus rigide et de plus sombre. C'est ainsi que le langage habituel de cette secte, qui cherchait tout dans la Bible, devint celui du parti le plus exagéré en politique. Ce parti, s'établissant en idée dans la situation du peuple juif au milieu de ses ennemis, donnait à ceux qu'il haïssait les noms de Philistins et d'enfans de Bélial. [1640 à 1642] Il empruntait aux psaumes et aux prophéties les menaces qu'il voulait proférer contre les lords et les évêques, se promettant, selon les paroles de l'Écriture, de *saisir le glaive à deux tranchans* et *de garrotter les nobles du siècle avec des entraves de fer* [1].

Charles I[er] eut grande peine à rassembler des

[1] Et gladii ancipites in manibus eorum... Ad ligandum nobiles in compedibus ferreis.

hommes et de l'argent pour faire la guerre aux Écossais. La ville de Londres lui refusa un prêt de trois cent mille livres, et les soldats disaient tout haut qu'ils n'iraient point risquer leur vie pour soutenir l'orgueil des évêques. Durant les retards occasionés par ces difficultés, les Écossais, attaquant les premiers, firent une invasion en Angleterre et s'avancèrent jusqu'à la Tyne, précédés d'un manifeste où ils se disaient amis et frères du peuple anglais, et appelaient sur eux-mêmes la malédiction d'en haut, s'ils faisaient le moindre mal au pays et aux particuliers. Il n'y eut contre eux de résistance que de la part de l'armée royale, qu'ils battirent complétement près de Newcastle. Après cette victoire, les généraux de l'armée d'Écosse s'excusèrent, dans des proclamations adressées à la nation anglaise, de la violence des mesures qu'ils avaient été obligés de prendre pour la défense de leurs droits, souhaitant, disaient-ils, que leur succès pût aider cette nation à faire valoir les siens propres. Le parti de l'opposition en Angleterre, surtout la majorité de la bourgeoisie, répondit en votant des remercîemens et des secours d'argent aux Écossais; et plusieurs envoyés partirent de Londres pour aller conclure un traité d'alliance et d'amitié à Édimbourg entre les deux peuples.

[1642] Ce pacte fut signé en 1642; et, dans cette même année, le parlement d'Angleterre, et surtout la chambre des communes, entra en

lutte ouverte avec le pouvoir royal. Par degrés, l'opposition s'était concentrée dans cette chambre; car la grande majorité de celle des lords, sentant où la dispute allait en venir, s'était rapprochée du roi. La chambre basse déclara qu'en elle seule était la représentation nationale avec tous les droits du parlement [1]; et pendant que les députés de la bourgeoisie et des petits propriétaires s'emparaient ainsi du pouvoir législatif, les classes moyennes s'armèrent spontanément et saisirent les munitions des arsenaux. [1642 à 1645] De son côté le roi, se préparant à la guerre, arbora sur le donjon de Nottingham son étendard aux trois lions de Normandie. Tous les vieux châteaux bâtis par les Normands ou leur postérité furent fermés, approvisionnés, garnis d'artillerie, et la guerre à mort commença entre les fils des seigneurs et ceux des villains du moyen âge.

Dans cette lutte, les Écossais secondèrent puissamment le parlement d'Angleterre, qui abolit de prime-abord l'épiscopat et établit la religion presbytérienne. Cette communauté de culte fut la base d'un nouveau traité ou *covenant* entre les deux peuples; ils se rendirent solidaires l'un de l'autre pour la défense du christianisme sans évêques; mais, quoique cette alliance fût conclue de bonne foi, elle n'avait ni le même sens ni le même objet pour les deux nations. La guerre civile était pour

[1] Hume's History of England.

les Écossais une querelle religieuse avec Charles Stuart, leur compatriote et leur roi national : aussi devait-elle finir pour eux, du moment que le roi reconnaitrait l'existence légale du culte presbytérien en Angleterre comme en Écosse. Chez les Anglais, au contraire, il y avait un instinct de révolution, dépassant de bien loin le simple désir de réformer l'église épiscopale. Cette différence dans l'esprit des deux peuples, résultat nécessaire de leur différente situation, et dont aucun d'eux n'avait la conscience bien claire, devait amener entre eux un complet désaccord, aussitôt qu'elle se révèlerait; et c'est ce qui ne tarda pas à arriver.

[1645] A la bataille de Naseby, dans la province de Northampton, l'armée royale fut mise en déroute complète, et le roi lui-même, ayant la retraite coupée, se rendit volontairement aux Écossais, ses compatriotes, aimant mieux être leur prisonnier que celui des parlementaires. Les Écossais le remirent à leurs alliés, nullement dans le dessein de le perdre, mais afin que ceux-ci l'obligeassent à conclure un traité à l'avantage des deux peuples. Des débats d'une tout autre nature s'élevèrent alors dans l'armée anglaise : on n'y agitait pas la question historique de l'origine du pouvoir royal et seigneurial, car le temps en avait effacé toutes les données; mais les esprits ardens s'enthousiasmaient de l'idée de substituer à l'ancienne forme de gouvernement un ordre de

choses fondé sur la justice et le droit absolu. Ils croyaient trouver la prédiction de cet ordre de choses dans la fameuse époque de mille ans, annoncée par l'Apocalypse, et, suivant leurs formules favorites, ils l'appelaient le règne du Christ. C'est aussi d'un passage des livres saints que ces enthousiastes s'autorisaient pour demander le jugement de Charles Ier, disant que le sang versé dans la guerre civile devait retomber sur sa tête, afin que le peuple en fût absous [1].

Durant ces discussions, dont le fond était profondément sérieux, quoique la forme en fût bizarre, les partis entrés les derniers dans la lutte contre la royauté, c'est-à-dire les classes inférieures du peuple et les ultra-réformateurs en religion, gagnèrent du terrain, et rejetèrent hors de la révolution ceux qui l'avaient commencée, c'est-à-dire les propriétaires des comtés et les riches bourgeois des villes, anglicans ou presbytériens. Sous le nom d'*indépendans* s'éleva par degrés une nouvelle secte qui, reniant jusqu'à l'autorité des prêtres, investissait chaque fidèle de toutes les fonctions sacerdotales. Le progrès de cette secte alarma fortement les Écossais ; ils se plaignirent de ce qu'en outre-passant la réforme religieuse, telle qu'ils l'avaient établie de commun accord, les Anglais violaient l'acte so-

1 Memoirs of mistress Hutchinson.

lennel d'union conclu entre les deux peuples. [1647] Ce fut le commencement d'une mésintelligence qui s'accrut au dernier point lorsque le parti des indépendans s'étant saisi de la personne du roi, l'emprisonna et le fit comparaître en accusé devant une haute-cour de justice.

[1649] Soixante-dix juges, choisis dans la chambre des communes, l'armée parlementaire et la bourgeoisie de Londres, prononcèrent un arrêt de mort contre Charles Stuart et l'abolition de la royauté. [1649.à 1650] Les uns agissaient par conviction intime de la culpabilité du roi; d'autres voulaient de bonne foi l'établissement d'un ordre social entièrement neuf; d'autres enfin, mus par la seule ambition, n'aspiraient qu'à usurper l'autorité souveraine. La mort de Charles Ier mit fin au règne des presbytériens en Angleterre, et à l'alliance des Anglais avec les Écossais. Ces derniers, jugeant de la situation sociale du peuple anglais d'après la leur, ne pouvaient concevoir ce qui venait de se passer; ils se croyaient indignement trompés par leurs anciens amis; et, joignant à ce dépit une secrète affection nationale pour les Stuart, leur compatriotes, ils se rapprochèrent de cette famille, aussitôt que les Anglais eurent rompu violemment avec elle. Pendant qu'à Londres on renversait toutes les effigies royales, et qu'on inscrivait sur leurs piédestaux: *le dernier des rois a passé* [1],

[1] Exiit tyrannus, regum ultimus.

Charles, fils de Charles Ier, fut proclamé roi dans la capitale de l'Écosse.

Cette proclamation n'était point, de la part des Écossais, un signe de renoncement aux réformes qu'ils avaient conquises et défendues les armes à la main. Lorsque les commissaires envoyés d'Écosse vinrent trouver à Breda Charles II, qui avait déjà pris, de son propre mouvement, le titre de roi de la Grande-Bretagne, ils lui signifièrent les conditions rigoureuses sous lesquelles le parlement d'Edimbourg consentait à ratifier ce titre : c'étaient l'adhésion du roi au premier *covenant* signé contre son père, et l'abolition perpétuelle de l'épiscopat. Charles II ne fit d'abord que des réponses évasives, pour gagner du temps et essayer un coup de main qui devait le faire devenir roi sans conditions. Ce fut Jacques Graham, comte de Montross, d'abord zélé covenantaire, et ensuite partisan de Charles Ier, qui fut chargé de cette entreprise. Il débarqua au nord de l'Écosse avec une poignée d'aventuriers rassemblés sur le continent, et, s'adressant aux chefs des clans des montagnes et des îles, leur proposa une guerre à la fois nationale et religieuse contre les presbytériens des basses terres. Les montagnards qui, déjà une fois, en l'année 1645, s'étaient insurgés, sous la conduite de Montross, contre l'autorité des sectateurs du covenant, et avaient été complétement défaits, montrèrent peu d'ardeur pour une nouvelle attaque; quelques

bandes, mal organisées, descendirent seules dans la plaine, autour d'un drapeau sur lequel était peint le corps de Charles Ier décapité [1]. [1650] Elles furent mises en déroute; Montross lui-même fut pris, jugé comme traître, condamné à mort et exécuté à Edimbourg. Alors Charles II, désespérant de reconquérir la royauté absolue, se rabattit sur celle que lui offraient les commissaires, signa le *covenant*, jura de l'observer inviolablement, et fit son entrée, comme roi, à Edimbourg, pendant que les membres du malheureux Montross, coupés en quartiers, étaient encore suspendus aux portes de la ville.

Tout en reconnaissant les droits de Charles II, les Écossais ne se proposaient point de l'aider à reconquérir la royauté en Angleterre. Ils séparaient leurs affaires nationales de celles de leurs voisins, et ne songeaient à garantir au fils de Charles Ier que le seul titre de roi d'Écosse. Mais le parti qui, en Angleterre, s'était emparé de la révolution, s'alarma de voir l'héritier de celui qu'il appelait *le dernier des rois*, établi sur une portion de la Grande-Bretagne. Craignant de sa part une tentative hostile, les indépendans résolurent de le prévenir. Le général Fairfax, presbytérien rigide, fut chargé de commander l'armée qu'on leva pour envahir l'Écosse; mais, refusant de servir contre une nation qui, disait-il, avait

1 Scotish Border's Minstrelsy.

coopéré à la bonne œuvre pour laquelle il avait d'abord tiré l'épée, il envoya sa démission à la chambre des communes. [1650 à 1651] Les soldats eux-mêmes montraient de la répugnance à se battre contre des hommes qu'ils avaient si longtemps appelés *nos frères d'Écosse*.

Le successeur de Fairfax, Olivier Cromwell, homme d'une rare activité politique et militaire, surmonta ces hésitations par la persuasion ou la violence, marcha vers le nord, battit les Écossais et leur roi à Dunbar, et s'empara d'Édimbourg. [1651] Cromwell somma le peuple d'Ecosse de renoncer à Charles II; mais les Écossais refusèrent d'abandonner dans le péril celui qu'ils y avaient attiré, et souffrirent patiemment les vexations qu'exerçait partout l'armée anglaise. Charles II était loin de leur rendre dévouement pour dévouement; au plus fort des malheurs de l'Écosse, se détachant des presbytériens, il s'entoura d'anciens partisans de l'épiscopat, des chefs des montagnards qui donnaient le nom de Saxons, *Sassenachs*, à leurs voisins de religion différente, et de jeunes nobles débauchés à qu'il disait, dans ses orgies, que la religion des *Têtes-rondes* n'était pas digne d'un gentilhomme [1]. Avec le secours des aventuriers qu'il réunissait autour de lui, il tenta sur l'Angleterre une invasion par l'ouest, pendant que l'armée anglaise occupait l'est de

1 Burnet's History of his own Time.

l'Écosse. [1651 à 1653] Il y avait encore dans les provinces de Cumberland et de Lancaster un assez grand nombre de familles catholiques , qui, à son passage , prirent les armes pour lui. Il espérait soulever le pays de Galles , et faire tourner au profit de sa cause l'inimitié nationale des Cambriens contre les Anglais ; mais ses troupes furent complétement battues près de Worcester , et lui-même, à travers beaucoup de périls, s'enfuit déguisé vers la côte de l'ouest , où il s'embarqua pour la France, laissant les Écossais sous le poids des malheurs que son couronnement et surtout son invasion en Angleterre avaient attirés sur eux.

Ces malheurs furent immenses : regardée avec défiance comme un lieu de descente et de campement pour les ennemis de la révolution, l'Écosse fut traitée en province conquise. A la moindre apparence de révolte ou d'opposition, l'on emprisonnait ou l'on condamnait à mort les principaux habitans; les trente membres écossais appelés à siéger dans le grand conseil de la république d'Angleterre, loin d'offrir à leurs concitoyens un secours et un appui, n'étaient guère que les instrumens de la tyrannie étrangère. [1653 à 1660] Olivier Cromwell gouverna despotiquement les Écossais jusqu'au moment où, sous le nom de protecteur, il obtint sur toute la Grande-Bretagne une autorité sans bornes : le général Georges Monck , qui le remplaça en Écosse, y tint une conduite non moins dure et non moins cruelle.

[1660] Telle était la situation des choses, lorsqu'en l'année 1660, après la mort du protecteur et la déposition de son fils Richard Cromwell, Monck, changeant subitement de parti, conspira contre la république pour le rétablissement de la royauté.

La joie causée par la restauration des Stuart fut universelle en Écosse; elle n'était pas, comme en Angleterre, simplement causée par l'espèce de découragement et de scepticisme politique où le mauvais succès de la révolution avait jeté les esprits, mais par un sentiment d'affection réelle pour un homme que les Écossais regardaient presque comme le roi de leur choix. Le retour de Charles II n'était point lié dans leur pays au rétablissement d'un ancien ordre social, oppressif et impopulaire; ce grand événement ne se présentait à leurs yeux que comme une restauration en quelque sorte personnelle. Ainsi la nation écossaise espérait que les choses allaient revenir au point où elles étaient avant l'invasion de l'armée de Cromwell, et que le *covenant*, juré alors par Charles II, serait la règle de son gouvernement. [1660 à 1679] Elle attribuait la première aversion du roi pour la rigidité de la discipline presbytérienne à des erreurs de jeunesse, dont l'âge et le malheur devaient l'avoir corrigé. Mais le fils de Charles Ier portait en lui toute la haine de son aïeul et de son père contre le puritanisme, et n'avait d'ailleurs aucune reconnaissance pour le don que les Écossais lui avaient fait d'une royauté

qui, selon son opinion, lui était due par héritage. Se croyant donc dégagé de toute obligation envers eux, il fit lacérer le *covenant* à Edimbourg, sur la place du marché, et des évêques, envoyés d'Angleterre, furent promenés en triomphe à travers les rues par les officiers royaux. Ils exigèrent de tous les ministres du culte le serment d'obéissance à leurs ordres, l'abjuration du *covenant*, et l'aveu de l'autorité absolue du roi en matière ecclésiastique. Ceux qui refusèrent de jurer furent déclarés séditieux et rebelles ; on les expulsa violemment des presbytères et des églises, et l'on donna leurs cures et leurs bénéfices à des nouveau-venus, la plupart Anglais de naissance, ignorans et de mauvaises mœurs. Ceux-ci commencèrent à célébrer le service et à faire les prédications d'usage ; mais personne ne venait les entendre, et les églises restaient désertes [1].

Tous les fidèles, zélés pour leur croyance nationale, se rendaient, chaque dimanche, dans les lieux déserts et les montagnes qui servaient de refuge aux ministres persécutés ; une loi sévère fut portée contre ces réunions paisibles, auxquelles les agens de l'autorité donnaient le nom de *conventicules* [2]. On cantonna des troupes dans les villages où le peuple ne fréquentait plus l'église, et beaucoup de personnes suspectes ou convain-

1 Burnet's History of his own Time.

2 *Conventicles*.

cues d'avoir assisté à quelque *conventicule*, furent emprisonnées et même fouettées publiquement. Ces actes de sévérité eurent lieu principalement dans les provinces du sud-ouest, dont les habitans se montraient plus disposés à la résistance, soit à cause de la nature du pays, couvert de collines et de ravins, soit par un reste du caractère enthousiaste et opiniâtre de la race bretonne, dont ils étaient issus en grande partie. Ce fut dans ces provinces que les presbytériens commencèrent à se rendre en armes à leurs assemblées secrètes, et que des familles entières, quittant leurs maisons, s'en allèrent habiter les rochers et les marécages pour y écouter librement les exhortations de leurs prêtres proscrits et satisfaire au besoin de leur conscience.

La dureté toujours croissante des mesures prises contre les conventicules occasiona bientôt une insurrection déclarée, où figurèrent, comme chefs, beaucoup d'hommes riches et considérés du pays. Le mouvement ne s'étendit point cependant sur les provinces de l'est, parce que les forces du gouvernement et la terreur qu'il inspirait augmentaient à mesure qu'on approchait de la capitale. L'armée presbytérienne fut battue à Pentland-hills, par des troupes régulières, qui avaient ordre de tuer les prisonniers et de poursuivre les fuyards avec d'énormes chiens de chasse [1]. Après la vic-

[1] ...... The chased and tossed Western men.
(Scotish Border's Minstrelsy.)

toire, on exigea de chaque famille, dans les provinces d'Ayr et de Galloway, le serment de ne pas se rendre aux assemblées de religion, et de ne donner ni gîte, ni pain, ni refuge à un ministre errant ou à un presbytérien réfractaire [1]. Sur le refus d'un grand nombre de personnes, on déclara tous les habitans, en masse, rebelles et ennemis du roi; et l'on distribua des pardons en blanc pour tous les meurtres commis sur eux.

Ces atrocités furent enfin couronnées par une mesure qui les effaçait toutes. On autorisa les clans des montagnes du nord à descendre dans la plaine et à y commettre tous les ravages auxquels les exciterait leur vieil instinct de haine nationale contre les habitans. [1679] Durant plusieurs mois, au nombre de huit mille, ils parcoururent, dans tous les sens, la province d'Ayr et les provinces voisines, pillant et tuant en liberté. Un corps de dragons fut envoyé d'Edimbourg pour les assister et les protéger dans leur expédition. Quand on jugea qu'elle avait produit son effet, un ordre, scellé du grand sceau, les renvoya à leurs montagnes, et les dragons restèrent seuls pour assurer l'entière soumission du pays [2]. Mais le mal qu'on venait de faire aux presbytériens avait accru leur fanatisme en les réduisant au désespoir : quelques-uns des plus exaspérés ayant surpris en

1 Scotish Border's Minstrelsy.

2 Burnet's History of his own Time.

voyage l'évêque Sharp, que Charles II avait nommé primat d'Écosse, le tirèrent hors de sa voiture et le tuèrent entre les bras de sa fille.

Ce crime d'un petit nombre d'hommes fut vengé sur tout le pays par un redoublement de vexations et une foule d'exécutions à mort. Il s'ensuivit un second soulèvement plus général et d'un caractère plus redoutable que le premier. [1679 à 1686] L'armée presbytérienne, commandée cette fois par d'anciens militaires, dont plusieurs étaient de noble origine, avait quelques corps de cavalerie, formés par les propriétaires et les riches fermiers; mais l'artillerie et les munitions lui manquaient. Chaque corps avait un drapeau bleu, couleur favorite des covenantaires. De nombreuses troupes de femmes et d'enfans, suivant l'armée jusque sur le champ de bataille, excitaient par leurs cris les hommes à bien combattre. Quelquefois, après avoir marché et s'être battus tout un jour, sans boire ni manger, ils se rangeaient en cercle autour de leurs ministres, et écoutaient, dans le plus grand recueillement, un sermon de quelques heures, avant de songer à se procurer des vivres et à prendre un peu de repos. Telle était l'armée qui, à quelques milles de Glasgow, mit en fuite le régiment des gardes, la meilleure cavalerie de toute l'Écosse, s'empara de la ville, et força un corps de dix mille hommes à se replier sur Edimbourg. L'alarme qu'elle inspira au gouvernement fut telle, qu'on envoya de Londres, en toute hâte,

des forces considérables, commandées par le duc de Monmouth, homme d'un naturel doux et disposé à la modération, mais auquel on adjoignit deux lieutenans d'un caractère bien différent. C'étaient le général Thomas Dalzel, et Graham de Claverhouse, qui, rendant inutiles toutes les dispositions conciliantes de Monmouth, l'obligèrent à livrer bataille aux insurgés, près de la petite ville de Hamilton, au sud de Glasgow. La Clyde, dont le courant est très-rapide en cet endroit, y était traversée par un pont de pierre, long et étroit, qu'on appelait le pont de Bothwell, et que les presbytériens avaient occupé d'avance. Ils furent chassés de cette position par l'artillerie qui tirait du bord de la rivière, et par une charge de cavalerie exécutée sur le pont. Leur déroute fut complète, et l'armée anglaise entra dans Edimbourg, portant au bout de ses piques des têtes et des mains coupées, et menant, liés deux à deux sur des charrettes, les chefs de l'armée presbytérienne et les ministres qu'on avait faits prisonniers. Ils subirent, avec une grande fermeté, la torture et ensuite le supplice de la corde, *rendant témoignage* jusqu'à la mort, comme ils le disaient eux-mêmes, pour leur symbole de foi nationale [1].

Le parti presbytérien ne put se relever de la défaite du pont de Bothwell, et la masse des Ecossais, renonçant au *covenant*, pour la défense

[1] Burnet's History of his own Time.

duquel tant de sang avait été répandu, se soumit à une sorte d'épiscopat mitigé, et reconnut l'autorité du roi en matière ecclésiastique. Mais le regret d'avoir perdu une cause qui était nationale depuis un siècle et demi, et le souvenir de la bataille qui avait détruit toute espérance de la voir jamais triompher, se conservèrent long-temps en Ecosse. De vieilles romances, qu'on chantait encore dans les villages à la fin du siècle dernier, parlent du pont de Bothwell et des braves qui y moururent, avec des expressions touchantes de sympathie et d'enthousiasme[1]. Aujourd'hui même les paysans se découvrent la tête en passant près des pierres noircies qui marquent çà et là, sur les collines et dans les marais, la sépulture de quelqu'un des puritains du dix-septième siècle.

A mesure que s'affaiblirent l'enthousiasme et l'énergie des presbytériens d'Ecosse, le gouvernement se montra moins ombrageux et moins cruel à leur égard. Jacques, duc d'York, qui, du vivant de son frère Charles II, avait assisté, par passe-temps, à la torture des ministres réfractaires, n'exerça contre eux aucune sévérité après qu'il fut devenu roi[2], et ses tentatives pour subs-

1 Along the brae beyond the brig
Mony abrave man lies cauld and still
But long wi'll mind and sair wi'll rue
The bludy battle of Bothwell hill.
(Scotish Border's Minstrelsy)

2 Hume's History of England.

tituer le catholicisme au protestantisme anglican furent loin d'exciter en Ecosse autant de haine qu'en Angleterre. [1686] Les presbytériens lui pardonnaient son amour pour le papisme en faveur de l'inimitié qu'il montrait contre les épiscopaux, leurs derniers persécuteurs. Lorsqu'une conspiration, en grande partie conduite par les évêques et les nobles d'Angleterre, eut appelé Guillaume d'Orange et expulsé Jacques II, [1688] le peuple écossais montra peu d'enthousiasme pour cette révolution, qu'on appelait glorieuse de l'autre côté de la Tweed ; il hésita même à s'y joindre, et son adhésion fut plutôt l'œuvre des membres du gouvernement rassemblés à Edimbourg, qu'un acte véritable d'assentiment national. Cependant les auteurs de la révolution de 1688 firent à l'Ecosse, en matière religieuse, des concessions qu'ils n'avaient point faites à l'Angleterre, où furent maintenues dans toute leur rigueur les lois intolérantes des Stuart. Mais, en revanche, le petit nombre d'enthousiastes obstinés qui, sous le nom de Caméroniens, essayèrent de ranimer, au commencement du dix-huitième siècle, le vieux foyer, à demi-éteint, du puritanisme, furent violemment persécutés, et *rendirent témoignage* par le fouet et par le pilori sur la place publique d'Edimbourg. Après eux, cette croyance austère et passionnée, qui avait réuni en une même secte toute la population des basses-terres d'Ecosse, se concentra par degrés dans

quelques familles isolées qui se distinguaient des autres par une plus grande exactitude à observer les pratiques de leur culte, une probité plus rigide, ou une plus grande affectation de probité, et l'habitude d'employer à tout propos les paroles de l'Écriture.

[1688 à 1745] Malgré le mal que les Stuart avaient fait à l'Écosse depuis qu'ils occupaient le trône d'Angleterre, les Ecossais conservèrent pour cette famille une sorte de sympathie, indépendante, dans l'esprit d'un grand nombre d'entre eux, de toute opinion politique ou religieuse. Une aversion instinctive contre la nouvelle dynastie se faisait sentir à la fois, quoique à un moindre degré, aux montagnards et aux gens des basses-terres. Les premiers y mettaient toute l'ardeur de leur ancienne haine contre les habitans de l'Angleterre; et parmi les autres, la différence de position sociale, de relation avec le gouvernement existant, de croyance religieuse ou de caractères personnels, produisait différentes nuances de zèle pour la cause des héritiers de Jacques II. [1745] L'insurrection jacobite de 1715 et celle de 1745, au débarquement du fils du Prétendant, commencèrent toutes deux dans les montagnes : la seconde trouva dans les villes du sud et de l'est assez de partisans pour faire croire que la race celtique et la race teutonique de l'Ecosse, jusque-là ennemies l'une de l'autre, allaient devenir une seule nation. Après la vic-

toire du gouvernement anglais, son premier soin fut de détruire l'organisation immémoriale des clans galliques. Il fit périr sur l'échafaud plusieurs chefs de ces clans, éloigna les autres du pays pour y suspendre l'exercice de leur autorité patriarcale, construisit des routes militaires à travers les rochers et les marais, et enrôla un grand nombre de montagnards parmi les troupes régulières qui servaient sur le continent. Par une sorte de condescendance pour l'opiniâtreté avec laquelle les Galls tenaient à leurs anciens usages, et pour tirer parti de leur vanité patriotique, on les laissa joindre, d'une manière bizarre, à l'uniforme des soldats anglais une partie de leur costume national, et marcher au son des cornemuses, leur instrument favori.

Depuis que les Ecossais ont perdu leur enthousiasme religieux et politique, ils ont tourné vers la culture des lettres les facultés d'imagination qui semblent chez eux une dernière trace de leur origine celtique, soit comme Galls, soit comme Bretons. L'Écosse est peut-être le seul pays de l'Europe où le savoir soit vraiment populaire, et où les hommes de toutes les classes aiment à apprendre pour apprendre, sans motif d'intérêt, sans désir de changer d'état. Depuis la réunion définitive de ce pays à l'Angleterre, son ancien dialecte anglo-danois a cessé d'être cultivé, et l'anglais lui a succédé comme langue littéraire. Mais, malgré le désavantage qu'éprouve tout

écrivain qui doit employer dans ses ouvrages un autre idiome que celui de sa conversation habituelle, le nombre des auteurs distingués en tout genre, depuis le milieu du siècle dernier, a été bien plus considérable en Ecosse qu'en Angleterre, eu égard à la population des deux pays. C'est surtout dans la composition historique et le talent de raconter, que les Ecossais excellent; et l'on serait tenté de regarder encore cette aptitude particulière comme un des signes caractéristiques de leur descendance originelle; car les Irlandais et les Gallois sont les deux peuples qui ont le plus longuement et les plus agréablement rédigé leurs anciennes annales.

La civilisation qui fait de rapides progrès parmi toutes les branches de la population écossaise, se répand aujourd'hui hors des villes des basses-terres, où elle a pris naissance, et pénètre dans les montagnes. Mais peut-être, pour l'y propager, a-t-on pris, dans ces dernières années, des moyens trop violens et plus capables de conduire à la destruction qu'à l'amélioration de la race gallique. Transformant leur suprématie patriarcale en droit seigneurial de propriété sur toute la terre occupée par leurs clans, les héritiers des anciens chefs, la loi anglaise à la main, viennent d'expulser de leurs habitations des centaines de familles à qui cette loi était absolument étrangère. A la place des clans dépossédés, ils ont établi d'immenses troupeaux et quelques hommes venus d'ailleurs,

éclairés, industrieux, capables d'exécuter les meilleurs plans de culture. On vante beaucoup les grands travaux agricoles entrepris de cette manière dans les provinces de Ross et de Sutherland; mais si un pareil exemple est suivi, la plus ancienne race des habitans de l'île de Bretagne, après s'être conservée pendant tant de siècles et au milieu de tant d'ennemis, disparaîtra, sans laisser d'autre trace qu'un vice de prononciation anglaise aux lieux où son langage aura été parlé.





IV.

LES IRLANDAIS DE RACE ET LES ANGLO-NORMANDS D'IRLANDE.

—

[1173 à 1316] La conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands est peut-être la seule où, après les premiers désastres, le cours lent et insensible des choses n'ait point amené une amélioration graduelle dans l'état du peuple vaincu. Sans avoir jamais pu s'affranchir de la domination étrangère, les descendans des Anglo-Saxons ont cependant fait de grands progrès en bien-être et en civilisation. Mais les Irlandais indigènes, quoique en apparence placés dans une situation pareille, ont constamment décliné depuis cinq siècles ; et pourtant cette population est douée par la nature d'une grande vivacité d'esprit et d'une aptitude remarquable à toute sorte de travail intellectuel. Bien que le sol de l'Irlande soit fertile et propre à la culture, sa fécondité n'a pas plus tourné au profit des conquérans qu'à celui de leurs sujets ; et malgré l'étendue de ses domaines, la postérité des

Normands s'est graduellement appauvrie, comme celle des Irlandais. Cette bizarre et triste destinée, qui pèse d'une manière presque égale sur les habitans anciens et nouveaux de l'île d'Erin, a pour cause le voisinage de l'Angleterre, et l'influence que son gouvernement exerce, depuis la conquête, sur les affaires intérieures de ce pays.

Cette influence est toujours venue à propos pour déranger le cours des relations amicales, que le temps et l'habitude de vivre ensemble tendaient à établir entre les Anglo-Irlandais et les Irlandais de race. L'intervention des rois d'Angleterre, quelque but qu'elle se proposât, eut toujours pour effet de maintenir la séparation et l'hostilité primitive. En temps de guerre, ils prêtaient secours aux hommes de race anglo-normande ; puis, lorsque ces derniers avaient contraint les indigènes à se tenir en repos, les rois, jaloux de leur puissance, et craignant une séparation politique, s'étudiaient à les tourmenter et à les affaiblir. Ainsi il devenait impossible que la lutte des deux populations eût jamais de terme, soit par la victoire de l'une ou de l'autre, soit par leur fusion complète. Cette fusion aurait été rapide, et eût présenté un phénomène qui ne s'est point rencontré ailleurs. Par suite de la douceur de caractère et de la sociabilité des indigènes, leurs conquérans éprouvaient une sorte de penchant irrésistible à s'assimiler aux vaincus, à

prendre leurs mœurs, leur langage et jusqu'à leur habillement. Les Anglo-Normands se faisaient Irlandais; ils aimaient à remplacer leurs titres féodaux de comte et de baron par des surnoms patronimiques : les Dubourg s'appelaient Mac-William-Bourg; les De Vere, Mac-Swyne; les Delaugle, Mac-Costilagh; les fils d'Ours, Mac-Mahon; et les fils de Gérauld, Mac-Gheroit [1]. Ils prenaient goût au chant et à la poésie irlandaise, invitaient les bardes à leur table, et donnaient à leurs enfans, pour gouvernantes, des femmes du pays. Les Normands d'Angleterre, si hautains envers les Saxons, appelaient cela *dégénérer*.

Pour arrêter cette dégénération, et maintenir dans leur intégrité les anciennes mœurs des Anglo-Irlandais, les rois et le parlement d'Angleterre firent beaucoup de lois, dont la plupart sont très-dures [2]. Tout Normand ou Anglais de race qui épousait une Irlandaise, ou prenait l'habit irlandais, devait être traité comme Irlandais, c'est-à-dire comme serf de corps et de biens. Il y eut des ordonnances royales sur la coupe des cheveux et de la barbe en Irlande, sur le nombre d'aunes d'étoffe que devait avoir un habit, et sur

1 Ancient Irish histories, p. 100. — Campion's Chronicle, p 12.

2 Collectanea de rebus hibernicis, tom. II, pag. 367. à 371.

la couleur de l'étoffe. Tout marchand de race anglaise qui trafiquait avec les Irlandais était puni par la confiscation de ses marchandises, et tout Irlandais pris en voyage dans la partie de l'île habitée par les Anglo-Normands, surtout si c'était un barde, était considéré comme espion [1]. Tout seigneur suspect d'aimer les Irlandais était, par cela seul, en butte à des persécutions politiques; et s'il était riche et puissant, on l'accusait de vouloir se faire roi d'Irlande, ou tout au moins séparer ce royaume de la couronne d'Angleterre. Le grand conseil des barons et des chevaliers d'Irlande, qui, à l'exemple de ceux d'Angleterre, s'assemblaient chaque année en *parlement*, *était* regardé presque avec autant de haine et de mépris que les assemblées nationales tenues par les Irlandais indigènes sur le sommet des collines [2]. On refusait toute liberté au parlement d'Irlande : il ne pouvait se réunir sans que le roi eût approuvé les motifs de sa convocation ; et, même alors, il ne votait que sur des articles rédigés d'avance en Angleterre. D'un autre côté, le gouvernement anglais déployait tous ses moyens d'action sur les Irlandais d'origine, pour les faire renoncer à leurs usages nationaux et à leur ancien ordre social. Il faisait déclarer par les archevêques,

[1] Ancient Irish histories, p. 48. — Harris's Hibernica, pag. 83 à 97.

[2] Ibid.

presque tous venus d'Angleterre, que les vieilles lois du pays, celles qui avaient régi l'Irlande dans le temps où on la nommait l'île des Saints, étaient *abominables à Dieu* [1]. Tout Irlandais convaincu d'avoir soumis quelque procès à des juges de sa nation était excommunié, et rangé au nombre de ceux que les ordonnances d'Angleterre appelaient les *Irreys anemis nostre seigneur le rey* [2].

Afin de réagir contre les efforts que faisait le gouvernement anglais pour détruire leurs anciennes mœurs, les Irlandais mirent toute leur opiniâtreté à les maintenir [3]. Ils montraient une aversion violente contre la politesse et la recherche des manières anglo-normandes : « Ne faisant » compte, dit l'historien Froissart, de nulle joli» veté, et ne voulant avoir aucune connaissance » de gentillesse, mais demeurer en leur rudesse » première [4]. » Cette rudesse n'était qu'apparente, et les Irlandais savaient bien vivre avec les étrangers et se faire aimer d'eux, surtout s'ils étaient ennemis des Anglais. Ils conclurent contre ces derniers des alliances politiques avec plusieurs

1 Pro eo quòd leges quibus utuntur Hibernici Deo abominabiles existunt. (Statuts d'Edouard Ier.)

2 Rôles du parlement d'Angleterre, vingtième année de Henry VI.

3 Harris's Hibernica, p. 101.

4 Froissart, t. II, p. 185.

rois du continent; et lorsqu'au quatorzième siècle l'écossais Robert Bruce eut été nommé roi par ses compatriotes, des corps de volontaires irlandais passèrent la mer pour le soutenir. [1316] Après l'entier affranchissement de l'Écosse, Édouard Bruce, frère de Robert, descendit au nord de l'Irlande afin d'aider les indigènes à reconquérir leur pays, et les Anglo-Normands *dégénérés* à se venger des vexations de leur roi [1]. En effet, plusieurs de ces derniers, et entre autres les Lacys, se joignirent à l'armée écossaise qui, dans sa marche vers le sud, saccagea plusieurs villes et démantela beaucoup de châteaux bâtis par les fils des compagnons de Jean de Courcy, premier conquérant de l'Ulster. Plusieurs familles qui possédaient de grands domaines dans ce pays, telles que les Audelys, les Talbot, les Touchet, les Chamberlain, les Mandeville et les Sauvage, tous Normands de nom et d'origine, furent contraintes d'abandonner le pays [2]. [1317] Arrivé à Dundalk, Édouard Bruce fut élu et couronné roi d'Irlande, malgré l'excommunication prononcée par le pape contre lui, ses fauteurs et adhérens [3].

Mais son règne ne dura qu'une année, et il fut tué dans une bataille perdue contre des forces

1 In auxilium nostrum et juvamen. (Forduni Scoti Chronicon, t. II, p. 728.)

2 Ancient Irish histories, p. 28.

3 Voyez Rymer. Fœdera, t. II, p. 118.

considérables envoyées d'Angleterre. Les troupes écossaises furent rappelées dans leur pays, et par degrés les Anglo-Normands reconquirent leur domination en Irlande, sans cependant pouvoir atteindre leurs anciennes limites du côté du nord. La province d'Ulster demeura en grande partie irlandaise, et le peu de familles normandes qu'on y remarqua depuis ces événemens étaient pauvres, ou avaient fait amitié avec les indigènes. Les descendans même du conquérant Jean de Courcy, *dégénèrent* par degrés [1]. Malgré le peu de durée et le peu d'effet de la conquête d'Édouard Bruce, le souvenir en resta profondément gravé dans l'esprit du peuple irlandais. On attacha son nom à beaucoup de lieux où il n'était point passé, et des châteaux qu'il n'avait point bâtis reçurent le nom de châteaux de Bruce, à peu près comme, dans le pays de Galles et au sud de l'Ecosse, un grand nombre de ruines portent le nom d'Arthur.

[1317 à 1331] Les choses étant retombées, en Irlande, dans le même état qu'auparavant, les indigènes ne firent plus de conquêtes sur les Anglo-Normands par les armes, mais ils en firent par les mœurs, et la dégénération continua. Les mesures prises contre ce mal, et qui consistaient, pour la plupart, en lois sur la manière de se divertir et de s'habiller, et dans la prohibition des

1 Campion's History of Ireland, p. 75 à 79.

étoffes les plus communes dans le pays, et par conséquent les moins coûteuses, causaient une gêne de tous les jours à la population anglaise établie en Irlande. Le ressentiment de cette gêne rendait les Anglo-Irlandais encore plus attachés aux coutumes qu'on voulait leur faire quitter contre leur gré et la nature des choses. Quant aux Irlandais de race, l'action du gouvernement sur eux se bornait, en temps de paix, à des tentatives pour attirer en Angleterre les chefs et les princes, qui étaient en grand nombre, et pour obtenir que leurs fils fussent mis sous la garde et élevés dans l'hôtel du roi. On regardait comme une grande conquête de parvenir à leur donner du goût pour la pompe seigneuriale et les manières aristocratiques du temps : c'est ce qu'on appela d'abord la réforme, et plus tard la civilisation de l'Irlande. Mais l'habitude de la familiarité entre personnes de conditions différentes était si enracinée dans ce pays, que les chevaliers anglo-normands chargés de l'éducation des jeunes héritiers des anciens rois d'Érin, ne purent jamais leur faire quitter l'usage de manger à la même table que leurs bardes et leurs serviteurs, et de toucher la main à tout venant [1]. Ceux des chefs irlandais qui, dans le quinzième et le seizième siècle, se firent donner des chartes de noblesse anglo-normande et les titres de comte ou de baron, ne gardèrent pas

[1] Froissart.

long-temps, pour la plupart, ces titres étrangers à leur langue et sans aucune relation avec l'histoire, les mœurs et l'ordre social de leur nation. Ils s'ennuyaient de les porter, aimant mieux être appelés, comme ci-devant, O'Neil, ou O'Brienn, au lieu de comte de Thomond, ou de Tyrone. S'ils n'y renonçaient pas d'eux-mêmes, souvent l'opinion publique les contraignait à rejeter ces signes d'alliance avec les ennemis du pays; car elle avait des organes respectés et craints de tout Irlandais.

Ces organes de la louange et du blâme populaire étaient les bardes, poètes, musiciens de profession, dont l'autorité immémoriale était fondée sur la passion des Irlandais pour les vers et pour le chant. Ils formaient en Irlande une espèce de corps constitué dont on prenait l'avis dans les circonstances importantes; et les devoirs d'un bon roi, selon d'anciennes maximes politiques, étaient d'honorer les bardes et de se conformer aux lois. Depuis l'invasion des Anglo-Normands, la corporation des bardes avait pris parti contre eux, et aucun ne s'était démenti dans son attachement à l'antique liberté du pays. Ils ne louaient guère dans leurs vers que les ennemis du gouvernement anglais, poursuivant de leurs satires mordantes quiconque s'était réconcilié avec lui et en avait accepté quelque faveur. Enfin ils plaçaient hardiment au-dessus des princes et des chefs amis des rois d'Angleterre, les rebelles et les bandits qui,

par haine du pouvoir étranger, exerçaient le vol à main armée, et pillaient de nuit les maisons des *Saxons*[1]. Sous ce nom, les indigènes comprenaient toute la population soit anglaise, soit normande, qui ne parlait point la langue erse, et qui probablement employa de bonne heure un langage mixte, composé de français et de vieux anglais. Ils n'accordaient le nom d'Irlandais qu'à eux-mêmes, ou à ceux qui avaient adopté leur idiome, tandis qu'en Angleterre on refusait le nom d'Anglais aux hommes de cette nation établis en Irlande; on les appelait *Irrois* en langue normande, et en langue anglaise *Irse*, ou *Irish*; et la seule manière de les distinguer des véritables Irlandais était de donner à ces derniers *le nom* d'Irlandais sauvages, *Wilde Irish*.

La situation des Anglo-Irlandais, haïs par leurs voisins indigènes, et méprisés par leurs compatriotes d'outre-mer, était singulièrement difficile. Obligés de lutter contre l'action du gouvernement anglais, et en même temps de recourir à l'appui de ce gouvernement pour résister aux attaques de l'ancienne population, ils étaient tour-à-tour Irlandais contre l'Angleterre, et Anglais contre les habitans de race gallique. Cet embarras ne pouvait cesser que par la rupture du lien de dépendance qui les attachait à l'Angleterre, et par

1 Spenser's State of Ireland, p. 11. — Campion's History of Ireland, p. 20.

l'établissement complet de leur domination sur les indigènes. Ils tendaient simultanément à ce double but, et, de leur côté, les indigènes tendaient aussi à se séparer de l'Angleterre, mais en reconquérant leur pays, et en se délivrant de toute autorité qui ne fût pas purement irlandaise. Ainsi, quoique la politique des Irlandais par conquête, et celle des Irlandais de race, fussent calculées naturellement dans des vues d'hostilité mutuelle, il y avait cependant un point commun où s'accordaient les dispositions de ces deux peuples; c'était le désir de rendre à l'Irlande son indépendance, comme État. Ces intérêts complexes, que le cours naturel des choses devait difficilement ramener à un ordre de relations plus simple, se compliquèrent encore davantage au seizième siècle, par une révolution qui ajouta des germes de dissension religieuse aux anciens élémens d'hostilité politique.

[1531] Lorsque le roi Henry VIII eut aboli à son profit, la suprématie papale en Angleterre, la nouvelle réforme religieuse, établie sans difficulté sur la côte orientale de l'Irlande et dans les villes où l'on parlait anglais, fit peu de progrès dans l'intérieur du pays. Les Irlandais de race, même lorsqu'ils comprenaient l'anglais, étaient peu disposés à écouter des prédications faites en cette langue; et d'ailleurs les missionnaires envoyés d'Angleterre, suivant les instructions qu'il avaient reçues, leur faisaient un article de foi de renon-

cer à leurs anciens usages et de prendre les mœurs des Anglais [1]. L'aversion qu'ils avaient pour ces mœurs et pour le gouvernement qui voulait les leur imposer s'étendit ainsi à la réforme et aux réformés, qu'ils s'habituèrent à désigner par le simple nom de Saxons, *Sasson*. [1531 à 1580] D'un autre côté, les familles normandes ou anglaises établies dans les lieux éloignés de la mer, et, en quelque sorte, hors de la portée de l'autorité, résistèrent aux tentatives que l'on fit pour leur persuader ou les forcer de changer de culte. Elles tinrent au catholicisme; ce qui forma entre elles et les Irlandais de nouveaux liens de sympathie. Ce changement eut aussi pour effet de rattacher aux affaires générales de l'Europe la querelle des indigènes de l'Irlande contre les fils de leurs envahisseurs, querelle jusque-là isolée comme le coin de terre où elle avait lieu. Elle devint dès lors une partie de la grande dispute du catholicisme contre le protestantisme; et les demandes de secours étrangers que fit la population de l'Irlande ne s'adressèrent plus seulement aux tribus de même origine qui peuplaient une partie de l'Écosse, mais aux puissances catholiques, telles que le pape et les rois d'Espagne et de France [2].

1 Collectanea de rebus hibernicis, p. 52, 53.

2 Memoirs of the different Irish rebellions, by sir Richard Musgrave, tom I, pag. 25, 28. — Cet ouvrage,

[1580] Les papes surtout, ces anciens ennemis de l'Irlande, qui avaient excommunié les indigènes armés pour reconquérir leur patrie, devinrent pour eux des alliés constans qu'ils aimèrent de cœur, comme ils aimaient tout ce qui leur donnait l'espoir de recouvrer leur indépendance. Mais la cour de Rome, qui, au seizième et au dix-septième siècles, n'avait guère plus d'affection pour l'Irlande que dans le temps où elle autorisait par ses bulles la conquête du roi Henry II, fit de cette île un foyer d'intrigues politiques entièrement étrangères à l'objet de son affranchissement. Au moyen de leurs nonces apostoliques, et surtout de l'ordre des jésuites, qui déploya dans cette occasion son habileté accoutumée, les papes réussirent à former en Irlande un parti de catholiques purs, aussi ennemi des Irlandais de race devenus protestans, que des Anglais eux-mêmes, et détestant ces derniers, non comme usurpateurs, mais comme anti-papistes. Dans les rébellions qui éclatèrent depuis cette époque, ce parti joua un rôle distinct de celui des catholiques irlandais, à qui de simples motifs de patriotisme avaient fait prendre les armes; il est facile de

composé en grande partie de pièces authentiques, offre un tableau complet des nombreuses révoltes arrivées en Irlande. L'auteur, l'un des agens du gouvernement dans les troubles de 1778, se montre partial contre les Irlandais; mais sa partialité confirme les faits qui sont à leur avantage.

remarquer cette différence, même dans les entreprises où ces deux classes d'hommes agirent ensemble et de concert [1].

[1580 à 1603] A la faveur des troubles excités par les querelles de religion, et des encouragemens que les puissances catholiques offraient aux révoltés de tous les partis, la vieille cause des Irlandais de race parut reprendre quelques force; leur énergie se réveilla, et les bardes chantèrent qu'une nouvelle âme était descendue dans Erin [2]. Mais l'enthousiasme que font naitre les dissensions religieuses s'était aussi communiqué aux Anglo-Irlandais réformés, et même aux habitans de l'Angleterre, qui, vers la fin du seizième siècle, allèrent servir dans les guerres d'*Irlande* avec plus d'ardeur que jamais, comme à une sorte de croisade protestante. Leur zèle fournit pour ces guerres à la reine Élisabeth plus d'argent et de troupes qu'aucun roi n'en avait obtenu avant elle. Reprenant, avec de grands moyens et une grande activité, l'œuvre inachevée de la conquête, elle recouvra les provinces du nord et envahit celles de l'ouest, qui avaient résisté jusque-là. Tout ce territoire fut divisé en comtés, comme l'Angleterre, et administré par des Anglais qui, voulant, comme ils le disaient, civiliser les *Irlan*-

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 73.

[2] Voyez Transactions of the Hibernian society of Dublin.

dais-sauvages, les firent périr, par milliers, de faim et de misère.

Jacques Ier poursuivit l'ouvrage de cette civilisation, en s'emparant d'un grand nombre de chefs, et en les faisant juger à Londres pour crime de rébellion présente ou passée. [1603] Selon la vieille loi anglo-normande, ils furent condamnés à perdre leurs domaines, comme félons envers leur seigneur-lige, et l'on eut soin de comprendre sous ce mot de domaines toute l'étendue de pays occupée par les clans qu'ils régissaient, attendu qu'en Angleterre les tenanciers de chaque seigneurie n'étaient que les fermiers du lord à des termes plus ou moins longs. Au moyen de cette assimilation forcée de deux ordres de choses entièrement différens, le roi Jacques confisqua en Irlande des cantons entiers, qu'il vendit par lots à ces entrepreneurs de colonies, appelés en anglais *adventurers*. Les clans dépossédés se réfugièrent dans les forêts et les montagnes, et en sortirent bientôt pour attaquer à main armée les nouvelles colonies anglaises; mais ils furent repoussés par des forces supérieures; et alors la province d'Ulster, qui avait été le principal théâtre de la guerre, fut déclarée forfaite, et tout titre de propriété annulé pour ses anciens habitans. [1603 à 1625] On ne leur permit pas même d'emporter avec eux leurs meubles; et une compagnie de capitalistes s'établit à Londres pour exécuter sur un plan uniforme la colonisation de

ce pays. Ils engagèrent un grand nombre de laboureurs et d'artisans écossais, qui s'embarquèrent à la pointe du Galloway et allèrent s'établir en Irlande, aux environs de Dery, qui devint, sous le nom de Londondery, une ville manufacturière ; d'autres émigrés de la même nation passèrent successivement au nord de l'Irlande, et y formèrent une population nouvelle et un nouveau parti religieux ; car ils étaient zélés presbytériens, et, sous le rapport de la croyance, également ennemis des anglicans et des catholiques.

[1625] Les troubles survenus en Angleterre, au commencement du règne de Charles Ier, encouragèrent de nouveau le parti des vieux Irlandais et celui des papistes d'Irlande; d'abord, parce que la lutte où le gouvernement s'engageait contre le peuple anglais diminuait ses moyens d'action à l'extérieur, et ensuite parce que le penchant marqué du roi pour le catholicisme semblait promettre aux catholiques son appui, ou du moins son assentiment. La faction purement religieuse s'insurgea la première, sous la conduite d'un Anglo-Irlandais, George Moor, contre ce qu'elle appelait la tyrannie des hérétiques. [1625 à 1640] Elle obtint peu de succès, tant que la portion du peuple qui nourrissait contre les Anglais une haine politique se tint en repos, ou ne lui prêta point de secours; mais dès que les Irlandais de race, conduits par Phélim

O'Connor, eurent pris parti dans la guerre civile, cette guerre fut poussée plus vivement, et eut pour objet, non le triomphe des catholiques, mais l'extirpation de toutes les colonies étrangères, d'ancienne ou de nouvelle date. Les colons presbytériens de l'Ulster et les habitans anglicans des provinces de l'ouest furent attaqués dans leurs maisons aux cris de Vive Erin! *Erin-go-Bragh!* et l'on porte à près de quarante mille le nombre des personnes qui périrent alors par différens genres de mort. [1640] Le bruit de ce massacre fit une vive impression en l'Angleterre; et quoique la victoire obtenue par les hommes de race irlandaise fût un grand coup porté à la puissance du roi, le parlement l'accusa d'avoir contribué au massacre des protestans : il s'en défendit avec chaleur, et pour écarter tout soupçon, envoya en Irlande des troupes qu'il eût voulu conserver en Angleterre, pour le maintien de son autorité. Le parlement donna d'avance les terres des rebelles à ceux qui fournirent de l'argent pour les frais de la guerre. [1640 à 1644] L'armée anglaise ne fit quartier à aucun Irlandais; on ne voulut pas même accepter la soumission de ceux qui offrirent de poser les armes; et le désespoir excité par ces représailles donna de nouvelles forces aux fanatiques de religion ou de patriotisme. Quoique avec des moyens militaires beaucoup moindres, ils résistèrent aux Anglais, et reconquirent même sur eux la province d'Ulster, dont ils chas-

sèrent beaucoup de familles de race écossaise. Redevenus ainsi maîtres de la plus grande partie de l'Irlande, ils formèrent un conseil d'administration nationale composé d'évêques, d'anciens chefs de tribus, de seigneurs féodaux d'origine anglo-normande, et de députés choisis dans chaque province par la population indigène 1.

Lorsque la guerre civile eut éclaté entre le roi et le parlement d'Angleterre, l'assemblée nationale des Irlandais entretint des intelligences avec l'un et l'autre de ces deux partis, offrant de s'attacher à celui qui reconnaîtrait le plus entièrement l'indépendance de l'Irlande. Quelle que fût l'habileté diplomatique naturelle aux Irlandais, il était difficile qu'il s'opérât un rapprochement formel entre eux et les parlementaires; car ces derniers se montraient alors animés d'une grande haine contre les papistes : le roi s'accorda plus aisément et plus promptement avec les confédérés. [1644] Par un traité signé à Glamorgan, ils s'engagèrent à lui fournir dix mille hommes, et, en retour, il leur fit des concessions qui équivalaient presque à l'abdication de sa royauté quant à l'Irlande. Cet accord ne tint pas ; mais ce fut le roi qui le viola le premier, en y subtituant une convention privée avec ceux des Anglo-Irlandais qui avaient épousé la querelle des royalistes d'Angleterre, et à la tête desquels se trouvait le duc

1 Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 30.

d'Ormond. La masse des confédérés qui, ayant pour objet une séparation totale, n'était pas plus royaliste que parlementaire, resta en dehors de cette alliance; et même le parti papiste s'en trouva exclu, parce qu'on n'y avait stipulé que des intérêts politiques. Sous la conduite du nonce du pape, il s'unit plus étroitement que jamais au parti indigène, qui reconnaissait pour chef un homme du nom d'O'Neil : [1646] mais les intrigues du nonce et l'intolérance des prêtres, qui avaient pris un grand empire sur la multitude peu éclairée, brouillèrent encore une fois les affaires du peuple irlandais, par la confusion de la cause religieuse avec la cause patriotique. Quelques hommes d'un esprit ferme continuèrent seuls d'envisager ces deux intérêts d'une manière distincte, et, après la condamnation à mort de Charles Ier, ils entamèrent des négociations avec les fondateurs de la république [1], [1649] pendant que les anglicans et les presbytériens d'Irlande, s'unissant au duc d'Ormond, proclamaient la royauté de Charles II.

Les républicains alarmés firent partir pour l'Irlande leur plus grand homme de guerre, Olivier Cromwell, qui, dans l'ardeur de son zèle et l'inflexibilité de sa politique, fit à tous les partis une guerre d'extermination, et même entreprit d'achever totalement et pour toujours la

1 Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 30.

conquête de l'île. Après avoir distribué à ses troupes, qui manquaient de solde, des terres enlevées aux rebelles, il renouvela sur un plus vaste plan la grande expropriation exécutée par Jacques Ier. [1650] Au lieu d'expulser les Irlandais, maison par maison, et village par village, ce qui leur donnait le moyen de se rassembler dans les forêts voisines, on assigna pour unique habitation à tous les indigènes, et aux Anglo-Irlandais catholiques, la province occidentale de Connaught. Tous reçurent l'ordre de s'y rendre dans un délai fixé, avec leurs familles et leurs meubles; et quand ils y furent réunis, on forma autour d'eux un cordon de troupes, et l'on décréta la peine de mort contre quiconque le traverserait. L'immense étendue de terrain qui resta vacante fut vendue par le gouvernement à une société de riches capitalistes, qui la revendirent par lots à de nouveaux colons, ou à des entrepreneurs de colonies.

[1650 à 1660] Ainsi s'éleva en Irlande, à côté des Irlandais de race, des anciens Anglo-Irlandais et des Ecossais presbytériens, une quatrième population mal regardée par les premières, soit à cause de son origine, soit à cause de la nouveauté de son établissement dans le pays. Il n'y eut entre elles aucune discordre sérieuse, tant que la république d'Angleterre resta puissante, sous le protectorat de Cromwell; mais, après sa mort, lorsque le gouvernement anglais tomba en anarchie, il se forma aussitôt en Irlande, pour la

restauration des Stuart, un parti composé d'Anglo-Irlandais protestans ou catholiques, et d'un petit nombre d'indigènes. Ces derniers, ennemis par instinct de toute entreprise tendant à placer leur pays sous la puissance d'un Anglais, loin de donner en masse leur adhésion au parti de Charles II, se mirent en opposition ouverte, lorsqu'il s'agit de le proclamer roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Leur dispute avec les royalistes s'échauffa au point que de part et d'autre on prit les armes, et qu'il y eut plusieurs rencontres; mais les amis des Stuart, qui réunissaient dans leur parti tous les colons anciens et nouveaux, l'emportèrent sur une population que le dernier gouvernement avait désorganisée et appauvrie.

[1660] Charles II, qui sentait que son rétablissement provenait de la lassitude des partis, évitant avec soin tout ce qui pourrait les ranimer, changea peu de choses en Irlande. [1685] Il résista en général aux demandes que faisaient les indigènes et les papistes pour rentrer dans leurs biens occupés par les soldats ou les nouveaux colons. Mais, sous le règne de Jacques II, qui était catholique, le parti catholique prit, à l'aide de l'autorité royale, un grand ascendant en Irlande. Tous les emplois civils et militaires furent donnés à des papistes, et le roi, qui doutait de l'issue de la lutte qu'il soutenait en Angleterre contre l'opinion publique, essaya d'organiser en Irlande une force capable de l'appuyer. Ce fut dans cette

île qu'après sa déposition, il alla chercher un refuge; il réunit à Dublin un parlement composé de papistes et d'Irlandais indigènes. Ces derniers demandèrent au roi Jacques, préalablement à toute autre discussion, de reconnaître l'entière indépendance de l'Irlande; le roi s'y refusa, ne voulant abandonner aucune de ses anciennes prérogatives, et offrit, comme moyen d'accommodement, de ne tolérer à l'avenir d'autre culte que le catholicisme. Mais les Irlandais, inébranlables dans leurs vues d'affranchissement politique, répondirent, par un message, que puisqu'il se séparait de leur cause nationale, ils feraient leurs affaires sans lui [1]. [1690] C'est au milieu de ces dissensions que le nouveau roi d'Angleterre, Guillaume III, descendit en Irlande avec des forces considérables, et gagna sur les deux partis confédérés des vieux Irlandais et des papistes la bataille décisive de la Boyne.

[1690 à 1725] La conquête de l'Irlande par Guillaume III fut suivie de confiscations et d'expropriations qui implantèrent encore dans l'île une nouvelle colonie anglaise, autour de laquelle se rallièrent les protestans zélés et tous les amis de la révolution, qui prenaient le titre d'orangistes (*Orangemen*). Toute l'administration des affaires publiques passa entre leurs mains, et les catholiques n'exercèrent plus le moindre emploi;

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 31, 32.

mais les protestans qui les opprimaient, furent opprimés eux-mêmes par le gouvernement d'Angleterre, comme l'avaient toujours été, depuis cinq siècles, les Anglais établis en Irlande. On gêna leur industrie et leur commerce par des prohibitions, et l'on ne permit que très-rarement au parlement irlandais de s'assembler. Sous la reine Anne, ce parlement fut privé du peu de droits qui lui restaient ; et, comme pour atténuer ce tort aux yeux des anglicans et les étourdir sur leur intérêt propre en flattant leur animosité religieuse, on persécuta individuellement les papistes. Il leur fut défendu d'acquérir des terres, ou des fermages à long terme, et même d'élever leurs enfans chez eux. Mais la communauté de souffrance, quoiqu'à un degré fort inégal, réunit dans une même opposition les protestans et les catholiques anglo-irlandais ou irlandais de race, qui formèrent un nouveau parti entièrement politique, sous le nom de parti des patriotes. [1725] Ils s'accordaient tous sur un point, la nécessité de rendre l'Irlande indépendante de l'Angleterre ; mais les uns formaient ce désir en haine du gouvernement seul, et les autres en haine de la nation, ou, pour mieux dire, de la race anglaise. C'est ce que prouvent des satires composées au milieu du siècle dernier contre les enfans d'*Érin*, qui apprenaient et parlaient l'anglais [1].

1 Transaction of the Hibernian society of Dublin.

Le parti patriote se fortifia par degrés, et en vint plusieurs fois aux mains avec le parti anglais, sur le bruit, fondé ou non, qu'on avait dessein de supprimer définitivement le parlement d'Irlande. [1750 à 1762] Vers le même temps, les grands propriétaires des comtés du sud et de l'est commencèrent à convertir en prairies leurs terres labourables, et à enclore les pâturages communs pour augmenter leur revenu par l'éducation des bestiaux. Ce changement agricole occasiona l'expulsion d'un grand nombre de petits fermiers, la ruine de beaucoup de familles pauvres, et une grande cessation de travail pour les journaliers, la plupart Irlandais de race et catholiques. Les laboureurs congédiés ou demeurés sans ouvrage, et ceux qui croyaient avoir autant de droit que le seigneur lui-même sur les terrains où, de temps immémorial, ils avaient fait paître leurs moutons, se rassemblèrent en troupes, et s'organisèrent. Armés de fusils, de sabres, de pistolets, et précédés de cornemuses, ils parcouraient le pays, brisant les clôtures, mettant à contribution les protestans, et enrôlant les catholiques dans leur association, qui prenait le nom de société des *Enfans blancs* (White Boys), à cause d'une souquenille blanche qu'ils portaient tous comme signe de ralliement [1]. Plusieurs personnes d'origine irlandaise, ayant quelque fortune, entrèrent

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 26.

dans cette association, qui négociait, à ce qu'il paraît, avec le roi de France et le fils du Prétendant, Charles-Édouard, lorsque ce dernier fut défait à Culloden. On ne sait pas précisément quels étaient leurs projets politiques; il est probable qu'ils auraient agi de concert avec l'expédition française que devait commander M. de Conflans [1]; mais, quand la France y eut renoncé, les efforts des *Enfans blancs* se bornèrent à une petite guerre contre les agens de l'autorité royale. Dans les comtés du nord, une autre association se forma sous le nom de *Cœurs de chêne* (Hearts of Oak); ceux qui en étaient membres portaient, pour se reconnaître, une branche de chêne à leurs chapeaux: des fermiers, évincés à l'expiration de leurs baux, s'unirent et s'armèrent aussi, sous le nom de *Cœurs d'acier* (Hearts of Steel); et enfin une société plus étroitement liée parut dans les provinces du sud, sous le nom d'*Enfans du droit* (Right Boys). Tous ceux qui s'y affiliaient juraient de ne payer de dîme à aucun prêtre, même catholique, et de n'obéir aux ordres de personne, excepté à ceux d'un chef mystérieux appelé le *Capitaine Droit* (Captain Right) [2]. [1762] Ce serment était si bien observé que, dans beaucoup de lieux, les officiers du gouvernement ne purent trouver, à aucun prix, des hommes pour exécu-

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 38.

[2] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 53.

ter les jugemens rendus contre les *Enfans du droit.*

Pendant que la lutte de ces diverses associations contre l'autorité civile et militaire occasionait dans le pays une foule de désordres et de brigandages, quelques propriétaires et des jeunes gens de familles riches et protestantes imaginèrent de former, sous le nom de *volontaires* (volunteers), [1775] une contre-association dans le seul but de maintenir la paix publique; ils s'équipèrent, à leurs frais, d'armes et de chevaux, et firent des patrouilles, de nuit et de jour, dans les lieux où il y avait du trouble. La rupture de l'Angleterre avec ses colonies d'Amérique venait de lui attirer une déclaration de guerre de la part de la France, de l'Espagne et de la Hollande. Toutes les troupes employées en Irlande furent rappelées, et ce pays resta exposé aux agressions des trois puissances ennemies et des corsaires qu'elles avaient en mer. Les grands propriétaires anglo-irlandais firent à ce sujet de vives réclamations auprès du ministère, qui leur répondit : « Si vous voulez être en sûreté, armez-vous et défendez-vous vous-mêmes. » [1775 à 1780] La classe riche profita avec beaucoup de zèle de cette autorisation. Les compagnies de volontaires qui s'étaient formées précédemment servirent de modèle et de noyau pour l'organisation d'un corps de milices nationales, qui, sous le même nom, s'éleva bientôt au nombre de quarante mille hommes. Comme il était

composé, en presque totalité, d'Anglo-Irlandais protestans, le gouvernement en eut peu de défiance, et lui fit présent d'une grande quantité d'armes et de munitions de guerre. Ceux qui conçurent la première idée de cette grande association militaire n'avaient d'autre objet que la défense du sol irlandais contre les ennemis de l'Angleterre; mais l'Irlande était si malheureuse, toutes les classes d'hommes y éprouvaient tant de vexations, que, dès l'instant où les volontaires sentirent leur force, ils résolurent de l'employer à rendre meilleure, s'il était possible, la situation du pays. Il se développa entre eux un nouvel esprit de patriotisme qui embrassait dans une même affection tous les habitans de l'île, sans distinction de race ni de culte. Les catholiques qui voulaient entrer dans l'association de volontaires y étaient reçus avec empressement, et on leur distribuait des armes, malgré l'ancienne loi qui réservait aux seuls protestans la faculté d'en avoir. Les soldats anglicans donnaient le salut militaire et portaient l'arme aux aumôniers des régimens catholiques [1]; des moines et des ministres de l'église réformée se prenaient la main et se faisaient fête mutuellement.

Dans chaque province, les volontaires tinrent des conciliabules politiques, qui s'accordèrent tous à envoyer quelques députés pour former une

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 53.

assemblée centrale avec plein pouvoir d'agir, comme représentant la nation irlandaise[1]. [1780] Cette assemblée, réunie à Dublin, prit différentes résolutions, toutes fondées sur le principe que le parlement anglais n'avait aucun droit de faire des lois pour l'Irlande, et que ce droit résidait tout entier dans le parlement irlandais. Le gouvernement, tout occupé de la guerre contre les nouveaux États-Unis d'Amérique, et n'ayant aucune force capable de contre-balancer en Irlande l'organisation des volontaires, reconnut, par un bill passé en 1783, l'intégrité des droits législatifs des deux chambres irlandaises. L'*habeas corpus*, ou la garantie de tout sujet anglais contre une détention illégale, fut même, pour la première fois, introduit en Irlande. [1782] Mais ces concessions forcées étaient loin d'être faites de bonne foi; [1784] et dès que la paix eut été conclue, en 1784, les agens du ministère commencèrent à parler aux volontaires de se dissoudre, comme inutiles, et à ordonner, suivant la loi, le désarmement des catholiques. Plusieurs régimens déclarèrent qu'ils ne quitteraient leurs armes qu'avec la vie; et les protestans, souscrivant à cette déclaration, firent publier que leurs sous-officiers et leurs propres armes seraient à la disposition de tout Irlandais qui voudrait s'exercer aux manœuvres militaires [2].

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 54

[2] Ibid, p. 58.

Cet esprit de tolérance mutuelle fut considéré comme extrêmement redoutable par le gouvernement anglais, et il employa toute sa politique à le détruire et à réveiller les anciennes haines de religion et de nation. Il y réussit jusqu'à un certain point, en mettant obstacle à la réunion des assemblées politiques et des clubs de volontaires, et en effrayant ou en séduisant beaucoup de membres de cette société. Les plus riches désertèrent les premiers, parce qu'ils étaient en général plus circonspects et moins passionnés que les gens de condition inférieure. [1784 à 1789] Privée de ses anciens chefs, l'association tomba dans une sorte d'anarchie, et l'influence des hommes peu éclairés s'y fit sentir par l'oubli graduel du grand principe de nationalité qui, un moment, avait effacé toutes les distinctions de partis. A la suite de quelques rixes individuelles, les plus fanatiques d'entre les protestans commencèrent, dans certains cantons, à désarmer de force les papistes. Ils se formèrent, pour cet objet, en société sous le nom d'*Enfans du point du jour* (Peep-of-day boys), parce que c'était en général à cette heure qu'ils faisaient leurs descentes dans les maisons des catholiques. Ceux-ci, pour se garantir de leurs violences, formèrent, sous le nom de *Défenseurs* (Defenders), une contre-association qui ne se bornait pas toujours à la défense, et attaquait les protestans par représailles. Elle se recruta graduellement de tous les catholiques

qui se retiraient de la société des volontaires, dont la dissolution devint complète dans toutes les provinces, excepté à Dublin, où elle se conserva comme institution de police municipale. La société des Enfans du point du jour n'ayant, à ce qu'il paraît, aucun grand objet politique, se bornait à des vexations partielles contre ses antagonistes; mais les Défenseurs, en majorité de race irlandaise, prirent pour esprit de corps l'aversion instinctive des indigènes de l'Irlande contre les colons étrangers. Soit souvenir d'une ancienne alliance, soit conformité de caractère et de mœurs, les irlandais de race avaient pour les Français plus de penchant que pour aucune autre nation; les chefs des *Défenseurs*, qui, pour la plupart, étaient prêtres ou moines, entretinrent des intelligences avec le cabinet de Versailles, dans les années qui précédèrent la révolution de France.

[1789] Cette révolution frappa vivement les plus patriotes d'entre les Irlandais de toutes les sectes. Il y avait alors à Dublin un comité catholique, formé de personnes riches et de prêtres de cette religion qui se chargeaient de transmettre au gouvernement les plaintes et les réclamations de leurs co-religionnaires. Jusque-là ils s'étaient bornés à d'humbles suppliques, accompagnées de protestations serviles de dévouement et de loyauté; mais tout à coup, changeant de langage, la majorité des membres du comité catholique

décida qu'il était urgent de revendiquer, comme un droit naturel, l'abolition des lois contre le catholicisme, et d'inviter tous les catholiques à s'armer pour l'obtenir. Dans le même temps, il se forma à Belfast, dans la province d'Antrym, pays habité par les colons écossais introduits en Irlande sous Jacques Ier, un club présbytérien, dont l'objet spécial était de s'occuper de l'état politique de l'Irlande et des moyens de le réformer. [1789 à 1790]. Le comité de Dublin ne tarda pas à proposer à ce club une alliance fondée sur la communauté d'intérêt et d'opinion, et les présidens de ces deux assemblées, dont l'un était prêtre catholique et l'autre ministre calviniste, entretinrent une correspondance politique. Ces relations amicales devinrent le fondement d'une nouvelle association, celle des *Irlandais-unis*, dont l'objet était de rallier, une seconde fois, dans un même parti tous les habitans de l'île. Il s'établit dans beaucoup de villes, et surtout dans celles de l'est et du sud, des clubs d'*Irlandais unis*, tous organisés sur le même modèle, et régis par des statuts semblables. Les différens partis, réunis dans cette nouvelle alliance, se firent des concessions mutuelles : les catholiques publièrent une explication de leur doctrine, et le désaveu de toute hostilité contre les autres sectes chrétiennes; la plupart même firent l'abandon formel de toute prétention sur les terres enlevées, en différens temps, à leurs ancêtres.

Ainsi le grand ressort de la domination anglaise en Irlande était brisé par la réconciliation de toutes les classes d'habitans; le gouvernement prit des mesures vigoureuses contre ce qu'il appelait, d'un mot nouveau, l'esprit révolutionnaire. L'*habeas corpus* fut suspendu, mais l'association des Irlandais-unis n'en continua pas moins de se recruter dans toutes les provinces, et d'entretenir des rapports d'amitié avec la nation qui invitait toutes les autres à se rendre libres comme elle. [1790] La fête de la Fédération française fut célébrée à Dublin le 14 juillet 1790, et, dans le cours de 1791, beaucoup d'adresses furent envoyées de toutes les parties de l'Irlande à l'assemblée constituante [1]. Lorsque les rois coalisés à Pilnitz eurent déclaré la guerre à la France, les *Irlandais-unis* de Belfast votèrent des secours d'argent pour les armées françaises, et la même société provoqua dans plusieurs villes des réjouissances publiques au moment où l'on apprit la retraite du duc de Brunswick [2]. En général, les patriotes irlandais s'étudiaient à suivre et à imiter le mouvement de la révolution française. Ils établirent une garde nationale, à l'instar de celle de France; et les soldats de ce corps, habillés et armés par souscription, prirent l'habitude de se

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs. — Gordon's History of Ireland, t. I, p. 138.

[2] Ibid., p. 135.

saluer entre eux par le nom de citoyen. En 1793, ils devinrent tous républicains de langage et de principes : anglicans, calvinistes et papistes se réunirent dans cette opinion ; [1790 à 1793] et l'archevêque catholique, titulaire de Dublin, dans une de ses lettres pastorales, essaya de prouver, par l'exemple des républiques italiennes du moyen âge, que les catholiques étaient les créateurs de la démocratie moderne [1].

Le mauvais succes de la révolution de France porta un grand coup à la puissance des Irlandais-unis, en diminuant leur propre confiance dans l'infaillibilité de leurs principes, et en donnant une espèce d'autorité aux accusations de leurs ennemis. Le ministère anglais saisit l'instant où se manifestait cet ébranlement de l'opinion, pour faire aux catholiques une concession qu'il avait refusée jusqu'alors. Il leur rendit la faculté d'élever leurs enfans, et l'exercice d'une partie de leurs droits politiques, ce qui devait lui fournir le moyen de présenter aux papistes l'union irlandaise comme désormais inutile pour eux, et, s'ils continuaient à s'agiter, de les rendre odieux aux autres sectes, en leur imputant le dessein secret d'exterminer les prostestans. Les bandes de *défenseurs*, qui parcouraient encore quelques provinces, accréditèrent ces imputations; [1793 à 1795] et les anglicans du Connaught, que leur

1 Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 147.

petit nombre au milieu des Irlandais de race rendait plus faclie à effrayer, s'armèrent spontanément vers l'année 1795, et s'organisèrent en associations sous le nom d'*Orange-men* ou *orangistes*. Leur dogme politique était le maintien rigoureux de l'ordre de choses établi par Guillaume III, et de toutes les lois oppressives portées, depuis son règne, contre les catholiques et les hommes de race irlandaise. Ils déployèrent, dès le commencement de leur organisation, un fanatisme qui les rendit redoutables à ceux d'entre leurs voisins qui différaient avec eux de croyance ou d'origine : près de quatorze cents familles catholiques émigrèrent, vers le sud et vers l'est, pour échapper à cette nouvelle persécution.

[1795] Quelques actes de cruauté commis par les orangistes envers les catholiques excitèrent contre eux une grande haine, et l'on mit sur leur compte toutes les violences exercées par les agens militaires et civils du gouvernement, comme la torture infligée aux suspects, et la destruction des imprimeries. Un homme accusé d'*orangisme* devenait, par cela seul, l'objet de la vengeance populaire ; et comme cette accusation était vague, il était facile aux malintentionnés de s'en servir pour sacrifier qui ils voulaient ; tout protestant pouvait craindre de l'encourir. [1795 à 1796] Le lien de l'union irlandaise se trouvait singulièrement affaibli par cette haine et cette défiance mutuelles des deux partis religieux;

pour y remédier par une organisation plus compacte, on substitua à l'association patente une affiliation secrète, fondée sur le serment et sur l'obéissance passive à des chefs, dont les noms n'étaient connus que d'un petit nombre des associés. La société était partagée en petites réunions communiquant entre elles par le moyen de comités supérieurs, formés de députés pris dans leur sein. Il y en avait de cantonnaux et de provinciaux; et au-dessus de ces comités se trouvait un *directoire* de cinq membres, qui régissait toute l'union, composée de près de cent mille hommes. Les chefs supérieurs et inférieurs formaient une hiérarchie militaire avec les grades de lieutenant, capitaine, chef de bataillon, colonel, général, et généralissime; tout affilié ayant quelque fortune devait se munir, à ses frais, d'armes à feu, de poudre et de balles. On distribuait par souscription, à ceux qui étaient pauvres, des piques, dont les membres de l'union, ouvriers en fer et en bois, fabriquèrent promptement un grand nombre. Ce nouveau plan d'organisation s'exécuta en 1796 dans les provinces de Munster, de Leinster et d'Ulster; mais celle de Connaught demeura en retard, à cause de la vigilance des orangistes et de l'appui qu'ils prêtaient aux agens de l'autorité [1].

Parmi les hommes que l'union irlandaise re-

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 157.

connaissait comme ses chefs supérieurs, il s'en trouvait d'origine et de religion différentes : Arthur O'Connor, qui passait dans l'opinion populaire pour descendre du dernier roi de toute l'Irlande; lord Édouard Fitz-Gerald, que son nom rattachait encore à la vieille famille normande des fils de Gérauld ; le père Quigley, irlandais de naissance et papiste zélé; enfin Théobald Wolf-Tone, avocat, d'origne anglaise, professant les opinions philosophiques du dix-huitième siècle. Des prêtres de toutes les communions étaient membres de la société ; en général, ils y occupaient des grades élevés, mais ils ne montraient point de jalousie entre eux, ni même de méfiance contre les doctrines peu religieuses de quelques-uns des affiliés. Ils invitaient leurs paroissiens à beaucoup lire, et toutes espèces de livres, à former des réunions de lecture chez les maîtres d'école ou dans les granges. Quelquefois on voyait les ministres d'un culte aller prêcher dans les églises de l'autre ; un auditoire composé par moitié de catholiques et de calvinistes écoutait avec recueillement le même sermon, et recevait ensuite à la porte de l'église une distribution de brochures philosophiques, telles que *l'Age de la Raison*, de Thomas Payne, imprimé à Belfast à un très-grand nombre d'exemplaires [1]. Cette tendance à subordonner ses habitudes ou sa croyance particulière au but ou

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 224.

aux ordres de l'union se faisait remarquer dans le bas peuple par une abstinence totale de liqueurs fortes, difficile à supporter sous un climat humide et froid. [1796] Le directoire la recommanda, en 1796, à tous ses subordonnés, afin que chacun cessât de payer au gouvernement anglais les taxes mises sur les boissons [1]; et, vers la fin de cette même année, il annonça, par des circulaires imprimées, l'arrivée prochaine d'une flotte française. En effet quinze mille hommes, partis de France sous la conduite du général Hoche, arrivèrent dans la baie de Bantry; mais une tempête, qui dispersa leurs vaisseaux, empêcha le débarquement.

[1796 à 1798] Cet incident imprévu et la lenteur du directoire exécutif de France à préparer une seconde expédition donnèrent au gouvernement anglais le loisir de travailler activement à la ruine de l'union irlandaise. [1798] On fit, plus fréquemment que jamais, des visites de jour et de nuit chez les personnes suspectes. Dans les lieux où l'on supposait qu'il y avait des armes cachées, on forçait les habitans à les découvrir, en les soumettant, s'ils refusaient de répondre, à plusieurs genres de tortures: les plus ordinaires étaient de pendre à demi, de fouetter jusqu'à l'excoriation, et d'arracher les cheveux et la peau de la tête au moyen d'une

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 280.

calotte de poix. Les Irlandais, poussés à bout par ces cruautés, résolurent de commencer l'insurrection sans attendre l'arrivée des Français ; on fabriqua des piques, et l'on fondit des balles avec une nouvelle activité. Le gouvernement s'aperçut de ces dispositions, parce que de grands arbres, dans le voisinage des villes, étaient coupés et enlevés de nuit, que les gouttières de plomb disparaissaient de toutes les maisons, et que les catholiques se rendaient plus fréquemment que de coutume à l'église et au confessionnal [1]. Mais, malgré ce surcroît de zèle, leur bonne intelligence avec les protestans ne cessait point ; un homme qui, au commencement de 1798, fut exécuté à Carikfergus, comme agent des Irlandais-unis, marcha au supplice, accompagné d'un moine et de deux ministres presbytériens. Dans cette situation des choses et des esprits, l'un des délégués de la province de Leinster à l'union irlandaise, sans être pressé d'aucun danger imminent, ni gagné par des offres considérables, mais pris subitement d'une sorte de terreur panique, alla dénoncer à un magistrat de Dublin, partisan du gouvernement, le lieu où le comité dont il était membre devait tenir une de ses séances. Sur cette information, on saisit treize personnes, et beaucoup de papiers qui en compromirent d'autres. Il y eut de nombreuses arres-

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 248.

tations ; et quatre jours après, un rassemblement de plusieurs milliers d'hommes, armés de fusils et de piques, se forma à quelques milles de Dublin, et marcha contre la ville [1].

C'était le commencement de l'insurrection des Irlandais-unis, qui s'étendit un moment sur tout le pays entre Dublin et les montagnes da Wiklow, interceptant toute communication entre la capitale et les provinces du sud. Les précautions de défense prises à Dublin, où il y avait beaucoup d'artillerie, mirent cette ville à couvert de l'attaque des insurgés; mais plusieurs autres moins considérables tombèrent en leur pouvoir Le premier combat qu'ils soutinrent en campagne contre les troupes royales eut lieu sur la colline de Tara, où s'était tenue, dans les anciens temps, l'assemblée générale du peuple irlandais. Les bataillons des Irlandais-unis avaient des drapeaux verts, sur lesquels était peinte une harpe surmontée, au lieu de couronne, d'un bonnet de liberté, avec les mots anglais *Liberty or death*, ou la divise irlandaise, *Eringobragh*. Ceux qui étaient catholiques portaient sur eux, en allant au combat, des absolutions signées d'un prêtre, et sur lesquelles était dessiné un arbre de liberté ; on trouvait fréquemment dans les poches des morts des livres de litanies, avec des traductions des chansons républi-

1 Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p 152.

caines de France [1]. Les prêtres catholiques, qui avaient presque tous des grades dans l'armée des insurgés, employaient leur influence à empêcher que les protestans qui n'étaient pas membres de l'union, mais contre lesquels elle n'avait aucun grief politique, fussent maltraités. Ils en sauvèrent plusieurs sur le point d'être victimes du fanatisme qui animait les derniers rangs de l'armée, et leur mot habituel était : *Ce n'est point une guerre de religion*. Quels que fussent d'ailleurs leurs excès, les insurgés respectèrent toujours les femmes [2]; ce que ne faisaient point les orangistes, ni même les officiers de l'armée anglaise, malgré leurs prétentions à l'honneur et aux belles manières. Ces militaires, qui reprochaient amèrement aux rebelles le meurtre d'un seul prisonnier, remettaient les leurs sans aucun scrupule entre les mains du bourreau, parce que, disaient-ils, c'était la loi. Il y eut des provinces entières en révolte, où pas un protestant ne fut tué; mais aucun des révoltés, pris les armes à la main, n'obtint sa grâce; aussi les chefs des Irlandais-unis disaient-ils énergiquement : Nous nous battons la corde au cou.

Selon les instructions du directoire irlandais, l'insurrection aurait dû commencer le même jour et à la même heure dans toutes les villes; mais l'arrestation des chefs, en forçant les personnes

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 531.
[2] Ibid., t. I. p 545.

compromises d'éclater, pour n'être pas prévenues, détruisit le concert, qui seul pouvait assurer le succès de cette grande entreprise. Le mouvement ne s'opéra que de proche en proche ; et les affiliés éloignés de Dublin, ayant le temps de réfléchir, suspendirent leur coopération active ; attendant, pour se déclarer, que l'insurrection eût atteint certaines limites territoriales. En très-peu de temps elle s'étendit jusqu'à Wexford, où fut installé un gouvernement provisoire, sous le nom de directoire exécutif de la république irlandaise. On arbora le drapeau vert sur les arsenaux et les édifices publics, et quelques petits bâtimens furent armés en course sous le pavillon des insurgés [1]. Ils établirent près de Wexford, sur une colline appelée Vinegar-Hill, un camp retranché qui devint leur quartier-général. Ils y avaient quelque artillerie ; mais, manquant entièrement de pièces de campagne, ils étaient forcés, pour pénétrer dans les villes, de s'élancer à la course contre le canon de l'ennemi, et mettaient souvent de la gaieté dans ce genre de combat, le plus meurtrier de tous [2]. A l'attaque de Ross, dans le comté de Cork, une pièce de gros calibre, placée à l'une des portes, tirait à mitraille et arrêtait les assaillans, lorsqu'un homme, se jetant en avant de tous les autres, arriva jusqu'à la bouche de la pièce,

1 Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 508.
2 Ibid.

et y enfonça le bras en criant : « A moi, enfans ! je lui ferme la bouche [1]. »

Les chefs des insurgés, pensant que la prise de la capitale déterminerait toutes les villes qui hésitaient encore, tentèrent sur Dublin une attaque si hardie, qu'elle pouvait sembler désespérée ; elle échoua complétement, et ce premier mauvais succès fut fatal à la cause irlandaise. Bientôt, une bataille perdue près de Wiklow fit retomber cette ville aux mains des troupes royales, et dès-lors le découragement et la division se mirent dans les rangs des patriotes : ils accusaient leurs chefs et refusaient d'obéir, pendant qu'une armée anglaise s'avançait à marches forcées contre le camp de *Vinegar-Hill.* A l'aide de son artillerie, elle débusqua les insurgés, dont la plupart n'étaient armés que de piques, et les poursuivant dans la direction de Wexford, les obligea d'évacuer cette ville, où la nouvelle république périt après un mois d'existence. Les Irlandais firent une sorte de retraite régulière, de colline en colline ; mais, comme ils n'avaient point de canons, ils ne pouvaient s'établir nulle part, et le manque de vivres les força bientôt à se débander. On tortura les prisonniers pour les forcer à déclarer les noms de leurs chefs ; mais on ne put leur faire dénoncer que ceux qui étaient déjà morts ou prisonniers [2].

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 507.
[2] Ibid., p. 524.

Ainsi finit l'insurrection de l'est et du sud, et pendant ses derniers momens il en éclata une autre dans le nord parmi les presbytériens de race écossaise.

Cette population, en général plus éclairée que les catholiques, avait dans les idées plus de calme et de fixité. Elle attendit pour agir que la nouvelle de la révolte du sud fût complétement confirmée. Mais le retard occasioné par cette circonspection donna le temps au gouvernement de prendre ses mesures; et lorsque le soulèvement éclata par l'attaque d'Antrym, cette ville avait reçu, pour sa défense, de l'infanterie, de la cavalerie, des canons et des obusiers. Les presbytériens, auxquels s'était joint un certain nombre de catholiques d'origine anglaise ou irlandaise, attaquèrent par trois côtés, n'ayant pour toute artillerie qu'une pièce de six livres de balle, en si mauvais état, qu'elle ne put tirer que deux coups, et une autre sans affût qu'ils avaient montée à la hâte sur un tronc d'arbre et deux petites roues de charrette. Un moment ils furent maîtres de la ville et d'une partie de l'artillerie anglaise; mais de nouveaux renforts arrivés de Belfast les forcèrent à se retirer, pendant que quinze cents hommes, postés sur la route de Dery, interceptaient les secours qu'ils attendaient de ce côté. L'insurrection éclata avec plus de succès dans le comté de Down, où les Irlandais, après avoir battu les troupes royales, établirent, près de Bal-

linahinck, un camp à l'instar de celui de *Vinegar-Hill*. Là fut livrée une bataille décisive, où les insurgés furent défaits, quoiqu'ils se fussent approchés des batteries anglaises jusqu'à mettre la main sur les pièces. Les soldats royaux reprirent Ballinahinck, et châtièrent cette ville en la brûlant. Belfast, qui avait été en quelque sorte le foyer moral de l'insurrection, resta au pouvoir du gouvernement, et cette circonstance fit sur les insurgés du nord la même impression que l'attaque infructueuse de Dublin avait produite sur les autres. Leur découragement fut accompagné des mêmes symptômes de division : des bruits faux ou exagérés sur les cruautés commises par les catholiques contre les protestans des provinces méridionales, alarmèrent les presbytériens, qui, se croyant trahis, pensaient que la lutte patriotique où ils s'étaient engagés dégénérait en guerre de religion ; ils acceptèrent une amnistie, après laquelle leurs principaux chefs furent mis en jugement et condamnés à mort [1].

La victoire du gouvernement anglais sur les insurgés de Leinster et d'Ulster détruisit l'union irlandaise et, en partie, son esprit ; les hommes de secte et d'origine différentes n'avaient plus guère de commun que leur dégoût de l'état actuel des choses et l'espoir d'une descente des Français.

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 80 à 100.

A la nouvelle des derniers soulèvemens, le directoire exécutif de France avait enfin cédé aux instances des agens irlandais, et leur avait promis quelques troupes qui débarquèrent dans l'ouest, un mois après que tout était fini au nord, à l'est et au sud. C'étaient environ quinze cents hommes de l'armée d'Italie et de celle du Rhin, commandés par le général Humber. Ils entrèrent à Killala, petite ville du comté de Mayo, et après avoir fait prisonniers tous les Anglais de la garnison, ils y arborèrent le drapeau vert des Irlandais-unis. Le général promettait, dans ses proclamations, une constitution républicaine sous la protection de la France, et invitait les habitans, sans distinction de culte, à se joindre à lui. Mais, dans ce pays où avaient pris naissance les premières sociétés d'orangistes, les protestans étaient, en général, ennemis fanatiques des papistes et dévoués au gouvernement : peu d'entre eux se rendirent à l'appel des Français, et la plupart se cachèrent ou prirent la fuite. Les catholiques, au contraire, vinrent en grand nombre, et malgré tout ce qu'on disait alors de l'irréligion des Français, les prêtres n'hésitèrent pas à se déclarer pour eux, et encouragèrent de tout leur pouvoir leurs paroissiens à prendre les armes. Plusieurs de ces prêtres avaient été chassés de France par suite des persécutions révolutionnaires, et ceux-là ne montrèrent pas plus de répugnance que les autres à fraterniser avec les

soldats [1]. L'un d'entre eux alla jusqu'à offrir sa chapelle pour y établir un corps-de-garde. On composa de nouvelles chansons patriotiques, où les mots français *ça ira*, *en avant !* étaient, mêlés dans des vers anglais, à d'anciens refrains irlandais. Les Français et leurs alliés marchèrent vers le sud, et à leur entrée à Ballina, trouvant sur la place un homme pendu au gibet pour avoir distribué des proclamations, tous les soldats, l'un après l'autre, donnèrent au cadavre l'accolade républicaine. La première rencontre eut lieu près de *Castlebar*, où les troupes anglaises furent complétement défaites, et, la nuit qui suivit cette bataille, des feux allumés sur toutes les hauteurs donnèrent le signal de l'insurrection aux habitans du pays situé entre Castlebar et la mer. Le plan des Français était de marcher sur Dublin le plus rapidement possible, en ramassant sur leur route les volontaires irlandais ; mais la mauvaise intelligence qui régnait entre les protestans et les catholiques de l'ouest rendit le nombre de ces volontaires beaucoup moindre qu'il n'eût été dans les provinces orientales.

Pendant que les quinze cents hommes du général Humber avançaient dans le pays, sans que l'insurrection s'étendît à mesure, et qu'ainsi leur position devenait de plus en plus difficile, trente

1 Sir Richard Musgrave's Memoirs, t. I, p. 418. — Ibid., t. II, p. 143.

mille hommes de troupes anglaises marchaient contre eux de différens points [1]. Le général manœuvra long-temps pour les empêcher de se réunir; mais, forcé de livrer à Ballinamuch un combat décisif, il capitula pour lui et pour sa troupe, sans rien obtenir en faveur des insurgés, qui firent seuls leur retraite sur Killala, où ils essayèrent de se défendre. Ils ne purent tenir ce poste; la ville fut prise et pillée par les troupes royales, qui, après avoir massacré un grand nombre d'irlandais, dispersèrent les autres dans les montagnes et les forêts voisines. Quelques-uns s'y maintinrent par bandes, et continuèrent la guerre sous forme de brigandage; d'autres, pour se dérober aux poursuites judiciaires, vécurent dans des cavernes dont ils ne sortaient jamais, et où leurs parens leur apportaient à manger [2]. La plupart de ceux qui ne purent se cacher de la sorte furent pendus ou fusillés.

[1798 à 1802] Au milieu de la désunion des différentes sectes et des différens partis irlandais, leur vieille haine contre le gouvernement anglais continua de se manifester par l'assassinat des agens de l'administration dans les lieux où l'insurrection avait éclaté, et dans les autres par des révoltes partielles qui éclatèrent un an plus tard [3]. En général, toutes les classes de la popu-

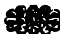
1 Sir Richard Musgrave's Memoirs, t. I, p. 5.
2 Ibid., t. II, p. 146.
3 Ibid., p. 524.

lation avaient les yeux fixés sur la France : les victoires des Français leur causaient de la joie, et celles des Anglais du chagrin. Leur espoir était que la France ne ferait point de paix avec l'Angleterre sans stipuler expressément la liberté de l'Irlande : ils le conservèrent jusqu'à l'époque du traité d'Amiens ; mais la publication des clauses de ce traité causa parmi eux un abattement universel. Deux mois après la conclusion de la paix, beaucoup d'hommes refusaient encore d'y croire, et disaient avec impatience : serait-il possible que les Français fussent devenus orangistes[1] ? Le ministère anglais profita du découragement général pour resserrer le lien politique entre l'Irlande et l'Angleterre par l'abolition de l'ancien parlement irlandais. Quoique ce parlement n'eût jamais fait beaucoup de bien au pays, les hommes de tous les partis y tenaient comme à un dernier signe d'existence nationale, et le projet d'unir l'Angleterre et l'Irlande sous une seule législature déplut à ceux-là même qui avaient aidé le gouvernement contre les insurgés de 1798. Ils joignirent leur mécontentement à celui du peuple, et s'assemblèrent pour faire des remontrances, mais leur opposition n'alla pas plus loin.

[1802] Il n'y a plus qu'un seul parlement pour les trois royaumes unis, et c'est de cette assemblée, en immense majorité composée d'Anglais,

[1] Sir Richard Musgrave's Memoirs, t. I[1], p. 528.

que l'Irlande attend des mesures et des lois qui aient le pouvoir de la pacifier. Après bien des années de vaines solicitations, après bien des menaces de soulèvement, une de ses nombreuses plaies vient d'être fermée par l'émancipation des catholiques. Ils ont obtenu la faculté d'exercer des fonctions publiques et de siéger dans les deux chambres du parlement; mais cette grave question une fois résolue, combien d'autres, non moins graves, restent à débattre! Les priviléges exorbitans de l'Église anglicane, les changemens opérés violemment dans la propriété par les confiscations et les spoliations en masse; enfin, derrière toutes les querelles de race, de secte et de parti, la question suprême, celle de l'indépendance nationale et de la rupture du pacte d'union entre l'Irlande et l'Angleterre: telles sont les causes qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, doivent ramener les tristes scènes de 1798. En attendant de nouvelles et inévitables convulsions, la misère du bas peuple, les haines héréditaires dans les familles, et une hostilité permanente contre les agens de l'administration multiplient les crimes et les brigandages, et font d'un pays fertile, dont la population est naturellement sociable et spirituelle, le lieu le plus inhabitable de l'Europe.





V.

LES ANGLO-NORMANDS ET LES ANGLAIS DE RACE.

—

[1205 à 1215] Après la conquête de l'Anjou et du Poitou par le roi Philippe-Auguste, beaucoup d'hommes de ces deux pays, et même ceux qui avaient conspiré contre la domination anglo-normande, conspirèrent contre les Français en s'alliant avec le roi Jean. Ce roi ne leur fournit aucun secours efficace; tout ce qu'il put faire pour ceux qui s'était exposés aux persécutions du roi de France en intriguant ou en prenant les armes, ce fut de leur donner asile et de les bien accueillir en Angleterre. Il s'y rendit, par nécessité ou par choix, un grand nombre de ces émigrés, hommes spirituels, adroits, insinuans, selon le caractère des Gaulois méridionaux, et mieux faits pour plaire à un roi que les Normands d'origine, qui étaient, en général, plus lents d'esprit et d'un naturel moins flexible [1]. [1205 à

1 Cum suis flexibilibus Pictaviensibus. (Math. Paris., pag. 274.)

1215] Aussi les Poitevins ne tardèrent-ils pas à obtenir la plus grande faveur à la cour d'Angleterre, et même à supplanter l'ancienne aristocratie dans les bonnes grâces du roi Jean. Il leur distribua les offices et les fiefs qui étaient à sa disposition, et dépouilla même, sous différens prétextes, plusieurs riches Normands de leurs emplois et de leurs tenures, au profit de ces nouveau-venus. Il leur faisait épouser les héritières dont il avait la garde, suivant la loi féodale, et leur adjugeait, à titre de tutelle, les biens des orphelins en bas âge [1].

Cette préférence du roi pour des étrangers, dont l'avidité toujours croissante l'obligeait à commettre plus d'exactions que tous ses prédécesseurs, et à s'arroger sur les biens et sur les personnes un pouvoir inusité, indisposa contre lui les barons anglo-normands. Les nouveaux courtisans, sentant que leur position et leur fortune étaient précaires, se hâtaient d'amasser beaucoup et faisaient demande sur demande. Dans l'exercice de leurs emplois publics, ils montraient plus d'âpreté au gain que les anciens fonctionnaires, et, par leurs vexations journalières

1 Fideles suos quos nativus sanguis flecti non permitteret pro aliis ventilatis postponens.... (Math. Paris., pag. 267.) — Wardas et relevia et cætera emolumenta terræ præ cæteris omnibus asportabant.... (Henric. Knyghton.)

se rendaient aussi odieux aux bourgeois et aux serfs saxons, qu'ils l'étaient déjà aux nobles de naissance normande. Ils levaient sur les domaines dont le roi les avait investis plus de subsides qu'aucun seigneur n'en avait jamais exigé, et exerçaient plus durement les droits de péage sur les ponts et les grandes routes, saisissant les chevaux et le bagage des marchands, et ne les payant, dit un vieil historien, qu'en taillages et en moqueries [1]. Ainsi il troublaient à la fois et presque également les deux races d'hommes qui habitaient l'Angleterre, et qui, depuis leur réunion violente, n'avaient encore éprouvé aucune souffrance, aucune sympathie, aucune aversion communes.

L'aversion contre les Poitevins et les autres favoris du roi établit donc un premier point de contact entre ces deux nations, jusque-là étrangères l'une à l'autre, du moins en général et abstraction faite de certains rapprochemens individuels. C'est de là qu'on doit faire dater la naissance d'un nouvel esprit national commun à tous les hommes nés sur le sol anglais. Tous, en effet, sans distinction d'origine, sont qualifiés du titre d'indigènes par les auteurs contemporains, qui, répétant les bruits populaires, imputent au roi Jean le dessein

[1] Hinc mercatorum bigæ, hinc equi, hinc eorum substantiolæ violenter rapiebantur, nec aliud pretium præter talliæ et subsannationes.... (Math. Paris., p. 566.)

formel d'exproprier les habitans de l'Angleterre pour donner leurs héritages à des gens de tous pays[1]. Ces alarmes exagérées étaient peut-être plus vivement senties par les bourgeois et les fermiers anglais, que par les seigneurs et les barons de race normande, les seuls vraiment intéressés à détruire l'influence étrangère, et à forcer le roi Jean de revenir à ses anciens amis et aux hommes de sa nation.

Ainsi, dès le commencement de son règne, Jean se trouva dans une situation à peu près semblable à celle du roi saxon Edward à son retour de Normandie[2]. Il menaçait les grands et les riches d'Angleterre, ou du moins leur donnait lieu de se croire menacés d'une sorte de conquête, opérée, sans violence apparente, au profit d'étrangers dont la présence blessait leur orgueil national en même temps que leurs intérêts[3]. Dans ces circonstances, les barons d'Angleterre prirent contre les courtisans venus du Poitou et de la Guienne, et contre le roi, qui les préférait à ses anciens hommes-liges, le même parti que les Anglo-Saxons avaient pris autrefois contre Edward

1 Venit ergò ad hoc omne hominum genus in Angliam cum mulieribus et parvulis, ut, expulsis indigenis à regno et penitùs exterminatis, ipsi jure perpetuo terram possiderent. (Math. Paris., p. 186.)

2 Voyez liv. III, t. I.

3 Alienigenas in regni perniciem bonis saginari.... (Math. Paris., p. 290.)

et ses favoris normands, celui de la révolte et de la guerre. Après avoir signifié à Jean, comme une espèce d'ultimatum, une charte de Henry Ier, qui déterminait les limites de la prérogative royale, sur son refus de se renfermer dans les bornes que ses prédécesseurs avaient reconnues, les barons renoncèrent solennellement à leur serment de féauté, et défièrent le roi : ce qui était alors la manière de déclarer la guerre à outrance. Ils élurent pour chef Robert, fils de Gauthier, qui prit le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église* et joua, dans cette insurrection, le même rôle que le saxon Godwin dans celle de 1052 [1].

La crainte de voir s'opérer graduellement au profit de clecrs poitevins les destitutions ecclésiastiques, dont la conquête normande avait frappé d'un seul coup tout le clergé de race anglaise, et en même temps une sorte d'enthousiasme patriotique rallia les évêques et les prêtres anglo-normands au parti des barons contre le roi Jean, quoique ce roi fût alors en grande amitié avec le pape. [1215] Il avait renouvelé envers le saint-siége la profession publique de vasselage faite par Henry II après le meurtre de Thomas Becket; mais cet acte d'humilité, loin d'être aussi utile à la cause de Jean qu'il l'avait été autrefois à celle de son père, ne servit qu'à lui attirer le mépris

[1] Math. Paris., p. 184. — Voyez livre III, t. I.

public et les reproches du clergé lui-même, qui se sentait atteint dans le plus cher de ses intérêts, la stabilité de ses offices et de ses possessions. Abandonné par tous les hommes d'origine normande, le roi Jean n'eut point, comme Henry Ier, l'art de gagner et de soulever en sa faveur les Anglais d'origine, qui, d'ailleurs, ne formaient plus alors un corps de nation capable de servir, en masse, d'auxiliaire à l'un ou à l'autre parti. Les bourgeois et les serfs relevant immédiatement des barons étaient en bien plus grand nombre que ceux du roi; et quant aux habitans des grandes villes, qui étaient devenus libres en vertu de chartes royales, une sympathie naturelle devait les attirer du côté où se trouvait la majeure partie de leurs compatriotes. La ville de Londres se déclara pour ceux qui levaient bannière contre les favoris étrangers, et le roi fut réduit presque en un moment à n'avoir pour soutien, dans sa cause, que des hommes nés hors de l'Angleterre, des Poitevins commandés par Savary de Mauléon, des Flamands conduits par Gérard de Solinghen, et des Bordelais que lui amena un certain Gauthier Captal de Buch, dans les Landes[1].

[1] Savaricum de Malleone, et Girardum de Solingen cum suis volubilibus Flandrensibus, et Walterum cognomento Buch cum suo grege fœtidissimo ad stipendia convocavit... Math. Paris., p. 274.)

Jean, intimidé par l'apparence imposante qu'offrait le parti de ses adversaires, composé de tous les hommes ayant intérêt à la défense du pays, soit comme fils des conquérans, soit comme issus des indigènes, se résigna à souscrire aux conditions exigées par les barons en révolte. La conférence eut lieu dans une grande plaine, entre Staines et Windsor, où campèrent les deux armées; les demandes des révoltés furent débattues, et le roi Jean y fit droit par une charte scellée de son sceau. L'objet spécial de cette charte était de dessaisir le roi de la partie de son pouvoir au moyen de laquelle il avait élevé et enrichi les hommes de naissance étrangère, aux dépens des Anglo-Normands. La population de race anglaise ne se vit pas oubliée entièrement dans le traité de paix que ses alliés de l'autre race firent avec le roi; mais ce ne furent point, comme dans d'autres temps, les anciennes lois saxonnes que garantit la charte du roi normand aux descendans des Saxons. Il n'y avait plus, à proprement parler, de nation saxonne; la dispersion et le fractionnement du peuple vaincu étaient arrivés à leur dernier terme, et ce peuple, ayant cessé de former une société distincte à côté de celle de ses maîtres, ne désirait plus d'être régi par une loi à part, mais seulement d'être traité avec moins de dureté et de mépris. La charte du roi Jean modéra les corvées royales et seigneuriales pour la réparation des routes et des ponts,

et interdit certaines vexations exercées jusque-là contre les marchands et les vilains. Étendant à cette dernière classe une ancienne disposition de la loi normande qui défendait de saisir pour dettes, chez un homme, les objets sans lesquels il ne pouvait tenir son état, comme les chevaux d'un comte ou l'armure d'un chevalier, elle voulut que, dans ce cas, le serf conservât semblablement ses bœufs de labour et ses instrumens de travail, qui étaient son gagne-pain ou son *gagnage*, comme s'exprime la charte elle-même [1].

L'article principal, sinon quand à ses résultats ultérieurs, au moins quant à l'intérêt du moment, fut celui par lequel le roi s'engageait à renvoyer immédiatement du royaume tous les soldats étrangers qui étaient venus avec armes et chevaux. Cet article paraît avoir été reçu avec enthousiasme par tous les habitans de l'Angleterre, sans distinction d'origine; et peut-être les Anglais de race y attachèrent-ils un plus grand prix qu'à tous les autres. L'ancienne passion de haine nationale contre la domination de l'étranger, qui avait inutilement fermenté dans les âmes, depuis qu'il n'était plus possible d'anéantir les suites de

1 Salvo wainagio suo. (Magna charta.) — Venditis cæteris, equus tamen ei reservabitur. — Quòd si miles fuerit quem juvat armorum decor, tota sui corporis armatura cum equis sibi necessariis à venditoribus erit liberrima. (Dialogus de Scaccario.)

la conquête, se réunissait tout entière contre le petit nombre de nouveau-venus que le roi avait enrichis et comblés d'honneurs. Du moment que leur expulsion fut légalement prononcée, tout Saxon se mit à prêter main-forte à l'exécution de cet arrêt; on assiégea les plus connus d'entre eux dans leurs maisons, et, après les avoir contraints de s'enfuir, on pilla leurs domaines[1]. Les paysans arrêtaient sur les routes tous ceux que le bruit public, soit à raison, soit à tort, désignait comme étrangers. Ils leur faisaient prononcer des mots anglais ou quelques paroles du langage mixte qui servait aux barons normands dans leurs communications avec leurs serfs et leurs *domestiques*; et lorsque le suspect était convaincu de ne parler ni saxon ni anglo-normand, ou de prononcer ces deux langues avec l'accent du midi de la Gaule, on le maltraitait, on le dépouillait et on l'emprisonnait sans scrupule, qu'il fût chevalier, religieux ou prêtre[2]. C'était chose triste, dit un auteur du temps, pour les amis des étrangers, que

1 Depredationibus ac rapinis super alienigenas miserè debacchati sunt.... Undè contigit ut multi tàm religiosi quàm alii nationis extraneæ, exeuntes per clandestinæ fugæ præsidium, mortis supplicium seu dispendiosum captivationis periculum metuentes, fugerunt à regno.... (Math. Paris., p. 383.)

2 Nam quicumque anglicum idioma loqui nesciret vilipenderetur à vulgo et despectui haberetur. (Ibid.)

de voir leur confusion et l'ignominie dont on les accablait [1].

Après avoir accordé, malgré lui, et signé de mauvaise foi sa charte, le roi Jean se retira dans l'île de Wight, pour y attendre en sûreté le moment de recommencer la guerre. Il demanda au pape et obtint de lui une dispense du serment qu'il avait prêté aux barons, et l'excommunication de ceux qui resteraient armés pour le contraindre à tenir sa parole. Mais aucun évêque, en Angleterre, ne consentit à promulguer cette sentence, qui demeura sans effet. Le roi, avec ce qui lui restait d'argent, se procura une nouvelle recrue de Brabançons, qui trouvèrent moyen d'aborder sur la côte du sud, et qui, grâce à leur tactique et à leur discipline militaire, eurent d'abord quelque avantage sur l'armée irrégulière des barons et des bourgeois confédérés. Les premiers, craignant de perdre tout le fruit de leur victoire, résolurent de se faire appuyer, comme le roi, par des secours venus de l'étranger : ils s'adressèrent au roi de France, Philippe-Auguste, et offrirent de donner à son fils Louis la couronne d'Angleterre, pourvu qu'il vînt les trouver à la tête d'une bonne armée. [1216] Ce traité fut conclu; et le jeune Louis arriva en Angleterre avec des forces suffisantes pour contre-balancer celles du

[1] Tunc erat triste æmulis alienigenarum videre confusionem eorum. (Math. Paris., p. 353.)

roi Jean. L'entière conformité de langage qui existait alors entre les Français et les barons anglo-normands devait diminuer, pour ces derniers, la défiance et l'éloignement qu'inspire toujours un chef étranger; mais il n'en était pas de même pour la masse du peuple, qui, sous le rapport de l'idiome, n'avait pas plus d'affinité avec les Français qu'avec les Poitevins. Cette dissonance, jointe à l'esprit de jalousie qui ne tarda pas à éclater entre les Normands et leurs auxiliaires, rendit l'appui du roi de France plus préjudiciable qu'utile au parti des barons. Des germes de dissolution commençaient à se développer dans ce parti, lorsque le roi Jean mourut, chargé de la haine publique et d'un mépris que ressentaient à la fois tous les hommes nés dans le pays, sans distinction de race ni d'état. Aussi les historiens de l'époque, moines ou clercs, ne tiennent-ils aucun compte à Jean de sa constante soumission envers le saint-siége : ils ne lui épargnent, dans le récit de sa vie, aucune épithète injurieuse; et, après avoir raconté sa mort, ils composent ou transcrivent des épitaphes du genre de celle-ci : « Qui est-ce qui pleure ou pleurera jamais la » mort du roi Jean? — L'enfer, avec toute sa » saleté, est sali par l'âme de Jean [1]. »

[1] Quis dolet aut doluit de regis morte Johannis?....
Sordida fœdatur, fœdante Johanne, gehenna.
(Script. rer. anglic.)

Louis, fils de Philippe-Auguste, avait, d'après le vœu des barons, pris le titre de roi d'Angleterre; mais les Français qui étaient venus avec lui ne tardèrent pas à se conduire comme en pays conquis. A mesure qu'il y eut, de la part des Anglais, plus de résistance à leurs vexations, ils devinrent plus durs et plus avides; et l'accusation si fatale au roi Jean se renouvela contre Louis de France; on disait qu'il avait formé le projet, d'accord avec son père, d'exterminer ou de bannir tous les riches de l'Angleterre, et de les remplacer par des étrangers. Soulevés par l'intérêt national, tous les partis se réunirent alors en faveur du prince Henry, fils de Jean; et les Français, demeurés seuls ou presque seuls, acceptèrent une capitulation qui leur accordait la vie sauve, à condition de s'embarquer sans délai.

[1217] La royauté d'Angleterre étant ainsi revenue aux mains d'un Anglo-Normand, la charte de Jean fut confirmée; et une autre, dite des forêts, qui rendait le droit de chasse aux possesseurs de fiefs, fut accordée par Henry III aux hommes de naissance normande. Mais le nouveau roi, fils d'une femme poitevine qui s'était remariée dans son pays, accueillit en Angleterre, après quelques années, ses jeunes frères utérins, et beaucoup d'autres qui vinrent successivement, comme au temps du roi Jean, chercher fortune en Angleterre. Les affections de parenté, et l'hu-

meur agréable et facile des nouveaux émigrés du Poitou, agirent sur Henry III comme sur son prédécesseur; on vit encore les grands offices de la cour et les dignités civiles, militaires et ecclésiastiques, prodigués à des hommes nés sur le continent [1]. [1217 à 1258] A la suite des Poitevins affluèrent les Provençaux, parce que le roi Henry avait épousé une fille du comte de Provence; et, après eux, des Savoyards, des Piémontais et des Italiens, parens éloignés ou protégés de la reine, vinrent, attirés par l'espérance d'être enrichis et avancés [2]. La plupart le furent, et l'alarme d'une nouvelle invasion d'étrangers se répandit d'une manière aussi vive et souleva autant de passions que sous le règne précédent. On répétait, dans les plaintes publiques, les termes employés jadis par les écrivains saxons après la conquête; on disait que pour obtenir de la faveur et de la forfune en Angleterre, il suffisait de n'être pas Anglais [3]. Un Poitevin, nommé Pierre Desroches,

1 Initium habuit dissensio, propter quam orta est contentio inter regem et barones suos à retentione alienigenarum quos ipse rex longo tempore manu tenuerat et foverat contra commodum regni sui et voluntatem indigenarum. (Math. Paris., p. 227.)

2 Nunc Provinciales, nunc Romani... (Ibid)

3 Vix Anglus aliquis aliquod officium aut beneficium possideret, cùm tamen in Angliâ tùm Itali, tùm alii multi externi maximis in utroque genere ditarentur redditibus. (Ibid.)

était le ministre favori et le confident du roi ; et, lorsqu'on s'adressait à lui pour lui demander l'observation de la charte de Jean et des lois d'Angleterre : « Je ne suis pas Anglais, répondait-il, » pour connaître ces chartes et ces lois [1]. » La confédération des barons et des bourgeois se renouvela dans une assemblée tenue à Londres : les principaux habitans de la ville y firent serment de vouloir tout ce que voudraient les barons, et d'adhérer fermement à leurs statuts. Peu de temps après, la plupart des évêques, comtes, barons et chevaliers d'Angleterre, ayant tenu conseil à Oxford, se liguèrent ensemble pour l'exécution des chartes et l'expulsion des étrangers, par un traité solennel qui était rédigé en français, et contenait les passages suivans : « Faisons savoir à toutes » gens que nous avons juré sur saints évangiles, » et sommes tenus ensemble par ce serment, et » promettons en bonne foi que chacun de nous » et tous ensemble nous entr'aiderons contre » toutes gens, droit faisant et rien prenant. Et, si » aucun va encontre ce, nous le tiendrons à » ennemi mortel [2].... »

[1258] Une chose bizarre, c'est que cette fois l'armée réunie pour détruire l'influence étrangère fut commandée par un étranger, Simon de Mont-

1 Voyez les Essais de M. Guizot sur l'histoire de France et d'Angleterre

2 Annales monasterii Burtoniensis, p. 413.

fort, Français de naissance et gendre du roi [1]. [1258 à 1272] Son père avait acquis une grande réputation militaire et d'immenses richesses à la croisade contre les Albigeois, et lui-même ne manquait ni de talent ni d'habileté politique. Comme il arrive presque toujours aux hommes qui se jettent dans un parti d'où leur intérêt et leur situation sembleraient naturellement les exclure, il déploya plus d'activité et de constance dans la lutte contre Henry III, que n'en avait montré le Normand Robert fils de Gauthier, dans la première guerre civile. Étranger à l'aristocratie anglo-normande, il paraît avoir eu beaucoup moins de répugnance qu'elle à fraterniser avec les hommes de descendance anglaise; et c'est lui qui, pour la première fois depuis la conquête, appela les bourgeois à délibérer régulièrement sur les affaires publiques avec les évêques et les barons d'Angleterre [2].

La guerre commença donc encore une fois entre les hommes nés sur le sol anglais et les étrangers qui y occupaient des emplois et des seigneuries: les Poitevins et les Provençaux furent ceux dont on poursuivit l'expulsion avec le plus d'acharnement. C'était surtout contre les parens du roi et

1 Præter Simonem de Monteforti et paucissimos ex alienigenis qui cum illo erant.

2 Voyez les Essais de M. Guizot sur l'histoire de France et d'Angleterre.

de la reine, comme Guillaume de Valence et Pierre de Savoie, que se dirigeait la haine de toutes les classes de la population [1]; car les Anglais de race embrassèrent avec une nouvelle ardeur la cause des barons, et un singulier monument de cette alliance subsiste dans une chanson populaire sur la prise de Richard, frère du roi, empereur désigné des Allemands [2]. Cette chanson est le premier document historique qui offre le mélange de la langue saxonne et de la langue française; mais ce mélange est une sorte de bigarrure, et non une véritable fusion comme celle qui s'est opérée plus tard et a donné naissance à l'anglais moderne.

[1272] Après plusieurs victoires remportées sur le parti du roi, Simon de Montfort fut tué dans une bataille, et l'ancienne superstition patriotique du peuple anglais se réveilla en sa faveur. Comme ennemi des étrangers et, selon les paroles d'un contemporain, défenseur des droits de la propriété légitime, il fut honoré du même titre que la reconnaissance populaire avait décerné à ceux qui, au temps de l'invasion normande, s'étaient dévoués pour la défense du pays. On donnait à Si-

1 In multis opprimebatur Anglia dominatione Pictaviensium et Romanorum et præcipuè Aimeri Wintoniensis selecti, Willielmi de Valentiâ, fratris regis uterini et Petri de Sabaudiâ, avunculi reginæ. (Math. Paris, p. 666.)

2 Warton's History of english poetry, tom. I, p. 47. — Chronica abbatiæ de Mailros, p. 229.

mon, comme à eux, le nom de défenseur des indigènes; l'on disait que c'était mensonge de l'appeler traître et rebelle [1], et on le proclamait saint et martyr, aussi-bien que Thomas Becket [2]. Le chef de l'armée des barons contre Henry III fut le dernier homme en faveur duquel se manifesta cette disposition à confondre ensemble les deux enthousiasmes de la religion et de la politique, disposition particulière à la race anglaise, et que ne partageaient point les Anglo-Normands. Car, bien que Simon de Montfort eût fait beaucoup plus pour eux que pour les bourgeois et les serfs d'Angleterre, ils ne soutinrent par *la réputation* de sainteté que ces derniers essayaient de lui faire, et laissèrent les pauvres gens et les femmes de villages visiter seuls le tombeau du nouveau martyr pour en obtenir des miracles [3]. Ces miracles ne manquèrent pas, et il y en a plusieurs légendes; mais le peu d'encouragement

[1] Et sciendum quòd nemo sani capitis debet censere neque appellare Simonem nomine proditoris; non enim fuit proditor, sed regni Anglorum defensor et alienigenarum inimicus et expulsor, quamvìs unus esset ex illis. (Math. Paris.)

[2] Quòd non minùs occubuit Simon pro justâ ratione legitimarum possessionum Angliæ, quàm Thomas pro legitimâ ratione ecclesiarum Angliæ olim occubuerat. (Ibid.)

[3] Propter justissimam causam indigenarum quam susceperat, adire tumulum ejus... (Chronic. Mailros, p. 238.)

donné par l'aristocratie à la superstition populaire les fit bientôt tomber dans l'oubli [1].

[1272 à 1381] Malgré l'estime que, durant sa vie, Simon de Montfort avait témoignée aux hommes d'origine saxonne, une distance énorme continuait d'exister entre eux et les fils des Normands. Le chapelain en chef de l'armée des barons, Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, l'un des plus ardens promoteurs de la guerre contre le roi, ne comptait en Angleterre que deux langages, le latin pour les gens lettrés, et le français pour les ignorans; c'est dans cette langue qu'il écrivit sur ses vieux jours des livres de piété à l'usage des laïcs, négligeant la langue anglaise et ceux qui la parlaient [2]. Les poètes de la même époque, même Anglais de naissance, composaient tous leurs vers en français lorsqu'ils désiraient en tirer quelque honneur ou quelque profit. Il n'y avait que les chanteurs de ballades et de romances pour les bourgeois et les payans, qui fissent usage de l'anglais pur ou du langage mêlé de français et d'anglais, qui était le moyen habituel de communication entre les hautes et les basses classes.

1 Sed nùmquid Deus dereliquit Simonem sine miraculis? Non; idcircò deducamus miracula divinitùs per ipsum facta. (Chronic. Mailros, p. 238)

2 Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres, t. XIII, p. 248.

Cet idiome intermédiaire, dont la formation graduelle fut un résultat nécessaire de la conquête, eut d'abord cours dans les villes où la population des deux races était plus mêlée et où l'inégalité des conditions était moins grande que dans les campagnes. Il y remplaça insensiblement la langue saxonne, qui, n'étant plus parlée que par la partie de la nation la plus pauvre et la plus grossière, tomba autant au-dessous du nouvel idiome anglo-normand, que celui-ci était au-dessous du français, langage de la cour, du baronage et de quiconque prétendait au bon ton et aux belles manières[1]. Les riches bourgeois des grandes villes, et surtout ceux de Londres, cherchaient, en francisant leur langage d'une manière plus ou moins adroite, à imiter les nobles ou à se rapprocher d'eux par intérêt ou ambition personelle ; ils prirent ainsi de bonne heure l'habitude de se saluer entre eux par le nom de *sire*, et même de s'intituler *barons* comme les châtelains du plat pays. Les citoyens de Douvres, Romney, Sandwich, Hithe et Hastings, villes de grand commerce, et qu'on appelait alors par excellence les *cinq ports* d'Angleterre[2], s'arrogèrent, à l'imitation de ceux de Londres, le titre de la noblesse normande, le prenant en commun dans leurs actes

1 L'oraison dominicale, sous le règne de Henry III, ne contenait pas encore un seul mot normand.

2 On dit encore aujourd'hui, en anglais, *the cinque ports*.

municipaux, et individuellement dans leurs relations privées. Mais les vrais barons normands trouvaient cette prétention *outre-cuidante* : « C'est » à faire vomir, disaient-ils, que d'entendre un » vilain se qualifier de baron [1]. » Lorsque les fils des bourgeois s'avisaient de faire entre eux une joute ou un tournoi à cheval dans quelque prairie hors des faubourgs, les seigneurs envoyaient leurs valets et leurs écuyers les assaillir et leur crier que les expertises d'armes ne convenaient pas à des vilains, à des *savoniers* et à des *fariniers* comme eux [2].

Malgré cette indignation des fils des conquérans contre le mouvement irrésistible qui tendait à rapprocher d'eux la partie la plus riche de la population vaincue, ce mouvement se manifesta d'une manière sensible durant le quatorzième siècle, dans les villes auxquelles les chartes royales avaient accordé le droit de remplacer par des magistrats électifs les vicomtes et les baillis seigneuriaux. Dans ces villes qu'on appelait *cités incorporées*, les membres de la bourgeoisie, forts de leur organisation municipale, parvinrent à se faire respecter beaucoup plus que les habitans des petites villes et des hameaux, qui demeuraient immédiatement soumis à l'autorité royale ;

1 Rustici Londonienses qui se barones vocant ad nauseam (Math. Paris.)

2 Rustici, furfurarii et saponarii. (Math. Paris.)

mais il s'écoula encore un long temps avant que cette autorité eût pour les bourgeois, pris individuellement, la même considération et les mêmes égards que pour le corps dont ils étaient membres. Les magistrats de la cité de Londres, sous le règne d'Édouard III, admis à prendre place dans les festins royaux, avaient déjà part à ce respect pour les autorités établies, par lequel se distinguait la race anglo-normande; mais le même roi qui avait fait manger à la troisième table, après la sienne, le maire et les aldermen, traitait presque en serf de la conquête tout citoyen de Londres qui, n'étant ni chevalier ni écuyer, exerçait un métier ou un art quelconque. Si, par exemple, il prenait envie à ce roi d'embellir son hôtel ou de se signaler par la décoration d'une église, au lieu de faire engager les meilleurs peintres de la ville à venir travailler pour un salaire convenu, il adressait à son maître architecte une commission dans les termes suivans : « Sachez que nous avons » chargé notre amé Guillaume de Walsingham » de prendre dans notre ville de Londres autant » de peintres qu'il en sera besoin, et de les mettre » à l'ouvrage à nos gages, et de les y faire rester » tant que besoin sera; s'il en trouve quelqu'un » de rebelle, il les arrêtera et tiendra dans nos » prisons pour y demeurer jusqu'à ce qu'il en » soit ordonné autrement [1]. » Quand le même

[1] Sciatis quòd assignavimus... ad tot pictores in civi-

roi voulait se procurer le plaisir d'entendre jouer des instrumens et chanter des ballades après son repas, il chargeait semblablement les huissiers de son hôtel de prendre, tant dans la banlieue de Londres qu'au dehors, tel nombre de jeunes gens de figure agréable, chantant bien et bons ménétriers [1]. Enfin, au moment de partir pour les guerres de France, lorsqu'il s'agissait de réparer les machines de guerre ou d'en construire de nouvelles, le roi Édouard taxait son maître ingénieur à douze cents boulets de pierre pour ses engins, l'autorisant à prendre, partout où il en trouverait, des tailleurs de pierre et d'autres ouvriers pour les mettre à l'ouvrage dans les carrières, sous peine d'emprisonnement [2].

Telle était encore, à la fin du quatorzième siècle, la condition de ceux que plusieurs écrivains du temps appellent les villains de Londres [3]; et, quant aux villains de la campagne, que les Normands, francisant d'anciens noms saxons, appelaient bondes, cotiers ou cotagers [4], leurs souf-

tate nostrâ Londoniæ... capiendum... et si quos invenerit rebelles..... (Rymer. Acta publica, tom. III, part. II, pag. 79.)

1 Ad quosdam pueros benè cantantes et membris elegantes et in arte ministrali instructos ubicumque invenire poterit capiendum. (Rymer. Acta publica, t. V.)

2 Ad quarrarios et omnes alios operarios capiendum et in quarrareis ponendum. (Ibid., p. 156.)

3 Froissart.

4 *Cot*, en anglo saxon, signifie *cabane*.

frances individuelles étaient bien plus grandes que celles des bourgeois, et sans aucune compensation; car ils n'avaient point de magistrats de leur choix, et, parmi eux, il ne se trouvait personne à qui on donnât le titre de sire ou de lord [1]. A la différence des habitans des villes, leur servitude s'était aggravée par la régularisation de leurs rapports avec les seigneurs des manoirs auxquels ils étaient attachés; l'ancien droit de conquête s'était subdivisé en une foule de droits moins violens, en apparence, mais qui entouraient d'entraves sans nombre la classe d'hommes qui s'y trouvait soumise. Les voyageurs du quatorzième siècle s'étonnaient du grand nombre de serfs qu'ils voyaient en Angleterre, et de l'excessive dureté de leur condition dans ce pays [2], comparativement à ce qu'elle était sur le continent et même en France. Le mot *bondage* exprimait alors le dernier degré de la misère sociale; pourtant ce mot, auquel la conquête avait donné une pareille signification, n'était qu'un simple dérivé de l'anglo-danois *bond*, qui, avant l'invasion des Normands, désignait un cultivateur libre, un père de famille vivant à la campagne, et c'est dans ce sens qu'on le joignait au mot saxon *hus*, pour dé-

1 At Sessions ther was he lord and sire....

(Chaucer's Canterbury tales.)

2 Froissart, t. III, chap LXXIV, p. 122.

signer un chef de maison, *husbond*, ou *husband*, selon l'orthographe de l'anglais moderne [1].

[1381] Vers l'an 1381, tous les hommes qu'on appelait *bondes* en Angleterre, c'est-à-dire tous les cultivateurs, étaient serfs de corps et de biens, obligés de payer de grosses aides pour la petite portion de terre qui nourrissait leur famille, et ne pouvaient abandonner cette portion de terre sans l'aveu des seigneurs dont ils étaient obligés de faire gratuitement le labourage, le jardinage et les charrois de toute espèce. Le seigneur pouvait les vendre avec leur maison, leurs bœufs et leurs outils de labour, leurs enfans et leur postérité; ce que les actes d'Angleterre exprimaient de la manière suivante : « Sachez que j'ai vendu un » tel, mon *naïf*, et toute sa séquelle, née ou à » naître [2]... » Le ressentiment du mal causé par l'oppression des familles nobles, joint à un oubli total des événemens d'où provenait l'élévation de ces familles, dont les membres ne se qualifiaient plus de Normands, mais de gentilhommes, avait conduit les paysans d'Angleterre à l'idée de l'injustice de la servitude en elle-même, et indépendamment de son origine historique. Dans les provinces du sud, où la population était plus nombreuse, et surtout dans celle de Kent, dont

1 Quidam liber homo bondo (Doomesday-Book.)

2 Nativum meum cum totâ sequelâ suâ procreatâ et procreandâ. (Madox, Formulare Anglican.)

les habitans avaient conservé la tradition vague d'un traité conclu entre eux et Guillaume-le-Conquérant pour le maintien de leurs anciennes franchises, de grands symptômes d'agitation populaires parurent au commencement du règne de Richard II. C'était un temps de dépense excessive pour la cour et pour tous les gentilshommes, à cause des guerres de France, où chacun se rendait à ses frais, et cherchait à briller par la magnificence de son train et de ses armes. Les propriétaires de seigneuries et de manoirs accablaient de tailles et d'exactions leurs fermiers et leurs serfs, prétextant, à chaque nouvelle demande, la nécessité où ils étaient d'aller combattre les Français chez eux, pour les empêcher de descendre en Angleterre. Mais les paysans disaient : « On nous taille, nous autres, pour aider » les chevaliers et les écuyers du pays à défendre » leurs héritages; nous sommes leurs valets et les » bêtes dont ils tondent la laine; et, à tout considérer, si l'Angleterre se perdait, nous perdrions » bien moins qu'eux [1]. »

A ces propos tenus au retour des champs, lorsque les serfs du même domaine, ou de domaines voisins l'un de l'autre, se rencontraient et cheminaient ensemble, succédèrent des discours plus graves, prononcés dans des espèces de clubs où l'on se réunissait le soir après l'heure du tra-

[1] Froissart, t. III, p. 122 et suiv.

vail [1]. Quelques-uns des orateurs de ces réunions étaient prêtres, et ils tiraient de la Bible et des Écritures leurs argumens contre l'ordre social de l'époque. Bonnes gens, disaient-ils, les choses ne peuvent aller en Angleterre, et n'iront pas, jusqu'à ce qu'il n'y ait ni vilains, ni gentilshommes, que nous soyons tous égaux, et que les seigneurs ne soient pas plus maîtres que nous. Comment l'ont-ils mérité, et pourquoi nous tiennent-ils en servage? car nous sommes tous venus des mêmes père et mère, Adam et Ève. Ils sont vêtus de velours et de cramoisi, fourrés de vair et de gris ; ils ont les viandes, les épices et les bons vins ; et nous avons le rebut de la paille, et de l'eau à boire. Ils ont le repos et les beaux manoirs, et nous avons la peine et le travail, la pluie et le vent aux champs [2]... » Là-dessus toute l'assemblée, en tumulte, s'écriait : « Il ne faut plus qu'il y ait de serfs ; nous ne voulons plus être traités comme des bêtes ; et si nous travaillons pour les seigneurs, il faut que ce soit avec salaire [3]. »

Ces réunions, formées dans plusieurs lieux des provinces de Kent et d'Essex, se régularisèrent secrètement, et envoyèrent des députés dans les

1 Congregationes et conventicula illicita. (Rymer. Acta publica, t. III, part. III, p. 124.)

2 Froissart, chap. LXXIV à LXXIX.

3 Froissart.

provinces voisines, pour s'entendre avec les gens de la même classe et de la même opinion [1]. Ainsi s'organisa une grande association, dans le but de forcer les gentilshommes à renoncer à leurs priviléges. Une chose plus remarquable encore, c'est qu'il circulait dans les villages de petits écrits, sous forme de lettres, où l'on recommandait aux associés la persévérance et la discrétion, en termes mystérieux et proverbiaux. Ces écrits, dont un auteur du temps nous a conservé quelques-uns, sont composés dans un anglais plus pur, c'est-à-dire moins mélangé de français que ne le sont d'autres pièces de la même époque, destinées à l'amusement des riches bourgeois des villes. Ces pamphlets du quatorzième siècle n'ont d'ailleurs rien de curieux que leur existence même, et le plus significatif de tous, qui est une lettre adressée au peuple des campagnes, par un prêtre nommé John Ball, contient les passages suivans :
« John Ball vous salue tous, et vous fait savoir
» qu'il a sonné votre cloche. Or donc, à l'ou-
» vrage ; prudence et constance, effort et accord ;
» que Dieu donne hâte aux paresseux. Tenez-
» vous bravement ensemble, et secourez-vous
» fidèlement : quand la fin est bonne, tout est
» bien [2]. »

1 Et sic miserunt unusquisque ad amicos et cognatos de villâ in villam et de patriâ in patriam petentes consilium eorum et auxilium. (Henrici Knyghton, p. 2633.)

2 John Ball gretyth you well alle, and doth you un-

Malgré la distance qui séparait alors la condition des paysans de celle des bourgeois, et surtout des bourgeois de Londres, ces derniers entrèrent, à ce qu'il paraît, en relation intime avec les serfs de la province d'Essex, et promirent même de leur ouvrir les portes de la ville et de les laisser entrer sans aucune opposition, s'ils voulaient venir en masse faire leur demande au roi Richard [1]. Ce roi entrait dans sa seizième année, et les paysans, dans leur bonne foi, et dans la conviction où ils étaient de la justice de leur cause, espéraient qu'il les affranchirait tous d'une manière légale, et sans qu'ils eussent besoin de recourir à la violence. Aussi le mot habituel des serfs, dans leurs conversations et leurs conciliabules politiques, était : « Allons au roi, qui est jeune, et » remontrons-lui notre servitude; allons-y en» semble, et, quand il nous verra, nous en obtien» drons quelque chose de bonne grâce, ou bien » nous userons d'autre remède [2]. » L'association formée autour de Londres s'étendait de proche en proche avec rapidité, lorsqu'un accident imprévu,

derstand he hath rungen your bell. Nowe ryght and myght wylle and skylle; God spede every idele. Stande manlyche to gedyr in trewth and help you, if the ende be well, then is all well. (Chron de Henr. Knyghton, t. II, pag. 2580.)

1 De eorum adventu Londonienses longo antè tempore intellexerant. (Ibid., t. II, p. 2634.)

2 Froissart.

en contraignant les affiliés d'agir avant qu'ils eussent acquis une assez grande force et une organisation assez complète, détruisit les espérances qu'ils avaient conçues, et remit aux progrès de la civilisation européenne l'abolition graduelle de la servitude en Angleterre.

En l'année 1381, les besoins du gouvernement pour la guerre et pour les dépenses de luxe lui firent décréter une taxe de douze sous par personne, de quelque condition qu'elle fût, qui aurait passé l'âge de quinze ans. La levée de cet impôt n'ayant par rendu tout ce qu'on avait espéré, des commissaires furent envoyés pour s'enquérir de la régularité du paiement[1]. Dans leurs recherches auprès des nobles et des riches, ils mirent des égards et de la courtoisie, mais ils furent, pour le bas peuple, d'une dureté et d'une insolence excessives. Dans plusieurs villages du comté d'Essex, ils allèrent jusqu'à vouloir s'assurer d'une manière indécente de l'âge des jeunes filles[2]. L'indignation causée par ces injures occasiona un soulèvement à la tête duquel se mit un couvreur en tuiles appelé Walter, ou familièrement Wat, et surnommé, à cause de sa pro-

[1] Undè quidam Johannes Leg cum tribus aliis sibi associatis impetravit à rege commissionem ad inquirendum de collectoribus hujus taxæ in Canciâ. (Henr. Knyghton, pag. 2633.)

[2] Ibid.

fession, Tyler, c'est-à-dire le Tuilier. Ce mouvement en détermina de semblables dans les comtés de Sussex et de Bedford, et dans celui de Kent, dont le prêtre John Ball et un certain Jack Straw ou Jean-la-Paille, furent nommés chefs et capitaines[1]. Les trois chefs et leur bande, qui se grossissait en route de tout ce qu'elle rencontrait de laboureurs et d'artisans serfs, se dirigèrent du côté de Londres, pour aller voir le roi, comme disaient les plus simples d'entre les insurgés qui attendaient tout de cette seule entrevue. Ils marchaient armés de bâtons ferrés, de haches et d'épées rouillées, en désordre, mais sans fureur, et chantant des chansons politiques dont deux vers ont été conservés :

« Quand Adam bêchait, quand Ève filait, où
» était alors le gentilhomme[2] ? »

Ils ne pillaient point sur leur route, mais, au contraire, payaient scrupuleusement tout ce dont ils avaient besoin[3].

Ceux du comté de Kent allèrent d'abord à Canterbury pour s'emparer de l'archevêque, qui était en même temps chancelier d'Angleterre ; et, ne l'y trouvant pas, ils continuèrent leur route, détruisant les maisons des gens de cour et des légistes qui avaient soutenu des procès intentés aux

1 Henr. Knyghton. p. 2633.
2 Voyez liv. VII, t. II.
3 Froissart.

serfs par les nobles. Ils enlevèrent aussi plusieurs personnes qu'ils gardèrent comme otages, entre autres un chevalier et ses deux enfans; ils firent halte à quatre milles environ de Londres, dans une grande plaine nommée Black-Heath, où ils se retranchèrent comme dans une espèce de camp. Ils proposèrent alors au chevalier qu'ils avaient emmené avec eux, de se rendre en parlementaire auprès du roi, qui, à la nouvelle de l'insurrection, s'était retiré dans la Tour de Londres. Le chevalier n'osa refuser; prenant une barque, il vint à la Tour, et, se mettant à genoux devant le roi : « Très-redouté seigneur, *lui* » dit-il, veuillez ne pas prendre à déplaisir le » message que je suis obligé de faire; car, cher » sire, c'est par force que je suis venu si avant. » — Dites ce dont vous êtes chargé, répondit le » roi, et je vous tiens pour excusé. — Sire, les » gens des communes de votre royaume m'en- » voient pour vous prier de venir leur parler; ils » ne désirent voir personne que vous; et n'ayez » aucune crainte pour votre sûreté, car ils ne » vous feront aucun mal, et vous tiendront tou- » jours pour roi; ils vous montreront, disent-ils, » plusieurs choses qui vous seront fort nécessai- » res à entendre, et qu'ils ne m'ont pas chargé » de vous dire; mais, cher sire, veuillez me » donner réponse, afin qu'ils sachent que vrai- » ment j'ai été vers vous, car ils ont mes enfans » en otages. » Le roi prit conseil, et répondit

que si le lendemain matin les paysans avançaient jusquà la Tamise, lui-même irait leur parler. Cette réponse leur causa une grande joie. Ils passèrent la nuit en plein champ, du mieux qu'ils purent; car ils étaient près de soixante mille, et une grande partie jeûna, faute de vivres[1].

Le lendemain, qui était jour du Saint-Sacrement, le roi entendit la messe dans la Tour; et malgré les discours de l'archevêque de Canterbury, qui lui conseillait de ne point se commettre avec des *ribauds sans chausses*[2], il entra dans une barque, accompagné de quelques chevaliers, et fit ramer vers l'autre bord, où il y avait déjà plus de dix mille hommes venus du camp de Black-Heath. Quand ils virent approcher la barque, ils commencèrent tous à jeter des cris et à faire des mouvemens qui effrayèrent si fort les chevaliers de l'escorte du roi, qu'ils le conjurèrent de ne pas descendre à terre, et firent promener la barque sur la rivière deçà et delà. « Que » voulez-vous? dit le roi aux insurgés; me voilà » venu pour vous parler. — Que tu viennes à » terre; et nous te dirons et montrerons plus » facilement ce qu'il nous faut. » Alors le comte de Salisbury, répondant pour le roi, leur cria: « Seigneurs, vous n'êtes point en ordonnance ni

1 Froissart.

2 Cum discalceatis ribaldis. (Henric. Knyghton.) — Thomas Walsingham.

» en accoutrement convenable pour que le roi » vienne à vous. » Et la barque retourna vers la Tour. Ceux des insurgés qui étaient venus jusqu'à la Tamise s'en allèrent alors à Black-Heath dire aux autres ce qui venait d'arriver, et alors ils n'y eut parmi eux qu'un seul cri : « Allons » à Londres ! marchons sur Londres ! à Londres ! » à Londres [1] ! »

Ils marchèrent en effet vers la ville, détruisant sur leur route plusieurs manoirs, mais ne pillant et n'enlevant rien : arrivés au pont de Londres, qui était fermé par une porte, ils demandèrent qu'on la leur ouvrît, et qu'on ne les contraignît pas à user de violence. Le maire William Walworth, homme d'origine anglaise, comme son nom semble l'indiquer, voulant se faire valoir auprès du roi et des gentilshommes, songea d'abord à tenir la porte fermée et à poster des gens armés sur le pont pour arrêter les paysans ; mais il y eut parmi les bourgeois, surtout parmi ceux de la classe moyenne et inférieure, assez d'opposion à ce projet, pour que le maire y renonçât. « Pourquoi, disaient-ils, ne laisserait-on pas entrer ces bonnes gens ? ce sont nos gens, et tout » ce qu'ils font, c'est pour nous [2]. » La porte fut ouverte, et les insurgés, parcourant la ville, se distribuèrent dans les maisons pour y prendre

1 Froissart.

2 Ibid.

des rafraîchissemens, chacun s'empressant de leur servir à boire et à manger, les uns par amitié, les autres par crainte.

Les premiers rassasiés se rendirent en foule à un hôtel du duc de Lancaster, appelé la Savoie, et y mirent le feu par haine de ce seigneur, qui avait eu récemment une grande part à l'administration des affaires publiques. Ils brûlèrent les meubles les plus précieux, sans en rien détourner; et même un des leurs, qu'on surprit emportant quelque chose, fut jeté dans le feu par ses compagnons [1]. Excités par le même sentiment de vengeance politique, sans mélange d'aucune autre passion, ils mirent à mort, avec un appareil bizarre de formes juridiques, plusieurs des officiers du roi, et, faisant sortir des prisons d'État quelques détenus de distinction, les décapitèrent en cérémonie [2]. Ils ne firent aucun mal aux hommes de la classe bourgeoise et marchande, de quelque opinion qu'ils fussent, excepté aux Lombards et aux Flamands, qui faisaient la banque à Londres sous la protection de la cour, et dont plusieurs, en prenant à ferme les taxes, s'étaient rendus complices des vexations exercées contre les pauvres gens. Le soir, ils se réunirent en grand nombre sur la place de Sainte-Catherine, près de la Tour, disant qu'ils ne sortiraient pas

1 Froissart.

2 Henric. Knyghton.

de là que le roi ne leur eût accordé ce qu'ils voulaient : ils y passèrent toute la nuit, poussant de temps en temps de grands cris qui effrayaient le roi et les seigneurs enfermés dans la Tour. Ces derniers tinrent conseil avec le maire de Londres sur ce qu'il y avait à faire dans un danger si pressant : le maire, qui s'était signalé au ressentiment populaire comme ennemi de l'insurrection, proposait des moyens violens ; il voulait qu'on attaquât dans la nuit même, avec des forces régulières, ces gens qui couraient en désordre à travers les places et les rues, et dont à peine un seul sur dix était bien armé. Son avis ne prévalut pas, et le roi écouta ceux qui lui disaient : « Si » vous pouvez apaiser ces gens par de belles » paroles, ce sera le meilleur et le plus profi- » table ; car si nous commençons chose que nous » ne puissions achever, il n'y a plus moyen de » nous en remettre jamais [1]. »

Quand vint le matin, les gens qui avaient passé la nuit en face de la Tour commencèrent à s'agiter et à crier, que si le roi ne venait pas, ils prendraient la Tour d'assaut, et mettraient à mort tous ceux qui étaient dedans. Le roi leur fit dire alors qu'ils n'avaient qu'à se transporter hors de la ville, dans un lieu appelé Miles-End, et que lui-même, sans faute, irait les y trouver. Il sortit en effet, accompagné de ses deux frères, des

1 Froissart.

comtes de Salisbury, de Warwick, d'Oxford, et de plusieurs autres barons. Dès qu'ils eurent quitté la Tour, ceux des insurgés qui étaient restés dans la ville y entrèrent de force, et courant de chambre en chambre, saisirent l'archevêque de Canterbury, le trésorier du roi, et deux autres personnes qu'ils massacrèrent, et dont ils promenèrent les têtes au bout de leurs piques. Les autres, au nombre de cinquante mille, se trouvaient réunis à Miles-End, quand le roi y arriva. A la vue des paysans armés, ses deux frères et plusieurs barons eurent peur, et l'abandonnèrent; mais lui, tout jeune qu'il était, s'avança avec assurance; et, s'adressant aux paysans en langue anglaise : « Bonnes gens, leur dit-il, je suis votre » roi et votre sire; que vous faut-il? que me » voulez-vous? » Ceux qui étaient à portée de l'entendre répondirent : « Nous voulons que tu » nous affranchisses à tout jamais, nous, nos en- » fans et nos biens, et que nous ne soyons plus » appelés serfs, ni tenus en servage. — Je vous » l'accorde, dit le roi; retirez-vous en vos mai- » sons par village, comme vous êtes venus, et » laissez seulement après vous deux ou trois » hommes de chaque lieu. Je vais tantôt faire » écrire et sceller de mon sceau des lettres qu'ils » emporteront avec eux, et qui vous assureront » franchement tout ce que vous demandez; et » je vous pardonne ce que vous avez fait jus- » qu'à présent; mais que vous retourniez cha-

» cun dans vos maisons, comme je l'ai dit [1]. »

Ces gens simples reçurent avec grande joie les paroles du jeune roi, ne songeant aucunement qu'il pût avoir envie de les tromper : ils promirent de partir séparés, et se séparèrent en effet, sortant de Londres par différens chemins. Durant tout le jour, plus de trente clercs de la chancellerie royale furent occupés à écrire et à sceller des lettres d'affranchissement et de pardon ; ils les remettaient aux commissaires des insurgés, qui partaient aussitôt après les avoir reçues. Ces lettres étaient en latin, et contenaient les passages suivans :

« Sachez que, de notre spéciale grâce, nous
» avons affranchi tous nos liges et sujets du comté
» de Kent et des autres comtés du royaume, et
» déchargé et acquitté tous et chacun d'eux de
» tout bondage et servage.

» Et qu'en outre nous avons pardonné à ces
» mêmes liges et sujets toutes les offenses qu'ils
» ont faites contre nous, en chevauchant et allant
» par divers lieux avec des hommes d'armes, ar-
» chers et autres, à force armée, bannières et
» pennons déployés [2]..... »

1 Froissart.

2 Sciatis quòd de gratiâ nostrâ speciali manumisimus universos ligeos et singulos subditos nostros..... et ipsos et eorum quemlibet omni bondagio et servitio exuimus.... Et quòd perdonavimus iisdem ligeis.. (Rymer. Acta publica.)

Les chefs, et surtout Wat-Tyler et John Ball, plus clairvoyans que les autres, n'eurent point la même confiance dans les paroles et les chartes du roi. Ils firent ce qu'ils purent pour arrêter le départ et la dispersion des gens qui les avaient suivis, et parvinrent à rallier quelques milliers d'hommes, avec lesquels ils restèrent à Londres, déclarant qu'ils n'en sortiraient point avant d'avoir obtenu des concessions plus expresses, et des garanties de ces concessions. Leur fermeté imposa aux seigneurs de la cour, qui, n'osant encore employer la force, conseillèrent au roi d'avoir avec les chefs de la révolte une entrevue à Smithfield, lieu où se tenait alors le marché aux bestiaux. Les paysans, ayant reçu cette réponse, s'y rendirent pour attendre le roi, qui vint escorté du maire, des aldermen de Londres, et de plusieurs courtisans et chevaliers. Il s'arrêta à une certaine distance, et envoya un officier dire aux insurgés qu'il était là, et que celui de leurs chefs qui devait porter la parole n'avait qu'à s'avancer pour présenter sa requête. « C'est moi, » répondit Wat-Tyler; et, sans songer au péril auquel il s'exposait, il fit signe aux gens de sa troupe de ne pas le suivre, et piqua des deux vers le roi. Il l'aborda librement, faisant avancer son cheval tout près du sien, et lui fit, sans formules obséquieuses, la demande précise de certains droits qui devaient être la conséquence naturelle de l'affranchissement du peuple, savoir : le droit

d'acheter et de vendre librement dans les villes et hors des villes, et le droit de chasse en forêts et en plaines, que les hommes de race anglaise avaient perdu à la conquête [1]. Le roi hésitait à répondre d'une manière positive ; et pendant ce temps Wat-Tyler, soit par impatience, soit pour montrer par ses gestes qu'il n'était pas intimidé, jouait avec une épée qu'il tenait à la main, et la faisait tourner en l'air au-dessus de sa tête. Le maire de Londres, William Walworth, se trouvait alors à côté du roi ; et, soit qu'il crût voir une menace dans le geste de Wat-Tyler, soit qu'il ne pût résister à un violent accès de colère contre lui, il le frappa sur la tête d'un coup de masse d'armes, et le renversa de cheval. Les gens de la suite du roi l'entourèrent pour cacher un moment aux insurgés ce qui se passait : et un écuyer de naissance normande, nommé Philipot, descendant de cheval, enfonça son épée dans la poitrine du couvreur en tuiles, et le tua d'un seul coup. Les insurgés, s'apercevant que leur chef n'était plus à cheval, commencèrent à se mettre en mouvement et à crier : « Ils ont tué notre capitaine! allons, allons! tuons tout! » Et ceux qui avaient des arcs les bandèrent, pour tirer sur le roi et sur sa compagnie [2].

[1] Et stagnis piscariis et boscis et forestis feras capere, in campis lepores fugare... (Henr. Knyghton, p. 2637.)

[2] Froissart.

Alors le roi Richard fit un acte de courage extraordinaire. Il se sépara de ceux qui l'accompagnaient, en leur disant : « Demeurez, que personne ne me suive ; » et il alla seul au-devant des paysans, qui se rangeaient en bataille. « Seineurs, leur dit-il, que vous faut-il? vous n'avez d'autre capitaine que moi ; je suis votre roi ; tenez-vous en paix, suivez-moi aux champs, et je vous donnerai ce que vous demandez. » L'étonnement que leur causa cette démarche, et l'impression que produit toujours sur la masse des hommes celui qui possède le souverain pouvoir, firent que le gros de la troupe se mit en marche, et suivit le roi par un instinct machinal. Pendant que Richard s'éloignait en parlant avec eux, le maire courut à Londres, et fit sonner l'alarme et crier dans les rues : « On tue le roi! on tue le roi! » Comme il n'y avait plus d'insurgés dans la ville, les gentilshommes anglais ou étrangers et les riches bourgeois qui étaient du parti des nobles, et qui s'étaient tenus armés dans leurs maisons, avec leurs gens, de crainte du pillage, sortirent tous, et se dirigèrent au nombre de dix mille, la plupart à cheval et complétement armés, vers la plaine où les insurgés marchaient en désordre, ne s'attendant point à être attaqués. Dès que le roi vit venir les gens d'armes ; il galopa vers eux, se mit dans leurs rangs, et aussitôt ils commencèrent le combat en bon ordre contre les paysans, qui, surpris de cette attaque imprévue,

et saisis d'une terreur panique, s'enfuirent de côté et d'autre, la plupart en jetant leurs armes. On en fit un grand carnage, et plusieurs des fuyards, rentrant dans Londres, se cachèrent chez leurs amis [1].

Les gens armés qui, sans grand péril, les avaient mis en déroute, revinrent en triomphe, et le jeune roi alla recevoir les félicitations de sa mère, qui lui dit en langue française : « Holà, » beau fils, j'ai eu aujourd'hui grande peine et » angoisse pour vous. — Certes, madame, je le » crois bien, répondit le roi; mais à présent » réjouissez-vous et louez Dieu, car il est heure » de le louer, puisque j'ai aujourd'hui recouvré » mon héritage et le royaume d'Angleterre que » j'avais perdus. » On fit des chevaliers dans cette journée, comme dans les grandes batailles du temps, et les premiers que Richard-II honora de cette distinction furent le maire Walworth et l'écuyer Philipot, qui avaient assassiné Wat-Tyler. Le jour même, un ban fut crié de rue en rue, de par le roi, portant que tous ceux qui n'étaient pas natifs de Londres, ou n'y habitaient pas depuis un an, eussent à partir sans délai, et que, si quelqu'un d'entre eux y était vu ou trouvé le lendemain matin, il aurait la tête tranchée comme traître au roi et au royaume. Ce qui restait des gens venus avec les insurgés s'en alla

1 Froissart.

par toutes les routes et à la débandade. John Ball et Jack Straw, prévoyant qu'on les guetterait à leur départ, demeurèrent cachés; mais ils furent bientôt découverts, et conduits devant les justiciers royaux, qui les firent décapiter et couper en quartiers. Ces nouvelles, répandues autour de Londres, arrêtèrent dans sa marche un second ban de serfs révoltés qui venait des provinces éloignées et n'avait pu arriver aussi promptement que les autres : ils n'osèrent aller plus avant, rebroussèrent chemin et se débandèrent [1].

Pendant que ces choses se passaient, toutes les provinces de l'Angleterre étaient en agitation. Aux environs de Norwich, les possesseurs de grandes terres, les gentilshommes et les chevaliers se cachèrent; plusieurs comtes et barons qui se trouvaient rassemblés dans le port de Plymouth, prêts à s'embarquer pour une expédition en Portugal, craignant que les paysans du voisinage ne vinssent leur courir sus, montèrent sur leurs vaisseaux, et, quoique le temps fût mauvais, se mirent à l'ancre en pleine mer. Dans les comtés du nord, dix mille insurgés se levèrent, et le duc de Lancaster, qui faisait alors la guerre sur la frontière d'Écosse, s'empressa de conclure une trêve avec les Écossais, et chercha un asile dans leur pays. Mais le bruit des événemens de Londres rendit bientôt le courage aux gentilshommes; de

[1] Froissart. — Thomas Walsingham.

toute part ils se mirent en campagne contre les gens des villages, mal armés et sans moyens de retraite, tandis qu'eux-mêmes avaient leurs châteaux-forts, dont il suffisait de hausser le pont-levis pour être en sûreté. La chancellerie royale écrivit en grande hâte aux châtelains des cités, des villes et bourgs, de garder leurs forteresses et de n'y laisser entrer personne, sur leur tête. En même temps on répandit partout la nouvelle que le roi donnait des lettres d'affranchissement à tout serf qui se tenait paisible, ce qui diminua l'effervescence et l'énergie du peuple, et le rendit moins confiant envers ses chefs. Ceux-ci furent arrêtés en différens lieux, sans qu'il y eût beaucoup de résistance et de tumulte pour les sauver : tous étaient des gens de métier, et n'avaient la plupart pour nom de famille que le nom même de leur profession ; comme Thomas Baker *ou le boulanger*, Jack Mylner ou le meunier, Jack Carter ou le charretier 1.

Lorsque la conjuration des paysans eut été complètement dissoute, tant par leurs défaites partielles et l'emprisonnement des chefs que par le relâchement du lien moral qui les avait réunis, une proclamation fut publiée, à son de cor, dans les villes et les villages, en vertu d'une lettre adressée par le roi à tous les sheriffs, maires et baillis du royaume, et ainsi conçue :

1 Henric. Knyghton.

« Faites proclamer sans délai dans chaque cité, » bourg et ville marchande, que tous et chacun » des tenanciers, libres et natifs, fassent sans au- » cune résistance, difficulté ou retard, les ou- » vrages, services, aides et corvées qu'ils doivent » à leurs seigneurs, d'après l'ancienne coutume, » et qu'ils avaient habitude de faire avant les » troubles survenus dans les différens comtés du » royaume.

» Et faites-leur défense rigoureuse de retarder » plus long-temps que par le passé lesdits services » et ouvrages, et d'exiger, revendiquer ou pré- » tendre quelque liberté ou privilége, dont ils » n'auraieut pas joui avant lesdits troubles.

» Et bien qu'à l'instance et importunité des in- » surgés certaines lettres patentes de nous leur » aient été octroyées, portant affranchissement » de tout bondage et servage pour tous nos liges » et sujets, comme aussi le pardon des offenses » commises contre nous par ces mêmes liges et » sujets;

» Pour ce que lesdites lettres ont émané de » notre cour sans mûre délibération, et considé- » rant que la concession desdites lettres tendait » manifestement à notre grand préjudice, à celui » de notre couronne, ainsi qu'à l'expropriation » de nous, des prélats, seigneurs et barons de » notre royaume, et de la très-sainte Église;

» De l'avis de notre conseil et par la teneur » des présentes, nous avons révoqué, cassé et

» annulé lesdites lettres, ordonnant en outre
» que ceux qui ont en leur pouvoir nos chartes
» d'affranchissement et de pardon les remettent
» et les restituent à nous et à notre conseil, sous
» la foi et allégeance qu'ils nous doivent, et sous
» peine de forfaiture de tout ce qu'ils peuvent
» forfaire envers nous [1]. »

Aussitôt après cette proclamation, un corps de cavalerie fut rassemblé à Londres, et partit en colonne mobile pour parcourir dans tous les sens les comtés d'où étaient venus les insurgés qui avaient obtenu des chartes. Un juge du ban du roi, nommé Robert Tresilyan, accompagna les soldats et fit avec eux une tournée dans tous les villages, faisant publier sur sa route que tous ceux qui avaient emporté des lettres d'affranchissement et de pardon eussent à les lui remettre sans délai, sous peine d'exécution militaire contre tous les habitans en masse. Toutes les chartes qu'on lui apporta furent lacérées et brûlées devant le peuple ; mais il ne se contenta pas de ces mesures, et recherchant ceux qui avaient été les premiers fauteurs de l'insurrection, il les fit périr par des supplices atroces, ordonnant qu'on pendît les uns quatre fois aux quatre coins des villes, faisant éventrer les autres et jeter leurs entrailles au feu, pendant qu'ils vivaient encore [2]. Ensuite

1 Rymer., t. III, part. III, p. 124.

2 Alios decapitari, alios suspendi, alios verò trahi per

les archevêques, évêques, abbés et barons du royaume, ainsi que deux chevaliers de chaque comté et deux bourgeois de chaque ville marchande, furent convoqués en parlement par lettres du roi Richard [1]. Le roi exposa devant cette assemblée les motifs de la révocation provisoire des chartes d'affranchissement, ajoutant que c'était à elle de décider si les paysans devaient être affranchis ou non. « Dieu nous garde, ré-
» pondirent les barons et les chevaliers, de sous-
» crire à de telles chartes, dussions-nous périr
» tous en un seul jour; car nous aimerions mieux
» perdre la vie que nos héritages! »

L'acte du parlement, qui ratifiait les mesures déjà prises, fut rédigé en langue française, après avoir été probablement discuté dans cette langue [2]. L'on ne sait quelle part les députés des villes prirent à ce débat, ni même s'ils y assistèrent; car, bien qu'ils fussent convoqués dans les mêmes formes que les chevaliers des comtés, souvent ils s'assemblaient séparément, ou bien ne restaient dans la salle commune que pendant la discussion de l'impôt sur les marchandises et le commerce. Au reste, quel qu'ait été le rôle joué dans le par-

civitates et suspendi per quatuor partes civitatum, alios autem eviscerari.... (Knyghton, p. 2643.)

1 Duos milites de unoquoque comitatu et duos burgenses de unâquâque villâ mercatoriâ. (Ibid.)

2 Hallam's Europa in Middle ages.

lement de 1381 par les envoyés des villes, l'affection de la classe bourgeoise pour la cause des insurgés n'est pas douteuse. En beaucoup de lieux, elle répéta le propos des habitans de Londres : « Ce sont nos gens, et tout ce qu'ils font » c'est pour nous. » Tous ceux qui, n'étant pas nobles et titrés, blâmèrent l'insurrection, furent mal notés dans l'opinion publique, et cette opinion se prononça même assez fortement pour qu'un poète contemporain, nommé Gower, qui s'était enrichi en faisant des vers français pour la cour, ait cru faire un trait de courage en publiant une satire où les insurgés étaient *poursuivis* par l'odieux et le ridicule [1]. Il déclare que cette cause a des partisans nombreux et considérables dont la haine peut être dangereuse; mais qu'il aime mieux s'y exposer que de ne pas dire la vérité. Ainsi il est probable que, si la rébellion commencée par des paysans et des *ribauds sans chausses* n'eût pas été si tôt vaincue, des personnes d'une classe plus relevée en auraient pris la conduite, et, avec plus de moyens de succès, l'auraient poussée jusqu'à son dernier terme. Peut-être qu'en peu de temps, pour employer l'expression d'un historien de l'époque, toute noblesse et gentillesse eût disparu d'Angleterre [2].

1 Elle était écrite en latin, sous le titre de *Vox clamantis*.

2 Froissart, voyez Turner's History of the Anglo-Normans, t. II.

[1450] Au lieu de cela, les choses restèrent dans l'ordre anciennement établi par la couquête, et les serfs, après leur défaite, continuèrent d'être traités selon les termes des proclamations, qui disaient, en s'adressant à eux-mêmes : « Villains vous étiez, et l'êtes encore, et en » bondage vous resterez [1]. » Malgré le mauvais succès de la tentative qu'ils avaient faite pour sortir tous à la fois de servitude et détruire la distinction d'état qui avait succédé à la distinction de race, le mouvement naturel qui tendait à rendre graduellement cette distinction moins grande ne s'en continua pas moins, et les affranchissemens individuels, qui avaient commencé bien avant cette époque devinrent dès lors plus fréquens. L'idée de l'injustice de la servitude en elle-même, et quelle que fût son origine, soit ancienne, soit récente, cette grande idée, qui avait été le lien de la conspiration de 1381, et à laquelle l'instinct de la liberté avait élevé les paysans avant les gentilshommes, gagna jusqu'à ces derniers. Dans les momens de la vie où la réflexion devient plus calme et plus profonde, où l'intérêt et l'avarice parlent moins haut que la raison, dans les instans de chagrin domestique, de maladie et de péril de mort, les nobles se repentirent de posséder des serfs, comme d'une

1 Rustici quidem fuistis et estis, et in bondagio permanebitis. (Thomas Walsingham.)

chose peu agréable à Dieu, qui avait créé tous les hommes à son image. Un grand nombre d'actes d'affranchissement rédigés au quatorzième et au quinzième siècle, portent le préambule suivant : « Comme ainsi soit que Dieu, dès le commencement, a fait tous les hommes libres par nature, » et qu'ensuite le droit des gens a constitué certains d'entre eux sous le joug de servitude, » nous croyons que ce serait chose pieuse et » méritoire auprès de Dieu, que de délivrer telles » personnes à nous sujettes en villenage, et de » les affranchir entièrement de pareils services. » Sachez donc que nous avons affranchi et délivré de tout joug de servitude, tels et tels, nos » naïfs de tel manoir, eux et leurs enfans nés et » à naître [1]. »

Ces sortes d'actes, qui furent très-fréquens durant le quinzième siècle, et dont on ne trouve aucun exemple dans les temps antérieurs, indiquent la naissance d'un nouvel esprit public contraire aux résultats violens de la conquête, et qui paraît s'être développé à la fois chez les fils des Normands et chez ceux des Anglais, à l'époque où fut effacée, dans l'esprit des uns et des autres, toute tradition claire de l'origine historique de

[1] Cùm ab initio omnes homines naturâ liberaverit Deus, et posteà jus gentium quosdam sub jugo servitutis constituit, nos pium, etc. (Rymer) — Sciatis igitur nos manumisisse.... nativos nostros cum omni sequelâ suâ procreatâ et procreandâ. (Rymer t. VI.)

leur situation respective. Ainsi la grande insurrection des villains, en 1381, semble être le dernier terme de la série des révoltes saxonnes, et le premier d'un tout autre ordre de mouvemens politiques. Les rébellions de paysans qu'on vit éclater par la suite, n'eurent plus le même caractère de simplicité dans leurs motifs, et de précision dans leur objet. La conviction de l'injustice absolue de la servitude et de l'illégitimité du pouvoir seigneurial ne fut point leur unique mobile; mais des intérêts ou des opinions du moment y eurent une part plus ou moins forte. [1448] Jack Cade, qui joua, en 1448, le même rôle que Wat-Tyler en 1381, ne se fit pas, comme ce dernier, le représentant des droits du commun peuple contre les gentilshommes; mais rattachant sa cause et la cause populaire aux factions aristocratiques qui divisaient alors l'Angleterre, il alla jusqu'à se donner pour un membre de la famille royale injustement exclu de la succession au trône. L'influence qu'eut cette imposture sur l'esprit du peuple dans les provinces du nord et dans cette même province de Kent, qui, soixante-dix ans auparavant, avait pris pour capitaines des couvreurs en tuiles, des boulangers et des charretiers, prouve qu'une fusion rapide s'opérait entre les intérêts politiques des différentes classes de la nation, et que tel ordre d'idées et de sympathies n'était plus attaché d'une manière fixe à telle condition sociale.

Vers la même époque, et sous l'empire des mêmes circonstances, le parlement d'Angleterre prit la forme sous laquelle il est devenu célèbre dans nos temps modernes, et se divisa d'une manière permanente en deux assemblées, l'une composée du haut clergé, des comtes et des barons convoqués par lettres spéciales du roi; l'autre, des petits feudataires ou chevaliers des comtés, réunis à des bourgeois des villes, élus par leurs pairs, ou convoqués arbitrairement par les sheriffs. Cette nouvelle combinaison, qui rapprochait les commerçans, presque tous d'origine anglaise, des tenanciers féodaux, Normands de naissance, ou présumés tels par la possession de leurs fiefs et par leurs titres militaires, était un grand pas vers la destruction de l'ancienne distinction par race et l'établissement d'un ordre de choses où toutes les familles seraient classées uniquement d'après leur importance politique et leur richesse territoriale. Toutefois, malgré l'espèce d'égalité que la réunion des bourgeois et des chevaliers dans une assemblée particulière semblait établir entre ces deux classes d'hommes, celle qui était anciennement inférieure garda quelque temps encore le signe de son infériorité. Elle assistait aux délibérations sur les matières politiques et la guerre, sans y prendre aucune part, ou bien se retirait durant ces discussions, et n'intervenait que pour le vote des tail-

lages et des subsides exigés par le roi sur la propriété mobilière.

L'assise de ces sortes d'impôts avait été, dans les temps antérieurs, l'unique motif de la convocation des bourgeois de race anglaise auprès des rois : ceux qu'on savait être riches parmi eux, comme parmi les juifs, étaient plutôt sommés qu'invités à comparaître devant leur seigneur. Ils recevaient l'ordre de se rendre auprès du roi à Londres, et le rencontraient où ils pouvaient, dans son hôtel, en pleine rue, ou hors de la ville, au milieu d'une partie de chasse. Mais les barons et les chevaliers que le roi assemblait pour le conseiller et traiter, conjointement avec lui, des affaires qui regardaient la communauté, ou, comme on disait en langue normande, la *comminalté* du royaume, étaient accueillis d'une toute autre manière, et avec un cérémonial aussi différent que l'était le motif de leur convocation. Ils trouvaient, à la cour, tout préparé pour les recevoir ; de la courtoisie, des fêtes, l'appareil chevaleresque et les pompes de la royauté. Après les fêtes, ils avaient avec le roi, selon l'expression des anciens auteurs, de graves entretiens sur l'état du pays [1] ; tandis que le rôle des envoyés de la bougeoisie se bornait à donner l'adhésion la plus brève possible aux cahiers d'impositions que leur présentait un des barons de l'Échiquier.

1 Graves sermones habuerunt de hâc terrâ. (Chron. saxon. Gibson.)

L'habitude que prirent peu à peu les rois de convoquer les villains de leurs cités et de leurs bourgs, non plus d'une manière irrégulière, selon le besoin du moment, mais à des époques fixes et périodiques, lorsqu'ils tenaient leur cour trois fois l'année, ne changea que faiblement cette ancienne pratique, dont le lecteur a vu plus haut, à l'époque de Henry II, un exemple très-remarquable. Les formes employées à l'égard des bourgeois devinrent, il est vrai, moins acerbes, lorsqu'ils ne furent plus convoqués auprès du roi seul, mais en plein parlement, au milieu des prélats, des barons et des chevaliers. Cependant l'objet de leur admission dans cette assemblée, dont ils occupaient les derniers rangs, était toujours un simple vote d'argent; et toujours les impôts qu'on exigeait d'eux surpassaient, même lorsqu'il s'agissait d'une contribution générale, ceux du clergé et des feudataires. Par exemple, lorsque les chevaliers octroyaient un vingtième ou un quinzième de leurs biens meubles, l'octroi des bourgeois était d'un dixième ou d'un septième. Cette différence s'observait, soit que les députés des bourgs fussent assemblés à part, dans la ville où se tenait le parlement, soit qu'on les eût convoqués dans une autre ville, soit enfin que, selon l'usage qui prévalut, on les eût réunis aux chevaliers des comtés, élus comme eux collectivement, tandis que les hauts barons recevaient personnellement du roi

leurs lettres de convocation [1]. Aussi les membres de la bourgeoisie, au quinzième siècle, étaient-ils peu jaloux de venir au parlement; les villes elles-mêmes, loin de regarder comme un droit précieux leur faculté électorale, en sollicitaient souvent l'exemption. Le recueil des actes publics d'Angleterre contient plusieurs réclamations de ce genre, ainsi que plusieurs chartes royales en faveur de certains bourgs *malicieusement contraints*, disent ces chartes, *à envoyer des hommes au parlement* [2].

Le rôle des chevaliers et celui des bourgeois, siégeant dans la même enceinte, différait donc en raison de l'origine et de la condition sociale. Le champ de la discussion politique était sans bornes pour les premiers; et pour les seconds, il était limité aux matières d'impôts sur le commerce et les marchandises importées ou exportées. Mais l'extension que prirent, vers le quinzième siècle, les mesures commerciales et finançières, augmenta naturellement l'importance parlementaire des bourgeois; ils acquirent par degrés, en matière de finances, une plus grande participation aux affaires que la portion titrée de la chambre basse, ou même que la chambre haute du parlement. Cette révolution, due aux progrès généraux de

1 Voyez Hallam's Europa in Middle ages.

2 Malitiosè constrictos ad mittendum homines ad parliamenta. (Rymer. Charta Edwardi III.)

l'industrie et du commerce, en amena promptement une autre; elle bannit de la chambre basse, qu'on appelait chambre de la communauté ou des communes, la langue française, que les bourgeois n'entendaient et ne parlaient que très-imparfaitement.

Le français était encore en Angleterre, à la fin du quatorzième siècle, l'idiome officiel de tous les corps politiques et de tous les hauts personnages dont l'existence se rattachait à la conquête normande. Le roi, les évêques et les juges, les comtes et les barons le parlaient; c'était le langage que les enfans des nobles apprenaient au *sortir du berceau* [1]. La position de l'aristocratie, qui conservait cet idiome depuis trois siècles et demi, au milieu d'un peuple qui en parlait un tout différent, avait été peu favorable à ses progrès; et, comparé au français de la cour de France à la même époque, il avait quelque chose d'antique et d'incorrect pour la grammaire et la prononciation. On y employait certaines locutions propres au dialecte provincial de Normandie, et la manière de l'articuler, autant qu'on peut en juger par l'orthographe des anciens actes, était fort ressemblante à ce qu'est aujourd'hui l'accent bas-normand. Cet accent, porté en Angleterre, s'y

1 Filii nobilium à primis cunabulorum crepundiis in gallicum idioma informantur. (Ranulp. Hygden. Polychron.)

était empreint à la longue d'une certaine couleur de prononciation saxonne. Le parler des Anglo-Normands différait de celui de Normandie par une articulation plus forte de certaines syllabes, et surtout des consonnes finales, comme dans le mot *attention*, que les Normands prononçaient *attinchein*, tandis que, de l'autre côté de la mer, sans rien changer à l'orthographe de ce mot, on lui donnait le son d'*attincheinn*.

Une cause de déclin rapide pour la langue et surtout pour la poésie française, en Angleterre, fut la séparation totale de ce pays et de la Normandie par la conquête de Philippe-Auguste. L'émigration des littérateurs et des poètes de la *langue d'oui* à la cour des rois anglo-normands devint, depuis cet événement, moins facile et moins fréquente. N'étant plus soutenus par l'exemple et l'imitation de ceux qui venaient du continent leur apprendre les nouvelles formes du beau langage, les poètes normands demeurés en Angleterre perdirent, durant le treizième siècle, une partie de leur ancienne grâce et de leur facilité de travail. Les nobles et les courtisans se plaisant fort à la poésie, mais dédaignant de faire des vers et de composer des livres, les trouvères, qui chantaient pour la cour et les châteaux, ne pouvaient former d'élèves que parmi les fils des marchands et les membres du clergé inférieur, gens d'origine anglaise, et parlant anglais dans leur conversation habituelle. L'effort que ces hommes devaient faire

pour exprimer leurs idées et leurs sentimens dans un langage qui n'était pas celui de leur enfance nuisit à la perfection de leurs ouvrages, et les rendit en même temps moins nombreux. Dès la fin du treizième siècle, la plupart des hommes qui, soit dans les villes, soit dans les cloîtres, se sentaient du goût et du talent pour la littérature, essayèrent de traiter en langue anglaise les sujets historiques ou d'imagination, qui jusque-là ne l'avaient été qu'en langue normande.

Un grand nombre d'essais de ce genre parurent successivement dans la première moitié du quatorzième siècle. Une partie des poètes de cette époque, ceux principalement qui possédaient ou recherchaient la faveur des hautes classes de la société, faisaient des vers français; d'autres, se contentant de l'approbation de la classe moyenne, travaillaient pour elle dans sa langue; d'autres enfin, associant les deux langues dans la même pièce de vers, en changeaient alternativement à chaque couplet, et quelquefois même à chaque vers [1]. Peu à peu la disette de bons livres français

1 On en trouve un exemple dans le prologue d'un poëme politique, écrit sous le règne d'Edouard II, et dans lequel les vers français et anglais se suivent et riment ensemblé aussi bien que peuvent s'accorder les consonnances des deux langues.

« On peut faire et défaire come fait il trop souvent;
T'is rather well ne faire *therefore England is kent.* »

composés en Angleterre devint telle, que la haute société fut obligée de tirer de France les romans ou les contes en vers dont elle se divertissait dans les longues soirées, et les ballades qui égayaient ses festins et ses cours. Mais la guerre de rivalité qui, à la même époque, s'éleva entre la France et l'Angleterre, inspirant à la noblesse des deux nations une aversion mutuelle, diminua, pour les Anglo-Normands, l'attrait de la littérature importée de France, et contraignit les gentilshommes, délicats sur le point d'honneur national, à se contenter de la lecture des ouvrages indigènes. Ceux qui habitaient Londres et fréquentaient la cour trouvaient encore de quoi satisfaire leur goût pour la poésie et la langue de leurs ancêtres ; mais les seigneurs et les chevaliers qui vivaient retirés dans leurs châteaux furent obligés, sous peine d'ennui, de donner accès aux conteurs d'historiettes et aux chanteurs de ballades anglaises, jusque-là dédaignés comme n'étant bons qu'à égayer la bourgeoisie et les villains [1].

Ces auteurs bourgeois se distinguaient de ceux qui, à la même époque, travaillaient pour la haute noblesse, par une estime toute particulière pour la classe des gens de campagne, fermiers, meuniers ou hôtelliers. Les écrivains en langue fran-

[1] Many nobles I have y seighe
That no freynshe couth seye.

(Vers du quatorzième siècle.)

çaise traitaient ordinairement cette classe d'hommes avec le dernier mépris ; ils ne leur accordaient aucune place dans leurs récits poétiques, où tout se passait entre des personnages d'un rang élevé, puissans barons et nobles dames, damoiselles et gentils chevaliers. Au contraire, les poètes anglais prenaient pour sujet de leurs *merry tales*, ou contes joyeux, des aventures plébéiennes, telles que celles de Peter Ploughman, ou Pierre le garçon de charrue, et les historiettes du même genre qui se trouvent en si grand nombre dans les ouvrages de Chaucer. Un autre caractère commun à presque tous ces poètes, c'est une espèce de haine nationale contre la langue de la conquête : « *Il faut* » entendre l'anglais, dit l'un d'entre eux, lorsqu'on » est natif d'Angleterre ; et ces gentilshommes qui » emploient le français pourraient aussi bien parler » anglais [1]. » Chaucer, l'un des hommes les plus spirituels de son temps, met plus de finesse dans cette critique ; il oppose au dialecte anglo-normand, vieilli et incorrect, le français poli de la cour de France ; et, faisant le portrait d'une abbesse de haut parage : « elle parlait français, » dit-il, parfaitement et correctement, comme » on l'enseigne aux écoles de Stratford-Athbow ;

1 Right is that Engliss engliss understand
That was born in Engeland
French use this gentilman
And ever engliss can.

» mais le français de Paris elle ne le savait » pas [1]. »

Tout mauvais qu'il était, le français des nobles d'Angleterre avait au moins l'avantage d'être parlé et prononcé d'une manière uniforme, tandis que la nouvelle langue anglaise, composée de mots et d'idiotismes normands et saxons joints au hasard, variait d'une province et quelquefois d'une ville à l'autre [2]. Cette langue, qui avait commencé à se former en Angleterre dès les premières années de la conquête, s'était enrichie successivement de tous les barbarismes français proférés par les Anglais, et de tous les barbarismes saxons proférés par les Normands, qui cherchaient à s'entendre les uns les autres. Chaque individu, selon sa fantaisie ou le degré de connaissance qu'il avait des deux idiomes, leur empruntait des locutions, et joignait ensemble arbitrairement les premiers mots qui lui venaient à la bouche. En général, chacun cherchait à mettre dans sa conversation tout le français qu'il avait pu retenir, afin d'imiter

1 And french she spake ful fayre and fetisly
After the scole of Stratford-atte-Bowe;
For frenche of Paris, was to hir un-know.

(Prologue tho the Canterbury tales.)

2 Cùm mirandum videtur quomodò propria lingua Anglorum pronuntiatione ipsâ sit tàm diversa, cùm tamen normannica lingua, quæ adventitia est, univoca maneat penès cunctos. (Ranulph. Hygden. Polychron.)

les grands et de paraître un personnage distingué[1]. Cette manie, qui, si l'on en croit un auteur du quatorzième siècle, avait gagné jusqu'aux paysans, rendait l'anglais de cette époque difficile à écrire d'une manière généralement intelligible. Malgré le mérite de ses poésies, Chaucer paraît avoir craint que la multiplicité des dialectes provinciaux ne les empêchât d'être goûtées hors de Londres; il prie Dieu de faire à son livre la grâce d'être entendu par tous ceux qui voudront le lire[2].

Il y avait déjà plusieurs années qu'un statut d'Édouard III avait, non pas ordonné, comme plusieurs historiens l'ont écrit, mais simplement permis de plaider en anglais devant les tribunaux civils. La multiplicité toujours croissante des affaires commerciales et des procès qui en résultaient, avait rendu ce changement plus nécessaire sous ce règne que sous les précédens, où les parties, lorsqu'elles n'entendaient par la langue française, étaient forcées de demeurer étrangères aux débats. Mais dans les procès intentés à des gentilshommes devant la haute-cour du parlement, qui jugeait les crimes de trahison, ou devant les cours de chevalerie, qui décidaient dans les af-

1 Rurales omnes ut per hoc spectabiliores videantur francigenari satagunt omni nisu. (Ranulph. Hygden. Polychron., p. 210.)

2 Read where so thou be or elles sung
That thou beest understood God I beseech.

faires d'honneur, l'ancienne langue officielle continua d'être employée. De plus, l'usage se conserva dans tous les tribunaux, de prononcer les arrêts en langue française, et de rédiger de la même manière les registres qu'on appelait *records*. En général, c'était l'habitude ou la manię des gens de loi, de tous les ordres, même lorsqu'ils parlaient anglais, d'employer à tout propos des paroles et des phrases françaises, comme *Ah! sire, je vous jure; Ah! de par Dieu! A ce j'assents*, et d'autres exclamations dont Chaucer ne manque jamais de bigarrer leurs discours, lorsqu'il en met quelqu'un en scène.

C'est durant la première moitié du quinzième siècle que l'anglais, prenant par degrès plus de faveur, comme langue littéraire, finit par remplacer entièrement le français, excepté pour les plus grands seigneurs, qui, avant d'abandonner tout-à-fait l'idiome de leurs ancêtres, se plurent également aux ouvrages écrits dans les deux langues. Le signe de cette égalité à laquelle venait de s'élever la langue des bourgeois se retrouve dans les actes publics, qui, depuis l'année 1400 ou environ, paraissent alternativement et indifféremment rédigés en français et en anglais. Le premier acte en langue anglaise de la chambre basse du parlement porte la date de 1425; on ne sait si la chambre haute conserva plus long-temps l'idiome de l'aristocratie et de la conquête; [1450 à 1485] mais depuis 1450 on ne rencontre plus

de pièces françaises dans la collection imprimée des actes publics d'Angleterre. Cependant quelques lettres écrites en français, par des nobles, et quelques épitaphes françaises sont postérieures à cette époque. Certains passages des historiens prouvent aussi que, sur la fin du quinzième siècle, les rois d'Angleterre et les seigneurs de leur cour savaient et parlaient bien le français [1]; mais, depuis lors, cette connaissance ne fut plus qu'un mérite individuel, et non une sorte de nécessité attachée à la naissance. Le français ne fut plus la première langue bégayée par les enfans *des nobles*; il divint simplement pour eux, *comme les* langues anciennes et celles du continent, *l'objet* d'une étude de choix et le complément d'une éducation distinguée.

C'est ainsi qu'environ quatre siècles après la conquête de l'Angleterre par les Normands, disparut la différence de langage qui, avec l'inégalité de condition sociale, avait marqué la séparation des familles issues de l'une ou de l'autre race. Cette fusion complète des deux idiomes primitifs, signe certain du mélange des races, fut peut-être accélérée au quinzième siècle par la longue et sanglante guerre civile des maisons d'York et de Lancaster. En ruinant l'existence d'un grand nombre de familles nobles, en créant entre

1 Voyez Rymer. Fœdera, conventiones, litteræ, monasticum auglicanum. — Mémoires de Philippe de Commines.

elles des haines politiques et des rivalités héréditaires, en les forçant de faire des alliances de parti avec les gens de condition inférieure, cette guerre contribua puissamment à dissoudre la société aristocratique que la conquête avait fondée. Durant près d'un siècle la mortalité fut immense parmi les hommes qui portaient des noms normands, et les vides qu'ils laissaient furent nécessairement remplis par leurs vassaux, leurs serviteurs et les fils des bourgeois de l'autre race. Les nombreux prétendans à la royauté, et les rois créés par un parti, et traités d'usurpateurs par l'autre, dans leur empressement à trouver des amis, n'avaient pas le loisir d'être difficiles sur le choix, et de maintenir entre les hommes les vieilles distinctions de naissance et d'état. Les grands domaines territoriaux, fondés par l'invasion et perpétués dans les familles normandes, passèrent ainsi en d'autres mains, par confiscation ou par achat, tandis que les anciens possesseurs, expropriés et bannis, allaient chercher un refuge et mendier leur pain dans les cours étrangères, en France, en Bourgogne, en Flandre, dans tous les pays d'où leurs ancêtres étaient partis autrefois pour aller à la conquête de l'Angleterre[1].

[1485] On peut fixer au règne de Henry VII l'époque où la distinction des rangs cessa de cor-

1 Mémoires de Philippe de Commines, p. 97.

respondre d'une manière générale à celle des races, et le commencement de la société actuellement existante en Angleterre. Cette société, composée d'élémens nouveaux, a cependant conservé en grande partie les formes de l'ancienne ; les titres normands ont subsisté, et, ce qui est plus bizarre, les noms propres de plusieurs familles éteintes sont devenus eux-mêmes des titres conférés par lettres patentes du roi, avec celui de comte ou de baron. Le successeur de Henry VII est le dernier roi qui ait placé en tête de ses ordonnances l'ancienne formule : « Henry, huitième » du nom depuis la conquête[1]. » Mais, jusqu'à ce jour, les rois d'Angleterre ont conservé la coutume d'employer, quand ils sanctionnent ou rejettent les décisions du parlement, quelques mots de la vieille langue normande : « Le roy le » veult ; le roy s'advisera ; le roy mercie ses » loyaux subjets. » Ces formules, qui semblent rattacher, après sept cents ans, la royauté d'Angleterre à son origine étrangère, n'ont cependant paru odieuses à personne depuis le seizième siècle. Il en est de même des généalogies et des titres qui font remonter l'existence de certaines familles

1 Anno regni Henrici regis Angliæ et Franciæ octavi à conquestu... (Madox, Formulare anglican., p. 235.) — Dans les anciens actes français, on datait à la fois de l'ère chrétienne et de l'année de la conqutêe : L'an d'el incarnacion 1233, del conquest de Engelterre centisme sexante setime.

nobles à l'invasion de Guillaume-le-Bâtard, et la grande propriété territoriale au partage fait à cette époque.

Aucune tradition populaire relative à la division des habitans de l'Angleterre en deux peuples ennemis, et à la distinction des deux élémens dont s'est formé le langage actuel, n'existant plus, aucune passion politique ne se rattache à ces faits oubliés. Il n'y a plus de Normands ni de Saxons que dans l'histoire; et, comme ces derniers n'y jouent pas le rôle brillant, la masse des lecteurs anglais, peu versés dans les antiquités nationales, aime à se faire illusion sur son origine, et prend les soixante mille compagnons de Guillaume-le-Conquérant pour les ancêtres communs de tous les habitans de l'Angleterre. Ainsi un boutiquier de Londres et un fermier de l'Yorkshire disent nos aïeux normands, comme feraient un Percy, un Darcy, un Bagot ou un Byron. Les noms normands, poitevins ou gascons, ne sont plus exclusivement, comme au quatorzième siècle, le signe du rang, de la puissance et de la grande propriété, et il serait déraisonnable d'appliquer au temps présent les anciens vers cités à l'épigraphe de cet ouvrage. Cependant un fait certain et facile à vérifier, c'est que, sur un nombre égal de noms de famille pris d'un côté dans la classe des nobles, et de ceux qu'on appelle en anglais *country squires* et *gentlemen born*, et de l'autre dans celle des marchands, artisans et gens

de la campagne, les noms à physionomie française se trouvent parmi les premiers dans une proportion beaucoup plus grande. Voilà tout ce qu'on remarque aujourd'hui de l'ancienne séparation des races, et avec quelle restriction peuvent être reproduites les paroles du vieux chroniqueur de Glocester :

« Des Normands descendent les hauts person-
» nages de ce pays, et les hommes de basse con-
» dition sont fils des Saxons. »

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU QUATRIÈME VOLUME.

—

LIVRE ONZIÈME.

N° 1.

Sirvente de Richard Cœur-de-Lion sur sa captivité.

(Poésies des Troubadours, tom. IV, pag. 183.)

Ja nuls hom pres non dira sa razon
Adrechament, si com hom dolens non;
Mas per conort deu hom faire canson :
Pro n'ay d'amis, mas paure son li don,
Aucta lur es, si per ma rezenson
Soi sai dos yvers pres.

Or sapchon ben miey hom e miey baron,
Angles, Norman, Peytavin et Gascon,
Qu'ien non ay ja si paure compagnon
Qu'ieu laissasse, per aver, en preison,
Non ho dic mia per nulla retraison,
Mas anquar soi ie pres.

Car sai eu ben per ver, certanament,
Qu'hom mort ni pres n'a amic ni parent,
E si m laissan per aur ni per argent,
Mal m'es per mi, mas pieg m'es per ma gent,
Qu'apres ma mort n'auran reprochament,
Si sai mi laisson pres.

No m meravilh s'ieu ay lo cor dolent,
Que mos senher met ma terra en turment;
No li membra del nostre sagrament
Que nos feimes el Sans cominalment;
Ben sai de ver que gaire longament
Non serai en sai pres.

Suer comtessa, vostre prets sobeiran
Sal dieus, et gard la bella qu'ieu am tan,
Ni per cui soi ja pres.

—

N° 2.

Ballade populaire sur une rencontre supposée du roi Richard et de Robin Hood.

(Evans's old ballads historical and narrative.)

King Richard hearing of the pranks
Of Robin Hood and his man,
He much admir'd and more desir'd
To see both him and them.

Then With a dosen of his Lords
  To Nottingham he rode :
When he came there, he made good cheer
  And took up his abode.

He having staid there some time,
  But had no hopes to speed,
He and his Lords, with one accord,
  All put on monks weeds.

From Fountain-Abbey they didride,
  Down to Barnsdale,
Where Robin Hood prepared stood
  All Company to assail.

The king was higher than the rest;
  And Robin thought he had
An Abbot been whom he had seen;
  To rob him he was glad.

He took the king's horse by the head :
  Abbot, says he, abide;
J'am bound to rue such knaves as you,
  That live in pomp and pride.

But we are messengers from the king,
  The king himself did say;
Near to this place, his royal grace
  To speak with thee does stag.

God save the king, said Robin Hood,
  And all that wish him well,
He that does deny his sovereignty,
  I wish he was in hell.

Thys elf thou Curseest, said the king,
For thou a traitor art:
Hay, but that you are his messenger,
I swear you lie in heart.

For I never yet hurt any man
That honest is and true;
But those who give their mind to live
Upon other men's due.

I never hurt the husbandman,
That use to till the ground;
Nor spill their blood, that range the wood,
To follow hawk or hound.

My chiefest spite to clergy is,
Who in these days bear sway;
With fryars and monks, with their fine sprunks
I make my chiefest prey.

But I am very glad, says Robin Hood,
That I have met you here;
Come, before we end, you shall, my friend,
Taste of our green wood cheer.

The king he then did marvel much
And so did all his men,
They thought with fear, what kind of cheer
Robin Hood provide for them.

Robin took the king's horse by the head,
And led him tho the tent:
Thou would not be sous'd, quoth he,
But that my king thee sent.

Nay, more than that, quoth Robin Hood,
For good king Richard's sake,
If you had as much gold as ever I told,
I would not one penny take.

Then Robin set his horn to his mouth,
And a loud blast he did blow,
Till an hundred and ten of Robin Hood's men
Came marching all of a row.

And when they came bold Robin before
Each man did bend his knee;
O, thought the king, 'its a gallant thing,
And seemly sight to see.

Within himself the king did say,
These men of Robin Hood's
More humble be, than mine to me;
To the court may learn of the woods

So then they all to dinner went
Upon a carpet green;
Black, yellow, red, finely mingled,
Most curious to be seen.

Venison and fowls were plenty there,
With fish out of the river :
King Richard swore, on sea or shore,
He never was feasted better.

Then Robin takes a cann of ale :
Come let us now begin;
And Every man shall have a cann,
Here's a healt unto the king,

The king himself drank to the king
  So round a bant it went;
Two barrels of ale, both stout and stale,
  To Pledge that health was spent.

And after that a bowl of wine
  In his hand took Robin Hood:
Until I die, I'll drink wine, said he,
  While I live in the greend wood.

Rand all your bows said Robin Hood,
  And with the grey goose wing
Such sport now show, as you would do
  In the presence of the king.

They shewed such brave archery
  By cleaving stick and wands,
That the king did say, such men as they
  Live not in many lands.

Well, Robin Hood, then says the king,
  If I could thy pardon get,
To serve the king in every thing,
  Would'st thou thy mind firm sat?

Yes with all my he art bold Robin said:
  So they flung off their Hoods;
To serve the king in every thing;
  They swore they would spend their blood.

For a Clergy man was first my bane,
  Which makes me hate them all;
But if you 'll be so kind to me
  Love them again I shall.

I am the king thy sovereign king,
  That appears before you all.
When Robin saw that it was he,
  Strait then he down did fall.

Stand up again, then said the king
  I'll thee thy pardon give:
Stand up, my friend, who can contend,
  Whan I give leave to live?

So they are all gone to Nottingham
  All shouting as they came;
But when the people them did see;
  They thought the king was slain.

And for that cause the outlaws were come
  To rule all as the list;
And for to shun, which was to run,
  The people did not wist.

The Plowman left the plow in the fields,
  The smith ran from his shop;
Old folks also, that scarce could go,
  Over their sticks did hope.

The king soon did let them understand
  He had been in the green Wood,
And from that day for evermore
  He'd forgiven Robin Hood.

Them the people they did hear,
  And the truth was known;
They all did sing, God save the king,
  Hang care, the town's our own.

What's that Robin Hood? then said the sheriff,
  That Varlet I do hate;
Both me and mine caused to dine,
  And serv'd all with one plate.

Ho ho said Robin Hood I know what you mean;
  Come take your gold again:
Be friends with me, and I with thee,
  And so with every man.

Now master sheriff, you are Pard;
  And since you are baginner,
As well as you give me my due,
  For you ne'er said for that dinner,

But if that it should please the king,
  So much your house to grace;
To sup with you for to speak true,
  Know you ne'er was base.

The sheriff could not gainsay,
  For a trick was put upon him;
A supper was drest, the king was a guest,
  But he thought 'twould have undone him.

They are all gone to London court,
  Robin Hood with all his train;
He once was there a noble pear,
  And now he's there again.

N° 3.

Ballade populaire, dans le dialecte du nord, sur la naissance de Robin Hood.

(Jamieson's Popolar songs)

O Willie's large o'limb and lith,
And come o'high degree;
And he is gane to Earl Richard
To serve for meat and fee.

Earl Richarl had but ae daughter,
Fair as a lily flower;
And they made up their love-contract
Like proper paramour.

It fell upon a simmer's nicht,
When the leaves were fair and green,
That Willie met his gay ladie
Until the wood alane.

« O narrow is my gown, Willie,
» That wont to be sae wide;
» And gane is a' my fair colour,
» That wont to be my pride.

» But gin my father should get word
» What's past between us twa,
» Before that he should eat or drink,
» He'd hang you o' er that wa.

» But ye'll come to my bower, Willie,
» Just as the sun gaes down;
» And kep me in your arms twa,
And latna me fa' down. »

O Whan the sun was now gane down,
He's doen him till her bower;
And there, by the lee licht o' the moon,
Her windows he lookit o'er.

Intill a robe o' red scarlet
She lap, fearless o' harm;
And Willie was large o' lith and limb,
And keppit hèr in his arm.

And they ve gane to the gude green wood;
And ere the night was deen,
She's born to him a bonny young sou,
Amang the leaves sae green.

Whan night was gane, and day was come,
And the sun began to peep,
Up and raise se Earl Richard
Out o' his drowsy sleep.

He's ca'd upon his merry young men,
By ane, by twa, and by three;
« O what's come o' my daughter dear,
» That's she's nae come to me?

» I dreamt a dreary dream last night,
» God grant it come to gude!
» I dreamt I saw my daughter dear
» Drown in the saut sea flood.

» But gin my daughter be dead or sick,
» Or yet be stown awa,
» I mak a vow, and i'll keep it true,
» I'll hang ye ane and a'. »

They sought her back, they sought her fore,
They sought her ap and down;
They got her in the gude green wood,
Nursing her bonny young son.

He took the bonny boy ni his arms
And hist him tenderlie;
Says, « Tough I would your father hang,
» Your mother's dear to me. »

He kist him o'er and o'er again;
« My granson i thee claim;
» And Robin Hood in gude green wood,
» And that shall be your name. »

And mony ane sings o' grass, o' grass,
And mony ane sings o' corn;
And mony ane sings o' Robin Hood,
Kenns little whare he was born.

It was na in the ha', the ha',
Nor in the painted bower;
But it was in the gude green wood,
Amang the lily flower.

N° 4.

Sirvente de Bertrand de Born pour exciter les rois de France et d'Angleterre à rompre la paix.

(Poésies des Troubadours, tom. IV, pag. 170.)

Pus li baron son irat e lor peza
D'aquesta patz qu'an faita li duy rey,
Farai chanso tal que, quant er apreza,
A quadaun sera tart que guerrey:
E no m'es bel de rey qu'en patz estey
Dezeretatz, e que perda son drey,
Tro 'l demanda que fai aia conqueza.

Ben an camjat honor per avoleza,
Segon qu'aug dir, Berguonhon e Francey;
A rey armat ho ten hom a flaqueza,
Quant es en campe vai penre plaidey;
E fora mielhs, par la fe qu'ieu vos dey,
Al rey Felip que moques lo desrey
Que plaideyar armat sobre la gleza.

Ges aital patz no met reys en proeza
Cum aquesta, ni autro no l'agrey,
E non es dregz qu'om l'abais sa riqueza,
Que Yssaudun a fag jurar ab sey
Lo reys Henrics e mes en son destrey;
E nos eug ges qu'a son home s'autrey,
Si 'l fieu d'Angieu li merma una cresteza.

Si 'l rey engles a fait don ni largueza
Al rey Felip, dreg es qu'el l'en mercey,
Qu 'el fetz liurar la moneda engleza,
Qu'en Fransa'n son carzit sac e correy;
E non foron Angevin ni Mansey,
Quar d'esterlins foro ill primier conrey
Que descofiron la gent Campaneza.

Lo sors Enrics dis paraula corteza,
Quan son nebot vi tornar en esfrey,
Que desarmatz volgr' aver la fin preza,
Quan fon armatz no volc penre plaidey;
E no semblet ges lo senhor d'Orley
Que dezarmatz fon de peior mercey
Que quant el cap ac la ventalha meza.

Ab embedos ten hom ad avoleza
Quar an fag plait don quecs de lor sordey;
Cinc duguatz à la corona Francesa,
E dels comtatz son a dire li trey;
E de Niort pert la rend 'e l'espley,
E Caercins reman seis a mercey,
E Bretanha e la terra engolmeza.

Vai, Papiol, mon sirventes adrey
Mi portaras part Crespin e'l Valey
Mon Isembart, en la terra d'Arteza.
E diguas li m q'ua tal domna sopley
Que jurar pot marves sobre la ley
Que 'l genser es del mon e 'l pus corteza.

N° 5.

Autre sirvente de Bertrand de Born, pour rallumer la guerre entre les deux rois.

(Poésies des Troubadours, tome IV, pag. 172.)

Al dous nou termini blanc
Del pascor vei la elesta
Don lo nous temps s'escontenta,
Quan la sazos es plus genta
E plus covinens e val mais,
Et hom deuria esser plus guais,
E meiller sabor mi a jais.

Per que m peza quar m' estanc
Qu'ieu ades no vey la festa,
Q'us sols jorns mi sembla trenta
Per una promessa genta
Don mi sors temors et esglais,
E no vuelh sia mieus Doais
Ses la sospeysso de Cambrais.

Pustell' en son huelh o cranc
Qui jamais l'en amonesta,
Que ja malvestatz dolenta
No 'l valra mession genta
Ni sojorns ni estar ad ais,
Tan cum guerr'e trebaill e fais:
So sapcha 'l seinher de Roais.

Guerra ses fuec et ses sanc
De rei o de gran podesta,
Q'us coms laidis ni desmenta,
Non es ges paraula genta,
Qu'el pueys si sojorn ni s'engrays,
E membre li qu'om li retrais
Qu'anc en escut lansa non frais.

Et anc no 'l vi bras ni flanc,
Trencat, ni camba ni testa
Ferit de playa dolenta;
Ni en gran ost ni en genta
No 'l vim a Roam ni en assais,
E ja entro que el s'eslais
Lo reys on pretz non es verais.

Reys frances ie us tenc per franc,
Pus a tort vos fai hom questa,
Ni de Gisort no s presenta
Patz ni fis que us sia genta,
Qu'ab lui es la guerr' e la pais;
E jovens, que guerra non pais,
Esdeve leu flacx e savais.

Ges d'en Oc e No m planc,
Qu'ieu sai ben qu'en lui no resta
La guerra ni no s'alenta;
Qu'anc patz ni fis no 'lh fon genta,
Ni hom plus voluntiers non trais,
Ni non fes cochas ni assais
Ab pauc de gent ni ab gran fais.

Lo reys Felips ama la pais
Plus qu'el bons hom de Carentrais.
En Oc e No vol guerra mais
Que no fai negus dels Alguais.

N° 6.

Sirvente du Dauphin d'Auvergne sur sa querelle avec le roi d'Angleterre.

(Poésies des Troubadours, tome IV, pag. 256.)

Reis, pus vos de mi chantatz,
Trobat avetz chantador;
Mas tan me faitz de paor,
Per que m torn a vos forsatz,
E plazentiers vos en son:
Mas d'aitan vos ochaizon,
S'ueymais laissatz vostre fieus,
No m mandetz querre los mieus.

Qu'ieu no soy reis coronatz,
Ni hom de tan gran ricor
Que puesc' a mon for, s'enhor,
Defendre mas heretatz;
Mas vos, que li Turc felon
Temion mais que leon,
Reis e ducx, e coms d'Angieus,
Sufretz que Gisors es sieus!

Anc no fuy vostre juratz
E connoissi ma folor;
Que tant caval milsoudor
E tant esterlis pezatz
Donetz mon cosin Guion:
So m dizon siey companhon
Tos temps segran vostr' estrieus,
Sol tant larc vos tenga dieus.

Be m par, quan vos diziatz
Qu'ieu soli' aver valor,
Que me laysassetz ses honor,
Pueys que bon me laysavatz;
Pero dieus m'a fag tan bon
Qu' entr' el Puey et Albusson
Puesc remaner entr' els mieus,
Qu'ieu no soi sers ni juzieus.

Senher valens et honratz,
Que m'avetz donat alhor,
Si no m sembles camjador,
Ves vos m'en fora tornatz;
Mas nostre reis de saison
Rend Ussoir' e lais Usson;
E'l cobrar es me mot lieus,
Qu'ieu n'ai sai agut sos brieus.

Qu'ieu soi mot entalentatz
De vos e de vostr' amor;
Qu'el coms, que us fes tan d'onor,
D'Engolmes n'es gent pagatz;
Que Tolvera e la mayson,
A guiza de larc baron,
Li donetz, qu'anc non fos grieus;
So m'a comtat us romieus.

Reis, hueymais me veiretz pron,
Que tal dona m'en somon,
Cui soi tan finamen sieus
Que totz sos comans m'es lieus.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
DU TOME QUATRIÈME.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME QUATRIÈME.

LIVRE XI.

DEPUIS L'AVÈNEMENT DU ROI RICHARD Ier, JUSQU'A L'EXÉCUTION DU SAXON WILLIAM, SURNOMMÉ LONGUE-BARBE.

1190—1196.

Dates des faits.

CONCLUSION.

I.

LES NORMANDS ET LES BRETONS DU CONTINENT, LES ANGEVINS ET LES POPULATIONS DE LA GAULE MÉRIDIONALE.

II.

LES HABITANS DU PAYS DE GALLES.

III.

LES ÉCOSSAIS.

IV.

LES IRLANDAIS DE RACE ET LES ANGLO-NORMANDS D'IRLANDE.

V.

LES ANGLO-NORMANDS ET LES ANGLAIS DE RACE.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS;

PAR

AUGUSTIN THIERRY,

De l'Institut royal de France, (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

4e ÉDITION,

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE.

TOME III.

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET COMPe.

1835.



Librairie de L. Hauman et Comp^e.

Rue Neuve, n° 105, à Bruxelles.

Michelet,	Histoire Romaine, 2 vol. in-18.
—	Histoire de France, 2 vol. in-18.
—	Précis de l'Histoire de France, 1 vol. in-18.
—	Précis de l'Histoire moderne, 1 vol. in-18.
—	Tableaux chronologiques de l'histoire universelle, 2 vol. in-18.
—	[illegible] nouvelle, trad. de Vico, 2 vol. in-18.
Capefigue,	Histoire constitutionnelle et administrative de France, 4 vol. in-18.
—	Histoire de France sous Philippe-Auguste, 2 vol. in-18.
—	Histoire de la Réforme et de la Ligue, 4 vol. in-18.
—	Histoire des Juifs, 2 vol. in-18.
Heeren,	Manuel de l'Histoire Ancienne, édition augmentée et revue par [illegible], 2 vol. in-18.
—	Manuel de l'Histoire Moderne, édition revue et augmentée par [illegible], 2 v. in-18.
F. Bodin,	Résumé de l'Histoire de France, 1 vol. in-18.
Des Michels,	Précis de l'Histoire du Moyen âge, 1 v. in-18.
Villemain,	Histoire de Cromwell, 2 vol. in-18.
Mignet,	Histoire de la Révolution française, 2 v. in-18.
Muller,	Histoire Universelle, 4 vol. in-8°.
Voltaire,	Histoire de Charles XII.